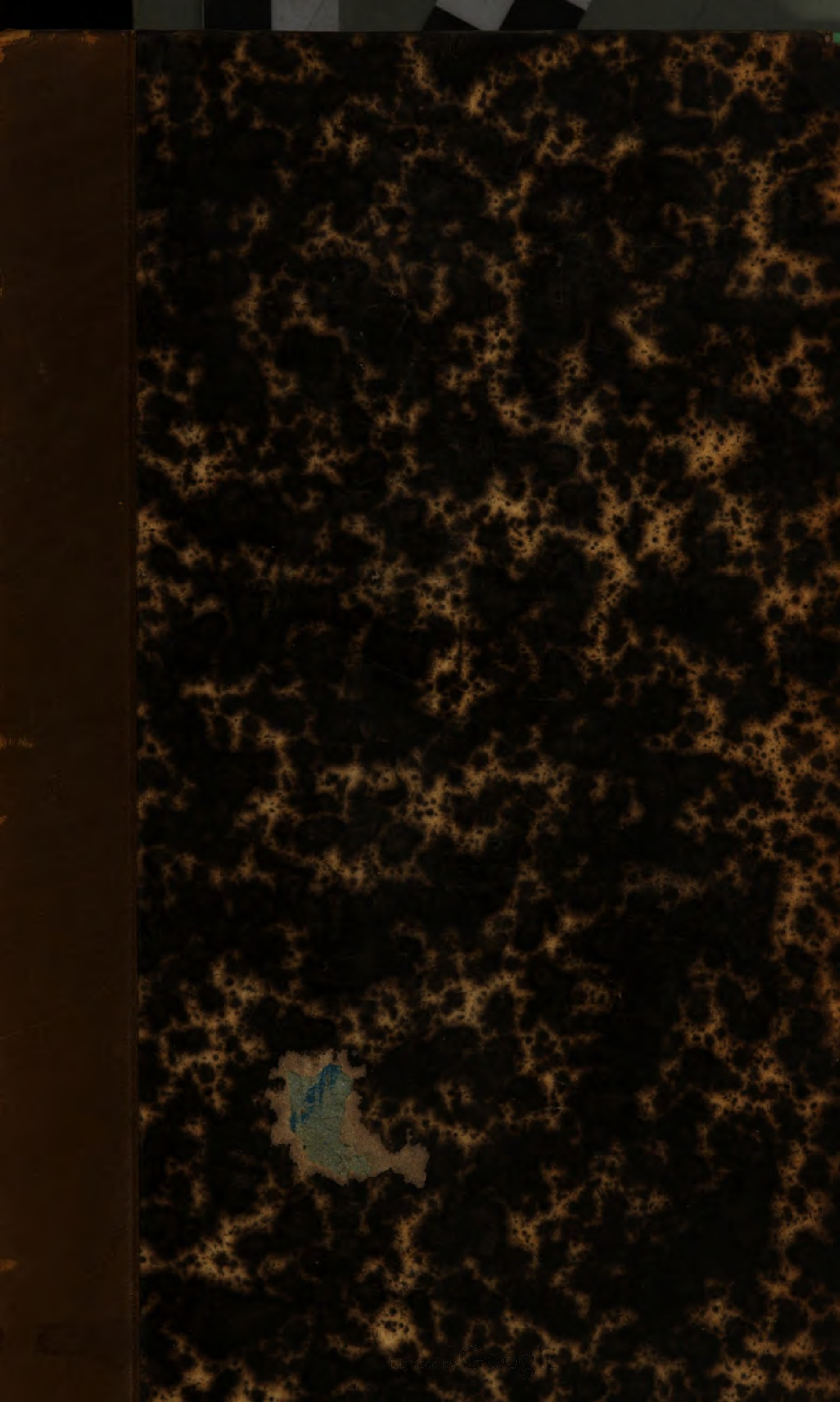
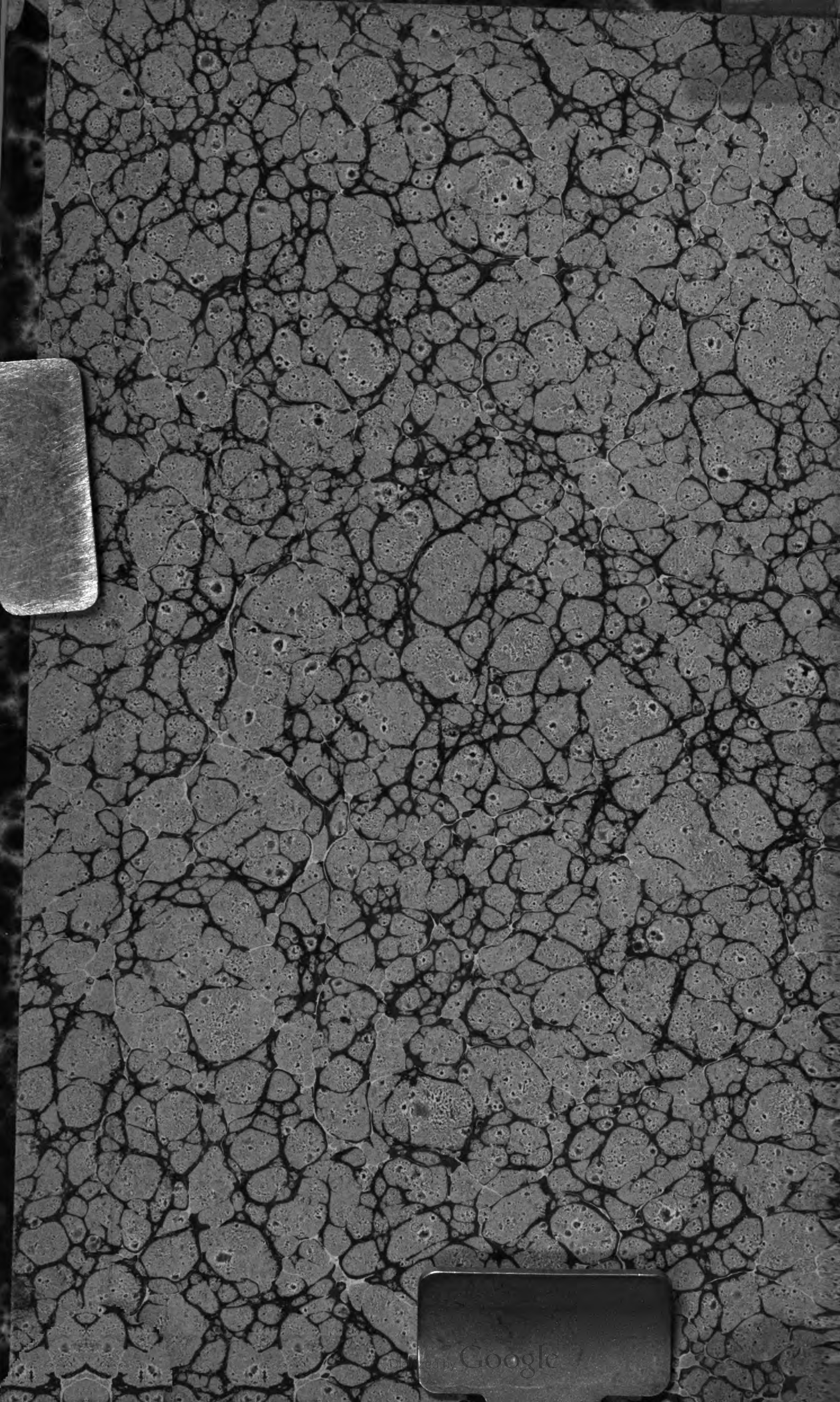
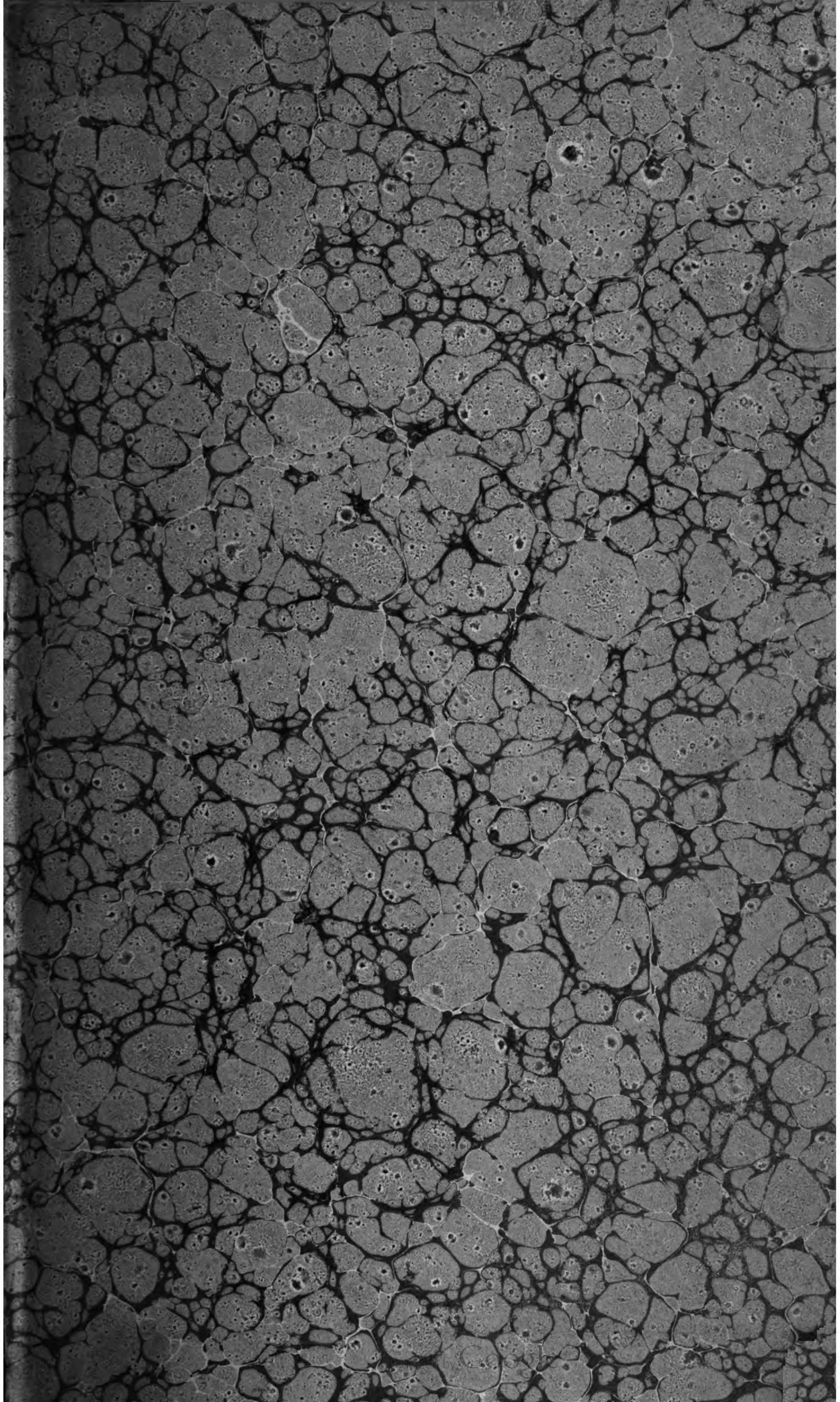






BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

(ANNÉES 1853-1854.)

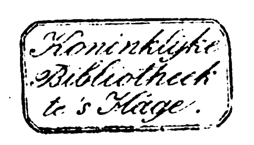


A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 1. — JANVIER 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 JANVIER 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la présente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la société, après leur admission par le Conseil :

825. M. Roelen (Jean), négociant, rue Hauteville, 10, présenté par M. Duchesne aîné.

826. M. Alphonse Durand de Lançon, fils, présenté par MM. Durand de Lançon, père, et de Lafons-Melicoq. Il aura pour correspondant à Paris M. Duprat, libraire.

827. M. Laloy (Louis-Henri), docteur en médecine, à Belleville, rue de Paradis, n° 69, présenté par MM. Renouard et Duchesne aîné.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. XVI et XIX. Caen, 1852. 2 vol. in-4°.

Rapport fait à l'*Académie des inscriptions*, au nom de la *Commission des antiquités de la France,* par M. Lenormant.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Walckenaër, par M. Naudet.

Ces deux Notices, lues dans la séance publique de l'Académie du 12 no-

vembre 1852, sont données à la Société par le ministère de l'instruction publique.

Histoire de l'église Sainte-Geneviève, patronne de Paris et de la France; — ancien *Panthéon français;* par M. l'abbé Ch. Ouin-Lacroix. Paris, 1852. In-8°.

Ordonnances inédites de Philippe le Bel et de Philippe le Long sur la police de la pêche fluviale, par M. Duplès-Agier, br. in-8. (Extr. de la *Bibliothèque des l'École de Chartes*; n° de septembre-octobre 1852.)

Notice sur quelques lieux de l'arrondissement de Die, par M. Ludovic Vallentin. (Extrait des *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens,* par M. le D. Long. Die, 1851. In-8.

Ce Mémoire est offert, de la part de l'auteur, par M. J. de Chabrillan.

Notice sur la vie de Ch. de Boissieu, par M. Aucapitaine. 1853. Br. in-8.

Dissertation sur la contrainte par corps; *sur son histoire et son application*, par M. Duverdie (Ch.). Paris, 1852. 1 vol. in-8.

Bulletin du Bibliophile, Octobre 1852.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Choix de Mazarinades, t. Ier. 7 feuilles sont en bon à tirer; on compose la suite.

Annuaire historique pour 1853 : *Listes généalogiques des souverains :* 9 placards sont chez l'auteur. — *Topographie ecclésiastique de la France :* la fin de la copie a été remise par l'auteur. 80 pages sont composées; l'impression continue.

M. L. Lalanne déposera demain au commissaire responsable, M. Lenormant, la copie annotée du *Journal*, inédit, *du règne de François Ier*.

Le Conseil autorise l'impression immédiate de cet ouvrage, dès que M. le commissaire responsable aura reconnu que le manuscrit est complet.

Le Conseil autorise pareillement la mise sous presse du second et dernier volume du *Choix de Mazarinades*, aussitôt que l'impression du premier sera achevée.

Sur la demande de M. le rédacteur du *Bulletin*, une feuille supplémentaire sera ajoutée au n° de décembre 1852, et consacrée à la table.

M. le président du comité des fonds fait un rapport sur le nombre de membres effectifs de la société au 1er janvier 1853. La radiation de cinq membres qui n'ont pas acquitté les souscriptions de 1851 et 1852, et qui ont laissé sans réponse un dernier avertissement, est autorisée par le Conseil.

D'après l'opinion favorable du même comité, le Conseil autorise M. le président du comité à remettre à la Société de l'Histoire du protestantisme français, en échange de ses publications, conformément au désir que M. le président de cette Société a exprimé, la collection de volumes disponibles de l'*Annuaire*, les quatre volumes de l'ancien *Bulletin* (1834-1835), celui de l'année courante et les cahiers non épuisés des années antérieures du même recueil.

Le Conseil s'occupe d'autres objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Lettres de condoléance sur l'arrestation et le supplice de Fr. A. de Thou.

Le 12 juin 1642, le grand écuyer Cinq-Mars et son ami François-Auguste de Thou furent arrêtés à Narbonne par ordre du roi. Le premier fut envoyé à la citadelle de Montpellier. On mena le second à Tarascon, où il resta jusqu'au moment où Richelieu, s'embarquant sur le Rhône pour Valence, le fit placer dans un bateau traîné à la remorque du sien. De Valence, où le cardinal demeura quelques jours, de Thou fut conduit en carrosse à Lyon, où Cinq-Mars était déjà arrivé [1].

Le 12 septembre suivant, les commissaires chargés d'instruire le procès prononcèrent la peine de mort contre les deux accusés, comme « atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ; savoir : ledit d'Effiat, pour les conspirations et entreprises, proditions,

[1] Si la vérité historique doit être respectée dans les arts, il faut rectifier l'idée inexacte que, d'après un tableau célèbre, presque tout le monde a dû se faire du transport des deux prisonniers. M. Paul Delaroche, inspiré par le roman de M. de Vigny, les a représentés se pressant les mains et assis sur le même banc dans l'embarcation qui suit celle du cardinal, de Tarascon à Valence; mais, conformément aux règles élémentaires de la justice criminelle, Cinq-Mars et de Thou avaient été séparés dès le moment de leur arrestation.

ligues et traités faits par lui avec les étrangers contre l'État; et ledit de Thou, pour avoir eu connaissance et participation desdites conspirations, entreprises, proditions, ligues et traités. »

Le jour même, entre cinq et six heures du soir, les deux amis furent décapités sur la place des Terreaux, à Lyon.

Pierre du Puy, garde de la Bibliothèque du roi, était parent de de Thou, en faveur duquel il fit imprimer un mémoire justificatif. Il avait recueilli avec soin tous les documents relatifs à son ami, et entre autres les lettres de condoléance qui furent adressées par les personnages les plus illustres de cette époque, soit à lui, soit à l'abbé de Bonneval, frère de de Thou. Ces lettres, au nombre d'une centaine, sont conservées aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, dans le volume 915 de la collection du Puy, et paraissent avoir été inconnues à tous ceux qui se sont occupés de cette affaire. Les principaux signataires de ces lettres sont d'Aumont et sa femme, Béthune, Bourdeille, Beaufort, Croisy, Charost, Épernon, d'Escars, Esprit, Fabert, Fiesque, Fontenay-Mareuil, Gesvres, Marie de Gonzague, Guébriant, Louville, Lude, La Chastre et sa femme, Longueville, Miossens, Maulevrier, Marcillac, Marolles, Mme de Montbazon, Montrésor, Mlle de Rohan, Mme de Soissons, Souvré, Turenne, la comtesse des Ursins, Villarceaux et sa femme, Valavez, Mlle de Vertus, etc., etc.

Nous avons fait parmi ces pièces un choix de dix-sept lettres qui se recommandent par le nom de ceux qui les ont signées. Nous appelons principalement l'attention sur celles de Fabert, de Turenne, de Montrésor et de Marie de Gonzague. La deuxième lettre de Turenne est la seule où l'on trouve exprimé un blâme sur la conduite du malheureux de Thou. La plupart sont écrites après le supplice, quelques-unes seulement au moment de l'arrestation, et parmi celles-ci il faut remarquer la lettre de Lacourt-Groulas, qui se distingue par la fermeté de langage.



1.2. — Beaufort.

« Ce 23.

« Monsieur,

« Je ne sorés partisiper à moitié l'estrange afliction que vous et tous les jans d'honneur on resu de la mor de M. vostre fresre, l'aiiant toute entiesre, et jusque au poin de ne m'en pouvoir jamais consoler. Si getes (*j'étais*) asés fortuné de randre à sa mesmoire quelque servise, je m'estimerés le plus heureus du monde, mes m'en voiiant privé, je vous supliré de tout mon cœur de croire que si je trouve quelque aucasion de vous témoiner la pasion que j'avés

pour feu M. de Tou et l'estime que je fais de vostre personne, i n'i a rien que je ne fise, estent essensieslement, monsieur, vostre afaictionné serviteur

« F. DE VENDOSME [1].

« Asurés tous vos parans de la par que je pran à vos intérés, et pardonés si plus tot mon desplaisir ne m'a pas pu permestre de vous escrire. »

« Monsieur,

« Je comenceré en vous assurent encore une fois que je deumeureré toute ma vie dans les sentimens que je dois de la perte de feu M. vostre frère, laquelle met (*m'est*) si pressente que le preumié jour, et ensuite je vous supliré de m'otroiier la mesme par en vos bonne grace que j'eus dans son amitié. Set la seule chosse qui me peut soulager de sa perte, laquelle je vens croire que vous ne me refuserés pas, puisque je vous le demende avec l'anvie et le dessin d'estre sen reserve, monsieur, vostre très afaictioné serviteur

« F. DE VENDOSME. »

---

3. — DE LA COURT-GROULAS.

« Monsieur,

« J'estois allé de Normandie esprès à Paris pour avoir l'honneur de vous voir, et mesler mes larmes avec les vostres sur le malheur arrivé à M. vostre frère; ne vous trouvant point, je suis venu icy, attendre que vous fussiez en lieu asseuré où jé vous peuse asseurer par lettres de la vérité de mes sentiments. C'est où j'ay apris le commandement qui vous a esté faict de vous retirer dans vostre abbaye de Bonneval, où je vous envoye asseurer de ma fidélité et de la continuation de mes services, lesquels vous pouvez employer dans tout ce qui sera nécessaire pour le soulagement du pauvre prisonnier, pour lequel je n'ay ny bien ny vie que je ne sacrifie très librement. Employez-moy seulement, et vous verrez de quel pied je marcheray; j'attendray icy de vos nouvelles, vous asseurant que je suis avec toute sincérité et passion, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

« DE LA COURT. »

[1] F. de Vendôme, duc de Beaufort, dit *le Roi des Halles*, né en 1616, tué à Candie en 1669.

4. — Esprit [1].

« Monsieur,

« Je ne me consolerois pas de n'avoir point eu l'honneur de vous veoir à Lion, si je n'avois apprins de M. Chouainne que vous n'y aviés arresté qu'un seul jour, et que vous n'aviés pas voulu y estre visitté de personne. Encore eusse-je espéré de vostre bonté que vous m'eussiéz faict plus de grâce si vous eussiés sceu que j'eusse esté pour lors en ce lieu là, et qu'un même sujet nous y avait amenés. Je crois après cela et après le souvenir des extrêmes obligations que mes frères et moy avions à la personne que vous regrettez, que vous estes trop juste pour ne pas croire que mon déplaisir ne peut pas estre modéré; mais les merveilles que les personnes les mieux informées m'ont raconté elles-mêmes consolent un peu ma douleur, et doivent sans doutte soulager la vostre, qui enfin est obligée d'écouter les consolations du ciel, après avoir tant perdu sur la terre; je vous addresse une lettre de M. l'abbé de La Rochefoucauld, et mes protestations inviolables d'estre aultant que personne du monde, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur

« Esprit.

« A Verteuil, ce 7 octobre 1642. »

---

5. 6. — Fabert [2].

« Le 29 juin 1642.

« Monsieur,

« J'avoys tousjours esperé depuis le malheur de M. de Thou, vostre frère, que je pourois avoir l'honneur de le veoir, estant party avec les compagnies du régiment des gardes qui estoyent demeurées dans le Roussillon, incontinent après que l'on y sceut l'arest de M. Le Grand et celuy de M. de Thou, pour venir auprès

[1] Jacques Esprit, de l'Académie française, né en 1611, mort en 1678. — Au moment du procès de de Thou, il était attaché au chancelier.

[2] Tallemant des Réaux raconte (*Historiette de Richelieu*) que de Thou sonda un jour Fabert pour « lui faire prendre le parti de M. Le Grand. Fabert « lui fit sentir qu'il en savoit bien des choses et le pria de ne lui rien dire qu'il « fût obligé de découvrir. — Mais vous n'avez, lui dit l'autre, aucune récom- « pense; vous avez acheté votre compagnie aux gardes. — Et vous, répondit « Fabert, n'avez-vous point de honte d'être comme le suivant d'un jeune homme « qui ne fait que sortir de page? Vous êtes dans un plus mauvais pas que vous « ne pensez. »

du roy. Mais Sa Majesté ayant faict desseing de passer plus outre que Montfrin, où nous la trouvasme, nous eusme ordre de nous advancer jusques à Lion, où j'ay eu comendement de conduire sept des dites compagnies. Cella m'enpescha de pouvoir demourer à la cour plus d'une heure ou deux, mais non pas de m'informer sy je pouvois obtenir de parler à M. de Thou. Je fus à Tarascon, où est S. E., et parlay à l'exempt qui garde M. vostre frère, lequel m'assura avoir une sy estroite deffence de le laisser veoir à personne, que je perdis entièrement l'esperance de luy pouvoir parler. Ainsy, monsieur, tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il se porte bien, et que de tous ses serviteurs, aucun ne ressant sa disgrâce avec plus de douleur que moy, et qu'il n'y a rien au monde que je ne fisse pour pouvoir luy tesmoigner le ressentiment que j'ay de la bonté qu'il a tousjours eue pour moy. Pour vous, monsieur, vous n'aurez jamais personne plus affectionné à vous rendre très humble service que je suis, estant véritablement, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur

« FABERT. »

« A Beaucaire, le 1er août 1642.

« Monsieur,

« Estant arrivé icy, je me suis informé de l'estat de la santé de M. de Thou, lequel se porte bien. M. Marsaq, capitaine des gardes à pied de S. E., qui le veoid, luy a porté des libvres d'histoire qu'il luy avoit demendé pour s'entretenir dans sa solitude, et l'a entretenu souvent, à se qu'il m'a dit. Son esprit est dans la prison comme il estoit dehors. Vous avés sceu qu'il a esté interrogé deux fois, depuis quoy l'on ne luy a rien dit. J'ay un desplaisir sy extrême de son malheur, que je ne saurois l'exprimer. Je suis bien mary que M. du Tille[1] aye escrit à M. son frère, à Paris, une chose que l'on luy avoit dite de M. de Thou, laquelle il croioit véritable. Je l'ai prié d'empescher que la lettre ne fut donnée, s'il y a moyen. En cas qu'elle passe, n'en prenés point d'allarme, s'il vous plaict, car se qu'il mande n'a point été faict. Je suis, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur

« FABERT[2]. »

[1] Du Thil, conseiller d'Etat.

[2] L'adresse porte : A Monsieur Du Puy, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privé, à Paris.

7. — FONTENAY-MAREUIL [1].

« Monsieur,

« Vous sçavés trop le service que javois voué à feu M. de Tou, pour douter du regret extrême que j'en ay eu; mais je vous assure aussi que je vous honore encore assés particulièrement pour avoir beaucoup pris de part à celuy que vous aurés ressanty pour la perte d'un tel frère. Ce sont véritablement des afflictions pour lesquelles il faut beaucoup de force; mais j'espère que Dieu vous donnera toute celle qui vous sera nécessaire, et à moy les moyens de vous faire paroistre combien je suis passionnément votre très humble et trés affectionné serviteur et alié

« FONTENAY.

» A Bomarso, le 23 novembre 1642. »

8. — GUÉBRIANT [2].

« Monsieur,

« Je faits proffession depuis sy longtemps d'estre serviteur de vostre maison que je ne puis moins faire que de vous tesmoigner la part que je prends à vostre affliction, et avecque combien de douleur j'ay appris une sy triste nouvelle. S'il m'estoit possible de contribuer quelque chose pour vous la rendre moins fâcheuse, je vous proteste que je m'employerois de bon cœur, puisque, par ce moyen, je soullagerois aussy la mienne; mais comme je scay que cela ne se peut, il faut de nécessité que je me contente de vous assurer que je suis, monsieur, vostre très humble serviteur

« GUÉBRIANT.

« A Gronau, le XXIIIIe novembre 1642. »

9. — MONTRÉSOR [3].

« Monsieur mon cher cousin,

« Dans le malheur irréparable qui nous est arrivé à nostre perte commune, je vous proteste mon service et vous témoigne mon ex-

[1] François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil, né en 1595, fut ambassadeur en Angleterre en 1626 et à Rome en 1641 et 1647. Il a laissé des mémoires fort intéressants.

[2] Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, né en 1602, mort en 1643.

[3] Cl. de Bourdeille, comte de Montrésor, né en 1608, mort en 1663. Il était entré dans la conspiration de Cinq-Mars, mais avait pu s'enfuir et passer en Angleterre d'où il écrivit cette lettre.

trême desplésir, et prie Dieu qu'il vous donne plus de force que je ne m'an trouve pour résister à la vostre, et que je puisse estre utile en quelque fasson à vous randre mes devoirs. Ce sera de toute mon affection que je i satisfaré, si j'an ai jamais l'occasion, comme de vous faire paroistre que je vous suis sans réserve, monsieur mon cher cousin, très humble et très affectionné serviteur.

« M.

« De L. (Londres), ce 17 octobre 1642. »

---

10. 11. — Marie de Rohan [1].

« Monsieur,

« Je prens trop de part au desplaisir que vous recevés en la personne de M. vostre frère pour ne vous le pas tesmoigner, et les obligations que je lui ay et l'estime que je sais de sa personne m'oblige à vous supplier de m'en faire savoir des nouvelles. Je prie Dieu qu'elles soit bonnes, et souhaiterois avec passion vous faire paroistre que je suis véritablement, monsieur, votre très affectionnée servante

« M. de Rohan.

« De Beaupréau, ce 27 juin 1642. »

« Monsieur,

« Je vous avois tesmoigné le desplaisir sensible que m'aportoit la prison de M. vostre frère, mais la nouvelle de sa mort m'en donne un si estresme, que je ne puis faire autre chose que de le pleurer avec vous. Je scay que vostre doulleur ne peut estre soullagée que de Dieu seul. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous envoie ses saintes consolations, et me face la grâce de vous pouvoir faire paroistre que je suis très véritablement, monsieur, vostre bien humble et très affectionnée servante

« M. de Rohan. »

---

12. — Marie de Gonzague [2].

» Monsieur,

« Quoyque je n'aye pas esté des premières à vous tesmoigner la part que j'ay prise à la perte que vous avez faitte de M. vostre frère, je suis bien assurée que vous ne doubtez point qu'elle n'ait

[1] Fille de Henri, duc de Rohan et de Marguerite de Béthune-Sully.

[2] Marie-Louise de Gonzague, née en 1612, reine de Pologne en 1645, morte en 1667. Elle avait promis à Cinq-Mars de l'épouser.

esté toute entière, et que je ne vous aye plaint infiniment dans ce malheur, qui est bien plus grand pour vous qui ne l'avez plus que pour luy. Je le croy sy heureux, qu'il ne voudroit pas changer se condition avec qui que ce fut. Sa constance et sa générosité vous doibvent assurément beaucoup satisfaire; je vous suplie de croire qu'avec l'obligation que j'ay de parante, celle que je ressent des marques d'affection que vous m'avez donnée dans tous les temps, me feront estre toute ma vie, monsieur, votre très affectionnée à vous faire service

« MARIE DE GONZAGUE.

« Saint-Eloy, le 1er d'octobre 1642. »

---

13. — MONTBAZON (duchesse de) [1].

« Mon cousin,

« Seste lettre n'est que pour vous randre ce que je vous dois en cette malheureuse ocasion, et non pas que je veuille antreprandre de vous conseiller de diminuer vostre affliction ne pouvant estre qu'extresme. J'espère que me ferez la justice de croire qu'il n'y a personne au monde quy ait santy unne sy véritable et sy violente douleur de nostre commune perte que moy, quy la conès et la resans telle qu'il m'est imposible de m'en pouvoir jamés consoler, ny de manquer d'estre vostre très aquise servante

« MARIE DE BRETAGNE.

« De Cousières, ce 16 octobre.

« Je n'ay pu aprandre plus tost où l'on vous pouret treuver. »

---

14. — SOISSONS (comtesse de) [2].

« Monsieur,

« Je croy votre perte si excessive et mes consolations sy foibles, que je ne me forceray pas de vous en donner, ne croiant ausy que vous soyés en estat d'en recevoir; je vous asseureray seullement que personne de tous vos amis ne peuvent daventage que moy plaindre votre malheur ny en avoir de plus véritables resentimens. Je me trouve sy surprise penceant à votre douleur, que je n'en estime pas de semblable, ny qu'il y ait ausy ung esprit plus capable de la suporter. Je voudrois de tout mon cœur que la part que j'y

[1] Marie de Bretagne, mariée en 1628, à Hercules de Rohan, duc de Montbazon, morte en 1657.

[2] Mademoiselle de Lucé, femme de Charles, comte de Soissons.

prends et à tout ce qui vous touche la peult amoindrir, vous cognoistriés de quelle vérité je vous en asseure; mais ne pouvant vous donner de consolation sur ce subject, il la fault demender à Dieu, que je prie de toute mon afection qui vous la donne, et à moy occasion de vous tesmoigner que je suis véritablement, monsieur, votre plus affectionnée à vous servir

« La comtesse de Soisons.

« Creil, ce 22 septembre 1642. »

---

15. 16. — Turenne.

« Monsieur,

« Je croi que vous aurés bien sceu comme le rois a commandé que l'on arrestast M. de Thou. Je couchai hier, en m'en retournant à l'armée, au lieu où estoit Sa Majesté, qui ne voulust pas me permettre de le voir, quoique je l'eusse très incessamment demandé.

« Je croi qu'il n'est pas nécessaire que je vous die le déplaisir que j'ay eu de le savoir en cet estat, ni aussi qne je vous assure comme j'emploierois de tout mon cœur toutes choses qui dépendent de moy pour le servir.

« La seule chose qui me reste est de suplier touts les amis que j'ay à la court de l'assister en ce rencontre. Vous scavés bien, monsieur, que je serois la plus mescognoissante personne du monde, si je ne lui estois particulièrement obligé de l'amitié qu'il a toujours eu pour moy, et si je ne vous tesmoignois avec combien de vérité je suis, monsieur, votre très humble serviteur

« Turenne.

« A Meiseu? 17 juin 1642. »

« Lion, ce 4 octobre 1642[1].

« Monsieur,

« Je m'assure que vous ne doutés pas de l'extrême affliction que m'a apporté le malheur qui est arrivé à M. votre frère, et que vous croiés bien à quel point m'a esté sensible la perte d'une personne qui m'aimoit si fort et que j'honorai à ce point-là. Croiés, monsieur, que j'aurai toujours sa mémoire très chère, et je m'assure que vous pensés bien qu'il y a fort longtemps que je n'approuvois

[1] Le même jour Turenne écrivit sur le même sujet à du Puy une lettre commençant par ces mots : « Vous savez bien à quel point j'étais des amis de M. de Thou. » — Mais cet autographe a été soustrait du volume DLXXIII de la Collection du Puy dont il faisait partie.



pas la façon avec laquelle il à vesquu. Faites-moi l'honneur de croire que vous n'avés personne qui soit plus que moy, monsieur, vostre très humble serviteur

« TURENNE. »

---

17. — Mlle DE VERTUS [1].

« Monsieur,

« Si c'estoit asés de plurer avec vous la perte que nous avons faite sans qu'il fust besoin de vous le tesmoigner, je n'augmenterois point vos desplaisirs et les miens par des lettres inutiles. Mon silence auroit esté le seul tesmoin de mes resantimans, et il seroit d'autant plus muette, que je suis plus sensiblement touchée, mais jay pensé que c'estoit vous abandonner en ce malheur que de ne vous pas assurer de la part que j'y ay prise; si nostre affliction ne nous oste tout usage de raison, vous jugerés bien qu'elle ne peut estre petitte, puisque j'ay toutte ma vie honoré M. vostre frère au dernier point, et que je suis avec vérité, monsieur, votre très humble cousine et servante

« X. DE BRETAIGNE. »

Publications nouvelles de Cartulaires.

Chaque jour devient plus développée l'importance que prennent l'étude et la publication des cartulaires. Les recueils de diplômes et de chartes, feuilletés autrefois par les plus laborieux seulement d'entre les érudits, sont maintenant une lecture répandue autant que féconde. On comprendra quelle moisson abondante, en effet, les gens d'étude peuvent faire dans cette classe de documents, en songeant que près de trois mille cartulaires sont mentionnés dans le *Catalogue général des Cartulaires des Archives départementales* publié par la Commission des archives, et que la Bibliothèque impériale à elle seule en contient environ cinq cents.

La belle *Collection des Cartulaires* publiée par M. Guérard, avec la collaboration de Géraud d'abord, depuis avec celle de MM. Jules Marion et Deloye, et dont les premiers volumes ont paru en 1840, a la première donné l'élan à un grand nombre de publications analogues, en même temps qu'elle a fourni aux éditeurs d'excellents modèles. Dans le précédent volume du *Bulletin*, nous avons parlé des cartulaires de Notre-Dame de Paris (p. 35), de Lausanne (p. 239), de Normandie (p. 373). On annonce aujourd'hui

[1] Catherine-Françoise de Bretagne, sœur de la duchesse de Montbazon.

la publication prochaine ou déjà commencée d'un grand nombre de recueils non moins importants, tels que le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Savigny (diocèse de Lyon), par M. Bernard; de Saint-Pierre et Saint-Paul de Beaulieu (diocèse de Limoges), par M. de Loches; de Notre-Dame d'Ourscamps (diocèse de Noyon), par M. Peigné-Delacour; du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, par l'Académie de cette ville; du département de l'Yonne, par M. Quantin.

Le Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamps sera publié sous les auspices de la Société des antiquaires de Picardie. L'éditeur, M. Peigné-Delacour, propriétaire des bâtiments de cet ancien monastère, s'occupe depuis plusieurs années de ce travail avec un soin des plus rares. Il a complété le cartulaire par tous les documents qu'il a pu trouver sur la même abbaye; il a le projet de donner la biographie des principaux seigneurs qui figurent dans ces documents et qui forment presque toute la noblesse de Picardie au XIII[e] siècle; il a recherché et fait peindre ou dessiner, jusque dans les bibliothèques de l'Angleterre, les armoiries et les tombeaux de la plupart de ces personnages autrefois célèbres. L'ouvrage ainsi conçu sera très-remarquable, si l'exécution, comme on doit l'espérer, répond au projet. L'original du Cartulaire d'Ourscamps est un superbe manuscrit in-folio à fermoirs, rédigé vers l'an 1300 et appartenant aujourd'hui aux Archives du département de l'Oise.

Moins heureuse en ce point, l'Académie de Mâcon n'a pas l'original du Cartulaire de Saint-Vincent, mais seulement une copie qu'on peut, sans la connaître, soupçonner d'être peu fidèle; car cette copie, qui fait actuellement partie des Archives du département de Saône-et-Loire, a été exécutée en 1750 pour servir dans un procès qu'un particulier soutenait contre le chapitre de Saint-Vincent. Elle est, il est vrai, qualifiée d'authentique, et elle a été collationnée, le 14 mai 1750, par trois notaires royaux au bailliage de Mâcon, sur l'original déposé au Trésor de l'église cathédrale de Saint-Vincent, mais cet original, suivant le procès-verbal même des notaires n'était qu'une *copie ancienne manuscrite*. En effet, le cartulaire original, un des plus précieux monuments de ce genre que l'on eût conservés du moyen âge, fut malheureusement détruit en 1567. C'est ce que prouvent les lignes suivantes :

« Finis cartularis ecclesiæ Sancti Vincentii Matisconensis in per-
« gameno scripti quod extabat in thesauro ecclesiæ Matisconensis
« ante feroces et inhumanas hæreticorum invasiones in quibus om-
« nia documenta ecclesiæ flammis consumpta fuere circa annum

« Domini MDLXVII. Hoc autem volumen *Liber Cathenatus* nuncupabatur. »

Cette note est mise à la fin d'une seconde copie du même cartulaire, faite en 1721 par le savant Bouhier, président au Parlement de Dijon, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Bien que de Bouhier, ce texte est très-défectueux; c'est ce qui nous fait craindre que, s'il a été transcrit, comme la copie des Archives du département de Saône-et-Loire, sur celui que conservaient, au XVIIIe siècle les chanoines de Saint-Vincent, les éditeurs de l'Académie de Mâcon n'aient beaucoup à faire pour éviter les fautes où les copistes pourraient les entraîner[1]. Peut-être y avait-il un autre et meilleur texte dans la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés; du moins est-il certain, comme on peut s'en assurer aux mots *Axidoria*, *Commenda* et autres du Glossaire de du Cange, que pour l'édition qu'ils ont donnée de ce dernier ouvrage, les bénédictins se sont servis d'un Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon dont les leçons diffèrent beaucoup de celles données par le volume de Bouhier.

Dans le Rapport présenté à l'Académie de Mâcon par M. de Surigny à l'occasion de la publication que cette compagnie va entreprendre, on voit que les chanoines de Saint-Vincent ne livrèrent leur cartulaire en 1750 pour en permettre la collation à la partie adverse que forcés par un jugement. Il faut dire à leur louange qu'ils étaient plus généreux quand les savants et non les plaideurs leur demandaient la même grâce. Voici du moins une lettre qui se trouve dans la correspondance de Guichenon[2], et qui montre qu'un ancien cartulaire, qui me paraît ne pouvoir être que le fameux *Livre enchaîné*, fut envoyé par eux à Bourg pour être communiqué à l'historiographe de Savoie.

« Monsieur,

« Desirant satisfaire à ce que m'avez tesmoigné desirer par la vostre du 23 du present, j'ay faict chercher en nostre tresor l'antien cartulaire de nostre eglise où il ne s'est rencontré, ce qui me fasche fort, estant une seulle piece de l'antiquité qui nous reste après le ravage des hereticques; tant de diverses personnes nous l'ont emprunté, que j'ai peur que l'on ne l'aye rendu. Le deceds de feu

[1] Pour en donner un exemple, on lit continuellement dans la copie de Bouhier *Cavemacum* et *Salormacum* au lieu des noms de lieux *Caveniacum* et *Salorniacum*.

[2] Correspondance conservée à la bibliothèque de l'Institut, et dont nous avons eu occasion de parler à plusieurs reprises dans le volume précédent.

M. Noly, jadis nostre procureur de chapitre et qui gardoit les clefz du tresor où sont nos papiers, m'oste la cognoissance et les moyens de sçavoir à qui il l'a presté. J'ai donné charge de vériffier parmi ses papiers s'il se pouroit rencontrer quelques récépicés ou memoires qui nous esclaircist qui peult avoir led. cartulaire, que s'il se peut retreuver je ne manquerai vous en donner advis, desirant vous pouvoir faire parestre que c'est de cœur et affection que je suis,

« Monsieur,

« Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

« DINOT, doyen.

« A Mascon, ce 27e ap. 1660.

« Ainsi que j'allois envoyer ceste à la poste, j'apprendz que le cartulaire s'est treuvé chés un de messieurs nos chanoines, et comme M. le chanoine Morel va à Bourg ceste sepmaine, je le prierai vous le porter pour vous servir en ce qui me sera possible. »

Quelques difficultés qui puissent se présenter pour établir un bon texte du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, le choix de la personne à qui la principale part de ce travail est confiée, M. Ragut, archiviste de Saône-et-Loire, répond du soin et des connaissances locales qui y seront apportées. Quant à l'importance de cette publication, il suffit pour la faire apprécier de citer cette phrase du Rapport de M. de Surigny : « Ce précieux volume, de 308 pages, ne contient pas moins de 633 chartes du VIIIe au XIIIe siècle, et mettra au jour des documents précieux pour l'histoire non-seulement du Mâconnais, mais encore de la Bresse châlonnaise, du département de l'Ain et même de quelques localités du Jura. »

Nous ne devons pas terminer sans dire que le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, formant un volume in-4°, sera livré aux souscripteurs au prix très-modique de 10 francs.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Afrique* (*Description de l'*), par un géographe anonyme du VIe siècle de l'hégyre. Texte arabe publié pour la première fois par M. A. de Kremer, professeur de langue arabe vulgaire à l'École impériale polytechnique à Vienne. Vienne, Braumüller, 1852; in-8°.

2. — *Belgique catholique*, par M. de Smetz. Ire partie. Saints et

grands hommes du catholicisme en Belgique; trad. du flamand. T. Ier; in-8° de 18 feuill. Louvain.

3. — *Économie politique* (*Études sur l'histoire de l'*), depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIe siècle; par F. Lysen, secrétaire de l'Académie belge. In-8° de 16 feuill. (3 fr.)

4. — *Géographie du moyen âge* accompagnée d'atlas et de cartes dans chaque volume; par Jean Lélewel. Breslau, 1852; 4 vol. in-8°. (42 fr.)

5. — *Hainaut.* Inventaire analytique et chronologique des Archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état du Hainaut, avec notes; par A. Lacroix, archiviste de la ville de Mons. In-4° de 47 feuilles. Mons. (10 fr.)

6. — *Moyen âge* (*Les grandes cités du*), par Th. A. Buckley. Londres, 1852, in-12 de 420 pages (en anglais). (5 fr.)

7. — *Pagi* (*Quelques*) *de la première Belgique*, d'après les diplômes de l'abbaye de Gorze, par M. Henri d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube. In-8°. Rouen, 1852.

Cette brochure, de 19 pages, contient six chartes inédites des années 776 à 1055 et la liste d'une centaine de villages carlovingiens appartenant aux cités de Trèves, Metz, Verdun et Toul. Espérons que ce commencement de travail amènera l'auteur, qui est l'un des bons paléographes sortis de l'École des chartes, à nous donner un jour une géographie historique de la Lorraine.

8. — *Répertoire* des articles parus depuis 1800 jusqu'à 1850 dans les Recueils des Académies et des Sociétés et dans les journaux scientifiques sur des sujets historiques et sur les connaissances qui se rapportent à l'histoire. Ier volume, Histoire. 2e cahier, Histoire des États de l'Europe autres que l'Allemagne; Histoire de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Australie. Miscellanées historiques-ethnographiques. Berlin, Nicolai, 1852; in-8° de XXII et 263 à 548 pag. (en allemand).

9. — *Rhin* (*Matériaux pour l'histoire ancienne du*) et pour l'interprétation exacte de Florus, Suétone et Ausone, par P. Chr. Sternberg. Trèves, Braun; in-8° de IV-68 pag. (en allemand; 2e édit.).

10. — *Strabonianarum vindiciarum liber*, per Aug. Meineke. Berlin, 1852; in-8° de XII-260 pag.

11. — *Strabonis geographica.* Recognovit Aug. Meineke. Vol. Ier. Leipzig, 1852; in-8° de XVI-396 pag.

H. L. BORDIER.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 2. — FÉVRIER 1853.)

AVIS.

Le premier volume du *Choix de Mazarinades* et l'*Annuaire historique* pour 1853 sont en distribution. MM. les sociétaires pourront les faire retirer chez M. Renouard, en présentant la lettre d'avis de M. le trésorier de la Société.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 FÉVRIER 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. DE ROISSY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après l'approbation du Conseil :

828. M. Vandermarq, place Vendôme, 15, présenté par M. A. Passy.

829. Mme veuve Lahure, présentée par M. Duchesne aîné.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière, les volumes suivants de ses différentes publications :

Abhandlungen.... Histor. Classe, t. VI, 3e livr. Munich, 1852, in-4°.

Abhandlungen.... Philosoph.-philolog. Classe, t. VI, 3e livr. 1852; in-4°.

Abhandlungen.... Mathem.-physic. Classe, t. VI, 3e livr. 1852; in-4°.

Gelehrte Anzeigen.... Ann. 1852. 1 vol. in-4°.

Bulletin (Procès-Verbaux des séances de l'Académie). 1852, nos 1 à 23.

Trois *Dissertations inaugurales* de MM. Metzger, Thierisch et Prantl. Munich, 1852, in-4°.

De la part d'autres sociétés savantes :

Annuaire de l'Institut des provinces, pour 1853. 1 vol. in-12.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXV. 1851; 1 vol. in-8°.

Société des Antiquaires de l'Ouest, dernier numéro du *Bulletin* de 1852 et table de 1851-1852. Poitiers, 1852; in-8°.

Bulletin monumental, publié par la Société pour la conservation de monuments historiques de France, t. XVIII, nos 6 et 7. Caen, 1852; in-8°.

Bulletin historique, publié par la Société des Antiquaires de la Morinie; 4e livr. Octobre-novembre-décembre 1852. Saint-Omer. Broch. in-8°.

De la part de l'éditeur :

Notice généalogique, biographique et littéraire sur Jacques de Fouilloux, gentilhomme poitevin, auteur du célèbre Traité de la vénerie, suivie de la Bibliographie de cet ouvrage. Paris, Techener, 1 vol. in-8°, 1852.

Correspondance.

M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, accuse réception des numéros du *Bulletin* de la Société envoyés pendant l'année 1852; il fait connaître les numéros précédents de ce recueil qui ne sont point parvenus à l'Académie. Il fait hommage à la Société des publications récentes de l'Académie de Munich indiquées ci-dessus. M. l'archiviste est autorisé à adresser à cette Académie les numéros qu'elle n'a pas reçus et les volumes de la Société qui ne lui ont pas encore été offerts.

— M. de Caumont, président du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, informe la Société que cette association se réunira à Paris du 20 au 29 janvier. Il invite la Société de l'histoire de France à vouloir bien s'y faire représenter par cinq de ses membres.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Choix de Mazarinades, t. I ; la feuille 21 est tirée ; les feuilles 22 à 25 sont en bon à tirer ; les feuilles 26 à 32, chez l'auteur.

Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier, les plac. 3 à 8 sont chez l'auteur.

Annuaire de 1853 ; les feuilles 1, 2 et 3 sont en bon à tirer ; la fin de l'*Annuaire*, comprenant la Topographie ecclésiastique, est composée et en correction. Le volume sera terminé avant la prochaine séance du Conseil et pourra être immédiatement distribué.

— M. Duchesne propose d'envoyer à tous les auteurs dont les ouvrages seront analysés ou indiqués dans le *Bulletin* un exemplaire du numéro qui contient cette mention. Le Conseil est d'avis de ne pas donner une aussi grande extension à la proposition de M. Duchesne ; l'examen en est renvoyé à la commission des fonds.

— Le Conseil décide qu'à l'avenir ses séances mensuelles auront lieu le *premier mardi* de chaque mois à trois heures ; la séance générale des Comités historiques du Ministère de l'instruction publique, dont font partie plusieurs membres du Conseil, ayant lieu le lundi à la même heure.

Le Conseil s'occupe de différents objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Le congrès des sociétés savantes, réuni le 20 décembre dernier, sous la présidence de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, a terminé ses travaux. Les résultats de cette session seront sans doute bientôt publiés. On ne saurait trop applaudir aux efforts tentés par les hommes intelligents et studieux de nos départements dans le but d'établir un lien durable et un courant constant d'échanges entre toutes les académies et sociétés de France qui s'occupent des mêmes questions littéraires ou scientifiques. C'est à Arras, sous l'active impulsion de M. le comte Achmet d'Héricourt, qu'aura lieu la prochaine réunion du congrès des sociétés savantes.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a remplacé feu

M. Eug. Burnouf, dans sa séance du 28 janvier, par M. Rossignol, helléniste.

— La Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure donnera, dans sa séance publique de 1854, une médaille d'or de 400 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur *l'origine, les développements, les luttes successives, l'extinction de la féodalité en Normandie, et son influence sur l'état matériel, intellectuel et moral de la société*. Ce travail devra s'appuyer sur des documents authentiques et contemporains des faits énoncés, comme : lois, coutumes, ordonnances, chartes, diplômes, terriers, chroniques, poésies, écrits divers, et faire ressortir autant que possible toutes les particularités concernant des fiefs contenus dans les limites actuelles du département de l'Eure. — Les Mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel de la Société, à Évreux, avant le 1er juillet 1854.

— Nous devons signaler les deux premières livraisons du volume de la *Bibliothèque de l'École des chartes* actuellement en cours de publication (t. XIV), à cause de l'intérêt et de la variété des articles dont elles se composent. Nous en donnerons la liste quand le volume aura tout entier paru; mais on nous permettra de citer dès aujourd'hui : un fragment du beau travail de M. Augustin Thierry sur la France municipale, un morceau de critique d'art écrit par M. Guérard au sujet du Musée du Louvre, et trois articles de MM. Douët d'Arcq, Lalanne et Delisle. Une dissertation de quelques pages explique la découverte faite par M. Delisle de quatre petits vers français brodés dans le tissu de la cordelette de soie qui retient le sceau pendant au bas d'une charte de Normandie de la fin du XIIe siècle. Ces vers sont une devise amoureuse, et la charte étant relative à la dotation d'une nouvelle épousée, M. Delisle conjecture que cette jolie cordelette est un de ces *lacs d'amour*, célèbres au moyen âge, dont la future avait fait présent à son fiancé. Rien de plus ingénieux que la manière dont se trouve élucidé dans ce petit article, un fait paléographique sans exemple jusqu'à ce jour.

L'éditeur des *Comptes de l'Argenterie*, publiés sous les auspices de la Société de l'histoire de France, M. Douët d'Arcq, a consacré au grand recueil de M. de Laborde, *les Comptes des ducs de Bourgogne*, un article dont l'intérêt est doublé par l'abondance et la sûreté d'érudition avec laquelle ces précieux documents y sont résumés et leurs détails mis en relief. En fait d'érudition on peut lire la discussion de M. d'Arcq sur les hanaps *de madre* (p. 131-135); en fait de détails, voici une citation : « On trouve de tout dans les comptes,

dit M. d'Arcq. Ici, par exemple, de la médecine, et une assez singulière : Des perles prêtées à un malade; ce qui s'explique, au reste, par les vertus qu'on attribuait à diverses pierres précieuses.... En 1454, la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves, fait habiller ses chiens : « Pour la façon et estoffes de cinq jaques pour cinq des le- « vriers de madame la duchesse. » Dieu me préserve de dire du mal de la noble dame, mais voici un article qui semble témoigner d'une curiosité bien étrange : « Audit trésorier la somme de 25 s. t. par « lui baillez, de l'ordonnance d'icelle dame, à ung pauvre homme « de la paroisse de Fresne, en Sauloigne, pour ce qu'il avoit amené « un sien enffant de l'age de trois ans au mandement de ladicte « dame à Blois, lequel enffant on disoit avoir en lui superfluicté de « nature plus que en ung autre de dix ans. » Hâtons-nous de dire que maint autre article du même compte dépose de sa bonté et de sa bienfaisance. Voici un autre détail par trop intime : « Pour « une chaière percée pour le retrait de monseig. d'Orléans pour « servir quand il est devers madame. » Assurément le comptable le plus scrupuleux pouvait s'arrêter là. Mais le moyen âge est un enfant; il en a les grâces et aussi les inconvénients. En fait de singularités, je citerai une robe brodée de musique : « Pour prix de « 960 perles destinées à orner une robe; sur les manches est écrit « de broderie, tout au long, le dit de la chanson : *Madame, je suis* « *joyeulx*, et notté tout au long sur chascune desdittes deux man- « ches, 568 perles pour servir à former les nottes de ladite chanson, « où il a 142 nottes, c'est assavoir pour chacune notte 4 perles en « quarré. »

Quant à l'article de M. Lalanne, il a pour but de démontrer qu'une grande partie de la correspondance de Mme de Sévigné n'a jamais été lue de ceux qui l'admirent depuis si longtemps, que dans un texte parfois très-défiguré. M. Monmerqué avait trouvé trois volumes de cette correspondance écrits de la main même du célèbre cousin de Mme de Sévigné, le comte de Bussy; M. Walckenaer en avait découvert un quatrième; trois autres encore, comprenant une période de douze années, viennent d'être retrouvés par M. Lalanne qui fait voir jusqu'à quel point les éditeurs ont changé l'original, soit qu'ils ne le comprissent pas, soit qu'ils jugeassent à propos de l'épurer; l'article se termine par des passages entiers de cette correspondance qu'on avait complétement supprimés.

Musée des Souverains.

Le 13 février, a été ouvert à la curiosité publique le Musée des Souverains, fondé pour contribuer à restaurer le principe d'autorité par l'exhibition publique des meubles, des armes, des vêtements, des œuvres d'art et des objets matériels de tout genre, qui ont appartenu ou que la tradition attribue comme tels, aux familles souveraines de la France. Nous empruntons les détails suivants aux descriptions nombreuses qui ont déjà paru de ce nouveau département des musées du Louvre, dont jusqu'à présent l'abord est rendu très-difficile par l'affluence des curieux.

Le Musée des Souverains occupe cinq salles, adossées à la colonnade du Louvre, et dont deux faisaient précédemment partie du Musée Espagnol. La première salle, ornée de boiseries du temps de Louis XIII, contient, dans une vitrine placée au centre, une armure dorée de François II, le casque et les brassarts de Henri II, la pesante armure de Henri IV, l'armure fleurdelisée de Louis XIII, d'une belle exécution artistique et qui figure dans le portrait du roi peint par Philippe de Champagne; enfin une lourde et grossière armure ayant appartenu à Louis XIV.

La seconde salle est occupée comme la première, à son centre, par une vitrine contenant des armures royales. On y remarque deux armures de Henri II, dont l'une appartenait depuis longtemps au Louvre, l'autre à la Bibliothèque du roi; cette dernière, damasquinée en argent, est d'un travail admirable. Au milieu de la vitrine est l'armure de guerre de François Ier, toute fleurdelisée, qui figurait précédemment au Musée d'artillerie; ses proportions, adaptées à la taille d'un homme haut de six pieds deux pouces, témoignent de la haute stature de François Ier. Aussi a-t-on dû surélever, pour faire place au casque, la voûte de l'armoire, qui n'avait pas été construite en prévision de ces proportions exceptionnelles.

Une chapelle de réception de l'ordre du Saint-Esprit remplit la troisième salle du Musée; prie-Dieu, manteaux de chevaliers couverts de flammes d'or, tous les objets, enfin, qui servaient à tenir chapelle pour la réception des chevaliers du Saint-Esprit.

Des deux dernières salles, beaucoup plus vastes, l'une, qui a reçu le nom de *salle des Bourbons*, est consacrée aux trois races royales de France, et l'âge des reliques précieuses qu'elle renferme embrasse un espace de onze cents ans; l'autre salle a été réservée tout entière aux onze années de règne de Napoléon.

La *salle des Bourbons* contient, dans des armoires vitrées ados-

sées aux murs, une foule d'objets ayant appartenu aux rois de France; d'abord une série de livres d'Heures de divers souverains; celui de Louis XIV, celui de Henri IV, celui de Marie Stuart; un grossier volume ayant servi à Henri II; les Heures de la Croix, en vers français, ayant appartenu à Charles VIII et à Louis XII; les Heures d'Anne de Bretagne, superbe missel, dont les miniatures sont célèbres; une Bible offerte en 850 par les moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tours à Charles le Chauve, conservée à l'église de Metz; la Bible en français de Charles V, avec les signatures de ce roi, de Jean de Berry son frère, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV; le Psautier de saint Louis, donné par la reine Jeanne à son mari le roi Charles V, et par le roi Charles VI à sa fille Marie de France; le Bréviaire de saint Louis et l'enveloppe brodée qui lui servait d'étui; le Livre de prières de Charles le Chauve, à couverture d'argent incrustée d'un bas-relief en ivoire entourée de pierres précieuses, et l'Évangiliaire de l'empereur Charlemagne, exécuté en 780.

Au-dessous de ces Heures, dans la même armoire, sont appendus l'épée de mariage de Henri IV; le mousquet de Louis XIII, l'épée de Henri II, la carabine de Louis XIII, et l'épée de François I[er] portant à la poignée la devise *Fecit potentiam in brachio suo.* Retenue prisonnière à Madrid, cette épée en fut rapportée par Murat.

Dans l'armoire du fond, faisant face aux fenêtres, la couronne, l'épée et la selle qui servirent au sacre de Louis XVI; le casque et le bouclier de Charles IX; le miroir et le bougeoir donnés à Marie de Médicis par la république de Venise, deux charmants objets d'un travail exquis; divers insignes trouvés dans la tombe de Childéric; le sceptre et la main de justice de Charlemagne; l'épée de cet empereur, dont le fourreau et le baudrier ont été brodés de fleurs de lis pour servir au sacre de Charles X; les éperons de Charlemagne, enfin tous les objets que Charles X revêtit le jour de son sacre, son manteau, sa tunique, ses souliers brodés or sur or, avec une richesse inouïe, sa selle, ses éperons et le mors de son cheval, ainsi que la couronne, portée ce jour-là par le dauphin, duc d'Angoulême; à côté se voit le modèle de la couronne qui servit à Louis XVI pour le même objet.

Dans une troisième armoire, l'arbalète de Catherine de Médicis, avec laquelle, dit Brantôme, elle aimait tant à tirer aux oiseaux; l'épée de Henri IV; le sceau de Constance de Castille, seconde femme de Charles VII; le mousquet de Louis XIII et du grand-dauphin, père de Louis XVI, enfin l'épée de chevet de Louis XV.

Au centre de la même salle est le fauteuil de bronze conservé jadis dans le trésor de Saint-Denis, et qui passe pour être un ouvrage de saint Éloi, fabriqué pour le roi Dagobert; non loin de là, une chaise à porteurs de Louis XIV; un magnifique meuble ayant servi de médailler à Louis XV, et un coffret, donné par Richelieu à Anne d'Autriche, qui est peut-être la merveille de cette collection, au point de vue artistique; il présente, en effet, un admirable réseau de fleurs en or travaillées au repoussé, et appliquées sur fond de soie bleue; à côté, la cuve arabe où saint Louis fut baptisé et où l'on baptisa également le duc de Bordeaux. Dans une autre partie de la salle, on voit un étau et un vilbrequin ayant servi aux travaux manuels qui étaient l'une des distractions de Louis XVI, ainsi qu'une carte de géographie dessinée par ce roi sur une table de marbre.

Près des fenêtres sont placés divers objets d'une époque très-rapprochée de nous. Ce sont : 1° le petit bureau en bois blanc dont Louis XVIII s'était servi à Hartwell, et qu'il voulut conserver aux Tuileries; il est reproduit dans le portrait bien connu de Gérard; 2° un meuble à bijoux qui avait appartenu à la reine Marie-Antoinette, et qui vint en la possession de Charles X, pour être à moitié détruit lors des événements de 1830; 3° le bureau du roi Louis-Philippe, exposé avec emphase dans l'état de dégradation où il fut mis lors de l'invasion des Tuileries en 1848.

La cinquième salle ne renferme que des objets appartenant au règne de Napoléon. En voici la nomenclature très-abrégée :

Dans l'armoire vitrée du fond : le modèle en ivoire du vaisseau *la Ville de Dieppe*, donné en hommage à l'impératrice Marie-Louise à l'occasion de la naissance du roi de Rome; l'exemplaire manuscrit du sacre de l'empereur, avec les dessins originaux de MM. Fontaine, Percier et Isabey père; la carabine de voyage et les fusils de chasse de Napoléon; un exemplaire sur peau vélin du Code Napoléon; un autre des poésies d'Ossian, avec les dessins d'Isabey, d'après le tableau de Gérard; les habits de cérémonie de l'empereur, en velours brodé d'or, ses gilets blancs également à broderies en or, enfin toute sa garde-robe de cérémonie; le poignard du roi d'Espagne Philippe II, qui fut donné à Napoléon lors de la dissolution de l'ordre de Malte; le ceinturon de chasse de l'empereur, et le costume complet qu'il revêtit pour la cérémonie du sacre, c'est-à-dire son manteau impérial en velours brodé d'or, sa couronne dite de Charlemagne, sa selle, son épée, ses gants, ses culottes, ses bas, ses souliers, etc., objets dont on a prodigué quelques-uns jusqu'à en mettre deux, quatre et six paires à la fois;

non loin de là, son habit beaucoup plus modeste de général de la République à la bataille de Marengo, son épée de premier consul à poignée d'ivoire, le mors de son cheval, le chapeau historique de la campagne de 1814, et le petit chapeau rond que l'empereur portait à Sainte-Hélène, ainsi que le mouchoir dont il se servit à son lit de mort.

Au milieu de la salle figurent quatre selles orientales données a Napoléon pendant la campagne d'Égypte; l'échiquier de corail et de lave que lui donna sa sœur, la reine de Naples, Caroline Murat. Devant les fenêtres, son bureau de campagne, son fauteuil de travail, son lit de campagne, enfin le berceau du duc de Reichstadt, dans lequel coucha depuis le duc de Bordeaux.

On voit aussi dans cette salle le petit uniforme autrichien du duc de Reichstatd ; un médaillon renfermant des cheveux de Napoléon et de son fils, et le drapeau de la garde impériale, qui porte l'inscription suivante : *Garde impériale. — L'empereur Napoléon au 1er régiment de grenadiers à pied.* Ce drapeau, que l'empereur embrassa lors des adieux de Fontainebleau, était resté depuis lors aux mains du général Petit.

Deux grandes armoires latérales fermées, semblent promettre que cette dernière partie du Musée sera incessamment augmentée d'un grand nombre d'autres objets.

L'on conserve, au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, différents dossiers de la correspondance de l'abbé Bignon, qui fut garde des manuscrits du roi depuis 1718 jusqu'en 1743. Il a été récemment trouvé dans ces papiers, par M. Guérard, quelques pièces intéressantes dont nous devons la communication à son obligeance et dont voici un échantillon.

Les deux premières sont une lettre et un mémoire non signés, mais spirituels, qu'on peut ajouter aux nombreuses critiques inspirées par le Dictionnaire de l'Académie française. Elles nous paraissent de l'abbé d'Olivet et sont dignes de son bon goût.

Les deux pièces que nous donnons ensuite sont d'abord une assez plaisante supplique de Gayot de Pitaval, qui avait été successivement prêtre, soldat, avocat, enfin faiseur de livres, toujours sans succès; puis une belle lettre de M. de Maurepas, en réponse à l'abbé Bignon, auquel il inflige une petite leçon pour lui avoir recommandé ce trop médiocre auteur.

Sur le Dictionnaire de l'Académie.

« Ce 24 janvier 1727.

« Je vous rends, monsieur, par avance, mille grâces très-humbles de l'honneur que vous voulez bien faire à mon ami le président Bouhier, en assistant à sa réception[1]. Je vois bien, par la manière dont votre marche est arrangée, qu'il vous en coustera de la fatigue, mais je ne saurois souhaitter que vous vous en dispensiez, et tout ce que je puis désirer, c'est qu'elle ne nuise pas à votre santé.

« Ce que vous pensez pour faire quelque chose de bon de nostre malheureuse Académie, mérite qu'elle vous dresse une statue de marbre dans le lieu où elle tient ses assemblées et je vais y travailler.

« Nunc te marmoreum pro tempore.

« Mais si vous venez à bout de faire sur cela entendre raison à nos très-indociles cervelles

« Aureus esto.

« Il faudroit commencer par faire brusler nostre Dictionnaire en l'estat qu'il est, car il donne lieu à une espèce d'idolâtrie qui n'est pas moins dangereuse que celle de la Chine. Nous avons fait, en quatre-vingts ans, un amas de mots expliqués par des définitions et par des phrases qui n'ont ni rime ni raison, et lorsque nous les relisons de sang-froid, il n'y a personne qui puisse s'empêcher d'en rire. Après que tout cela a esté jetté au hazard sur de grandes feuilles de papier, nostre illustre compagnie délibérant si elle en feroit des cornets d'épice ou un dictionnaire :

« Maluit esse dictionarium;
« Dictionarium inde ergo.

« On a mis ce billot informe sur nostre table; les petits enfants s'en mocquent, comme font aussi ceux d'entre nous qui ont un peu de sens; cependant dès que nous sommes embarrassez sur un mot ou sur une phrase, nous allons à genoux consulter ce magot, comme les payens alloient demander de la pluie ou du beau temps à une pièce de bois qu'ils avoient mise sur un autel, *et hoc est*, comme dit saint Paul, *simulachrorum servitus*. J'avois fait sur cela un projet qui n'a pas esté écouté et que je prends la liberté de vous envoyer. Il y manque beaucoup de choses, parceque je le dicte à la

[1] C'est, comme on sait, l'abbé d'Olivet qui avait le plus chaudement recommandé le président Bouhier aux suffrages de ses confrères de l'Académie.

haste, mais il y en aura assez pour que vous en puissiez juger, et si vous l'approuvez je serai consolé du refus de tous nos illustres;

« Quippe malim unum Catonem quam trecentos Socratas.

« Mais voilà une lettre horriblement longue et le mémoire que je vais dicter ne le sera pas moins. Ainsy, monsieur, trouvez bon que je ne l'allonge point par des protestations de respect, de dévouement et de reconnaissance qui se conserveront plus sûrement dans mon cœur que sur le papier. »

Suit le mémoire dicté, ainsi qu'on vient de le voir, par l'auteur de la lettre.

« 24 janvier 1727.

« Le Dictionnaire ne vaut rien en l'estat où il est et quand on y travailleroit cent ans, on ne le rendra jamais meilleur, à moins qu'on n'y travaille d'une manière toute contraire à celle qu'on a suivie jusques à présent.

« On s'assemble 10 ou 12 sans savoir de quoy il doit s'agir, on y propose au hazard selon l'ordre d'alphabet 2 ou 3 mots à quoy personne n'a pensé; il faut faire la définition de ces mots, faire entendre leurs significations et leur étendue et donner des exemples ou des phrases qui fassent voir les diverses manières dont ils peuvent être employés.

« Ces définitions se font à la haste et sur-le-champ, quoyque ce soit la chose du monde qui demande le plus d'attention. Les phrases ou les exemples se font de même, aussi sont-ils pour la pluspart si ridicules et si impertinents que nous en avons honte, quand on les relit de sang-froid.

« On ne sauroit jamais bien entendre, bien sentir et moins encore faire comprendre aux autres quelle est la véritable force d'un mot selon les diverses manières dont on peut l'employer que l'on n'ayt vû comment il est employé dans les bons autheurs qui s'en sont servis.

« On ne fera donc jamais rien qui vaille pour le Dictionnaire si l'on n'y met des citations et des exemples.

« Nous avons pour cela de bons modèles à suivre.

« Celui des Estienne dans leur Thrésor de la langue greque et de la latine, celui de l'Académie della Crusca et à notre grande honte celui de l'Académie de Madrid qui n'estant établie que depuis 6 ou 7 ans vient de publier le premier volume de son Dictionnaire avec des citations et des exemples tirés de tous les autheurs espagnols, et que l'on peut regarder comme un modèle parfait de dictionnaire.

Utilité de celui de l'Académie s'il peut jamais être fait de cette sorte.

« Il apprendra le fond de notre langue aux François mêmes et aux étrangers à qui nous avons tant d'envie que notre langue devienne familiaire. Il pourra devenir, si on le fait avec soin, un commentaire excellent sur tous les passages les plus difficiles de nos bons autheurs et par là sera recherché avec un empressement infini de tous les étrangers.

« La lecture en deviendra agréable et par conséquent utile, car ce n'est que par le plaisir qu'on menne les hommes.

« Le Dictionnaire de Furetière ne vaut rien et celui de Richelet vaut encore moins; cependant parce qu'il y a des exemples et des citations on ne sauroit y lire un mot que l'on ne soit tenté de lire la page entière, au lieu que dès qu'on a ouvert le nostre on le referme avec empressement, tant on est rebuté de la triste et affreuse sécheresse qui règne partout.

Objection.

« On dit que nous n'avons point d'autheur classique qui puisse faire loy dans la langue et l'on demande qui fera le choix des autheurs qu'on devra citer dans le Dictionnaire.

Réponse.

« Il n'y a point de choix à faire, il faut citer les mauvais autheurs comme les bons; il n'y en a point de si bons où l'on ne trouve quelque façon de parler vicieuse qu'il est bon de remarquer; il n'y en a point de si mauvais où l'on ne trouve quelque mot heureusement employé et des phrases assés heureusement tournées pour servir d'exemple.

Objection.

« On dit que cette entreprise sera bien longue et bien difficile.

Réponse.

« Pourquoy ne pourrons-nous pas faire ce qu'ont fait les Estienne et les Académies della Crusca et de Madrid.

« Mais il y a lieu de soutenir au contraire que le travail, de la manière dont on le va proposer, sera infiniment plus facile, plus agréable et plus court que tout ce que l'on a fait jusqu'à présent.

« On suppose qu'il n'y a pas un académicien qui ne lise quelquefois des livres françois, quand ce ne seroit que pour s'amuser.

« En lisant ces livres il est aisé de remarquer un mot, quel qu'il soit, la manière dont on l'employe, la force qu'il a suivant la manière dont il est employé; il est aisé de jetter cette phrase sur le papier et d'y ajouter telles réflexions qu'on jugera à propos ou même de n'y point mettre de réflexions.

« Il y a 40 académiciens, 153 séances par an. Que chaque académicien fournisse un mot à chaque séance, ce sont 6000 mots par an, c'est peut-être plus qu'il n'y en a dans notre langue.

« Il faudra que tous les académiciens, même ceux qui sont en province, contribuent à ce travail en envoyant ce qu'ils ne pourront pas apporter eux-mesmes.

« Ceux à qui leurs dignités ou leurs importantes occupations ne permettront pas de s'assujettir à ce travail trouverront aisément des confrères qui s'offriront à les soulager.

« Les séances de l'Académie où l'on ne sait ce que l'on fait aujourd'huy seront utilement employées à rectifier les définitions et à faire le choix des phrases et des exemples qui devront être employées ou rejettées. On mettra ensuitte pour éviter la confusion chaque mot dans son portefeuille suivant l'ordre de l'alphabet et par ce moyen le dictionnaire que depuis 80 ans nous n'avons pu rendre supportable peut être mis en moins de 3 ans en estat de perfection. »

Gayot de Pitaval.

Voici maintenant de quelle manière Gayot de Pitaval essayait, vers 1735, d'émouvoir la sensibilité de l'administration des contributions publiques :

PLACET PRÉSENTÉ A M. LE PREVOST DES MARCHANDS.

« Un nourriçon d'Apollon, de Thémis,
« Dont l'ame à chaque instant à s'envoler est prête,
« Devroit-il suporter une taxe-par-tête ?
« Puisqu'au nombre des morts il pourroit être mis.

« Venez donc au secours de sa triste indigence.
« S'il venoit à mourir sans aucune finance,
« Hé? comment payroit il le passage à Caron ?
« Et sur les sombres bords sa muse infortunée,
« A gémir vainement se verroit condamnée
« Sans pouvoir aborder le manoir de Pluton.

« Mais, monsieur, je vous exprimerai mieux en prose ma situation. Malade depuis six mois, j'ai lutté plusieurs fois contre la mort; on me poursuit vivement pour la capitation. C'est avoir à la fois trop de cômbats à essuyer. Ma bourse à l'agonie qui est la proye des remèdes et des médecins vous crie mercy. Le Roy, qui est le père de ses sujets, dans les taxes qu'il leur impose ne veut point les accabler. Je dois 1733, 1734; je demande à son cœur paternel qu'il me

soulage de 1733; j'emprunteray à ma convalescence pour payer 1734 parce qu'alors mon crédit qui est mort ressuscitera avec moy. M. l'abbé Bignon qui m'honore de sa protection me permet sous son illustre nom d'implorer votre bonté. Je vous promets par des vers marqués au coin de l'immortalité de célébrer vos vertus et la sagesse avec laquelle vous gouvernez la Capitale du Royaume en enlevant les cœurs de ses habitans. Je suis avec un profond respect, etc.

« Gayot de Pitaval. »

Après avoir recommandé son protégé au prévôt des marchands, l'abbé Bignon avait recouru aux ministres; mais M. de Maurepas lui répondit :

« A Versailles, le 20e novembre 1740.

« Je me ferai toujours un plaisir, monsieur, de procurer aux autheurs a qui les belles-lettres sont effectivement redevables les secours qu'ils auront mérités par l'utilité de leurs travaux; mais à vous parler naturellement, je ne crois pas que M. Gayot de Pitaval soit dans le cas de cette prétention, et quoiqu'il ait traité des Causes célèbres, il ne me paroît pas que sa réputation ait encore aquis cette épithète. La compilation qu'il a faite et qui peut être amusante n'a point du tout ce degré d'utilité qui engage le gouvernement à faire des grâces particulières, et vous conviendrés que dans cette occasion vous avés moins consulté, en me sollicitant, la connoissance que vous avés du vrai mérite en fait de littérature, qu'une compassion toujours infiniment louable lorsqu'on n'est pas obligé de faire justice. Vous connoissés les sentimens avec lesquels je vous suis entièrement dévoué.

« Maurepas. »

On voit, dans l'article consacré à Gayot de Pitaval par les auteurs de la *Bibliothèque universelle*, que ce pauvre homme mourut en 1743, après avoir supporté, dit-on, plus de quarante attaques d'apoplexie.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

12. — *Archéologie lorraine*, par M. l'abbé Guillaume. Une sculpture du XVIIe siècle (Retable du grand autel de l'église des Carmélites de Pont-à-Mousson, transporté à la cathédrale de Toul); in-8° de 2 feuill. — Notice sur plusieurs éditions de la vie de Philippe de

Gheldres et sur divers objets qui ont appartenu à cette princesse. 2 feuill. 3/4 in-8°, plus un *fac simile*. Nanci, Lepage.

13. — *Arras et ses monuments*. Sommaire historique, statistique et chronologique; in-8° de 2 feuill. Plancy et Arras (Société de Saint-Victor).

14. — *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle* (IIIe partie), par Antoine Péricaud. Lyon, Suiffet; Paris, Delion. 2 feuill. 1/4 in-8°. (2 fr.)

Liste chronologique des imprimeurs et des libraires de Lyon de 1473 à 1500.

15. — *Bourgogne* (*Une invasion en*) en 1569. Fragment d'une histoire inédite, par M. Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or. 1 feuill. in-8°. Impr. de Tricault, à Dijon.

16. — *Dauphiné* (*Description du*), *de la Savoie, du Comtat Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVIe siècle*, extraite du Ier livre de l'*Histoire des Allobroges* par Aymar du Rivail, traduite pour la première fois en français sur le texte original publié par M. de Terrebasse, précédée d'une introduction et accompagnée de notes historiques et géographiques; par M. Antonin Macé. 11 feuill. 1/2 in-8°. Grenoble, Allier. (3 fr. 50 c.)

17. — *Fouilloux* (*Notice généalogique, biographique et littéraire sur Jacques du*), gentilhomme poitevin, auteur d'un célèbre Traité de vénerie, suivie de la Bibliographie raisonnée de cet ouvrage et accompagnée de Notes sur les écrivains thératiques du Poitou, sur les chasseurs et les chiens renommés de cette province, etc., avec deux lithographies; par M. P. D. M.—Paris, Téchener. Gr. in-8° de 112 pag.

Ouvrage tiré à soixante-quinze exemplaires et dédié à M. Jér. Pichon.

18. — *Gargantua* (*Les grandes et inestimables chroniques du grand et énorme géant*), contenant : la généalogie, la grandeur et force de son corps, etc. Paris, Panckoucke. Petit in-12 tiré à 110 exempl. (9 fr. et 4 fr. 50 c.)

Cette publication est destinée à servir de supplément à l'édition des *OEuvres de Rabelais* donnée en 1663 par Dan. et L. Elzevir. Les mêmes dispositions typographiques y sont scrupuleusement observées : même nombre de lignes, même justification, mêmes ornements. On y a joint, en outre, un portrait médaillon gravé sur bois d'après Sablon. Ce petit volume, extrêmement rare aujourd'hui, contient le premier essai du célèbre roman de Rabelais; et le nom de l'éditeur, M. Chenu, est une garantie certaine de la perfection avec laquelle il sera exécuté. (Voy. le volume précédent du *Bulletin*, p. 272.)

19. — *Talant* (*Le château de*), monographie par M. Jos. Garnier, archiviste de la ville de Dijon. (Extrait des Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.) 102 pag. in-4° et trois planches. Dijon, Douillier.

Le château de Talant, près Dijon, aujourd'hui détruit, fut quelque peu remis en lumière il y a plusieurs années par M. Marion dans une curieuse histoire d'alchimiste du xve siècle (voy. la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VII, p. 254). L'ouvrage de M. Garnier contient l'histoire complète de cette forteresse, célèbre dans les fastes du duché de Bourgogne. Excellent archiviste naguère du département de la Côte-d'Or, aujourd'hui de la ville de Dijon, M. J. Garnier a presque entièrement composé ce travail au moyen de documents originaux, et dans ses appréciations générales aussi bien que dans ses recherches de détail, il montre que c'est surtout la pratique assidue des originaux qui forme le sens et la critique historiques. Il n'y a pas de place ici pour de longues citations, mais voici une seule phrase de M. Garnier qui résume beaucoup d'études et qui nous paraît renfermer une vue historique juste et étendue : « Tenus comme en tutelle par les barons et le clergé, les ducs de Bourgogne, après avoir vainement essayé de la force, résolurent, vers la fin du *XII*e siècle, d'arriver à leur émancipation par un système de conduite dont les chartes ont gardé jusqu'ici le secret, mais qu'on peut résumer en ces trois points principaux : Restriction graduelle des inféodations et des legs pieux remarquables depuis le règne d'Eudes III ; Agrandissement des anciennes châtellenies et formation de nouvelles au moyen d'*acquêts* faits sur les nobles ruinés ; Constitutions communales accordées aux villes ducales et affrachissement des serfs des campagnes. » Il faut ajouter que cette marche des faits n'est pas particulière à la Bourgogne, qu'elle fut la même dans toute la France et que le signal en fut donné par les premiers Capétiens.

Talant, fondé en 1208 par le duc Eudes III, sur les terres de l'abbaye de Saint-Bénigne, dans une position redoutable, fut démantelé en 1609 sur les sollicitations de la ville de Dijon, à laquelle il avait inspiré de vives terreurs pendant la Ligue. M. Garnier, après avoir raconté en détail toute l'histoire de cette Bastille de la Bourgogne, ainsi qu'il l'appelle, donne (toujours d'après les documents et en particulier d'après les livres de comptes) une description archéologique de la forteresse et de l'église. L'ouvrage se termine par deux pièces en patois bourguignon qu'inspira aux Dijonnais, en 1609, la démolition de Talant, et qui sont devenues aujourd'hui très-rares : la première, intitulée *Ismenias ou l'Ebolation de Tailan ;* la seconde, *Rejouisseman de lay demantelure de Tailan*.

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 3. — MARS 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 MARS 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président présente au Conseil le tome Ier du *Choix de Mazarinades* et l'*Annuaire historique pour l'année* 1853.

Le Conseil apprend avec peine la mort de M. Houël, l'un des censeurs, et de trois autres membres de la Société, MM. Bayard, Boullenger et Huvé.

M. le président proclame membre de la Société :

830. M. Oscar de Watteville, attaché au ministère de l'instruction publique, à Paris, boulevard de la Madeleine, 17; présenté par M. Bellaguet.

Ouvrages offerts.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, pour l'année 1852. Caen, 1852; 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société du protestantisme français, n° 7. Décembre 1852. Paris, in-8°.

Bulletin du Bibliophile. Novembre et décembre 1852. In-8°.

De la part de l'auteur :

La farce de maistre Pierre Pathelin, précédée d'un recueil de monuments de l'ancienne langue française depuis son origine jus-

qu'à l'an 1500, avec une Introduction, par M. Geoffroy-Château. Paris, Amyot, 1853; 1 vol. in-12.

De la part de l'auteur :

Quand et comment le comté de Guise échut à la Maison de Lorraine, par M. Soyer-Willemet. Nancy, 1853; in-8°.

Correspondance.

M. C. Geoffroy-Château fait hommage de l'ouvrage annoncé ci-dessus.

M. Poey d'Avant fait hommage de la *Description des monnaies seigneuriales françaises composant sa collection*, 1853; in-4°. (Voy. le procès-verbal de la précédente séance.)

Objets d'administration.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Journal de François Ier. Plusieurs feuilles sont composées.

Choix de Mazarinades, t. II et dernier. M. Moreau a remis la copie de ce volume dont l'impression va être commencée immédiatement.

M. le président du Comité des fonds communique une demande de M. Renouard relative au *Journal de Barbier*. Le premier volume de cet ouvrage étant depuis longtemps épuisé, M. Renouard propose de le réimprimer à ses frais, ainsi que les volumes suivants, à mesure qu'ils viendraient à manquer dans le commerce. Cette autorisation le rendrait propriétaire de la nouvelle édition sous certaines conditions, dont la principale consisterait à fournir à la Société quelques exemplaires, nécessaires pour satisfaire aux demandes de ses nouveaux membres. Cette offre, qui équivaut à l'aliénation par la Société de ses droits à la propriété de l'un des ouvrages publiés à ses frais et sous son nom, ne paraît pas au Conseil pouvoir être acceptée. La question des secondes éditions, tant pour le droit de la Société que pour celui des auteurs, n'a point encore été résolue et mérite un sérieux examen. Si la Société le jugeait opportun, elle pourrait à ses frais, d'accord avec l'éditeur, entreprendre cette seconde édition; mais il ne paraît pas convenable de transmettre à un tiers un droit dont la première conséquence pourrait être la baisse du prix d'une de ses publications et la perte de sa part de responsabilité et de propriété à l'égard de l'un des ouvrages appartenant au fonds social. Le Conseil renvoie, du reste, cette demande au Comité des fonds et décide que le IVe volume du *Journal de Barbier* sera tiré au même nombre que les volumes précédents.

M. de La Villegille demande, pour la bibliothèque du Comité historique du ministère de l'instruction publique, Comité dont il est secrétaire, une collection de l'Annuaire et du Bulletin. — Le Comité des fonds, déjà consulté, est favorable à cette demande, à laquelle le Conseil donne son approbation.

M. le président du Comité des fonds présentera, dans la prochaine séance, l'état des ouvrages de la Société conservés en magasin, et le compte général des recettes et dépenses pendant l'exercice de l'année 1852.

Le Conseil procède au renouvellement du Comité de l'*Annuaire* pour 1854.

Sont réélus : MM. GUÉRARD, *président ;*
DE WAILLY,
TAILLANDIER,
auxquels est adjoint de droit le secrétaire, M. J. DESNOYERS.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Consultation de médecins au sujet du premier fils de Charles VIII.

Charles Orland, fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, le premier de leurs enfants[1], naquit le 10 octobre 1492 et mourut le 16 décembre 1495. Trois mois avant sa mort eut lieu une consultation de médecins auxquels on avait demandé s'il était opportun de faire sortir le jeune prince du château d'Amboise. Le texte de cette consultation se trouve à la Bibliothèque impériale, dans le manuscrit 8459 de la collection Béthune. Voici cette pièce, qui est peut-être pour l'époque un document unique en son genre.

« Combien que il y ait en ceste ville d'Amboise, pour le présent, plusieurs maladies, et mesme enfans, de rogolles (rougeoles) qui sont maladies contagieuses, fièvres et autres maladies; toutesfoyz nous n'y avons point congneu ne apperçu accidens de air pestilenciel ou infect, ne dangier de mort, maiz ont esté et sont lesdictes maladies de bonne terminaison.

[1] Les autres enfants de Charles VIII furent Charles, François et Anne, morts tous trois en bas âge.

« Pourquoy lesdictes choses par nous considérées, et ausi veuez les lettres du Roy qui mande s'il n'y a infection de air ou fort grand dangier que monseigneur ne soit point remüé de ce chasteau, sommes de advis de non le remuer d'ycy pour le présent.

« Maiz pour obvier aux dangiers qui se pourroyent ensuyvre desdictes maladies, sommes d'oppinion que toute provision soit donnée tant à la communication de gens de la ville et du chasteau que ez aultres choses nécessaires et requises à la conservation de la santé de mondict seigneur.

« Ainsi que vous, messeigneurs, le sçaurés très bien faire et ordonner.

« Faict au chasteau d'Amboise, le xxixe jour d'aoust, l'an mil cccc IIII^{xx} et quinze. »

Louise de Savoie.

La mère de François Ier, Louise de Savoie, a laissé un *Journal* de quelques pages qui a été réimprimé plusieurs fois. Cet écrit, fort peu important au point de vue historique, ne témoigne guère que de la tendresse qu'elle avait pour son fils et aussi, s'il faut le dire, pour son chien *Hapeguai*, car la mort de ce favori est le seul événement de l'année 1502 qu'elle ait pris le soin de raconter. Parmi les bonnes qualités de Louise, qui n'en avait pas beaucoup, il en est une qu'on ne lui saurait refuser, celle de l'amour de sa famille qu'elle paraît avoir eu à un haut degré. — Voici, à l'appui de cet éloge, le texte de trois billets écrits par elle pendant un voyage qu'elle fit avec le roi en 1522. Les originaux sont conservés sous les n°s 86, 87, 88 du portefeuille 23 de la collection Fontette, à la Bibliothèque impériale.

« Mesdames d'Aumont et de Brissac et vous mes^{rs} Du Bouchage et bailly de Troyes, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, par lesquelles je voy que mesdames mes petites-filles se portent bien et font très bonne chère au lieu où ilz sont, dont j'ay esté très ayse, et ne me ferez petit plaisir de continuer à me faire savoir comme ilz se portent. Et à Dieu qu'il vous ayt en sa garde. — Paris, le IIIe jour de mars.

« La toute vostre,

« LOYSE. »

Au dos : « A mesdames d'Aumont et de Brissac et aux s^{rs} Du Bouchage et Bailly de Troyes. »



« Ma cousine, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, par lesquelles j'ay veu que madame ma petite-fille n'a point fait plus mauvaise chère des dens qui luy sont persées. Elle tient cela du roy, car il n'en fut comme point mallade. Je suis d'advis que vous luy faciez faire une robbe ou de satin blanc ou de damas, ainsi que adviserez, en attendant qu'on vous envoye autres acoustremens, et au demourant continuez à me faire souvent de ses nouvelles. Et à Dieu, ma cousine, qu'il vous ayt en sa garde. — De Cremyeu, le IIIe jour de may.

« Vostre bonne cousine,

« LOYSE. »

Au dos : « A ma cousine, madame d'Aumont. »

« Ma cousine, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, et de plus en plus me fetes plaisir de continuer à me faire savoir des nouvelles de madame ma petite-fille et que j'espère veoir bien tost, car nous sommes bien avant en pays; pour ce fère, comme n'avons fait séjour depuis que sommes partis de Lyon, je vous prie que cependent continuez à me fère savoir de ses nouvelles et des vostres. Et à Dieu qu'il vous ayt en sa garde. — A Sainct-Saphorin, le XVe jour de juillet.

« Vostre bone cousine,

« LOYSE. »

Au dos : « A ma cousine, madame d'Aumont. »

Lettre de Catherine de Médicis.

Pomponne de Bellièvre[1] était ambassadeur de France en Suisse lors de la Saint-Barthélemy, et il adressa même aux cantons une apologie de ce massacre. La lettre suivante, qui lui est écrite par Catherine de Médicis, et dont l'original se trouve dans le portefeuille 258 de la collection Godefroy (Bibliothèque de l'Institut), nous semble intéressante à plus d'un titre. D'abord il y est question des enfants de Coligny, retirés à Bâle, et que Bellièvre voulait faire expulser; la reine elle-même est obligée de modérer le zèle de son ministre. Catherine traite ensuite, dans sa lettre, d'affaires personnelles à Bellièvre, et dans un *post-scriptum* elle lui fait part d'un projet de destruction de Genève qui lui aurait été présenté, à elle et au roi, par le légat du pape en France. Il paraît que Charles IX

[1] Né à Lyon en 1529, mort en 1607.

eut la sagesse de repousser les conseils du légat, malgré la haine qu'il devait porter à la petite république de Genève où s'étaient réfugiés les libres penseurs et les proscrits de toutes les nations.

« Monsieur de Bellièvre,

« Votre dépesche du xxxe passé nous a donné espérance que le courrier qui vous a esté dépesché du xxixe vous arrivera assez à temps pour tenir en suspens la levée des six mil Suysses suivant ce qui vous en a esté mandé, ce qui sera fort à propoz pour le bien du service du Roy monsieur mon filz, auquel je ne voy pas que peust beaucoup servir l'instance que vous pourrez faire de faire sortir les enffans de l'admiral et d'Andelost hors de Basle, d'autant que ce seroit les contraindre de se retirer es terres du conte Palatin où ilz pourroyent prendre plus mauvaise nourriture que là où ilz sont à ceste heure, de quoy touteffoys je vous prie d'user ainsi qu'estant sur le lieu vous sçaurez saigement juger estre à faire pour le mieux et pour servir à l'intention du Roy mondit seigneur et filz qui vous est assez congneu. Au surplus, monsieur de Bellièvre, je sçay quelz sont voz mérites et les grandz et dignes services que vous avez faictz au Roy mond. s^{r} et filz et à ceste couronne, et vous pouvez asseurer que je seray tousjours celle qui aydera le plus volontiers à vous en faire récompenser, estant bien marrye que en la mort qui est puis naguères advenue du feu cardinal de Ferrare il n'y a eu lieu de vous faire faire qq. bien, mais avant son trespas toutes les expéditions de ses bénéfices avoient esté faictes en court de Rome, ensuivant la réserve que le Roy mond. s^{r} et filz en avoit jà donnée à mon cousin le cardinal de Est, vous priant que pour cela vous ne perdez point le courage de bien servir, mais vous asseurez sur moy que vous ne demeurerez point sans estre dignement recongneu de vosdictz services; et sur ce, je prie Dieu, monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde. — Escript à Paris, le xe jour de janvier 1573. »

« Monsieur de Bellièvre, le cardinal Ursin, légat de nostre sainct Père le pape, venant prendre congé de moy, m'a dict qu'il me vouloit parler d'une chose dont il avoit aussi parlé au Roy, monsieur mon filz, non pas comme en ayant charge de nostre sainct Père, mais comme personne privée; qui est que le Roy, mondict seigneur et filz, devoit avec toutes les raisons du monde désirer la destruction de la ville de Genève qui a porté ung infiny dommage à ce royaume et à beaucoup de lieux de chrétienté, et que s'il vouloit il y avoit bien moyen d'exécuter quelque chose dessus à ceste heure. Et quant il ne le voudroit point fère soubz son nom, ny à ses despens,

il s'asseuroit qu'en escripvant quelque chose à monsieur de Savoye, il s'y employroit fort volontiers et fourniroit aux frais à ce nécessaires en luy promectant de les luy rembourser en une autre saison que noz affaires le pourront permectre. A quoy le Roy mondict s[r] et filz luy a respondu que son royaume est aujourd'huy en tel estat qu'il ne peult penser à autre chose que à y remectre ung bon et asseuré repoz. En quoy faisant, il estime faire autant de bien et proffit à toute la chrestienté que en autre affaire où il se puisse employer, estant assez aysé à juger que ung feu de divisions qui s'entretiendroit et nourriroit en son royaume seroit pour aysément s'espendre ès pays de ses voisins et leur porter grand dommage. La response que je luy ay faicte a esté toute semblable. Vous en ayant bien voullu donner advis affin que si d'aventure il en estoit autrement parlé de delà et l'on s'en voulloit prévaloir en quelque sorte, vous en sachiez respondre avec vérité.

« Caterine. »

Et plus bas :

« Brulart. »

L'adresse porte : « Mons[r] de Bellièvre, conseiller du Roy mon filz, en son conseil privé. »

Document relatif à Viète.

François Viète, le plus célèbre géomètre français du xvi[e] siècle, fut employé souvent par Henri IV pour déchiffrer les correspondances étrangères que l'on parvenait à intercepter. « Le chiffre employé par les Espagnols, dit la Biographie Michaud, composé de plus de cinquante figures, leur fut d'une merveilleuse utilité pendant nos guerres civiles. Viète, ayant été chargé par le roi d'en découvrir la clef, y parvint facilement et trouva même le moyen de le suivre dans toutes ses variations. » La cour d'Espagne, déconcertée, accusa celle de France d'avoir le diable et des sorciers à ses gages. Elle s'en plaignit à Rome; Viète y fut traduit comme nécromant et magicien, ce qui prêta beaucoup à rire.

On ne sait pas au juste quelle était la méthode employée par Viète dans ce travail de déchiffrement qu'il opérait avec une merveilleuse facilité. Aussi nous pensons qu'on lira avec quelque intérêt la note suivante que Peiresc a écrite à ce sujet, et que nous avons trouvée en copie dans le portefeuille 167 de la collection des

manuscrits de Godefroy, conservée à la la Bibliothèque de l'Institut[1]. Voici cette note :

« M. Viète avait des règles pour déchiffrer toutes sortes de chiffres, lesquelles étaient si assurées, qu'elles étaient presque infaillibles.

« Quand c'étaient de simples mots de chiffre parmi d'autre écriture ou des lignes distinguées par des mots, il en venait sitôt à bout, que M. Du Liz même, de qui il se servait d'ordinaire pour écrire sous lui en pareille occasion, les déchiffrait quasi aussi facilement que ledit sieur Viète, en choisissant les lettres finales et celles des commencements des mots; et après, pénétrant dans celles du mitan (milieu) par les assemblages coutumiers tant de L. S. et T, C et I et de Q et V, que du double SS, double RR et double NN, double MM, CC, FF, LL et double TT et du reste; la fréquence du caractère découvrait assez fort les voyelles plus ou moins fréquentées, et après les consonantes.

« Quand c'étaient des lignes continues sans distinction de mots, il fallait plus de travail. Il se faisait faire bon nombre de copies du chiffre comme il était couché en l'original, puis il réglait ce papier, comme si c'eût été pour mettre des notes de musique, et prenant une page du chiffre autant de fois qu'il rencontrait un caractère, il le marquait en une même ligne; puis il marquait un autre caractère en la seconde ligne autant de fois qu'il le trouvait réitéré en ladite page; après il en faisait de même en la troisième ligne d'un autre caractère, et ainsi des autres, jusques à ce que tout y fût; puis il comptait les réitérations d'un même caractère, et jugeait que les plus fréquents faisaient les voyelles; savoir les plus fréquents l'E en langue française, l'O en l'italienne et ainsi des autres; les moins fréquents, les consonantes, et les plus rares celles qui ne se mettent que fort rarement en usage. Après il conjecturait des voyelles, aaaa, bbbb, cccc, dddd, et ainsi des autres.

« Après il essayait ses conjectures sur une des copies de son chiffre et marquait les voyelles, puis les consonantes, et si l'un ne rencontrait, il en essayait un autre. Mais dès qu'il avait déchiffré un mot, tout s'en ensuivait incontinent et employait principalement la règle des assemblages des lettres pareilles comme SS ou diffé-

[1] L'original doit ou a dû se trouver à la Bibliothèque de Carpentras, où sont conservés cent quinze volumes des manuscrits de Peiresc. Il en existe encore deux autres copies, l'une dans le volume 661 de la collection Du Puy, l'autre dans le volume 55 du fonds Bouhier à la Bibliothèque impériale.

rentes comme QU, ensemble des finales, et s'en tirait si heureusement que le feu roi (Henri IV) lui envoyait souvent des courriers exprès pour lui porter des dépêches de chiffres interceptés, lesquels attendaient deux ou trois jours, jusques à ce qu'il devinait le chiffre, et les renvoyait contens.

« Il a autrefois déchiffré en langues qui lui étaient inconnues et principalement en espagnol, où il trouva un jour un mot inopinément, et aussitôt apprit la langue, et déchiffra dans quinze jours tout le reste des chiffres. Il en a déchiffré jusques à des décuples, qui est chose presque incompréhensible.

« Pour interrompre ces règles, aucuns entrelacent toujours quelque nulle entre les doubles, le Q, V et autres. Il en a imprimé un petit traité chez Mettayer, qu'il faut tâcher d'avoir. »

Nous croyons que Peiresc se trompe en disant que Viète avait fait imprimer un traité des règles qu'il avait trouvées pour le déchiffrement des écritures secrètes. Du moins ce traité est resté jusqu'ici, à ce qu'il paraît, inconnu à tous les bibliographes. Peiresc, qui ne l'avait pas vu, a voulu sans doute parler d'une petite brochure de quatorze pages in-8° qui doit être excessivement rare, et qui porte pour titre : *Deschifrement d'une lettre escrite par le commandeur Moreo au roy d'Espaigne, son maistre, du 28 octobre* 1589 ; Tours, Jamet-Mettayer, 1590. Nous en connaissons un exemplaire, qui semble être l'épreuve corrigée de la main même de Viète, qui l'a signé de ses initiales F. V. Cet opuscule se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans le fonds des *cinq cents Colbert*, et fait partie d'un énorme in-folio coté 33, intitulé : *Lettres interceptées*. Sur la garde du manuscrit on lit : *Ces lettres ont été deschiffrées par M. Viète*, et quelques-unes des pièces qu'il renferme sont peut-être de la main même du célèbre mathématicien.

Les autographes de Viète sont extrêmement rares. On n'en a point vu jusqu'ici figurer dans les ventes. La pièce qui avait été annoncée sur le catalogue de la vente Villenave, en 1850, comme étant de Viète, a été reconnue pour être de l'un de ses neveux. La seule que nous ayons rencontrée jusqu'ici dans nos recherches se trouve au volume 801-802 de la collection Du Puy : c'est une lettre adressée au président de Thou.

On peut voir encore quelques détails sur Viète et ses manuscrits dans le *Dictionnaire des Autographes volés*, p. 262. Une charmante *historiette* (n° 46) lui a été consacrée par Tallemant des Réaux, qui a seulement eu le tort de dire que Viète est mort

jeune. Né en 1540, Viète mourut en 1603, c'est-à-dire à l'âge de soixante-trois ans.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

20. — *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques.* 1853. 1 vol. in-12 ; 406 pag. Paris, Derache, etc.

Volume renfermant les procès-verbaux des séances de l'Institut des provinces, dirigé par M. de Caumont. On y trouve, dans la partie historique, quelques très-courts renseignements sur la fabrication du fer au moyen âge (p. 31), sur l'époque où l'on a commencé à fabriquer en France des étoffes de soie (p. 41, 70), sur un projet de carte de la Gaule romaine (p. 45, 205), sur les faits acquis concernant les caractères archéologiques de l'ère mérovingienne (p. 52), sur les industries dirigées par les moines au moyen âge (p. 236), etc.

21. — *Champagne (Essai historique sur les comtes de)*, par M. Édouard de Barthélemy. In-8° de 1 feuille 1/2. (50 exempl.)

22. — *Description des monnaies seigneuriales françaises* composant la collection de M. F. Poey d'Avant. Essai de classification par M. F. Poey d'Avant. Fontenay-Vendée. 1 vol. in-4° de XII et 472 pag. avec 26 pl. lithogr. (25 fr.)

En publiant la description des monnaies seigneuriales qu'il possède, M. Poey d'Avant n'a pas eu pour but de montrer ses richesses ; il a voulu servir la science et fournir un recueil considérable de renseignements exacts aux savants qui s'occupent comme lui d'une des branches de la numismatique française où l'on peut le plus faire d'utiles découvertes. M. Poey d'Avant a voulu aussi essayer une classification des monnaies seigneuriales. Il a rejeté l'ordre alphabétique des provinces comme trop peu scientifique, et, n'ayant pas osé entreprendre la tâche si difficile de classer ses monnaies par ateliers monétaires, il a suivi un certain ordre consistant à parler d'abord du centre politique de la France, puis successivement de toutes les autres provinces, en passant de l'une à l'autre, au moyen des rapprochements numismatiques. La description des monnaies particulières à chaque province est précédée d'un aperçu général sur la numismatique de la province entière, et dans tous les détails du livre, M. Poey d'Avant et M. Fillon, dont les notes manuscrites ont été d'un constant secours à l'auteur, nous paraissent s'exprimer avec la sûreté de critique et d'érudition qu'on doit attendre de deux numismatistes exercés. Le tableau suivant reproduit la classification de M. Poey d'Avant et indique le nombre de pièces qu'il possède sur chaque province et qui sont décrites, soit dans son ouvrage, soit dans le supplément qui s'y trouve joint.

Duché de France	127	Provence	87
Normandie	45	Dauphiné	44
Bretagne	270	Comtat Venaissin	64
Maine	59	Dombes	64
Anjou	67	Bourgogne	57
Poitou	101	Franche-Comté	39
Berry	59	Champagne	116
Nivernais	38	Bar	3
Bourbonnais	1	Lorraine	165
Auvergne	21	Alsace et Neuchâtel	64
Limousin	50	Cugnon en Luxembourg	3
Périgord	5	Comté de Dreux	3
Aquitaine	176	Picardie	35
Béarn	1	Artois	47
Navarre	59	Flandre	118
Roussillon	8	Brabant	84
Languedoc	81		

23. — *Étude historique.* Les partis au moyen âge. Les guelfes et les gibelins. Les noirs et les blancs. Frédéric II. Manfred. Conradin. Charles d'Anjou. Charles de Valois. Dante Alighieri. Par M. F. A. Sebire, ancien préfet. 4 feuill. 3/4 in-8°. Impr. Dondey-Dupré, à Paris.

24. — *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, par C. Robert. In-4° de 31 feuill. impr. à Metz. Paris, Rollin. (200 exemplaires.)

25. — *Gibbon* (*Étude sur l'historien*), par l'abbé Christophe. 2 feuill. in-8°. Impr. Vingtrinier, à Lyon.

26. — *Grammaire héraldique*, contenant la définition exacte de la science des armoiries, suivie d'un Vocabulaire explicatif et de planches d'armoiries ; par Henri Gourdon de Genouillac. In-18 de 3 feuill., plus 5 planches. Paris, Dentu. (5 fr.)

27. — *Guelfes* (*Explication du Tableau généalogique de la maison royale des*), comprenant les têtes couronnées et les non couronnées, princes et princesses ; par C. Aug. J. Belme (du Hanovre), docteur en droit. Impr. de Soupe, à Paris.

28. — *Historique de la cour des comptes depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours*, par M. Hugues de Coral, conseiller référendaire à la cour des comptes. In-8° de 3 feuill. 1/2. Impr. Schiller aîné, à Paris.

29. — *Histoire de la littérature française à l'étranger* (XVII[e] siècle), par André Sayous, éditeur des Mémoires et correspondance de Mallet du Pan. Paris et Genève ; Cherbuliez. 2 vol. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage, ancien professeur à l'Académie de Genève, s'est

proposé cette curieuse étude de rechercher ce que devient l'esprit français lorsqu'il s'est uni au génie étranger ou que, passant la frontière, il a changé de sol et d'aliment. M. Sayous a déjà pris le commencement de ce travail à sa vraie date en publiant, vers 1841, deux volumes d'études sur les écrivains français de la réformation ; aujourd'hui il se borne au XVII[e] siècle, et la partie consacrée au XVIII[e] viendra plus tard compléter son œuvre. L'intérêt du sujet est encore relevé par le style remarquable de M. Sayous qui rappelle, y compris son goût de terroir, le talent de son compatriote et parent Töpfer. On parcourt agréablement avec lui les discussions philosophiques ou les arides sommités de la théologie, et quoique protestant, il sait parler avec grâce même du P. Maimbourg. Voici les principaux traits du livre : La Savoie. François de Sales. Le président Favre. L'Académie florimontane. René de Lucinge. Vaugelas. — Les Provinces-Unies. Synode de Dordrecht. Descartes en Hollande et son influence littéraire. — Genève au XVII[e] siècle. Son Académie. Le pays de Vaud. — 1681. La grande émigration. Refuge de Hollande. Sedan. L'édit de révocation. Bayle, Jurieu, Bossuet. Journaux littéraires de Hollande. Basnage, Bernard ; J. Leclerc. — De l'éloquence dans les chaires catholiques et dans les protestantes au XVII[e] siècle. — La colonie réfugiée de Prusse. Abbadie. Leibnitz. — Danemark. — Les écrivains réfugiés français en Angleterre.

30. — *J. Bodin et son temps*. Tableau des théories politiques et des idées économiques au XVI[e] siècle ; par M. Henri Baudrillart, professeur suppléant au collége de France. In-8° de 33 feuill. Paris, Guillemin. (7 fr. 50 c.)

31. — *La farce de maistre Pierre Pathelin*, précédée d'un Recueil de monuments de l'ancienne langue française depuis son origine jusqu'à l'an 1500, avec une Introduction ; par M. Geoffroy-Château. In-12 de 10 feuill. impr. à Saint-Germain en Laye. Paris, Amyot.

32. — *Law, son système et son époque*, par A. Cochut. 1716-1729. In-16 de 6 feuill. Paris, Hachette. (2 fr.)

33. — *L'Heptameron* des nouvelles de très-haute et très-illustre princesse Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur unique de François I[er]. *Nouvelle édition* publiée sur les manuscrits par la Société des Bibliophiles français. T. I[er]. Petit in-8°, pap. de Hollande, de 27 feuill. 1/4, plus un portrait. Paris, Janet, Techener, Potier. (12 fr.)

C'est à M. Leroux de Lincy, son secrétaire, que la Société des Bibliophiles français doit les soins extrêmes qui ont été pris pour la perfection de ce volume.

34. — *Littérature (De la) française en Belgique*, par Théod. Olivier. In-8°. 140 pag. Tournai. (2 fr.)

35. — *Livradois (Chroniques du)*, par M. l'abbé Grivel, chanoine titulaire de Saint-Denis. 25 feuill. in-8°. Ambert, Grangier.

36. — *Longueville* (*Madame de*). Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle; par M. Victor Cousin. 31 feuill. et un portrait. Paris, Didier.

37. — *Loups* (*Les*) *ravisseurs*, par maistre Robert Gobin (impr. en 1505). Réimpr. au Mans. 1/2 feuille in-8°.

38. — *Maison habitée à Caen par Charlotte Corday* (*Notice sur la*), par M. F. Demiau de Crouzilhac, conseiller à la cour d'appel, etc. 1 feuille gr. in-8° impr. à Caen (1852).

39. — *Mémoires et dissertations* par le comte Léon de Laborde. In-8° de 19 feuill. 3/4, plus 8 pl. Paris, Leleux.

Réimpression de dix-huit mémoires et dissertations publiés dans la *Revue archéologique*, la *Revue d'architecture*, et le journal des *Débats*, de 1845 à 1852.

40. — *Montigny le Gannelon* (*Notice historique sur*), par Jean Prevost. 4 feuill. 1/4 in-8°. Impr. Lecesne, à Châteaudun.

41. — *Notre-Dame* (*La légende de*), histoire de la sainte Vierge d'après les monuments et les écrits du moyen âge, par M. l'abbé J. E. Darras (2e édition). 8 feuill. in-16. Paris, Saguier et Bray.

42. — *Notre-Dame des Jacobins ou des Dominicains de Besançon* (*Notice historique sur*). Impr. de Turbergue, à Besançon.

43. — *Office* (*L'*) *au XVe siècle*, d'après une miniature de la bibliothèque de Rouen, par Alfred Darcel. 1 feuille in-4°. Paris, V. Didron.

44. — *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du IXe siècle de notre ère; par M. B. Guérard, membre de l'Institut, etc. Paris, imprimerie impériale, 1853; in-4° de LII et 148 pages.

Dans la préface du *Polyptyque d'Irminon*, M. Guérard avait exprimé ses regrets, en parlant des différents polyptyques dont la connaissance nous est parvenue, de n'avoir pu découvrir l'un des plus précieux, celui de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, rédigé vers le milieu du IXe siècle. Cet ouvrage a été retrouvé depuis à la Bibliothèque impériale, et la publication qu'en fait M. Guérard aujourd'hui n'est qu'un complément de celle du Polyptyque de l'abbé Irminon. On n'en saurait donc bien faire apprécier l'intérêt que si l'on exposait en même temps l'importance de cette dernière publication, ce qui serait un long travail. Il nous suffira d'indiquer ici que sous les titres suivants : Des fiscs, des personnes, des redevances, des services, des mesures, des prix et valeurs, l'auteur a passé en revue, dans ses Préliminaires, les matières principales sur lesquelles le Polyptyque de Saint-Remi fournit des renseignements nouveaux ou d'utiles comparaisons. On voit, par exemple que la classe servile désignée

sous le nom de Lides avait entièrement disparu sur les terres de Saint-Remi dans l'espace de cinquante années qui s'était écoulé depuis la rédaction du Polyptyque d'Irminon où les Lides sont, au contraire, fréquemment cités; ils s'étaient fondus dans la classe des serfs. On remarque encore la désuétude de l'impôt de guerre, *hostilitia*, désuétude amenée par la substitution des guerres seigneuriales ou civiles aux guerres nationales, et l'abandon à peu près complet, par suite des morcellements du pays opérés sous l'influence féodale, des dernières traces du *cursus publicus* des Romains, la redevance des *Paraveredi*. Parmi les faits de détail, nous citerons seulement celui-ci : Une redevance très-commune dans le Polyptyque de Saint-Remi est la redevance d'un denier imposée *pro bove aquensi*. Du Cange en rapporte plusieurs exemples sans hasarder d'explication; dom Carpentier, son continuateur, suppose que ce pourrait être le bœuf employé à faire tourner la roue d'un moulin. M. Guérard fait remarquer le peu de fondement de cette conjecture et démontre que le *bos aquensis* était le bœuf affecté au service des chariots qui allaient à Aix-la-Chapelle.

Le texte du Polyptyque de Saint-Remi se compose de vingt-neuf chapitres renfermant la description de tous les biens et de tous les droits du monastère. L'éditeur l'a fait suivre d'un *Appendix* contenant quatre documents, savoir : deux bulles intéressantes pour la topographie du Polyptyque; un Polyptyque inédit de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, rédigé peut-être au xe siècle; enfin un fragment du Polyptyque de Metloch, près Coblentz. L'ouvrage se termine par un *Index* et par un très-utile travail intitulé *Vocabulaire géographique*, dans lequel on trouve, au nombre d'environ quatre cents, tous les noms de lieux cités dans le Polyptyque de Saint-Remi, avec la désignation, pour la plupart, des localités modernes auxquelles ils se rapportent. Cette partie du livre de M. Guérard n'est pas la plus apparente, mais ce n'est ni la moins utile, ni celle qui lui a coûté le moins de peine.

45. — *Raimondi* (*Notice sur la vie de Marc-Antoine*), graveur bolonais, accompagnée de reproductions photographiques de quelques-unes de ses estampes; par M. Benj. Delessert. Gr. in-4° de 4 feuill., plus 12 photogr. Paris, Goupil. (20 fr.)

46. — *Remiremont* (*Notes historiques relatives aux anciennes fortifications, à la défense et aux différents siéges subis par la ville de*). Extrait du *Mémorial ou Livre du doyenné des comptes des échevins et de documents inédits;* par M. Richard, bibliothécaire de la ville de Remiremont. In-8° de 2 feuill. 1/4.

47. — *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, publiée sous les auspices du conseil général du département et du conseil municipal d'Angers. Première année; 1852. 1 vol. in-8° de 392 et 346 pages. Angers, Cosnier et Lachèze. (15 fr.)

Nous avons annoncé, dans le tome précédent (pag. 297 et 307), les débuts de ce recueil; il est assuré aujourd'hui, grâce aux bons articles dont ce premier volume est rempli, d'une existence durable et de l'attention des érudits.

La *Revue de l'Anjou* se divise en deux parties paraissant simultanément, 1° une série de mémoires rédigés par ses collaborateurs ; 2° une série d'ouvrages anciens relatifs à l'histoire de la province et composée jusqu'à présent du *Discours historique et critique sur les écrivains de l'histoire d'Anjou*, par Pierre Rangeard (mort en 1726), et d'un livre considérable dont la publication est loin d'être terminée, l'*Histoire d'Anjou*, par le bénédictin Barthélemy Roger. Quant aux mémoires nouveaux fournis à la *Revue* par ses éditeurs, en voici la liste : *Claude Ménard*. — *Le Jardin des Plautes d'Angers*, par M. Boreau. — *L'abbaye de Nyoiseau*, par le curé Grandet, publié par M. Marchegay. — *Jean Bodin*, par M. C. Bourcier. — *Interrogatoire d'un jeune Vendéen*. — *Jean Lemasle*, par M. Lemarchand. — *Le département de Maine-et-Loire en l'an XI*. — *Des anciennes juridictions à Angers*, par M. Métivier. — *Un enterrement au XIIe siècle*, par M. Marchegay.— *La chapelle S.-Émerance*, par M. V. Pavie. — *Notre-Dame des Gardes*, par M, Lemarchand. — *Volney et ses œuvres*, par M. E. Berger. — *Les représentants du peuple en mission dans le département de Maine-et-Loire*, par M. E. Poitou.— *Notice sur le palais des ducs d'Anjon, rue du Figuier, à Angers*, par M. de Beauregard. — *Notice sur le Vieil-Baugé*, par M. Marchegay.—*Madame de Sévigné, fondatrice en Anjou*, par M. de Falloux. — *Jacq. Bruneau, sieur de Tartifume*, par M. Lemarchand. — *Les écussons angevins au musée de Versailles*, par M. Bougler. — *La charte de S. Michel*. — *La-Palud*. — *Lazare de Baïf et Michel-Ange*, par M. S. Marchegay. — *Les châteaux des bords du Loir*.

48. — *Saint Louis* (*Discours sur les Établissements de*) prononcé le 9 décembre 1852 à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre des avocats de Paris ; par Me Émion. In-8° de 1 feuille 1/2. Paris, Guyot.

49. — *Saint Ours* (*La vie de*), confesseur cotutélaire du pays d'Aoste et Meyronnes, tirée des vieux légendaires de l'office qui se récitait avant le concile de Trente en l'église collégiale de Saint-Pierre et Saint-Ours, etc. ; composée par le Rév. seigneur Nicolas Joconde Arnad. In-18 de 1 feuille Digne, Vial.

50. — *Saint Paul et Sénèque*. Recherches sur les rapports du philosophe avec l'apôtre et sur l'infiltration du christianisme naissant à travers le paganisme ; par Amédée Fleury. 2 vol. in-8°. Paris, Ladrange. (15 fr.)

51. — *Sources et monuments du droit français antérieurs au XVe siècle*, ou Bibliothèque de l'histoire du droit civil français depuis les premières origines jusqu'à la rédaction officielle des coutumes ; par L. J. Kœnigswarter, docteur en droit, etc. In-18 de 432 pag. Paris, Duaand, etc. (3 fr.)

Cette *Bibliothèque de droit* avait déjà été rédigée, au dernier siècle, par Camus, et refondue depuis (en 1818 et 1832) par M. Dupin; mais c'est un de

ces utiles manuels qui ont besoin d'être tenus au courant du développement continu de la science et dont la publication rend un éminent service. M. Kœnigswarter a divisé ce livret en quatre parties, 1° Ouvrages généraux sur l'histoire du droit français ; 2° Sources de l'ancien droit depuis les premières origines jusqu'à l'établissement des peuples germaniques dans la Gaule ; éléments celte, romain, scandinave et germain ; 3° Sources du droit germanique transplanté dans la Gaule; époque franque, Mérovingiens et Carlovingiens ; 4° Développement du droit français proprement dit comprenant la période coutumière.

52. — *Saint Thomas de Villeneuve* (*Histoire de*), dit l'Aumônier, archevêque de Valence en Espagne, de l'ordre des Ermites de saint Augustin; par M. l'abbé Dabert, vicaire général de Viviers. 30 feuill. 1/4 in-8° et un portrait. Lyon, Guyot; Paris, rue Saint-Sulpice. (6 fr.)

53. — *Statuts* (*Les anciens*) *de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes*, publiés pour la première fois par Ph. Guignard, ancien archiviste du département de l'Aube, bibliothécaire de la ville de Dijon. 1 vol. in-8° de LIV et 115 pages. Troyes, A. Guignard.

L'Hôtel-Dieu-le-Comte, primitivement appelé La Maison-Dieu-Saint-Étienne de Troyes, fut fondé vers l'an 1149, et les comtes de Champagne l'ont protégé dès son origine avec une telle sollicitude qu'ils en sont regardés comme les fondateurs. Les archives de cet établissement, qui sont aujourd'hui très-riches et dans un ordre parfait, ont fourni à M. Phil. Guignard la matière d'un travail d'autant plus intéressant que l'on commence à s'apercevoir de l'utilité que présenterait l'étude des dépôts d'archives conservés dans les maison hospitalières. Ces anciens statuts, composés de cent vingt articles, ont été rédigés en latin et portent la date du 10 juin 1263 ; ils ont été peu de temps après traduits en français. M. Guignard donne, en les accompagnant d'excellents commentaires, ces deux textes qui font connaître la constitution, les devoirs, la manière de vivre et jusqu'au costume de ces infirmiers du moyen âge qui participaient du double caractère monacal et hospitalier. L'ouvrage se termine par la publication de vingt-deux titres ou extraits de titres, des années 1196 à 1509, relatifs à l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

54. — *Tauroentum* (*Mémoire sur l'ancien*), par le chanoine Magloire Giraud. In-8° de 5 feuill. Impr. d'Aurel, à Toulon.

55. — *Wicliff* (*Biographie de*) ; thèse par Em. Couthand (d'Étampes, Doubs). In-8° de 2 feuill. Impr. à Strasbourg.

56. — *Yvetot* (*Églises de l'arrondissement d'*), par M. l'abbé Cochet, 2 vol. in-8°. Paris, Didron, etc.

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 4. — AVRIL 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AVRIL 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le conseil :

834. M. Jourdain, chef de division au ministère de l'instruction publique, rue de Luxembourg, 21; présenté par MM. Bellaguet et Egger.

833. M. Francis Mérilhou, aspirant à la cour des comptes, rue des Moulins, 15; présenté par M. Taillandier.

836. M. Alfred Fillassier, docteur-médecin à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 16; présenté par M. de Wailly.

837. M. le vicomte Alfred Cornudet, membre du conseil général de la Creuse, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 88; présenté par MM. Bellaguet et O. de Watteville.

835. M. Armand Marquiset, à Fontaine-lès-Luxeuil (Haute-Saône); présenté par MM. Bellaguet et O. de Watteville.

832. M. Weiss, professeur d'histoire au lycée Bonaparte, rue Caumartin; présenté par M. A. Passy.

831. M. Anisson-Duperron fils, rue Matignon, 14; présenté par M. de Barante.

Ouvrages offerts.

Histoire de Mardick et *de la Flandre maritime*, par M. R. de Bertrand. (Dunkerque, 1852.) I vol. in-8.

Bulletin monumental, t. XIX, n° 1.

Bulletin du Bibliophile. Janvier 1853.

Correspondance.

M. A. Durand de Lançon fils (Draguignan, 24 mars), adresse des remercîments au conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Carlier adresse à la Société, de la part de l'auteur, M. Raymond de Bertrand, l'*Histoire de Mardick*. (Dunkerque, 29 mars.)

M. R. de Bertrand, en faisant hommage de son livre, sollicite le titre de correspondant de la Société. M. de Bertrand sera informé que la Société ne fait aucune distinction entre ses membres, et que tous participent aux mêmes droits et aux mêmes charges, ayant tous le même titre.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier. Les feuilles 1 et 2 sont tirées; les feuilles 3 à 5 chez M. Lenormant, commissaire responsable; les placards 14 à 17 chez l'éditeur, M. L. Lalanne.

Choix de Mazarinades, t. II. Les feuilles 1 et 2, en bon à tirer, chez M. Ravenel, commissaire responsable; les placards 14 à 15 chez M. Moreau, éditeur.

M. le président du comité des fonds présente les rapports annuels sur l'état de la caisse et sur l'inventaire des ouvrages de la Société au 1er janvier 1853.

La comptabilité de M. le trésorier a été trouvée, comme les années précédentes, parfaitement régulière et la situation de la caisse très-favorable. La recette a dépassé 16 000 fr., dont 5000 environ pour vente de livres. Neuf membres seulement sont en retard sur le dernier exercice. La dépense, presque entièrement consacrée à payer les frais d'impression, s'est élevée à peu près à la même somme.

La régularité de la comptabilité en nature a pu être aussi très-bien constatée dans son ensemble.

— Le Conseil s'occupe de l'*Annuaire* de 1854, qui contiendra la suite

de la *Topographie ecclésiastique de la France*, par M. J. Desnoyers ; le volume paraîtra avant le mois de novembre prochain.

— M. le président du comité des fonds présente un autre rapport sur la proposition faite par M. Renouard de réimprimer à ses frais le premier volume du *Journal de Barbier*, et les volumes suivants, à mesure qu'ils seraient épuisés. Par les motifs déjà exposés dans la précédente séance du Conseil, et pour d'autres encore, tels que celui de ne pas donner aux personnes étrangères à la Société une édition préférable à la première, le comité ne croit pas devoir proposer d'accueillir cette demande, du moins quant à présent, et aux conditions énoncées (voy. *Bull.* de mars 1853). L'opportunité d'une seconde édition sera plus convenablement appréciée lorsque les exemplaires des deuxième et troisième volumes seront aussi épuisés. Le Conseil pourra, en conséquence, examiner de nouveau cette question après la publication du quatrième volume.

— Le même comité des fonds ne croit pas devoir accueillir la proposition faite par M. le trésorier de distribuer gratuitement aux auteurs dont un ouvrage est annoncé dans le *Bulletin*, le numéro qui contient cette insertion. Il réduit cette autorisation aux personnes qui auront fait don de leurs ouvrages à la Société.

— Le même comité propose les ouvrages suivants pour composer le prix d'histoire fondé par la Société pour être distribué en son nom par M. le Ministre de l'Instruction publique, dans le grand concours de 1853 :

Villehardouin, 1 vol.
Grégoire de Tours (texte), 2 vol.
Vie de saint Louis, 6 vol.
Mémoires de Pierre de Fenin, 1 vol.

10 volumes.

Ces différentes propositions du comité des fonds sont approuvées par le Conseil, qui s'occupe ensuite de divers autres sujets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

La Société de l'histoire du protestantisme français, dont nous avons annoncé la formation (1852, p. 312), a tenu le 19 mars dernier sa première séance annuelle. En l'absence de M. Guizot, président honoraire, le second président, M. Ch. Read, a pris la parole pour rendre

compte de l'état prospère de l'association qui, fondée depuis une année à peine, a déjà publié cinq livraisons de son recueil et réuni mille cinquante membres ou souscripteurs tant en France qu'à l'étranger. La séance s'est terminée par trois lectures de fragments historiques intitulés : *Notice sur le président de La Place* (1572), par M. Bartholmèss ; *De la religion et des derniers travaux de Leibnitz*, par M. Waddington ; *Des conséquences de la révocation de l'édit de Nantes*, par M. Weiss. La Société de l'histoire du protestantisme français, association à demi érudite, à demi religieuse, et qui nous est tout à fait étrangère sous ce dernier rapport, mérite, par l'activité de ses travaux et de sa direction, par l'intérêt et la variété du *Bulletin* qu'elle publie, l'attention dont elle a été l'objet dès son origine. Nous dirons à nos lecteurs ce que contient son *Bulletin* quand le premier volume en sera terminé.

—Nous avons parlé précédemment d'un devant d'autel en or qui exista jusqu'en 1760 dans la cathédrale de Sens, et qui fut fondu à cette époque, bien que ce fût un précieux travail d'art remontant au xe siècle. Cette table, suivant le procès-verbal dressé en 1537, que nous avons publié (1852, p. 236), représentait « une Majesté de Dieu, une Nostre Dame, les quatre Évangélistes et aucuns petits anges, élevés en œuvre au ciseau, autrement dit à bosse; et étoit esmaillée en plusieurs endroicts à la mode antique et pierreries en nombre suffisant. »

On a récemment exposé au Musée de Cluny un devant d'autel, également en or et travaillé au repoussé, qui fut donné en l'année 1019 à la cathédrale de Bâle par l'empereur Henri II. On y voit, sous des arceaux : cinq grandes figures en relief de 60 centimètres de hauteur, le Christ, ayant à ses côtés les archanges Michel, Gabriel et Raphaël, avec saint Benoît. Aux pieds du Christ, sont prosternés le donateur et sa femme, l'impératrice Cunégonde. Le fond, également au repoussé, représente des arabesques et les vertus cardinales : *Prudentia*, *Justitia*, *Temperantia et Fortitudo*, placées dans des médaillons.

L'empereur Henri II avait donné à la cathédrale de Bâle beaucoup d'autres objets précieux : un crucifix, un trône incrusté d'or, d'argent et d'ivoire, une couronne d'orfévrerie, un magnifique vêtement de sacre. Presque tous ces objets furent successivement dispersés ou détruits ; la couronne fut fondue par un évêque ; le manteau du sacre fut vendu aux enchères en 1529, et acheté par le margrave de Bade. La table d'or et le crucifix, cachés pendant les troubles de la réforme, ne furent retrouvés que beaucoup plus tard. Lors de la séparation du canton de Bâle en deux parties et des partages qui en furent le résultat, la table d'or échut au canton de Bâle-Campagne, qui en fit faire la vente aux

enchères le 23 mai 1836. Depuis ce temps, elle a appartenu à des particuliers, et le gouvernement français ne serait pas éloigné, dit-on, de l'acquérir pour le Musée de Cluny. Ce précieux monument de l'art du moyen âge vaut, dit-on, plus de cent mille francs.

— Une nouvelle Revue de bibliographie vient de paraître à la librairie *Auguste Durand*, rue des Grès, 5, sous la direction de M. Charles Ginoulhiac, auteur et critique bien connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du droit. Elle est intitulée : *Revue bibliographique et critique de droit français et étranger*. « Les comptes rendus sont trop rares pour les ouvrages de droit, dit en commençant M. Ginoulhiac, et même dans les revues spéciales ils ne se font pas toujours régulièrement. » Sa Revue fera connaître tous les ouvrages publiés soit en France, soit à l'étranger, sur les matières qui intéressent le jurisconsulte, « et avec cette sérieuse impartialité, ajoute-t-il, qui, quelquefois, manque aux comptes rendus donnés ailleurs. »

Ce recueil paraîtra tous les deux mois, par livraisons d'une ou deux feuilles in-8°, et comprendra dans chaque livraison quatre parties : Bibliographie des ouvrages français; Bibliographie des ouvrages étrangers; articles de Variétés; Annonces.

La création de cette feuille spéciale et d'un prix très-modique (3 fr. par an pour Paris) est un service rendu par M. Durand aux études juridiques. Ce laborieux éditeur complétera sans doute sa pensée et rendra son succès plus sûr en élargissant un cadre de trop petite dimension. Une ou deux feuilles tous les deux mois suffiraient peut-être à annoncer les ouvrages nouveaux, si l'on se bornait à donner seulement la transcription de leurs titres. La première livraison (mars-avril 1853), contient le compte rendu de dix ouvrages français, de huit ouvrages étrangers, un article nouveau[1] de M. Laboulaye, sur Pierre de Fontaines, et trois pages d'annonces. Il est impossible aux rédacteurs de la Revue, quoique les articles soient signés de MM. Ginoulhiac, de Valroger, Ch. Giraud, etc., de rédiger de bons comptes rendus dans de si étroites limites. D'ailleurs, à en juger par cette livraison d'essai, l'esprit de cette rédaction ne paraît pas assez sérieusement critique; la louange y domine, et surtout cette habitude radicalement mauvaise en bibliographie, de donner au lecteur des phrases vagues d'appréciation générale sur le mérite du livre, au lieu de lui dire ce qu'il y a dedans. Il est à peine deux ou trois articles de cette première livraison auxquels on ne préférât une simple table des matières renfermées dans le livre. Ceci soit dit comme conseil et comme marque de l'intérêt que

[1] Cet article avait déjà paru dans l'*Histoire littéraire de France*, mais avec quelques différences.

nous inspire un petit recueil qui, s'il était bien dirigé, pourrait se rendre extrêmement intéressant.

— Nous avons annoncé, dans l'un des derniers *Bulletins* (p. 19), la prochaine ouverture du congrès des sociétés scientifiques de la France, dont la session se tiendra cette année dans la ville d'Arras. Voici la liste des questions posées par les ordonnateurs de la réunion pour les sections d'histoire, d'archéologie et de philologie :

HISTOIRE.

1° Quelles étaient les populations qui, du temps de César et de Comius, roi des Atrébates, occupaient les deux côtés du *fretum gallicum?*... Étaient-elles de race tudesque ou de race kymri-belge?... Quels étaient leur idiome, leur religion, leurs principales divinités?... Leurs monuments religieux et civils?... Leurs circonscriptions territoriales, leurs cantons ou *pagi?*... Quelle était en particulier la position topographique du *Pagus Oromansacus?*

2° Quelles furent les premières colonies romaines dans le nord de la Gaule et à l'est de la Grande-Bretagne?

3° La domination romaine a-t-elle été avantageuse ou nuisible au développement de la population de la Gaule-Belgique?

4° Quel fut le premier établissement du christianisme dans la Gaule-Belgique? Jusqu'à quel point le polythéisme romain y avait-il pénétré? Jusqu'à quelle époque continua la lutte entre le polythéisme et le christianisme?

5° A quelle époque remonte la première occupation du littoral par les Saxons? Fixer l'étendue et les limites du *littus Saxonicum*.

6° Indiquer les principaux établissements des francs Saliens et Austrasiens en Morinie, en Artois et dans les contrées circonvoisines.

7° Quelles furent sur le double littoral gallo-belge et breton les cités et forteresses fondées depuis Gallien jusqu'à Valentinien III? De quelle époque date notamment celle de *Nobiliacum* chez les Atrébates?

8° Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations des races germaniques et notamment des Saxons sur le littoral des Flandres? Comment se forma la race flamande?

9° Quelle fut, par rapport à l'affermissement du christianisme, à la civilisation et à l'agriculture, l'influence des monastères fondés avant le VIIIe siècle?

10° Rechercher les causes qui ont amené dans la Gaule-Belgique aux VIe et VIIe siècles des missionnaires scoto-irlandais. Quels ont été les résultats de leurs prédications? Le christianisme était-il plus développé à cette époque de l'autre côté du détroit?

11° Étudier sous quelle influence les noms de lieux de la Gaule-Belgique ont été formés?

12° Retrouve-t-on dans les pratiques superstitieuses répandues dans les villages de la Gaule-Belgique des vestiges du culte des peuples qui ont habité anciennement cette contrée?

13° Quel fut, sous les grands forestiers et sous les premiers comtes de Flandre, le développement du double élément flamand et wallon?

14° Signaler les premiers documents historiques, les premières poésies, les premiers actes rédigés dans les deux langues flamande et wallonne.

15° Quelles furent, sous les comtes de Flandre et d'Artois, l'organisation et la hiérarchie féodales? Quels étaient les premiers possesseurs des terrains et marais communaux?

16° Quels sont les monuments qui attestent le passage de saint Bernard dans le nord de la France et les pays limitrôphes?

17° Donner un aperçu de la formation progressive et de l'administration des villages.

18° Signaler et recueillir les documents relatifs à l'occupation anglaise dans nos contrées depuis la conquête d'Édouard III, en 1347, jusqu'à la reprise de Calais en 1558.

19° Dans une partie des vastes États de Charles le Hardi (dit le Téméraire), duc de Bourgogne, on crut quelque temps que ce prince n'avait pas péri devant Nancy le 5 janvier 1477. Rechercher ce qui a pu donner cours à cette croyance populaire signalée par quelques historiens.

20° Est-il possible de déterminer d'une manière précise les usages qui ont été suivis dans les anciennes provinces des Pays-Bas et du nord de la France pour fixer le commencement de l'année civile, avant le XVIe siècle?

21° Quel a été dans le nord de la France l'enseignement public des lois et de la jurisprudence avant la révolution de 1789? Y a-t-il eu dans quelques villes du nord des universités de lois comme à Toulouse et à Orléans, et quelle est leur histoire?

22° Décrire d'une manière précise les limites successives de l'Artois et de la Picardie, sous les rapports politique, civil et religieux.

23° Quelle fut l'influence de la réunion de l'Artois et de la Flandre à la France sur les lois civiles, les institutions administratives locales et les intérêts commerciaux et économiques de ces deux pays?

ARCHÉOLOGIE.

1° Comment les voies romaines du nord de la France se présentent-elles relativement à la distribution des camps romains ou des positions

fortifiées? La topographie de la Gaule-Belgique a-t-elle été indiquée sur des cartes spéciales dans les départements du Nord?

2° De quelle époque date la première rédaction de l'itinéraire d'Antonin et de la carte théodosienne dite de Peutinger?

3° Y a-t-il dans le nord de la France des inscriptions qui se rapportent à des divinités topiques ou locales?

4° A quelle époque peut-on rapporter les tombeaux en plomb? Sont-ils exclusivement chrétiens? A quel caractère peut-on reconnaître les différentes époques auxquelles ils appartiennent?

5° A quelle époque doit-on faire remonter l'introduction du monnayage chez les Atrébates et les Morins?

6° A-t-il existé des monnaies de verre chez les Gaulois, spécialement chez les Gallo-Belges?

7° Quel était le caractère des sceaux avant l'adoption générale des armoiries?

8° Existe-t-il dans les contrées qui faisaient autrefois partie de la Gaule-Belgique des édifices du moyen âge authentiquement antérieurs au xe siècle? Quels sont-ils? Quels sont leurs caractères?

9° Quelles sont dans ces mêmes contrées les églises non voûtées? Quelles sont leurs dates? Leurs nefs sont-elles supportées par des colonnes ou des piliers, ou par une alternance des unes et des autres?

10° Y a-t-il dans ces mêmes contrées des cryptes, des chœurs à l'ouest des églises, des corniches à petits arceaux ou autres parties communes aux églises romaines de l'Allemagne? Quelle en est la date?

11° L'emploi du style ogival a-t-il été généralement adopté à la même époque dans toutes les parties de l'ancien comté de Flandre?

12° L'occupation par les armées anglaises des diverses provinces françaises a-t-elle apporté des modifications au style ogival des monuments du xive siècle, et ces modifications constituent-elles un style particulier?

13° Comment était organisé au moyen âge le système de surveillance employé pour la conservation des monuments religieux?

14° Rechercher et décrire la forme des autels depuis l'origine du christianisme jusqu'au xve siècle.

PHILOLOGIE.

Tracer l'aperçu historique des écoles et associations littéraires qui ont existé dans le nord de la France et dans la Belgique.

Rechercher les causes qui ont contribué à donner un caractère particulier aux idiomes issus d'une même langue.

La langue flamande a-t-elle eu une certaine influence sur les dialectes romans (écrits ou parlés) qui sont en usage dans les contrées

voisines de la Flandre, et à quelles causes faut-il attribuer cette influence?

Quels sont les mots et les locutions qui appartiennent en propre au patois artésien, et qui ne se rencontrent point dans les provinces voisines?

Déterminer l'influence que les trouvères du nord de la France ont exercée sur la formation de la langue française.

Quelle a été l'influence des premiers traducteurs français sur la formation de notre langue?

Les représentations des mystères furent très-nombreuses en Artois au xve et au xvie siècle. Indiquer les documents inédits qui permettraient de faire l'histoire de l'art théâtral dans ce pays pendant cette période.

Quelle a été l'influence exercée par les trouvères sur la musique du xiie et du xiiie siècle, sous le rapport de la mélodie et de l'harmonie?

Lettre de David Riccio.

« David Riccio, dit le savant historien de Marie Stuart, était venu à Édimbourg en décembre 1562, à l'âge d'environ vingt-huit ans. Il y avait suivi le comte de Moretto, ambassadeur de Savoie, dont il était le *cameriere*, et Marie Stuart le garda près d'elle comme valet *di camera*, lorsque le comte de Moretto retourna en Piémont. Marie Stuart, ayant beaucoup de goût pour la musique, réunissait auprès d'elle des joueurs de violon, de luth et de flûte; elle avait aussi trois chanteurs auxquels se joignait quelquefois Riccio, comme quatrième, pour faire la basse qui manquait. Le trouvant bientôt propre à un service plus élevé que celui de valet de chambre, elle le nomma, en décembre 1564, son secrétaire pour la correspondance étrangère à la place de Raulet.... C'était lui qui avait conseillé et conduit le mariage avec Darnley; c'était lui dont les vues, conformes aux sentiments de Marie, tendaient à lier étroitement la reine d'Écosse avec le pape et le roi d'Espagne, à la séparer de l'Angleterre et à rompre avec le parti protestant. Il avait un grand train de maison, et la faveur extrême dont il était l'objet le rendit arrogant et téméraire. L'attitude qu'il eut vis-à-vis de la reine et l'ascendant qu'il prit sur elle nuisirent beaucoup à la réputation de Marie [1]. »

Le 9 mars 1566, quinze mois après avoir été élevé aux fonctions de secrétaire, Riccio périssait assassiné presque entre les bras de la reine par une troupe de seigneurs conjurés, à la tête desquels étaient lord Ruthwen et Darnley, l'époux de Marie.

[1] Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, 2e édition, t. I, p. 225-226.

Le souvenir historique laissé par Riccio nous engage à donner ici le texte d'une lettre de lui, dont l'original se trouve à la Bibliothèque impériale, au manuscrit 8589 du fonds latin (olim de La Mare). Cette lettre est adressée à Morel, gouverneur de Henri d'Angoulême, abbé de La Chaise-Dieu, grand prieur de France, fils naturel de Henri II et de Mme Flaming, Écossaise, de la maison de Leviston [1]. Outre le nom de celui qui l'a écrite, cette pièce ne manque pas d'intérêt, car il y est question du célèbre poëte et historien Buchanan, de la maîtresse de Henri II et de son fils, Henri d'Angoulême, sur la naissance duquel Morel avait, à ce qu'il paraît, demandé des renseignements [2] :

« Monsieur, j'ay receu par ung gentilhomme escossois la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du xxvj^e d'avril, et suyvant icelle, j'ay parlé à Mad^lle de Flaming affin d'avoir quelque meilleure addresse pour vous rendre bon et fidelle compte de ce que m'avez comandé, et n'a pas tenu à fère toutes les diligences que j'ay peu pour sçavoir la nativité de monseigneur de La Chaise-Dieu. Ce que j'espère en bref pouvoir recouvrer. Mais pour ceste heure, je vous supplye avoir ung peu de patience, en considéracion qu'en ceste court il n'y a présent guères de seigneurs ny autres de qui je puisse sçavoir la vérité du faict. Néantmoings je vous asseure qu'à la première commodité que Sa Majesté escrira de pardelà, je ne fauldray de vous en mander au long ce que en est, estant le plus ayse du monde de ce qu'il vous plaist et pour le service de mondict seigneur m'employer à vous fère service. Je souhaicteroys avoir les forces égalles à la volonté pour le vous fère mieux paroistre.

« Je n'ay failly de fère vos recommandacions à Monsr Buccanan [3], qui vous en rend ung million, et s'il eust parachevé le livre de psalmes en vers latins, comme il a commencé, il m'en eust faict part pour les vous envoyer. Mais il m'a promis que vous seriez le premier prefféré aprèz qu'ilz seront parfaictz. A quoy je ne seray négligent pour les recouvrer avec le demeurant que m'avez mandé. Au reste, si vous escripvez à mon bon m^re Monsr de Tolon [4], je vous supply luy baiser les mains de ma part. A vous, Monsieur, je ne vous useray d'aucune cerimonye, sinon vous dire, puisque le père vous estoit obligé, le filz, par plus forte raison, vous est redevable comme je vous suis, et seray toujours ayse de vous pouvoir fère quelque service, à quoy je m'employeray d'aussi bon cueur que pour fin je vous présente mes hum-

[1] Henri d'Angoulême, qui était en outre gouverneur de Provence et amiral, fut tué par le comte Altoviti, le 2 juin 1586.

[2] On ignore en effet, aujourd'hui encore, l'époque de sa naissance.

[3] Georges Buchanan, célèbre historien et poëte latin, mort en 1582.

[4] Jérôme de La Rovère.

bles recommandacions à vostre bonne grace. Je prye Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé, longue et heureuse vye.

« Escript à Edinburg ce dernier jour de may 1564.

« Vostre bien humble et affectionné serviteur,

« DAVID RICCIO. »

L'adresse porte : « A Mons[r] Mons[r] de Morel, gouverneur de Monsieur de La Chaize-Dieu, à Paris. (Demeurant à la rue Pavée, près S. André des Ars.) »

Le cachet représente un soleil (ou une étoile) avec deux croissants; on lit autour : ✠ *David Riccio.*

La famille de Flaming saisit, à ce qu'il paraît, cette occasion pour écrire au jeune prince et, suivant l'usage du temps, pour tirer profit de la faveur dont il jouissait auprès de Charles IX. Du moins trouve-t-on dans le même volume, non loin de la lettre de Riccio, la copie d'un billet qui fut envoyé par Henri d'Angoulême à M. de Flaming le 13 août 1564 et par lequel le solliciteur est éconduit avec force compliments.

« Monsieur, ayent veu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, j'ay esté bien fort ayse pour avoir entendu par icelle ce que des long temps j'avois désiré qui est de sçavoir de voz nouvelles par vous mesmes, lesquelles estant tres bonnes, ainsi que m'en a assuré le porteur de la presente, m'ont d'aultant plus accru mon contentement et plus encores pour la bonne volunté que monstrés me porter par vostre dite lettre, et les honnestes offres et honneur qu'il vous plaist me faire en icelle, plus en vérité beaucoup que mon aage et condition par trop mediocre ne sçauroient encores mériter; desquelles choses touteffoys je vous mercie humblement, vous offrant pour ma revanche à tousjours fere pour vous et pour tous ceulx qui vous toucheront, ce qui me sera possible, encores que pour le present et jusques à ce que Dieu et le Roy mon souverain seigneur, m'ayent donné aultres moyens que je n'ay, je ne puisse bonnement promettre ny faire grand chose à aulcun de mes amys pour m'estre commandé très expressément par Sa Majesté de ne me mesler d'aulcuns affaires fors tant seullement que de mes estudes.... Je vous prie et tous autres mes seigneurs et bons amys de par delà et deça me vouloir excuser si je ne vous escry si souvent que vous et moy vouldrions bien, ny ne fais aulcunes offices notables pour vous, estant ordinairement plongé à l'estude, hors de la court et esloigné de tous autres négoces pollitiques, et vous contentant pour si peu d'ans de mon impuissante et néantmoins très bonne volunté envers vous, etc.... »

Cette réponse sent la plume du gouverneur. Ce Morel s'appelait Jean de Morel, seigneur du Plessis et de Grigny; après la mort de son élève,

il devint maréchal des logis de Marguerite, duchesse de Bar, et conseiller du conseil de la reine. C'était un bel esprit, uni d'amitié avec Ronsard, les frères du Bellay, Jér. de La Rovère, Étienne Jodelle, Raymond de Fourquevaux, Nostradamus, les poëtes Charles Fontaine de Lyon et Uyttenhovius, le mathématicien Forcadel. Le manuscrit 8589 contient des lettres qui lui sont adressées par tous ces personnages, sauf celles de Jodelle et de Ronsard, qui se trouvent indiquées sur l'inventaire et qui ont été soustraites du volume. Lui-même, Jean de Morel, composait des vers, mais son nom n'a point laissé de trace dans l'histoire littéraire de son temps. Un des gens de la maison du bâtard d'Angoulême lui écrit, de Saint-Maur-des-Fossés, à la date du 15 janvier 1562 :

« Monsieur, j'ay receu par ce porteur voz lettrez avec les trois livres pour la continuation de l'ordre des estudes de Monseigneur, dont l'histoire de Theodorite [1] a été choisie pour la lecture du soir et matin, et les devises héroïques [2] pour les après disnées, par l'advis de Sa Majesté [3] et de Mgr du Villar, attendant vostre retour; auxquels j'ay communicqué vosdites lettres, et faict vos recommandations tant à mon dit seigneur que aultres y dénommés suyvant le contenu d'icelles. Mondit Seigneur vous remercie humblement desdits livres..... »

On voit, dans ce peu de lignes, la considération dont jouissait Jean de Morel, le genre d'études qui terminaient l'éducation d'un jeune prince à la fin du XVIe siècle, et la sollicitude de Catherine de Médicis pour le fils naturel de son mari.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

57. — *Amiens* (*Travaux de la cathédrale d'*). Réponse à MM. les Antiquaires, par M. Charles Berton, vicaire de la cathédrale. In-8°. 2 feuilles 1/2. Amiens, Caron.

58. — *Annuaire historique* pour l'année 1853, publié par la Société de l'histoire de France. Paris, Renouard. 1 vol. in-12. (2 fr.)

L'*Annuaire* de la Société de l'histoire de France contient cette année : 1° Une Notice très-complète des naissances et alliances des familles souveraines de l'Eu-

[1] Probablement l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret ou son *Hist. des hérésies*.

[2] *Devises héroïques et emblèmes*, par Claude Paradin; Lyon, 1557.

[3] Ce ne peut être que la reine Catherine de Médicis, Charles IX n'avait alors que quatorze ans.

rope actuelle; 2° La première partie d'un travail d'érudition très-important dû à M. J. Desnoyers, secrétaire de la Société. Ce travail est intitulé : *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1790. Anciennes subdivisions territoriales des diocèses en archidiaconés, archiprêtrés et doyennés ruraux;* la première partie, la seule publiée dans ce volume, contient seulement les quatre provinces de Lyon, Bourges, Sens et Tours.

La *Notitia provinciarum Galliæ*, rédigée vers l'année 400, nous a transmis l'état des divisions administratives de la Gaule romaine ; mais elle n'a constaté que les noms de nos dix-sept grandes provinces et des cent quinze cités qui s'y trouvaient comprises. C'est l'église qui, en adoptant pour elle et en perpétuant jusqu'en 1790 ce système de divisions territoriales, nous a fait connaître par les limites de ses archevêchés et de ses évêchés la position et l'étendue des provinces et des cités gallo-romaines. Cette base première de toute étude géographique sur la France du moyen âge est généralement assez bien éclaircie ; c'est quand on cherche à pénétrer plus loin qu'on se sent arrêté. Chaque *civitas* romaine était subdivisée en plusieurs *pagelli* ou *pagi minores* qui se démembraient à leur tour en territoires appelés de noms divers suivant les pays : *ager*, *finis*, *terminus*, *condita*, etc.; de même chaque diocèse se décompose en archidiaconés, archiprêtrés et doyennés ruraux. Ces deux fractionnements sont-ils la représentation l'un de l'autre, de telle façon qu'en dressant le tableau du fractionnement ecclésiastique, lequel est encore assez mal connu, on tienne par cela même le tableau des subdivisions gallo-romaines dont on n'aurait autrement aucune connaissance ? Adrien de Valois le croyait ; M. Guérard, moins absolu, pense des archidiaconés seulement, qu'ils représentent assez généralement les *pagi minores*. Quoi qu'il en soit, la rédaction de ce tableau est le travail, travail énorme, que M. J. Desnoyers a entrepris, sauf, lorsqu'il l'aura terminé, à en tirer la conséquence. Ses matériaux sont les indications éparses qui se trouvent dans les auteurs, les renseignements fournis par les pouillés, enfin les cartes géographiques et les diplômes. On aura une idée de la difficulté et de la nouveauté de cette étude en songeant que dans les deux éditions qui ont été données du *Gallia Christiana* la topographie ecclésiastique a été si complétement omise que sur les cartes de diocèses qu'on y a jointes on n'a pas figuré un seul archidiaconé ni un archiprêtré. On voit donc de quel prix serait le simple tableau rédigé par M. Desnoyers, puisqu'il présente la liste, qui n'a jamais été dressée, de tous les archidiaconés, archiprêtrés et doyennés de France avec leur désignation latine, leur orientation à l'égard du chef-lieu du diocèse, l'indication de la circonscription du moyen âge à laquelle ils correspondent (quand l'auteur a pu le trouver) et la situation actuelle ; mais ce qui fait de ce tableau un travail historique remarquable, ce sont les éclaircissements dont M. Desnoyers l'a fait accompagner en donnant pour chaque diocèse le résumé de ses preuves sous forme de notices géographiques et bibliographiques dont la valeur et l'intérêt frapperont tous ceux qui connaissent ces matières difficiles.

59. — *Belle-Ile-en-mer* (*Histoire de*), par M. Charles de La Touche. 15 feuilles 1/4 ; in-4°. Imp. de Forest, à Nantes.

60. — *Bretagne* (*Abrégé du nobiliaire de*), par ordre alphabétique, contenant environ 1800 familles nobles et le nombre des générations

prouvées soit à la réformation, soit au conseil, au parlement, à la cour des aydes ou à l'intendance (1769). Par le P. du Perré, jésuite. Paris, Martinon, Rennes, Mlle Front. (2 fr.)

61. — *Carcassonne* (*Rapport sur les restes de l'ancienne cité de*), par M. Viollet-Leduc, architecte. 4 feuilles in-8°. Imp. de Claye, à Paris.

62. — *Coligny*. Testament olographe de l'amiral Gaspard de Coligny (1569), d'après la minute conservée aux manuscrits de la Bibliothèque impériale. Notice et fac-simile. In-8° d'une feuille 1/4. Paris, Cherbuliez, Ducloux.

63. — *Constant de Rebecque* (*Notice généalogique sur la branche de la maison*), connue sous le nom de Seymour de Constant. In-4° de 2 feuilles. Imp. à Abbeville.

64.— *Cris de guerre et devises* des États de l'Europe, des provinces et villes de France, des familles nobles de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, d'Italie, etc., etc.; des abbayes et chapitres nobles, des ordres civils et militaires, etc., par le comte de C.... Paris, Aug. Vaton. 168 pages in-18.

Liste de trente-cinq noms de pays et d'environ deux mille cinq cents noms de famille accompagnés chacun de leur devise. Ce serait un recueil intéressant, quoique très-incomplet, si à ces devises, ou du moins à quelques-unes, l'auteur avait joint des dates, des éclaircissements, des notes historiques; il n'y a rien de tout cela, mais une liste toute sèche précédée d'une petite dissertation sur les cris et les armoiries.

65. — *Documents historiques sur la comédie française* pendant le règne de l'empereur Napoléon Ier, précédés de tous les actes constitutifs qui régissent la société du Théâtre-Français depuis sa fondation, le 25 août 1680, jusqu'à nos jours; par Eug. Laugier. Gr. in-8° de 13 feuilles 1/2. Paris, Didot, Tresse.

66. — *Estrées* (*Notice sur les Mémoires inédits du maréchal d'*), par A. Chéruel. Une feuille 1/2 in-8°. Imp. Dupont, à Paris.

67. — *Études historiques sur l'influence de la charité* durant les premiers siècles chrétiens, et considérations sur son rôle dans les sociétés modernes; par Estienne Chastel, professeur à Genève. 1 vol. in-8°. Paris, Capelle. (7 fr. 50.)

68. — *France et ses colonies* (*La*). Atlas illustré. Cent cartes dressées d'après les cartes de Cassini, du dépôt de la guerre, des ponts et chaussées et de la marine, par M. Villemin. *Texte* rédigé d'après les documents officiels et sur un plan entièrement nouveau, réunissant en forme de tableau : 1° La division administrative, politique, judiciaire, religieuse et militaire; 2° Les vicissitudes historiques; 3° La biographie, etc....; 8° Enfin les curiosités et la physionomie morale de

chaque département et de chaquec olonie française; par Ernest Poirée. In-4° oblong de 24 feuilles 1/2. Paris, Migeon. (35 fr.)

69. — *Généalogie de la famille Picquot de Magny*, par M. L. du Feugray. In-8°. 7 feuilles 1/4. Imp. de Buhour, à Caen.

70. — *Histoire de la monarchie en Europe* depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. Francis Lacombe. Tome Ier. Formation des royautés européennes. 1 vol. in-8° de 31 feuilles 1/2. Paris, Amyot. (6 fr. 50.)

L'ouvrage aura quatre volumes.

71. — *Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, première femme de Philippe de France, duc d'Orléans, par Mme la comtesse de La Fayette. In-16 de 6 feuilles, plus un portrait. Paris, Téchener. (4 fr.)

La première édition de ce livre parut en Hollande en 1720. Celle-ci a une valeur particulière, elle est due aux soins de feu M. A. Bazin, auteur de l'*Histoire de Louis XIII*.

72. — *Histoire des classes laborieuses*, précédée d'un essai sur l'économie industrielle et sociale; par A. Jaume, instituteur primaire supérieur à Toulon. In-8° de 15 feuilles. Imp. Aurel, à Toulon.

73. — *Influence de l'Italie sur les lettres françaises* depuis le XIIIe siècle jusqu'au règne de Louis XIV, par E. J. B. Rathery, bibliothécaire au Louvre. In-8° de 13 feuilles. Paris, Didot.

74. — *Imprimerie* (*De l'origine et des débuts de l'*) en Europe, par Aug. Bernard, membre de la Société des Antiquaires de France. 2 vol. in-8° et 13 pl. de fac-simile. Imp. impér. Paris, Renouard, et chez l'auteur, rue Lepelletier, 25.

Première partie. De l'invention et des inventeurs de l'imprimerie. — Premiers produits de l'imprimerie. Laurent Coster et son école (1423-1450). Jean Gutenberg à Strasbourg (1420-1444). Gutenberg à Mayence (1445-1467). Jean Fust et Pierre Schoiffer (1455-1466). Pierre Schoiffer et Conrad Fust, dit Hanequis (1467-1503).

Deuxième partie. De la propagation et des premiers propagateurs de l'imprimerie. I. *Allemagne* (1454-1480). Mayence et Eltvil (Henri et Nicolas Bechtermuntze, Wigant Spyess, Jean Numeister, Henri Keffer, Jean et Jacques de Meydenbach, Frédéric Misch, Pierre de Friedberg, les Frères de la vie commune de Marienthal, Jean de Petersheim). — Bamberg (Albert Pfister). — Strasbourg (Jean Mentelin, Henri Eggestein, etc.). — Cologne (Ulrich Zell, Arnold ther Hoernen). — Nuremberg (Henri Keffer, Jean Sensenschmidt, etc.). — Bâle (Berthold Rot, Bernard Richel). — Augsbourg (Gunther Zainer, Jean Schiessler, etc.). — Munster en Argovie (Hélie de Louffen, etc.). — Spire (Jean et Vindelin de Spire (?), Pierre Drack). — II. *Italie* (1465). Rome et Subiaco (Conrad Schweinheim et Arnold Pannartz, Ulric Hahn, etc.). — Venise (Jean et Vindelin de Spire, Nicolas Jenson, Christophe Valdarfer, etc.). — Lucques (Clément Patavinus, Barthél. de Civitale). — Foligno (J. Numeister, etc.). — Milan (Ant. Zarot,

Phil. de Lavagna, Christ. Valdarfer, etc.). — Bologne (Balt. Azzoguidi, André Portilia). — Florence (les Cennini, J. de Mayence, etc.). — Trévi, Trévise, Ferrare, Pavie, Vérone, Gênes (J. Raynardi d'Éningen, Pamph. Gastaldi, Gérard de Lisa, And. Belfort, Matthias Moravus). — Naples (Sextus Riessinger, Arn. de Bruxelles, etc.). — Sicile (Henri Alding, André de Bruges). — III. *France*. Paris (Pierre Schoiffer, Jean Fust, Nicolas Jenson, Ulric Gering, Michel Friburgier, Martin Crantz, Pierre Cæsaris, Jean Stoll, etc.).— Lyon (Guill. Le Roy, Barthél. et Jacq. Buger, etc.). — Bruges (Will. Caxton, Colard Mansion, Jean Brito ?). — Alost et Louvain (J. et Conrad de Westphalie, Thierry Martens, J. Veldener). — Anvers (Van der Goes, Th. Martens). — Utrecht (Nic. Ketelaer et Gérard de Leempt). — IV. *Angleterre* (William Caxton, Thierry Rood, etc.). — V. *Espagne* (Lambert Palmart, Nic. Spindeler, etc.).

75. — *Saint-Cyr* (*Histoire de la maison royale de*); 1686-1793, par Théophile Lavallée, professeur à l'école militaire de Saint-Cyr. Un vol. gr. in-8° avec planches. Paris, Furne, 1853.

La maison royale de Saint-Cyr, fondée de 1682 à 1686 pour l'éducation des filles pauvres de la noblesse, fut gouvernée par Mme de Maintenon sa fondatrice, jusqu'à la mort de cette femme célèbre (1719), et après elle, par les règlements, les préceptes, les exemples qu'elle avait laissés et dont l'influence ne s'était pas encore affaiblie lorsque la maison fut enveloppée dans les arrêts de suppression qui frappèrent la noblesse et les communautés religieuses « même celles qui avaient bien mérité de la patrie. » Ce livre est donc l'histoire d'une simple institution de jeunes filles et de leurs institutrices; mais de si grands noms et de si belles choses s'y trouvent mêlés, l'éducation qu'on y voit pratiquer est si voisine de la perfection, que cette histoire est d'un extrême intérêt. Le même sujet avait été traité déjà, par M. le duc de Noailles sous ce titre: *Histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr pour l'éducation des demoiselles nobles du royaume* (in-8°, Paris, 1843), mais M. de Noailles n'ayant pas offert son livre au public et l'ayant fait imprimer seulement pour les dames et demoiselles de la maison qui existaient encore il y a dix ans, M. Lavallée n'en a eu aucune connaissance et a publié, non sans raison, comme inédits des renseignements divers tirés des archives des dames de Saint-Louis et quelques pièces relatives à Marianne de Buonaparte (élève de Saint-Cyr de 1786 à 1793) que M. de Noailles avait données. Il est des temps et des sujets qui inspirent heureusement, car de ces deux livres, l'un écrit avec une véritable piété filiale par un arrière-neveu de Mme de Maintenon, l'autre composé par un historien qui ne s'est occupé de l'ancienne maison de Saint-Cyr qu'à l'occasion de l'école militaire établie depuis au même lieu, il serait difficile de dire lequel est plus empreint de respect pour les souvenirs qu'il retrace et plus rempli du charme qu'il leur emprunte.

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 5. — MAI 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 25 AVRIL 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

838. M. Dufaure, avocat, ancien ministre, rue Lepelletier, n° 20, présenté par M. A. Passy.

839 M. le comte Georges de Saint-Priest (fils), aux Champs-Élysées, allée des Veuves, n° 30, présenté par M. de Barante.

840. M. Émile de Nanteuil, chef du cabinet et du secrétariat au ministère de l'instruction publique et des cultes, rue Grenelle Saint-Germain, présenté par M. Bellaguet.

841. M. le baron Pèdre-Lacaze, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 93, présenté par MM. de Watteville et Bellaguet.

Ouvrages offerts.

Bulletin monumental, t. XIX, n° 2. 1853.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre de 1853.

Cris de guerre et Devises des États de l'Europe, des provinces et villes de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, etc., par M. le C. de C. (Cohen de Vinkenhoef). Paris, 1853. 1 vol. in-12.

Notice extraite de la Bibliothèque de l'École des chartes (mars 1853) sur l'ouvrage suivant :

Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVI[e] *siècle, tirés des archives et des bibliothèques de France et publiés pour le Bannatyne-club d'Édimbourg*, par M. A. Teulet, archiviste, attaché à la section historique des Archives de l'Empire. Paris, 2 vol. in-4° ; — brochure in-8° de 8 pages.

Physiologie du nez, par M. Ch. Bataillard. Br. in-8° extr. de l'*Annuaire* de la Société philotechnique pour 1853.

Prospectus et première feuille d'un ouvrage intitulé :

Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de La Fons, intitulé : Recherches curieuses sur la ville de Saint-Quentin en Vermandois et sur l'auguste basilique de cette ville (1649); *publiés pour la première fois par Ch. Gomart*, correspondant du ministère de l'instruction publique.

Cet ouvrage, qui formera un volume in-8° de 400 pages, se publie à Saint-Quentin.

Correspondance.

M. Ch. Bataillard, membre de la Société, signale au Conseil une rectification à faire dans le *tableau des naissances et alliances des familles souveraines d'Europe*, tableau qui fait partie de l'*Annuaire* de 1853. Page 30, on lit que Charles-Marie Bonaparte, marié en 1767 à Marie Lætitia de Ramolino, est mort à Montpellier le 24 *février* 1785, laissant huit enfants, dont le second fut l'empereur Napoléon I[er]. A la page 34, on lit que Marie Lætitia de Ramolino, mariée en 1767 à Charles-Marie Bonaparte, *était veuve le* 24 *février* 1784. Laquelle de ces deux dates est la vraie? C'est probablement la première, car la seconde aurait pour résultat de rendre la naissance du roi Jérôme postérieure de huit mois et vingt et un jours au décès de son père, le roi Jérôme étant né le 15 novembre 1784. Or, cette circonstance de naissance posthume n'a été relevée par aucune biographie. La date de 1785 est celle indiquée par la *Biographie universelle* et est bien la date véritable.

Il sera fait droit à la rectification indiquée par M. Bataillard.

— A cette occasion, M. de Barante rappelle que, pour un autre fait non moins important de la biographie de la famille Bonaparte, la date de la naissance de l'Empereur, il y a un désaccord plus réel entre des autorités qui paraissent également authentiques et respectables, savoir : septembre 1768 ou septembre 1769. Cette dernière date paraît être la date réelle.

—M. Ch. Gomart, auteur de l'ouvrage ci-dessus annoncé, sollicite de la Société des encouragements pour cette publication. Le Conseil regrette de ne pouvoir, en raison des statuts de la Société, donner aux ouvrages qui ne sont pas publiés à ses frais et sous sa direction d'autres

encouragements que d'en signaler l'intérêt et l'utilité aux membres de la Société de l'histoire de France.

Administration.

Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil recherche les moyens d'assurer aux sociétaires, pendant un temps plus ou moins long, la propriété des ouvrages auxquels ils ont droit par l'acquit de leur cotisation, et qu'ils auraient différé de faire retirer chez le libraire de la Société. L'examen de cette question est renvoyé au Comité des fonds.

Le secrétaire rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. le garde général des Archives de l'Empire et de M. le directeur de l'École des chartes pour fixer le jour de l'assemblée générale dans le même local que les années précédentes. Il en résulte que la séance ne peut avoir lieu le 3 mai, ainsi que cela avait été annoncé, mais seulement le lundi suivant 9. Le Conseil ne voit pas d'inconvénient à ce retard dont tous les membres seront informés. Il fixe l'ordre du jour de cette assemblée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

TENUE LE 9 MAI 1853

Dans la Salle des Cours de l'Ecole des Chartes, à l'hôtel des Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Discours du Président de la Société.

Le président, M. DE BARANTE, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Vous allez entendre le compte rendu des travaux de votre Conseil d'administration ; nous espérons que vous y trouverez la preuve de l'exactitude et du soin qu'il a mis à accomplir les devoirs imposés par votre confiance. Notre principale attribution étant de choisir les ouvrages et les documents dont se forme l'utile collection publiée par la Société de l'Histoire de France, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de vous exposer, comme de coutume, les considérations qui nous ont décidés dans notre choix.

« Les histoires, et même la plupart des Mémoires racontent ou expliquent les faits qui se rapportent aux grands intérêts du pays : les guerres, les conquêtes, les révolutions de gouvernement, les intrigues et les agitations qui se passent dans la région de la politique ou de la

cour. Les personnages, qui écrivent le récit de ce qu'ils ont fait ou de ce qu'ils ont vu, supposent que leurs souvenirs intéresseront le public et la postérité d'autant plus qu'ils se rattachent aux événements généraux où ils ont été acteurs ou témoins.

« Mais il est une autre sorte de Mémoires qui sont aussi instructifs et curieux. Pendant ces guerres, pendant ces discordes civiles, pendant ces luttes de passions, d'opinions, de croyances opposées ; pendant ces changements de souverains ou de ministres, la foule des citoyens, les individus qui composent la nation n'étaient pas de simples assistants, spectateurs désintéressés des drames où s'agitaient leurs destinées, où leur sort était décidé. Ils étaient heureux ou malheureux, inquiets ou rassurés, libres ou opprimés ; ils s'enrichissaient de la prospérité publique, ou ils étaient appauvris et misérables, selon la conduite et les vicissitudes du gouvernement. Peut-être jugeaient-ils mal les causes véritables de leurs souffrances ou de leurs consolations ; ils n'en avaient pas moins une opinion ; elle était souvent mal éclairée, souvent injuste dans ses rancunes et aveugle dans son espérance ou sa gratitude, mais les Mémoires qui témoignent de cette opinion, quelle qu'elle fût, n'en sont pas moins intéressants ; ils nous enseignent quel était l'état de la société, à quel degré de civilisation elle était parvenue ; de quel bien-être elle pouvait jouir ; ce qu'étaient la hiérarchie et le contact des diverses classes dont elle était composée ; quels moyens elle avait de se défendre contre l'oppression et l'injustice ; quel abri elle trouvait dans les lois, quel appui dans les magistrats. On apprend ainsi à connaître l'esprit du temps ; satisfait ou soumis, affaissé ou téméraire, enclin à un blâme timide ou à un murmure menaçant.

« Le succès qu'a obtenu le journal de l'avocat Barbier nous a encouragés à publier des documents de ce genre. Nous avons songé aux lettres de Guy Patin, où l'on trouve un intérêt semblable. On pourrait aussi donner une édition nouvelle du journal écrit sous Louis XI et connu, on ne sait trop pourquoi, sous le nom de *Chronique scandaleuse ;* mais nous avons préféré le journal d'un bourgeois de Paris pendant le règne de François Ier, qui était resté manuscrit.

« Le commencement du XVIe siècle est une des époques qu'il est le plus curieux d'étudier. C'est l'avant-scène de cette longue crise, de ce cruel déchirement qui remplirent l'Europe de guerres civiles et internationales ; c'est aussi le moment où l'on peut reconnaître les éléments de la nouvelle monarchie française, lorsque après l'abolition de la féodalité politique, le pouvoir royal, fort de l'unité qui le rendait presque absolu, rencontra ou créa lui-même des obstacles à la tyrannie ; on voit alors s'instituer un gouvernement de consultation, de remontrances, quelquefois même de résistance. La volonté du souverain eut à

prendre une forme légale; la magistrature devint gardienne des lois et s'y incorpora, pour ainsi dire. Ce mode de gouvernement sujet à tant de variations contradictoires, à tant d'interprétations diverses, a pourtant duré plus de deux siècles. Si on l'aperçoit en germe sous François Ier, ce n'est pas qu'il ait voulu l'établir; il était certes peu favorable à la moindre diminution de l'autorité arbitraire et absolue. Loin de continuer le règne de son prédécesseur, il n'aspira point à recevoir le beau surnom de Père du peuple que les États généraux de 1506 avaient décerné à Louis XII.

« Dès les premières pages du journal qui va être publié, vous verrez pour qui « fut joyeux l'avénement de François Ier, pour qui il fit moult « choses libérales. » Il éleva les princes ou seigneurs de son sang et les nobles de sa cour; leur distribuant des duchés, des grands fiefs, ou des gouvernements de provinces, en y joignant parfois le revenu de quelques impôts. Bientôt après vint la création d'une foule d'offices de judicature ou de finance; la vénalité des charges fut une ressource pécuniaire.

« Le temps était passé où les factions pouvaient mouvoir le peuple de Paris, pousser son mécontentement à l'extrême, changer sa plainte en révolte. La bourgeoisie ne se souvenait plus de Charles le Mauvais et de Marcel, ni des Armagnacs et des Bourguignons, ni des Bouchers et des Cabochiens. L'Université ne venait plus faire au roi de sévères remontrances et la foule des écoliers était maintenant plus tranquille. L'action du Parlement n'était pas encore habituelle et reconnue; il n'était plus question des États généraux, dont la convocation avait été heureuse et utile sous Louis XII, mais auparavant dangereuse et perturbatrice. Le Tiers état commençait à peine à devenir une nation.

« Le principe d'autorité était représenté par un roi jeune, avide d'éclat et de gloire; ami des lettres, des arts et du luxe; dissolu dans ses mœurs; entouré d'une famille et d'une cour que divisaient les intrigues d'ambition et de galanterie. Nul obstacle, nulle opposition ne l'arrêtaient; il suivait sans nulle gêne la vocation qui a donné à son règne et à son nom une apparence brillante; il imprimait à la France un mouvement qui développa la civilisation, répandit les lumières, ennoblit les mœurs.

« On voit dans le journal écrit sous ce règne comment le bon peuple de Paris assistait avec une curiosité tranquille à l'accomplissement des volontés successives et variées d'un souverain absolu et remuant. Les actes du pouvoir royal étaient souvent arbitraires, soudains, onéreux pour le pays; mais ils étaient acceptés comme les intempéries des saisons qu'il faut subir sans avoir la pensée de les prévenir ou de s'en préserver. Si les aventures galantes du roi ou de ses courtisans causaient quelque scandale, le blâme s'exprimait, non point avec sévérité, mais

avec plaisanterie; encore était-il peu sûr de s'y risquer. Un pauvre poëte avait fait un de ces jeux de théâtre qu'on appelait des *Moralités*, et le public s'en amusait beaucoup. Huit ou dix gentilshommes autorisés et même envoyés par le roi se saisirent de l'auteur dramatique, le dépouillèrent en chemise, le battirent merveilleusement; ils l'auraient mis dans un sac et jeté à la rivière s'ils n'avaient pas reconnu qu'il était prêtre.

« Les magistrats ou les prédicateurs qui s'expliquaient avec trop de franchise sur le Concordat que le roi venait de conclure avec le pape et que le Parlement, organe et défenseur du clergé, ne voulait pas enregistrer comme contraire aux libertés de l'Église gallicane, n'étaient pas traités avec une pareille brutalité, mais ils étaient envoyés en prison. La même mesure était appliquée aux religieux ou aux prêtres qui parlaient en chaire « de la police mauvaise qui était au royaume. »

« Il ne fallait pas non plus raisonner sur les contributions ou emprunts forcés, fréquemment imposés à la ville avec ou sans le consentement forcé des magistrats municipaux.

« Les nouvelles de la guerre, les premiers progrès de Luther et de la Réforme, les rigueurs exercées à son origine par la magistrature et la tolérance de la cour; les procès importants comme, par exemple, celui du connétable de Bourbon avec la mère du roi; les crimes, la justice sommaire qui les punissait par des supplices barbares; les prodiges naturels ou les miracles; les fréquents voyages du roi à Paris, tantôt pour des cérémonies et des processions, tantôt pour des mascarades ou des fantaisies amoureuses : tels étaient les sujets d'entretien et les préoccupations du public.

« L'auteur du journal indique les faits sans réflexions et indique rarement quelle impression ils ont pu produire. On ne voit pas même un retour vers le passé le plus récent; aucun regret ne se reporte vers le règne de Louis XII. On dirait que le tranquille bourgeois assidu à écrire ses notes quotidiennes, ne s'aperçoit pas que le bon roi avait eu raison dans sa prévoyance quand il disait de son successeur : « Ce « gros garçon gâtera tout. » La suite des événements réalisa son triste présage. L'indifférence de ce témoin contemporain est une preuve, parmi tant d'autres, qu'en France, lorsque la justice et l'intérêt public n'ont point pour garantie des institutions régulières, l'opinion populaire ne connaît point de milieu entre une aveugle insouciance et la subversion de l'ordre public. »

Rapport du secrétaire, M. J. Desnoyers, sur les travaux de la Société de l'histoire de France depuis la dernière assemblée générale en mai 1852.

Le secrétaire lit son rapport annuel sur les travaux de la Société :

« Messieurs,

« Le but que la Société de l'histoire de France s'est proposé semblerait devoir être plus sûrement et plus promptement atteint si, fidèle à un plan d'ensemble régulièrement tracé, elle comblait par ses publications de chaque année, un des vides que ce plan aurait indiqués d'avance.

« Plusieurs fois on a exprimé le regret qu'il n'en fût point ainsi et que votre Conseil administratif semblât laisser la part du hasard, peut-être un peu trop grande, dans le choix et l'ordre de ses ouvrages. Sans chercher une justification dans l'exemple de commissions supérieures à notre Société par leur caractère officiel, par la direction puissante qu'elles reçoivent, par les ressources considérables dont elles disposent, on prouverait aisément que ce reproche est moins mérité qu'on ne pourrait le croire. Plusieurs fois déjà, j'ai eu l'honneur de vous signaler les efforts tentés, à différentes reprises, par le Conseil dans cette voie.

« En vous soumettant en 1851 le tableau général, groupé en périodes historiques, des ouvrages publiés jusqu'ici par la Société, il me fut facile d'indiquer que les vides laissés entre la plupart d'entre eux seraient, en grande partie, comblés par la plupart des principales publications décidées dans l'espace de vingt ans par votre Conseil, mais qui attendent encore un commencement d'exécution.

« Il ne serait pas très-difficile de compléter ce plan d'ensemble. J'avais essayé de le tracer pour en faire le principal sujet du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter cette année. A côté des pères de notre histoire, des mémoires originaux, des chroniques contemporaines et des autres ouvrages qui en forment comme la base fondamentale, j'indiquais pour chaque grande période les documents d'un ordre secondaire et d'une nature différente, tels que documents diplomatiques, biographiques, législatifs, judiciaires, propres à les éclairer et à se contrôler mutuellement. Vous auriez été, Messieurs, plus convaincus encore, que les prévisions du Conseil avaient déjà plus ou moins constaté l'utilité d'une grande partie de ces projets. Mais c'eût été empiéter sur les priviléges et sur le dévouement du comité de publication qui, d'accord avec votre Conseil administratif et avec les commissaires responsables, apporte une si scrupuleuse attention à diriger utilement le choix et l'exécution des travaux de la Société.

« D'ailleurs, la difficulté n'est pas dans le plan. Il suffirait de grouper en séries chronologiques ou méthodiques les principaux documents

qui composent les grandes collections de Duchesne, de D. Bouquet et de ses savants continuateurs, les *Monumenta Germaniæ* de M. Pertz et les *Monumenta patriæ* de Turin, pour tout ce qui touche à la France, les collections plus modernes de M. Guizot, de M. Buchon, de MM. Monmerqué et Petitot, de MM. Michaud et Poujoulat, et même les recueils de Mémoires sur le XVIIIe siècle; il suffirait de faire un choix des plus importants dans les différents genres de monuments historiques de ces vastes et importantes collections, et d'y intercaler la mention de manuscrits connus et encore inédits.

« Mais la difficulté n'est pas là; elle est dans la mise en œuvre; elle est dans l'exiguïté des ressources dont dispose la Société, elle est dans l'impossibilité d'activer au delà d'une certaine mesure les éditeurs d'ouvrages qu'on avait tout lieu de croire le plus près d'être terminés.

« Combien de fois n'ai-je pas nommé devant vous, messieurs, plusieurs de ces ouvrages capitaux auxquels la persistance de votre Conseil, et, nous devons l'espérer, la persévérance des éditeurs finiront par donner un jour une réalisation définitive?

« Aujourd'hui encore en vous rappelant les *OEuvres historiques* de Suger, les *Chroniques* de Froissart auxquels se joignent d'autres projets de vastes publications, je m'empresse de remplir la mission que j'ai reçue de la part de leurs savants éditeurs eux-mêmes, de vous assurer qu'ils sont bien loin de renoncer à leur œuvre projetée; qu'ils accroissent lentement et progressivement le travail préparatoire nécessaire à la mise en œuvre définitive; que la totalité ou la plus grande partie de leur copie est prête, qu'il ne reste plus que quelques notes à ajouter, que la collation de tel manuscrit a été beaucoup plus lente et plus difficile qu'on n'était en droit de l'attendre, etc. Ce sont des assurances que le Conseil se félicite de pouvoir vous transmettre, et que chacun de nous, en rentrant un peu en soi-même, doit être disposé à accueillir avec indulgence, tout en regrettant de ne pas jouir plus tôt de bons et utiles ouvrages, impatiemment attendus depuis bien des années.

« La Société de l'histoire de France est dans l'impossibilité de prétendre imiter les grands travaux de l'Académie des inscriptions dont le plan primitif a été parfaitement conçu et persévéramment poursuivi, les uns commencés depuis plus d'un siècle, les autres ayant peut-être un avenir aussi long devant eux et se continuant avec une perfection et une continuité persistantes qui doivent nous faire envie.

« Elle ne doit pas davantage essayer de rivaliser avec l'institution dirigée par le gouvernement et à ses frais et qui trouve dans les grandes essources dont elle dispose, toutefois encore insuffisantes, le moyen de mettre au jour les inépuisables et précieuses collections de cartu-

laires, de papiers d'État, de correspondances de hauts personnages politiques, de manuscrits propres à éclairer l'histoire de la littérature et des arts du moyen âge.

« Elle ne peut non plus chercher à imiter quelques associations ou clubs littéraires d'Angleterre et d'Écosse, la *Percy Society*, par exemple, qui, sous l'active influence de MM. Th. Wright, Halliwell et Collier, publia seule, durant les six premières années de sa fondation, de 1840 à 1845, près de quatre-vingts volumes de documents originaux, particulièrement relatifs à l'histoire de la littérature, des mœurs, des hommes et des événements pendant le moyen âge et le XVIe siècle en Angleterre, c'est-à-dire environ un volume par mois. A la vérité, on comprenait dans ce nombre beaucoup de documents fort peu étendus, mais les ressources de cette société étaient considérables ainsi que le nombre de ses membres. Cependant durant les dernières années, cette grande activité de la société dite de Percy, de la Camden-Society, du Bannatyne-club et de plusieurs autres s'est beaucoup modérée, quoiqu'elles aient continué leurs intéressantes publications auxquelles plusieurs membres de notre Société et particulièrement M. Teulet ont fourni d'importants documents.

« Intermédiaires en quelque sorte entre les grands et solides monuments élevés par l'Académie des inscriptions, héritière des Bénédictins, et les collections pour ainsi fortuites, mais très-variées, très-considérables, activement poursuivies des sociétés anglaises, les ouvrages publiés par la Société de l'histoire de France doivent représenter, tant que ses ressources lui imposeront cette prudente réserve, l'accomplissement religieux de ses obligations annuelles, sans que nous nous préoccupions trop d'être plus ou moins fidèles à un plan primitif et définitif, pourvu que nos publications soient intéressantes et aient du succès.

« Quelque complet que puisse être un plan de publication préparé soigneusement et longtemps à l'avance, il se trouvera toujours quelque vide pour un livre inattendu. C'est précisément celui-là qui se fera jour entre et avant tous les autres. La raison en est fort simple : ces ouvrages, moins connus, ont le double mérite d'être inédits et d'avoir fait le sujet des recherches laborieuses d'éditeurs dévoués qui les présentent à votre Conseil, après une étude attentive. On examine le nouveau venu, on l'approuve, on lui donne un tour de faveur, et les pères de notre histoire, déjà publiés, mais moins parfaitement sans doute, sont remis à un temps plus reculé.

« C'est ainsi que vos publications de ces dernières années ou celles dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui, Messieurs, les *Mémoires de Cosnac*, le *Choix de Mazarinades* et le *Journal du règne de François Ier*, ont devancé des ouvrages votés beaucoup plus anciennement, mais dont les éditeurs n'étaient pas prêts.

« *Mémoires de Daniel de Cosnac.* — Cet ouvrage, terminé peu de mois après votre dernière assemblée générale, a fait le principal fonds de la souscription de 1852.

« Quoique je n'aie aucune appréciation nouvelle à vous soumettre d'un livre que vous avez pu juger par vous-mêmes, et dont le caractère vous avait été déjà, dans votre réunion de l'an dernier, parfaitement exposé par un juge si compétent et si impartial, permettez-moi, Messieurs, de ne point passer sous silence, pour l'honneur de vos publications et pour la loyauté des intentions de votre Conseil, la triste discussion à laquelle cet ouvrage a donné lieu dans la presse périodique et dans une sphère plus élevée dont le caractère sacré semblerait devoir écarter tout débat de ce genre.

« Vous savez avec quel soin scrupuleux votre Société, fidèle d'ailleurs à ses règlements, s'est tenue jusqu'ici en dehors de tout empiétement dans le domaine de la politique, de l'esprit de parti et des dissentiments d'opinions. Elle a porté cette réserve si loin qu'elle l'a appliquée non-seulement aux doctrines religieuses et politiques, mais encore aux doctrines littéraires.

« Pour vous, les grandes écoles historiques disparaissent en quelque sorte devant l'impartialité des documents originaux : vous les respectez toutes, tant qu'elles marchent dans le domaine de la vérité, vous en reconnaissez les caractères et les mérites divers, vous n'en adoptez aucune. A toutes, vous fournissez des éléments d'étude ou des sujets de tableaux ; chacune d'elles a été représentée dans votre sein par ses chefs les plus illustres et les plus renommés.

« De même dans le domaine de la politique qui vous est bien plus étranger encore, vous avez le bonheur de pouvoir compter parmi vous le plus grand nombre des hommes éminents qui depuis vingt-cinq ans ont pris part au mouvement des affaires publiques de notre pays dans les voies diverses où les événements l'ont entraîné. A bien plus forte raison êtes-vous restés étrangers à toute question touchant, même indirectement, aux doctrines religieuses.

« Si nous avons à nous féliciter de ce résultat, c'est qu'en tête de vos statuts on pourrait lire que l'impartialité et la modération sont le guide constant des travaux et de la direction de la Société de l'histoire de France.

« Telle ne paraît pas cependant avoir été l'opinion d'autres juges.

« Sans nul doute, par leur publicité vos ouvrages tombent dans le domaine de la critique, et rien n'est plus légitime que la liberté d'examen et de jugement à leur égard.

« Que l'on blâme certains choix au point de vue de l'intérêt ou de l'à-propos littéraires ; que l'on puisse trouver insuffisantes certaines mises

en œuvre, malgré toutes les précautions prises pour en garantir la bonne exécution, rien de plus légitime. On a trop souvent loué notre Société de sa réserve et de sa probité, pour être bien certain qu'elle ne protestera pas contre de tels jugements.

« Mais qu'on prête à votre Conseil administratif, ou aux éditeurs et aux commissaires responsables de son choix et qu'il couvre de sa responsabilité, des intentions favorables ou hostiles à tel parti politique ou religieux, à telle doctrine ultramontaine ou gallicane; qu'on suppose controuvés des mémoires dont l'authenticité et la véracité ne peuvent pas être mises en doute, ce sont des reproches contre lesquels nous ne saurions protester trop hautement, au nom de votre Conseil et au nom de la Société tout entière, quelque élevée que soit la source dont ils émanent.

« Si la susceptibilité de deux respectables membres du haut clergé français a été émue au point de signaler à leurs diocésains comme hostiles à l'autorité ecclésiastique et comme de lecture dangereuse les *Mémoires de Cosnac,* dont l'existence leur avait été révélée par la polémique d'un journal, nous ne devons y voir qu'un excès de zèle pour la défense des saintes doctrines confiées à leur vigilance. Mais nous pourrions aussi nous demander s'il n'y a pas plus de danger que de profit, même pour la sainte cause des doctrines évangéliques, à faire intervenir dans les grosses questions du dogme de petites questions de goût littéraire et de critique historique.

« Cette pénible discussion nous a rappelé celle qui s'éleva, il y a dix ans environ, au sujet de la publication faite à Clermont des mémoires de Fléchier sur les *Grands Jours d'Auvergne*, mémoires que la Société de l'histoire de France avait été à la veille de publier elle-même, sur la proposition de M. Taillandier. On s'efforça de démontrer leur fausseté, on cria très-haut contre le scandale causé par cette publication, on ne négligea rien pour faire disparaître l'édition qui fut très-recherchée, bientôt épuisée, et dont les exemplaires sont devenus presque introuvables.

« Nous ne souhaitions pas à Cosnac un semblable succès, mais peut-être aura-t-on contribué involontairement à le lui procurer.

« Assurément, en publiant les *Mémoires de Cosnac*, sans se préoccuper de scrupules qui n'ont point arrêté le représentant consciencieux et dévoué du nom et de la famille de l'archevêque d'Aix, qui n'ont pas non plus frappé le savant commissaire responsable, dont les convictions catholiques sont bien connues, et qui signala le premier cet ouvrage à l'attention de la Société, votre Conseil n'a pas prétendu donner l'évêque de Valence pour un saint.

« Il a reconnu ses faiblesses, son ambition, le rôle tout mondain que sous sa robe d'évêque, Cosnac a momentanément joué comme tant d'autres

dans un siècle et dans une cour dont l'histoire a conservé bien d'autres scandales, au milieu de toutes ses grandeurs et de ses pompes. Mais il avait pensé qu'on saurait distinguer, à côté de l'abbé mondain, le prélat de mœurs restées honnêtes, dans une sphère trop souvent corrompue, le prélat dévoué à la bonne administration de son diocèse.

« Le Conseil avait pensé que les renseignements nouveaux et intéressants qu'on trouve dans ces mémoires, ainsi que leur caractère de vérité, seraient appréciés sans arrière-pensée, comme documents historiques. Il n'avait, certes, pas fait entrer dans les motifs de son choix, le rôle actif que l'archevêque d'Aix avait rempli dans le parti gallican de l'Assemblée de 1682.

« Est-il possible de retrancher des sources de nos annales les mémoires et les correspondances de Retz, de Bernis, de l'abbé Dubois; et pourtant combien Cosnac ne leur est-il pas supérieur, sous le double point de vue de la morale et du dogme?

« L'éditeur et le commissaire responsable ont cru devoir répondre, avec modération, aux attaques dont ces mémoires ont été l'objet; ils ont, avec raison, laissé la Société de l'histoire de France en dehors de la querelle. Mais cette discussion a eu trop de retentissement, et la garantie morale que le choix de la Société donne aux ouvrages dont elle prend la responsabilité devant le public est trop évidente pour ne pas nous faire un devoir de protester, au moins devant vous, Messieurs, contre des interprétations aussi étrangères aux motifs qui ont déterminé cette publication [1].

« *Choix de Mazarinades.* — L'utilité du catalogue bibliographique des Mazarinades dont le troisième et dernier volume fut terminé l'an dernier, n'a point été contestée. Ce travail tout à fait nouveau, fruit de plusieurs années de laborieuses recherches est déjà considéré comme un instrument indispensable à toute étude sérieuse de la Fronde et de l'état des esprits au milieu du XVII[e] siècle.

« Il n'en a pas été tout à fait de même de la publication des textes originaux d'un certain nombre de ces pamphlets politiques. Les adversaires de cette publication alléguaient que ces pièces étaient aussi généralement connues que les circonstances politiques d'où elles étaient sorties, qu'il en existait un grand nombre de recueils, qu'elles étaient

[1] Voy. dans les journaux *l'Univers* du 3 décembre 1852, du 4 et du 6 janvier et du 19 mars 1853; *l'Union* du 21 février et *l'Assemblée nationale* du 2 mars, les articles de M. Léon Aubineau, les lettres circulaires de Mgr l'évêque de Moulins et de Mgr l'évêque de Viviers au clergé de leurs diocèses, ainsi que les réponses de M. le comte de Cosnac et de M. Ch. Lenormant. Voy. aussi dans *le Constitutionnel* de 1852 les intéressants articles de M. de Sainte-Beuve qui avait jugé beaucoup plus favorablement cette publication.

elles-mêmes tellement multipliées que le choix à faire entre elles serait très-difficile ; qu'infailliblement on ne pourrait publier les plus recherchées, les plus originales dont le style souvent grossier, libertin, n'en permettrait pas l'insertion dans un recueil sérieux; qu'enfin, le catalogue analytique déjà publié suffisait pour les faire connaître surabondamment et pour en faciliter la recherche et l'usage.

« A ces objections, les partisans de la publication projetée et même depuis longtemps décidée par le Conseil, répondaient, tout en acceptant l'éloge mérité de la *Bibliographie*, que ce premier recueil, ne contenant que des extraits analytiques fort courts, était insuffisant pour donner une idée complète des différents caractères de ces pamphlets; et que des collections analogues de satires politiques et d'autres petites pièces fugitives de circonstance, pour les troubles civils du XVI[e] siècle et pour le règne de Louis XIII, avaient été publiées à diverses époques, sous les titres de *Mémoires de Condé ;* d'*Histoire de notre Temps ;* de *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX* ; de *Mémoires de la Ligue ;* de *Recueil de pièces.... faites pendant le règne du connestable M. de Luyne ;* etc. ; que ces collections étaient estimées et consultées. On ajoutait que, si les Mazarinades avaient aussi fourni matière à plusieurs recueils, presque dès le moment de leur apparition, ces recueils, faits sans critique, ne se rapportaient qu'aux trois premiers mois de la Fronde, qu'ils étaient fort rares, et que leur mauvaise impression en rendait la lecture très-fatigante; qu'un choix fait judicieusement dans la limite de deux volumes fixés par le Conseil, et qui permettrait de réunir environ une centaine de pièces, serait bien suffisant pour présenter un spécimen des différents genres aux personnes qui se contenteraient de vouloir apprécier ces pamphlets comme documents historiques; que les grandes collections, rendues plus abordables par le secours de la *Bibliographie*, n'en seraient pas moins consultées par ceux qui voudraient y puiser une étude plus approfondie de l'époque et des événements; que d'ailleurs cette sorte de documents du moment, quoique dictés par la passion et l'intérêt, n'en étaient pas moins un des témoignages les plus réels de la pensée publique, et une expression libre et hardie des différentes nuances d'opinions politiques, destinées à impressionner les masses, en un mot des instruments de parti, et par conséquent des éléments originaux de l'histoire.

« Telle a été, en définitive, Messieurs, l'opinion de votre Conseil qui, persistant dans sa première résolution, a fait commencer l'impression de ce *Choix de Mazarinades*, dont les matériaux avaient été réunis par l'auteur en nombre considérable. Le premier volume, qui vous a été distribué depuis quelques mois, vous aura convaincu, nous l'espérons, du moins, que M. Moreau et M. Ravenel, commissaire responsable,

ont apporté à ce choix la critique et la sévérité propres à en faire un recueil utile, un complément suffisant de l'excellente *Bibliographie* qu'il est destiné à compléter; il renfermera, en effet, les pièces les plus célèbres, les plus appréciées des amateurs, tout en présentant un échantillon de tous les genres, touchant à toutes les phases et à tous les personnages marquants de la Fronde. Le deuxième et dernier volume, dont l'impression est commencée, vous confirmera bientôt dans cette opinion. Puisse-t-il être bientôt suivi des *Carnets de Mazarin*, que M. Ravenel nous fait espérer depuis plusieurs années !

« *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*. — J'eus l'honneur de vous exposer, Messieurs, dans le rapport de l'an dernier, les motifs qui prédisposaient votre Conseil administratif à accueillir favorablement le *Journal d'un bourgeois de Paris* rédigé pendant la première moitié du règne de François Ier. Ce journal était inédit, il se rapportait à une époque du XVIe siècle, sur laquelle les documents originaux sont rares; il était rédigé d'une façon qui pouvait en rendre la lecture sinon agréable, du moins facile et instructive; enfin, il faisait connaître, au point de vue de la bourgeoisie, des détails nouveaux sur des personnages du temps déjà célèbres dans l'histoire. Il fournissait des renseignements sur les mœurs et la vie active de Paris à cette période qui n'est plus le moyen âge avec sa féodalité hautaine, sa bourgeoisie impatiente de libertés, son Église dominatrice et conservatrice, et qui n'est cependant pas encore la société moderne avec l'autorité souveraine du chef de l'État plus ou moins équilibrée par des pouvoirs collatéraux; période si intéressante à étudier, comme toutes les époques de transition.

« Ces considérations et le choix de l'éditeur, M. L. Lalanne, qui avait bien étudié le manuscrit et son époque et qui en avait sérieusement conféré avec le commissaire responsable désigné, M. Lenormant, qui a toujours apporté un soin si scrupuleux aux nombreuses éditions qu'il a surveillées depuis l'origine de la Société, ont déterminé le choix définitif de cet ouvrage. L'impression avance, et il vous sera distribué avant peu de mois.

« L'appréciation élevée et profondément judicieuse que vous venez d'entendre, Messieurs, me dispense de rien ajouter sur le caractère et l'intérêt de cette nouvelle publication.

« Je puis seulement vous annoncer que, si ce Journal est goûté, ainsi que nous l'espérons, l'éditeur, M. L. Lalanne, se propose d'en soumettre au Conseil et au comité de publication un complément qui pourrait former plus tard un second volume. Il existe, en effet, dans l'un des fonds de manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans la collection Gaignières, un autre mémoire du XVIe siècle, intitulé *Cronique du Roy François, premier de ce nom*. Ce manuscrit se compose de 395 pages

in-4°; les 202 premières pages contiennent le récit des événements arrivés en France et notamment à Paris, depuis l'année 1515 jusqu'à l'année 1536, et ne présentent le plus souvent qu'une répétition des faits consignés dans le *Journal* dont l'impression est commencée. Le reste de la *Chronique* s'étend jusqu'à l'année 1542 inclusivement, et comme la rédaction est analogue à celle du journal, cet ouvrage en formerait un complément très-naturel. En l'abrégeant un peu par la suppression de quelques pièces de vers qui y sont rapportées, on aurait à publier un volume de 300 pages environ.

« Pour compléter cette publication on pourrait choisir un certain nombre de fragments du *Registre du domestique du chancelier Duprat*, document bien connu auquel l'éditeur renvoie dans ses notes et dont il existe plusieurs exemplaires à la Bibliothèque impériale. Ce manuscrit, dont l'impression intégrale avait été proposée au Conseil, il y a environ quinze ans, contient des détails très-intéressants sur les premières campagnes de François Ier en Italie et sur l'organisation du Milanais, dont Duprat fut nommé chancelier. Ce *Registre* ne comprend que les sept premières années du règne de François Ier (1515-1522).

« Mais rien n'est encore décidé à cet égard; je n'exprime ici qu'un vœu de M. Lalanne, sur lequel le comité de publication et le Conseil auront à se prononcer plus tard.

« Après ces deux publications du *Choix de Mazarinades* et du *Journal de François Ier*, qui doivent former la livraison de cette année, je dois vous rappeler, Messieurs, que nous avons en réserve pour 1854, le tome quatrième et dernier du *Journal de Barbier*, dont M. de La Villegille remettra la copie avant la fin de l'année courante; le tome cinquième et dernier d'*Orderic Vital*, préparé par M. A. Le Prévost, et qui contiendra, avec le XIIIe et dernier livre, les tables et les sommaires ou résumés chronologiques. De ces deux publications, si différentes de caractère et d'époque, l'achèvement est attendu avec une juste impatience.

« La livraison de 1854 pourra être complétée soit par le premier volume du recueil de documents originaux sur l'*Histoire des comtes d'Anjou*, dont M. Marchegay remettra très-prochainement au Conseil la copie entièrement préparée; soit par les *Mémoires inédits de Beauvais-Nangis*, dont la publication offerte par M. Monmerqué qui en possède le seul manuscrit connu, a été décidée en 1846. Trop peu étendus pour composer un volume, ces Mémoires pourront être complétés prochainement par un autre document intéressant, à peu près de la même époque, les *Mémoires* pareillement inédits *du maréchal d'Estrées*, concernant la régence d'Anne d'Autriche (1643-1650), et faisant suite à ceux que l'on connaissait déjà du même écrivain sur la

régence de Marie de Médicis (1610-1617). Un de nos collègues, M. Chéruel, maître de conférences à l'école normale supérieure, bien connu par plusieurs travaux historiques très-estimés, a récemment porté son attention sur ces mémoires dont M. Monmerqué veut bien vous communiquer aujourd'hui même, Messieurs, quelques extraits.

« Il me reste, pour compléter le compte rendu de l'état de vos publications actuelles et les plus prochaines, à vous signaler les propositions nouvelles qui ont été présentées au Conseil depuis votre dernière assemblée générale. Trois projets lui ont été soumis ou du moins indiqués; mais comme aucun d'eux n'a été définitivement adopté, je dois me borner à vous les signaler très-brièvement.

« Ces projets, sont :

« 1° *Un Inventaire des meubles et bijoux de Charles V*, dressé en 1334.

« 2° *Un Registre de l'officialité de Cerisy, dans le diocèse de Bayeux*, depuis l'année 1314 jusqu'à l'année 1458.

« 3° *Des Mémoires inédits du président Hénault.*

« Le premier de ces projets avait été soumis au conseil par M. Douët-d'Arcq, qui a déjà publié, pour la Société, en 1851, un document de ce genre fort intéressant en lui-même et par le commentaire dont il l'avait accompagné, les *Comptes de l'argenterie des Rois de France au* XIVe *siècle.*

« *L'Inventaire des bijoux de Charles V*, restreint à une portion toute spéciale du trésor de la maison royale, aurait fourni des indications plus complètes et plus nombreuses sur l'état des arts et des artistes durant la première moitié du XIVe siècle. Mais l'incertitude qui existait déjà lorsque la proposition en fut faite au Conseil a été depuis lors résolue. Le ministère de l'instruction publique a acquis pour les publications du comité historique, section des arts et de l'archéologie, la copie préparée par M. Douët-d'Arcq; nous pouvons donc espérer que ce curieux document y donnera lieu à une publication plus étendue et plus générale que n'aurait pu l'entreprendre la Société. Une collection d'inventaires analogues, si précieux pour l'étude des arts au moyen âge, pourra être faite sous les auspices et aux frais du ministère. L'ouvrage fort intéressant dont M. le comte de La Borde a mis au jour les premiers volumes, sous ce titre : *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie, pendant le* XVe *siècle*, plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, montre ce qu'on peut aussi faire pour la France proprement dite, et combien de renseignements entièrement inconnus peuvent jaillir de ces documents authentiques, sur l'état des arts et de l'industrie de l'Europe pendant le moyen âge, et même sur l'histoire proprement dite.

« La seconde proposition nouvelle qui ait été soumise au Conseil l'a été par M. L. Delisle, dont les travaux exacts, approfondis, sévèrement

ingénieux ont déjà été si bien appréciés par les juges les plus compétents. Ce jeune savant a copié dans les archives de la préfecture du département de la Manche le *Registre* original de l'*Officialité de Cerisy dans le diocèse de Bayeux*, registre s'étendant depuis l'année 1314 jusqu'à l'année 1458.

« Il a pensé avec raison qu'il lui serait possible de tirer de ce manuscrit, rédigé en latin, beaucoup de lumières sur l'organisation et la compétence de cette juridiction diocésaine et des tribunaux ecclésiastiques en général. Les causes qui ressortissaient au tribunal de l'Officialité, jugeant à la représentation de l'évêque, étaient très-nombreuses et très-diverses; elles étaient en général de celles dont le tableau est le plus propre à éclairer l'étude des mœurs et de la vie publique et privée.

« Pour les questions soumises à la juridiction épiscopale, ces sortes de documents offrent un intérêt à peu près analogue à celui que présentent, dans une sphère bien plus large, à un point de vue beaucoup plus général et plutôt civil et politique, les précieux registres du Parlement de Paris, célèbres sous le nom d'*Olim*, dont M. le comte Beugnot a enrichi la collection des *Documents historiques inédits* publiés par le ministère, et dont il a montré tout l'intérêt par ses savantes préfaces et ses lumineux commentaires.

« Toutes les institutions de l'Église offrent aux études historiques un très-grand intérêt; leur origine, leur persistance, leur intervention fréquente et intime dans la vie publique des nations, et leurs rapports avec les autres institutions sociales, fournissent autant de sources abondantes d'enseignement.

« Le Conseil a accueilli avec faveur la communication faite au nom de M. L. Delisle, par le président du comité de publication, M. Guérard, qui, par ses propres travaux et son profond savoir, a répandu un si grand jour sur l'état social et sur les institutions politiques et ecclésiastiques au moyen âge. Très-probablement cette publication se réalisera quelque jour, malgré la réserve que le Conseil apporte d'ordinaire dans le choix de textes latins.

« Les *Mémoires inédits du président Hénault* ont été signalés à la Société par leur possesseur, M. de Vigan, qui les a reçus par transmission de famille, et qui les conserve dans ses archives du château de Carrouges (département de l'Orne). M. Monmerqué qui, de son côté, possédait déjà quelques parties de Mémoires analogues et d'autres manuscrits du même auteur, a fait pressentir au Conseil que si l'intérêt de ceux qui appartiennent à M. de Vigan répondait à ce qu'il connaissait déjà par lui-même, on pourrait y trouver matière à une publication intéressante.

« Il a bien voulu se charger d'entrer en relation avec leur possesseur. Celui-ci paraît tout disposé à se prêter aux vues du Conseil, mais il ne

s'était pas d'abord rendu un compte fidèle de la nature de votre institution, pensant que la Société de l'Histoire de France était appelée, par son importance et par le succès de ses publications, à réaliser des bénéfices que tout naturellement devaient partager les possesseurs des manuscrits communiqués. Malheureusement notre Société, exclusivement littéraire et historique, n'a pu jusqu'ici que réaliser à peine les fonds indispensables à ses impressions; et ses bénéfices, ses économies, si elle parvient jamais à en faire, comme nous devons être en droit de l'espérer, n'auraient d'autre destination que d'étendre davantage la sphère de ses publications et de contribuer aux progrès des études historiques. Ces considérations ont dû être soumises à M. de Vigan, en lui offrant, en même temps, par la voie d'échanges acceptables, les moyens d'utiliser et de publier ses manuscrits du président Hénault.

« En dehors de vos publications générales, il semble juste de signaler aussi à votre attention une suite assez nombreuse de documents originaux inédits, que le rédacteur du *Bulletin*, M. Bordier, y a insérés et qu'il a recueillis, la plupart de concert avec son ami M. L. Lalanne, dans plusieurs bibliothèques de Paris, particulièrement dans celle de l'Institut. Peut-être quelque jour le Conseil trouverait-il opportun de former un recueil de mélanges de ces sortes de pièces inédites souvent curieuses et très-instructives, si l'on en réunissait un nombre assez considérable pour en former un ou plusieurs volumes.

« Ici, Messieurs, se termine la tâche honorable que votre Conseil a bien voulu me confier de nouveau, celle de vous rendre compte de ses travaux habituels et de l'état de vos publications; mais il me reste un devoir plus pénible à remplir.

« Jamais, peut-être, depuis son origine, la Société n'avait perdu, en aussi peu de temps, un aussi grand nombre de ses membres, tous recommandables à différents titres, et justement regrettables. Permettez-moi, Messieurs, de constater par quelques mots en leur mémoire la part que nous prenons tous à la perte de collègues qui, placés dans les carrières sociales les plus diverses, se sont accordés à encourager par leurs sympathies vos efforts pour l'accomplissement de l'œuvre utile que vous avez entreprise.

« Déjà l'an dernier, peu de jours avant notre assemblée générale, le Conseil et la Société avaient eu le malheur de perdre un de leurs membres les plus renommés, M. Walckenaër; nous unissions en cette circonstance, au nom de la Société, nos profonds regrets à ceux exprimés avec tant de chaleur d'âme par M. de Wailly, président de l'Académie des inscriptions dont il était secrétaire perpétuel [1]. Depuis, les nombreux

[1] Voy. le *Bulletin* de Mai 1852.

travaux et les mérites variés de M. Walckenaër dans chacune des branches scientifiques et littéraires qu'il a enrichies de ses recherches, ont été complétement et ingénieusement appréciées par son savant successeur dans les mêmes fonctions.

« M. Anisson-Duperron. — Le nom de M. Anisson-Duperron vous rappelle, Messieurs, une de ces honorables familles où le savoir et le dévouement aux études littéraires sérieuses se transmettent dans la même carrière avec les générations.

« Dès la fin du XVIIe siècle, l'Imprimerie royale a eu presque constamment à sa tête un membre ou un allié de cette respectable famille, depuis Jean Anisson, sieur d'Hauteroche, intendant du commerce, éditeur et collaborateur du Glossaire grec de Ducange, jusqu'à M. Alexandre-Jacques-Laurent Anisson Duperron, que la Société a perdu dans le courant de l'année dernière.

« Issu d'une famille ancienne du Dauphiné, dont l'un des membres, Laurent Anisson d'Hauteroche, publia à Lyon, en 1677, l'édition en 27 vol. in-fol. de la *Bibliotheca maxima veterum Patrum*, l'une des plus vastes publications de cette époque qui enrichit la littérature historique et théologique de tant de magnifiques éditions, le père de M. Anisson-Duperron occupait encore la direction de l'Imprimerie royale au moment où la révolution de 1789 éclata. Il fut une des nombreuses victimes de la Terreur; ses biens furent confisqués malgré les inventaires et les comptes les plus réguliers de sa gestion. Placé en quelque sorte comme directeur d'une grande administration de l'État, sur la même ligne que les fermiers généraux, il subit le sort de Lavoisier, pour avoir pareillement contribué de son savoir et de sa fortune aux succès de l'administration confiée à ses soins.

« Le vénérable collègue que nous avons perdu à l'âge de près de quatre-vingts ans, remplit aussi momentanément les mêmes fonctions, sous l'Empire d'abord, depuis 1809, puis pendant les premières années de la Restauration. Ce fut lui qui contribua à conserver à la France les beaux types de caractères orientaux de Rome et de Florence qui sont encore une des richesses de ce grand établissement.

« Antérieurement chargé de différentes missions en Allemagne et en Italie, M. Anisson-Duperron était à Florence, préfet du département de l'Arno, lorsqu'il fut rappelé à Paris par l'Empereur pour la réorganisation de l'Imprimerie impériale.

« Peu de temps avant la Révolution de 1830, M. Anisson s'était retiré du Conseil d'État et de toutes fonctions salariées, parce qu'il n'approuvait pas la loi de 1827 sur le rétablissement de la censure; après 1830 il rentra dans la carrière politique. Il fut d'abord, de 1833 à 1842, député de la Seine-Inférieure, tout en conservant ses fonctions de

membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, qu'il présida en 1840 et 1841 ; il fut nommé pair de France en 1844.

« D'un esprit élevé qui savait aussi goûter les jouisssances littéraires, M. Anisson appartint constamment, dans les deux chambres, au parti constitutionnel modéré ; il ne différait des vues politiques de la majorité parlementaire de Casimir Périer, de M. le duc de Broglie, et de M. Guizot, que par ses opinions très-connues sur la question du libre échange. L'un des fondateurs de l'association formée pour appuyer et éclairer cette question si délicate et si controversée, M. Anisson envisagea surtout la liberté commerciale au point de vue des développements de l'industrie, du progrès de la civilisation et de l'union politique des nations entre elles.

« M. Anisson fut souvent chargé de rapports importants dans ces assemblées, et il est auteur de plusieurs mémoires approfondis sur des enquêtes et des questions intéressant le commerce, l'industrie, et la diplomatie dans ses rapports avec le commerce.

« M. Anisson était entré dans la Société de l'Histoire de France presque dès son origine, présenté par notre illustre président dont il avait épousé la sœur en 1816 : M. son fils vient d'exprimer le désir de l'y remplacer.

« M. Bayard. — Vaudevilliste justement renommé, M. Bayard a vu pendant plus de trente ans ses charmantes pièces applaudies sur plusieurs de nos théâtres ; au Vaudeville, où il débuta en 1824 par *la Promenade à Vaucluse*, au Gymnase surtout, et même au Théâtre-Français, où ont été fréquemment joués *le Ménage Parisien* et *le Mari à la Campagne.* Ami et allié de M. Scribe, dont il avait épousé la nièce, il a souvent partagé ses succès, et a su en mériter d'aussi réels dans les pièces qu'il composa seul. Comme lui, il avait quitté l'étude du droit pour le théâtre, et s'était créé une carrière plus distrayante et plus lucrative.

« Qui n'a goûté la vivacité du dialogue, la saillie piquante, le franc comique, souvent mêlé d'une douce sensibilité, qu'on remarque dans *la Belle-Mère* (1826), dans *Christine, ou la Reine de seize ans* (1828), dans *Louise, ou la Réparation*, dans *Mathilde*, dans *le Gamin de Paris*, et dans plusieurs autres charmants vaudevilles dont le succès a été durable ?

« Simple de goûts et ami de l'étude, M. Bayard était entré, en 1840, dans la Société de l'Histoire de France ; il n'a cependant point abandonné la carrière où il s'était acquis une juste renommée, puisque l'année dernière vit le grand succès de son *Fils de Famille*, et qu'il assistait encore la veille de sa mort à la répétition d'une pièce qui fut jouée peu de temps après. M. Bayard avait à peine atteint sa cinquante-septième année lorsque nous l'avons perdu.

« M Boullenger. — M. le baron Boullenger fut successivement

procureur général à Douai, à Caen et à Rouen. Il occupait ce dernier siége lorsque éclata la Révolution de 1830, et, ne voulant pas compromettre l'avenir des plus jeunes magistrats dont il était le chef, il voulut prendre seul la responsabilité de l'exécution des ordonnances de juillet, qu'il blâmait, mais auxquelles il crut de son devoir d'obéir en faisant saisir les presses du Journal de Rouen.

« Nommé, après 1830, président de chambre à la Cour royale d'Amiens, il considéra cette nomination comme une disgrâce et donna sa démission; depuis lors il n'accepta plus que des fonctions gratuites ou qu'il dut au choix de ses concitoyens. Nommé, en 1843 ou 1844, membre du Conseil général du département de la Seine-Inférieure, il s'acquitta de ce devoir jusqu'à sa mort. Depuis 1848 il était membre du Conseil académique de Rouen; depuis plusieurs années il était maire d'une commune voisine de cette ville, où il s'était retiré, dès 1830, dans un domaine patrimonial, y menant une vie patriarcale partagée entre la culture des lettres et les douceurs de la famille. L'estime et la vénération que M. Boullenger avait su mériter de ses concitoyens et de ses administrés par son impartialité, sa droiture et la noblesse de son caractère, par l'accomplissement rigoureux de ses devoirs, étaient telles que le Conseil municipal de sa commune décida à l'unanimité qu'une souscription serait ouverte pour faire exécuter et placer dans la mairie son buste en bronze.

« Son père avait été longtemps président du tribunal civil de Rouen. L'un et l'autre jouissaient dans cette ville d'une grande estime; M. Boullenger rappelait les membres les plus respectables de l'ancien parlement de Normandie. Il était entré dans notre Société en 1846.

« M. de Bure. — Il est peu de noms qui aient occupé dans la librairie parisienne un rang plus honorable et plus longtemps soutenu que celui de la famille à laquelle appartenait le confrère que nous avons perdu. Fils de Guillaume de Bure, rédacteur du *Catalogue de La Vallière*, cousin de G. François de Bure, auteur de la *Bibliographie instructive*, M. J. J. de Bure succéda, en 1813, avec son frère, au commerce de la maison paternelle, dont ils soutinrent la réputation, et aux fonctions de libraire de la Bibliothèque impériale.

« Jusqu'en 1838, ils ne cessèrent de prendre la part la plus active à la formation et à la vente des plus belles bibliothèques. Le nombre des catalogues qu'ils ont rédigés s'élève à plus de cent, et la plupart sont encore cités et utilement consultés par les bibliographes.

« Amateur très-éclairé lui-même, M. J. J. de Bure a formé un cabinet de livres des plus précieux, et une collection bien plus précieuse encore, et presque sans égale, d'environ soixante-dix mille portraits gravés; l'excellent choix et le classement de cette collection témoignent de son

goût pour les arts et de ses connaissances historiques. Il serait [bi]en à souhaiter qu'elle ne sortît pas de France et qu'elle contribuât à enrichir le cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale.

« M. J. J. de Bure est mort en janvier dernier, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

« M. Houël. — M. Charles-Juste Houël, né à Rouen, en 1787, était neveu du célèbre peintre du même nom, auteur du *Voyage en Sicile et aux îles Lipari*. Il aimait les lettres et les arts. Jeune encore, il avait été envoyé à Paris comme élève d'élite de l'école centrale du département de la Seine-Inférieure pour suivre les cours de l'Académie de législation, où professaient alors des hommes éminents, au nombre desquels on comptait Lanjuinais. Il fut l'un des fondateurs de l'Athénée de législation, avec la plupart des jeunes avocats du barreau de Paris, qui depuis se sont élevés sur de plus grands théâtres, et ont rempli, la plupart, des rôles politiques. Vers la même époque il était admis par le concours au Conservatoire de musique et de déclamation, et dès lors il se lia avec plusieurs artistes distingués, entre autres avec Talma et Lafon, qui avaient été ses juges.

« Avocat, il plaida près de vingt années au barreau de Rouen ; il était bâtonnier de l'ordre quand la révolution de juillet éclata. Il se prononça alors très-énergiquement contre les ordonnances de Charles X, signa une consultation de résistance, convoqua son ordre pour protester et porta l'arrêté à la cour, à la tête du Conseil de discipline. La fermeté de son caractère et de ses opinions le mirent alors pendant quelque temps en évidence ; secrétaire de la commission municipale de Rouen, il rédigea pour le nouveau gouvernement le compte rendu des événements dans le département de la Seine-Inférieure, et fit partie de la députation envoyée de Rouen au roi Louis-Philippe.

« Il n'obtint cependant alors de fonctions publiques auxquelles semblait l'appeler la sympathie très-vive qu'il avait manifestée pour le nouveau gouvernement constitutionnel, que celle de président du tribunal civil de Louviers. Il en remplit les fonctions jusqu'en 1842. Il avait été plusieurs fois président de la commission administrative de cette ville. Une santé altérée le détermina à prendre alors sa retraite, et il ne s'occupa plus que d'études historiques et littéraires. En 1847, M. Houël mit la dernière main à ses *Annales des Cauchois*, ouvrage en 3 vol. in-8°, sur l'histoire de la haute Normandie, auquel il avait travaillé pendant un assez grand nombre d'années, et auquel il attachait un grand prix.

« Le plan de cet ouvrage, écrit avec chaleur et avec une grande vivacité de récit et de peinture, était aussi vaste que possible. L'*Histoire des Cauchois* est partagée en six grandes périodes, celtique, romaine, neus-

trienne, normande, royale et constitutionnelle. Dans chacune d'elle l'auteur a poursuivi le rôle des Cauchois au milieu des autres populations et des événements généraux. Mais suivant une nécessité trop inhérente à ces histoires locales, suivant une habitude dont les auteurs ont une difficulté presque insurmontable à se défendre, trop souvent l'histoire générale y étouffe l'intérêt, obscurcit le caractère des événements propres à l'histoire spéciale de la province, et y devient un hors-d'œuvre qui dénature leur caractère sans utilité. C'est par suite de cette même méthode, sans doute, et de cette trop grande extension de son plan qu'on y trouve trop fréquemment les citations d'écrivains modernes confondues au milieu de sources originales, seules bases solides de l'histoire.

« M. Houël avait composé plusieurs notices historiques et archéologiques pour les Sociétés savantes de Normandie qui le comptaient parmi leurs membres; on connaît aussi de lui des *Éphémérides historiques de Rouen*, publiées dans un journal de cette ville, et un Code de la chasse, dédié à M. Dupin, son ami, et qui a eu jusqu'à quatre éditions.

« M. Houël était membre de la Société de l'histoire de France presque dès son origine, et plusieurs années ayant d'avoir quitté le tribunal de Louviers. Dès qu'il eut fixé son séjour à Paris, il devint un des membres les plus assidus aux séances du Conseil, et bientôt, à la mort de M. Dusommerard, en 1843, les fonctions de censeur lui furent confiées, d'abord avec M. Bouvier, et quelque temps après avec M. le docteur de Bouis, qui les remplit seul aujourd'hui avec non moins de conscience et de dévouement, et il les a toujours conservées depuis lors. M. Houël s'acquitta de ces fonctions délicates avec zèle, et même parfois avec une certaine rigidité qui, fort heureusement, n'avait à constater d'autres griefs que des retards dans les publications. Cette rigidité était, d'ailleurs, toujours tempérée par la bonté de ses intentions et de son caractère.

« M. Houël était gendre de M. le baron Mercier qui fut pendant plusieurs années député du département de l'Orne.

« M. Huvé. — Né à Versailles le 28 avril 1783, M. J. J. Marie Huvé fut préparé dans sa propre famille, à l'école de son père, architecte de la famille royale, inspecteur des bâtiments de la couronne, à la brillante carrière qu'il a lui-même parcourue depuis.

« Il entra vers le commencement de ce siècle dans les ateliers de Percier, l'un des plus célèbres architectes de notre époque, et qui a formé tant d'élèves distingués, devenus maîtres à leur tour.

« Admis à l'école des Beaux-Arts en 1805, M. Huvé y obtint jusqu'à cinq médailles et concourut plusieurs fois pour le grand prix; il ne tarda pas à se faire une riche clientèle.

« Attaché, dès 1808, comme sous-inspecteur aux travaux d'achève-

ment et d'ornementation de l'église de la Madeleine, par M. Vignon, l'architecte que l'empereur avait choisi pour terminer cet admirable monument, M. Huvé en devint à son tour, vingt ans après, l'architecte en titre. Il en fit, depuis cette époque, son affaire capitale. S'il avait dû jusqu'alors rester fidèle au plan primitif de l'édifice à l'achèvement duquel il avait contribué aussi activement que l'avait permis la lenteur de travaux aussi importants, il put déployer dans l'ornementation intérieure et extérieure, qu'il dirigea seul, un goût simple et pur, une élégance noble de style, en rapport avec la sévérité de l'édifice. Il parvint à surmonter les difficultés de plus d'un genre que présentait, à notre civilisation moderne, l'appropriation au culte chrétien d'un édifice conçu selon le plan des temples de l'antiquité païenne.

« Ces difficultés s'accroissaient du retour de la vogue pour l'architecture gothique, bien mieux adaptée, en effet, aux mystères et aux pompes majestueuses du catholicisme, mais dont les défenseurs ont été plus d'une fois injustes envers les partisans, exclusifs à leur tour, des beautés de l'antiquité classique.

« Cette œuvre capitale fera toujours honneur à la mémoire de M. Huvé; mais il ne faut pas non plus oublier la très-grande part qu'il a prise à beaucoup d'autres constructions importantes. Architecte de plusieurs châteaux royaux, et surtout de celui de Compiègne, de plusieurs théâtres (et particulièrement de la nouvelle salle de l'Opéra-Comique); il fut aussi architecte des hospices de Paris, et chargé, depuis 1819, par l'administration générale, des travaux qui furent faits à l'Hôtel-Dieu, à la Salpêtrière, à la Pitié et dans plusieurs autres hospices de moindre importance. Ce fut lui qui, s'unissant aux vues généreuses de Chateaubriand, forma le plan et dirigea les travaux de l'hospice Marie-Thérèse, destiné à recueillir de nobles familles réduites à la misère.

« M. Huvé était membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), où il avait remplacé en 1838 son ancien maître, l'illustre architecte Percier; il fut inspecteur du Conseil des bâtiments civils, du jury d'examen de l'école des Beaux-Arts, du comité consultatif des bâtiments de la couronne. Il était associé à un grand nombre de sociétés artistiques, littéraires, et faisait partie depuis quinze ans de la Société de l'Histoire de France. Malgré son crédit et sa réputation, M. Huvé était timide et méfiant de lui-même; ses amis, ses élèves vantaient son obligeance charitable et son désintéressement.

« Ainsi que M. Houël et M. Bayard, M. Huvé a été enlevé aux arts subitement et presque sans maladie.

« M. Lahure.— Père du membre actuel de notre Société, qui a succédé à M. Crapelet, son beau-frère, dans les presses de cette maison

depuis si longtemps renommée à juste titre, M. Lahure a laissé à Paris, dans la carrière du notariat, une réputation bien acquise d'intégrité, de loyauté et de prudence. Lorsqu'il crut devoir se retirer du notariat dont il exerçait les délicates fonctions depuis 1804, M. Lahure fut plusieurs fois désigné, soit par l'élection libre, soit par le choix de l'autorité pour faire partie de commissions administratives, du Conseil général des hospices et même du Conseil général de la Seine. Son assiduité, son expérience des affaires et sa probité y inspiraient une aussi grande confiance que celle dont il avait joui si longtemps dans la Chambre des notaires. Il y fut souvent chargé de rapports sur des questions difficiles et compliquées.

« M. Lahure était membre de notre Société depuis 1833.

« M. Mastrella. — Originaire de Turin où il naquit en 1788, M. Mastrella (Grégoire-Joseph) fut naturalisé Français en 1815. Depuis plusieurs années déjà il était à Paris où il avait été appelé par M. le comte de Castellamonte, conseiller à la cour de cassation et ami de son père qui avait été directeur de la monnaie de Turin.

« Les fonctions supérieures qu'il remplit pendant longtemps dans les bureaux de la préfecture de la Seine, ne l'empêchèrent pas de se livrer très-activement à ses goûts pour la littérature et la bibliographie.

« Il avait dirigé, en 1821, mais sans se nommer, l'édition des œuvres de Massillon qui fut publiée par la librairie de Dalibon. L'année suivante il fit imprimer à la même librairie une édition très-estimée des œuvres complètes de Gilbert. En 1825 il publia, avec M. Walckenaër, les poëmes de Mme de la Sablière et de Maucroix.

« M. Mastrella était grand amateur de beaux et bons livres et la vente de sa riche bibliothèque, qui est à peine terminée, offrait une réunion rare d'éditions de prix et de luxe dans les différentes branches de la littérature.

« On y a vu l'expression de ses goûts divers et de la vivacité de son esprit qui savait goûter à la fois et rassembler les éditions les plus rares de livres de genres très-variés.

« Il possédait en voyages et en livres sur l'Orient de très-beaux ouvrages qui provenaient de la bibliothèque de M. de Sacy.

« La littérature italienne y occupait une très-grande place et lui rappelait sa patrie primitive.

« Les classiques aussi y étaient représentés par de rares éditions des Alde, des Elzévir, des Estienne.

« M. Mastrella qui était docteur en droit et qui avait même exercé dans sa jeunesse au barreau de Florence possédait de grandes collections de jurisprudence.

« Les études et les travaux historiques avaient aussi pour lui beau-

coup d'attraits, et il était entré dans notre Société peu d'années après sa fondation.

« M. Mastrella, depuis qu'il avait cessé d'être chef de division à la préfecture de la Seine, s'était retiré à Versailles, où il aimait ses livres non-seulement à cause d'eux, en bibliophile, mais pour lui, pour les agréments qu'il retirait de leur lecture ; il savait goûter modestement les jouissances de l'étude et les douceurs d'une vie simple et retirée.

« Voilà, Messieurs, bien des vides laissés par la mort, en si peu de temps, au sein de notre Société. Puisse, du moins, ce faible et impuissant souvenir être un témoignage de sympathie et d'estime pour les familles et les amis des honorables collègues qui nous ont été enlevés !

« Unissant nos efforts vers le but commun que nous nous sommes proposé d'atteindre, unissons nos regrets pour ceux d'entre nous que nous avons eu le chagrin de laisser en route ; resserrons de plus en plus les liens d'une confraternité réciproquement bienveillante. »

Rapport des censeurs sur l'administration et la gestion des fonds de la Société pendant l'exercice 1852.

M. le docteur de Bouis, censeur de la Société, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Notre premier besoin, en prenant la parole, est de regretter qu'une mort inopinée nous ait privés d'un collègue dans la censure, dont tous vous avez pu apprécier l'aménité des mœurs et la solidité du caractère. Pour nous, qui avions été heureux de trouver un compatriote dans notre collègue, nous vous aurions demandé la permission de dire quelques mots sur la tombe à peine refroidie de ce digne magistrat, si cette tâche n'avait déjà été bien remplie par M. le secrétaire général. Plus il a fait sentir son mérite et les services rendus à la société, plus nous devons craindre notre insuffisance pour ce qu'elle a droit d'attendre de la censure, à laquelle elle a remis le soin de procéder à la vérification des comptes, comme de prononcer sur leur légitime emploi.

« On se ressent toujours beaucoup de son origine : les institutions constitutionnelles, sous lesquelles notre société a pris naissance, ont pénétré notre règlement de leur esprit de garantie. La censure, selon nous, n'a pas seulement à vérifier l'addition, nous croyons qu'il est de son devoir de jeter un coup d'œil sur l'administration de la société dans son ensemble ; et comme le chœur antique, d'approuver, de

blâmer, s'il y avait lieu, pour maintenir le Conseil dans la ligne tracée par nos fondateurs.

« Vos finances ont continué d'être fidèlement et prudemment appliquées avec une si louable économie, qu'il est impossible de penser qu'on puisse faire plus ou mieux avec des ressources qui, vous le savez, ne sont pas considérables. Dans un temps où l'annonce, la réclame ont une aussi grande part aux succès même légitimes, nous ne blâmerons pas la société de conserver sa dignité, qui est celle de tous les noms honorables qu'elle compte dans son sein, et de ne rechercher le succès que par le mérite de ses publications comme par le talent et le savoir des éditeurs auxquels elle les confie. Cependant permettez-nous de vous demander si arrivée à sa vingtième année, la société de l'histoire de France doit continuer à être traitée en jeune fille. Ne devons-nous pas envisager l'époque de son émancipation et de sa majorité. Ne pourrait-on la produire un peu plus dans le monde élégant, instruit, qui la goûterait d'autant plus qu'elle s'y serait fait connaître davantage?

« Votre comptabilité est des plus simples, principalement en ce qui concerne la partie financière. Chacune des sommes composant l'actif de la caisse est l'objet d'un mandat coupé d'un registre à souche, en regard duquel se trouve le reçu correspondant, le mandat signé du président du comité des fonds, le reçu signé du trésorier; de telle sorte qu'il est toujours facile de vérifier la situation de la caisse par l'absence du nombre des reçus, par le nombre comme par la valeur des mandats ordonnancés. Les dépenses ne présentent pas moins de clarté : chacune d'elles est inscrite sur le livre au jour où elle est soldée, la pièce justificative est conservée après avoir été cotée. Vos censeurs ont toujours proclamé avec satisfaction les bons services rendus en cette matière par M. le trésorier et par le comité des fonds. Suivant l'usage nous leur offrirons nos vifs sentiments de gratitude. La comptabilité matérielle présente des difficultés plus grandes, dépendant en quelque sorte de la nature même des choses, qui rend impossibles les vérifications répétées, quotidiennes. Sans doute, on ne devrait jamais trouver d'inexactitudes, mais il ne nous semble guère possible qu'il en soit autrement pour beaucoup de raisons qui se retrouvent dans tous les cas où il s'agit d'objets conservés en magasin. Quand l'erreur est dans de faibles limites, elle a dû entrer dans les prévisions de perte des objets conservés. Constatée, elle doit suffisamment appeler l'attention de manière à empêcher qu'elle ne se renouvelle. L'expérience et la pratique ont engagé votre comité des fonds à proposer les moyens les plus propres à prévenir les erreurs qui paraissent dépendre de la dispersion de la responsabilité, erreurs légères dont nous n'aurions pas cru devoir parler si nous ne nous étions rappelé le précepte :

Cave ne titubes, mandataque frangas. (Ep. 13, lib. I. Horace.)

« La situation financière est meilleure que jamais; dans le cours de l'année 1852 vous avez reçu :

Trois cent vingt-neuf cotisations à 30 fr............	9 870	
Pour vente des ouvrages........................	4 917	50
Il restait en caisse au 1er janvier 1852...............	1 287	94
Ce qui forme un actif total de	16 075	44.

« Dans cette même année, vous avez dépensé :

Impressions..................................	12 864	
Brochages et envois du Bulletin..................	767	79
Loyer et assurances du magasin..................	180	»
Dépenses diverses.............................	505	10
Honoraires pour 1851 et 1852....................	1 433	»
Total	15 749	89.

« D'où il suit que l'excédant des recettes sur les dépenses pendant cette dite année 1852 est de 325 fr. 55 cent. Minime somme, il est vrai, mais qui ne doit laisser aucune crainte dans les circonstances actuelles, où nous voyons le nombre de nos membres s'accroître chaque jour, et aussi si l'on veut bien observer que jamais nous n'avons eu une position meilleure dans notre compte courant avec l'imprimeur. Il est donc à penser que la société continuera de prospérer, grâces à la direction ferme et éclairée de son Conseil, qu'elle ralliera un plus grand nombre d'associés sous un drapeau qu'elle peut montrer avec honneur à ses amis et à ses ennemis, s'il en est. »

M. le président met aux voix les conclusions de ce rapport tendant à approuver les comptes et la gestion de M. le trésorier pendant l'exercice 1852. Elles sont adoptées par la société.

Lecture de Notices historiques.

M. Monmerqué donne lecture d'un fragment des mémoires du Maréchal d'Estrées sur la régence d'Anne d'Autriche, dont la découverte est due à M. Chéruel, professeur d'histoire à l'École normale, membre de la Société. On a déjà de ce maréchal des mémoires sur la régence de Marie de Médicis qui sont réunis aux diverses collections de mémoires relatifs à l'histoire de France ; ceux-ci, moins considérables, donnent des aperçus nouveaux sur les diverses intrigues qui partagèrent la cour et amenèrent les troubles de la Fronde. Ils seront proposés au Conseil de la Société de l'Histoire de France, comme pouvant compléter utilement le volume qui doit contenir les mémoires de Beauvais Nangis. Ce

morceau peint la situation du roi et du cardinal de Richelieu ; du roi qui n'aimait pas son ministre et croyait ne pouvoir se passer de lui, du ministre qui, bien au fait de sa position, se cramponnait au pouvoir en se rendant nécessaire et se soutenait par la force de ses alliances. Le défaut d'espace nous empêche d'insérer ici ce morceau ; mais nous ferons connaître un nouveau fragment des mémoires de Lamotte Goulas, également lu par M. Monmerqué et qui est relatif à la sortie des princes de la ville de Bordeaux après la signature de la paix. Le voici :

« Le lendemain de la signature du traité, Mme la Princesse et M. le duc d'Enghien partirent avec toute leur cour, accompagnés de MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld. Dès qu'elle sortit de la ville, la fortune fist une chose qui produisit d'étranges événements. La Princesse descendoit au courant de la rivière et M. de La Meilleraye aussi, qui, la voyant si près de lui, ne crust pas de la bienséance de ne luy point rendre ses devoirs, puisqu'il avait l'honneur d'être son proche parent. Il aborde son bateau et, après les premiers compliments, il lui demande si elle ne fera pas la révérence à Leurs Majestés, ne pouvant ne point passer à la vüe de leurs fenestres; Mme la Princesse s'en vouloit dispenser; mais lui, l'exhortant à le faire, puisqu'il étoit de son devoir, les deux ducs se trouvant de ce sentiment, lui remontroit même qu'elle auroit bonne grâce de se jetter à leurs pieds et de leur demander la liberté de Monsieur son mari ; elle le consentist et s'y en alla. Ces messieurs jugèrent encore à propos qu'ils vissent M. le cardinal, espérant qu'ils l'esbranleroient par leurs raisons pour mettre les princes en liberté, ou donneroient beaucoup à penser à Monseigneur[1] et aux Frondeurs, dont l'ombrage produiroit peut-être quelque bon effet. Ils eurent sujet d'être satisfaits d'avoir pris ce party, car Mme la Princesse fut si bien traittée du Roy et de la Reyne, et leur conversation avec M. le Cardinal ayant été longue, donna l'alarme à Mademoiselle qui ne manqua pas de dépescher aussitôt à Monseigneur et la lui faire prendre fort chaude. La Reine dist à Mme la Princesse, qui s'estoit jettée à genoux, qu'elle obtiendroit plus tost la liberté de M. le Prince, se comportant de la sorte, que par d'autres voyes. Enfin il ne se passa rien en cette action, ou visite, que d'agréable à tous.... »

Mlle de Montpensier, en effet, ne manqua pas d'écrire : « J'écrivis à Monsieur une fort longue relation de tout ce qui s'étoit passé.... J'escrivis jusqu'à quatre heures du matin. » (*Mémoires de Montpensier.*)

Mais c'est dans une lettre de Mlle de Scudéry que l'on voit avec plus de détail l'effet produit par la scène rapportée par Goulas. Ces rappro-

[1] Gaston, duc d'Orléans. Tout le monde l'appelait Monsieur, mais sa maison lui donnait le Monseigneur.

chements sont de quelque intérêt. Voici ce qu'elle écrivait à Godeau, évêque de Vence :

« L'entrevue de la Reine et de Mme la Princesse a tellement épouvanté toute la Fronderie qu'il est aisé de juger que vous aviez raison de dire que *si le lion rugissoit en liberté, il feroit fuir tous ses ennemis*. Il est vrai que cette entrevue.... a des circonstances qui font croire que leur peur n'est pas tout à fait sans fondements, car non-seulement la reine reçut admirablement bien Mme la Princesse; mais elle l'entretint très-longtemps en particulier. On ajoute même qu'il paroissoit, par l'air du visage de cette jeune princesse, que ce que la reine lui disoit lui donnoit de la joie. » On lit ce passage dans une lettre de Mlle de Scudéry à Godeau, évêque de Vence, du mois d'octobre 1650. Elle a été publiée à la suite de la première édition des *Mémoires* de Tallemant des Réaux. Paris, Levavasseur, 1835, in-8°, t. VI, pag. 384.

M. Monmerqué communique aussi un nouveau fragment des mémoires de Goulas, dont il a déjà entretenu plusieurs fois le Conseil et la Société, et dont il prépare la publication :

« Il (le Cardinal Mazarin) s'en alla au Havre, où on le reçeüt en premier ministre, l'artillerie tonnant et avec tous les honneurs qu'il pouvoit souhaiter. Il n'entra que lui troisième dans la citadelle et parla premièrement à MM. de Gramont, Lisonne, Goulas et Bar, qui l'attendoient dans la cour, et sans se beaucoup arrêter il passa à la chambre des Princes et leur dit quelque chose pour justifier sa conduite, ajoutant aussitôt qu'ils étoient libres et pouvoient sortir; qu'il leur demandoit leur amitié, les laissant néanmoins en toute liberté de la luy accorder ou refuser. M. le Prince prist la parole et luy repartit qu'il remercioit le Roy et la Reyne de la justice qu'ils luy rendoient (ce sont ses termes), et promettoit de les servir toujours avec zèle, même Son Ém. qu'il vouloit toujours aimer. Le Cardinal répliqua par quelques civilités et finist en disant qu'ils estoient libres et pouvoient sortir à l'heure mesme, ce que M. le prince de Conty et M. de Longueville se mirent en devoir de faire, sans tarder un moment; mais M. le Prince les empescha, disant qu'il falloit disner et qu'ils partiroient aussitôt après. Pendant qu'on dressa ce qu'on servit sur table, ils parlèrent environ une demi-heure, luy et le Cardinal et puis lavèrent les mains avec la même amitié et franchise apparente que s'il n'eût été de rien. M. le Prince fit mettre à table MM. de Palluau, Lyonne et Goulas....[1] On s'entretint de choses indifférentes, et le repas fini, M. le Prince et M. le cardinal se séparèrent avec assez de civilité et plus de froideur de la

[1] Goulas était secrétaire des commandements de Gaston, duc d'Orléans, et le cousin de La Motte Goulas, auteur des *Mémoires*.

part du premier. M. Goulas m'a conté qu'en montant tous dans le carrosse du maréchal de Gramont, M. le Prince entra le dernier et se mit à la portière et que le Cardinal s'estant approché et luy faisant une profonde révérence, à peine le Prince le regarda et tira son chapeau, commandant au cocher de partir, dont l'Éminence demeura fort interdite.

« Ils allèrent coucher à quatre lieues du Havre à une maison appellée Grosmesnil, où MM. de La Rochefoucauld, de La Vrillère, de Comminges, Viole et Arnauld arrivèrent presque en même temps qu'eux. Ils sortirent le 13 février et arrivèrent à Paris le 16, et l'on peut appeller un triomphe l'entrée qu'ils y firent; car une infinie multitude de peuple alla au-devant, et tout le chemin jusques à Pontoise estoit couvert de carrosses et de gens de cheval. Monseigneur y mena dans son carrosse les deux princes de Guise, MM. de Beaufort, de Brissac, le coadjuteur, et les rencontra entre Saint-Denis et Paris, à la Croix-Penchante, je pense, et il fut remarqué qu'il ne demeura au Palais-Royal avec le Roy, la Reyne et le petit Monsieur que leurs officiers. Tous les gens de la cour estoient dehors et se voulurent montrer aux princes. Mais appuyons en passant sur l'humeur du peuple, lequel ne pouvoit, à son gré, assez maudire le Prince, un an auparavant et à cette heure-là ne le pouvoit assez bénir et honorer.

« Jamais il ne fut une telle foule qu'il s'en vit quatre ou cinq jours de suite à l'hôtel de Condé, et c'était comme une coqueluche qui avait saisi tous Paris, et dont la Fronde taschant de profiter de même que de tout le reste, Mme de Montbason disait à ses courtisans : « Vous voyez « ce que c'est que d'être bien avec ceux qu'aime le peuple; quand ils « y ont été mal, ils en ont espreuvé la haine et l'abomination, et, au- « jourd'hui qu'ils se sont reconciliés, ils en ont les vœux et l'estime. »

« Monseigneur ayant mené les princes au Palais-Royal, le Roy et la Reyne leur firent le meilleur visage du monde, et l'on ne parla point du passé; mais toute la cour jettoit les yeux sur M. le Prince comme sur celuy qui alloit estre l'arbitre des affaires, et il parut d'abord extrêmement réservé, gardant la dernière retenue en tout.... »

Après avoir lu ces deux morceaux historiques, M. Monmerqué a lu une lettre écrite par Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, à la Princesse Palatine la veille de sa mort, dans laquelle elle peint avec un profond sentiment de douleur sa situation avec Monsieur. Cette lecture a été entendue avec un vif intérêt, mais nous ne l'insérons pas au *Bulletin*, parce que M. Monmerqué se dispose à la publier avec quelques autres pièces qui concernent Madame et Mme de La Fayette. Plusieurs des membres présents à la séance ont engagé M. Monmerqué à ne pas différer cette intéressante publication.

Élections.

L'assemblée procède au renouvellement du quart des membres du Conseil sortant en 1852.

Sont élus :

MM. DE BARANTE,	MM. DE MAS-LATRIE,
DE CHABRILLAN (Jules),	MIGNET,
J. DESNOYERS,	MOLÉ,
LACABANE,	THIERS,
LASCOUX.	MARION.

M. le comte de Montalembert a réuni le plus grand nombre de voix après les membres élus.

MM. DE BOUIS et BOCQUET sont nommés censeurs pour l'exercice de 1853.

M. le président proclame membres de la Société, après en avoir soumis la proposition à l'assemblée.

842. Mme LA DUCHESSE DE LA ROCHEFOUCAULD, rue de Varennes, présentée par MM. Lenormant et J. Desnoyers.

843. M. LOUIS DUSSIEUX, professeur d'histoire et de géographie à l'École militaire de Saint-Cyr, rue du Potager, 1 bis, à Versailles, présenté par MM. Duchêne aîné et Dumoulin.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Roch, appelant l'intérêt de la Société sur une souscription de cent mille francs destinés à l'acquisition d'un immeuble qui réunirait une maison de secours pour les pauvres, une école de jeunes filles, un ouvroir et un asile. Cette bonne œuvre est recommandée à la charité et à la générosité des membres de la Société de l'Histoire de France.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 6. — JUIN 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

TENUE LE 7 JUIN 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE ROISSY, VICE-PRÉSIDENT.

Les procès-verbaux de la séance du 26 avril et de l'assemblée générale du 9 mai sont lus par le secrétaire ; la rédaction en est approuvée.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

844. M. BELLIARD, député du Gers, rue de la Ferme-des-Mathurins, 70, présenté par MM. Denjoy, conseiller d'État, et J. Desnoyers.

845. M. Henri DENJOY, juge de paix à Fleurance (Gers), présenté par MM. Denjoy et Duchesne aîné.

846. M. le marquis DE BETHISY, ancien pair de France, rue de Lille, 83, présenté par M. le docteur de Bouis.

Ouvrages offerts.

De la part de M. de Barante :

Histoire de la Convention, t. III et IV. Paris, 1853. 2 vol in-8°.

De la part de [illegible] Le Clerc, membre de l'Institut, l'un des auteurs de l'ouvrage :

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions), t. XXII. Suite du XIIIe siècle. Paris, 1852 ; in-4°.

De la part de l'auteur, M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique de Liége, membre de la Société libre d'émulation :

De l'Esprit et du Cœur. 2 vol. in-12. Liége, 1852.

Causeries d'un antiquaire. 1 vol. in-12. Liége, 1852.

Le Progrès. Moyens de l'obtenir soumis au conseil d'administration de la Société d'émulation. 1 vol. in-12. Liége, 1852.

De la part des auteurs :

Mémoire sur les archives des abbayes de Liessies et de Maroilles, par M. Le Glay, garde des archives du Nord, correspondant de l'Institut. Lille, 1853; br. in-8°.

Nouvelles recherches sur Henri Baude, poëte et prosateur du xve *siècle*, par M. Vallet de Viriville. Paris, 1853; in-8°.

Mémoire sur les médailles romaines découvertes dans la commune de Boissy Saint-Léger, par M. Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet. Br. in-8°.

Lecture littérale des hiéroglyphes et des caractères cunéiformes, par l'auteur de la *Dactyliologie*. Paris, 1853; in-4°

Jeanne d'Arc Champenoise et non pas Lorraine; mémoire lu au Congrès scientifique de France tenu à Orléans en septembre 1851; par M. Pernot. Orléans, 1852; in-8°.

Recherches sur la coutume d'exorciser et d'excommunier les insectes et autres animaux nuisibles à l'agriculture. Rapport fait au Comité historique des monuments écrits de l'histoire de France (minist. de l'Instr. publ.) séanee du 8 mars 1852; par M. J. Desnoyers. Paris, 1853; in-8°. Extr. du *Bullètin* du Comité, année 1852.

Le travail économisé; explication des effets du bill de sir Robert Peel; par M. Urbain de Bonneval. Paris, 1853; in-8°.

De la part de Sociétés savantes :

Académie royale des sciences de Bavière :

Gelehrte Anzeigen, t. XXXV, juillet à décembre 1852, in-4°.

Bulletin (séances de l'Académie), n°s 25-29. 1852, in-4°.

Monumenta Boica, t. XXXVI, partie Ire. Munich, 1852. 1 vol. in-4°.

— *Bulletin de la Société du protestantisme français*, n°s 8, 9 et 12 de 1853. Les numéros 10 et 11 n'ont point encore paru.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, pour l'année 1851-1852. Rouen, 1853. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. 2e série, t. I, année 1851, décembre 1853. 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres de l'Aube (Troyes). Cahiers 19 à 26; 1851-1853. In-8°.

Mémoires de la Société nationale archéologique du midi de la France, t. VII, Ire livraison, 3e série, et table du t. VI. Toulouse, 1853; in-4°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. 2e année, 1853, 1re livraison, janvier-février.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1853, n° 1er.

Congrès scientifique de France. Programme de la XXe session, qui doit se réunir à Arras en septembre 1853.

Correspondance.

M. le comte Molé et M. Thiers adressent des remercîments pour leur nomination de membres du Conseil; M. Dufaure, ancien ministre, pour son admission au nombre des membres de la Société. M. Bocquet écrit aussi pour exprimer sa reconnaissance d'avoir été désigné comme censeur de la Société. Il regrette que son absence de Paris le prive d'assister à la séance de ce jour.

M. le Dr Beaulieu, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, qui, depuis plusieurs années, adresse ses publications à la Société de l'Histoire de France, sollicite en échange la collection des annuaires de la Société.

M. D'Otreppe, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Liége, demande un semblable échange.

Ces deux propositions sont renvoyées au Comité des fonds.

M. Pernot, artiste peintre, à Orléans, fait hommage du mémoire sur l'origine champenoise de Jeanne d'Arc, ci-dessus indiqué.

M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, adresse les dernières publications de cette compagnie savante.

M. E. Dupuy de Montbrun appelle l'attention de la Société sur l'état d'abandon où lui ont paru être trop généralement les dépôts d'archives du département de la Drôme et d'autres pays voisins. Il trouverait aussi utile d'engager MM. les archivistes des préfectures à publier des catalogues analytiques des dépôts confiés à leurs soins, ainsi que cela se fait en Hollande, dans la Prusse Rhénane, la Westphalie, etc.

En remerciant M. Dupuy de Montbrun de sa communication, le secrétaire l'informera que la Commission des archives, créée depuis plusieurs années au ministère de l'intérieur, a précisément pour but la conservation, l'amélioration, le classement des archives départementales et communales, et, autant que possible, la publication des catalogues de ces précieux dépôts. Plusieurs volumes de rapports et de catalogues ont déjà été publiés aux frais du ministère.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Choix de Mazarinades, t. II ; en bon à tirer les feuilles 6, 7, 8 et 9 ; la feuille 10 est chez l'auteur.

Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier ; les feuilles 7 à 12 sont chez l'auteur, ainsi que les placards 21 à 24.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau pour l'exercice 1853-1854.

Sont élus au scrutin :

Président : M. de Barante.

Vice-Présidents : M. A. Passy. M. de Roissy.

Secrétaire (pour 4 ans) : M. J. Desnoyers.

Secrétaire-adjoint : M. Teulet.

Trésorier et archiviste : M. Duchesne aîné.

Comité de publication : MM. Lenormant (président), Guérard, N. de Wailly, Ravenel.

Comité des fonds : MM. Taillandier, de La Villegille, Bellaguet, J. de Chabrillant. Sur le désir exprimé par M. Taillandier, qui devait être président comme ayant obtenu le plus grand nombre de voix, M. de La Villegille continuera de remplir les mêmes fonctions.

Le *Comité de l'Annuaire*, renouvelé dans une séance précédente, se compose de MM. Guérard (président), J. Desnoyers, Taillandier, N. de Wailly.

M. le président du Comité des fonds annonce que M. le directeur de la Bibliothèque impériale a bien voulu mettre à la disposition de la Société une pièce plus grande pour sa bibliothèque. Des remercîments sont offerts à M. Naudet; et une somme de 150 francs est allouée par le Conseil pour l'appropriation du nouveau local.

L'attention du Conseil est appelée de nouveau sur la question des volumes non encore retirés par les membres qui y ont droit. M. le président du Comité des fonds fera connaître, dans une prochaine séance, l'opinion du Comité. Plusieurs membres du Conseil sont d'avis d'adresser une circulaire aux membres qui n'ont pas encore retiré ces volumes.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

NÉCROLOGIE.

Aux pertes nombreuses que la Société de l'Histoire de France a faites depuis un an et qui ont été rappelées dans le dernier rapport du secrétaire à l'assemblée générale, nous avons à en ajouter une autre non moins douloureuse; M. Desjobert est mort subitement le 26 avril dernier, âgé à peine de cinquante-sept ans. Durant près de vingt années, il avait représenté le département de la Seine-Inférieure dans l'ancienne Chambre des députés et dans les Assemblées législatives qui lui ont succédé. Pendant cette longue et honorable carrière, sa probité, son désintéressement, sa modération, son urbanité, sa modestie, son dévouement actif à ses devoirs lui avaient concilié l'estime de tous les partis et de nombreuses et sincères amitiés.

M. Desjobert siégeait dans l'opposition constitutionnelle dont M. Odilon Barrot était le chef. Dans une seule question, sa tolérance habituelle semblait lui faire défaut; il avait porté la plus profonde attention, presque de la passion, sur la question de l'Algérie, et s'était fait, à cet égard, une opinion contraire à celle de la majorité en combattant avec persévérance l'établissement des Français en Afrique. Presque seul de son opinion, il bravait avec la plus grande indépendance, mais aussi avec conscience, les convictions contraires, à la tribune et dans les commissions. Il était aussi un adversaire très-prononcé du libre échange. M. Desjobert avait formé une collection très-nombreuse d'écrits sur l'Algérie; il l'a léguée au Corps Législatif. Il a légué aux villes de Dieppe et de Neufchâtel les autres parties de sa bibliothèque.

Membre du Conseil général de l'agriculture, M. Desjobert possédait, dans l'arrondissement de Neufchâtel, de grandes propriétés territoriales, dont il se plaisait à diriger l'exploitation. Il n'avait pas moins de goût pour les études littéraires et historiques, et il faisait partie de la Société de l'Histoire de France depuis 1840.

III.

VARIÉTÉS.

Archives coloniales.

On vient de faire en Angleterre une application fort ingénieuse de la *gutta-percha*. On a eu l'idée de revêtir d'une couche très-légère de cette substance les minutes des actes officiels, les dessins, les peintures,

les billets de banque, les actions industrielles, les feuillets de livres, etc., et l'on croit avoir dans ce procédé un moyen sûr de les préserver, soit des atteintes des faussaires, soit de l'action du temps et de l'humidité.

Cette invention serait précieuse pour certaines contrées de l'Amérique dont le climat est tellement destructeur que les documents et les livres ne peuvent s'y conserver plus de vingt à vingt-cinq ans. On en pourra juger par les renseignements suivants qui ont été publiés il y a trois ou quatre ans sur la condition des archives à la Martinique :

« Abstraction faite des fléaux subversifs particuliers aux régions intertropicales, la conservation d'archives administratives ou judiciaires aux colonies paraît être impossible.

« A la Martinique, par exemple, ce fait a été maintes fois constaté.

« En 1776, un édit du roi institue le dépôt de Versailles. *Les colonies françaises*, y est-il dit, *ont été de tous temps exposées, par l'effet du climat, à plusieurs causes de destruction. Les actes d'une génération se conservent à peine sans être altérés pour la génération suivante, et l'état civil comme les propriétés de ceux de nos sujets qui habitent ces pays, se trouvent sans cesse compromis.*

« En 1811, le conseil supérieur avise, par un arrêt rendu public, les familles créoles de venir rechercher leurs titres les plus essentiels parmi des masses de papiers tombés en vétusté aux greffes des tribunaux, et qui vont être brûlés par son ordre.

« Un peu plus tard, ce sont d'anciens registres d'audience dont, pour la même cause, la destruction est prescrite.

« En 1817, en 1819, la transcription d'une foule de minutes des greffes ou des notaires, altérées ou abîmées, est ordonnée.

« Enfin, en 1822, la cour royale reconnaît que *sur quatre-vingts registres rongés des vers, et surtout des poux de bois, il s'en trouve quatorze, dits registres d'enregistrement, et vingt, dits des causes civiles ou criminelles, qu'il est possible de renouveler en tout ou partie par la transcription.*

« Ces trente-deux registres ont été effectivement transcrits, une décision locale du 24 octobre 1822 en témoigne ; et cependant, en 1847, après seulement vingt-cinq ans, il a été permis d'en douter à voir l'état de détérioration avancée dans lequel ils étaient déjà.

« Qu'on consulte les notaires de la Martinique, et ils diront que les actes ayant quarante ans de date, bien conservés, sont rares dans leurs études.

« Qu'on interroge notamment le notaire du gouvernement, et il montrera une quantité énorme de minutes d'anciens notaires par lui recueillies, rongées des vers ou cartonnées par la moisissure, et qu'il désespère de sauver d'une destruction totale.

« Qu'on demande à l'avoué de la curatelle, où sont les archives si considérables, si précieuses, des successions vacantes, il répondra qu'il y a quatre ans elles ont été, pourries qu'elles étaient, jetées à la mer.

« Ce qui est vrai pour les greffes, les études de notaires, où des hommes spéciaux, responsables, intéressés, doivent naturellement veiller à la conservation des actes confiés à leur garde, l'est bien plus encore pour les services divers de l'administration coloniale. Le petit nombre des employés, leurs mutations fréquentes, l'urgence ordinaire des travaux, semblent avoir, de tout temps, fait obstacle à la bonne tenue des archives centrales ou particulières des bureaux. Mais, sans remonter à l'origine du désordre et des lacunes des archives coloniales antérieures à 1830, poursuivons nos recherches sur la qualité du papier employé alors et depuis.

« A la suite du tremblement de terre de janvier 1839, les archives du gouvernement ont été en grande partie reléguées et oubliées dans un grenier pendant six ans. Un procès-verbal de *brûlement*, en date du 11 juillet 1845, constate qu'elles n'offraient que des débris informes bons à détruire. Ainsi périrent : les répertoires des dépêches ministérielles de 1829 à 1834, les ordres et décisions de 1808 à 1830, les ordonnances et règlements antérieurs à 1830, une foule de dossiers d'affaires diverses, plusieurs collections de journaux, notamment du *Moniteur*.

« Il ne reste donc aujourd'hui à la Martinique, de ses anciennes archives, que quelques actes épars, disséminés, soit au gouvernement, soit dans les bureaux de l'administration, soit enfin dans les greffes.

« Mais, du moins, dira-t-on, il lui reste ces grandes collections imprimées, connues sous les noms de : *Bulletin des Lois*, d'*Annales maritimes*, de *Journal militaire*, etc. Pourquoi ces collections échapperaient-elles à la loi commune? D'ailleurs, elles ne sont envoyées qu'en petit nombre par la métropole, et même ne contiennent pas une infinité d'actes spéciaux aux colonies. Insuffisantes sous plusieurs rapports, elles sont trop volumineuses pour être fréquemment et également compulsées. Par là seul elles sont destinées à périr dans un temps assez rapproché, et déjà la plupart de celles que possède la Martinique sont toutes plus ou moins avariées. C'est ainsi que le procès-verbal de *brûlement* déjà cité, qui comprend les livres gâtés de la bibliothèque quasi-publique du gouvernement, constate les pertes ci-après :

« 1° 60 volumes du *Bulletin des lois* de l'an II à 1825;

« 2° 28 volumes du *Journal militaire* de 1806 à 1828;

« 3° 21 volumes des *Annales maritimes* de 1818 à 1829.

« Enfin, le *Répertoire de Jurisprudence* de Merlin, le grand recueil

d'arrêts de Sirey, donnés par l'État à la Cour royale, sont entièrement perdus de vétusté. Il en est de même des vingt premiers volumes de la *Collection des lois*, publiée, vers 1830, par M. Duvergier.

« Resterait, supposera-t-on, pour les arrêtés et décrets locaux, les journaux officiels du pays. Erreur ! Les recherches les plus suivies n'ont pu en faire découvrir que des fragments de collection, et seulement de 1814 à 1828.

« Tout ceci établi en fait, les dates rapprochées et comparées, on arrive forcément à ce triste résultat, que les dépôts publics intéressant le gouvernement, l'administration et les particuliers, de même que les livres nécessaires aux services divers ou à l'instruction générale ou privée, sont destinés à périr tous successivement, à tomber en coupe réglée chaque vingt ans, sous l'effort continu d'une chaleur humide de vingt-cinq à trente degrés, et, plus spécialement, qu'en fait d'archives coloniales, il ne faut en aucune manière compter sur les dépôts publics non plus que sur les grandes collections métropolitaines.

« Une pareille situation appelle l'attention et la sollicitude du gouvernement.

« La conservation des archives et des bibliothèques coloniales n'est possible qu'à la condition d'employer un papier inaltérable sous l'action du climat intertropical.

« Des questions adressées à ce sujet à l'Académie des sciences, des épreuves publiques, des récompenses nationales, des primes à nos fabricants qui réussiraient à produire un pareil papier, sont aujourd'hui des mesures indispensables. Et ce qu'il y aurait peut-être de plus simple et de plus prompt, ce serait de s'adresser à l'Angleterre, qui emploie pour ses colonies un papier inaltérable ; en voici la preuve :

« Parmi les quinze ou vingt registres du greffe de la cour d'appel de la Martinique, vermoulus, près de tomber en poussière, contenant ce qui reste des actes publics du temps passé, il en est trois qui sont restés frais, intacts jusqu'à ce jour, tant au dehors qu'au dedans. Ce sont ceux des actes de la domination britannique de 1794 à 1802, *en papier et carton anglais*.

« Un essai de ce genre a été tenté par le gouvernement français, mais un essai malheureux Le 31 mai 1822, le ministre de la marine envoya au comte Donzelot, gouverneur de la Martinique, trente-deux feuilles de papier supposé inattaquable aux insectes. Il était préparé à l'arsenic et au sublimé corrosif par les soins de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Ce papier a été placé dans un des registres anglais dont on vient de parler, et vingt-deux ans après, en 1842, y a été retrouvé, avec le procès-verbal de dépôt, converti en une sorte de dentelles, par d'innombrables piqûres de vers.

« D'autres séries de registres des greffes du gouvernement et de la douane, offrent exactement le même phénomène. Les minutes de notaires de l'époque le reproduisent aussi.

« N'en faut-il pas conclure que les Anglais, dans leur prévoyance, ont eu dès longtemps un papier spécial pour les colonies, préparé de façon à résister à toute altération.

« Ce qu'ils ont fait, ce qu'ils font encore sans doute, pourquoi ne le ferions-nous pas, lorsque tant d'intérêts réclament la même précaution ? »

Servage en France à la fin du XVIe siècle.

L'antique dénomination de *terra Francorum*, pays des hommes libres, a quelquefois porté bonheur à la France et aux maximes de liberté. Dès le XIIe siècle, on voit les Assises de Jérusalem décider au sujet de l'esclave fugitif converti au christianisme qu'il ne sera pas rendu à son maître, en ajoutant cette raison que : « La terre des crestiens a nom la terre des Frans et pour ce y doivent être toutes franchises de biens [1]. » Pour le jurisconsulte écrivant au milieu des pays latins d'Orient, la France et la chrétienté se confondaient en un lointain un peu vague ; mais c'était bien nettement de la France et des terres dont il était le maître que le roi Louis X parlait quand il s'exprimait ainsi dans sa belle ordonnance du 3 juillet 1315 :

« Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître franc, et par aucuns usages ou coutumes qui de grant ancienneté ont été introduites et gardées jusques cy en notre royaume, et par aventure pour le meffet de leurs prédécesseurs, beaucoup de personnes de notre commun peuple soient enchues en lien de servitudes et de diverses conditions, qui moult nous deplait ; Nous, considérants que notre royaume est dit et nommé *le royaume des Francs* et voullants que la chose en vérité soit accordante au nom et que la condition des gens amende de nous en la venue de notre nouvel gouvernement, Avons ordené et ordenons que généraument par notre royaume de tant comme il peut appartenir à nous et à nos successeurs telles servitudes soient ramenées à franchises, et que à tous ceux qui de origine et ancienneté ou de nouvel, par mariage ou par résidence de lieux de serve condition, sont enchues ou pourroient encheoir en liens de servitudes franchise soit donnée avec bonnes et convenables conditions.... » (*Recueil des Ordonn. des rois de Fr.*, t. Ier, p. 583.)

[1] *Cour des bourgeois*, chap. CCLV.

L'esclavage pur des Romains, l'assimilation de l'homme à une chose entre les mains de son maître, avait disparu en France et dans le reste de l'Occident vers le commencement du XII[e] siècle[1]; mais l'esclavage transformé en conditions serviles de différentes sortes dura, comme on sait, jusqu'en 1789. Voici un document qui prouve du moins qu'au XVI[e] siècle les traces qui en subsistaient encore s'étaient affaiblies au point que les gens instruits de cette époque s'étonnaient de les rencontrer. Ce document est le récit d'une conversation qui eut lieu chez le président de Thou, et qui frappa l'un de ceux qui y avaient pris part de telle sorte qu'il la mit par écrit. Nous ignorons quel est ce personnage, et nous n'avons même pas la ressource de le deviner d'après son écriture; car c'est seulement par une copie que nous avons connaissance de son récit. Cette copie se trouve dans le portefeuille n° 106 des manuscrits de la collection des frères Godefroid à la bibliothèque de l'Institut. L'original de la pièce se trouverait peut-être dans la collection du Puy, à la bibliothèque impériale, ou dans les manuscrits de Peiresc à Carpentras.

« *Servorum in Galliis reliquiæ.*

« Remarques de servitudes des sujects en Périgort, Turenne, Champagne et ailleurs.

« Sur les propos des servitudes qui ne sont pas du tout esteintes[2] en France, le 29 avril 1606, M. de Bourdeille qui s'est trouvé chez le président de Thou m'a asseuré d'avoir en Périgord où il est gouverneur pour le Roy, soixante places tout d'une tenue, où c'est que ses sujets ne labourent que pour lui et sont obligés de se racheter aux quatre cas comme ils disent, sçavoir est de paier double rente l'année : 1° que le seigneur se marie, 2° au premier enffant masle qui luy naist, 3° quand il marie la première de ses filles, 4° quand il y a changement personnel du seigneur par vente ou par succession et que le nouveau seigneur prend possession.

« M. de Thou sur cela dit que, en Turenne, les sujets de M. de Bouillon le reconnaissent si immédiatement qu'ilz ne paient point de taille au Roi, mais entre autres reconnaissances qu'ils font à leur seigneur, ils sont obligés à payer sa rançon en cas de prison, ce qu'ils ne firent pas pourtant lorsqu'il fut prisonnier en Flandres, et qu'il les fit poursuivre de le payer, car il fut débouté par la cour du parlement de

[1] Biot et M. Saint-Paul, cités par M. Laboulaye, *Institutes coutumières* de Loisel, t. I, p. 40.

[2] Ce n'est pas : « qui ne sont nullement éteintes; » c'est : « qui ne sont pas entièrement éteintes. »

Paris, et ses sujets furent maintenus en leurs demandes de ne payer point d'autant que ce n'était pas en servant le roi qu'il avait été pris prisonnier, ains en servant François (duc d'Alençon), Monsieur.

« M. Thibaud m'avoit déjà dit que en plusieurs lieux de la Champagne les sujets sont obligés par corps de n'habiter point que dans le domaine de leur seigneur, or ne se peuvent marier sans leur consentement, ne faire mille autres choses qu'ont accoutumé de faire les libres. Il allégua les statuts de Champagne, ceux de Nivernais et quelques autres particuliers.

M. de Thou ajouta qu'en quelques endroits de la Bourgogne il y a beaucoup de seigneuries où les sujets *vivunt ut liberi, moriuntur ut servi.* Car encore qu'ils sortent de leur village et qu'ils aillent habiter ailleurs, leur seigneur s'en va néanmoins demander leur héritage et leur succède sans difficulté. Il en fut jugé une depuis quelque temps qui était de vingt mille écus.

« *Nota.* M. du Vair disait que le père de M. de Bullion avoit été en ces peines-là et qu'enfin il composa avec ses seigneurs à celle fin qu'il lui fût loisible d'acquérir pour ses enfants. Ce sieur de Bullion avoit acquis de grands moïens dans Paris où son seigneur le venait vendiquer, et enfin fut appointé, et le fils d'icelui fut depuis maître des requêtes et est conseiller d'État. »

Ce fut sous Henri III que ce fils obtint le titre de maître des requêtes et de conseiller d'État. Il se nommait Jean de Bullion, seigneur d'Argny; il prit femme dans la famille de Lamoignon, et devint père d'un magistrat justement célèbre, le chancelier Claude de Bullion.

L'un des derniers numéros de l'*Athenæum français* contient la description d'un recueil littéraire hollandais qui mérite, en effet, par sa singularité une mention particulière. Peut-être une revue analogue, si elle était introduite chez nous, aurait-elle quelque heureux résultat.

Voici l'article de l'*Athenæum* :

De Navorscher, een middel tot gedacthen wisseling, etc. (L'INVESTIGATEUR, moyen de communiquer ses pensées et d'entretenir un commerce littéraire entre tous ceux qui savent quelque chose, qui ont des questions à faire ou qui peuvent en résoudre). 3e année, Amsterdam, 1850, chez Frédéric Muller. in-8°.— Ce recueil périodique, qui a déjà atteint sa troisième année, n'est pas, à ce qu'il paraît, le premier de ce genre. Les Anglais en ont, dit-on, un semblable. Il est destiné à fournir aux gens lettrés le moyen d'appeler l'attention du monde savant sur des points douteux d'histoire, d'archéologie, de biographie, de littérature, de provoquer

ainsi des réponses et d'obtenir des éclaircissements sur des faits qu'on n'a pu soi-même éclaircir. Les questions paraissent dans un cahier du *Navorscher*, et les cahiers suivants apportent les réponses quelquefois de deux ou trois correspondants. Tantôt il s'agit de la signification d'un terme singulier, d'une parole ou d'une expression proverbiale usitée dans toute la Hollande ou dans une seule province ; tantôt on cherche à découvrir l'origine de la famille d'un artiste ancien, d'un héros hollandais, d'un écrivain célèbre, etc. Par exemple, il existe aux Pays-Bas une famille du nom de Valois; on demande si elle a quelque affinité avec les Valois de France. Par les réponses on voit que si les uns croient que cette famille est simplement originaire de l'ancien duché de Valois ; d'autres rapportent qu'elle paraît tirer réellement son origine de l'ancienne maison royale de France, que ses descendants sont tombés dans un état obscur, qu'ils avaient des papiers importants et que quelqu'un, sous prétexte de les faire valoir à Paris, se les est fait remettre, en sorte que ces titres vrais ou prétendus sont perdus maintenant. Dans un autre cahier on demande pourquoi le mot français *Sauvegarde* se trouve écrit devant les postes aux chevaux et même sur les diligences en Hollande. L'un répond que cet usage date du temps de Napoléon, qui voulait indiquer par là que ces établissements étaient sous la protection de la loi. Dans d'autres réponses on prouve que ce mot était déjà en usage au XVIe siècle dans les Pays-Bas et avertissait dans les temps de guerre qu'une sauvegarde, souvent payée bien cher, avait été donnée à ces établissements publics. Cette quantité de petits articles écrits sans prétention renferme un grand nombre de faits peu connus, d'anecdotes plus ou moins curieuses et en général des renseignements instructifs.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

76. — *Institution nationale de Saint-Louis des Français* à Rome (1478-1852). Étude chronologique et historique, par l'abbé Héry, chapelain, bibliothécaire de Saint-Louis. In-8° de 3 feuilles. Imp. Desoye, à Paris.

77. — *Jacques Cœur et Charles VII*, ou la France au XVe siècle. Étude historique précédée d'une notice sur la valeur relative des anciennes monnaies françaises, et suivie de pièces justificatives et documents la plupart inédits, par M. Pierre Clément. 2 vol. in-8°. Paris, Guillaumin. (15 fr.)

78. — *Lamoral d'Egmont*, prince de Gavre, gouverneur des provin-

ces de Flandre et d'Artois, ou une page de l'histoire des Flandres au XVIe siècle, par A. F. Ortille. 6 feuilles in-8°. Imp. Drouillard, à Dunkerque.

79. — *Le culte des morts* chez les principaux peuples anciens et modernes, avec la description des divers monuments funèbres, par l'abbé Simon. In-12 de 24 feuilles. Limoges, Ducourtieux.

80. — *Lettres à M. le duc de Luynes*, membre de l'Institut, sur quelques types de l'art chrétien, dessinés par ses soins dans le département de la Somme, par M. H. Dusevel. Première lettre. 3 feuilles in-4°. Imp. Duval, à Amiens.

81. — *Loi des Bourguignons*, vulgairement nommée loi Gombette, traduite pour la première fois par M. J. F. A. Peyré. In-8° de 9 feuilles 1/2. Imp. de Vingtrinier, à Lyon.

Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 1852. Tiré à part à cinquante exemplaires qui ne sont pas destinés au commerce.

82. — *Malherbe* (*Lettres inédites de*), mises en ordre par Georges Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen. In-8° de 4 feuilles. Caen, Le Goste. (1 fr. 50 et 3 fr.)

Édition tirée à cent exemplaires.

83. — *Marches* (*Les*) *de l'Ardenne et des Woëpvres*, ou l'arène féodale à la naissance des grandes suzerainetés lotharingiennes, par M. Jeantin, président du tribunal civil de Montmédy. Tome I, 1re partie, 35 feuilles in-8°. Paris, Maison; Nancy, Grimblot. (7 fr.)

84. — *Marine* (*Histoire générale de la*), comprenant les naufrages célèbres, les voyages autour du monde, les découvertes et colonisations, l'histoire des pirates, corsaires et négriers. Exploits des marins illustres, voyages dans les mers glaciales, guerres et batailles navales jusqu'au bombardement de Tanger et la prise de Mogador par le prince de Joinville. Édition publiée sous la direction de M. Van Tenac, attaché au ministère de la marine. 4 vol. in-8°; 40 grav. Paris, Penaud. (72 fr.)

85. — *Mardick* (*Histoire de*) et de la Flandre maritime, par Raymond de Bertrand. Dunkerque, 1852, gr. in-8°, 453 pages et 7 pl.

L'auteur de cet ouvrage a cru devoir adopter la forme de chronique; il a recueilli tout ce qu'on peut savoir sur Mardick et le raconte en suivant l'ordre des temps; il n'a fait qu'une longue chaîne des événements de tout genre accomplis sur la petite plage qui s'étend entre Dunkerque et Gravelines, depuis la première entrée des légions de Jules César jusqu'aux élections du conseil municipal de Mardick, en 1848. On veut aujourd'hui, trouver dans une *histoire* les faits groupés, classés et s'il est possible jugés. Comment trier à travers toute la trame d'un livre les documents relatifs à la politique générale, à l'administration locale, à

l'état ecclésiastique, au développement littéraire, au commerce, à la physionomie physique ou morale d'un pays? Ce n'est pas le lecteur qui doit être historien mais bien l'auteur. L'ouvrage de M. Raymond de Bertrand est écrit d'ailleurs avec une conscience rare, et les matériaux qu'il a réunis paraissent former un ensemble très-complet.

86. — *Mezzofanti* (*Esquisse historique sur le cardinal*), par A. Manavit. In-8° de 13 feuilles ¼ plus une planche. Impr. de Manavit à Toulouse. Paris, Sagnier et Bray (3 fr. 50).

Gaspard-Joseph Mezzofanti, né à Bologne le 17 septembre 1774, mort le 15 mars 1849. Ce savant polyglotte parlait soixante-dix-huit langues (*Journal de la Librairie.*)

87. — *Montbenoit* (*Histoire de l'abbaye de*), du val du Saugeois et des anciennes seigneuries d'Arçon et de Lièvremont, suivie d'un coup d'œil sur le patois du Saugeois, par M. Barthelet, notaire à la Close. 9 feuill. ½, in-12. Besançon, Jacquin.

88. — *Mystères* (*les*) *de l'histoire* révélés par le somnambulisme lucide. Histoire intime de Nantes depuis son origine. Ère celtique, gallo-romaine et du moyen-âge (par Ludovic Chapplain). In-8° de 3 feuill. extr. du journal *le Breton*. Impr. Mellinet à Nantes (60 cent.).

89. — *Négociations* relatives à l'établissement de la maison de Bourbon sur le trône des Deux-Siciles, par Charles Gay. Ouvrage entièrement rédigé d'après les documents originaux. 21 feuill. in-8°. Paris, Allouard et Kaeppelin (6 fr.).

90. — *Notices et extraits des manuscrits médicaux* grecs, latins et français des principales bibliothèques de l'Europe, par le docteur Ch. Daremberg, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine. 1re partie : *Manuscrits grecs d'Angleterre*. In-8° de 16 feuilles. Imp. impér. Paris, Baillière (7 fr.)

91. — *Notre-Dame de Paris*. Recueil contenant 80 planches et une notice archéologique où l'on a cherché la nature, l'origine et la raison d'être de toutes les parties du monument, par Celtibère. In-folio de 4 feuilles et 80 pl. Paris, Grim. (55 fr.)

92. — *Office* (*l'*) *du* XIIIe *siècle*, tiré d'un manuscrit original et inédit, publié par Didron aîné, secrétaire de l'ancien comité historique des arts et monuments. In-4° de 3 feuill. ½ et 24 gravures fac-simile. Paris, Didron jeune (15 fr.).

Tons du plain-chant. — Ordinaire de la messe. — Noël. — Pâques. — Ascension. — Pentecôte. — Fête-Dieu. — Le manuscrit original appartient à la bibliothèque de l'Arsenal.

93. — *Origine et formation de la langue française*, par Abel de Chevallet. 1re partie : Éléments primitifs dont s'est formée la langue française. In-8° de 43 feuilles. Imp. impér. Paris, Dumoulin. (12 fr.)

94. — *Parallèle historique des principales batailles* de terre et de mer, par le comte Bouët-Willaumez. 3 feuilles 1/2 in-8°. Paris, Dumaine.

95. — *Précis de biographie belge* ou Exposé des principaux traits de la vie des Belges qui se sont illustrés dans les lettres, les sciences, la philosophie, les beaux-arts, la politique, l'industrie, l'art militaire, etc. Contenant l'indication de leurs ouvrages, découvertes, inventions, chefs-d'œuvre, par M. le docteur Gelis (de Carcassonne). 150 p. in-8°. Impr. à la Ferté-sous-Jouarre.

96. — *Preuilly* (*Recherches sur l'ancienne baronnie de*), première baronnie de Touraine, et sur les anciens châteaux de Bossay et de Fontbaudry (Indre-et-Loire), par J. X. Carré de Busserolle. Imp. à Rouen. Une feuille 1/2 in-8°. Tours, Cattier.

97 — *Sciences naturelles au moyen âge* (*Histoire des*), ou Albert le Grand et son époque considérés comme point de départ de l'école expérimentale, par F. A. Pauchet, correspondant de l'Institut, professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen. In-8° de 42 feuilles. Paris, Baillière (9 fr.)

98. — *Sculpture française* (*Histoire de la*), par Émeric David de l'Institut, accompagnée de notes et observations par M Duseigneur, statuaire, et publiée par M. P. Lacroix. In-18 de 10 feuilles. Paris, Charpentier. (3 fr 50.)

99. — *Sellières* (*Histoire du couvent des Cordeliers de*), suivie d'un appendice, le tout formant une histoire de Sellières complète, par Louis Malfroy. In-12 de 40 pag. Impr. de Courbet, à Lons-le-Saulnier.

100. — *Tiers État* (*Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du*); par M. Augustin Thierry. Paris, Furne, 1853. 1 vol. in-8°. — 2e édition, 2 vol. in-18 (7 fr.)

I. Extinction de l'esclavage antique; fusion des races; naissance de la bourgeoisie du moyen âge. — II. Le parlement au XIIIe siècle; les états généraux de 1302, 1355 et 1356. — III. Le tiers état sous Charles V, Charles VI, Charles VII et Louis XI. — IV. Les états généraux de 1484; le tiers état sous Louis XII, François Ier et Henri II. — V. Les états généraux de 1560 et ceux de 1576. — VI. — Les états généraux de 1588; le tiers état sous le règne de Henri IV. — VII. Les états généraux de 1614. — VIIII. Le parlement sous Louis XIII; le ministère de Richelieu; la Fronde. — IX. Louis XIV et Colbert. — X. Caractère social du règne de Louis XIV; son action sur les progrès du tiers état.

Premier fragment du recueil des monuments inédits de l'*Histoire du Tiers État* Tableau de l'ancienne France municipale. L'étendue actuelle de la France divisée, au point de vue de l'histoire du régime municipal, en cinq régions, savoir : la région du nord (Picardie, Artois, Flandre, Lorraine, Champagne, Normandie, Ile-de-France); la région du midi (Provence, Languedoc, Auvergne, Limousin, Guienne, Périgord, Béarn, Roussillon); la région du centre (Orléanais, Maine,

Anjou, Touraine, Berry, Nivernais, Bourbonnais, Bourgogne) ; la région de l'ouest (Bretagne, Poitou, Angoumois, Aunis et Saintonge), la région de l'est et sud-est (Alsace, Franche-Comté, Lyonnais, Bresse, Dauphiné). — Second fragment. Monographie de la constitution communale d'Amiens. — I. Prolégomènes. Temps antérieurs au XIIe siècle. — II. XIIe siècle. Établissement de la commune d'Amiens. — III. Articles primitifs et principales dispositions de la charte communale d'Amiens. — IV. Donation faite par Philippe d'Alsace, comte d'Amiens. Cession du comté d'Amiens à Philippe-Auguste, etc.

Appendice I. Plan d'une collection générale des monuments inédits de l'*Histoire du Tiers État*.—App. II. Listes des députés du tiers état aux états généraux de 1484, 1560, 1576, 1588, 1593 et 1614. — App. III. Cahier du village de Blaigny pour les états généraux de 1576.

Cette nouvelle œuvre d'une pensée que l'âge ni les infirmités ne peuvent refroidir est la seconde publication faite par M. Augustin Thierry sur l'*Histoire du Tiers Etat* dont il a été chargé par le gouvernement en 1839. Ce beau travail ne le cède point à ceux qui l'ont précédé, et l'on y voit ce talent si ferme et cependant si flexible, se prêtant aux progrès qu'il a fait naître autour de lui, tempérer les assertions trop absolues qu'il avait émises d'abord, profiter des critiques bienveillantes ou des attaques passionnées, étendre ses vues et corriger les détails imparfaits à chaque ouvrage nouveau, à chaque nouvelle édition de ses ouvrages d'autrefois. Ses premiers écrits datent de plus de trente ans; c'est ce qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on en parle et surtout lorsqu'on les critique. Il a commencé à une époque où montrer une saine intelligence des documents historiques, était certainement une renaissance sinon une découverte. Du reste, les attaques dirigées depuis quelque temps contre les travaux de M. Thierry ne sauraient ruiner son autorité, parce que ce ne sont pas des contradictions scientifiques, mais des engins de parti. Augustin Thierry a été et est demeuré l'un des représentants du vieux *libéralisme* français; il glorifie l'affranchissement politique, il sourit en contant certains miracles du moyen âge; il parle de Grégoire de Tours sans dire *saint* Grégoire; il faut renverser un homme aussi dangereux, dit-on aujourd'hui. Mais les efforts de ceux qui le combattent *en priant pour lui*, suivant leur expression, ne l'empêcheront pas de rester un de nos grands historiens et peut-être le premier par le style.

101. — *Université de lois d'Orléans* (*Histoire de l'*), par J. E. Bimbenet, greffier en chef de la cour impériale de cette ville. In-8° de 27 feuilles. Paris, Dumoulin; Orléans, Gatineau. (7 fr.)

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 7. — JUILLET 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 JUILLET 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE ROISSY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Complément du tome III (1847-1852). Dijon, 1853, in-4.

Bulletin monumental, T. XIX, n° 4. Caen, 1853, in-8.

Athenæum français. n° du 25 juin 1853.

De la part des auteurs :

Histoire des luttes et rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France, par le baron Sirtema de Grovestins. Paris, Amyot, 1851-1853. 4 vol. in-8.

Guillaume III : Défense et soutien de l'Europe contre la puissance de Louis XIV, par le même. 1850, in-8.

Notice sur l'image du monde, poëme attribué à Gauthier de Metz ; par M. le comte Th. de Puymaigre. Metz, 1853. Br. in-8.

La chape de saint Maxime ou *saint Mexan de Chinon*, note lue dans la séance de la Société archéologique de Touraine du 28 mars 1851, par M. V. Luzarche. 2e édit. augmentée d'une réponse à M. Lenormant. Tours, 1853. Br. in-8.

Correspondance.

M. le marquis de Béthisy, ancien pair de France, et M. Dussieux professeur d'histoire à l'école militaire de Saint-Cyr, offrent au Conseil des remercîments de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Ant. Passy exprime au Conseil sa reconnaissance d'avoir été nommé l'un des vice-présidents, et ses regrets d'être empêché, par une absence momentanée, d'assister à la séance de ce jour.

M. Grovestins fait hommage des quatre premiers volumes de l'ouvrage historique ci-dessus annoncé. — Le principal mérite de ce travail consiste, selon l'auteur, en ce qu'il est écrit d'après un grand nombre de documents encore inédits qui se trouvent dans les archives de la république des Provinces-Unies et de la maison d'Orange et dans des collections de papiers d'État appartenant à des particuliers. Parmi ces richesses historiques inédites, figurent en première ligne la correspondance de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire Heinsius, de 1689 à 1702 ; puis la correspondance inédite publiée dans le tome quatrième, qui jette un nouveau jour sur la fin du règne de Charles II, et sur les complications intérieures à cette époque en Angleterre, complications par suite desquelles les Stuarts finirent par se mettre dans l'entière dépendance de Louis XIV. Pour rehausser la gloire de ce grand roi, il fallait qu'il rencontrât un adversaire comme Guillaume III, et celui-ci serait peut-être passé inaperçu sur la scène du monde, si l'ambition de Louis XIV ne l'avait pas forcé à se constituer le défenseur de l'Europe.

M. le président de la Société des Antiquaires de l'Ouest demande au Conseil de vouloir bien compléter sa collection des ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France.

Cette demande est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

Travaux de la Société.

État des impressions.

Choix de Mazarinades, t. II, feuille 9 tirée, feuille 13 chez l'auteur.

Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier; feuille 12 chez l'auteur, ainsi que le placard 28.

Le secrétaire (M. J. Desnoyers) fait connaître la partie de son travail *sur la Topographie ecclésiastique de la France* qui entrera dans l'Annuaire de 1854 et dont le manuscrit sera mis sous presse vers le commencement du mois prochain. Les quatre Lyonnaises ou les provinces ecclésiastiques de Lyon, Rouen, Tours et Sens, comprenant trente-six

diocèses, ont été publiées dans l'Annuaire de 1853. Le prochain Annuaire contiendra quarante-huit diocèses faisant partie des Belgiques, des Germanies et de la Séquanaise, ou des provinces ecclésiastiques de Trèves, de Reims, de Cambrai, de Malines, de Mayence, de Cologne, d'Utrecht et de Besançon. Cette partie comprend plusieurs diocèses aujourd'hui étrangers à la France; mais les contrées qu'ils représentent ont dépendu, à certaines époques, en totalité ou partiellement de l'ancienne Gaule; elles ont été le séjour prolongé des Francs. Leurs subdivisions ecclésiastiques étaient presque entièrement inconnues, et il était utile de les comparer à celles des autres diocèses de l'ancienne Gaule chrétienne. D'ailleurs, ces provinces malgré les changements politiques qu'elles ont subis prennent rang dans la Notice des Gaules, qui, dès la fin du IVe siècle, a servi de base à l'organisation topographique de l'Église.

Les huit dernières provinces de la Notice qui resteront à étudier, seront réservées pour l'Annuaire de 1855. Elles comprendront à peu près le même nombre de diocèses.

—M. le président du Comité des fonds fait un rapport favorable sur la proposition d'échange adressée par les Sociétés de Liége et de Niort. Le conseil autorise en conséquence l'envoi à ces Sociétés de deux collections de l'Annuaire.

Il autorise pareillement l'envoi du Bulletin à M. le rédacteur en chef du journal *l'Athenæum* qui se propose de rendre compte dans cette feuille des travaux de la Société. Le secrétaire est autorisé à lui faire remettre des extraits de procès-verbaux, lorsqu'il y sera fait mention de publications nouvelles ou de communications intéressantes.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Erratum : *Bulletin* de juin, p. 101, lig. 24, au lieu de lire Dieppe : *lisez* : Gournay et Forges.

II.

VARIÉTÉS.

Lettre de Louis XIII sur la mort de Concini.

On sait que Concini, fils d'un notaire de Florence, vint en France avec Marie de Médicis, et que, grâce au crédit de sa femme, Léonora Galigaï, sur l'esprit de cette princesse, il s'éleva rapidement au faîte des honneurs. On sait aussi que, lassé de ses insolences, le roi le fit assassiner par Vitry, le 24 avril 1617. Nous croyons qu'on ne lira pas sans

intérêt la lettre suivante, qui est inédite, et où Louis XIII annonce au duc de Bouillon la mort de son ancien favori. Nous tirons cette pièce du portef. 268 de la collection Godefroy (Biblioth. de l'Institut).

« Mon cousin, Dieu ayant délivré mon royaume et ma personne des insolentes et insupportables actions du marquis d'Ancre, mon plus grand soin et désir à présent est de ralier avec moy les esprits et courages des princes et principaux officiers de ma couronne et délivrer mes peuples des oppressions et maux de la guerre. A ceste fin, j'envoye vers vous les sieurs de Préaux, conseillers en mon conseil d'Estat, porteurs de la présente, pour vous déclarer mes volontez sur cela, vous prier d'adjouster foy à ce qu'ilz vous diront de ma part, et me faire paroistre par effet en ces occasions vostre prudence, affection et bonne volonté, de laquelle vous m'avez souvent faict espérer tout contentement. Surtout donnez ordre que les forces estrangères advouées de vous n'entrent en mon royaume, mais se retirent sans longueur et remise en leur païs, ainsi que lesdictz sieurs de Préaux vous exposeront de ma part, en vous asseurant que j'auray très-agréable de recevoir de vous sur ces rencontres l'obéyssance et contentement que vous m'avez souvent promis. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escrit à Paris, le xxx[e] avril 1617.

« Louis. »

La suscription porte : « A mon cousin, le duc de Bouillon, maréchal de France. »

Michel Nostradamus.

L'un des rédacteurs du *Mercure de France* traita gravement dans ce journal (cahier du mois d'août 1724) la question de savoir si le médecin Nostradamus, l'auteur fameux de nos premiers almanachs prophétiques et d'un recueil de prédictions qui eut, à la fin du XVI[e] siècle, une vogue incroyable, était véritablement un prophète. Il refusa d'inscrire Nostradamus à la suite des saints personnages de l'Ancien Testament qui ont annoncé l'avenir, et il examina en second lieu, puisque cet homme n'était pas prophète, ce que signifiaient ses quatrains prophétiques. Ce n'est pas sans érudition ni sagacité qu'il discute un certain nombre de ces ineptes prédictions, et qu'il démontre, en les analysant, à quel point leur auteur se moquait de la crédulité publique [1]. Le soin

[1] La première édition des *Prophéties* de Nostradamus parut à Lyon en 1555; la seconde en 1556; il y en eut trois en 1568 et plusieurs dans le XVII[e] siècle. On

même et le savoir que déploie ce conciencieux critique pour arriver à sa conclusion, démontrent combien l'influence du charlatan, grâce à la manie de ses contemporains pour les études astrologiques, avait poussé de profondes racines. Ses biographes nous apprennent cependant qu'il n'est jamais parvenu à se concilier l'*estime* des gens de Salon, en Provence, ville qu'il habita pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie (1541-1566).

Dans le volume de lettres adressées à Jean de Morel, gouverneur du duc d'Angoulême, volume qui nous a fourni dernièrement quelques pièces (voy. ci-dessus, page 58), nous avons trouvé une épître de Nostradamus qui complétera de former le jugement qu'on doit porter de ce personnage.

On lit dans sa biographie[1] que « la superstitieuse Catherine de Médicis ayant voulu voir cet homme extraordinaire, il fut mandé à Paris, accueilli à la cour avec la plus grande distinction, et qu'il revint comblé de présents. » L'autographe de Nostradamus, adressé à J. de Morel, rectifie ce récit en beaucoup de points. Le devin avait été obligé, arrivé à Paris, d'emprunter au gouverneur du duc d'Angoulême, bien qu'il ne le connût que de réputation, une petite somme d'argent, et il était reparti pour la Provence sans le payer ni même le saluer. Aux reproches de son créancier, il répond par des plaintes sur la parcimonie du roi et de la reine, dont il n'a pu tirer que trente écus de bénéfice, et lui assure qu'il a été obligé de quitter Paris à l'improviste, parce qu'il était menacé d'une visite de messieurs de la justice qui voulaient lui demander de quelle science il présageait l'avenir. Il joint à ses explications deux lettres de change, avec des compliments et des protestations dont l'emphase ne le cède qu'à l'incohérence de style qui règne dans toute sa lettre.

« Monsieur[2],

« Ce sabmedi xxix[e] novembre 1561, j'ay voz lettres receues de Paris, le xij d'octobre de la présente année, et voy que, selon qu'il me sem-

cite ce quatrain, le trente-cinquième de la première centurie, comme ayant le plus contribué à la gloire du prophète, parce qu'on y vit clairement prédites les principales circonstances de la mort du roi :

« Le lion jeune le vieux surmontera
« En champ bellique par singulier duel ;
« Dans cage d'or les yeux lui crèvera.
« Deux plaies, une ; puis mourir. Mort cruelle ! »

[1] Donnée par M. Weiss dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud.

[2] Sur l'adresse : A Monsieur, Monsieur de Morel. » En haut de la main de Morel : « Receue le xvi febvrier. »

ble, voz lettres sont plaines d'estomach, de querelle et de indignation que vous avés à l'encontre de moy que ne puys sçavoir la cause pourquoy. De ce que vous plaigniez de ce que moy estant à Paris, m'en allant voyr faire la révérence à la Majesté de la Royne, me prestatez deux nobles à la Rose et deux escuz, qui est chose juste, équitable et véritable, et en cella vous monstrates ce qui estoit et perpétuellement apert de estre, que moy ne vous connoissant, ne vous à moy, que par renommée, en devez entendre, seigneur, que tout incontinent que je feuz arrivé à la cour après avoir parlementé quelque peu à la Majesté de la Royne, je luy diz mesmes la noblesse vostre et vostre plus que caesarée libéralité de ce que m'aviez presté. Et ce ne fut pas une foys que le diz à sa Majesté; mais asseurez-vous que il feut réitéré par moy de plus de quatre foys. Et je suis marry que m'aiez en telle estimation que je ne suys pas tant ignorant que je ne sçache *quod benefacta male locata malefacta arbitror*. Mais je congnoys que par vostre lettre vous parlez de colère et de indignation, et selon qu'il me semble sans avoir ample notice de moy.

« Et de ce que vous dictez m'avoir escript par quelque cappitaine d'Aix, asseurez-vous, seigneur, que je n'ay receu jamais lettre de vous que cette icy, que je cuydoys fermement veoir ce que j'avoys dict à la Majesté de la Royne que vous feût esté satisfaict; *sed de minimis* à eulx.

« Mais pour venir au poinct, comme il est juste et très-raisonnable que vous soyez satisfaict, que fault que vous asseuriez que en cest endroict et en tous aultres, je me veoiz aultant homme de bien, non tant seullement en vostre endroict, mais aussy en tous aultres, et comme vous vous estez monstré noble et héroique. Et véritablement je pensois mon allée estre à la court que j'estois mandé pour y aller, mais aussy à l'opposite par d'aultres contremandé de n'y aller poinct; et ce ne feust pas esté sans vous demander, ny vous gratiffier amplement. Dernièrement il y avoit chez monsieur le baron de La Garde ung jeune gentilhomme paige qui se disoit estre vostre privigne [1], que souvent je luy diz et luy fiz offre qu'il m'apprint de voz nouvelles, que je vous eusse satisfaict amplement du tout. Mais jamais il ne m'en parla, combien que bien souvent je luy en tins propos.

« Quand à ce que m'escripvez que je m'en vins de Paris, *hospite insalutato*, asseurez-vous qu'il vous plaist de ainsy escripre; que je ne pensois pas à cella et de moy ne de mon naturel je ne sçay que c'est affronter ne affronterie; telles imparfections ne vices ne me sont nullement ni ne m'appartiennent, mais sont esloingnés totallement de mon naturel, de ma qualité et condition; mais j'estois malade pour bonne

[1] *Privignus*, fils de sa femme né d'un premier lit.

récompense que j'eus de la court. Je y vins malade; la Majesté du Roy me bailla cent escus; la Royne me bailla trente. Et voila une belle somme! Pour estre venu de deux cens lieues, y avoir despendu cent escus, j'en ai trente. Mais ce n'est pas cella; que après que je feuz arrivé à Paris du retour de Sainct-Germain, une fort honneste grande femme que je ne sçay quelle estoit (à son apparence demonstroit estre dame graudement honneste et dame d'honneur), quelle que fut, qui me vint veoir le seoir que je feuz arrivé et me tint aulcuns propos, je ne sçaurois dire quelz c'estoient, et print congé qui estoit assés nuict. Et le lendemain matin me vint veoir et après que sa Noblesse m'eust tenu quelques propos tant de ses affaires particulières que aultrement, a la parfin elle me dist que Messieurs de la justice de Paris me debvoient venir à trouver pour me interroger de quelle science je faisois et présageois ce que je faisois. Je luy diz par réponse qu'ilz ne prinsent pas de penne de venir pour telz affaires, que je leur ferois place, que aussy je avois délibéré m'en partir le matin pour m'en retourner en Provence; ce que je feiz. Et que ce feust pour vous frustrer! Je n'y pensiz aulcunement. Mais quoy vous pourrez avoir de moy telle sinistre estimation quelle qu'il vous plaira, si suis je certain que le connoistrez en brief et si suis grandement desplaisant que plus tost ne m'en avez escript que plus tost raison vous seroit esté faicte. Et si vous dyz que ne vous viz jamais que par lettre et si ne connoy que par vostre aspect de phisiognomie *propter conniventeis oculos* que une singulière preudhomye, bonté, foy, probité, doctrine et érudition.

« Mais vous penserez que avec touttes telles parolles que je vous escriptz qu'il feust suffisant pour vostre satisfaction. Non est. Je vous envoye cy dedans vostre lettre deux petitz billetz qu'il vous plaira de les bailler, que tout incontinent que vous les aurez delivrez je suis asseuré que vostre argent vous sera delivré et promptement. L'ung est à madame de Sainct Remy [1] et l'aultre à mons[r]. de Fizes. Et de ce je vous supplye ne voulloir faillir les leur délivrer, car par après d'eux j'auray responce si les ayans receuz qu'il n'y aura faulte aulcune comme a plusieurs aultres de Paris et de la cour que de plus grande somme ne me voudroient esconduire. Et se en aulcune chose de ce monde, je vous puys fère service je vous supplyerois bien fort qu'il vous pleust de me voulloir emploier soit pour vous ou pour quelquungz de voz amys que vous pouvez tenir pour asseuré de vous fyer de moy aultant que d'homme qui soit en ce monde. Et si n'estoient les tumultes qui journellement sont pour le faict de la religion je me serois mis en chemyn, et ce ne feust

[1] C'était la dame de la petite ville où Nostradamus était né (en 1503): Saint-Remy, en Provence, près d'Avignon.

pas esté sans m'enquerre de vous amplement. J'attendz voz lettres expostulément desquelles je suys asseuré que la responce que vous me ferez que vous serez satisfait. J'espère d'aller à la court tant que pour amener mon filz Cæsar Nostradamus aux estudes et pour satisfaire à quelques personnaiges qui me pryent d'y voulloir aller, ce que je feray. Cependant je vous supplye le plus tost qu'il vous plaira de m'escrire de voz nouvelles et je ne failliray de m'employer à vous fere tout le service qu'il me sera possible de faire, et le connoistrez plus amplement par effect aultant affectueusement que je me recommande, monsieur de Morel, à vostre bonne grâce ; pryant Dieu qu'il vous doinct sancté, vye longue et accroissement d'honneur et l'accomplissement de voz nobles et héroïques vertus.

« De Salon de Craux en Prouvence, ce dernier octobre 1561. Vostre humble obéissant serviteur prest à vous obeyr.

« M. Nostradamus.

« Monsieur je vous envoye advis que je suis asseuré que le premier que vous demanderez, à votre première instance on ne fauldra de vous satisfaire comme est de raison. Il vous plaira de m'en escripre du tout. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

102. — *Aisne (les gloires archéologiques de l')* publiées par M. l'abbé Poquet et J. B. Delbarre, artiste peintre. *Fère-en-Tardenois.* Impr. à Laon ; Paris, V. Didron.

103. — *Amadis de Gaule (De l')*, et de son influence sur les mœurs et la littérature au XVIe et au XVIIe siècle, avec une notice bibliographique ; par Eug. Baret, ancien élève de l'école normale, 13 feuil. 1/2 in-8. Paris, Durand. (3 fr. 50)

104. — *Anciens usages inédits d'Anjou*, publiés, d'après un manuscrit inédit du XIIIe siècle, par M. A. J. Marnier, avocat et bibliothécaire de l'ordre des avocats à la cour impériale de Paris. In-8° de 2 feuilles 1/4. Paris, Durand.

105. — *Archives curieuses (Les)* de la Champagne et de la Brie, par A. Assier ; in-8° de 10 feuill. Troyes, Bouquot.

106.—*Art (l') de composer des livrées* au milieu du XIXe siècle d'après les principes de la science héraldique, précédé d'une notice historique par M. de Saint-Épain, in-12 de 2 feuill. et 6 pl., impr. à Tours. Paris, chez les principaux libraires (1 fr. 50.)

107. — *Atlas* du vicomte de Santarem, Portulan de Petrus, vesconte de Gènes, dressé en 1318, conservé à Venise dans la bibliothèque du musée Correr. 2 feuill. lithographiées, par Feuquières. Paris, impr. lithogr. de Kaeppelin.

108. — *Ballon, Saint-Mards et Saint-Ouen*, ou histoire religieuse de ces trois paroisses, contenant près de cinquante notices biographiques de prêtres existant au commencement de la révolution; par l'abbé Aubry, chanoine honoraire, aumônier de l'hôpital de Ballon. In-8° de 26 feuilles. Au Mans, chez Gallienne.

109. — *Beaujolais* (*Histoire du*) et des sires de Beaujeu, suivie de l'armorial de la province, par le baron Ferd. de la Roche-la-Carelle, 2 vol. in-8° avec 6 pl., une carte et 400 écussons composant l'armorial de la province. Lyon, impr. Perrin. Paris, chez Tross. Tiré à 200 exemplaires (28 fr.)

110.—*Belgique* (*Études sur l'Histoire de*) considérée dans ses rapports avec l'histoire de la société au moyen âge, par L. Gilliodts. Première partie; IVe-XVe siècle, in-8° de 42 feuill. Liége (4 fr.)

111. — *Biographie du parlement de Metz;* par Emm. Michel, conseiller honoraire à la cour impériale de Metz. Gr. in-8° de 41 feuilles 1/2. Metz, Mouvian.

112. — *Bordeaux* (*Histoire de*) pendant le règne de Louis XVI, par Henri Biradieu; précédée d'une notice sur la statue de Louis XVI à Bordeaux, par Justin Dupuy. In-8 de 10 feuilles 1/4, plus une lith. Impr. Dupuy à Bordeaux (2 fr. 25).

113. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français.* Documents historiques inédits et originaux; XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Première année (mai 1852-juin 1853). 1 vol. gr. in-8° d'environ 600 pages. Paris; agence centrale de la Société, rue Laffitte, 3.

Voici les principaux articles renfermés dans ce volume et dont il nous a été impossible d'abréger la liste davantage. Leur nombre et leur variété attestent l'activité de l'association et le zèle de son directeur, M. Ch. Read. Nous devons seulement faire à cet ouvrage le reproche de n'avoir pas assez d'ordre dans la disposition des matières qu'il contient et de se montrer trop animé d'esprit polémique. De l'abjuration de Henri IV. — Académies protestantes. Saumur. — Lettre de Gabriel d'Amours à Henri IV sur son abjuration. — Lettre d'Agrippa d'Aubigné à M. de Pontchartrain et quatrain inédit du même. — François Baudouin. — Origine protestante de Beaumarchais. — Béroald et sa prière du matin, au corps de garde, pendant le blocus de Sancerre. — Lettre inédite de Théodore de Bèze sur l'abjuration de Henri IV; épitre dédicatoire des psaumes; lettre au vicomte de Turenne. — Bibliothèques d'églises. — Abel Brunyer et le premier évêque de Blois, épisode de la révocation de l'édit de Nantes. — Calvin; sa préface pour la première édition du Psautier; lettre à Pierre martyr et ré-

posé de celui-ci. — Testament olographe de l'amiral Gaspard de Coligny, son caractère et sa vie privée; sa famille; lettres inédites de l'amiral et de ses enfants. — Complaintes des églises du Désert. — Cantique sur la persécution. — Conversions forcées de la noblesse protestante au XVIIe siècle. — Antoine Court et ses manuscrits perdus. — Court de Gébelin; son projet d'un journal protestant en 1767. — Pierre de Daunant. — Dénombrement des églises réformées en 1562; des réformés de France en 1598. — Monument élevé en 1818 sur le tertre où le prince de Condé fut assassiné après la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569. — Discours du roi Henri IV par un sien sujet et serviteur. — Trois épigrammes sur les dragonnades. — Notes manuscrites tirées d'une Bible donnée par Du Plessis Mornay à sa fille. — L'amiral Duquesne. — Jean de l'Espine; lettre à Henri IV sur son abjuration. — Églises réformées de Sainte-Marie aux Mines (1550-1641), d'Annonay (1635), du pays de Gex. — Paul Ferry. — Louis de Genianth. — Gouverneurs de la ville et du château de Sommières. — Les Huguenots au lendemain de la Saint-Barthélemy. — Index de livres hérétiques dressé par l'inquisiteur de Toulouse en 1549. — Inhumation d'une dame protestante à Paris en 1737. — Instruction du roi de Navarre au sieur de Peschere son ambassadeur. — Famille de Jaucourt. — Interrogatoire et acte de soumission d'un affilié à l'ordre des jésuites en 1589. — Douzain d'Odet de La Noue sur la musique de Lejeune pour les Psaumes. — Le président Pierre de La Place — Leibnitz est-il mort dans la foi de l'Église romaine? — Lettres de M. Jules Bonnet sur la conversion de Henri IV; de M. Waddington sur les panégyristes de la Saint-Barthélemy. — Clément Marot et son épître dédicatoire des Psaumes. — J. L. Maury, aïeul de l'abbé Maury, victime de la guerre des Cévennes. — Monnaie de la république de Montauban. — Robert Olivetan et sa traduction de la Bible. — Bernard Palissy. — Denis Papin. — Arrêt du parlement de Toulouse (1540) prohibant la lecture des livres saints. — Mandements de François I contre les hérétiques. — Premier feuillet du registre des délibérations du corps de ville de la Rochelle en 1627. — Procédure consistoriale contre un protestant ayant eu recours aux devins; 1660. — Le protestantisme a-t-il compromis le principe de l'unité de la France? — Les protestants aux galères du roi (XVIIIe siècle), documents communiqués par M. l'amiral Baudin. — Ramus. — Règlement sur la distribution des aumônes dans l'Église réformée de Paris en 1561. — Réfugiés français en Irlande; dans la Hesse. — Vers et pièces diverses sur la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes. — Sceaux des églises du Désert. — — Statistiques diverses des populations protestantes de la France. — Synodes. — Thèses historiques aux facultés de théologie protestantes de France.

114.— *Cartulaires de l'évêché et du chapitre Saint-Étienne de Châlons-sur-Marne.* Histoire et documents; par M. Édouard de Barthélemy. In-12 de 6 feuill. et une lithogr. Châlons, Bonniez; Paris, V. Didron (2 fr. 25).

115. — *Chanson (de la) en France* pendant la première partie du XVIIe siècle, par Ch. L. Livet. In-8° de 1 feuille 1/4. Impr. de Mellinet, à Nantes. Paris, Téchener.

116. — *Chanson* (*la*) *au* XVIe *siècle*, par M. Évariste Colombel, avocat. In-8° de 1 feuille 1/4. Impr. Mellinet à Nantes.

117. — *Champagne* (*la*) et les derniers Carlovingiens. Lutte des derniers Carlovingiens et des premiers Capétiens. Intervention des archevêques de Reims dans cette lutte. Héribert II de Vermandois et sa maison, par M. Ét. Gallois, in-8°, 13 feuill. Paris, Techener et Dumoulin (3 fr. 50.)

118. — *Chape* (*La*) *de saint Maxime ou saint Mexme de Chinon*; par Victor Luzarche; 2e édition. In-8° de 34 pages et 2 gravures. Paris, L. Potier.

Cette chape est une pièce d'étoffe de soie richement brodée et qu'on vénérait à Chinon comme ayant appartenu à saint Mexme, disciple de saint Martin de Tours, qui vivait dans la première moitié du Ve siècle. M. Luzarche a fait remarquer dans les dessins de ce vêtement une inscription arabe qu'on n'avait pas d'abord aperçue et qui paraît être tout au plus du Xe ou XIe siècle.

119. — *Chevalerie* (*Histoire et Statistique des Ordres de*) de l'Europe, par H. de Cormette, officier des haras impériaux, in-4° de 10 feuilles et demie; impr. Lahure, à Paris.

120. — *Collection de notices historiques* sur le département de l'Aisne. Clacy-en-Laonnais. Montaigu-en-Laonnais. Par M. de Melleville. In-8° de 5 feuilles 3/4. Paris, Dumoulin.

121. — *Colonne de Cussy*; trois planches lithogr., par T. de Jolimont (pour la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or). Impr. lithogr. de Fayolle, à Dijon.

122. — *Communes* (*les*) *de la Meurthe*. Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département; par Henry Lepage, archiviste du département, etc. In-8. 1er volume. Nancy, Lepage (10 fr.).

L'ouvrage se composera de 2 volumes de 800 pages chacun.

123. — *Dauphin* (*Vie du*), père de Louis XVI, écrite sur les Mémoires de la cour; par l'abbé Proyart. In-12 de 12 feuilles 1/2. Lyon et Paris, Périsse frères.

124. — *Dieppe*. Account of teutonic remains apparently saxon found near Dieppe; by W. M. Wylie. London. Nichols, 1853, in-4°.

125. — *Dissertations archéologiques* sur les anciennes enceintes de Paris, suivies de recherches sur les portes fortifiées qui dépendaient de ces enceintes; par A. Bonardot, Parisien. In-4° de 25 feuill., plus 3 pl. Paris, Dumoulin (8 fr.).

126. — *Duplessis-Mornay*. Thèse historique, par Prosper-Adolphe Jalaguier, de Chatillon-sur-Loire. In-8° de 3 feuilles 1/2. Impr. de Lapie à Montauban.

127. — *Écritures diverses* pour rendre familière la lecture des manuscrits ; par un membre de la Société de Saint-Vincent de Paul. In-8° d'une feuille 1/3. Mertz, Gangel.

128. — *Église de France* (*Histoire de l'*), composée sur les documents originaux et authentiques ; par l'abbé Guettée. Tome VIII, gr. in-8° de 31 feuilles 1/2. Impr. Dubuisson, à Paris.

129. — *Essai sur l'esprit national du protestantisme français* au XVIe et au XVIIe siècle. Thèse par Ern. Albaric. In-8° de 60 pag. Impr. Levrault à Strasbourg.

130. — *Études biographiques* sur Claude d'Épense, David Blondel et Perrot d'Abancourt, nés à Châlons-sur-Marne ; par M. Ed. de Barthélemy. Une feuille 1/4, in-8°. Châlons, Martin.

131. — *Gournay* (*Melle de*). Études sur sa vie et ses ouvrages, par Léon Feugère, 5 feuill. in-8°. Impr. Dupont, à Paris.

132. — *Guise* (*Quand et comment le comté de*) échut à la maison de Lorraine, par H. F. Soyer-Willemet. In-8° de 1 feuille 1/4. Nancy, Ve Raybois.

133. — *Histoire et légende* concernant le pays de la Montagne ou le Châtillonnais, par Mignard. 2 feuilles 1/2 in-8°. Impr. à Dijon. Paris, V. Didron.

134. — *Histoire littéraire de la France*, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut. Tome XXII. Suite du XIIIe siècle. Paris, Didot ; Treuttel et Würtz. 1852, in-4° de CXLVI et 971 pages.

Ce volume, dû à MM. Fauriel, Victor Leclerc, Littré, Paulin Pâris et Lajard, est le septième de l'ouvrage qui soit consacré à l'histoire littéraire du XIIIe siècle, et il ne sera pas le dernier. Il comprend, et celui qui doit le suivre comprendra de même, des notices supplémentaires relatives à des productions anonymes ou sans date précise, mais qui ont certainement été écrites, au moins en partie, pendant le XIIIe siècle. On y trouve aussi la mention de quelques ouvrages qui avaient été soit oubliés, soit négligés à leur date ou ajournés à dessein.

Pour mettre de l'ordre dans ces suppléments, on les a divisés en quatre sections que le grand nombre des ouvrages écrits en français a dû rendre fort inégales : *Glossaires*, *Poésies latines*, *Troubadours*, *Trouvères*. Voici les principaux ouvrages analysés dans ce volume, et qui répondent à ces quatre catégories.

I. Glossæ Placidi grammatici. Papias. Hugutio. Jo. de Garlandia Dictionarius. Jo. de Janua Summa. Vocabula a poetis usurpata. Notitia vocabulorum Scripturæ sacræ. Joannis Comprehensorium. Maître Guillaume, Dictionarium provinciali latinum, Pierre Roger, etc.

II. Vital de Blois (1° Geta, 2° Babio). Guill. de Blois (Alda). Matthieu de Vendôme (1° Milo ; 2° Miles gloriosus ; 3° Lydia ; 4° Summula de schematibus ; 5° Lettre d'un étudiant de l'université de Paris ; 6° divers poëmes). Poëme sur

la victoire de Simon de Montfort. Alexandre de Villedieu (Carmen de Algorismo) Histoire des Bretons. Jean de Garlande (De triumphis Ecclesiæ; Pœnitentiarius; Synonyma et æquivoca, etc.). Songe d'un clerc. Poëme médical. Hymnes. Chansons, satyres.

III. Girart de Roussillon, Fierabras, Lancelot du Lac, Geoffroi et Brunissende, Blandin de Cornouailles, la Vie de saint Honorat; Poëme sur la croisade contre les albigeois.

IV. *Chansons de Geste*. Agolant, Aiol, Aimeri de Narbonne, Alexandre le Grand, Amis et Amile, Anséis de Carthage, Anséis fils du roi Girbert, Antioche, Aspremont, Auberi le Bourgoing, Aye d'Avignon. — Bataille d'Aleschans, bataille de Loquifer, Berte aux grands Pieds, Beuve de Comarchis, Beuve de Hanstone, Brun de la Montagne. — Charroi (le) de Nîmes, les Chétifs, la chevalerie Vivien, le chevalier au Cygne (comprenant : 1° Antioche; 2° Jérusalem; 3° les Chétifs; 4° Hélias; 5° les Enfances de Godefroi de Bouillon); Conquête de la petite Bretagne, Couronnement de Looys. — Destruction (la) de Jurusalem. — Élie de Saint-Giles; les Enfances Guillaume; les Enfances Vivien. — Foulque de Candie. — Gaidon; Garin de Montglane; Garin le Loherain; Garnier de Nanteuil; Gautier d'Aupais; Girart de Roussillon; Girart de Viane; Girbert et Gérin; Guibert d'Andrenas; Gui de Bourgogne; Guillaume au court Nez (comprenant : Garin de Montglane, Girart de Viane, Aimeri de Narbonne, les Enfances Guillaume, etc.). — Hélias; Hervis de Metz; Horn. — Isoré le Sauvage; Jehan de Lanson; Jérusalem; Jourdain de Blaives; Jules-César. — Les Lohérains. — Maugis d'Aigremont; le moniage Guillaume et le moniage Rainouart; mort d'Aimeri de Narbonne. — Les Enfances Ogier; Ogier le Danois. — Parise la duchesse; la prise d'Orange. — Les quatre fils Aymon (comprenant : 1° Renaud de Montauban; 2° Maugis d'Aigremont); Renier; Roncevaux. — Les Saisne ou Witukind de Saxe; le Siége de Barbastre. — Vespasien; Voyage de Charlemagne à Jérusalem.

Poëmes d'aventures. Amadas et Ydoine, Blancandin, Blonde d'Oxford et Jehan de Dammartin, le comte de Poitiers, Elédus et Serène, Éracles, l'Escoufle, Flore et Blanchefleur, Guillaume de Dole, Guillaume de Palerme, Guy de Warwyke, Ille et Galeron, la Manekine, Meraugis de Portlesguez, La Poire, Robert le Diable. — Roman du Renart.

135. — *Histoire sommaire de l'infanterie*; par Ed. de la Barre-Duparc, capitaine du génie, professeur d'art militaire à l'école de Saint-Cyr. In-8° de 3 feuilles. Paris, Tanera.

136. — *Histoires de la vie privée d'autrefois*, par Oscar Honoré, avec un avant-propos de M. Guizot. In-18 de 7 feuill. Paris, Giraud (2 fr.).

MM. de Voiture et de Balzac, 1622. — Un procès criminel en 1690. — Voltaire à Lausanne, 1755. — Cinq cents vers inédits de Voltaire. — Vue prise à Dijon. — Le duc de Penthièvre. — Où l'on retrouve de nos jours la vie d'autrefois.

137. — *Histoire pittoresque des cathédrales*, églises, basiliques, temples, mosquées, pagodes, etc., par une société d'archéologues. In-8° de

15 feuill. et 90 grav. Impr. à Poissy. Paris, à la librairie populaire, rue Larrey.

138. — *Henri Arnaud*, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont; résumé de l'histoire vaudoise; par M. Théod. Muret. In-12 de 72 pages avec un portrait. Paris, Ducloux (60 cent.).

139. — *Innocent III* (*Histoire du pape*); 1160-1216, par M. l'abbé Jorry. In-12 de 13 feuilles 1/2, plus un portrait, Impr. de Collin, à Plancy-Paris, Sagnier et Bray.

140. — *Légende de sainte Marie-Magdeleine* représentée sur les vitraux de Notre-Dame de Sablé; par M. l'abbé Pommerais. In-12 de 2 feuilles. Sablé, chez Choisnet.

141. — *Lettres* à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites, par Benjamin Fillon. In-8° de 12 feuilles 1/4, plus 11 planches. Impr. à Fontenay-Vendée. Paris, Dumoulin, Téchener, etc,

142. — *Lettres* (*quelques*) *inédites de Louis Racine* à sa femme, précédées d'une notice biographique sur L. Racine, d'après des documents inédits, par l'un de ses arrière-petits-fils, l'abbé Adrien de la Roque, chanoine titulaire d'Autun. In-8° de 1 feuille comprenant huit lettres. Impr. de Bonaventure, à Paris.

143. — *Lettres, instructions diplomatiques* et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel (Documents inédits sur l'histoire de France pub. pour le ministère de l'Instruction publique). Tome Ier, 1608-1624. In-4° de 920 pages. Impr. Impériale. Paris, Didot (12 fr.).

144. — *Liste alphabétique des ouvrages périodiques*, journaux religieux, scientifiques, politiques, littéraires et des beaux-arts, publiés à Paris. In-8° de 50 pages. Paris, Hector Bossange (1 fr. 25).

145. — *Lorraine militaire* (*La*) par M. Jules Nollet Fabert. Trois volumes in-8° avec 25 portraits et 20 fac-simile. Nancy, Grimblot; Paris, Dumaine (20 fr.).

146. — *Louis XIV et son siècle*, par Alexandre Dumas. In-8° de 26 feuilles et 16 grav. Paris, Marescq (6 fr.)

147. *Mémoire sur les établissements romains* du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne; par Maximilien de Ring. 2 vol. in-8°. Paris, Leleux, Treuttel et Würtz (15 fr.).

148. — *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789, dédiés à S. M. Nicolas Ier, empereur de toutes les Russies; publiés par le comte de Montbrison, petit-fils de l'auteur. 2 vol. in-18. Paris, Charpentier (7 fr.).

149. — *Montargis* (*Documents relatifs à la ville de*) **et au siége de 1427, recueillis et publiés par M. le baron de Girardot, sous-préfet, et le docteur Ballot, maire de Montargis. In-4° de 32 pages, plus 2 pl. Montargis, Chrétien.**

Voici les titres de ces documents : Autorisation donnée par Charles VIII de construire un hôtel de ville à Montargis (1483). — Lettre de Charles VIII aux habitants pour la défense de leur ville (1486). — Institution d'un maire éligible (1585). — Lettres de neutralité (1593). — Priviléges accordés par Henri IV pour favoriser les jeux de l'arquebuse et de l'arbalète (1607). — Confirmation des priviléges de Montargis par Louis XVI, mars 1784.

150. — *Nouvelles lettres de madame la duchesse d'Orléans*, **princesse Palatine, mère du régent ; traduites de l'allemand pour la première fois, par G. Brunet, et accompagnées de notes historiques et de fragments inédits. In-8° de 10 feuill. 1/3. Paris, Charpentier (3 fr. 50).**

151. — *Pères de l'Eglise* (*Études sur les*), par J. P. Charpentier, inspecteur de l'Académie de la Seine. 2 vol. in-8°. Paris, Maire-Nyon (12 fr.).

152. — *Précis historique* sur l'ancienne communauté des maîtres en chirurgie de la ville de Reims ; par A. Philippe, docteur en médecine. In-8° de 5 feuill. 1/4. Impr. de Gerard, à Reims.

153. — *Puget*. Sur la vie et les œuvres de P. Puget, par D. M. J. Henry, archiviste de la ville de Toulon. In-8° de 6 feuilles. Impr. d'Aurel à Toulon.

154. — *Quelques mots* sur la question de savoir quel a été le premier nom du monastère fondé par l'archevêque de Vienne, Bernard, vers l'an 840, au lieu où est aujourd'hui la ville de Romans, par P. E. Giraud. In-8° d'une feuille. Lyon, Perrin.

155. — *Réfugiés protestants de France* (*Histoire des*) depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours ; par Ch. Weiss. 2 vol. in-18. Paris, Charpentier (7 f.).

156. — *Revue archéologique*. Neuvième année (avril 1852-mars 1853). Paris, Leleux. In-8° de 792 pages avec 26 pl.

Articles relatifs à l'histoire et aux antiquités du moyen âge. Page 16 : *Poids des villes municipales du midi de la France ;* par le baron Chaudruc de Crazannes. L'auteur décrit un quart de livre de Cahors ; une demi-livre de Gaillac (Tarn), de l'an 1291 ; une livre de Caussade (Tarn-et-Garonne), de l'an 1578 ; une once de la même localité. — Page 178 : *Les armoiries des comtes de Champagne, d'après leurs sceaux ;* par M. d'Arbois de Jubainville. — Page 199 : *Le grand chandelier de l'église Saint-Nicolas de Troyes ;* par le même. — Pages 201 et 299 : *L'enfer et la chapelle Saint-Just à Narbonne, et les gehennes du moyen âge ;* par Mme Félicie d'Ayzac : — Page 209 : *Notice sur l'horloge placée autrefois à droite de la clôture extérieure du chœur de la cathédrale de Chartres ;*

par M. Doublet de Bois-Thibault. —Page 213 : *Tarif des marchandises qui se vendaient à Paris à la fin du treizième siècle ;* ce document publié par M. Douet-d'Arcq, qui lui assigne la date de 1296, contient l'énumération de la plupart des denrées et marchandises qui se vendaient à Paris, il est d'une très-grande importance pour l'histoire de l'industrie et du commerce français. Page 305 : *De l'imitation d'une monnaie de Toulouse sur un sceau du treizième siècle ;* par M. Felix Bertrand. — Page 321 : *Notice historique et archéologique sur Orange;* par M. Courtet. — Page 355 : *Les fleurs de lis héraldiques, et les fleurs de lis naturelles;* par le comte de Laborde. — Page 366 : *Sainte-Catherine de Fierbois et le château de Comacre ;* par M. Pinard. — Page 441 : *Sur un poids inédit d'Arles;* par le baron Chaudruc de Crazannes. Cet article est consacré à un quart de livre d'Arles, à une livre de Bordeaux (1316) et à une demi-livre de Limoges (1551). — Page 448 : *Note iconographique au sujet d'une figure de saint Nicolas;* par M. Guenebault. — Pages 461, 550 et 736 : *Recherches sur quelques animaux fantastiques* (griffon, basilic, licorne, sirènes et tritons, animaux fantastiques habitant la mer, quelques autres créatures fantastiques); par M. G. Brunet. — Page 472 : *Sur les stalles de l'églige Saint-Gervais de Paris;* par M. Troche. — Page 525 : *De l'architecture romane; classification des espèces;* par M. Jules Quicherat. Page 541 : *Sur les sceaux dn Châtelet de Paris;* par M. Dupont. — Page 565 : *Ancienne commanderie de Malte et de Corbeil;* par M. Pinard. — Page 692 : *Esthétique des églises du moyen âge en Italie;* par Mme Félicie d'Ayzac. — Page 701 : *Origine et explication d'une tapisserie du XVIe siècle* (provenant de l'abbaye de Saint-Victor de Paris); par M. Pinard. — Page 703 : *Statue de Charlotte d'Albret dans l'église de la Mothe-Feuilly* (Indre); par M. Henri Aucapitaine. — Page 750 : *Notice sur quelques sceaux inédits* (sceau de l'abbaye de Beauport, sceau de la cour de Dinan, sceau attribué à Charles de Blois, sceau de la cour de Guingamp); par M. Barthélemy. — Page 756 : *Quelques réflexions à propos de l'ogive;* par M. Courtet.

157.— *Revue rétrospective rouennaise.* Coup d'œil sur les usages, les habitudes et les mœurs de nos pères; par E. de La Quérière. In-8° de 3 feuill. Impr. de Brière, à Rouen.

158. — *Roman de la Rose* (*Étude sur le*), par M. P. Huot, membre de la Société archéolog. d'Orléans. 5 feuilles in-8°. Orléans, Gatineau; Paris, Dumoulin.

159.— *Saint-Étienne de Bourges* (*Histoire du chapitre de*), par le baron Girardot. In-8° de 6 feuilles 1/4. Impr. de Jacob, à Orléans.

160. — *François I et Soliman le Grand.* Premières relations de la France et de la Turquie. Fragment d'histoire diplomatique, par Eug. Marron. In-8°, 2 feuilles 1/2. Paris, Garnier frères.

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8. — AOUT-SEPTEMBRE 1853.)

AVIS.

L'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France, pour l'année* 1853 a été composé presque en entier de la première partie du travail de M. J. Desnoyers sur la Topographie ecclésiastique de la Gaule. L'importance de ce travail, les soins extrêmes qu'y apporte l'auteur, les innombrables difficultés typographiques dont il est accompagné, retarderont jusque vers la fin de l'année courante la publication de l'*Annuaire pour* 1854. Le Conseil a pensé que MM. les membres de la Société de l'Histoire de France lui sauraient gré d'un retard qui doit leur procurer la suite d'un ouvrage entièrement neuf, et l'un des plus considérables qui aient été faits sur la géographie ancienne non-seulement de notre pays, mais de plusieurs des contrées voisines.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 AOUT 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE ROISSY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

847. M. le docteur Le Roi, bibliothécaire de la ville de Versailles, présenté par M. Parent de Rosan.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des Sciences de Bavière :

Abhandlungen der philosoph.-philol.-classe. T. VII, 1re livraison. Munich, 1853, in-4.

Mémoire de M. F. Kunstmann ; intitulé : *Afrika von der Entdickungen der Portugiesen.* Munich, 1853, in-4.

De la part de la Société des Antiquaires de Zurich :

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. T. VII, 5e cahier. Zurich, 1853, in-4.

De la part de diverses Sociétés françaises :

Annuaire de la Société impériale des Antiquaires de France, pour 1853. 1 vol. in-12.

Bulletin des comités historiques du ministère de l'Instruction publique. Année 1853, 1er n°, in-8°.

Bulletin monumental, publié par la Société française pour la conservation des monuments. XIXe volume, n° 3. Caen, 1853, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. (Poitiers); 2e trimestre de 1853, in-8°.

Bulletin du Bibliophile ; avril 1853. Paris; Techener, in-8.

Correspondance.

Le secrétaire de l'Académie royale d'Histoire d'Espagne (Madrid, 1er juillet 1853) annonce l'envoi de la collection des ouvrages publiés par elle depuis quelques années, au nombre d'environ 24 volumes.

M. Keller, président, et M. Nuscheler, secrétaire de la Société des Antiquaires de Zurich (janvier 1853), font hommage, au nom de cette compagnie, du volume ci-dessus annoncé de ses Mémoires et demandent à recevoir en échange les publications de la Société de l'Histoire de France. Renvoi au comité des fonds.

M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des Sciences de Bavière, accuse réception du dernier envoi de la Société (Bulletin).

L'Académie des Sciences de Dijon qui, depuis plusieurs années, adresse à la Société les volumes de ses Mémoires, demande la collection des Annuaires qui seraient encore disponibles. Renvoi au même comité.

Travaux de la Société. Communications.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Choix de Mazarinades, t. II, feuille 13 en bon à tirer, les feuilles 14 à 18 chez l'auteur, 5 autres feuilles en composition.

Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier; les feuilles 12 à 15 en première et les placards 26 à 29 chez l'auteur.

MM. les éditeurs et commissaires responsables seront invités, ainsi que l'imprimeur, à apporter le plus d'activité possible à ces publications qui sont restées stationnaires depuis plusieurs semaines.

— M. Parent de Rozan remet au Conseil la copie de plusieurs pièces originales, relatives au prince et à la princesse de Conty, et tendant à éclaircir ou confirmer différents passages des Mémoires de Daniel de Cosnac publiés par la Société de l'Histoire de France.

Ces pièces sont conservées aux Archives de l'Empire où M. de Rozan en a pris des extraits.

— M. Chevreul fils communique le titre original de lettres patentes, signées par Louis XIV, du mois de mai 1650, concernant l'érection d'un marquisat situé dans le bailliage de la Montagne au duché de Bourgogne, au profit du maréchal A. de Fabert. « Ladite création est faite, de l'avis de la reyne régente, en récompense des grands et recommandables services rendus par Fabert à la couronne, en plusieurs charges qu'il a exercées depuis l'âge de dix-huit ans, durant trente-six années de guerre, tant en France qu'en pays étrangers. »

— M. de Lafons, baron de Melicocq, adresse la copie de plusieurs documents inédits pour servir à l'histoire des arts et des mœurs, aux XVe et XVIe siècles. Ces documents sont extraits des registres de Saint-Amé de Douai, aujourd'hui déposés aux Archives générales du Nord.

Des remercîments sont adressés aux auteurs de ces communications, et les pièces sont renvoyées à la rédaction du Bulletin.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Dans sa dernière séance annuelle, l'Académie des Sciences morales et politiques a mis au concours les deux questions suivantes dont les prix, chacun de 1500 fr., seront décernés en 1856.

I. *De la philosophie de saint Thomas.*

« 1° Examiner l'authenticité des divers ouvrages attribués à saint Thomas, et déterminer, autant qu'il est possible, l'ordre dans lequel ils ont été composés.

« 2° Exposer dans une juste étendue la philosophie de saint Thomas, sa métaphysique, sa morale et sa politique. Rechercher ce qu'il doit à Aristote, aux grands docteurs chrétiens, à l'enseignement et aux écrits d'Albert; marquer ce qui lui appartient.

« 3° Suivre la philosophie de saint Thomas dans ses principaux disciples de l'ordre de Saint-Dominique, et dans les controverses qu'elle a fait naître entre cet ordre et les ordres rivaux, particulièrement celui de Saint-François, au XIVe et au XVe siècle. Faire l'histoire de cette philosophie jusqu'à la chute de la scolastique et l'avénement du cartésianisme.

« 4° Terminer par un jugement approfondi de la doctrine de saint Thomas en ses diverses parties. Mettre en lumière ce qu'il peut y avoir dans cette doctrine de défectueux, et ce qui paraîtra vrai et durable, et digne encore de trouver place dans la philosophie de notre temps. »

II. *Exposer les divers principes qui ont présidé au service militaire et à la formation de l'armée en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos temps.*

« Étudier, dans leur origine et leurs développements successifs :

« 1° Le service féodal;

« 2° Les milices locales;

« 3° L'enrôlement volontaire;

« 4° L'enrôlement forcé;

« Rechercher dans quel rapport ont été ces divers modes de formation de l'armée avec l'état de la société et la condition des diverses classes de citoyens, et quelle influence ils ont, à leur tour, exercée sur l'organisation sociale, le développement de l'unité nationale et la constitution de l'État. »

— Deux sujets de concours, que nous avons annoncés déjà, sont indiqués par l'Académie française pour l'année 1854 :

Un discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon ;

Études historiques et littéraires sur les écrits de Froissart.

L'Académie a remis au concours pour 1854 les deux questions suivantes, pour lesquelles divers Mémoires lui avaient été adressés cette année, dont elle n'a pas jugé les auteurs suffisamment dignes d'être couronnés :

1° Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge, en s'arrêtant particulièrement aux grands romans de chevalerie en vers;

2° Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la première partie du XVIIe siècle avant la tragédie du Cid et le discours de Descartes sur la Méthode.

— L'Académie de Toulon a mis au concours le sujet suivant pour l'année 1856 :

Rechercher quels sont, en dehors du latin, les éléments qui ont concouru à la formation de la langue romane. (Médaille d'or de 500 fr.)

— Dans sa dernière séance annuelle, la Société des Antiquaires de Picardie a décerné diverses médailles d'argent aux meilleurs ouvriers poseurs, ajusteurs, maçons et tailleurs de pierre occupés depuis plusieurs années à la restauration de la cathédrale d'Amiens.

M. Parent de Rozan, membre de la Société de l'Histoire de France, a bien voulu adresser au conseil de la Société, au sujet des Mémoires de Daniel de Cosnac, une communication dont voici la substance :

« Aux incrédules qui suspectent l'authenticité des Mémoires de Daniel de Cosnac, l'héritier de son nom peut opposer, sans doute, plus d'une pièce de comparaison. Le *Bulletin de la Société* (1852, juillet, p. 297), contient, d'ailleurs, onze lettres de notre mémorialiste (1683-1686), dont les originaux existent à la bibliothèque du Louvre, dans la correspondance du maréchal duc de Noailles.

« Ce n'est pas pour ajouter aux Mémoires autographes de Daniel de Cosnac une preuve d'authenticité dont ils n'ont pas besoin, mais pour compléter le détail des services par lui rendus au prince de Conty, que je vais avoir l'honneur de communiquer au conseil diverses pièces, dont plus d'une est probablement ignorée.

I. « Nous, Daniel de Cosnac, nommé évesque et comte de Valence et Die, fondé de procuraçion générale de Mgr le prince Conty, en datte du XXIIIe mars dernier an présent 1655, passée par devant Pellerin, notaire royal à Montpellier, donnons pouvoir à M. François Delacour, procureur de S. A. S^me au parlement de Paris de présenter, au nom de S. A. S^me audit parlement, pour obtenir la vériffication et enregistrement des lettres de provision acordées par S. M. à S. A. S^me du gouvernement général de Berry et autres charges de gouvernements particuliers estant dans l'estendue dud. gouvernement général et duché de Berry ; donnons aussy pouvoir au sieur Roger de poursuivre led. enregistrement tant aud. parlement qu'ailleurs ou besoing sera, et donner teles charges et pouvoirs à autres personnes qui seront nécessaires.

« Faict à Paris, ce dernier avril 1655. »

II. 1655, 3 febvrier. — Le roy accorde au prince de Conty : « ... la charge de gouverneur... de nostre province de Guyenne, vaccante par la rebellion et félonnie du prince de Condé..., et le gouvernement de nostre chasteau Trompette en nostre ville de Bordeaux. »

III. — En mars, à Montpellier, le prince de Conty se démet de son gouvernement de Berry au profit du maréchal de Clérembault.

IV. 26 juin. — « Le roy, en son conseil, ordonne que le mareschal de Clérembault (et autres débiteurs du prince de Conty), vuideront leurs mains des deniers à luy appartenant, nonobstant toutes saisies faites ou à faire pendant un an (par les créanciers dud. prince).

« Signifié led. jour, 26e juin, au mareschal. »

V. En 1647, le 3 janvier, Louis de Bourbon, prince de Condé, s'était « desmis de son Estat et charge de gouverneur pour le roy en ses pays de Champaigne et Brye.... au proffit et en faveur de Mgr Armand de Bourbon, prince de Conti. »

VI. 1641. 28e janvier, au chasteau du Louvre, à Paris, contract de mariage entre Mgr Louis de Bourbon, duc d'Anguien, pair de France (depuis le grand Condé), et Claire-Clémence de Maillé de Brezé, niepce de très-illustre et éminentissime Mgr Jean-Armand, cardinal duc de Richelieu et de Fronsac, etc. Voyez les *Mémoires* de Cosnac, t. I, p. 114.

VII. 1654. 21e février, au chasteau du Louvre, à Paris, contract de mariage entre Mgr Armand de Bourbon, prince de Conti, pair de France, gouverneur en Champagne et Brie, et Anne-Marie Martinozzi, nièce de très-illustre et éminentissime Mgr Jules, cardinal Mazarini.

VIII. Extrait d'une copie du testament d'Armand de Bourbon, prince de Conty, décédé le 21 février 1666.

« Aujourd'hui, 24 may 1664, moy Armand de Bourbon, prince de Conti,... j'ai un très-grand regret d'avoir esté assez malheureux pour me trouver dans ma jeunesse dans une guerre contre mon devoir, pendant laquelle j'ai toléré, ordonné et autorisé des violences et désordres innombrables, et quoyque le roy ait eu la bonté d'oublier ce manquement, je suis demeuré devant Dieu solidairement redevable envers les communautés et les particuliers qui ont souffert, soit en Guyenne, Xaintonge, Berry.... soit en Champagne.... sur quoy j'ai fait restituer en Guyenne et en Berry quelques sommes.... et jai souhaité avec beaucoup de passion de pouvoir vendre tout mon bien pour satisfaire plus largement; mais m'estant soumis sur cela à plusieurs prélats et docteurs très-savants et très-pieux, ils ont jugé que je n'estois pas obligé de me réduire à une vie privée; mais que je devois servir Dieu dans ma condition, dans laquelle toutes fois j'ai retranché autant que j'ai pu.... afin de restituer pendant ma vie.

« Je charge mes héritiers de faire la même chose.... et s'il arrive que mes héritiers et leurs descendants ayent d'autres biens pour subsister honnestement.... je veux et ordonne qu'ils vendent tous les biens de ma succession, et qu'ils en fassent distribuer le prix dans les d. provinces.... si ce n'est que les d. lieux ou personnes eussent desjà esté suffisamment dédomagés ou par moy ou par d'autres. »

Tous les documents qui précèdent existent aux Archives de l'Empire, Sect. historique. K. 608-614.

Par.... DE Ros....

Quelques lettres relatives aux colonies françaises.

« J'accorderai sans peine, dit le P. Charlevoix au début de son Histoire générale de la Nouvelle-France, que nous n'avons point eu dans le nouveau monde de voyageurs, de conquérants, de fondateurs de colonies qu'on puisse mettre en parallèle avec ceux de la nation espagnole, qui ont paru avec le plus d'éclat sur le théâtre du nouveau monde, si, avec leur mérite personnel, on met dans la balance la grandeur de leurs conquêtes et les richesses des provinces dont ils ont augmenté leur monarchie. Mais si on les dépouille de tout ce qui leur est étranger, et de ce qu'ils doivent aux conjonctures favorables où ils se sont trouvés ; si l'on sait distinguer dans ces hommes célèbres ce qui leur appartient en propre, je veux dire leurs vertus, leurs talents, leur valeur, leur bonne conduite, nous pourrons peut-être produire des navigateurs aussi habiles, aussi hardis, aussi constants que les Colomb, les Améric Vespuce et les Magellan, et des conquérants qui, avec toute la bravoure et l'intrépidité des Balboa, des Cortès, des Almagre, des Pizzarre et des Valdivia, n'en ont pas eu les vices. »

Nous publions sans autre commentaire les trois pièces suivantes tirées des portefeuilles de la collection Godefroy (Bibliothèque de l'Institut de France). La première et la troisième justifient les paroles du P. Charlevoix ; la seconde témoigne du zèle ardent des pieuses femmes qui s'associaient aux durs travaux de la colonisation.

« Sire,

« Depuis l'âge de quatorze ans que le sieur de La Tour, mon pere, me mena, en ce pays de vostre nouvelle France, où j'ai séjourné jusques à present que j'ay attaint l'age de trente-quatre ans, et que j'ay esté contraint par le mauvais traictement que nous avons reçu des Anglois, de vivre ainsi que les peuples du pays et vestus comme eux, chasser à force les bestes et pescher les poissons pour vivre attendant quelque se-

cours de France (quy, par la grace de Dieu nous est arrivé) et receu l'honneur d'avoir commandé l'enseigne et la lieutenance du feu sieur de Pontrincourt jusques à sa mort; lequel par son testament il m'a fait la faveur de me constituer en son lieu et place, et laissé la place et l'esquipage, dont je me suis acquité pour le service de Vostre Magesté le plus dignement qu'il m'a esté posible, sans que depuis quatre ans qu'il est mort, j'aye receu aulcun secours ni soulagement de personne, au contraire j'ay esté et suis poursuivy jusques à la mort par ceux de la Grande-Rivière qui se disent Françoys. Mesme je suis en butte pour estre couru des Anglois qui ont dessain de me faire quicter le pais, à cause de l'amytié et alliance des peuples du pais. A se subget je suplie tres humblement Vostre Magesté de recepvoir l'advis que je donne, qui vient de lieu et personnes veritables, que les Anglois abituez en la rivière de Guinybegay et Chouacouet proche la Virginie et voysin de nostre habitation de deux cens lieue sur la mesme coste, qu'ilz ont charge et desain de se saisir du pays de la nouvelle France et s'aproprier la pesche des morue sec et vert et la traicte de la peltrie, et en priver les Francoys du tout. Et doyvent venir faire un effort contre moy et ruyner ma place. A quoy je me suis préparé avec cent famille de mes alliez, peuples du pays, et ceux que j'ay d'ordinaire avec moy et ma petite troupe de Françoys, avec trois moyenne barque de quoy je me suis maintenu, et espere me maintenir pour le service de Vostre Magesté, pour la conservation du pays ou y mourir avec gloire. Sy j'avois autant de force que j'ay de courage et d'invention, je ferois dire que les Anglois ont esté à la nouvelle France. Je ne puis avoir autre recours que suplier tres humblement Vostre Magesté de ne laisser perdre un sy beau et bon pays, qui est plain de sy beaux bois capable de bastir sy grand nombre de vaiseaux que l'on sauroit désirer. Les mines de fer et d'acier y sont sy frequente, et le cuivre pour fondre canons, et tant d'autres comoditez que produit cette terre, et la mer et riviere qui l'environne qui produit sy grand nombre de poissons, que la France en reçoit un grand soulagement, et s'en peut faire de grand profitz avec la traite de pelletrie. S'il plaît à Vostre Majesté me tant honnorer de commander qui me soit donné et délivré comission pour la conservation de la coste de l'Acadie, avec defense à tout autre de me troubler, ainsy qu'il sera advisé par le conseil de Vostre Magesté, recepvant cest honneur, je feray voir par effet que j'employray ma vye et celle de mes amis et alliez pour le service de Vostre Magesté. Le sieur de La Tour, mon pere, en fera la poursuitte auprès de Vostre Magesté pour me l'aporter audit pays de la nouvelle France, à qui j'escritz particullierement de tout. Je conclu par ma tres humble priere envers Dieu le Createur de donner à Vostre Magesté tres longue et heureuse vye, et accroissement et felicitez d'hon-

neurs et de biens en vos royaumes, et de me faire la grace d'estre toute ma vye

« Vostre tres humble et tres obéissant serviteur et sugect,

« De La Tour.

« Du port de Lomeron, en vostre nouvelle France, le 25e de juillet 1627. »

Au dos : « Au Roy. »

« Monsieur,

« J'ay cru que vous agréeriés la liberté que je pran de vous escrire pour vous mander de nos bonne-nouvelles puisque vous seul après Dieu este cause que nous avons faict le voyage lequel a très bien réussit, Dieu mercy. Toutes nos filles sont mariées à leur contantement et nul d'elles ne voudroit estre en France. Je suis ycy et beau et bon. L'on y est en grand repos; l'on ne crain ny voleurs ny sergens; le peuple e(s)t fort doux et respectueux. Il est vrai que nous avons un gouverneur qui par son bon ordre le faict vivre de la sorte. Say (c'est) monsieur Houel homme très vertueux et craignant Dieu qui san doute fera beaucoup de fruict ycy pour sa gloire. Il m'a obligée par ses pieuse persuations a demeurer en ceste isle pour faire une maison de Saint-Joseph afin de recevoir les filles qui nous seront anvoiés de la nostre de Paris et les tenir jusque elles soi(e)nt pourveues. Je mande à Melle de Lestan d'an envoier tous les ans le plus qu'elle poura. Je vous assure, monsieu, que say (c'est) le plus grand bien que l'on puisse faire tant pour la décharge de sa maison afin d'avoir moien d'an répandre tous les jours d'autres que parce qu'il e(s)t trés grand besoin d'anvoier. J'ay des fâmes honettes et sage pour empescher le mal qui se pouroit commettre et pour peupler le péïs de personnes qui ayment Dieu. La maison que je feray ycy servira encor pour recevoir des petites sauvagesses afin de les instruire et faire baptiser. Monsieur notre bon gouverneur m'a promis de m'an faire avoir tant que je voudray, car il est trés bien avec les sauvages et mesme a plusieurs enffans des principaux d'entre eux qui luy laisse(nt) pour luy montrer combien ils le chérisse(nt) et luy les say telment et si adroitement gagner que lorsqu'ils ont esté un peu près de luy il ne le veullent plus quitter se qui nous donne essurance que l'ons en convertira cantités. Quant aux filles Caraybes que je prandrés se sera par le moien qui m'en sera donné par les bonnes âmes qui voudront en entretenir une ou deux, donnant se qui leurs plaira tous les ans pour cest effect, afin de me donner moyen de les avoir toujours auprès de moy pour en faire se que Dieu m'inspirera; espérant qu'il me donnera forces et lumière puisqu'il me donne grand desir de le servir en ses occasious.

« Je vous supplie très humblement, monsieur, de ne pas nous oublier. Je say combien vous exercés la charité en toute rencontre; Nostre Seigneur vous fera connoitre combien celle que vous feray pour ce subject luy sera agréable. Monsieur de Belley a tant de piétté que j'ay espéré qu'il prandra soing de nous et vous communiquera se qu'il aura apris de cette isle ou vous auray s'il plait à Dieu cantités de servante qui prieront pour vostre conservation comme je fais dès à présan et qu'il plaira à la bonté divine combler votre cœur de ses très saintes et très adorable benedictions.

« Je vous supplie Monsieur qu'au très saint sscrifice de la sainte messe vous vous souvenié de moi qui suis en Nostre Seigneur,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obeyssante servante

« De La Fayolle.

« De la Gardeloupe, isle de l'Amérique, ce 19 avril 1644.

« Je presanté vostre lettre en passant à la Martinique au reverend père Bouton qui fut très ayse d'aprandre de vos bonne nouvelles. »

Au dos : « Monsieur Monsieur de La Marguerie, rue Chapon près Saint-Nicolas des Champs à Paris. »

« Monseigneur,

« Je ne scay quelle voye prendre pour vous faire très-humbles remercîments de la protection dont il vous a pleu m'assister, et sans cela mes ennemys auroient triomphés de moy ainsi qu'ilz en avoient dessein. C'est pourquoy je me puis dire, Monseigneur, vous estre obligé de l'honneur, de la vie et du bien.

« Depuis le commandement que j'ay reçu de Sa Majesté de continuer mes services, en la même qualité que j'estois auparavant, j'ay faict une conqueste des isles de Sainct-Martin et de Sainct-Barthélemy, dont vous serez informé par la relation cy-jointe[1]. Les Hollandois sont en quelque façon scandalisez pour les prétentions qu'ils disent y avoir. Nous avons remis ceste affaire à juger au Roy, à vous, Monseigneur, et à son conseil et aussi au prince d'Orange et à Messieurs des États des Provinces-Unies ou à leurs ambassadeurs proche de Sa Majesté. Elle est d'importance. J'espère, Monseigneur que la rendrez favorable pour le service du roy et que m'obligerez de croire que je suis,

« Vostre très-humble, très-affectionné et très-obéissant serviteur,

« Le chevalier de Poincy.

« A l'isle Sainct-Christophle, le 25e avril 1648. »

Au dos : « A monseigneur, monseigneur le Chancelier. »

[1] La relation ne se trouve plus jointe à la lettre.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

161. — *Abaelard und Heloise.* Ihre Briefe, etc. Leurs lettres et l'histoire de leurs malheurs; traduit et publié par M. Carrière; Giessen, in-8°.

162. — *Abailard et Héloïse.* Essai historique, par M. et Mme Guizot; suivi des *Lettres d'Abailard et d'Héloïse,* traduites sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale par M. Oddoul. Nouvelle édition entièrement refondue. In-8° de 30 feuilles 1/2 avec 40 vignettes. Paris, Didier (5 fr. et 10 fr.).

163. — *Abbaye de Saint-Rigaud*, dans l'ancien diocèse de Mâcon; ses premiers temps, son esprit, sa fin, ses abbés, par l'abbé F. Cucherat. In-8° de 5 feuilles. Impr. de Protat à Mâcon.

164. — *Abbé Suger (l').* Histoire de son ministère et de sa régence, par M. Fr. Combes, professeur agrégé d'histoire au collége Stanislas. In-8° de 22 feuilles, plus un portrait. Paris, chez l'auteur, rue de Fleurus, 18.

165. — *Acta Sanctorum octobris* ex latinis et græcis, aliarumque gentium monumentis, servata primigenia veterum scriptorum phrasi, collecta, digesta commentariisque et observationibus illustrata a Josepho Van Hecke, Benjamino Bossue, Victore de Buck, Antonio Tinnebroek societatis Jesu presbyteris theologis. Tomus VIII (tome LV de la collection), quo dies decimus septimus, decimus octavus, decimus nonus et vigesimus continentur. Bruxellis, typis Alphonsi Greuse. 1852. In-folio de XVIII et 1160 pages, avec un portrait du duc de Brabant et autres planches (75 fr.)

Nous avons donné plus haut (1847, page 173) le sommaire des matières contenues dans le précédent volume des *Actes des Saints*. Ce magnifique ouvrage des RR. PP. Jésuites de Bruxelles, se poursuit, comme on voit, avec un zèle extraordinaire et nous devons ajouter avec une érudition immense. Le volume que nous annonçons contient seulement l'histoire des saints de quatre jours de l'année, les 17, 18, 19 et 20 octobre; il renferme cependant la vie et les actes de cent quarante-six martyrs ou bienheureux, sans compter les saints demeurés anonymes.

Voici la liste des principaux d'entre eux, surtout de ceux qui ont illustré les Gaules.

Saint Aquilin, évêque d'Évreux (vers 695). — Saint Aderalde, archidiacre de Troyes. — Sainte Austrude, abbesse de Saint-Jean de Laon (vers 700). — Bradinus, Orora et autres, martyrs dans l'île de Man. — Saint Béraire, évêque du Mans. — Saint Caprais, martyr à Agen (287); avec une vie en vers de ce saint,

jusqu'ici inédite et attribuée à Hildebert, du Mans. — Saint Dulcidius, évêque d'Agen. — Saint Didier, martyrisé dans le Berry. — Saints Félix et Angebert, martyrs à Sens. — Saint Florentin, évêque de Trèves et de Tongres. — Saints Geofroi et Serlon, abbés de Savigny. — Gratus et saint Ansutus, ermites, dans le Rouergue. — Saint Juste ou saint Justin, de Louvre-en-Parisis. — Saints Juste, Artemius et Honesta, en Beauvoisis et en Artois. — Les évêques Levagius, de Senlis; Eusterius, de Salerne; Gratus, d'Oléron; Florentius, d'Orange. — Saint Loup, évêque de Soissons; sa parenté avec saint Remi. — Saint Luc, évangéliste; l'authenticité de son Évangile défendue contre certains critiques modernes.— Saint Maxime; dissertation sur la ville appelée Habia, dans les actes de ce martyr, et sur un diplôme accordé, en 956, par l'empereur Othon le Grand, à l'église d'Aquilée, pour la visite des reliques de saint Maxime; défense de ce diplôme argué de faux par plusieurs savants italiens. — Ruricius I et II, évêques de Limoges. — Sainte Solina, martyre à Chartres, vers l'an 250. — Saint Sindoulf, dans le pays de Reims. — Sonnatius, archevêque de Reims. — Saint Théofroy, ou saint Chaffre, martyrisé dans le pays de Velay, par les Sarrasins, vers l'an 728. — Thomas Helgas, prêtre de Biville, en Normandie. — Saint Troé, abbé (en Nivernais, vers l'an 500). — Veranus, évêque de Cavaillon; antiquités chrétiennes de cette ville. — Sainte Edwige, duchesse de Silésie. Cette sainte illustre compte parmi les ancêtres de la maison régnante de Belgique; c'est à ce titre que les savants auteurs de ce volume en ont offert la dédicace à S. A. R. le prince Léopold, duc de Brabant.

166. — *Alsace (l') illustrée* ou son histoire sous les empereurs d'Allemagne et depuis sa réunion à la France, par Jean Daniel Schœpflin. Traduction de L. W. Ravenez. Impr. de Silbermann à Strasbourg. Mulhouse, F. Perrin ; Paris, Lecoffre. 6 vol. in-8° (4 fr. 75 le vol.)

167. — *Apulée et Tertullien,* ou l'Afrique payenne et chrétienne au IIe siècle. In-4° de 7 feuilles. Thèse française par M. Marcel Guerrier, agrégé des classes supérieures. Impr. de Péron, à Rouen.

168. — *Arras.* Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras, suivi d'un sommaire sur les évêques, les priviléges, les sceaux et les monnaies du chapitre et des évêques, par M. Auguste Terninck. 14 feuilles 1/2, in-4°, avec 9 planches. Arras et Paris (Publication de la Société de Saint-Victor).

169. — *Art chrétien (Essai sur l'),* son principe, ses développements, sa renaissance, par l'abbé J. Sagette. In-12 de 11 feuilles. A Périgueux, chez Lenteigne; à Paris, chez V. Didron (3 fr.).

170. — *Charenton au* XVIIe *siècle,* par Ch. Marty-Laveaux. 2 feuilles 1/4 in-8°. Paris, Panckoucke, Dumoulin.

171. — *Défense de l'Église* contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé Martin, etc., par l'abbé J.-M. Sauveur Gorini. 2 vol. in-8°. Lyon, Girard et Josserand.

172. — *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, par M. Berry, conseiller à la cour imp. de Bourges. 2 vol. in-8° avec un atlas de 90 pl. Paris, Dumoulin; Bourges, Vermeil; Orléans, Gatineau (36 fr.).

173. — *Études historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin*, évêque de Nole; par M. l'abbé Soury, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux. Bordeaux, Ducot; Paris, Sagnier et Bray (10 fr.).

174. — *Floride (l'Histoire notable de la)*, située ès Indes occidentales, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois, descrits par le capitaine Laudonnière qui y a commandé l'espace d'un an trois moys, à laquelle a esté adjousté un quatriesme voyage fait par le capitaine Gourgues. Mise en lumière par M. Basanier, gentil-homme françois, mathématicien. In-16 de 7 feuilles 3/4. Paris, P. Jannet (5 fr.).

175. — *Gorze (Histoire de la ville et du pays de)*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par J. B. Nimsgern. In-8° de 320 pages avec planches lithogr. 1853. Metz, Lecouteux.

176. — *Histoire de France*, divisée par époques, depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents, par M. Laurentie. Tomes I et II (première époque), 66 feuilles in-8°. Impr. d'Oudin à Poitiers. Paris, Lagny frères; Strasbourg, Dérivaux; Nancy, Conty. L'ouvrage formera 8 volumes (60 fr.).

177. — *Mémoires de Daniel Huet*, évêque d'Avranches, traduits pour la première fois du latin en françois, par Charles Nisard. In-8° de 20 feuilles 1/4. Paris, Hachette (4 fr.).

178. — *Mémoires* pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon, attaché à la conservation des dessins du Louvre. 2 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque Elzévirienne* publiée par P. Jannet (8 fr.).

Ces mémoires ne contiennent point le récit de grands événements, mais seulement de petits débats, de petites menées et des scènes d'intérieur qui ont accompagné la formation et les premières années de l'Académie de peinture. L'intérêt, cependant, n'y languit pas, à cause de l'excellent style dans lequel ils sont écrits et des noms d'éclat qui occupent les premiers plans de cette miniature : Lebrun, Séb. Bourdon, Mignard, et beaucoup d'autres qui approchent de la célébrité de ceux-ci. Un mérite tout particulier de ce petit ouvrage se découvre dans deux tables, l'une analytique, l'autre alphabétique, dont il est suivi, et qui sont dues à l'auteur lui-même. Elles ont été rédigées avec une sûreté d'analyse et une netteté d'expression qu'on peut donner comme des modèles. L'éditeur, M. Anat. de Montaiglon, auquel nous devons déjà beaucoup de travaux sur l'histoire de l'art (voy. le vol. précédent du *Bulletin*, p. 274 et 371), a fait précéder ce livre d'une

préface dans laquelle il cherche à démontrer que l'auteur anonyme de ces *Mémoires* est le peintre Henri Testelin, élève de Vouet et secrétaire de l'Académie. C'est un sentiment auquel peu de lecteurs pourront se rendre s'ils comparent la décence académique et l'honnêteté dont l'auteur anonyme ne se départit jamais, avec les éloges très-vifs dont il encense en toute occasion le nom de Testelin. Ce dernier, d'ailleurs, plus habitué à la légèreté du pinceau qu'à la légèreté de la plume, est tout à fait incapable d'avoir écrit ces élégants Mémoires; il aura seulement fourni les matériaux. Aux autres mérites de ces deux petits volumes, il faut joindre celui de faire partie d'une charmante collection que publie M. P. Jannet, sous le titre de *Bibliothèque Elzévirienne*, et dans laquelle on cherche en effet à ressusciter, dans la typographie, la sobre élégance et le bon goût dont les Elzevirs ont donné les plus parfaits exemples.

179. — *Monographie de la chapelle et du prieuré au village de Bois-Garand en Santron*, par M. Phelippes-Beaulieux, avocat. Une feuille 3/4 in-8°. Impr. à Nantes.

180. — *Notice bio-bibliographique sur La Boëtie*, l'ami de Montaigne; suivie de la Servitude volontaire, donnée pour la première fois selon le vrai texte de l'auteur d'après un manuscrit contemporain et authentique; par le docteur J. F. Payen. 9 feuilles 1/4 in-8°, plus une lithographie et un fac-simile. Impr. de Didot, à Paris.

181. — *Notice historique et descriptive de la Sainte-Chapelle.* 2 feuilles in-8°. Paris, Garnier frères.

182. — *Notice historique sur Grane* (Drôme); par l'abbé A. Vincent. 2 feuilles 1/2 in-18. Impr. à Valence.

183. — *Notre-Dame du Joyel*, ou Histoire légendaire et numismatique de la Chandelle d'Arras et des cierges qui en ont été tirés; par M. Auguste Terninck. In-4° de 12 feuilles et 12 planches. Paris, Didron.

184. — *Numismatique beckerienne*, recueil de médailles contrefaites par Becker, décrites par M. Pinder. Traduit de l'allemand. 7 feuilles in-8°. Paris, Leleux (5 fr.).

185. — *Peintres lorrains* (*Quelques notes sur des*) des XVe, XVIe et XVIIe siècles; par Henri Lepage, archiviste de la Meurthe. In-8° de 6 feuilles 1/2. Nanci, Lepage.

186. — *Peste noire* (*Histoire de la*), 1346-1350, d'après les documents inédits; et augmentés d'extraits empruntés à l'ouvrage allemand de Hecker; par le docteur A. Philippe. Paris, rue Guénégaud, 3 (6 f.).

187. — *Portraits inédits d'artistes français.* Texte par Ph. de Chennevières; lithographies et gravures par Fréd. Legrys. In-folio de 17 feuilles, un frontispice et huit portraits. Paris, Vignières, Dumoulin (15 fr.).

188. — *Protestantisme* (*l'Histoire du*) présentée aux hommes de bonne

foi qui cherchent la vérité. IIe partie, France et Angleterre; par M. l'abbé Orse; in-12 de 9 feuilles. Lyon; Guyot; et Paris, rue Saint-Sulpice, 25 (1 f.).

189. — *Rapport sur les papiers de S. A. R. le prince Xavier de Saxe*, conservés dans les archives du départem. de l'Aube; par Ph. Guignard. Dijon, impr. Loireau-Feuchot. 19 pages in-4°.

M. Guignard était archiviste du département de l'Aube lorsqu'il a dressé l'inventaire de l'importante collection dont il s'agit dans ce rapport, et qu'il divise en huit sections: 1° Pièces composant les archives des dix mille Saxons commandés par le prince Xavier pendant la guerre de Sept ans, 1756-1763; 2° Pièces relatives au gouvernement de la Saxe, et concernant principalement l'administration du prince Xavier pendant la minorité de son neveu Frédéric-Auguste III, 1763-1768; 3° Correspondance du prince; 4° Miscellanea, pièces littéraires, etc.; 5° Documents relatifs à la Pologne, 1752-1791; 6° Inventaires des meubles des résidences du prince Xavier en France et en Saxe; 7° Titres relatifs à la seigneurie de Zabeltitz, près de Dresde, qui appartenait au prince Xavier, et où il mourut le 21 juin 1806; 8° Comptabilité de la maison du prince. — Certaines parties de cette collection, la correspondance, par exemple, sont précieuses pour l'histoire de la France au XVIIIe siècle. L'inventaire sommaire joint au rapport fait d'autant plus d'honneur à M. Guignard, que nous n'avons pas beaucoup d'archivistes assez instruits pour inventorier ainsi des documents dont la moitié est en allemand, et assez zélés pour publier, à leurs frais, le résultat de leurs travaux.

M. Guignard exprime, en terminant, le vœu que les papiers du prince Xavier soient transportés dans quelque dépôt de Paris. C'est un désir que nous ne partageons pas. Les placer à la Bibliothèque impériale, ou aux Archives générales de France, ce serait les enfouir au milieu des innombrables collections qui s'y trouvent déjà, et qui ont bien plus de prix que celle-là pour la curiosité publique. Les archives du prince Xavier sont à Troyes, parce qu'il habitait la Champagne depuis vingt ans lorsque la Convention les confisqua comme bien d'émigré. Pourquoi ne resteraient-elles pas là où est leur place logique? M. Guignard montre d'ailleurs, par cette brochure même, que les archivistes départementaux savent très-bien apprécier les trésors confiés à leur garde.

190. — *Récits de l'histoire de France*, par J. A. Courgeon, professeur agrégé d'histoire. 1re période: La Gaule indépendante et la Gaule romaine. In-18 de 8 feuilles 1/2. Paris, Hachette (3 fr. 50).

191. — *Siége de Rennes* en 1356, par M. Jules Hodouin, ancien magistrat. Une feuille 1/2 in-12. Paris, Poussielgue-Rusand.

192. — *Suite de la monographie du coffret de M. le duc de Blacas*, ou Preuves de manichéisme de l'ordre du Temple; par Mignard. In-4° de 13 feuilles 1/2, plus cinq planches. Paris, Dumoulin, Derache, Duprat, Franck.

Voyez ci-dessus ce qui a été dit du commencement de cet ouvrage, *Bulletin* de 1852, page 274.

193. — *Tableau* généalogique et biographique des trois grandes familles d'imprimeurs-libraires les plus célèbres. In-plano d'une feuille. Impr. de Vanackère, à Lille.

194. — *Types* (*des*) et des manières des maîtres graveurs, pour servir à l'histoire de la gravure en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France; par Jules Renouvier. xve siècle. In-4° de 15 feuilles (Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier).

195. — *Trévoux* (*Histoire de la ville et du canton de*), par l'abbé Jolibois, curé de Trévoux. Suivie du texte des franchises et de l'acte de la vente de la ville à la maison de Bourbon. 7 feuilles 3/4 in-8°. Impr. de Vingtrinier à Lyon.

196. — *Ungedrückte provenzalische Lieder....* — Chansons provençales inédites de Peire Vidal, Bernard de Ventadour, Folquet de Marseille et Peirol d'Auvergne, publiées par le docteur Nic. Delius. Bonn, 1853; in-8°, 58 pages. (Paris, Klincsieck.)

Recueil de vingt-six pièces tirées des manuscrits de la Bodléyenne à Oxford et publiées sans aucun commentaire.

197. — *Villiers-le-Bel*, *ancien et moderne*, suivi d'un précis sur Écouen, Sarcelles, Pierrefitte; par A. L. Borée. Une feuille in-8°. Impr. de Desoye, à Paris.

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 9. — OCTOBRE 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 4 OCTOBRE 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

848. M. Barthélemy (Édouard de), avocat à Châlons-sur-Marne, présenté par MM. Lascoux et Moignon. Son correspondant à Paris sera M. Moignon, rue des Pyramides, 5.

849. M. Bayard fils, rue Rougemont, 9, présenté par M. Duchesne aîné ;

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale d'histoire d'Espagne :

1. *Memorias de la Academia*, t. VIII. Madrid, 1852, in-4°.
2. *Opusculos legales del Rey D. Alonzo el Sabio*. 2 vol. in-4.
3. *Coleccion de fueros y Cortes Antiguas, public. de España*. 1852, in-4°.
4. *España Sagrada*, t. XLVII (*Iglesia de Lerida*), 1850, in-4°.
5. *Viage literario a las iglesias de España*, par D. Jaime Villanueva, t. XI à XXII, 1850-1852.

6. *Disertacion sobre la Historia de la Nautica, y de las ciencias mathemat.*, par D. Martin Fernandez de Navarrete. 1846, 1 vol.

7. *Diccionario geografico-historico de la Rioja*, sect. IIe, par D. A. C. de Goventea. 1846, 1 vol.

8. *Memoria historico-critica sobre el gran disco de Teodosio*, descubierto el año de 1847, par D. Ant. Delgado, in-4°.

9. *Elogio del s. Ant. de Escaño*, teniente-general de Marina y Regente que fue del Reino, par de Francisco de Paula Quadrado.

10. *Historia general y natural de las Indias*, par le capitaene Gonzalo Fernandez de Oviedo, t. I et II, 1851-1852.

11. *Memorial historico español; coleccion de documentos, opusculos y antiquedades*, t. I, II, III, IV. Cahiers 5 à 16, 1851-1852, in-8°. (Recueil périodique des procès-verbaux de l'Académie, de dissertations et de documents originaux publiés sous sa direction.)

12. *Discours prononcés dans les séances générales de l'Académie d'histoire*, par ses directeurs, D. M. F. de Navarette, en 1837, 1840 et 1843, par D. M. A. Lopez, baron de La Joyosa, en 1846 et 1849, 5 cahiers in-8°.

La Société reçoit de plusieurs autres académies et établissements scientifiques les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie des sciences de Bavière (Abhandlungenæ), etc., classe mathématico-physique, t. II, 1re livraison. Munich, 1853; in-4°.

Bulletin des comités historiques du ministère de l'instruction publique. Année 1852. 2 cahiers : 1° histoire, sciences et lettres; 2° archéologie, beaux-arts.

Bulletin monumental, nos 5 et 6 du t. XIX. Caen, 1853.

Bulletin du bibliophile, mai et juin, juillet et août 1853.

Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 1re année, nos 10 et 11, mars et avril 1853; 2e année, nos 1 et 2, mai et juin; nos 3 et 4, juillet et août 1853, in-8°.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. 3e série, t. I, 1850-1851. Évreux, 1853, in-8°.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXVI, 1853, in-8°.

Société archéologique de Béziers, séance générale du 5 mai 1853.

De la part des auteurs :

Mémoire sur les archives des abbayes de Liesse et de Marville, par M. Le Glay. Lille, 1853, in-8°.

Anciens usages inédits d'Anjou, publiés d'après un manuscrit du XIIIe siècle, par M. J. Marnier. Paris, 1853, in-8°.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er octobre.

Bibliographie des Mazarinades. 27 feuilles sont tirées, les feuilles 28 à 34 sont composées; on va imprimer la table.

Journal d'un bourgeois de Paris sous François I. La feuille 10 est rentrée; les feuilles 11 et 12 sont en seconde; les feuilles 13, 14 et 15 en première.

M. Ch. Lenormant ayant exprimé l'intention de ne plus continuer les fonctions de commissaire responsable pour la surveillance de cet ouvrage, le Conseil désigne M. Monmerqué pour le remplacer.

Celui-ci a déjà pris connaissance des bonnes feuilles et du manuscrit. Il pense qu'on pourrait ajouter des notes en plus grand nombre que ne l'a fait jusqu'ici l'éditeur M. Lalanne, et il en indique plusieurs relatives à l'ancien Paris et à d'autres sujets. Cette augmentation pourrait déterminer l'adjonction d'un second volume qui contiendrait un autre Journal pareillement inédit, rédigé sous le même règne, et dont l'existence a déjà été signalée par l'éditeur et par le secrétaire de la Société dans son dernier rapport annuel.

M. de Barante signale comme susceptibles d'être aussi ajoutés à ce second volume, des extraits des registres du Parlement de Paris pendant la captivité de François I. On a déjà publié des extraits des registres de l'Hôtel de ville à cette époque; mais ceux du Parlement ont encore plus d'importance.

Ces différentes propositions sont renvoyées à l'examen du comité de publication.

M. Guérard, président du comité de l'*Annuaire*, appelle l'attention du conseil sur le retard apporté à la publication du volume pour 1854. L'impression de la suite du travail de M. J. Desnoyers, sur la *Topographie ecclésiastique de la France*, qui doit le composer en entier, n'est point encore commencée, quoique la plus grande partie du manuscrit fût prête et lui eût été communiquée par l'auteur dès la fin du mois d'août; cependant il restait encore à compléter certaines parties pour lesquelles les matériaux n'étaient point tous réunis. Tout en reconnaissant l'importance et l'utilité de ces recherches remplies de difficultés, et à cause de cela même, M. Guérard propose d'en reporter la continuation à l'*Annuaire* de 1855, et de faire paraître immédiatement,

sans notice historique, celui de 1854. M. J. Desnoyers aurait ainsi plus de loisir pour terminer son travail.

M. Ch. Lenormant est d'avis qu'un retard de quelques semaines, fût-il même un peu plus prolongé, n'est pas comparable à l'inconvénient de faire paraître un *Annuaire* sans notices, et surtout d'interrompre beaucoup plus longtemps la continuation d'un ouvrage tout à fait neuf et original, destiné à combler un vide réel dans la géographie du moyen âge, et à donner une impulsion utile à cette branche des études historiques. On ne saurait exiger, pour un travail de ce genre, fondé sur de très-longues et très-consciencieuses recherches, une ponctualité de mise au jour telle qu'on est en droit de la demander pour de simples compilations, ou listes existant déjà en grande partie dans d'autres recueils. Tout était à faire dans le travail de M. J. Desnoyers. Un retard momentané ne porterait, d'ailleurs, aucun préjudice aux sociétaires qui recevraient l'*Annuaire* de 1854 vers le commencement de l'année dont il porte la date, ainsi que cela a eu lieu pour l'*Annuaire* de 1853.

MM. de Barante et Monmerqué parlent dans le même sens et expriment le désir que l'impression puisse commencer le plus tôt possible. Ils pensent qu'il suffirait de prévenir les sociétaires des motifs du retard.

M. J. Desnoyers explique au Conseil comment la portion de son travail qui doit entrer dans le prochain *Annuaire*, embrassant un grand nombre de diocèses de l'ancienne Gaule qui n'appartiennent plus à la France, tels que ceux de Trèves, Cologne, Liége, Mayence, Constance, Bâle, Utrecht, Malines, Anvers, etc., présentait beaucoup plus de difficultés que la rédaction de la *Topographie ecclésiastique* des quatre Lyonnaises, publiée dans l'*Annuaire* de 1853. Pour la plupart, les pouillés manquent, et il lui a fallu surtout recourir aux registres capitulaires, aux actes des synodes locaux, aux visites diocésaines épiscopales ou archidiaconales, et à de nombreuses chartes publiées dans des recueils diplomatiques en partie étrangers. C'est à l'aide de ces sources originales, comparées aux cartes des diocèses, qu'il est parvenu à restituer complétement les subdivisions ecclésiastiques remontant, au moins au XVIe siècle et la plupart beaucoup plus anciennes, de plus de quarante diocèses qui composent les Belgiques et les Germanies. Vers la fin du mois d'août, ce travail était en grande partie terminé; les listes étaient dressées, l'orientation des archidiaconés et des doyennés relativement aux chefs-lieux diocésains et aux divisions actuelles était indiquée; leurs noms anciens et modernes étaient rétablis. Il ne restait plus à fixer que les rapports des subdivisions ecclésiastiques anciennes avec les subdivisions territoriales politiques également anciennes, celles des périodes mérovingienne et carlovingienne. C'est ce travail que M. J. Desnoyers

continue sans relâche, et qu'il espère bien avoir terminé assez à temps pour que l'impression de l'*Annuaire* puisse être achevée vers la fin de cette année. Il lui a fallu dresser des listes comparatives des paroisses comprises dans chaque archidiaconé ou doyenné, en regard des noms de lieux mentionnés comme dépendants de tel ou tel *pagus*. Les résultats de ce travail, basé sur les chartes, et qui n'occupe qu'une seule colonne de tableaux, étaient à eux seuls fort considérables, car aucune liste antérieure de *pagi* n'en fournissait les éléments.

Le Conseil décide que la suite de la *Topographie ecclésiastique* fera partie de l'*Annuaire* de 1854, ainsi que cela avait été primitivement décidé, et qu'en tête du prochain numéro du *Bulletin*, M. le rédacteur de ce recueil mettra un avis annonçant la cause du retard momentané apporté à la publication de ce volume. Le même avis sera inséré par M. le trésorier dans la lettre d'envoi du IIe volume du *Choix de Mazarinades*.

— M. Parent de Rosan annonce au Conseil la découverte qu'il vient de faire, aux archives impériales, de lettres patentes accordées par Louis XIV, en 1674, à Mme d'Aubigny (*sic*), veuve Scarron (Mme de Maintenon), pour exploiter une invention nouvelle de fours et fourneaux économiques.

La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

Lettre de Jacques-Auguste de Thou.

Au commencement des Mémoires que nous avons sur la vie de ce célèbre historien, se trouve raconté son voyage dans le midi de la France. La lettre qu'on va lire nous paraît compléter ce récit d'une manière très-heureuse. L'original appartenait au volume 709 de la collection Du Puy (Biblioth. imp.), qui contient encore un si grand nombre de correspondances de la famille de Thou; mais elle en a été enlevée, et nous n'avons retrouvé cette pièce que dans la copie de la collection conservée dans la Bibliothèque de la ville de Paris :

« Monsieur,

« Depuis vous avoir laissé à Moisac je ne vous sçaurois témoigner le regret que j'ai eu d'être privé de votre compagnie; car le plaisir et

contentement que je me puis représenter et espérer de mon retour ne m'est rien en comparaison de ce que j'ay laissé. Je pensois avoir ce bien de voir à Toulouse, à mon retour, M. de Boisise, duquel en cette espérance je n'avois pris que demi-congé. Cela m'a redoublé le regret. Toutesfois quelque distance qu'il y ait de lieus, je vous accompagnerai toujours de l'espoir et de volonté très-affectionnée à vous faire service. J'ai enfin pris mon chemin par le Bas-Languedoc, par le conseil de M. de Pibrac, lequel j'ai veu à mon retour et lui ai fait mes excuses et pris la faute sur moi. Il fait son conte d'estre à la Saint-Martin à Paris.

« Je reviens à mon voyage, lequel quelque peur que l'on m'aie fait dans Toulouse, m'a esté jusqu'à cette heure, Dieu merci, très-heureux. Je laisse un regret derrière moi qui est de n'avoir fait un tour au pays de Foix.

« Je me suis fait quelque peu sçavant au reste du Languedoc. Je vous prie de faire en sorte que soiés de la commission avec M. de Boisise pour avoir une description exacte de ces montagnes depuis la source de la Garonne jusqu'à Toulouse et des pays circonvoisins des deux costés de la rivière *Insanire libet*. J'ay trouvé dans mon fol ouvrage où loger la mention des principaux lieux de ce pays, et encore que l'on juge qu'il y ait de l'affectation inconsidérée, toutesfois j'ai pensé que je ne pouvois faire pis que ce que j'ai déjà fait et qu'au moins, *si nihil ulterius profeci*, j'aurai conservé la mémoire de beaucoup de choses négligées icy, et le subjet recommendra l'œuvre et l'ouvrier non au contraire davantage. Il me semble que je dois cela au pays et à ce ciel sous lequel j'ai esclos ce fruit abortif. En tout événement l'œuvre ne peut estre que digne du maistre, car que pouvoit-on attendre de moy de meilleur? Je vous suplie cependant en revoir un à votre loisir et y marquer les plus grossières et lourdes fautes, car de s'amuser à corriger toutes les petites, ce serait abuser de votre loisir, *et quis esset modus?* Je vous suplie aussi me faire voir le pays de Foix par vos yeux, cela m'ôtera le regret de ne l'avoir veu. Je reviens derechef à mon voyage.

« J'ai passé à Carcassonne, où je vous ai singulièrement désiré pour voir à loisir les archives de la ville. Je croy qu'après le trésor des chartres de Paris, il n'y a rien en France de plus exquis pour nos antiquités françoises. Tous les titres des vicomtés de Languedoc y sont, même ceux du comté de Toulouse. Il y en a plusieurs de quatre cens ans. Je n'ai veu que la superficie. Il faudroit un mois à refeuilleter toutes ces liasses, d'autant que je sçay que vous êtes curieux de telles recherches. Je vous ay bien voulu donner cet avis affin que si votre voyage s'adresse là de vous en ressouvenir et de faire même pour cette occasion qu'il s'y addresse.

« J'ai de là passé à Narbonne; vous sçavés trop mieux le reste des singularités de la ville. Une y a-t-il que l'ignorance de la peinture cache, c'est un tableau d'un resuscitement de Lazare, fait de la main de Fra Sebastien del Piombo et dessiné par Michel l'Ange, en ce combat célèbre de Raphael d'Urbin, etc., le plus beau, à mon avis, qui soit en France, compris tous ceux de Fontainebleau et Escouan. Je croy même que l'Italie n'a rien de si beau, de plus beau, je l'ose asseurer.

« De là je suis venu en ce lieu, où M. de Montmorency m'a retenu jusqu'aujourd'huy qu'il se doit trouver à mi-chemin de Narbonne, pour là parler avecque M. l'amiral de Joyeuse, qui depuis peu de jours est en ce pays. J'oubliois à vous dire qu'entre Narbonne et Carcassonne, il y a une abbaye dans la montagne, appellée de la Grâce, de l'ordre de Saint-Benoist, qui n'a été pillée que par les hommes doctes qui ont autrefois passé par ce pays, où l'on dit qu'il y a encore force bons livres négligés et jettés par terre, tels que les désirés. La fin du papier me fait finir la présente. — Je vous baise très-humblement les mains et à MM. de Boisise et Dupuy, et supplie le Créateur, monsieur, vous avoir toujours en sa sainte garde.

« Votre très-humble serviteur,

« De Thou.

« De Béziers, ce 11ᵉ octobre 1582.

« A Monsieur, Monsieur Pithou, seigneur de Sçavoye, procureur général du Roy en la chambre de justice établie par Sa Majesté eu Guienne. »

Nous pouvons ajouter quelques détails sur cette belle peinture de Sebastien del Piombo que de Thou avait tant admirée à Narbonne et qu'on ne montrait pas assez, suivant lui. L'Angleterre nous l'a enlevée. Voici du moins ce qu'on lit dans un livre publié à Londres il y a quelques années [1] :

National gallery. — N° 1. *La Résurrection de Lazare*, par Sebastien del Piombo. — Commandé par le cardinal Jules de Médicis (depuis Clément VII). — Exposé à Rome en 1520, avec la *Transfiguration*, l'année de la mort de Raphaël. Envoyé à la cathédrale de Narbonne par le cardinal de Médicis, qui en était archevêque. — Au commencement du siècle dernier acquis au prix de 24 000 fr. par le régent, duc d'Orléans. — Quand la collection d'Orléans fut transportée en Angleterre, M. Angerstein l'acheta 3 500 guinées. — Lorsque la France possédait la *Transfiguration*, le gouvernement français offrit 10 000 livres

[1] Handbook to the public Galleries of art, *in* and *near* London. *London*, Murray.

sterl. à M. Angerstein du tableau de Sebastien del Piombo, qu'il voulait mettre en regard de celui de Raphaël. L'offre ne fut pas acceptée. Le gouvernement anglais l'a acquis avec la collection de M. Angerstein. Il est maintenant à la *National gallery*.—Peint sur panneau. Transporté sur toile par M. Hacquin. — L'esquisse de la tête de Lazare, crayonnée de la main de Michel Ange, était en la possession du célèbre peintre sir Thomas Lawrence.

Cahier de corrigés de Marie Stuart.

Un petit volume qui existait depuis longtemps parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi vient d'être reconnu pour un ouvrage de la main de Marie Stuart enfant. C'est un *cahier de corrigés* des devoirs latins qu'elle faisait à l'âge de onze ans, vers la fin de l'année 1554. L'auteur de cette trouvaille, M. Lud. Lalanne, en a fait l'objet d'un article de *l'Athenœum français*, qui a été immédiatement traduit en Allemagne (*Magazin fur die Literatur des Auslandes*), et d'où nous extrairons les passages suivants :

« Le manuscrit se compose de quatre-vingt-cinq feuillets écrits. Le verso de chacun d'eux contient le texte français du thème que Marie avait à traduire : le latin se trouve en regard, sur le recto du feuillet suivant; nous ignorons qui a transcrit le français, mais le latin est de la main de Marie. Nous nous en sommes assuré en examinant les lettres autographes de cette princesse conservées dans la collection *Béthune*. Ce sont bien les mêmes caractères longs et droits, se rapprochant des caractères italiens et différant tellement de ceux du texte français qu'on pourrait les croire tracés à un siècle d'intervalle.

« Si ce manuscrit, inconnu jusqu'ici à tous ceux qui se sont occupés de Marie Stuart, n'avait d'autre mérite que d'être autographe, il n'offrirait pas plus d'intérêt que les cahiers de versions et de thèmes de l'élève de Fénelon, du duc de Bourgogne, conservés aussi à la Bibliothèque impériale. Mais les *devoirs* que le précepteur dictait à sa royale écolière sont des lettres qu'il lui faisait adresser à diverses personnes. On y retrouve l'esprit qui a présidé à son éducation et des détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Sur les soixante-deux lettres que renferme le volume, vingt-neuf sont adressées à Élisabeth, fille de Henri II, et qui devint reine d'Espagne; deux au cardinal de Lorraine, oncle de Marie; deux au dauphin François, qu'elle épousa en 1558; une à Calvin, et une à un enfant sur lequel je n'ai pu recueillir aucun

renseignement, et qui est appelé *Claudiolus Quarlocoius condiscipulus*. Enfin il y a deux épîtres où le maître a cru devoir prendre lui-même la parole pour parler à Marie et à Élisabeth.

« Ces lettres sont en général remplies des préceptes de la morale la plus pure, préceptes qu'une fois retournée en Ecosse la pauvre princesse devait si vite oublier. A part deux ou trois passages où l'on cite saint Paul et l'Ancien Testament, c'est uniquement dans l'antiquité païenne que le maître va chercher des exemples. Apelle, Esope, Cicéron, Caton, Bias, Aristippe, Aristote, Alexandre, Socrate, Platon, Diogène, etc., sont les personnages qu'il met en avant pour prêcher à son écolière l'amour de la vertu, et surtout l'amour de l'étude sur lequel il revient sans cesse. Parfois le sujet de ses dictées lui était fourni par un petit incident du jour ou de la veille. Tantôt il fait louer ou gronder Elisabeth par Marie, tantôt il la gourmande elle-même. Ailleurs, blessé de ce qu'une personne de la cour avait dit que l'étude ne convenait guère aux femmes, il emploie quatorze lettres à faire énumérer par son élève toutes les femmes célèbres dont il a pu recueillir les noms : Corinne, Sapho, Aspasie et d'autres *fillettes grecques*, comme il les appelle, sont placées à côté de Cornificia, Débora, Cassandre, Minerve, Istrine, reine des Scythes; la Véronaise Isota, etc. Plus loin, cédant évidemment à quelque mouvement de mauvaise humeur, il célèbre les douceurs de l'indépendance et rappelle le mot de Diogène disant à quelqu'un qui lui vantait le bonheur qu'Aristote devait éprouver à vivre avec le fils d'un roi : « Aristote dîne quand il plaist à Alexandre, Diogène quand il plaist à Diogène. » Enfin, malgré ses déclamations contre les précepteurs qui ne pensent qu'à s'enrichir, il a soin de faire recommander par Marie au dauphin « d'aimer son précepteur comme Alexandre aimait Aristote. »

« Le nom du précepteur de Marie n'a été mentionné par aucun historien. Brantôme, dans la vie de cette Elisabeth dont nous parlons, dit : « Elle avait beau sçavoir, comme la reyne sa mère l'avoit faicte bien estudier par M. de Sainct-Estienne, son précepteur, qu'elle a tousjours aymé et respecté jusqu'à sa mort. » Or, comme on voit, d'après notre manuscrit, que le maître de Marie fut aussi, au moins pendant l'année 1554, le maître d'Elisabeth, il serait possible que le personnage dont il est question ici fût M. de Saint-Estienne; — mais ce ne peut être là qu'une conjecture.

« Les lettres n'ont en général que douze ou quinze lignes, rarement une vingtaine. En tête se trouve en abrégé cette formule, où les noms propres seuls varient : *Maria, regina Scotorum, Elizabethæ sorori, S. P. D.* (*salutem plurimam dicit*). L'indication de la date et du lieu se rencontrent tantôt dans le français, tantôt dans le latin. Les lettres à Elisabeth

commencent et finissent par des paroles d'amitié : « Pour ce que la « vraie amitié de laquelle je vous aime plus que moi-mesme. » (Lettre 2.) — « Adieu, et m'aimes autant que tu pourras; tu pourras autant que « tu voudras. » (Lettre 5.) Souvent elles se terminent par des phrases analogues à celle-ci : « Pour ce que vous estes malade, je ne ferai ma « lettre plus longue. » (Lettre 28.) — « Je vai au parc pour un petit ré- « créer mon entendement, qui est cause que je fai ici fin. » (Lettre 29.) — « Le roi m'a donné congé de prendre un daim au parc, je vais le « chasser avec ma dame de Castres, dont je n'ai loisir de vous faire plus « longue lettre. » (Lettre 30.) — « Je ne vous ferai plus longue lettre parce « que j'ai mal aux dents. » (Lettre 45.)

Pour donner une idée plus complète de ces épîtres, M. Lalanne en cite quelques-unes. Il choisit le français, que le précepteur donnait à traduire à son écolière, de préférence au latin de Marie, latin qui, transcrit évidemment après avoir été corrigé, renferme encore quelques fautes et n'offre par lui-même aucun intérêt.

Nous choisissons pour nos lecteurs les deux lettres suivantes :

Lettre 21. « *A Élisabeth.* — Quand hier au soir mon maître vous prioit de reprendre votre seur de quoi elle vouloit boire se voulant mettre au lit : vous lui répondistes que vous n'oseriés, pour ce que vous mesme vouliés boire aussi. Voiés donc, ma seur, quelles nous devons estre qui sommes l'exemple du peuple. Et comme oserons-nous reprendre les autres, si nous mesme ne sommes sans faute? Il faut qu'un bon prince vive de sorte que les plus grands et les plus petits prennent exemple de ses vertus, qui face qu'en sa maison il ne puisse estre reprins de personne. Et que dehors ne soit veu que faisant ou pensant chose pour l'utilité publique. Et doit avoir grand aise que sa parole ne sente rien que vertu. Soions donc du tout adonnées aux bonnes lettres, ma seur, et il en prendra bien à nous et à nos sujets. Adieu. De Compienne. 25 d'aoust 1554. »

Lettre 51. « *Marie à François, Dauphin.* — Quand je lisois les beaus faicts d'Alexandre, le plus grand qui fut jamais aus armes, j'ai noté, monsieur (*princeps illustrissime*), qu'il n'aimoit rien tant que les lettres. Car quand on lui porta un petit coffret, si beau que rien ne se trouvoit plus excellent entre les richesses de Darius et qu'on demandoit à quel usage il seroit destiné, les uns disent d'un, les autres d'autre ; « il lui « sera donné Homère à garder, dit-il, » voulant dire qu'il n'estoit trésor plus grand que cela. Ce qu'il approuva une autre fois par autre façon, quand quelquun s'éjouissant fort accourut à luy pour luy raconter quelque chose heureusement advenu. — « Que m'annonceras-tu de « grand, dit-il, mon amy, si tu ne disois qu'Homère revequist? » signi-

fiant toute la gloire des beaus faicts périr, si n'ia un tel bon chanteur qu'a esté Homère. — Aimés doncques les lettres, monsieur, lesquelles seulement n'augmenteront vos vertus, mais rendront immortels vos beaus faicts. A Saint-Germain, 20 de décembre. »

On sait que M. le ministre de l'instruction publique a ordonné la publication d'un *recueil des poesies populaires* de la France, publication qu'il a confiée au *Comité de la langue, de l'histoire et des arts*. M. Ampère a été chargé de rédiger à ce sujet des instructions qui sont devenues sous sa plume élégante, un curieux chapitre de notre histoire littéraire. Nous extrayons de son remarquable travail les passages suivants du chapitre consacré aux chansons historiques.

Il sera, dit-il, important de recueillir les poésies qui célèbrent un fait mémorable, un homme illustre, ou même qui, sous des noms imaginaires, peignent vivement la situation morale ou politique d'un temps.

Pour le bas-breton, on trouve, dans le recueil de M. de La Villemarqué, une suite de chants historiques qui racontent la bataille des Trente, les exploits de Duguesclin et de Jeanne de Montfort; pour le français, on devra ranger dans cette catégorie les chants qui se rapportent aux croisades, aux guerres avec les Anglais, aux querelles de religion, au règne de Louis XIV, etc., et aux temps intermédiaires.

Ces chansons populaires historiques sont, pour les époques anciennes, quelquefois en vers latins rimés comme le chant des Croisés (Edélestand du Méril, *Poésies latines du moyen âge*, p. 56):

Audi nos, rex Christe,
Audi nos, Domine,
Et viam nostram dirige.

Et quelquefois, à des époques moins reculées, en vers latins et en vers français, telles que celle-ci, qui est citée par M. Rathery (*Moniteur* du 19 mars 1853), et qui semble contenir une allusion à la captivité du roi Jean :

Christiana Francia de laquelle
Le chef est pris,
Splendens regni gloria,
Aux armes de la fleur de lys.

En ce qui concerne les personnages illustres de notre histoire, on ne peut oublier la mention faite du roi Dagobert et d'un évêque du VII[e] siècle, en même temps prédicateur plein d'onction et artiste très-habile, de saint Éloi, dans une grotesque chanson qui nous est parvenue comme le dernier retentissement de sa popularité et la parodie de sa renommée.

Il en a été de même du vaillant La Palisse : la parodie s'est emparée de sa célébrité. Mais ici le chant composé en son honneur, et qu'on a grossièrement travesti :

Monsieur de La Palisse est mort,
Est mort devant Pavie,

ne contenait pas primitivement les trois vers burlesques dont on a fait suivre le premier de ceux que nous venons de citer. Tout le reste du chant était sérieux et roulait sur la captivité de François I.

Quant à lord Marlborough, il a trouvé aussi chez nous la célébrité populaire dans une chanson qu'il faut bien se garder de repousser, car elle est évidemment un débris d'un chant plus ancien, qui remonte au moyen âge, comme l'indiquent plusieurs traits de mœurs féodales et chevaleresques, débris auquel on a associé, dans le dernier siècle, le nom du vainqueur de Blenheim....

Les guerres religieuses du XVIe siècle ont dû laisser dans les chants populaires des traces nombreuses. Le comité a reçu de M. Gras du Bourguet, juge d'instruction au tribunal de première instance de Castellane (Basses-Alpes), la *chanson du pétard;* elle célèbre la résistance de la ville de Castellane, qui, assiégée par les protestants en 1586, repoussa les agresseurs. Cette chanson raconte l'exploit d'une femme de la ville qu'elle nomme *une brave Judith*, et qui jeta de dessus la porte de l'Annonciade, tandis que l'ennemi cherchait à la rompre au moyen de pétards, un cuvier enduit de poix allumée ; sous ce cuvier fut écrasé le capitaine qui dirigeait les pétards, appelé Jean Mothe.

Malheureusement, le texte provençal est depuis longtemps perdu ; la traduction française envoyée au comité, et qui seule subsiste, n'en est pas moins très-curieuse, surtout par la popularité en quelque sorte officielle dont a joui la *chanson du pétard;* elle se chantait dans une procession qui se faisait autrefois avec une grande pompe, que les consuls voulurent supprimer en 1729, mais qui fut maintenue dans tout son lustre par l'évêque de Senez. « Elle n'a cessé d'avoir lieu qu'en 1825, dit M. Gras du Bourguet, époque à laquelle le curé ne voulut pas permettre qu'on chantât la chanson; il autorisa seulement les chantres choisis par le conseil municipal à en répéter les couplets à une distance assez éloignée de la procession, à laquelle assistaient les membres de ce conseil, portant à la boutonnière de leurs habits un grand bouquet de bois vert auquel on attachait des graines de maïs qu'on avait fait épanouir sur la cendre chaude. Cet usage a été établi pour rappeler l'explosion des pétards, les graines de maïs faisant entendre un bruit assez fort en se dilatant au feu. »

Nous devons au même collecteur une hymne en vers latins grossièrement rimés que l'on chantait dans la chapelle de Saint-Joseph, où la procession s'arrêtait.

Aux temps des guerres de religion se rapporte également une chanson en patois de la Vendée donnée par La Réveillière-Lepaux[1]. Elle renferme une peinture des cérémonies du culte catholique, qui trahit bien vraisemblablement une origine huguenote.

La chanson suivante, recueillie en Bretagne par M. le docteur Roulin, est remarquable en ce que seule elle conserve le souvenir des persécutions religieuses du XVI[e] siècle dans un pays où elles sont d'ailleurs entièrement oubliées.

Voulez-vous ouïr l'histoire
D'une fille d'esprit,
Qui n'a pas voulu croire
Chose que l'on lui dit?
Sa mère dit : Ma fille,
A la messe allons donc.
— Y aller, à la messe,
Ma mèr', ce n'est qu'abus.
Apportez-moi mes livres
Où sont mes beaux *saluts*[2].
J'aim'rais mieux être brûlée
Et *voutée* au grand vent[3],
Que d'aller à la messe
En faussant mon serment.
Quand sa très-chère mère
Eut entendu c' mot-là,
Au bourreau de la ville
Sa fille elle livra.
— Bourreau, voilà ma fille,
Fais à tes volontés.
Bourreau, fais de ma fille
Comme d'un meurtrier.
Quand ell' fut sur l'échelle,
Trois rollons (barreaux) jà montée,
Elle voit là sa mère
Qui chaudement pleurait.
— Ho! la cruelle mère
Qui pleure son enfant,

[1] *Mémoires de l'Académie celtique*, t. III, p. 371. La Picardie dispute cette chanson au Poitou.

[2] Probablement les psaumes en vers français.

[3] *Botado*. Esp. jeté.

Après l'avoir livrée
Dans les grands feux ardents.
Vous est bien fait, ma mère,
De me faire mourir.
Je vois Jésus mon père
Qui, de son beau royaume,
Descend pour me quérir.
Son royaume sur terre
Dans peu de temps viendra,
Et cependant mon âme
En paradis ira.

La chanson du *duc de Guise* est aussi un souvenir de l'époque des guerres de religion ; elle est curieuse comme représentant, dans quelques détails, un degré intermédiaire entre l'ancien chant du moyen âge, aujourd'hui perdu, qui a été le type primitif de la *chanson de Malbrough*, et cette chanson elle-même, laquelle, bien que rapportée à un personnage plus moderne, a conservé des traits d'une date plus reculée :

Qui veut ouïr chanson (*bis*) ?
C'est du grand duc de Guise
Doub, dan, donb, dans, don, don,
Dou, dou, don,
Qu'est mort et enterré ;

Qu'est mort et enterré (*bis*).
Aux quatre coins de sa tombe,
Doub, etc.
Quatr' gentilshom' y avoit.

Quatr' gentilshom' y avoit (*bis*),
Dont l'un portait le casque,
Doub, etc.
L'autre les pistolets.

L'autre les pistolets (*bis*),
Et l'autre son épée,
Doub, etc.
Qui tant d'hugu'nots a tués.

Qui tant d'hugu'nots a tués (*bis*).
Venoit le quatrième,
Doub, etc.
C'étoit le plus dolent.

C'était le plus dolent (*bis*).
Après venoient les pages,
Doub, etc.
Et les valets de pied.

Et les valets de pied (*bis*),
Qui portoient de grands crêpes,
Doub, etc.
Et des souliers cirés.

Et des souliers cirés (*bis*),
Et de biaux bas d'estame,
Doub, etc.
Et des culott's de piau.

Et des culottes de piau (*bis*)
Après venoit la femme,
Doub, etc.
Et tous les biaux enfants.

Et tous les biaux enfants (*bis*).
La cérémonie faite,
Doub, etc.
Chacun s'allit coucher.

Chacun s'allit coucher (*bis*),
Les uns avec leurs femmes,
Doub, etc.
Et les autres tout seuls.

Ce dernier couplet se retrouve dans la *chanson de Malbrough*, et achève d'en marquer la provenance.

La captivité de François I, qui fait le sujet de la chanson de *La Palisse*, est aussi le thème d'un chant breton en français, dans lequel le récit est sans cesse entrecoupé de l'exclamation *vivé le roi!* M. de Monglave a envoyé une version de ce chant historique en béarnais. Cette version vient de la vallée d'Ossau, ainsi que deux autres chansonnettes historiques : *La mort du duc de Joyeuse* et *La mort du duc du Maine*, aussi en patois béarnais.

La destinée tragique du maréchal Biron a inspiré à la muse populaire des chants divers : tantôt elle prend parti pour Biron contre le roi et la cour, tantôt elle semble railler son malheur et son supplice. C'est ainsi que M. Friry interprète la chanson :

Quand Biron voulut danser.

Celle-ci est chantée dans le département des Vosges, où le gouvernement de Biron, maréchal général du roi de France, dit notre correspondant, M. Friry, pour expliquer l'animosité qu'il croit voir dans cette chanson, « a laissé peser sur la mémoire d'Henri IV des méfaits si grands, qu'aujourd'hui encore, dans certains villages comtois, on attribue aux Français de cette époque les dévastations qui sont le fait des Sarrasins. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

198. — *Alcuin* et son influence littéraire, religieuse et politique chez les Franks, avec des fragments d'un commentaire inédit d'Alcuin sur saint Matthieu, et d'autres pièces publiées pour la première fois par Fr. Monnier, docteur ès lettres. In-8° de 17 f. 1/4. Paris, Durand (3 fr. 50 c.).

199. — *Annuaire de la Société des antiquaires de France*. 1853. In-12, Paris, Dumoulin.

Contient, outre l'analyse des travaux de la Société et des procès-verbaux de ses séances, deux petits poëmes : l'un, de 1285, en français ; l'autre en latin, de 1387, sur la science du comput ; plus un excellent travail relatif à l'ethnologie ancienne de la France : c'est une instruction rédigée par M. Alf. Maury dans le but d'inviter tous les correspondants de la Société des antiquaires à fournir à la Société, pour un recueil général, tous les renseignements historiques qui seraient à leur portée sur la physionomie physique, le caractère, le costume et l'idiome des localités qu'ils habitent.

200. — *Bouches à feu* (*Recueil des*) les plus remarquables depuis l'origine de la poudre à canon jusqu'à nos jours ; commencé par le général d'artillerie Marion et continué sur les documents dus à MM. les officiers des armées françaises et étrangères, par Martin de Brettes, capitaine d'artillerie à l'état-major de l'École polytechnique et J. Corréard. Un volume in-4° de texte avec un atlas de 130 planches in-folio. A Paris, chez Corréard (450 fr.).

201. — *Compagnonnage* (*Étude historique et morale sur le*) et quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours ; par M. G. Simon, 11 f. in-8°, impr. à Nantes. Paris, Capelle (2 f. 50 c.).

202. — *Duguesclin à Sainte-Sévère*. Chronique berrichonne du XIVe siècle (1372), suivie de *la Dame de La Motte-Feuilly* (1498-1504), par Just. Veillat. Gr. in-8°, Châteauroux, Nuret.

203. — *Église de France* (*Histoire de l'*), composée sur les documents originaux et authentiques, par l'abbé Guettée. T. IX, in-8° de 34 f. 1/2. Paris, rue du Bac, 104.

H. L. BORDIER.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 10. — NOVEMBRE 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 NOVEMBRE 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. V. LE CLERC.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

850. M. Soyer-Villemet, bibliothécaire de la ville de Nancy, présenté par MM. Magin et Gillet, pour la bibliothèque de Nancy.

851. M. Boutmy, rue Blanche, 86, présenté par M. Duchesne aîné.

M. Boutmy est le jeune élève de rhétorique du lycée Bonaparte, qui, au concours général, a remporté en 1853, le prix d'histoire de France, fondé par la Société.

M. le président lui adresse quelques paroles de félicitation et d'encouragement à persister dans des études où il s'est déjà distingué par un aussi brillant succès.

Ouvrages offerts.

Bulletin des Comités historiques du ministère de l'Instruction publique, année 1853, n° 2.

Travaux de la Société.

M. le président dépose sur le bureau le deuxième et dernier volume du *Choix de Mazarinades*, édité par M. Moreau.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Journal d'un bourgeois de Paris sous François I.

La feuille 10 est en bon à tirer; les feuilles 11 et 12 en deuxième; les feuilles 13 à 15 en première; les placards 34 et 35 en deuxième. Le volume est entièrement composé en placards. La mise en pages en est retardée, d'abord par les notes que doivent y ajouter l'éditeur, M. Lalanne, et le commissaire responsable, M. Monmerqué; puis par l'incertitude où se trouvait l'éditeur, de l'adjonction d'un second volume qui contiendrait un autre *Journal* ou *Chronique*, rédigé vers la même époque.

M. Bordier donne lecture d'une lettre de M. Lalanne, qui fait connaître l'étendue et la valeur de ce second manuscrit dont il a déjà été parlé dans le dernier rapport annuel du secrétaire.

La lettre de M. Lalanne et l'examen du manuscrit sont renvoyés au comité de publication. Toutefois le Conseil décide que le *Journal d'un bourgeois de Paris*, en train d'impression, formera un volume à part, que les notes à y ajouter ne dépasseront pas une ou deux feuilles, et que si la publication de la *Chronique* est proposée par le comité et décidée par le Conseil, elle formera un ouvrage distinct et non pas un deuxième volume. L'impression du premier *Journal* qui fait partie de la souscription de 1853, sera hâtée autant que possible.

Le secrétaire rappelle au Conseil que les autres ouvrages dont l'impression a été précédemment arrêtée pour 1854, sont :

Le quatrième et dernier volume du *Journal de l'avocat Barbier*, par M. de La Villegille;

Un recueil de chroniques originales pour servir à l'histoire des comtes d'Anjou, par M. Marchegay: deux volumes, dont le premier volume au moins pour 1854;

Le cinquième et dernier volume d'*Orderic Vital*, par M. Aug. Le Prevost;

Et s'il y a lieu, les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, par M. Monmerqué.

Il devra aussi être pris une décision définitive au sujet de la publication proposée par M. L. Delisle, d'un Registre de l'officialité de Cerisy, au diocèse de Bayeux, rédigé en latin, et s'étendant depuis l'année 1314 jusqu'à l'année 1458.

M. de La Villegille annonce que le manuscrit du quatrième volume de *Barbier* sera prêt à mettre sous presse vers la fin de décembre prochain.

M. Marchegay, archiviste du département de Maine-et-Loire, a fait savoir, il y a déjà plusieurs mois, que la copie du premier volume des *Chroniques d'Anjou* était prête à imprimer.

M. Aug. Le Prevost, désigné pour commissaire responsable de cet ouvrage, a exprimé le désir qu'on lui adjoignît, pour la révision des épreuves, M. L. Delisle. Le Conseil approuve cette adjonction acceptée par M. L. Delisle. Il sera écrit en conséquence à M. Marchegay. Le Conseil autorise la mise sous presse immédiate du premier volume des *Chroniques d'Anjou*.

M. Parent de Rosan donne lecture de la pièce originale qu'il a annoncée dans la dernière séance, savoir : *Lettres patentes de Louis XIV*, datées de décembre 1674, concédant à la veuve Scarron (Mme de Maintenon), un brevet pour la fabrication de fourneaux économiques. L'auteur a joint à cette pièce une notice historique dont il donne aussi lecture.

Le même membre annonce la découverte récente de dix lettres inédites de Voltaire, se rapportant à l'année 1768.

M. V. Le Clerc rappelle que M. de Cayrol a découvert soixante à quatre-vingts lettres pareillement inédites, de la première jeunesse de Voltaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

L'Académie des inscriptions et belles lettres a tenu sa réunion annuelle le 25 novembre. La séance a été ouverte par le jugement des concours.

L'Académie avait, en 1850, proposé cette question : « Comment et « par qui se sont exécutés en France, sous le régime féodal, depuis le « commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, « les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, rem-« parts, édifices civils et religieux ? »

Cinq mémoires avaient été soumis à l'Académie. Le prix est accordé à M. G. Lejean.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première mé-

daille à M. Maximilien de Ring, pour son ouvrage intitulé : *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne*, 2 vol. in-8. La seconde médaille à M. Guadet, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études historiques sur nos origines nationales*. La troisième médaille à M. Célestin Port, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*.

Des mentions très-honorables sont accordées A M. Bouillet, pour son ouvrage intitulé : *Nobiliaire d'Auvergne*, 6 vol. in-8. — A M. Robert, pour cinq ouvrages intitulés : 1° *Études numismatiques sur une partie du nord-ouest de la France*, 1 vol. in-4; 2° *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault de Vaucouleurs*, brochure in-8; 3° *Considérations sur la monnaie à l'époque romane et description de quelques triens mérovingiens*, brochure in-8; 4° *Description des sceaux de Toul*, manuscrit petit in-folio; 5° *Planches de la numismatique cambrésienne*. — A. M. Guignard, pour son ouvrage intitulé : *les Anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, publiés et annotés pour la première fois*, 1 vol. in-8. —A M. de Baecker, pour son ouvrage intitulé : *des Nibelungen*, etc., 1 vol. in-8. — A. M. Poey d'Avant, pour son ouvrage intitulé : *Description des monnaies seigneuriales françaises*, 1 vol. in-4. — A M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des coutumes*, brochure in-8. — A M. Henri Lepage, pour quatre ouvrages intitulés : 1° *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, 1re et 2e parties, 2 vol. in-8; 2° *Le département des Vosges, statistique historique et administrative* (publié en commun avec M. Ch. Charton), 1re et 2e parties, 2 vol. in-8; 3° *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, brochure in-8; 4° *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* brochure in-8.

Des mentions honorables sont accordées : A M. Léon Clos, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études historiques sur la république municipale d'Andorre*, accompagnées de trois cartes et de trois dessins. — A M. Paul Guillemot, pour sa *Monographie historique de l'ancienne province de Bugey*, 1 vol. in-8.—A M. Mac-Carthy, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Arsennaria*. — A M. Macé, pour sa traduction de la *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVIe siècle*, extraite du premier livre de l'*Histoire des Allobroges*, par Aymar du Rivail, 1 vol. in-8. — A M. Fauché Prunelle, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Des anciennes institutions autonomes ou populaires du Briançonnais, et de leur comparaison avec celle du Dauphiné*. — A M. le

baron de la Roche la Carelle, pour son *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, suivi de l'armorial de la province*, 2 vol. in-8. — A M. Vassal de Fautereau, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Thomas de Cantimpré, écrivain du XVIIIe siècle.*

Prix fondés par M. le baron Gobert. — L'Académie accorde le premier de ces prix à M. Ernest Charrière, auteur des *Négociations de la France dans le Levant, ou Correspondances et Mémoires diplomatiques*, 3 vol. in-4 ; et maintient dans la possession du second prix M. Germain, auteur de l'*Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, etc., 3 vol. in-8.

Prix de numismatique. — L'Académie accorde le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Waddington, pour son ouvrage intitulé : *Voyage dans l'Asie Mineure, au point de vue numismatique*, 1 vol. in-8.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le prix annuel qu'elle décernera en 1854, le sujet suivant :

« Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du « ve siècle de notre ère, portent des signes d'accentuation ; compa« rer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles concer« nant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintil« lien, par Priscien et d'autres grammairiens ; consulter les travaux « des philologues modernes sur le même sujet ; enfin essayer d'établir « une théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue « des Romains. »

Elle propose le sujet suivant pour le prix annuel ordinaire qu'elle décernera en 1855 :

« Faire l'histoire des biens communaux en France, depuis leur ori« gine jusqu'à la fin du XIIIe siècle. »

« L'origine des biens communaux est un des points les plus controversés de notre ancienne histoire ; aussi n'a-t-on jamais pu s'accorder sur la nature du droit qui appartient aux habitants. Au lieu d'étudier la question en elle-même, on s'est décidé d'ordinaire, suivant l'idée générale qu'on se faisait de la féodalité, de sa naissance et de son établissement. Tantôt on n'a reconnu aux communes qu'un simple droit d'usage, originairement concédé par la bienveillance du seigneur ; tantôt, au contraire, on leur a attribué la propriété primitive, et on n'a vu dans ces seigneurs que des usurpateurs, abusant de leur juridiction pour s'emparer de ce qui ne leur avait jamais appartenu. »

« La première opinion est visible dans la grande ordonnance des eaux et forêts de 1669 (titre XXV), qui reconnaît aux seigneurs le droit de triage, c'est-à-dire le droit de prendre en toute propriété le

tiers des communaux ; la seconde opinion est au fond de toute la législation domaniale de la révolution. »

« L'Académie demande qu'on étudie la question en dehors des systèmes et des lois modernes, et qu'à l'aide des anciens diplômes et des premières coutumes, on détermine historiquement l'origine et le caractère des biens communaux, ainsi que les vicissitudes qu'ils ont éprouvées. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.

Découvertes archéologiques.

Plus d'un an s'est écoulé sans que nous ayons enregistré les trouvailles d'antiquités et les faits divers relatifs à l'archéologie que, de temps en temps, l'on signale sur les divers points de la France, et que le *Bulletin* a pendant longtemps reproduits avec beaucoup de soin. De telles annonces nous paraissent ne devoir être faites qu'avec réserve, car il est peu d'antiquaires qui ne sachent et qui n'aient eu l'occasion de vérifier par eux-mêmes combien sont défectueux les renseignements de ce genre empruntés aux organes ordinaires de la presse. Nous comblons donc aujourd'hui cette lacune du *Bulletin*, mais en prévenant le lecteur que toutes les découvertes d'antiquités mentionnées ci-dessous, puisées à des ouvrages scientifiques et spéciaux, ont déjà subi l'épreuve d'une critique éclairée. Peut-être trouvera-t-on de l'avantage à voir tous ces faits réunis en un seul article qui présente ainsi une sorte de bilan des découvertes de quelque intérêt faites dans le pays depuis dix-huit mois.

— M. Mérimée a présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 1er avril 1853 un ossement d'animal qui paraît être une côte et sur lequel sont représentées au trait, avec une certaine habitude du dessin, deux figures de biches placées à la suite l'une de l'autre. Cet ossement a été découvert par M. Joly Leterme, architecte à Saumur, dans une sorte de caverne ou de brèche située sur les bords de la Charente, entre Civray et Charrois, dans une sorte de conglomérat, avec des haches, des pointes de flèches, des harpons en silex et en os, qui appartiennent aux plus anciens âges de la société gauloise. L'absence en cet endroit de tout objet de métal et de tout objet fait ou travaillé avec le métal, ainsi que cette circonstance d'un dessin exécuté sur un os, sont d'ailleurs des indices de l'extrême antiquité de ces débris.

— On a récemment découvert sur le territoire de Vieille-Toulouse, village situé à cinq kilomètres de la ville de Toulouse, et dans lequel on

ne cesse de trouver depuis longtemps des débris antiques de tout genre, l'inscription que voici :

D·M.
C·VAL·VIBII·S·S.
DITIS·A·COL·COOPT·
Q·BIXIT·ANN·XIII·

Ces lignes sont gravées en creux sur une urne cinéraire de terre cuite haute de 16 à 17 centimètres. M. le baron Chaudruc de Crazannes a vu dans ce monument une preuve de l'existence dans l'ancienne capitale des Volces-Tectosages, d'un collége de prêtres du dieu gaulois DIS et a donné de l'inscription la lecture suivante :

Diis Manibus | Caii VALerii VIBII, Sacerdotibus Sacrorum | DITIS A COLlegio COOPTati | Qui BIXIT ANNos XIII.

— Un cultivateur de la Nocé-Blanche, canton de Bain (Ille-et-Vilaine), a trouvé, en défrichant une lande, un vase contenant environ soixante pièces de monnaie de l'époque gauloise. Ces monnaies qui appartiennent toutes à l'Armorique offrent des types variés parmi lesquels on en a distingué six qui sont encore inédits.

— Dans les travaux exécutés pour restaurer les fondations d'une ancienne maison située à Paris, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, et appelée *le palais des Stuarts*, on a trouvé, à plusieurs mètres sous terre deux médailles de grand bronze de Tibère et d'Adrien, mêlées à des dcbris d'os calcinés et de briques.

— M. l'abbé Cochet a exploré le cimetière gallo-romain de Fécamp, près la route du Havre à Dieppe. Le terrain fouillé par lui en cet endroit a 30 mètres de longueur sur 12 de largeur. Dans cet étroit espace, M. l'abbé Cochet a compté jusqu'à 97 sépultures qui lui ont fourni 267 vases en terre et en verre. On a constaté que ce champ de repos était divisé en plusieurs quartiers au moyen de murailles qui formaient comme la séparation des familles. Le plus grand nombre des sépultures, consistait en une urne de terre grise. Cette urne toujours remplie d'ossements était constamment accompagnée d'une cruche vide en terre de couleur rouge, blanche ou noire. Les sépultures les plus riches renfermaient six ou huit vases, des coupes, des plateaux, etc. Quelques-uns des vases présentaient, sur les bords et au fond, le nom du fabricant; parmi ces noms on a pu lire les cinq suivants : MACRINVS. — O. SEVERI. — VERO(N)ISSA. — OSBIMAI. — BVRDIVI. L'un des vases, en terre rougeâtre, couvert d'un vernis noir, a sa panse arrondie et décorée de quatre macarons en relief représentant des têtes humaines et un cerf assis. Parmi les vases en verre, on remarque particu-

lièrement une coupe en verre coloré d'un bleu clair et une grande urne hexagone d'une épaisseur extraordinaire qui n'a pas moins de 40 centimètres de haut, sur 15 de large. On a également trouvé dans les urnes deux miroirs de forme ronde, polis et brillants, et, à côté des urnes, trois médailles dont l'une porte l'effigie de l'impératrice Faustine. Cette découverte est la preuve la plus certaine qui ait été donnée jusqu'ici de l'existence de Fécamp au temps de la domination romaine.

Dans le fouillement d'un autre cimetière situé à Envermeu, village peu éloigné de Fécamp, M. l'abbé Cochet a trouvé des haches, des fers de lance, des vases de terre et de verre, des couteaux, une clef de fer, des ciseaux, un collier de perles, des boucles d'oreilles en bronze, deux bagues et quatre paires de fibules. L'infatigable auteur de ces fouilles, commencées en 1850, conjecture que le cimetière d'Envermeu remonte à l'époque mérovingienne. Au mois de septembre et d'octobre derniers les recherches ont continué d'une manière non moins heureuse. Avec des armes, deux haches francisques, trois lances, dix couteaux, deux poignards de 40 centimètres de long, un peigne en os, des bracelets et des colliers aux grains d'ambre ou de verre, on a trouvé quelques monnaies d'Alexandre Sévère, Posthume et Constantin (ans 222 à 337). Les deux pièces les plus remarquables ont été un plateau en bronze en forme de cuvette, renfermant une coupe à boire en verre, d'une forme très-originale et un bouclier de fer avec son *umbo*. Soixante sépultures environ ont eté explorées cet automne. Elles appartenaient à des personnes de tout sexe et de tout âge. Un fait cependant a frappé les explorateurs, c'est que dans ce cimetière franc, comme dans tous les autres de l'époque mérovingienne qu'on a trouvés en France et qui ont été l'objet d'une étude attentive, on n'a rencontré que très-peu de vieillards. La plupart des sujets étaient âgés de vingt à quarante ans. Faut-il en conclure que la moyenne de la vie a gagné depuis lors, et que les rudes épreuves auxquelles les hommes de ce temps étaient soumis abrégeaient le cours ordinaire de l'existence?

M. l'abbé Cochet a fait des découvertes non moins intéressantes dans le cimetière romain de Lillebonne (Seine-Inférieure). La plus remarquable est celle d'un quartier du cimetière qu'on devrait croire consacré à la sépulture des enfants. Plus de douze squelettes d'enfants ont été trouvés à côté les uns des autres, dans des fosses peu profondes dont la longueur était de 50 centimètres à 1 mètre 50, selon l'âge des sujets qui variait depuis un an jusqu'à six ans. Tous ces petits corps avaient été déposés dans des coffres de bois fort épais, car les clous que l'on rencontrait abondamment dans les fosses étaient très-larges. Quelques uns de ces corps étaient accompagnés de monnaies, d'anneaux, de vases et d'autres objets. Parmi les monnaies, on en a trouvé une de Tra-

jau et de Domitien. Le plus curieux de tous ces tombeaux est un cercueil en pierre tendre des bords de la Seine; il contenait un jeune garçon de cinq à six ans. Outre le cercueil en pierre, l'enfant avait encore été déposé dans un coffre de bois dont on retrouvait les ferrures. La tendresse maternelle l'avait inhumé tout habillé; car on a trouvé de chaque côté du corps de larges boutons de cuivre bombés, restes de la garniture d'un vêtement. Puis dans un petit coffret de bois recouvert de cuir et garni de têtes de clous on a retrouvé 25 jetons en os semblables à des pions de damier, un jeu composé de quatre dés en os semblables aux nôtres, une fiole en bronze d'une forme très-élégante, une petite tête casquée en ambre jaune et une statuette de la même matière représentant un enfant assis, qui pleure ou qui sommeille la tête posée dans sa main droite et le coude appuyé sur son genou. Il serait difficile de trouver un objet plus gracieux que cette petite statuette.

— On a découvert dans la commune de Culoz (Ain) un autel romain de 2m70 de hauteur, assez bien conservé et dont voici l'inscription parfaitement lisible d'ailleurs :

N ❦ AVG
DEOMAR
TI❦SEGOM
ONIDVN
ATICASSI
ASATVR
NINAEXVOTO
V·S·❦ L·M·❦

Numini Augusto, | *Deo Mar* | *ti Segom* | *oni*
Dun | *ati, Cassi* | *a Satur* | *nina exvoto*[1].
Votum solutum libenter merito. |

A la divinité auguste[2], *au dieu Mars Ségomon adoré à Dun, Cassia Saturnina, pour l'accomplissement d'un vœu. Vœu accompli avec empressement et pour de justes raisons.*

Quatre inscriptions trouvées à Lyon, Arinthod (Jura), Contes (comté de Nice) et Nuits, nous avaient déjà fait connaître le nom de *Ségomon*. Sur un de ces monuments, celui de Contes, ce nom est accompagné d'un ethnique SEGOMONI CVNTINO comme ici SEGOMONI

[1] Les lettres N et I de la quatrième ligne, X et V de la septième sont liées. La syllabe TO est gravée en très-petits caractères dans l'intérieur du premier O de VOTO.

[2] C'est-à-dire *à la divinité locale*, au dieu lare de la localité, GENIO LOCI, comme on lit dans les inscriptions africaines.

DVNATI[1]; ce n'est donc pas un nom du même genre ou ethnique, c'est un véritable nom de divinité. Dans les inscriptions de Lyon et d'Arinthod, ainsi que dans celle que nous publions, ce nom est associé à celui de Mars; la divinité qui le portait était donc assimilée à ce dieu par ses adorateurs de l'époque gallo-romaine; c'était, comme *Camulus* et *Leherennus*, une divinité de la guerre.

Les habitants de Culoz, jaloux de conserver ce monument, n'ont pas voulu qu'il fût enlevé par des étrangers qui désiraient en faire l'acquisition; par l'entremise du maire ils se sont engagés à l'acquérir et à le réédifier au lieu même où il a été découvert.

(*Revue archéologique*, 1852, p. 315.)

— Presque aux portes de la ville d'Aix en Provence, sur le chemin de Berre, les ouvriers des ponts et chaussées ont mis à nu, dans un de leurs travaux, un beau cippe antique large de 85 centimètres et haut de 1^m,35, portant pour inscription ces seuls mots:

L. FRONT.
TRYFONI
SOZOME
NVS.

Le savant bibliothécaire d'Aix, M. Rouard, pense que par la pureté de son style ce petit monument peut être attribué au second siècle de l'ère chrétienne. On l'a transporté immédiatement au musée d'Aix.

— Dans le village de Malain (Mediolanum) situé aux environs de Dijon et connu depuis longtemps comme plein de débris de l'art des anciens, on a trouvé un grand nombre de fûts et de chapiteaux de colonnes, de fragments de statues et d'inscriptions mutilées. La *Bibliothèque de l'École des Chartes* (oct. 1852, p. 101) a publié six de ces inscriptions malheureusement dépourvues de sens par suite de leur état de dégradation. De tous ces morceaux, le plus remarquable est une tête de nymphe ou de jeune fille qu'on dit être certainement la copie d'un chef-d'œuvre grec.

— La Société académique de Laon a fait continuer, sous la direction de l'un de ses membres, les fouilles de Nizy-le-Comte. Au lieu dit La Justice, où l'on suppose que fut l'un des plus grands monuments de la ville gallo-romaine, les ouvriers ont découvert, toujours à une grande profondeur, des monnaies, un fragment de marbre avec inscriptions, des débris de vases, des meules à grains, la tête d'une statue de femme,

[1] *Dunati* est le datif de *Dunas*, ethnique formé de la même manière que *Lavinas*, *Lucas*, *Mevanas*, etc.

un mors de cheval, des épingles en ivoire et un fragment considérable d'une peinture murale représentant plusieurs personnages. La tête de statue dont les yeux sont levés vers le ciel et dont les traits sont empreints d'une expression bien marquée de mélancolie, est d'un très-beau style; ses cheveux ondés sont recouverts d'un voile qui tombe derrière la tête. Le plus grand fragment de la peinture murale représente la moitié environ du visage d'une femme vu de face. Cette figure est peinte très-hardiment, avec beaucoup d'harmonie et de savoir-faire; le ton général est un peu rougeâtre. D'autres fragments offrant des portions de vêtements et une main sont d'une exécution inférieure à celle de la figure. Tout porte à croire que cette peinture ornait les murs d'un grand monument dont on a déjà découvert plusieurs colonnes, des sculptures et des marbres d'ornementation. Tous ces objets précieux ont été recueillis avec soin et envoyés à Laon où ils formeront le commencement d'un musée historique.

— On a découvert sur le plateau appelé le camp de César, près de Nîmes, une mosaïque très-bien conservée. Elle forme un carré de six mètres de côté. C'est un béton dans lequel on a noyé de petits cubes noirs et rouges placés en losanges. Le centre est occupé par un tableau de cinquante centimètres en carré d'une admirable conservation; il représente un Amour monté sur un cygne. L'Amour tient de la main gauche un cordon rouge passé comme une bride dans le bec rouge de l'oiseau.

On a trouvé également non loin de ce pavé mosaïque un autel sur lequel on remarque la trace des crampons qui devaient fixer une petite statue de Mercure; il porte l'inscription suivante :

L· POMPEIVS
L. L. PVER
MER V S L.

— En construisant une maison à Vienne (Isère), on a mis à découvert une partie assez considérable d'une grande salle romaine dont la décoration était d'une grande richesse. La partie inférieure des deux murs qui paraissent au jour est revêtue d'un soubassement en marbre couronné d'une corniche renversée d'un bel effet. Au-dessus s'élevait en retraite un revêtement de même nature, mais dont il ne reste que quelques traces. Le parquet est bien conservé, sauf quelques dépressions causées par le poids des terres dont il a été surchargé pendant au moins quinze siècles. Ses compartiments en marbre de diverses couleurs et de dessins variés produisent le plus agréable effet. Au milieu des débris de tuiles, de briques et autres matériaux qui remplissaient cette salle, se sont trouvées des médailles de diverses époques, du Haut

et du Bas-Empire, des parties de vases en bronze d'une forme remarquable, quelques statuettes aussi en bronze, malheureusement fort maltraitées par le feu qui avait détruit la maison romaine dont la salle faisait partie. L'une d'elles, tenant des deux mains les têtes de deux serpents qui enlacent de leurs plis son corps et ses jambes, paraît représenter un Laocoon. Outre ces objets on a trouvé dans le même lieu des bronzes que l'on peut supposer avoir servi à l'ornement de quelque meuble en bois entièrement consumé par les flammes ou par l'humidité; de plus, un coffret carré en argent d'environ cinq centimètres en hauteur et en largeur. Ce joli petit meuble est orné de quatre feuilles d'acanthe qui se contournent gracieusement sur ses angles; au milieu de chaque face est une tête de femme en bas-relief. Un peu au-dessous du bord terminé par des palmettes, on voit en dedans une feuillure destinée à recevoir un couvercle qui n'a pas été retrouvé.

— Une découverte assez importante de monnaies romaines a été faite au mois d'avril 1852, à Sceaux, département du Loiret, arrondissement de Montargis, dans un champ appelé le Pré-Haut, sur l'emplacement qu'occupait l'ancienne ville de Vellaunodunum. Des paysans, en fouillant d'anciennes fondations dont ce terrain est couvert à deux cents mètres environ de la voie romaine d'Orléans à Sens, sentirent la terre s'affaisser sous leurs pieds et descendirent, avec la voûte qui les portait, dans un caveau à trois mètres de profondeur, et en remuant les décombres qui les entouraient heurtèrent un vase rempli de monnaies. Ce vase, en terre blanche peu cuite et très-tendre, haut de seize centimètres, d'une forme allongée assez élégante, était plein jusqu'à son orifice de monnaies romaines d'or et d'argent. Les pièces d'or étaient au nombre de neuf seulement et les pièces d'argent au nombre de neuf cent soixante-seize. Ces dernières étaient couvertes d'un oxyde tellement épais que souvent plusieurs tenaient ensemble. Ce trésor qui a dû être enfoui sous le règne de l'empereur Géta, contenait des monnaies de vingt-neuf empereurs et impératrices depuis Néron jusqu'à Géta (années 54 à 212 de notre ère). Il a été acheté par un archéologue d'Orléans, M. Jarry-Lemaire.

— On a trouvé entre Villefranche et Saint-Georges, un peu au nord des Tournelles-de-Laye, des traces d'habitations très-anciennes. Ce sont des substructions, des fragments d'ustensiles, des monnaies, attestant qu'un groupe considérable d'habitations gallo-romaines a existé sur ce point du département du Rhône. On présume que ces ruines sont celles de *Lunna*, ville ancienne indiquée dans l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger.

— Les travaux de démolition d'une maison à Périgueux ont fait dé-

couvrir à quatre-vingts centimètres de profondeur, un tombeau en pierre calcaire de l'époque romaine. Une pièce en bronze petit module, trouvée parmi les ossements, ne laisse aucun doute à cet égard. Cette monnaie, bien conservée, offre au droit une tête casquée avec cette légende : *Urbs Constantinopolis*, et au revers une Victoire. Le tombeau, formé d'une seule pierre, est un peu plus étroit aux pieds qu'à la tête.

— On vient de découvrir au milieu de la ville de Tours les restes d'un amphithéâtre romain. Depuis longtemps un ancien élève de l'école des Chartes, M. Salmon, bibliothécaire honoraire de la ville, avait signalé un diplôme de Charles le Simple, daté du 27 juin 919, dans lequel sont mentionnées des arènes situées à Tours (*areas habentes in circuitu a porta Aurelianensi usque ad arenas perticas nonaginta sex*) et il avait indiqué comme emplacement probable de ces arènes, un quartier où les maisons s'élèvent progressivement en formant une masse circulaire dont les constructions rayonnent vers un centre commun. La Société archéologique de Touraine a délégué, pour vérifier le fait, une commission dont les recherches ont eu un plein succès. On a reconnu d'abord quatre couloirs orientés exactement de l'ouest à l'est et du nord au midi, servant de communication du podium à l'extérieur de l'amphithéâtre; ensuite deux loges accolées aux couloirs, et un fragment du mur curviligne extérieur. Le grand axe de l'amphithéâtre mesure 135 mètres, et la superficie des gradins couvre 13 500 mètres carrés. Cet amphithéâtre de Tours est donc un peu plus grand que ceux de Saintes et de Nîmes.

— En pratiquant des fouilles sur la place de la Terrasse à Uzès (Gard), on a découvert les vestiges d'une chapelle dont la fondation paraît remonter au VIIIe siècle et la démolition au XIIe. Sur les ruines fut élevée une nouvelle église dont quelques pans de mur existent encore. On a retiré des décombres un fragment de sculpture d'une beauté remarquable et d'une parfaite conservation.

— Un élève de l'école des Chartes a fait connaître une inscription tumulaire qui gisait à moitié enfouie sous la terre dans l'église de Bourg-Saint-Andéol et qui est ainsi conçue :

Ic invenitur tumulus Ber-
nuini episcopi qui invenit
corpus beati Andeoli marti-
rys et hanc domum et fun-
damentum erexit. Rexit ec-
clesiam Vivariensem an-

nos XXIII et obiit pacifice
idus decembris V.

Bernuin fut évêque de Viviers dans l'intervalle des années 850 à 873.

— Des fresques remarquables ont été découvertes à Poitiers dans l'église Notre-Dame la Grande, sous la coupole du maître-autel. Elles ont été décrites dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest par M. de Longuemar, qui assigne pour date à ce travail la première moitié du XIIIe siècle.

— Nous avons le regret d'annoncer, dit l'éditeur de la *Revue archéologique* (15 août 1853), la destruction de l'hôtel de ville d'Avignon, monument du XIVe siècle, qui n'était pas sans analogie avec le Palais-Vieux de Florence et qui complétait d'une manière si agréable l'aspect tout à fait italien de la ville des papes. Les travaux nécessités par la démolition auront eu néanmoins l'avantage de mettre au jour des débris antiques assez importants. Des fragments de colonnes et de bas-reliefs ont déjà été retirés des décombres, et l'on croit avoir reconnu les fondements d'un ensemble de constructions qui paraît être le forum de la cité romaine. Ce qu'on trouve de débris épigraphiques est malheureusement si mutilé qu'on n'en peut tirer aucun sens. Le mot IIIVIR a été reconstitué en rapprochant deux petites pierres, et sur un autre fragment sont tracés, en lettres capitales de la plus belle époque, les mots : LCORNELIVSMF, *Lucius Cornelius Marci filius.*

Espérons que la suite des opérations fournira au musée d'Avignon, qui doit hériter de ces trouvailles, des morceaux plus importants.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

204. — *Émaux (Notice des)*, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre, par M. de Laborde, membre de l'Institut, conservateur des collections du moyen âge, de la renaissance et de la sculpture. Ire partie, histoire et description ; 442 pag. in-12. IIe partie, documents et glossaire ; 532 pag. in-12. Paris, au Louvre (3 f. 50).

Ces deux livrets de musée sont dignes de notre musée national ; ce sont de véritables livres scientifiques, surtout le second qui n'a d'ailleurs qu'un rapport indirect avec les collections du Louvre. L'auteur possède son sujet avec une telle supériorité qu'il intéresse à chaque page et jusque dans les moindres

détails, en jetant la lumière sur une foule de points de l'histoire de l'art et aux endroits difficiles ou douteux des moissons de pièces justificatives.

Ier volume. Liste des ouvrages qui traitent des émaux d'une manière spéciale et auxquels on doit recourir.—De l'émail. Origine des émaux. Inconnus aux Égyptiens, aux Grecs et aux Romains; connus des Gaulois. Bijoux gallo-romains émaillés. Émaux de Limoges du VIIe au XIIe siècle. Émaux en taille d'épargne, XIIe-XIVe siècle. Caractères de l'émaillerie de Limoges. Emaux de niellure, cloisonnés, de basse-taille, mixtes. Émaux des peintres. — Bijoux et objets divers. Sardoine, jaspe, jade, grenat, améthyste, etc. Pierres gravées; or, argent, matières bizarres; ivoires; bois sculpté, instruments de musique, ferronnerie, serrurerie, bronzes, cuivre et étain, marbre et albâtre, peintures sur verre, verrerie, mosaiques, tapisseries, cuir bouilli, meubles et objets divers. Tables analytique et alphabétique des noms des émailleurs cités dans la notice. Liste alphabétique des collections publiques et particulières citées dans la notice.

IIe volume. Inventaire des joyaux de Louis duc d'Anjou, 1360-1368. Glossaire et répertoire archéologique. Voici quelques-uns des principaux articles de ce glossaire : Acerofaires, acier, affiche, Agnus Dei, aguillanneuf, aiguière, aiguille de mer, alemelle, allongère, ambre, ampoule, ancolie, anneau de mariage, archal, arçonnières, argent verré, artiste, astralabe, aumaire, aurichalcum, autel, ays. Bacin, baghe, bahut, balay, barbacane, barillon, baston, bateure, bericle, bernigant, bois, boullons, branlans, brasil, bresseronné, brineguynes, broissure, buffet, buire, buket, burettes, buses. Cabinet, cabochon, cachet, cacholong, calice, callier, camahieu, etc.

205. — *Études sur le hêliand*, harmonie des Évangiles del a période des Carlovingiens. Thèse. Par F. E. Ensfelder. In-8° de 3 f. 1/2, impr. à Strasbourg.

206. — *Études* sur de nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage récemment découvert des *Philosophumena* et relatifs au commencement du christianisme et en particulier de l'Église de Rome ; par M. l'abbé Cruice. 20 f. in-8°. Paris et Lyon, Périsse frères (4 fr. 50 c.).

207. —*Études littéraires* sur les écrivains français de la Réformation, par André Sayous. 2 vol. in-12. Paris et Genève, Cherbuliez. (7 fr.)

Voici la liste des auteurs qui ont fourni à M. Sayous le sujet de ces études dont une première édition avait paru à Genève en 1841 : Guillaume Farel, Jean Calvin, Pierre Viret, Th. de Bèze, Bonivard; prieur de Saint-Victor, François Hofman, Robert et Henri Estienne, François de La Noue, Duplessis-Mornay, Th. Agr. d'Aubigné. Voyez ci-dessus, page 43, n° 29.

208.—*Histoire du quartier du Bourg*, par M. Jos. Garnier, archiviste de la ville de Dijon. 60 pages in-8. Dijon, Lamarche et Drouelle.

Cet opuscule est une étude sur le vieux Dijon, dont le quartier du Bourg fut pendant longtemps l'endroit le plus commerçant et le plus populeux. Voici le sommaire des principaux paragraphes : Le *castrum divionense*. Chemin de la porte aux Lions à la Portelle. Agrandissement de Dijon. Incendie de 1137. Établissement de la boucherie. Maisons du Bourg. Bancs, intérieur, mobilier,

costumes des bouchers, police de la boucherie, immondices. La rue du Bourg aux XIVe et XVe siècles. Mesures contre l'incendie. Mœurs du quartier. Lutte des bouchers contre la mairie. Mesures contre la peste. Le Bourg au XVIe siècle. Taxe, essais de viande. Les bouchers sous la Ligue. Le Bourg aux deux derniers siècles. Lamonnoye, Piron. Les chiens du Bourg. Coutumes du quartier. Fêtes diverses. Le Bourg depuis la révolution.

209. — *La part dau bon Diéu*. Pièce en patois, précédée d'une dissertation sur l'orthographe provençale, par J. Roumanille. In-8° de 8 f. Avignon, Séguin aîné.

210. — *Pouillé du diocèse de Troyes*, rédigé en 1407 d'après une copie authentique de 1535; par H. d'Arbois de Jubainville, avocat, conservateur des archives du département de l'Aube. In-8 de 20 feuilles 1/2, plus une carte. Paris, Durand et Dumoulin. (10 fr.)

Ce volume fait partie des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube. M. d'Arbois a fait précéder le texte de ce pouillé d'une introduction, travail important, dans lequel il étudie la géographie ancienne du diocèse de Troyes et particulièrement la question de savoir si les subdivisions du diocèse correspondent aux *pagi* mérovingiens et aux carlovingiens. D'après les documents qu'il a trouvés, et qui ne remontent à la vérité qu'au milieu du XIe siècle, cette correspondance serait très-imparfaite. M. d'Arbois s'est livré aussi à un examen très-approfondi de la composition et de la quotité des revenus du clergé au moyen âge; il pense que, dans l'intervalle du XVe au XVIIIe siècle, ces revenus avaient diminué de près de moitié. Voyez ci-dessus, page 16, n° 7 et p. 164.

211. — *Quinze (Les) joies de mariage*. Nouvelle édition conforme au manuscrit de la bibliothèque publique de Rouen, avec les variantes des anciennes éditions, une notice bibliographique et des notes. In-16 (bibliothèque elzévirienne). Paris, Jannet (3 fr.).

Voir ci-dessus n° 178.

212. — *Villeneuve-lez-Maguelone*, ses origines, ses priviléges et ses libertés. Fragment historique restitué d'après les monuments originaux et accompagné de pièces justificatives inédites, par A. Germain. In-4 de 8 feuilles. Imprimerie de Martel, à Montpellier. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*.)

H. L. BORDIER.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Nº 11. — DÉCEMBRE 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 DÉCEMBRE 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MONMERQUÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil, pour l'année 1854 :

852. M. Dreyss, professeur d'histoire au lycée de Versailles, avenue de Saint-Cloud, 71, présenté par MM. Bellaguet et Aug. Durand.

853. M. Melleville, rue Sainte-Anne, n. 9, présenté par MM. Prioux et Dumoulin.

Ouvrages offerts.

Bulletin monumental, t. XIX, nº 7.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1853, 3ᵉ trimestre.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres. 1ʳᵉ livraison. 1853.

Bulletin du Bibliophile, septembre et octobre 1853.

De la part des auteurs :

Deux lettres d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de la ville de Paris

au XIVe siècle, par M. Kerwyn de Lettenhove. Extrait du *Bulletin de l'Académie des sciences de Belgique*, t. XX, n° 9.

Collection de notices historiques sur le département de l'Aisne; commune du Laonnois; par M. Melleville. Paris et Laon, 1853, in-8°.

Saint Hubert, apôtre des Ardennes, patron des chasseurs, par M. Stanislas Prioux. Paris, 1853, in-12.

Essai sur la langue de La Fontaine, par M. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1853, in-8°. Extr. de la Biblioth. de l'Ecole des Chartes. Mars 1853.

LL. MM. II. et RR. Napoléon et Joséphine, et S. S. Pie VII à Châlon-sur-Saône, par V. Fouque. 2e édit. Châlon-sur-Saône, 1853, in-8°.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Journal d'un bourgeois de Paris sous François I. La feuille 15 en bon à tirer; les feuilles 16 à 19 en première chez l'auteur, ainsi que les placards 36 à 39.

Annuaire pour 1854. Trois placards comprenant environ 40 pages des tableaux de la *Topographie ecclésiastique de la France*, sont composés. L'impression continue.

M. Monmerqué remet au Conseil le manuscrit original de *la Chronique de François I*, dont l'impression a été proposée par M. L. Lalanne, comme pouvant faire suite au *Journal d'un bourgeois de Paris* sous le règne du même prince.

L'examen de la proposition et de l'ouvrage est renvoyé au comité de publication.

M. Pareut de Rosan remet la copie du document relatif à Mme de Maintenon, dont il a donné lecture dans la précédente séance.

Le même membre dépose un projet de modifications au règlement de la Société. Il propose 1° de faire imprimer sous forme de répertoire une analyse des principaux articles du *Bulletin* et de l'*Annuaire* depuis 1836; 2° d'ouvrir, trois jours par semaine, aux membres la bibliothèque de la Société.

Ces propositions, entraînant à des dépenses nouvelles, sont renvoyées à l'examen du comité des fonds.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Documents historiques provenant du ministère de la marine.

Pour déférer à une invitation émanée du ministère de la marine, nous reproduisons la note suivante qui a été, ce mois-ci, publiée par le *Moniteur universel* :

« A plusieurs reprises, depuis soixante ans, les archives de la marine ont fait des pertes considérables. De nombreuses pièces, également importantes pour l'histoire des grands hommes de mer, de l'administration, de la géographie, de la politique, de l'art naval et de la guerre, sont entrées dans le commerce et ont passé dans les collections d'autographes. Les lacunes qu'ont faites les événements dans le recueil de ses anciens titres, le département de la marine a besoin de les remplir. Il s'adresse avec confiance à toutes les personnes aujourd'hui propriétaires de quelques-uns des documents dont il fut dépossédé, convaincu qu'aucune d'elles n'hésitera à lui faire parvenir, sinon les originaux des lettres, mémoires, instructions, rapports, etc., qui, sous différents règnes, furent adressés par les secrétaires d'Etat à leurs agents ou à ces ministres par les officiers militaires et les administrateurs, du moins des copies minutieusement exactes et certifiées, autant que faire se pourra, de ces pièces historiques.

« Le département de la marine compte que cet appel fait aux collectionneurs de la France et de l'étranger sera entendu d'eux, et qu'ils se feront un devoir, fût-ce sans se faire connaître, d'y répondre par l'envoi des documents qu'ils savent bien avoir appartenu à l'État, et dont ils sont aujourd'hui les paisibles possesseurs.

« MM. les propriétaires des journaux de Paris, des départements et de l'étranger sont priés de reproduire cette note. »

En réimprimant cette note, le Directeur de l'*Athenæum français* y joint quelques judicieuses réflexions :

« Nous félicitons sincèrement, dit-il, l'administration de la détermination qu'elle vient de prendre ; mais nous serions bien trompé si son appel était entendu des collectionneurs. C'est par milliers que les pièces les plus précieuses ont été enlevées des archives non-seulement du ministère de la marine, mais des autres ministères, et entre autres du ministère de la guerre. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les catalogues d'autographes publiés depuis une vingtaine d'années. Citons un seul exemple. Le gouvernement a décrété la publication des

lettres de Napoléon ; elle sera incomplète, car grâce aux dilapidations de nos dépôts publics, on a vu figurer dans les ventes, jusqu'en 1853 exclusivement, des centaines de lettres de l'empereur adressées à ses ministres, et qui n'ont pu sortir légalement des archives où elles devraient être conservées. Où les retrouvera-t-on maintenant? On nous a même parlé d'une pièce du plus haut intérêt qui serait actuellement entre les mains d'un particulier, de l'*original de l'acte d'abdication de Fontainebleau.* — Il serait bien temps que par une mesure administrative l'État pût être mis à même de ressaisir des documents si précieux pour notre histoire avant qu'ils aient passé à l'étranger, où ils sont à l'abri de toute revendication. »

Peut-être pouvons-nous, non pas satisfaire à la demande du ministère de la marine, mais au moins fournir à ses archivistes un renseignement utile, en donnant ici la liste des principales pièces relatives à nos marins ou aux affaires maritimes, et pour la plupart provenant des archives du ministère, qui ont paru dans les ventes d'autographes. Cette liste, fût-elle parfaitement complète, ne présenterait encore qu'un bien faible échantillon des pièces enlevées; telle qu'elle est cependant, elle pourra non-seulement servir au ministère, mais même, nous l'espérons, intéresser tous les lecteurs.

Nous la rangeons suivant l'ordre alphabétique, en donnant à chaque article tous les détails qui se trouvent dans le catalogue où la pièce est annoncée, l'indication de ce catalogue avec la date de la vente, et, quand nous le savons, le prix auquel la pièce a été vendue.

Aboville (Fr.-M. d').

— Lorient, 30 septembre 1784.

Certificat en faveur de l'un des fournisseurs de la marine. (*Catalogue de curiosités du Bibliophile voyageur.* 1844, n. 873.)

Bart (Jean). 1651-1702.

— A monseigneur[1].—Dunkerque, 15 octobre 1681 (6 pages in-fol.)

Il rend compte de son voyage depuis Lisbonne. Il se plaint du capitaine de la frégate *la Dauphine*, contre lequel il fut obligé de tirer à balle pour l'avertir de son devoir, dans une rencontre avec deux vaisseaux turcs. « Ainsy qu'il se peut prouver par l'escrivain du roy et toute mon équipage, rien ne m'a jamais été plus a cœur qu'une pareille lascheté.... » Lettre très-caractéristique. (*Vente Collier de Beaubois*, 9 avril 1847, n. 28.)

[1] Les lettres de fonctionnaires portant pour adresse *A monseigneur*, sans autre désignation, sont vraisemblablement écrites au chef officiel de ces fonctionnaires; c'est-à dire au ministre de la guerre, par exemple, si la lettre est d'un officier des armées de terre, et si c'est un marin, au ministre de la marine.

— Au ministre de la marine. — Dunkerque, 25 septembre 1690 (3 pages in-4).

Sa signature au bas d'une lettre dans laquelle il remercie du commandement qu'on lui a donné de quatre vaisseaux. Détails curieux à ce sujet. (*Vente Charon*, 5 février 1844, n. 31. Vendu 16 fr. 50.)

— Au ministre de la marine. — « A bord de *l'Adroit*, à la rade de Dansik, 6 novembre 1693. » (2 pages in-4.)

Lettre relative aux insultes des *Dansikois* envers les marins de son équipage, et résolution de les *mettre à la raison*. (*Vente de feu M***, ancien officier supérieur du génie*, 25 novembre 1834, page 66.)

BART, fils du précédent.

— Au ministre de la marine. — Dunkerque, 15 octobre 1706.

Il rend compte de la conduite qu'il a tenue dans la rencontre de la flotte hollandaise avec l'escadre du chevalier de Forbin; il demande de l'avancement comme s'étant distingué dans toutes les rencontres qu'a eues feu son père pendant la guerre passée. (*Vente Collier de Beaubois*, 9 avril 1847, n. 29.)

BEAUFORT (Fr. de Vendôme , duc de).

— Aux consuls de Toulon , 15 janvier 1666.

Lettre relative à la fermeture du port afin de prévenir l'évasion des matelots. (*Vente Desgenettes*, 1846, n. 6.)

BEAUFREMONT (Le chevalier de), chef d'escadre.

— A monseigneur. – En pleine mer à bord du *Tonnant*, le 8 mai à 2 heures après midi , 1757 (10 pages in-4).

Détails fort curieux sur sa navigation. (*Vente Dolomieu* , 15 mai 1843 , n. 25. — 12 fr.)

BONNEVAL (Le comte de), capitaine de vaisseau.

— Brest, 25 août 1787 (4 pages in-fol.).

Notes sur les officiers de la frégate *la Pomone* parmi lesquels on remarque les noms suivants : le baron de Paroy , le chevalier de Bataille, de Carrey d'Asnières, de Séguin du Reynier , de la Roche Saint-André, de Boussard , Leneuf de Boisneuf , le chevalier Courtavel de Pizé , Lechat , Perry de Nieul , Pichon de la Garde , du Prieux. (*Catalogue du Bibliophile voyageur* , 1844 , n. 858.)

BOUGAINVILLE (L. Ant. de), 1729-1811.

— Note remise au ministre de la marine , en faveur du sieur Thisbé de Belcour , employé à l'expédition de l'île Malouine , 1 p. in-fol. 1763. (*Catalogue du Bibliophile voyageur* , 1844, n. 861.)

— Au ministre, 24 messidor an VIII ; 1 p. in-4. (*Vente Laroche Lacarel*, 4 févr. 1847, n. 431.)

Bouillé (F. C. A. marquis de), 1739-1800.

— Au ministre de la marine. Saint Christophe, 15 fév. 1782.

Lettre d'envoi de l'état de situation des troupes dans l'île de Saint Christophe. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 862.)

Broussonet (P. M. A.), 1761-1807. Commissaire des relations commerciales de la république française aux îles Canaries.

Lettre au ministre de la marine. De Sainte-Croix du Ténériffe; 18 floréal an VIII. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 864.)

Bruix (E.). Amiral, 1759-1805.

— Au ministre de la marine. Boulogne, 28 thermidor an XI (1 page in-fol.).

Lettre relative au capitaine Bompart que le premier Consul a désigné pour commander la flotille en partance à Dunkerque. (*Bull. de Charavay*, 1853, n. 4359. — 4 fr.)

— Au général Soult, général de la garde des Consuls. Boulogne, 8 frimaire an XII (in-4, avec vignette de Proudhon.)

Lettre relative au service militaire. (*Vente de Fr.*, 18 mars 1844, n. 55.)

Camus (Le marquis de), lieutenant de vaisseau.

— Rochefort, 9 novembre 1784 (3 p. in-fol.).

Note sur les officiers de la gabarre *la Chèvre*, parmi lesquels on remarque les noms suivants : de Boubert, de Vilarzel, de Blouin, de la Garre, de Dion, de La Ferté-Méun, Le Roux de la Corbinière; de Saint-Maurice, de Carray, de Paty.

Cazotte, fils du poëte.

— Au ministre de la marine. Pierry, 6 janvier 1783.

Lettre fort singulière. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 868.)

Champigny (Nompère de), lieutenant de vaisseau en 1786; depuis, duc de Cadore.

— Brest, 8 septembre 1786 (3 p. in-fol.).

Notes sur la conduite des officiers de la corvette *le Pandour*, parmi lesquels on remarque les noms suivants : Duguiny, Ducouëdic, Vistot de Penneverne, Bonami, Desnaulières.

Chateau-Renault (F. L. comte de), vice-amiral et maréchal de France, 1637-1716.

— A monseigneur. — Rivière de Lymerick, 1er novembre 1691 (2 p. in-4).

Lettre relative à un embarquement de troupes qu'il aurait pu porter à six mille hommes s'il avait eu des futailles pour les bâtiments chargés de blé. Détails. (*Vente de Tremont, suppl.* 1853. n. 308.)

— A monseigneur. — Brest, 16 mai 1696 (4 p. in-fol.).

Détails curieux de navigation, et combats maritimes, etc. Superbe lettre. (*Vente Dolomieu*, 15 mai 1843, n. 108. — 31 fr.)

— Lettre sans date (5 p. in-4).

Cette lettre, écrite en mer, est remplie de détails très-intéressants sur la flotte qu'il commande, sur les dispositions des ennemis qu'il doit combattre. (*Vente L.*, 8 avril 1844, n. 126. — 16 fr.)

CHAVAGNAC (Le chevalier de).

— A bord de la corvette *la Blonde*, en rade du Port-au-Prince, le 30 avril 1788.

Relation de l'ouragan arrivé à la Martinique le 16 août 1788. Conduite des officiers de l'équipage de *la Blonde*. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 871.)

COCHRANE (Lord).

— A MM. les membres du comité grec; Beaulieu, 20 décembre 1826 (2 p. in-4 en anglais).

Lettre très-intéressante, toute relative à l'expédition navale en Grèce. (*Vente Laroche Lacarel*, 1804, n. 165).

COLBERT (J.-B.).

— Correspondance originale de Colbert, du marquis de Seignelay son fils et de Louvois avec M. de Brodard, commissaire général des galères de Louis XIV dans les ports de Toulon, de Marseille et du Havre, relativement aux flottes expédiées en 1669 à Candie, en 1670 à Tunis et particulièrement à la guerre des flottes française et anglaise réunies, contre la flotte hollandaise en 1672 et 1673.

Manuscrit in-folio composé de 218 lettres, dont 6 autographes et signées *Colbert*; 26 avec apostille et signature; 58 avec signature seulement; 27 avec la signature de Seignelay et une avec celle de Louvois. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1837, n. 618).

— 11 juin 1666. Mémoire sur l'armée navale ou État des vaisseaux qui passent de Levant en Ponant sous le commandement de M. de Beaufort. — 15 juin 1666, à Fontainebleau. État des dépenses à faire pour la marine. (*Bull. de Charavay*, 1850 et 1853; n°s 2487 et 4367. — 12 fr. et 7 fr.)

COLBERT (marquis de Seignelay).

— A M. de Valbelle. Versailles, 22 mars 1674 (2 p. in-folio). Ordre de service pour joindre les vaisseaux de Rochefort à ceux de Brest. Lettre historique (*Vente Pixérécourt*, 1840, n. 881).

— A l'ambassadeur à Lisbonne; Rochefort, 6 août 1681. Lettre relative aux Turcs capturés par le chevalier de Béthune. (*Vente Southgate*, à Londres; 26 avril 1827).

Compliment chinois prononcé par les envoyés chinois à Charles X, 1829. Original et traduction. Deux pièces (*Vente Riffet*, 1837, n. 312).

Craintes de la France sur les entreprises faites par les Anglais aux colonies françaises, et les torts causés à son commerce. 15 pages in-fol.

Manuscrit surchargé de notes émanées des bureaux du ministère de la marine. — Remis à M. le garde des sceaux le 12 aoust 1730. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 725.)

Dampierre (Le chevalier de).

— Au ministre. Paris, 5 mars 1777. (*Vente Laroche L.* 1847, n. 432).

Dargout, officier au service du roi, à Saint-Domingue.

— Réclamation adressée au ministre de la marine, 5 mai 1762. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 876).

Decrès, vice-amiral, ministre de la marine.

— A Napoléon. Paris, 1er floréal, 1 page 1/2 in-folio. Belle lettre concernant la réunion de l'escadre française à celle du roi d'Espagne. (*Bulletin de Charavay*, 1847, n. 822).

— Rapport à l'Empereur sur les travaux du port de Dunkerque. Paris, 15 janvier 1806, avec l'apostille : *App.* Napoléon. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 877).

— Au ministre. Paris, 31 déc. 1814 (1 p. in-4). « ....Le roi vient de m'admettre à prendre ma retraite. Cette disposition m'afflige en ce qu'elle me prive de continuer des services par lesquels je me flattais d'être un jour assez heureux pour obtenir quelque estime du roi. » (*Bull. de Charavay*, 1852, n° 3481. — 4 fr.)

Delacroix, ministre des relations extérieures, 1754-1808.

— A son collègue le ministre de la marine. Paris, 1er nivôse, an III.

Lettre en faveur de Pierre Long, prisonnier français en Angleterre. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 878).

De la Tour du Pin, capitaine des grenadiers de la 119e demi-brigade.

— Au ministre de la marine. Rochefort, ventôse an V. (2 pièces).

Lettre pour l'obtention d'un passe-port à la Guadeloupe. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 879).

Duguay Trouïn, amiral; 1673-1736.

— Au ministre de la marine. 25 août 1706. (*Vente Monmerqué*, 1837, n° 417. — 71 fr.)

— Au ministre de la marine. 27 août 1706.

Lettre fort curieuse, de 6 pages, dans laquelle il rend compte de l'insulte qui a été faite à la marine française dans le port de Cadix. Pièce historique d'une grande importance. (*Bulletin du bibliophile* de Techener, 1837, n° 1193. — 80 fr.)

— A monseigneur. Brest, 7 décemb. 1708 (4 p. in-fol.).

Superbe et intéressante lettre (*Vente Dolomieu*, 1843, n° 146. — 100 fr. 50).

— Brest, 15 janvier 1713 (4 pag. in-4).

Il envoie les états des gratifications qu'il a distribuées secrètement aux capitaines et autres que leurs services en avaient rendus dignes dans l'expédition de Rio-Janeiro. Il se plaint des monopoles et des abus qui se pratiquent dans les vaisseaux du roi. « Si j'auois esté d'humeur a en profiter, j'aurois de cet article seul amassé des richesses immenses que je trouuerois bien mal acquises. » (*Vente Collier de Beaubois*, 1847, n° 98).

— Au ministre. Brest, 26 avril 1713 (4 p. in-4).

L'état maladif dans lequel il se trouve et le besoin d'aller chercher du soulagement dans son air natal, lui fait demander un congé. Il se justifie ensuite de quelques plaintes qui paraissent avoir été portées contre lui et ajoute : « Il me suffit d'auoir remply mes debuoirs et de me trouuer en estat de rendre compte de ma conduitte à toute la terre; plus elle sera approfondie et plus elle paroistra estimable. » (*Vente Laroche-L.*, 1847, n° 218. — 52 fr.)

— A monseigneur. Brest, 23 avril 1719 (3 p. in-fol.).

Il se plaint des rapports qui ont circulé sur ce qu'il serait entré au service du roi d'Espagne et exprime l'attachement dévoué qu'il a pour son roi; il parle de l'arrivée à Brest d'une frégate anglaise de guerre portant un courrier chargé de dépêches et rapporte qu'il a reçu différentes civilités des officiers dudit bâtiment. (*Vente Donnadieu*, Londres, 1847; n° 83).

— To a lord of the admiralty. Brest, 25 avril 1719 (2 p. 1/2 in-fol.).

« La continuation de ma mauvaise santé ne m'a pas empêché d'exécuter les ordres du Conseil de marine pour venir à Brest prendre le commandement de la marine après le départ de M. de Chamislain. Je n'en sortirai point que par ordre du roi et de votre altesse royale qui trouvera toujours en moi plus de soumission, de fidélité et de zèle que dans aucun autre officier. » L'amiral Barclay et quelques officiers anglais dîneront aujourd'hui avec lui, etc. (*Vente Donnadieu*, Londres, 1851, n° 290).

Dupetit-Thouars (Aristide), mort à Aboukir, 1760–1798.

— A bord du *Diligent*, 19 avril 1792.

Demande aut. sig. de différents objets pour son bâtiment. (*Vente Charon*, 22 mars 1847, n° 129).

— Au ministre des relations extérieures. Brest, le 11 fructidor an v (3 p. in-fol.).

Belle et rare lettre à l'occasion de son expédition à la recherche de La Peyrouse et de son arrestation dans l'île Fernando-Noronha. (*Vente de Trémont, suppl.*, 1853, n° 474).

Duquesne (Abraham), amiral, 1610–1688.

— De Québec, 2 novembre 1653. Lettre de créance du chevalier de Gannes que Duquesne envoie du Canada à la cour de France. (*Vente Desgenettes*, 1846, n. 76).

— A ..... à bord du Gibraltar, à Plymouth, le 13 avril 1658. « Je croirais manquer à la vive reconnaissance si je n'avois l'honneur d'informer Votre Fxcellence que M. Thomas Sthanope, à qui j'ay rendu *le Foudroyant*, a comblé la mesure des procédés remplis de noblesse et d'attention pour moy et mes officiers pendant un mois que nous avons resté sur *le Swiftsure*, etc. » (*Ventes Donnadieu*, Londres, 1847, n. 84, et *Pavignano*, Londres, 1853, n. 141).

— Au cardinal Mazarin. 15 octobre 1659. (*Vente Charon* du 7 février 1839, n. 159 ; 15 fr. 50 c.)

— Au marquis de Louvois, ministre de la marine. A bord du *Saint-Louis*, 11 juillet 1662 (7 p. in-4).

Très-belle lettre relative au désarmement de sa flotte ordonné par le roi et contre lequel il s'élève avec une grande énergie ... « Je prens tant d'inthérêts a ce que les étrangers ne voient pas dans nostre conduite marine de quoy nous mepriser que quand cela arrive je n'ay point de consolation. M. le duc de Beaufort a bien reconnu toutes ces choses et en partant a dit aux capitaines destinez à désarmer de lisentier dès le lendemain les matelots et soldats les moins de service et reserver pour quelques jours l'élite de leurs équipages pour en cas qu'il vient dans peu de jours ordre de tenir plus de vaisseaux armés.... J'estime M. de Beaufort en quelque façon heureux de ne pas voir cela. » (*Vente de Trémont*, 1852, n° 457. — 107 fr.)

— A ..... à bord du *Saint-Esprit*, le 26 octobre 1675 (4 p. in-folio).

Délibération tenue par ordre du roi à bord du *Saint-Esprit*, en présence des officiers généraux, et leurs réponses aux points que contient la lettre du roi sur les mesures à prendre pour combattre et chasser les escadres ennemies des mers de la Sicile. (*Ventes Dolomieu*, 1843, n. 149 ; *Charon*, 3 février 1845, n. 148 et *Feuillet*, 10 mars 1847, n. 152. — 99 fr.; 45 fr. 50 c. et 85 fr.)

— Au ministre de la marine, 27 novembre 1675. (*Vente Monmerqué* n. 435. — 27 fr. 50 c.).

— Au comte de Vivonne. 20 janvier 1676, 3 p. in-4.

Détails entièrement maritimes. Il lui mande entre autres que s'il arrivait un fort vent du Sud ou Sud-Est qui le contraignît de repas-

ser le phare ou d'entrer à Messine, qu'il lui plaise, pour l'y faire entrer, de faire tirer quatre coups de canon au bastion Saint-Georges, et pour repasser le phare deux coups à la fois, et pour marquer qu'il a reçu le paquet qu'il lui envoie, un coup, etc. (*Vente Laroche L.*, 1847, n. 225. — 37 fr. 50 c.)

— A Monseigneur..... De la baie de Rozes, ce 7 juin 1678. (3 p. in-folio).

Confirmation de la prise de Puicerda; situation de l'armée de terre et de mer et signaux qu'il convient de faire pour combiner toutes les opérations militaires. (*Vente Lacoste*, 1846, n. 268).

— A M..... De la baie de Thunis, ce 1er octobre 1680 et signé du golfe de Palme, le 27 octobre 1680).

Ce document maritime de 14 grandes pages in-folio, contient des faits du plus haut intérêt historique au sujet de la navigation sur les côtes d'Afrique et dans les mers du Levant; des démêlés de la France avec la régence de Tunis; de la prise de plusieurs corsaires, etc. (*Vente L.* 8 avril 1844, n. 185. — 101 fr.)

Durand d'Ubray, capitaine de vaisseau.

— Brest, 15 septembre 1785.

Notes sur la conduite des officiers de la corvette *la Poulette*, parmi lesquels on remarque les noms suivants : de Grasse, Brianson, de Fabry, de Sarrey de Coussergues, d'Isnard de Cancelade, de Caffarelli du Falga, Groignard, de Molini-Sery, de Courteri, de France, de Patural, de Saint-Césaire, du Boisset. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 882.)

Emmery, avocat, député du bailliage de Metz à l'Assemblée constituante.

— Au ministre de la marine. Paris, 24 décembre 1791.

Lettre en faveur de deux officiers. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 883.)

Estaing (C. H. comte d'), amiral.

— Madrid, 31 mars 1783 (2 p. in-4).

Lettre relative à sa récente nomination à la Grandesse d'Espagne que S. M. Catholique vient de lui accorder; mais il ne croit devoir accepter un tel honneur qu'avec la permission du roi son maître; il le prie en conséquence de vouloir bien la lui demander et de lui faire connaître les ordres de S. M. à ce sujet (*Vente Charon* du 3 février 1845, n. 165).

Etat par aperçu des dépenses extraordinaires relatives aux officiers d'Alger.

Sous ce simple exposé, le conseil d'Etat présente à Louis XVI,

le 8 novembre 1789, l'aperçu des sommes payées et à payer à divers et au dey d'Alger particulièrement, pour un brick corsaire algérien détruit aux îles d'Hyères (possession française) par le vaisseau napolitain *la Parthénope*, et pour divers autres objets. — Il nous serait pénible de présenter l'analyse des motifs, des considérants et des réflexions dont ce singulier document est accompagné; nous nous bornerons à citer quelques-uns des articles qui figurent sur cet état, dont le total s'élève à la somme de 1 814 457 fr. ..... — « Valeur du brigg de 22 canons, construit à la Seine et créé à Toulon, donné aux Algériens en remplacement.... 205 765 fr. — Demande de la Régence : pour le prix du sang de 3 hommes tués lors de la destruction du corsaire algérien sur les isles d'Hyères, 33 000 fr. — Indemnité pour la blessure d'un Turc, 5000 fr. — Effets appartenants à l'équipage du corsaire, 16 192 fr. — Rançon de 26 esclaves génois qui se sont sauvés à la nage lors de la destruction du corsaire, 195 000 fr.— Rançon des esclaves françois ou pris sous pavillon françois, 100 000 fr. — Equipage du bâtiment napolitain pris sous pavillon françois en portant des bois pour l'arsenal de Toulon, 170 000 fr. — Equipage du vaisseau *l'Union*, de Dunkerque, que la Régence s'obstine à regarder comme russe, 170 000 fr. — Rançons des 10 François du vaisseau *le Désiré*, délivrés par l'escadre portugaise, 120 000 fr. — Présent pour la conclusion du traité, 600 000 fr.—Il y a encore un autre objet (la médiation de la Porte) qui exigera une dépense d'environ 100 000 fr..... » Suit l'apostille ci-après, autographe du comte de la Luzerne, ministre de la marine : « Je supplie Votre Majesté d'approuver cet état par aperçu des dépenses qu'occasionnera la négociation d'Alger..... Conseil d'Etat, Paris, ce 8 novembre 1789..... » Et, plus bas, de la main de Louis XVI : « Approuvé. » (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 718. Vendu 168 fr.[1])

Fleurieu (Claret, comte de), directeur général des ports et arsenaux de la marine, 1738-1810.

— Versailles, 20 mai 1778.

Note adressée à M. de La Coste, employé supérieur au ministère de la marine, sur une expédition à Saint-Domingue. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 884.)

Flotte (Paul de), lieutenant de vaisseau.

Au ministre de la marine. Paris 10 novembre 1845. (*Bull. de Charavay*, 1853, n. 4384. — 3 fr.).

[1] Nous avons déjà signalé ce curieux document dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. VI, 1845, p. 299.

FORFAIT (P. A. L.), ministre de la marine, 1752-1807.
— Paris, 3 brumaire an x.

Rapport en faveur des sieurs Villé frères, colons de la Guadeloupe. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 885.)

FRANKLIN (Benjamin), 1710-1790.
A MM. les juges de l'amirauté de Cherbourg ; Passy, 7 février 1780.

Lettre écrite par Franklin comme ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique à la cour de France, à l'occasion de la prise du navire anglais *la Providence* par le capitaine Patrich Dowling, commandant le navire américain *Black Prince*. (*Vente Laverdet*, 25 mai 1852, n. 705).

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Lettre au ministre de la marine. Au Cap, 7 juillet 1784. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 887.)

FUSÉE-AUBLET (J. B. C.), botaniste, 1720-1778.

Lettre au ministre de la marine. Paris, 25 septembre 1776 (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 888.)

(*La suite au prochain numéro.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

213. — *Annuaire* de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié par M. Borel d'Hauterive, 1854, 11e année, in-18 de 10 feuilles, plus 3 pl. A Paris, rue Chauchat, 2 ; chez Dentu, chez Diard, rue du Bac, 41.

214. — *Arvernade* (*l'*), ou la Défense de Gergovia, poëme héroïque de Rouchier, ancien avocat près la Cour impériale de Paris. In-8° de 31 feuilles. Impr. de Thibaud-Landriot, à Clermond-Ferrand. — A Paris, chez Pringuet, rue Bonaparte, 25.

215. — *Cartulaire* de l'abbaye de Savigny, suivi du Petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, publiés par Aug. Bernard. Deux volumes in-4, ensemble de 163 feuilles. Impr. Impériale. Paris, chez F. Didot (24 fr.).

Ire partie. Cartulaire de Savigny. — IIe partie. Cartulaire d'Ainay, tables, etc. Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. Ire série. Histoire politique.

216. — *Défense* d'un diplôme du roi Erispoë, où l'on montre que les souverains de Bretagne ont fait usage de sceaux dès le IXe siècle, et où l'on a joint, par occasion, un diplôme inédit de Charles le Chauve.

Par A. de La Borderie, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes. In-8° d'une feuille. Impr. de Catel, à Rennes.

217. — *Dictionnaire historique* des ordres de chevalerie par H. Gourdon de Genouillac. 4 feuilles 1/2 in-8°. Paris, Dentu (2 fr.).

218. — *Documents* historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes (par M. de Barrau). Tome I; in-8° de 48 feuilles 1/2. Impr. de Ratery, à Rodez (6 fr.).

219. — *Essai sur la basoche*. Discours, etc., par J. B. Paul Dupré, avocat stagiaire, etc. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de Maulde, à Paris.

Prononcé à la Conférence Delvincourt.

220. — *Essai sur l'éclairage* chez les Romains, ou introduction à l'histoire du luminaire dans l'Église, suivie d'une note au sujet d'une lampe antique trouvée à Grand (Vosges), par M. Ch. Loriquet, membre de l'académie de Reims. In-8° de 15 feuilles. Paris, V. Didron.

221. — *Essai sur l'histoire* de la ville d'Avignon, par J. B. Joudou. 21 feuilles in-12. Imprimerie de Fischer, à Avignon.

222. — *Essai sur la vie* et les ouvrages de Henri Étienne, suivi d'une étude sur Scévole de Sainte-Marthe, par Léon Feugère, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. In-12 de 15 feuilles 2/3. Paris, chez Delalain (4 fr.).

223. — *Histoire de l'ancienne infanterie française*; par Louis Susane, chef d'escadron d'artillerie. Tomes VII et VIII. 2 vol. in-8, ensemble de 51 feuilles 3/4, plus 2 cahiers et 46 pages. Paris, chez Corréard, rue Christine, 1.

Ouvrage terminé. L'atlas renferme 152 planches dessinées par Philipoteaux et coloriées avec beaucoup de soin; il renferme la série complète des uniformes et des drapeaux des anciens corps de troupes à pied. Prix : 120 fr. (*Journal de la Librairie*, n. 4800 de 1852 et 7931 de 1853.)

224. — *Histoire des classes agricoles* en France depuis saint Louis jusqu'à Louis XVI; par C. Dareste de la Chavanne, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon. In-8° de 21 feuilles 3/4. Paris, Guillaumin (5 fr.).

225. — *Histoire de l'École de la Flèche* depuis sa fondation par Henri IV, jusqu'à sa réorganisation en Prytanée impérial militaire. Par Jules Clère. 11 feuilles in-8°. Imprimerie de Jourdain, à la Flèche.

226. — *Histoire de la Littérature française* au XVIIIe siècle, par A. Vinet. 2 vol. in-8°. Paris, rue de Clichy, 47 (5 fr.).

227. — *Histoire de Marie-Stuart*, par Mme Mathilde Tarweld. In-18

de 7 feuilles. Impr. de Collin, à Plancy. — A Plancy, Société de Saint-Victor; à Paris, rue de Tournon, 16.

228. — *Histoire du règne de Louis XIV*, par le comte de Locmaria. 2 vol. in-8°. A Plancy, société de Saint-Victor; à Paris, Sagnier et Bray (4 fr.).

229. — *Indicateur* du Palais et du Musée de Versailles. Description complète, précédée d'une notice historique sur le palais, suivie de l'explication, par ordre de numéros, des 3286 tableaux de son musée historique. In-12 de 9 feuilles 1/3. A Versailles, chez Malzieu (2 fr.).

230. — *Introduction à l'histoire générale du Languedoc*, des bénédictins Fr. Claude de Vic et Fr. Joseph Vaissete, accompagnée de notes historiques et bibliographiques et de pièces justificatives inédites ou peu connues, sur la composition de l'ouvrage de ces Pères, et de recherches sur les cartes géographiques publiées en même temps par les états généraux de cette province; par Eugène Thomas, archiviste du département de l'Hérault, etc. In-4° de 19 feuilles 1/2. Imprimerie de Martel, à Montpellier.

231. — *Jean Bart (histoire de)*, chef des escadres françaises sous le règne de Louis XIV. 3 feuilles in-18. Paris, rue Larrey, 8.

232. — *Mémoire* sur l'ancienne église collégiale de Sainte-Croix de Parthenay, au diocèse de Poitiers; par M. l'abbé Jarlit. In-8° d'une feuille. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

233. — *Notice biographique* sur Frédéric Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de l'Académie de la Seine; par J. J. Ampère, de l'Académie française, etc. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Lenormand, à Paris.

Antoine-Frédéric Ozanam, né à Milan, le 23 avril 1813, est mort à Marseille le 8 septembre 1853. Une notice sur A. Frédéric Ozanam, par F. Z. Collombet, in-8° d'une feuille un quart, a été imprimée à Lyon, chez Girard. Cet écrit, tiré à 100 exemplaires, est extrait du *Journal des bons exemples*, qui paraît à Lyon. (*Journal de la Librairie*, 1853, n. 6943.)

234. — *Notice historique* sur les manufactures impériales de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, suivie du catalogue des tapisseries exposées et en cours d'exécution; par A. Lacordaire, directeur de cet établissement. In-8° de 13 feuilles 1/4. Impr. de Julien Lanier, au Mans. — Au Mans, chez Julien Lanier, et à Paris, rue de Buci, 4 (1 fr. 50).

235. — *Notice historique et littéraire* sur René de Bruc, marquis de Montplaisir, poëte breton du XVIIe siècle; par le baron de Wismes, 1 feuille 1/4, in-8°. Impr. de Guéraud, à Nantes.

236. — *Notice des collections* du Musée de marine exposées dans les galeries du Louvre; par L. Morel-Fatio, conservateur du Musée de marine. Ire partie; 9 feuilles 1/2 in-12. Impr. de Vinchon, à Paris (1 fr. 50.).

237. — *Notice historique* sur Claude Robert, auteur de la *Gallia Christiana*, par M. Socard, bibliothécaire adjoint de la ville de Troyes. 1 feuille in-8°. Impr. de Bouquot, à Troyes.

238. — *Notice historique* sur la chapelle de Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque, par M. Raymond de Bertrand. In-12 de 5 feuilles plus une lithographie. Dunkerque, Drouillard.

239. — *Observations* sur la correspondance de Jean Perréal dit de Paris avec Marguerite d'Autriche, concernant l'église de Brou, par M. Dufay. 2 feuilles in-8°. Imprimerie de Milliet-Bottier, à Bourg.

240. — *Portraits* de l'histoire de France par ordre de siècles, qui présentent, par grandes masses, le tableau de la vie du peuple français et prouvent que la France est la seule nation qui touche trois fois à l'apogée. Par J. B. de Nigris. Une feuille in-8°. Imprimerie Decker, à Colmar (1 fr.).

241. — *Recherches* sur l'Agendicum des Commentaires de César et sur les voies romaines dans l'arrondissement de Provins; par M. Guérard, membre de la Société d'agriculture, etc. In-8° de 3 feuilles 1/4, plus une carte. Impr. de Lebeau, à Provins.

242. — *Saint Louis* et son siècle; par le vicomte Walsh. *Nouvelle édition*. In-8° de 29 feuilles 1/2. Impr. de Mame, à Tours. — A Tours, chez Mame.

243. — *Souscription nationale* pour le monument à élever à la mémoire d'Olivier de Serres, père de l'agriculture française. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de Guiraudet, à Paris.

Statue à ériger à Villeneuve-de-Berg (Ardèche), à la mémoire d'Olivier de Serres, né en 1539, mort le 2 juillet 1619.

244. — *Tableau historique* des littératures anciennes et des littératures modernes, considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec le climat, la religion, les mœurs et leurs institutions sociales; par Camille Turles. In-12 de 14 feuilles. Impr. de Thunot, à Paris. — A Paris, chez Mme veuve Maire-Nyon.

H. L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 1. — JANVIER 1854.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 JANVIER 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE ROISSY, L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membre de la Société, son admission par le Conseil :

754. M. Paul-Laurent MARTIN-FORTRIS, maire d'Authon (Eure-et-Loir), présenté par M. J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Gelehrte Anzeigen, t. XXXVI, janvier-juin 1853, in-4°, feuille périodique publiée par l'Académie des sciences de Munich.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 2e année, 3e livr., juillet-septembre 1853.

Bulletin de la Société du protestantisme français, 2e année, sept.-oct.-nov. 1853, nos 5, 6, 7.

Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique, par M. Rossignol, conservateur des archives de cette ancienne province. Conquête de la Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire, 1476-1483. Dijon, 1853, 1 vol. in-8°.

Observations du conservateur des archives de l'ancienne province de Bourgogne (M. Rossignol), *à l'appui de la demande formée par M. le préfet de la Côte-d'Or, en restitution de titres.* Dijon, nov. 1833.

Correspondance,

M. Rossignol fait hommage des deux ouvrages ci-dessus indiqués.

M. le bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière accuse réception du dernier envoi fait à cette Société.

M. Quételet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Belgique, remercie, au nom de cette compagnie savante, de la collection des ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France, dont l'envoi lui est annoncé.

Travaux de la Société. — Administration.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Journal d'un bourgeois de Paris sous François I. 20 feuilles sont tirées; les feuilles 23 à 25 chez l'auteur, ainsi que les placards 42 et 43; la préface et la table ne sont point encore remises.

Annuaire de 1834. Les tableaux topographiques de douze autres Diocèses ont été ajoutés à ceux qui avaient été imprimés antérieurement; l'auteur, M. J. Desnoyers, espère avoir terminé vers la fin de ce mois.

L'impression de ces deux volumes sera hâtée autant que possible.

M. le trésorier présente l'état des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1833.

M. le président du Comité des fonds fait un rapport sur différentes propositions qui avaient été renvoyées à l'examen de ce Comité.

1° Sur des demandes d'échange faites au nom de plusieurs sociétés; le Comité est d'avis de restreindre en général ces échanges à l'*Annuaire* et au *Bulletin*; de se montrer très-réservé pour le don des ouvrages, propriété dont le Conseil est en particulier responsable auprès de tous les sociétaires. Le but primitif de l'association ayant été de publier non les travaux particuliers de ses membres, comme cela se fait dans la plupart des Sociétés littéraires, mais des documents originaux dont elle doit tendre à augmenter le nombre à l'aide des ressources que lui fournit la vente des volumes déjà imprimés, la formation d'une bibliothèque, quelque utiles et intéressants que puissent être les ouvrages donnés ou échangés, est un objet tout à fait secondaire. Le Comité propose donc de se renfermer dans l'exécution des engagements antérieurs, et d'être fort réservé pour de nouvelles relations à établir.

Diverses propositions sont discutées. Avant de les prendre en considération, le Conseil décide qu'un tableau général des Sociétés avec lesquelles des échanges ont déjà été autorisés sous différentes conditions, sera dressé par le secrétaire et discuté dans le sein du Comité des fonds qui devra faire un rapport définitif au Conseil dans la prochaine séance. Il sera tenu compte des localités et du caractère des travaux spécialement historiques ou archéologiques de certaines Sociétés, en en limitant le nombre, en choisissant les plus importantes, on prendra aussi en considération les publications historiques faites à l'étranger.

2° Le même Comité a eu encore à examiner deux propositions faites au Conseil dans sa dernière séance par M. Parent de Rosan. La première avait pour but de publier un extrait analytique des *Bulletins* et des *Annuaires*, avec un choix de pièces originales insérées dans les *Bulletins*, la seconde de faciliter aux membres l'usage de la bibliothèque de la Société, en ouvrant le local où elle est déposée, au moins trois jours par semaine et en en confiant la garde à un agent salarié.

Le Comité regrette de ne pouvoir entrer dans une double voie de dépenses considérables qui détourneraient les fonds de la Société de leur destination principale. Au lieu de réimprimer des ouvrages existant déjà entre les mains de la plupart des sociétaires, il lui paraît plus utile d'en publier de nouveaux, et même en plus grand nombre s'il est possible, que cela n'a été fait jusqu'ici. — L'usage plus facile de la bibliothèque est tout à fait secondaire, surtout à Paris, où s'offrent tant d'autres moyens d'études. Cette proposition nécessiterait un local différent de celui dont M. le directeur de la Bibliothèque impériale a bien voulu laisser jusqu'ici l'usage à la Société. D'ailleurs, les membres qui désirent consulter des volumes appartenant à la Société peuvent recourir à l'obligeance de M. l'archiviste, qui ne les leur a jamais refusés. Le Comité reconnaît toutefois l'utilité d'un inventaire plus complet de la bibliothèque. Il en recommande l'exécution aux soins de M. l'archiviste, qui pourrait se faire aider dans ce travail.

Le Conseil donne son approbation aux propositions du Comité.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Dans la séance de l'Académie des inscriptions du 13 janvier, M. Naudet, secrétaire perpétuel, a fait son rapport sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le deuxième

semestre de l'année 1853. Ce document fournit les renseignements suivants : Le t. IV des *Mémoires des savants étrangers* (*sujets divers d'érudition*) et le t. III de la seconde série du même recueil intitulée *Antiquités nationales* doivent paraître dans le courant de février. Les *tables* du t. XXI des *Historiens de France* sont entièrement rédigées et vont être livrées à l'impression. Le deuxième volume du recueil des *Historiens des Croisades* (auteurs occidentaux) est imprimé jusqu'à la page 456. On a commencé la *table* de la seconde série des *Mémoires* de l'Académie pour les t. XII à XXI. Enfin la commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a donné l'an dernier le vingt-deuxième volume de cet ouvrage, tient déjà prête la copie du vingt-troisième, et la mettra sous presse incessamment. Les autres travaux sont demeurés à peu près stationnaires.

— La Société des Antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant : « Des classes moyennes en Normandie pendant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles. »

Les concurrents devront surtout rechercher :

1° Quelle était pendant cette période de notre histoire, la condition des serfs soit dans les villes soit dans les campagnes ;

2° Quelle influence l'affranchissement des communes a dû exercer sur l'état des classes agricoles et industrielles,

3° D'où purent provenir l'indépendance et la richesse des individus qui, n'appartenant pas aux classes nobles, devinrent, à cette époque, propriétaires de fieffermes et de vavasseries.

Sont admis à concourir les membres de la Société des Antiquaires de Normandie, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen.

Chaque mémoire portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant, en outre, le nom et le domicile de l'auteur ; il devra être adressé, franc de port, avant le 1er juin 1856, à M. le secrétaire de la Société.

Le prix est de 600 francs ; il sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1856.

— L'Académie d'Arras a mis au concours la question suivante :

« Quelle était la situation de la province d'Artois par rapport à l'agriculture, au commerce et à l'industrie lorsqu'elle passa à la maison d'Autriche? Pourquoi, quelque temps après son retour à la France, sa prospérité a-t-elle toujours été en décroissant jusqu'en 1735? Développer les causes de ce grand changement? »

Médaille d'or de la valeur de 500 fr. Les mémoires devront être parvenus avant le 1er octobre 1854.

— En établissant la fête des écoles, au mois de novembre dernier, Mgr l'archevêque de Paris a fondé un prix annuel de 1000 francs pour l'auteur du meilleur travail sur une question relative aux rapports de la science avec la foi, et qui pourra être traitée par les écrivains laïques comme par les ecclésiastiques. Voici le sujet indiqué pour cette année :

« De l'influence du christianisme sur le droit public européen. » Montrer comment s'est modifiée l'idée du pouvoir ; comment le droit de la guerre a été entendu ; comment les principes chrétiens ont pénétré toutes les institutions sociales et en particulier les institutions judiciaires.

Les mémoires traitant cette question devront être déposés au secrétariat de l'Archevêché à la fin de septembre.

Inventaires des archives.

L'administration s'occupe avec une vive sollicitude des richesses historiques et littéraires renfermées dans nos archives départementales et communales En 1841, M. Ant. Passy, alors sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, de concert avec M. le comte de Portalis, avec M. Le Prevost de l'Institut, et sous les auspices du ministre, M. le comte Duchâtel, avait organisé une commission centrale des archives qui peu à peu a stimulé et dirigé les archivistes, élevé la position de ces utiles fonctionnaires, publié deux volumes in-4° très-précieux sur les archives des quatre-vingt-six départements de la France, et parfaitement préparé le terrain pour une série indéfinie de travaux du même genre.

Dans le courant de l'année dernière, M. le ministre actuel de l'intérieur a complété l'organisation de ce service, d'abord en séparant le bureau des archives d'un autre bureau du ministère, dont il n'avait été jusque-là que l'annexe, puis en créant deux inspecteurs des archives départementales, MM. de Stadler et Francis Wey, tous deux archivistes-paléographes, c'est-à-dire anciens élèves de l'École des chartes, afin que par leur intermédiaire la Commission pût diriger et surveiller de plus près et plus activement les travaux opérés dans les dépôts d'archives de toute la France.

Le 12 janvier, un arrêté de M. le ministre de l'intérieur a supprimé la Commission qu'avait établie un précédent arrêté en date du 6 mai 1841, et l'a recomposée en ces termes :

« Le ministre de l'intérieur,

« Vu la loi du 10 mai 1838,

« Vu le décret du 4 février 1850,

« Vu nos instructions du 3 mai 1852,

« Sur le rapport du conseiller d'État chargé de la direction générale de l'administration intérieure,

« Arrête :

« Art. 1er. Sont nommés membres de la commission des archives départementales et communales au ministère de l'intérieur :

« MM. Frémy, conseiller d'État, chargé de la direction générale de l'administration intérieure;

Mérimée, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sénateur;

Le comte Caffarelli, ancien préfet, député;

Le comte Léon de Laborde, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des objets d'art du moyen âge au Musée du Louvre;

N. de Wailly, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, chef de la section historique aux archives impériales;

Paulin Pâris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

De Saulcy, membre de l'Académie des incriptions et belles-lettres, conservateur du Musée d'artillerie;

De La Saussaye, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

Lacabane, professeur à l'École des chartes;

De Stadler, inspecteur des archives départementales et communales;

Francis Wey, inspecteur des archives départementales et communales;

Marion, archiviste-paléographe;

De Martres, chef du bureau des archives départementales et communales. »

MM. Mérimée, de Wailly et Marion sont les seuls membres de la nouvelle commission qui fissent partie de l'ancienne.

Les autres membres de celle-ci étaient :

MM. le comte de Portalis, premier président honoraire de la Cour de cassation, président de la commission depuis son origine;

Le directeur général des archives de l'empire (M. de Chabrier);

Ant. Passy, ancien député;

Vitet, ancien conseiller d'État et député, membre de l'Institut;

Le Prevost, ancien député, membre de l'Institut;

B. Guérard, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque impériale;

MM. A. Chaslés, ancien député;

J. Desnoyers, bibliothécaire du Jardin des plantes, secrétaire de la Société de l'Histoire de France;

Taillandier, conseiller à la Cour de cassation;

Bourquelot, archiviste-paléographe; etc.

Le *Moniteur universel* a publié dans son numéro du 26 janvier l'article suivant qui paraît renfermer un compte-rendu des premiers travaux de la nouvelle commission des archives.

« *Inventaire des Archives départementales.*

« Conformément à des instructions récemment transmises à MM. les préfets par M. le ministre de l'intérieur, on va commencer[1] dans toute la France l'inventaire des archives départementales antérieures à 1790. Enfouis pour la plupart depuis plus d'un demi-siècle, ces précieux dépôts, qui contiennent l'histoire particulière des provinces, des localités, des familles, de la propriété foncière, des sciences, des arts, du droit public, des usages et des mœurs, seront mises enfin en lumière au profit des études historiques et administratives.

« Ainsi que toutes les entreprises utiles et longuement ajournées, celle-ci présentait des difficultés nombreuses. Il y a quinze ans à peine, la contenance des archives était généralement ignorée; les archivistes manquaient dans plusieurs localités, et les dépôts gisaient sans ordre, livrés, soit au gaspillage, soit à l'action destructive des plus fâcheuses conditions matérielles. A partir de 1839, la situation des archives s'est améliorée: sous l'impulsion d'une commission spéciale, on procéda à la rédaction d'un *Catalogue général des cartulaires des archives départementales*, travail conçu d'après une excellente méthode, et qui, imprimé en 1847, constitue un document précieux.

« L'année suivante, cette commission, qui avait prescrit un classement général des archives proprement dites, fit imprimer un *Compte rendu* auquel on doit un aperçu de la matière. Très-utile, mais exécuté dans des conditions administratives peu favorables, le classement ou *Tableau général des archives*, ne pouvant indiquer le contenu réel des dépôts, ni la nature des documents énumérés, n'était, dans la pensée des membres de la commission, qu'une opération préliminaire. Elle

[1] On va commencer. Cette expression ferait croire qu'on n'a pas commencé jusqu'à présent de semblable inventaire. Ce n'est pas là ce que le *Moniteur* veut dire, car il existe aux Archives de l'Empire, dans la section administrative, sous la lettre F, une série de vingt-huit cartons pleins d'inventaires rédigés sur un plan uniforme par les archivistes de départements et adressés par les préfets au ministère de l'intérieur, depuis 1841 jusqu'en 1853.

demeurait donc infructueuse si elle n'était suivie d'un véritable *inventaire*, donnant d'une manière uniforme le titre et la description des pièces déposées dans chaque carton ou registre; d'un inventaire destiné à faire connaître le contenu des archives et à en assurer la conservation.

« Un tel dessein une fois conçu, il importait d'asseoir le travail dans de justes proportions, en évitant à la fois d'être obscur et incomplet par excès de concision, ou de devenir prolixe et impraticable en tombant dans l'abus du détail. Le second écueil était le plus difficile à éviter; car l'exécution d'un inventaire détaillé, objet des vœux impatients des érudits, est séduisante par les résultats brillants qu'elle semble promettre.

« Cependant, un rapide examen démontre qu'une partie notable des pièces contenues dans les archives départementales ne justifierait pas les lentes élaborations d'un inventaire détaillé, et, de plus, que l'adoption de cette méthode, d'une manière générale, absorberait un nombre d'années assez considérable pour rendre l'opération impossible.

« Dans ces circonstances, adoptant le plan le plus promptement réalisable, M. le ministre de l'intérieur a fait mettre à l'étude un projet d'inventaire *sommaire*, suffisant pour indiquer succinctement la nature, l'âge ou le sujet des pièces de chaque dossier. Ces inventaires, assimilables à une table générale des matières, étant accomplis dans tous les départements, il deviendra facile ensuite de déterminer successivement les fonds qui, à raison de leur intérêt administratif, artistique ou historique, devront être l'objet d'une série d'inventaires détaillés spéciaux. C'est là une appréciation impossible dans l'état actuel des choses.

« La rédaction de ces inventaires s'effectuera dans des conditions meilleures que celles qui ont présidé au classement de 1841-1848; car, à cette époque, la commission, privée de tout moyen de contrôle, se voyait hors d'état de surveiller les archivistes et de faire vérifier l'exactitude de leurs chiffres. Préjudiciable pour un simple classement numérique, cette situation rendrait inexécutable l'inventaire actuel, si le gouvernement, en créant deux inspecteurs pour les archives des départements, et en affectant un bureau aux exigences d'un service qui va prendre une très-grande activité, n'avait par là mis les archivistes des préfectures en rapport plus facile avec l'administration centrale. Appelés à surveiller partout l'exécution des inventaires, les inspecteurs stimuleront le zèle des archivistes dont ils examineront les travaux, et le bureau des archives, édifié par des rapports nombreux, sera à même de transmettre à l'œuvre entreprise une rapide impulsion.

« Le projet étant élaboré, M. le ministre de l'intérieur, avant de

statuer définitivement sur les voies et moyens, a communiqué les modèles proposés à la commission des archives départementales instituée par arrêté du 12 janvier, et à la suite de la première séance, présidée par M. le ministre, ils ont été définitivement adoptés.

« Ce cadre d'inventaire, étayé d'une circulaire ministérielle explicative, adressée à MM. les préfets, est disposé de manière à donner le signalement précis et la description concise de chaque article. Il doit indiquer : 1° la lettre de série et le numéro d'ordre des cartons, liasses ou registres, avec leur désignation ; 2° la place qu'ils occupent dans le local où ils sont disposés ; 3° la nature des pièces contenues dans chaque article, avec la mention des familles, ou des lieux principalement impliqués dans ces dossiers ; 4° les dates des actes contenus dans chaque article ; 5° le nombre ainsi que l'état matériel des pièces ou des feuillets ; 6° la constatation des inventaires antérieurs.

« Très-complexe et très-simple à la fois, cet inventaire doit s'exécuter dans un court délai, sans exiger un personnel d'archivistes supérieur à celui dont on dispose aujourd'hui.

« Une dernière mesure a été adoptée, qui complète ce projet et en rehausse la portée. En effet, cette série d'analyses aura sa synthèse, et les archives des quatre-vingt-six départements seront, sans changer de résidence, centralisés au profit des érudits et du public même, grâce à une prescription qu'il nous reste à indiquer.

« Tout en procédant aux inventaires uniformes, les archivistes des départements devront relever au fur et à mesure, et tenir à jour sur bulletin les matériaux d'une *table* comprenant trois divisions alphabétiquement disposées, et correspondant : 1° aux noms des lieux ; 2° aux noms de familles ou de personnages ; 3° aux matières contenues dans les dossiers.

« A l'achèvement des inventaires, ces tables diverses seront fondues, résumées et publiées en un seul corps d'ouvrage qui, constituant le *répertoire général* des archives de la France, rendra prompts et faciles les renseignements, ainsi que les communications.

« Guide pour l'étranger, manuel précieux pour l'historien, arbre généalogique pour la famille, terrier pour le propriétaire, documents pour le légiste et le jurisconsulte, ce *dictionnaire* ou *répertoire général* sera compté parmi les œuvres utiles d'un règne si court encore, et déjà si grand par les institutions sages et les réformes salutaires ! »

L'annonce de ce projet d'un inventaire complet des archives départementales sera certainement accueillie avec la plus grande faveur, notamment par ceux qui ont eu l'occasion de se servir des deux volumes déjà publiés par la commission. Ceux-là savent combien les travaux de cette sorte ont d'utilité, même lorsqu'ils sont déparés par

quelques erreurs. On verra surtout avec plaisir cette tendance de l'autorité actuelle à dédaigner les vieilles routines d'accaparement, et à faire exposer en plein soleil les richesses historiques renfermées dans tous nos dépôts publics.

Peut-être cette action bienfaisante, pendant qu'elle s'étendra sur les archives de nos départements éloignés, aura-t-elle aussi quelque heureuse influence sur celles plus importantes qui sont ici, à Paris, sous les yeux mêmes du gouvernement, et qui n'en sont pas moins à peu près inaccessibles. C'est pour elles surtout que les mesures réalisées par les arrêtés du 6 mai 1841 et du 12 janvier 1854 sont d'un bon et salutaire exemple.

L'Angleterre a consacré une série considérable de volumes in-folio à la publication des principaux documents conservés dans la Tour de Londres; les Belges publient en ce moment les *Inventaires des archives du royaume de Belgique*, des ouvrages analogues se font ou ont été faits en Allemagne, en Suisse, de tous côtés; et sur le plus riche dépôt non-seulement de la France, mais du monde, sur nos archives de l'Empire, dont les titres originaux commencent à l'année 625, nous ne possédons pas le moindre inventaire, pas le moindre livret de renseignements! M. Daunou, étant garde général, fit imprimer une brochure de quelques pages in-4°, intitulée: *Tableau systématique des Archiv*[illegible] *l'Empire au* 1er *janvier* 1813. C'est la seule fois qu'un des chefs de ce grand établissement ait facilité au public la connaissance de ses richesses. Encore, ne le fit-il que sur l'invitation du ministre de l'intérieur, qui voulait avoir une idée de l'accroissement donné aux archives de l'Empire par l'annexion des documents conquis à l'étranger, et, de plus, la brochure de M. Daunou ne fut pas livrée au commerce, mais imprimée seulement à un très-petit nombre d'exemplaires.

Cependant, le mystère dans lequel s'enveloppent les documents anciens des archives de l'Empire est loin d'être comparable à l'impénétrabilité d'un autre dépôt plus important encore pour les trois derniers siècles de notre histoire. Le lecteur nomme avec nous les archives du ministère des affaires étrangères. Les exigences de la politique soumettent les communications qu'on parvient quelquefois, mais très-rarement, à obtenir de cet établissement, à des formalités pleines de difficultés, de secrets, de précautions et de restrictions inouïes. Cela se comprendrait à merveille pour la communication de documents diplomatiques d'une date contemporaine ou peu éloignée; mais les mêmes rigueurs sont appliquées aux historiens qui portent leurs investigations sur le XVIIIe, le XVIIe et le XVIe siècle. Il nous semble bien regrettable que des correspondances diplomatiques du temps de

Louis XIII ou de Louis XIV, par exemple, soient gardées de nos jours comme les pommes du jardin des Hespérides. On ne voudra peut-être pas croire plus tard que le manuscrit original des *Mémoires du duc de Saint-Simon* appartenant aux archives du ministère des affaires étrangères, il a fallu une sorte de manœuvre subreptice pour arracher cet ouvrage à l'obscurité et livrer à l'admiration publique l'un des plus beaux monuments de la littérature française. Les conservateurs de ce dépôt suivent leur devoir en faisant observer les règlements existants ; mais il faut convenir que des documents historiques ne devraient pas être placés entre leurs mains. Si l'attention de M. le ministre des affaires étrangères s'arrête un jour plus spécialement sur cet objet, nul doute que ses vues éclairées ne se trouvent d'accord avec les mesures libérales prises par M. le ministre de l'intérieur.

Espérons que ces mesures et l'intérêt dont elles témoignent pour nos établissements d'archives en général, sont un heureux présage et conduiront, avec le temps, à d'autres améliorations dont cette branche intéressante des services publics a le plus grand besoin.

Brevet d'invention accordé à Mme de Maintenon.

Voici la pièce communiquée par M. Parent de Rozan au conseil de la Société de l'Histoire de France et dont il a été question ci-dessus (voy. p. 149, 163 et 178). M. Depping dans son *État de l'industrie sous le règne de Louis XIV*[1], nous apprend qu'il n'est question nulle part ailleurs des fours à pâtisserie de Mme de Maintenon, et que l'invention n'a probablement pas eu de succès. Il ajoute que si l'exploitation du brevet avait enrichi l'inventrice, elle serait peut-être restée dans la classe industrielle au lieu de parvenir à l'éminente position qu'elle a occupée.

M. Depping n'aurait pas hasardé cette supposition s'il eût vu l'acte même que M. P. de Rozan a trouvé. Mme de Maintenon n'était nullement inventrice en cette affaire ; elle prêtait seulement son crédit aux véritables inventeurs, moyennant sans doute une part dans les bénéfices, ainsi que cela se pratiquait fort souvent à la cour.

L'acte est daté du mois de décembre 1674 ; c'est précisément le mois où Mme Scarron acheta la terre de Maintenon, qui ne fut érigée en marquisat qu'en 1688[2].

[1] *Correspondance adm. sous le règne de Louis XIV*, t. III. Voyez aussi *Athenæum français*, 1852, p. 327.

[2] M. Parent de Rozan a trouvé quelques pièces, notamment un acte de baptême du 22 juillet 1679, où Mme de Maintenon porte le titre de marquise antérieurement à l'érection du marquisat.

« *Permission à la dame Scarron de faire faire fours, fourneaux et foyers de cheminées d'une nouvelle invention.* » 15 décembre 1674[1].

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre... salut :

« Nostre chère et bien aimée dame Françoise d'Aubigny, vefve du feu sieur Scaron, nous a très-humblement faict remontrer que deux de nos sujets ayant trouvé, par une longue recherche, grande dépence et beaucoup de travail, un secret qui s'appliquera aux fours des boullangers et autres, avec leurs bouchoirs et châssis de fer et des âtres de grands carreaux d'une pierre et terre composée, comme aussy aux fourneaux des tinturiers, brasseurs et autres, et des foyers de cheminées aussy d'une nouvelle invention, à frais très-médiocres et d'une longue durée, dans lesquels, par le moyen du secret appliqué, il se consomme beaucoup moins de bois, charbon et autres matières à bruslé, de quoy le publicq recevra un tel grand advantage, Nous avons bien voulu, sur le placet à nous présenté par l'exposante, luy accorder le don du privilége et faculté de faire faire les dits fours et autres fourneaux et foyers de cheminées, — prendre l'advis de nostre amé et féal conseiller en nos conseilz, et lieutenant de police de nostre bonne ville de Paris, le sieur de La Reynie, qui nous a certiffié l'utilité que recevra le publicq d'un tel establissement, — ensuite de quoy nous aurions, par nostre brevet du dernier septembre, accordé et fait don du d. privilége et faculté a la d. exposante, laquelle nous ayant très-humblement fait supplier luy octroyer nos lettres, pour jouir du d. privilége en tout nostre royaume, terres et seigneuries de nostre obéissance, aux conditions portées par nostre brevet pour le temps de quinze années ;

« A ces causes, sçavoir faisons que, voulant gratiffier et traicter favorablement l'exposante et luy donner moyen de jouir du don a elle fait par nostre brevet.... avec l'advis du d. sieur de La Reynie, attaché sous le contre-scel de nostre chancellerie, nous avons à la dite dame exposante.... de nostre grâce spéciale, plaine puissance et authorité royale, accordé et fait don, par ces présentes signées de nostre main, accordons et faisons don du privilége et faculté de faire faire le susdit secret, qui s'appliquera aux fours des boullangers et autres, avec leurs bouchoirs, châssis de fer et des âtres de grands carreaux d'une pierre et terre composée.... etc., (*ut supra*....) Sans pouvoir néantmoins obliger les particuliers à s'en servir et prendre par l'exposante, ses préposés ou ayant causes.... — Faisons deffenses à touttes personnes de faire ny contrefaire le d. secret, soubz prétexte d'augmentation, changement....

[1] Archives de l'Empire, 37e volume des Ordonn. de Louis XIV, coté BBBB. (Dépôt civil du parlement, folios 281 et 282).

at peine de quinze cents livres d'amande contre chacun des contrevenants, moitié à nous, et l'autre moitié à l'exposante.... etc.

« Si donnons en mandement.... etc. »

Donné à Saint-Germain en Laye, le 15e jour de décembre de l'an de grâce 1674, de nostre règne le 32e.

Signé : LOUIS, — et sur le reply : par le roi, COLBERT.

(Registré au parlement le 2e avril 1675).

Signé au registre : DU TILLET.

Documents historiques provenant du ministère de la marine.

(Suite.)

BART (fils)[1].

— Dunkerque, 15 octobre 1706. 8 p. in-4.

Relation d'un combat naval dont le résultat fut la prise d'un bâtiment hollandais. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 272.)

BOURBON (L. A. de).

— Au ministre de la marine. Antibes, 9 septembre 1705.

Lettre relative à une victoire remportée par l'armée du roi sur celle de l'empereur. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 272.)

BRISACIER (J. C. de), supérieur du séminaire des Missions étrangères.

— Au ministre de la marine. Paris, 12 septembre 1731, 3 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 274.)

CHAMILLY (le marquis de).

— La Rochelle, 12 août 1705, 2 p. in-4.

Lettre relative au service de la marine. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 271.)

CHARLES II (roi d'Angleterre).

— Au maréchal d'Estrées, Londres, 10 mai 1673, 1 p. in-4.

Lettre relative à la jonction des flottes anglaise et française. Avec deux autres lettres du même jour et relatives au même sujet, adres-

[1] Nous revenons sur nos pas dans l'ordre alphabétique afin de réparer quelques omissions de notre précédent article. Les lettres de Jean Bart du 15 octobre 1681 et du 6 novembre 1693 avant de paraître dans les ventes où nous les avons signalées avaient d'abord passé dans la vente *Lerouge*, en 1833. La première se trouve ainsi décrite sur le catalogue de cette vente, p. 269 : « Rapport sur la rencontre de deux vaisseaux turcs, « l'un desquels je fis échouer et donné moyen à M. de Bé- « thune d'en faire autant de l'autre; si j'eusse été sur la frégate *la Dauphine* ou que « le capitaine qui la commande eust voulu faire son devoir, nous aurions ammené « les deux vaisseaux. » — La lettre de Duguay-Trouin sur l'expédition de Rio-Janeiro (15 janvier 1718) provenait aussi de la vente Lerouge.

sées au maréchal d'Estrées, par Jacques, frère de Charles II, et l'amiral anglais Lupert. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 268.)

CHOISEUL (le comte de).

— La Hougue, 11 juillet 1694.

Lettre relative à la guerre maritime de cette époque. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 271.)

COLBERT (J. B.).

— Au comte d'Estrées, 7 mai 1672.

Lettre par laquelle il lui donne l'ordre d'entrer en toute diligence dans la Manche et de se mettre à la rade de Saint-Hilam, près Portsmouth. (*Vente Bruyères-Chalabre*, 1833, n° 297. — 36 fr.)

DUBOIS (le cardinal).

— Au ministre de la marine, Montauban, 27 février, 1722. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 273.)

DURAS (le duc de).

— Au ministre de la marine. Montauban, 9 juin 1726. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 273.)

ESTRÉES (le comte d').

— Lettre au roi sur la Martinique, 1669, 6 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 268.)

— La Rochelle, 10 octobre 1693. 3 p. in-4.

Lettre relative aux intérêts de la Martinique (*Ibid*, p. 270.)

FONTAINE, procureur de la congrégation de la Mission.

— Au ministre de la marine. Rome, 1er mai 1782, 2 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 277.)

FRANÇOIS, évêque d'Hermopolis.

— A M. de Seignelay, ministre de la marine. De Ching-Cheu, 27 mars 1784, 4 p. in-4.

Lettre sur les dangers auxquels ses missionnaires et lui-même ont été exposés en se rendant auprès du roi de Siam. (*Vente Lerouge*, 1833, et *Lecuy*, 1834. p. 254.)

GANTEAUME (Honoré), vice-amiral, 1755-1818.

— Au premier consul, à bord de *l'Indivisible*, 13 nivôse an IX, 4 p. in-folio avec la vignette portant la flatterie gravée devenue célèbre : *Nous gouvernions sous son étoile*. (L'étoile renferme l'initiale du nom de Bonaparte.) Superbe lettre sur « l'horrible attentat (de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise) que viennent encore de commettre les perfides ennemis de la France. » Développements. (*Vente Feuillet de Conches*, 1847, n° 207. — 20 fr.)

— Au commissaire principal de la marine. D'Aubagne, 6 mai 1814. 1 p. 1/2 in-4.

Il n'a pas cru devoir quitter ce pays sans ordre et sans y être autorisé par l'arrivée de son successeur ; il va se mettre en route pour Paris. (*Vente Charon*, 9 février 1845, n° 97.)

— Au ministre de la marine. Paris, 16 décembre 1815, 1 p. 1/2 in-folio.

Protestations de dévouement au roi qui vient de le nommer inspecteur des classes. (*Bull. de Charavay*, 1852, n° 3491. — 4 fr. 50 c.)

— 5 ventôse. Demande d'avancement pour son frère. (*Bull. de Charavay*. 1853, n° 4389. — 3 fr. 50 c.)

— 20 décembre 1815. Signature et apostille de cinq lignes sur une pétition. (*Vente Collier de Beaubois*, 1844, n° 171.)

GRASSE (F. J. P. de), chef d'escadre, 1723-1788.

— Au marquis de...., A bord de *la Ville de Paris*, à la Martinique, 6 juillet 1781, 2 p. in-4.

Il demande la croix de Saint-Louis pour trois officiers du régiment de Picardie ; ils se sont conduits avec la plus grande bravoure sur ses vaisseaux, le 29 mai, contre ceux de l'amiral Hood qui bloquait le Fort-Royal depuis plus de cinquante jours, etc. (*Vente de Trémont, suppl.*, 1853, n° 593.)

HAINGUERLOT, armateur.

— Lorient, 27 messidor an II.

Lettre au président de première section de Versailles pour lui annoncer l'entrée dans le port de Lorient d'une prise anglaise de 160 milliers de poudre fine. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 891.)

HARCOURT (le duc d'), inspecteur des travaux du port de Cherbourg.

Au ministre de la marine Delacroix, maréchal de Castries, 1780-1787, au sujet des travaux entrepris dans la rade par de Cessart. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 892.)

(*La fin au prochain numéro.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Abécédaire, ou Rudiment d'archéologie* (architecture religieuse) ; par M. de Caumont, fondateur des congrès scientifiques de France. In-8° de 31 feuilles 1/4, orné de près de 600 vignettes. A Caen, chez Ardel ; à Paris, chez Derache, Didron, Dentu. (7 fr. 50 c.)

2. — *Anciens (les) édifices de Troyes*, I. La chapelle de Saint-Gilles de Croncels (église en bois); par M. Am. Aufauvre. Dessins d'après M. E. Millet, archiviste. In-4 de 4 feuilles et 6 pl. Troyes, Varlot.

Ouvrage tiré seulement à 40 exemplaires.

3. — *Bourgogne (histoire de la) pendant la période monarchique;* par M. Rossignol, conservateur des archives de cette ancienne province. Conquête de la Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire; 1476-1483. In-8 de 431 pages. Dijon, Lamarche et Drouelle. (6 fr.)

Divers historiens ont prétendu qu'après la bataille de Nancy (1476), la réunion de la Bourgogne à la France s'opéra presque sans trouble et par le libre consentement des populations. M. Rossignol s'élève contre cette opinion, et son ouvrage a pour objet de montrer que le duc Charles, tellement redoutable que « dans toute la chrétienté il n'y avait pas, dit-il, une puissance qui ne tremblât au nom du *Grand-Duc de l'Occident*, » après avoir succombé au moment où « la France eût été prise par lui comme dans un filet, » ne laissa point une proie facile à saisir en laissant, à sa mort, la Bourgogne aux mains de ses ennemis. Cette belle province, dit M. Rossignol, dut être *conquise*, et elle le fut seulement par l'astuce de Louis XI, par l'or de la France, par ses bombardes aussi, et par trois années de guerre. Telle est la thèse de l'ouvrage, thèse juste dans le fond, quoiqu'elle prenne sous la plume de l'auteur la forme d'une philippique.

4. — *Enceintes successives d'Amiens (les)*; par M. A. Goze. In-12 de 9 feuilles. Impr. d'Alfred Caron, à Amiens.

Extrait du journal *Le Commerce de la Somme*.

5. — *Mazarinades*. Le Mazarin portant la hotte. — Triolets du prince de Condé. — L'Eschelle des partisans, en vers bvrlesqves. — L'Achat de Mazarin, en vers bvrlesqves. — Apologie pour la deffense du cardinal Mazarin. M.D.C.XLIX. Petit in-12 de 2 feuilles 1/6. Imp. de Vanackère, à Lille (3 fr.).

Tiré à 100 exemplaires numérotés sur papier de Hollande, 1 sur peau vélin, 1 sur papier à lettre.

6. — *Osismii (des)*; par M. Biseul, de Blain. In-8 de 2 feuilles. Imp. de Catel, à Rennes.

Sur les limites de la cité des Osismiens, partie des diocèses de Saint-Pol-de-Léon et de Tréguier. Travail répondant à la seizième question du programme du Congrès breton. Morlaix, 1850.

7. — *Saintes de France (les)*; par M[lle] Celliez. Grand in-8° de 34 feuilles 3/4, plus 16 lithogr. Paris, Lehuby. (14 fr.)

H. L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 2. — FÉVRIER 1854.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 FÉVRIER 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANT. PASSY, L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

855. Mme la comtesse de HATZFELDT, rue de Lille, 78, (légation de Prusse), présentée par MM. Duchesne et J. Desnoyers.

Correspondant : M. Renouard, libraire.

856. M. COURTET (Jules), sous-préfet de Nyons (Drôme), chevalier de la Légion d'honneur, présenté par M. le vicomte J. de Chabrillan.

M. le président annonce la perte que la Société vient de faire dans la personne de M. Armand Bertin, l'un de ses premiers membres fondateurs.

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'instruction publique :

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la

commission des antiquités de la France, par M. Berger de Xivrey, dans la séance publique du 25 novembre 1853. in-4.

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, année 1853, nos 3, 4 et 5. in-8.

Bulletin des sociétés savantes, t. I, 1re livraison, janvier 1854, in-8, publié par le ministère de l'instruction publique.

De la part de diverses sociétés savantes :

Bulletin monumental, 20e vol., n° 1. Caen, 1854. in-8.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. IV, Lille, 1853. in-8.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube. 2e série, t. IV, nos 27 et 28. Troyes, 1853. in-8.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Séance du 8 janvier 1854. in-8.

Catalogue des ouvrages de peinture, sculpture, etc., de l'exposition Dunkerquoise en 1853. in-8.

Société académique du département des Hautes-Pyrénées. Règlement, Tarbes, 1853, in-8.

Concours ouvert par l'académie d'Arras. — Programme de sujets proposés. Prix à décerner en 1854. *Histoire* : « Histoire du conseil provincial d'Artois. Quelles juridictions a-t-il remplacées ? Quelle était son action réglementaire ? Rappeler les luttes qu'il eut à soutenir. »

Prix : médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Économie publique : « Quelle était la situation de l'ancienne province d'Artois par rapport à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, lorsqu'elle passa à la maison d'Autriche ? Pourquoi, quelque temps après son retour à la France, sa prospérité a-t-elle toujours été en decroissant jusqu'en 1735 ? »

Prix : médaille d'or de 300 fr. Envoi des mémoires avant le 1er août 1854.

Société des Antiquaires de Normandie. Concours pour l'année 1856.

« Des classes moyennes en Normandie pendant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles. »

Prix : 600 fr. Envoi des mémoires avant le 1er juin 1856.

De la part des auteurs :

Nécrologie : M. Ant.-Aug. Renouard, né à Paris, le 21 septembre 1765, *mort à Saint-Valery sur Somme, le* 15 *décembre* 1853, par M. J. Tardieu. Extrait de la *Bibliographie de la France* du 6 janvier 1854. in-8.

Bulletin du Bibliophile, nov. et déc. 1854.

De la part de M. Jubinal :

Catalogue des livres, tableaux, aquarelles, dessins, bustes, médailles et autres objets d'art, donnés par M. Jubinal, député des Hautes-Pyrénées, ou par son entremise, à la ville de Bagnères-de-Bigorre, 1er fascicule, 1853. In-8.

Catalogue du musée de peinture et de sculpture de la ville de Bagnères-de-Bigorre, par le même, 1853. in-8.

Correspondance.

M. le ministre de l'instruction publique adresse une note des numéros du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* qui manquent à la bibliothèque des sociétés savantes, de son ministère.

Il sera fait droit à cette demande.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de la Belgique, accuse réception de la collection des ouvrages de la Société de l'histoire de France, qui ont été récemment envoyés à cette Académie. Il se met à la disposition de la Société pour le complément des publications historiques de la Commission de Belgique qui manqueraient à la Société de l'histoire de France; il offre son concours pour tout ce qui pourrait aider aux succès de la Société, et à la propagation de ses utiles travaux.

M. le président de la commission historique du Nord et M. l'archiviste de la Société académique du département de l'Aube font hommage de volumes ci-dessus annoncés.

M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie adresse un bon du dernier volume des Mémoires de cette compagnie savante et la note des volumes qu'elle a reçus de la Société de l'histoire de France.

Renvoi au comité des fonds.

MM. Soyer-Willemet, bibliothécaire de la ville de Nancy, et Ed. de Barthélemy (Châlons-sur-Marne), offrent des remercîments pour leur admission au nombre des membres de la Société de l'histoire de France.

M. Ach. Jubinal, en faisant hommage du catalogue du musée de Bagnères-de-Bigorre ci-dessus annoncé, demande que la Société veuille bien aussi enrichir le musée qu'il a fondé, de quelques-unes de ses publications. Il s'empressera d'adresser en retour les publications de la nouvelle société qu'il vient aussi de fonder dans la même ville.

Cette demande est renvoyée au comité des fonds.

Travaux de la Société

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, présente l'état des impressions :

Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier. La feuille 26 est en bon à tirer; les feuilles 27, 28 et 29 chez M. de Monmerqué, commissaire responsable. La feuille 30 et une partie de la table sont composées. L'auteur, M. L. Lalanne, doit remettre aujourd'hui la copie de la fin de la Table et de l'Introduction.

Annuaire de 1854. La deuxième partie de la *Géographie ecclésiastique de la France pendant le Moyen-âge*, par M. J. Desnoyers, comprenant les Belgiques et les Germanies, est imprimée aux trois quarts. La composition continue aussi *activement* que le permettent les difficultés typographiques de l'impression sous forme de tableaux, et les vérifications très-délicates des anciens noms de lieux.

Le Conseil exprime de nouveau le désir que ces deux publications soient *activées* autant que possible; et, comme aucun autre volume n'est sous presse en ce moment, le secrétaire écrira, avant la prochaine séance, aux éditeurs des autres ouvrages dont la publication a été antérieurement décidée, et dont la mise au jour paraît pouvoir être le plus prochaine.

M. de La Villegille, président du comité des fonds, rend compte au Conseil des résultats des délibérations de ce comité, au sujet de diverses demandes renvoyées à son examen, et entre autres de celle concernant les rapports avec d'autres sociétés savantes. Une liste complète de ces compagnies avec lesquelles la Société de l'Histoire de France est en échange à divers titres ayant été préparée par le secrétaire, le comité des fonds a fixé plus positivement les conditions auxquelles les échanges auront lieu à l'avenir. Le Conseil approuve ces conditions, et la liste sera insérée dans l'*Annuaire* de 1854. Le secrétaire adressera une circulaire à un certain nombre d'entre elles, afin qu'elles veuillent bien indiquer un correspondant à Paris, et faire connaître ce qu'elles ont déjà reçu des publications de la Société.

M. Parent de Rozan offre pour le Bulletin la communication de dix lettres inédites de Voltaire, se rapportant surtout à l'année 1768, et à la campagne de Corse. Cette offre est accueillie avec reconnaissance.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Vers sur la naissance de Philippe, frère aîné de saint Louis.

Il ne nous semble pas qu'on ait relevé une petite strophe de vers latins dans laquelle se trouve indiquée, avec la plus grande précision, la date de la naissance du premier fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. Bien que le jeune prince n'ait pas vécu longtemps, cette date doit être recueillie, car rien n'est à négliger dans la chronologie des rois de France. Voici les vers dont nous parlons, et qui fixent l'événement au lundi 7 septembre 1209, environ l'heure de prime, c'est-à-dire vers six heures du matin.

« Annus erat Domini nonus cum mille ducentis,
« Mensis nona, dies quam septimus indicat ymber
« Quando Blancha parens, iterato nomine matris,
« Optato partu, Francis dominum dat et Anglis,
« Quem facit insignem Philippi nomine regis
« Ut successor avi teneat cum nomine mores. »

L'heure de prime, *circa primam*, se trouve ajoutée de la même main que les vers, entre la première et la seconde ligne, au-dessus des mots *nona dies*. C'est dans un registre du trésor des chartes, au milieu de matières tout à fait étrangères, que ce morceau a été inséré. Il est bien digne, par le style, de passer pour l'œuvre de quelque scribe de la chancellerie du roi; on remarquera notamment la licence par suite de laquelle l'auteur a cru pouvoir, en faveur de la prosodie, défigurer le dernier mot du second vers et l'écrire sous la forme que nous avons ci-dessus reproduite. Le sens, sinon la mesure, exigeait :

Dies quam septimus indicat *tymber*.

Il faut aussi noter l'humble rôle dévolu aux Anglais dans le quatrième vers; cette flatterie, adressée à Philippe Auguste, était de mise en 1209, à l'époque la plus brillante de ses succès contre Jean sans Terre, et les Anglais étaient, en effet, vassaux du roi de France pour les terres de Normandie et de Guyenne.

Pour ne rien omettre, nous citerons aussi ces deux autres vers qui se trouvent à côté des premiers, sur le même feuillet du registre, le registre J I² (f° 6, r°) du trésor des chartes :

« Ter tribus exceptis annis de mille ducentis
« Expugnant Achon Franci sub rege Philippo. »

Documents historiques provenant du ministère de la marine.

(Suite et fin.)

JEANBON SAINT-ANDRÉ, représentant du peuple dans les départements maritimes de la république, 1749-1840.

— Port la Montagne. 1er nivôse an III (3 pages in-folio).

Arrêté relatif à la promotion d'un grand nombre d'officiers de marine à des grades supérieurs. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 893.)

JOYEUSE (L.-T. VILLARET DE), capitaine de frégate, 1746-1812.

— Au ministre de la marine. A bord de la frégate *la Prudente*, en rade du Cap, le 12 juin 1792.

Lettre en faveur du capitaine Brizon.

— Au ministre de la marine. A bord de *la Montagne*, en rade de Brest, le 26 nivôse an II.

Lettre sur l'exécution à mort de trois matelots et d'un aide chirurgien. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, nos 894 et 895.)

— Au ministre de la marine. Versailles, 22 février 1811 (2 p. in-folio).

Jolie lettre. (*Bull. de Charavay*, 1852, n° 3537. — 4 fr.)

LA BÉDOYÈRE, procureur général à Rennes.

— Au ministre de la marine. Rennes, 13 août 1694, 3 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 271.)

LABOULAYE (J. B. L. FROC DE), commissaire de la marine.

— Nantes, 28 mai 1792 (7 pages in-4).

Compte rendu au ministre de la marine sur la situation de divers bâtiments dans les ports de Lorient, Nantes, Paimbeuf, etc. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n. 897).

LAFARGUE (Ant.).

— Au ministre de la marine. 25 pluviôse an V (4 p. in-folio).

Lettre relative aux prisonniers français détenus à Lisbonne. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 898.)

LA GALISSONNIÈRE (le marquis de). 1693-1756.

— A bord de *la Gloire*; 11 novembre 1744 (1 p. in-4).

Certificat aut. sig. attestant que Nicolas Le Borgne, de l'île de Molène, a été au secours de la frégate *Saint-Vincent*; prise sur les Anglais, et qu'il a beaucoup contribué à la tirer des roches où elle était dans un danger pressant, etc. (*Vente feu M. P. Cap.*, 1852, n° 492.)

— A Monseigneur. Rochefort, 10 juin 1745 (4 p. in-folio).

Belle lettre toute maritime et d'un grand intérêt. (*Vente Dolomieu*, 1843, n° 261. — 36 fr.)

— Au ministre. Rochefort, 10 janvier 1747. (*Vente Laroche L.*, 1847, n. 432.)

— Au ministre de la marine. (2 p. in-4).

Il demande une augmentation d'indemnité en faveur du sieur Borri officier en congé à Paris. « Je serois d'autant plus faché que ma discrétion à l'égard des fonds du Roy lui fut nuisible, que cela pourroit faire un mauvais effet dans l'intention où l'on est d'encourager les jeunes officiers à se livrer plus qu'ils n'ont fait jusqu'ici à l'astronomie et aux autres sciences dont la pratique seroit utile à la marine. (*Vente Desgenettes*, 1846, n. 125. — 5 fr. 50 c.)

Lagny (Thomas Fantet de); mathématicien; 1666-1743.

— Au ministre de la marine. Paris, 13 août 1697 (4 p. in-4).

Lettre sur les pescheries des Français, des Hollandais et des Anglais sur le banc de Terre-Neuve, l'Acadie et la rivière de Saint-Laurent. (*Catal. du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 900.)

Lally (T. A., comte de), gouverneur de Pondichéry, décapité; 1702-1766.

— .... De Rio-Janeiro, le 13 août 1757 (3 p. in-4).

Il rend compte de son arrivée, après une traversée de quatre-vingt-trois jours avec *le Zodiaque*, *le Bien-Aimé*, *le Centaure*, etc.; d'une prise anglaise de 180 tonneaux qu'il a faite pendant la traversée; de la mortalité, qui a été considérable dans les trois premiers vaisseaux, et la maladie encore plus dans *le Bien-Aimé* et *le Vengeur*.... Il fait des préparatifs, conjointement avec M. d'Estaing, pour entrer promptement en besogne. Autres détails intéressants. (*Vente Charon*, 5 février 1844, n° 246. — 20 fr.)

— Au ministre. Sans date (1 p. in-fol.).

Il sert le roi depuis vingt-trois ans; son père l'a servi l'espace de quarante-neuf ans sans aucune récompense et il est mort à la peine. Il supplie le ministre d'intercéder afin qu'il fasse tomber sur lui le fruit des services passés de son père, etc. (*Vente Charon*, 3 février 1845, n° 263. — 18 fr.)

Lally-Tolendal, fils du précédent.

— .... 14 août 1820.

Il demande le cordon rouge pour le contre-amiral de Maurville et donne des détails sur les services de celui-ci. (*Bulletin de Charavay*, 1846, n° 346. — 6 fr.)

Lamothe-Piquet (T. G. de), chef d'escadre; 1720-1791.

— Au ministre de la marine. Au Porzic, le 9 août 1758.

Lettre relative à ce qui s'est passé sur les batteries du Porzic. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 902.)

— Au ministre de la marine. Brest, 30 mai 1781.

« Je ne puis vous depeindre l'allégresse que vous avez repandue en ce port en annonçant la vente des prises que j'y ai conduites. Un chacun bénit le nom du Roy et de son ministre, je partage moi même l'enthousiasme : tout le monde veut venir sur *le Terrible;* si je sortois en ce moment, je pourrois faire des miracles. » (*Vente Desgenettes*, 1846, n° 127. — 8 fr.)]

LANDOLPHE (J. F.), célèbre marin, auteur de Mémoires.

— Au ministre. Paris, 6 thermidor an VI. (*Bulletin de Charavay*, 1852, n° 3626. — 2 fr. 75 c.)

LAPÉROUSE.

— A monseigneur. Cadix, à bord du *Sceptre*, le 2 déc. 1782 (1 page in-fol.)

Il a réclamé en partant du Cap contre le capitaine Lourde-Mortignac, commandant le navire *les Amis*, de Bordeaux, qui lui avait débauché un matelot sachant parfaitement qu'il appartenait à un vaisseau de guerre. Il demande la grâce de ce matelot qui a été gravement puni; sa femme et ses enfants seront peut-être réduits à une extrême misère s'il n'est bientôt rendu à la liberté. (*Vente Lacoste*, 1846, n° 438.)

— Brest, 2 mars 1778.

Billet relatif à l'armement du *Serin*. Il demande divers objets pour les pavillons des signaux. (*Vente Laverdet*, 23 nov. 1848, n° 348.)

— Brest, 13 déc. 1778 (1 p. in-4).

Demande des divers ustensiles en fer nécessaires au chevalier de Ternus commandant le vaisseau *l'Annibal*. (*Vente Charon*, 22 mars 1847, n° 233.)

— Brest, 18 juillet 1785.

Note par laquelle il demande deux porte-voix, dix milliers de vieux fer pour lest et un fanal sourd. (*Vente Laroche L.*, 1847, n° 351.)

— Au ministre de la marine (1 p. in-8).

Billet relatif à ses deux premiers voyages. (*Bull. de Charavay*, 1850, n° 2397.)

— Au ministre de la marine (2 p. in-fol.).

De retour de sa campagne de Madagascar, il sollicite un commandement nouveau. « J'ai cherché à acquérir les connaissances les plus détaillées sur l'Inde.... et j'ose vous assurer qu'en temps de guerre je puis y être utile. Au défaut de bâtiments à combattre, il est cent petits comptoirs qu'une seule frégate peut attaquer avec succès, et si pendant la paix vous vouliez châtier les Marattes, je m'offre à servir dans cette expédition ou dans telle autre occasion où il

vous plaira me donner un commandement. (*Vente E. de Zurich*, 1843, n° 157 ; *Bull. de Charavay*, 1850, n° 2764. — 6 fr.)

Latouche-Tréville, vice-amiral ; 1745-1804.

— A monseigneur. A bord de la...., 26 septembre 1760. 1 p. in-fol. (*Vente Dolomieu*, 1843, n° 272.)

— Au ministre de la marine. Bordeaux, 1760 (4 p. in-fol.). Belle lettre. (*Vente Villenave*, 1850, n° 86.)

— Au ministre. Montargis, 18 fructidor an III. 1 p. in-4. (*Vente Villenave, ibid.*).

Lepelletier, président au parlement de Paris.

— Au ministre de la marine. Versailles, 18 juin 1690. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 270.)

Lettres sur la marine écrites ou signées par les officiers : chevalier de la Luzerne, de Marillac, de Beaumont, de Vanvre, Duvivier, de la Vaissière, de Torcy, Decrès, etc. 1690 et années suivantes ; 17 pièces. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 270.)

Létanduère (le marquis de).

Au ministre. Rochefort, 13 février 1793. (*Vente Laroche L.*, 1847, n° 432.)

Louvois.

Lettre au ministre de la marine, 23 août 1669. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 268.)

Magon (Charles), contre-amiral tué sur *l'Algésiras*.

— Au citoyen Forfait (ministre de la marine). Nantes, 24 floréal an IX. (*Bull. de Charavay*, 1852, n° 3503. — 3 fr.)

Marie Antoinette. reine de France.

— Au comte de la Luzerne, ministre de la marine.

Lettre relative aux ambassadeurs de Tippo-Saëb et étiquetée de la main du ministre. (*Vente Villenave*, 1822, n° 76. — 120 fr. 5 c.)

Mortemart (le duc de),

— Au ministre de la marine. Everly, 12 janvier 1760, 2 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 275.)

Mémoire sur la défense de l'isle de la Réunion, 2 nivôse an XII, 24 pages in-fol.

Manuscrit autographe et signé : « L'ingénieur de l'isle de la Réunion, Bourdier. » (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 729.)

Millin, antiquaire ; 1759-1818.

— Au ministre de la marine. Paris, 17 mai 1784.

Lettre de remercîment en reconnaissance d'une gratification à lui

accordée. Signé : Millin de Grandmaison. (*Catal. du Bibliophile voyageur*, 1844, nº 908.)

Missiessy (E. Burgues de), vice-amiral.

— Au ministre. Toulon, 13 juin 1824 (1 p. in-fol.).

Lettre relative au grade d'amiral qu'il sollicite des bontés du roi. Belle pièce. (*Bull. de Charavay*, 1852, nº 3512. — 3 fr.)

Monge (Gaspard), 1770-1818.

— Au ministre de la marine. Paris, 10 messidor an xii. (*Catal. du Bibliophile voyageur*, 1844, nº 911.)

Montmorin (le comte de), mort en 1791.

— Au ministre de la marine. Versailles, 26 août 1789.

Lettre relative à la prise d'un sloop anglais et « aux vexations que les Anglais se permettent à l'égard de nos pêcheurs. » (*Catal. du Bibliophile voyageur*, 1844, nº 912.)

Morogues (S. B. F., vicomte de); 1703-1781.

— Au ministre de la marine. Ostende, 27 juillet 1757 (2 p. in-fol.).

Lettre sur une mission dont le ministre l'avait chargé. (*Catal. du Bibliophile voyageur*, 1844, nº 913.)

Navailles (le duc de),

— A Colbert. La Rochelle, 8 mai 1672, 3 p. in-4.

Lettre relative au service de la marine. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 268.)

Nezat (Le chevalier de), lieutenant de vaisseau.

Notes sur les officiers de la corvette *la Badine*. 4 p. in-fol. (*Catal. du Bibliophile voyageur*, 1844, nº 917.)

Noailles (le duc de),

— Au ministre de la marine. Paris, 25 mars 1750, 2 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 275.)

Notes de divers agents français à Saint-Sébastien, à Saint-Malo et à Dunkerque, sur les mouvements de la marine anglaise en mai et juin 1756, avant la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la France. 13 pièces in-fol. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, nº 726.)

Orléans (Louis-Philippe Joseph d'),

— Au ministre de la marine. Paris, 31 janvier 1793.

Lettre adressée au ministre pour lui annoncer l'acceptation du titre et des fonctions d'amiral des armées navales de la République. 1 p. in-4 entièrement écrite de la main du prince et signée L. Ph. Joseph Egalité. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 279.)

ORVILLIERS (L. S., comte d'), chef d'escadre.

— Au ministre de la marine. Brest, 3 août 1778, quelques jours après sa victoire près Brest contre l'amiral anglais Keppel (2 p. in-fol.).

Il l'entretient de la situation de ses vaisseaux dont plusieurs sont hors de service. La flotte ennemie a été fort maltraitée, et elle doit avoir perdu beaucoup plus d'hommes par suite de sa position de bataille.... Son espérance sur la guérison de M. le comte Duchaffault, établie depuis deux jours sur l'opération qui a débarrassé la plaie de la balle de mitraille qui y avait séjourné, se fortifie tous les jours. (*Vente de Trémont, suppl.*, 1853, n° 924.)

PAULIN DE GLANDÈVES, capitaine-général des galères, mort en 1578.

— Aux consuls de Toulon. — Marseille, 24 janvier.

Lettre relative à des armements dans le port. (*Vente Desgenettes*, 1846, n° 5.

PÉRIER (J. C. et A. C.), ingénieurs.

— Lettre au ministre de la marine Truguet et rapport à ce dernier sur les travaux des frères Périer, propriétaires de la fonderie de canons. (*Catal. du Bibl. voyag.*, 1844, n° 920.)

PLÉVILLE-LEPELLEY, vice-amiral, mort en 1805.

— Au ministre de la marine. Saint-Pierre (Martinique), 9 avril 1776 (in-4).

« Je suis on ne peut plus content des qualités du vaisseau du Roy *le Sagittaire*. » (*Vente Desgenettes*, 1846, n° 184.)

RAMEL, ministre des finances sous le Directoire.

— Au ministre de la marine. Paris, 16 floréal an VI.

Lettre confidentielle au sujet d'une somme de cent mille piastres séquestrées à la banque de Londres. (*Catal. du Bibl. voyag.*, 1844, n° 922.)

RAPPORT sur le Cen Louis-Marie Lagrenée, fait prisonnier de guerre par les Espagnols, en 1793, en revenant de l'Isle-de-France. 4 pages in-fol. Paris, 25 floréal an VII. « Approuvé. TALLEYRAND. » (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 719.)

RÉCLAMATIONS adressées au Directoire exécutif par les prisonniers français à Plimouth, contre les mauvais traitements qu'ils éprouvent à Mille-Prison. 4 pages in-folio. 15 pluviôse an VI.

Pièce historique du plus grand intérêt. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 727.)

RECONNAISSANCE militaire de la ville et de la presqu'isle du cap de Bonne-Espérance. 10 pages in-fol.

Manuscrit moderne, exécuté par le directeur des fortifications. (*Catalogue du Bibliophile voyageur*, 1844, n° 731.)

Richelieu (le duc de),

— Au ministre de la marine. Paris, 7 février 1750, 2 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 275.)

Rigny (H., comte de), amiral.

— Au ministre de la marine. A bord du *Conquérant*, le 11 novembre 1828 (1 p. in-fol.).

Lettre relative à l'usage des chaînes introduit dans la marine et à leur application dans les vaisseaux et frégates de tout rang. (*Vente Laverdet*, 6 juin 1849, n° 973.)

Rious (Albert de), chef d'escadre.

— Aux consuls de Toulon, 19 juin 1788.

Lettre relative à l'arrivée des ambassadeurs de Tippo-Saïb et à la visite que le corps de ville se disposait à leur faire. (*Vente Desgenettes*, 1846, n. 7.)

Riquet de Bonrepos.

— Au ministre de la marine. Toulouse, 14 avril 1751, 2 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 275.)

Roquelaure (le duc de),

— Au secrétaire d'Etat de la marine. Bordeaux, 12 août 1677, 2 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 268.)

Saint-Aignan (duc de),

— Au ministre de la marine. Havre, 6 octobre 1664, 3 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 267).

Saint-Lubin (le chevalier de), officier au régiment de Lally dans les Indes.

— 15 octobre 1774 (5 p. in-fol.). — Compte rendu au ministre de la marine de ses divers voyages aux Indes, de ses relations avec les nababs du Bengale, Hayder-Ali-Can et Mehemet-Ali-Can, dans le but de nuire aux progrès des Anglais en employant contre eux aux Indes les armes qu'ils y fournissent eux-mêmes à tout ennemi assez habile pour les porter. (*Catal. du Bibl. voyag.*, 1844, n° 927.)

Saint-Marc de Fauris, major de vaisseau.

— Toulon, 23 nov. 1788 (4 p. in-fol.) — Note sur les officiers de la frégate *la Modeste*. (*Catal. du Bibl. voyag.*, 1844, n° 928.)

Saxe (le maréchal de).

— Au ministre de la marine. Bruxelles, 20 septembre 1748, 4 p. in-4.

Lettre fort curieuse. Elle est relative à l'île de Tabago. Le maréchal demande au ministre qu'il veuille bien « porter Sa Majesté à m'accorder saite ille en plenne souverennetés et donés des ordres à M. de S. Soverein de faire einserés saite donation dans le traité de

pay qui vas se faire au moyen de coy...» etc. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 274.)

Sercey, contre-amiral.

— Paris, 15 avril 1819 (1 p. in-fol.).

Il énumère ses services et demande la grande croix de Saint-Louis comme récompense. Belle pièce. (*Bull. de Charavay*, 1852, n° 3526. — 3 fr. 50 c.)

Soulavie (L'abbé J. L. Girard), 1751-1813.

— Lettre au ministre de la marine. Paris, 11 octobre 1784. (*Catal. d du Bibl. voyag.*, 1844, n° 931.)

Suffren (Le bailli de), amiral; 1726-1788.

— 14 sept. 1777, à bord du *Fantasque* (2 p. 1/2 in-4). — Allocution aux officiers, mariniers, soldats et matelots du *Fantasque* Aut. sig. (*Bull. Charavay*, 1850, n° 2718. — 6 fr. 50 c.)

— A M. Beaubourg, agent de France à Goa; 10 octobre 1782 (2 pag. in-4°).

Très-belle lettre où il rend un compte détaillé de la prise de Tonquin sur les Anglais. (*Bull. de Charavay*, 1849, n° 2339. — 9 fr. 50.)

— Au ministre. 21 février 1786. (*Vente Laroche L.*, 1847, n° 431.)

— Au comte de la Luzerne (ministre de la marine). — Lettre aut. non signée. (*Vente Monmerqué*, n° 1220. — 8 fr. 50 c.)

Surcouf, capitaine de vaisseau, célèbre corsaire, 1773-1827.

— A M. Gaule, chef de l'administration de la marine. Saint-Malo, 19 juillet 1806, 1 p. in-4.

Son corsaire *le Mazarin*, capitaine M. Th. Leblanc, a rançonné, le 11 mars dernier, le navire anglais *the Peggy*, capitaine Robert Duncan, armateurs R. et Arch. Duncan, demeurant à Rothesay, pour la somme de deux cents guinées. Le nommé Janus Boyle, deuxième capitaine dudit navire, a été donné en otage, etc. (*Vente de Trémont*, 2e suppl., n° 1322.)

Tarteiron (Izac), membre du Conseil des anciens.

— Au ministre de la marine. Paris, 14 fructidor an VII.

Lettre en faveur des sieurs Peyre, de Bordeaux. (*Catal. du Bibl. voyag.*, 1844, n° 934.)

Tourville (A. H., comte de), amiral; 1642-1701.

— Au secrétaire d'État de la marine. Caillery, 20 juillet 1679. 4 p. in-4.

Il declare qu'il a esté prest à se brouiller avec les Turcs de Thunis au sujet de l'arrestation de deux officiers de la marine françoise; mais le day, dans la crainte que le roy de France ne lui déclare la

guerre, a fort condamné le procédé du bascha qui avoit fait arrester ces officiers. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 269.)

— Au ministre de la marine. Rochefort, 6 nov. 1679 (4 p. in-4).

Il lui rend compte de la perte d'un vaisseau et l'assure qu'il a fait, dans ce funeste accident, tout ce qu'il a pu pour le sauver; qu'il n'a rien oublié de tout ce qu'on doit dans une pareille occasion, et même avant qu'il y eût aucune apparence d'accident. Détails intéressants à ce sujet. (*Vente L.*, 1844, n° 536. — 36 fr. 50 c.)

— A monseigneur. Toulon, le 16 déc. 1683 (4 p. in-4). — Belle lettre. (*Bull. de Charavay*, 1853, n° 4541. — 40 fr.)

— A...... Toulon, 17 juillet 1793 (3 p. in-4).

Détails des préparatifs à faire pour le siége de Barcelonne. (*Vente Dolomieu*, 1843, n° 504. — 48 fr.)

— A monseigneur...... Toulon, 22 septembre (3 p. in-4).

Il le félicite d'abord sur ce que le roi l'a nommé général des galères; et entre ensuite dans de longs détails sur le siége de Barcelone. (*Vente Charon*, 22 mars 1847, n° 454.)

— A...... Niort, 9 mai 1696.

Il demande les ordres du roi. (*Vente de Fr.*, 1844, n° 322. — 10 fr.)

— A...... Rochefort, 26 juin 1696 (3 p. in-fol.).

Il rend un compte très-détaillé de la situation de défense de Rochefort et des environs, des navires dont on peut disposer pour attaquer la flotte ennemie, des troupes disponibles, du matériel, etc. (*Vente Lacoste*, 1846, n° 723.)

Treusson (Le chevalier de), capitaine de vaisseau.

Notes sur les officiers de la frégate *la Félicité*. (*Catalogue du Bibl. voyag.*, 1844, n° 936.)

Troude, contre-amiral.

— Au ministre. Brest, 16 juillet 1821. (*Bulletin de Charavay*, 1852, n° 3656. — 2 fr.)

Truguet, amiral; 1754-1839.

— Mémoire signé sur l'état actuel de la marine et sur les moyens de la régénérer, présenté au Comité de salut public (8 p. gr. in-fol.); document historique. (*Bull. de Charavay*, 1848, n° 1616. — 7 fr. 50.)

— 2 novembre 1822. — Lettre relative à la perte de la frégate *la Fine*. (*Ibid.*, 1849, n° 1888. — 4 fr.)

— Au premier Consul. Cadix (4 p. in-fol. avec tête imprimée). — Très-belle lettre.

Évacuation de Cadix par nos forces navales. Il a découvert une *Vénus de Médicis* et un petit *temple à rotonde* qu'il lui envoie. « Ces objets furent saisis sur un convoi anglais et l'an III, en étaient, à ce

qu'on assure, destinés au roi d'Angleterre. » (*Vente Feuillet de Conches*, 1847, n° 472. — 11 fr.)

Ulry, membre de l'Assemblée constituante.

— Lettre au ministre de la marine, 12 avril 1790. (*Catal. du Bibl. voyag.*, 1844, n. 937.)

Vendôme (Louis, duc de),

— Aix, 29 août 1664.

Relation de la prise de Gigery. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 264.)

Vendôme (F. de), duc de Beaufort.

— Toulon, 12 juin 1664. Lettre fort curieuse sous le rapport du style et de l'orthographe, et relative à divers officiers de la marine. (*Ibid*).

Verhuell (le comte de), vice-amiral.

— Château Kemnade, 11 janv. 1816 (1 p. in-fol.). — Remercîments affectueux de son grade de vice-amiral et protestations de dévouement au roi. (*Bull. de Charavay*, 1852, n° 3535. — 3 fr. 50 c.)

Villars (le comte de).

— Au ministre de la marine. Gibraltar, 16 novembre 1704, 1 p. in-4.

Rapport sur le siége de Gibraltar. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 271.)

— A monseigneur. Devant Gibraltar, ce 10 mars 1705, 4 p. in-fol. Détails militaires. (*Vente Dolomieu*, 1843, n° 521.)

— Au ministre de la marine. De la rade de Gouvion, le 6 avril 1707, 7 p. (*Vente Gottliebw*, n° 79.)

Villeneuve (P. Ch. S.), vice-amiral.

— Au citoyen Forfait (ministre de la marine). Paris, 24 brumaire an IX (1 p. in-fol. avec approbation sig. *Forfait*).

Après une campagne de trente mois, après des événements et des travaux de tout genre, il a cru devoir se rendre à Paris pour en retracer le souvenir. (*Bull. de Charavay*, 1852, n° 3538. — 6 fr. 50 c.)

— Au ministre. Paris, 30 ventôse an X (2 p. 3/4 in-fol.).—Belle lettre. (*Bull. de Charavay*, 1853, n° 4450. — 6 fr. 50 c.)

— Au ministre de la marine. Valensolles, 19 thermidor an XI (1 page in-fol.).

Ayant été désigné par le premier Consul pour le commandement de l'escadre qui se rassemble à l'île d'Aix, il se mettra en route pour sa destination aussitôt sa santé rétablie. (*Bulletin Charavay*, 1851, n° 3291. — 6 fr.)

Voisins (Gilbert des), procureur général.

— Au ministre de la marine. Paris, 1er juin 1739, 2 p. in-4. (*Vente Lerouge*, 1833, p. 274.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

8. — *Analyse des documents historiques* conservés dans les archives du département de la Sarthe, par M. Ed. Bilard, archiviste du département. Première partie : xe, xie, xiie et xiiie siècles. Le Mans, Monnoyer, 1854. In-4 de 244 pages à 2 col. (7 fr.).

Les archivistes des départements ne se contentent plus d'ordinaire d'apporter le plus grand zèle à la classification et à l'inventaire de leurs dépôts; un bon nombre d'entre eux ont devancé dès longtemps les vues du gouvernement en livrant eux-mêmes leurs documents ou leurs inventaires au public savant par la voie de la publicité. C'est ce qu'ont commencé de faire M. Leglay à Lille; M. Marchegay à Angers; MM. Vallet de Viriville et Guignard à Troyes; M. Redet à Poitiers; M. Quantin à Sens; M. Brassart à Douai, etc. Voici encore un excellent travail du même genre et pour lequel on ne saurait trop louer et remercier M. Bilard. Dans sa préface, l'auteur expose qu'il n'aspire pas au titre d'historien et qu'il veut seulement préserver de toutes les chances mauvaises qui les menacent, les titres les plus précieux de ses archives. Ce volume contient l'analyse, pièce par pièce, de toutes celles qui sont antérieures à l'an 1300. Un autre volume sera consacré aux documents compris dans l'intervalle des années 1300 à 1790. Le plan de M. Bilard est, comme il devait l'être, de la plus grande simplicité; il suit l'ordre des fonds et dans chaque fonds l'ordre chronologique; chaque analyse est clairement rédigée, paraît bien complète, reproduit les noms tels qu'ils sont dans le texte original, souvent avec leur traduction, indique la date de la pièce, son état matériel, la cote qui lui a été assignée, et en outre, toutes ces analyses, jusqu'à la 778e et dernière, portent un n° courant qui rend des plus faciles l'usage du volume; enfin l'ouvrage se termine par une table complète de tous les noms de lieux et de personnes.

9. — *Archéologue chrétien (l')*, ou Cours élémentaire d'archéologie catholique, à l'usage du clergé; par M. l'abbé J. Gareiso. 1re et 2e parties. In-8° de 20 feuilles 1/4, plus 12 pl. Nîmes, chez Soustelle-Gaude (6 fr.).

10. — *Essai historique et chronologique sur les troupes de la marine*, depuis leur origine jusqu'à nos jours, dédié aux troupes d'artillerie et d'infanterie de marine; par J. R. M. Malaizé, ancien capitaine au corps d'artillerie de la marine. In-8° de 11 feuilles 1/4. Brest, chez Anner (3 fr.).

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 3. — MARS 1854.)

AVIS.

MM les sociétaires sont prévenus que le *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier* est en distribution à la librairie de MM. Renouard et Tardieu, rue de Tournon, n° 6.

Ce volume complète les publications de la Société pour l'année 1853.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 MARS 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANT. PASSY, L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XII. Amiens, 1853, 1 vol. in-8°.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées par M. Bouthors pour la même Société, t. II. Répertoire analytique. Amiens, 1853, in-4°.

Travaux de la Société.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, présente l'état des impressions :

Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier.

Il ne reste plus à tirer que la dernière feuille de la préface. Ce volume, qui complète la livraison de l'exercice 1853, pourra être distribué dans le courant de ce mois.

Annuaire de 1854, seconde partie de la *Topographie ecclésiastique de la France.*

L'impression est presque entièrement terminée, sauf une partie de la province de Mayence, pour laquelle l'auteur avait encore quelques vérifications à faire dans des recueils que ne possèdent pas complets les bibliothèques publiques de Paris. La lenteur de l'impression et de la correction d'épreuves tient surtout à la difficulté que présente la lecture d'un nombre très-considérable de noms de lieux, la plupart sous leur forme ancienne, et souvent sous une forme étrangère.

La partie insérée dans l'Annuaire de 1854, et qui embrasse les Belgiques et les Germanies, présente plus de 600 subdivisions archidiaconales, archipresbytérales ou décanales, dans 40 diocèses environ des plus vastes et des moins connus de l'ancienne Gaule. Pour la première fois, recueillies et mises en rapport avec les divisions territoriales des *pagi* du moyen âge, ces divisions ecclésiastiques ont exigé des vérifications très-longues et très-délicates.

Sur la demande qui en est faite par un membre du Conseil, M. J. Desnoyers donne l'assurance que la troisième et dernière partie de son travail, qui entrera dans l'*Annuaire* de 1855, ne présentant pas d'aussi grandes difficultés, n'entraînera pas non plus, à beaucoup près, de semblables lenteurs. Elle est déjà préparée aux trois quarts, et le manuscrit pourra être terminé pour le mois d'août. M. J. Desnoyers en prend l'engagement. Il lui paraît bien préférable qu'il n'y ait point d'interruption dans la publication de ce travail. Cette opinion, appuyée par M. V. Le Clerc, est approuvée par le Conseil.

— Le secrétaire rend ensuite compte au Conseil des résultats des demandes qu'il a adressées à plusieurs des éditeurs précédemment choisis pour des ouvrages dont l'impression pourrait être la plus prochaine.

M. Marchegay prend l'engagement de remettre, vers le 1er mai prochain, la copie complète de la portion des *Gesta consulum Andegavensium*, et autres documents originaux relatifs à l'histoire d'Anjou dont il s'est chargé. La partie concernant la Touraine, plus spécialement confiée à M. Salmon, et qui comprend le *Liber de Castro Ambasie*, et la deuxième

partie de l'histoire de Geoffroy de Normandie, comte d'Anjou, paraît être moins avancée; mais elle pourra être complétée pendant l'impression de la première partie. Le Conseil décide que les textes ne seront pas accompagnés d'une traduction, mais seulement de sommaires chronologiques et analytiques, tels que ceux rédigés par notre regrettable confrère M. Géraud pour la chronique de Guillaume de Nangis. D'après le désir qui en a été exprimé par M. Le Prévost lui-même, précédemment désigné pour être commissaire responsable, M. L. Delisle lui sera adjoint. Cet ouvrage peut donc prendre rang pour l'exercice 1854.

Le dernier volume d'*Orderic Vital* paraît aussi, avec certitude, pouvoir être terminé dans le courant de cette année. Déjà, l'année dernière, le Conseil avait adjoint à M. Le Prévost, toujours d'après son désir formellement exprimé, M. L. Delisle pour la collation du XIII[e] livre, ainsi que pour la rédaction des tables et des sommaires, sous la direction de M. Le Prévost lui-même. Celui-ci, consulté de nouveau, est toujours disposé à accepter ce concours.

M. De La Villegille renouvelle de vive voix l'assurance qu'il a déjà donnée que le manuscrit du quatrième et dernier volume du *Journal de Barbier* pourra être mis sous presse avant le mois de mai prochain.

Le Conseil décide que ces trois volumes composeront, à moins d'empêchements nouveaux, les publications de 1854.

M. Quicherat qui, depuis plusieurs années, avait interrompu son travail préparatoire sur la *Chronique* et autres Œuvres historiques de *Thomas Basin*, évêque de Lisieux, est prêt à le reprendre immédiatement si le Conseil en témoigne le désir. Cet ouvrage, dont la publication a été depuis longtemps décidée en principe par le Conseil, sur la proposition de son président, M. de Barante, est presque entièrement inédit et de la plus grande importance pour l'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI. M. Quicherat sera informé que le Conseil accepte avec empressement son offre, et l'engage à apporter le plus d'activité possible à son travail. Il sera invité à envoyer, dès qu'il le pourra, au comité de publication, la copie d'un premier volume. Il restera à décider l'opportunité d'une traduction et le choix du commissaire responsable.

M. de Mommerqué n'attend, pour demander l'impression des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, dont la publication a été pareillement décidée, que le choix définitif des documents propres à compléter le volume qu'il devra composer en partie, et pour lequel il a déjà proposé les Mémoires du maréchal d'Estrées, signalés par M. Chéruel.

M. Ravenel donne de nouveaux renseignements sur la *Chronique*

anglo-française de Jean de Vaurin, dont il a été parlé dans une précédente séance, et qui devra former deux volumes. L'éditeur, Mlle Dupont, au nom de laquelle M. Ravenel a proposé au Conseil l'impression de cet ouvrage, serait prête à s'en occuper exclusivement dès que le comité de publication en aurait proposé l'adoption au Conseil et que celui-ci l'aurait autorisée. Déjà plusieurs membres du comité ont émis une opinion favorable, et il ne resterait plus à obtenir que le consentement de M. le Ministre de l'instruction publique et l'autorisation du Conseil de la société.

M. Taillandier avait offert, il y a plusieurs années, au Conseil, la publication d'un extrait analytique des *Registres criminels du Parlement de Paris*, pendant les xive, xve et xvie siècles, analyse dont il possède une copie rédigée par le greffier Dongois, neveu de Boileau.

La mise au jour des anciens Registres du Parlement de Paris, commencée par l'importante publication des *Olim* que M. le comte Beugnot a faite pour la collection des documents inédits du Ministère de l'instruction publique, paraissant ne pas devoir se continuer, du moins prochainement, par d'autres parties subséquentes, il pourrait être utile d'examiner de nouveau s'il n'y aurait pas un choix intéressant à faire de ces sortes de documents, choix auquel le manuscrit de M. Taillandier servirait de base. On en trouverait un grand nombre dans les *lettres de rémission* qui font partie des registres du Trésor des chartes. M. N. de Wailly donne à cet égard quelques renseignements. Ceux du règne de Louis XI, qui en comprennent près des trois quarts, ont été déjà presque complétement analysés par M. Douet d'Arcq.

Le secrétaire rappelle en outre la proposition de M. L. Delisle, de publier un *Registre de l'Officialité de Cerisy*, dans le diocèse de Bayeux, pendant les xive et xve siècles. Mais ce texte étant latin, le Conseil pense qu'il conviendrait d'en retarder la publication; Orderic Vital, les chroniques d'Anjou et les œuvres de Thomas Basin étant écrits en cette même langue.

Le Conseil décide que ces différentes propositions seront examinées plus positivement par le comité de publication et soumises à une décision définitive dans une prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

II.

NÉCROLOGIE.

Funérailles de M. B. Guérard, 12 *mars* 1854.

L'Institut, la Bibliothèque impériale, l'École des Chartes, le Comité historique et la Société de l'Histoire de France, viennent de faire une perte immense, que ressentiront tous les amis des études historiques. En attendant l'hommage que notre Société devra rendre prochainement à son principal fondateur, à celui dont l'érudition et le dévouement l'ont toujours si utilement aidée à diriger ses travaux, nous reproduisons ici les deux discours prononcés à ses funérailles par M. Ch. Lenormant, au nom de l'Académie des inscriptions, et par M. Hase, au nom de la Bibliothèque impériale et de l'École des Chartes.

DISCOURS DE M. CH. LENORMANT, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

« Messieurs,

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres est cruellement éprouvée. Dans l'espace de cinq ans, trois hommes éminents à différents degrés, mais qui, dans les trois directions principales de nos études, l'antiquité, l'Orient et le moyen âge, se distinguaient par un trait frappant de ressemblance, Letronne, Eugène Burnouf et Benjamin Guérard, nous ont été enlevés. La mort a relevé de leur poste ces trois sentinelles vigilantes de la critique, et nous ne prévoyons par le moment où elles pourront être remplacées. L'Europe, qui nous les enviait, sentira ses regrets se renouveler et s'accroître, quand elle apprendra la dernière perte qui nous rassemble au bord de cette tombe.

« L'homme auquel l'Institut me charge de rendre cet honneur funèbre, Benjamin-Edme-Charles Guérard, ne m'aurait pas pardonné, que dis-je? (car il me semble le voir plein de vie auprès de moi) il ne me pardonnerait pas, au moment où je parle de lui, d'oublier les objets constants de son culte et de sa reconnaissance : la ville de Montbard où il était né, et pour laquelle le compatriote de Buffon et de Daubenton avait conservé un attachement filial ; Abel Rémusat, esprit supérieur, savant illustre qui le guida dans le choix de ses occupations, et dont il n'a jamais prononcé le nom qu'avec un sentiment profond de respect et d'attachement ; enfin le vénérable marquis de Fortia d'Urban, qui ne contribua pas moins à ses succès par une protection

délicate dont la dignité du savant n'eut pas un seul moment à souffrir.

« Je reste également fidèle à la pensée de notre excellent confrère, en associant sa mémoire à celle des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qu'il avait choisis pour guides, et en quelque sorte pour patrons de sa carrière. Personne en France n'était plus capable que lui de comprendre l'irréparable dommage causé à la science et à la patrie par l'acte qui fit crouler, sous les coups d'un aveugle préjugé, l'institution la plus méritante et la plus féconde. Tant de matériaux accumulés avec un ordre merveilleux, un dévouement sans bornes, et que la tempête révolutionnaire a détruits et dispersés; tant d'ouvrages admirables et qui ne seront jamais terminés, sans parler de ceux dont l'Académie des belles-lettres a accepté l'héritage, suffisent pour justifier l'usage qui a prévalu dans notre langue de caractériser par le nom même des *bénédictins* le savoir persévérant, désintéressé, consciencieux, surtout quand il s'applique aux souvenirs de notre histoire nationale. Et à qui de nos contemporains pourrions-nous décerner, au nom de la science, ce titre glorieux de bénédictin, si ce n'est à M. Guérard?

« Il avait vu s'éteindre le dernier représentant érudit de la congrégation de Saint-Maur. Dom Brial venait à peine de disparaître des rangs de l'Académie qui l'avait pieusement recueilli après le naufrage de la fin du dernier siècle, quand l'occasion d'un concours fixa les regards de la compagnie sur le jeune savant qu'à peu d'années d'intervalle elle devait appeler dans son sein. On attendait beaucoup de ce talent empreint d'une sagesse précoce, et il a tenu plus encore qu'il ne promettait. Une suite de travaux conçus dans le même esprit de sévère analyse et d'induction prudente ont progressivement étendu au delà des limites de l'Académie la réputation noblement acquise par M. Guérard. L'Allemagne, qui a quelque droit de ne décerner hors de son sein les palmes de l'érudition qu'à des hommes éprouvés, ne tarda pas à adopter notre confrère : il a dignement répondu à cette préférence, en contribuant à perfectionner le beau monument que M. Pertz élève à l'histoire de sa patrie. C'est ainsi que, par les travaux de M. Guérard, dont quelques-uns sont des modèles achevés, par ses leçons, par la forte et saine doctrine dont il a nourri l'École des chartes, berceau de ses études et théâtre de son enseignement, nous sommes rentrés en possession de l'héritage en quelque sorte le plus personnel de l'érudition française. C'est ainsi que s'est renoué dans l'ordre scientifique, autant que le permet la constitution actuelle de la société, la chaîne des traditions bénédictines, chaîne qui se romprait de nouveau si l'on perdait de vue un si bel et si salutaire exemple.

« Notre confrère avait sacrifié au plan de vie qu'il s'était tracé un

goût vif pour les arts et pour les modèles littéraires de notre langue. Il avait renoncé au monde, dans lequel ses manières distinguées et la finesse de son esprit lui assuraient une place. L'amour de la campagne et les occupations rustiques qu'il avait adoptées comme délassement servaient à entretenir son tempérament altéré par le travail. Du reste, infatigable, ardent même, poursuivant son but sans relâche, il était parvenu à donner à son existence une admirable unité. De là l'autorité qu'il avait acquise, et qui, pour ainsi dire, au sortir de la jeunesse, nous le faisait respecter comme un vieillard.

« Ses qualités morales étaient en équilibre avec la supériorité de son intelligence ; il avait l'indépendance, la droiture, l'intégrité d'un vrai magistrat. A distance, il effrayait par sa sévérité. Mais nous, qui le connaissions et qui avions éprouvé en toute circonstance la générosité de ses sentiments et sa loyauté inébranlable ; nous, qui avions pris avec lui l'habitude de ne pas nous arrêter à la superficie, nous trouvions dans son commerce autant de douceur que de sécurité, et son approbation, toujours accompagnée d'un intérêt plein de chaleur pour les personnes, nous semblait d'autant plus précieuse à recueillir qu'il en pesait plus scrupuleusement les motifs.

« Quelque frêle que sa constitution parût être, sa vie était si régulière et si sagement ordonnée, il y avait tant d'harmonie entre ses facultés et ses occupations, qu'il semblait permis d'espérer de le conserver longtemps encore parmi nous. Dieu en a autrement décidé. Il l'a rappelé à lui, après une maladie de quelques jours seulement, à l'âge de moins de cinquante-sept ans, et lorsque son esprit, fortifié par trente-cinq années d'études, avait atteint la plénitude de sa maturité. Comme les hommes de sa trempe, il ne revivra pas tout entier dans ses ouvrages, car il emporte avec lui un trésor d'expérience accumulé goutte à goutte, et qu'un seul moment vient de tarir.

« L'éloge touchant que M. Guérard a consacré, dans l'introduction de son principal ouvrage [1], aux bénédictins, ses devanciers, se termine ainsi : « Sous cette grande ruine de la religion et de la monar-« chie (la ruine de Saint-Germain des Prés), tout le monde rend main-« tenant justice aux hommes pieux et savants qu'elle rappelle ; leur « mémoire sera sans doute en perpétuelle estime, ainsi que leurs « ouvrages, et désormais personne ne leur disputera ce titre de « citoyens utiles, dont ils se sont montrés à la fois si dignes et si « jaloux. »

« En écrivant ces lignes, M. Guérard n'a-t-il pas tracé son propre éloge,

1. Prolégomènes du Polyptyque de l'abbé Irminon.

et puis-je mieux accompagner l'adieu que je lui adresse au nom de la science et de l'amitié? »

DISCOURS DE M. HASE.

Après ce discours, M. Hase, membre de l'Institut, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale, président du Conseil de perfectionnement de l'École Impériale des Chartes, a prononcé le discours suivant.

« Messieurs,

« En me rendant l'interprète de vos justes regrets, c'est m'imposer une tâche d'autant plus pénible, que, loin de diminuer votre vive douleur, je ne pourrai que l'accroître, en vous rappelant les droits qu'avait acquis à l'estime et à l'attachement des fonctionnaires de la Bibliothèque Impériale le collègue dont la perte est aussi cruelle qu'inattendue. Profondément ému par la mort d'un ami qui pendant longtemps m'a donné les preuves les plus touchantes d'une affection inaltérable, à peine trouverai-je quelques mots pour dire combien a été pleine et laborieuse une carrière que les maladies ont trop abrégée.

« M. Guérard, qui, il y a douze jours, partageait encore nos travaux, et qui nous est si rapidement enlevé, nous appartenait depuis vingt-neuf ans. Nommé employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale en 1825, conservateur adjoint en 1833, conservateur depuis le mois d'octobre 1852, il s'est fait une réputation méritée et durable comme paléographe consommé, comme savant profond, comme critique judicieux. Vous n'attendez pas de moi, messieurs, qu'en présence de cette tombe je vous parle des ouvrages dont il a enrichi la science; ils sont trop renommés en Europe, trop connus de vous tous pour que j'aie besoin de les rappeler ici. Mais qui d'entre vous, messieurs, n'a pas été témoin de son empressement à faciliter toute recherche sérieuse et savante, dans ces salles où il aimait à se montrer avec la plus constante et la plus utile assiduité? Qui ne connaît les services qu'il a rendus au vaste et précieux dépôt littéraire dont naguère il était devenu l'un des chefs? Ces services sont aussi importants que nombreux, car une complexion délicate ne put jamais ralentir son activité. Cherchant avant tout à cacher ses souffrances à ceux qui l'entouraient, il trouvait dans l'accomplissement de ses devoirs comme dans les doctes investigations auxquelles il se livrait, non-seulement une distraction, mais, ce qui est bien plus précieux, ces consolations que les lettres et les sciences ne manquent jamais de tenir en réserve pour ceux qui les aiment. Passionné pour l'étude, éloigné du torrent des dissipations et

des plaisirs, vivant dans une grande retraite, il n'avait que de vieux amis; et s'il en fit quelquefois de nouveaux, il les choisit parmi les élèves de l'École Impériale des Chartes, parmi cette jeunesse d'élite dont il fut toujours le guide prévoyant et le protecteur zélé. Partout où il croyait découvrir quelque germe ou quelque espoir de talent, il allait au-devant et faisait tous ses efforts pour le développer. J'en appelle à ceux de ses disciples dignes de lui qu'un deuil général réunit aujourd'hui autour de son cercueil, et qui durent leurs premiers succès à ses lumineuses directions, à sa constante bienveillance. Connaissant son affection et sa tendre sollicitude pour eux, j'étais heureux de m'associer aux sentiments qu'il leur portait. Ils gémissent en présence de ces restes qu'un peu de terre va faire disparaître à nos yeux; en marchant sur ses traces, ils honoreront la mémoire d'un maître affectueux et chéri.

« Quant à nous, messieurs, ses amis, ses collègues, nous venons aujourd'hui lui dire un dernier adieu, en attendant que les vieux amis qui lui survivent viennent le rejoindre, à leur tour. En déposant, au nom de la Bibliothèque Impériale, un hommage solennel sur la tombe de M. Guérard, au milieu de ces monuments funèbres sous lesquels repose déjà une partie de nos contemporains, nous ne trouvons de soulagement au chagrin qui nous accable que dans le souvenir des qualités éminentes d'un savant si estimé, d'un confrère si généralement regretté. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

11. — *Ancien Théâtre françois*, ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille; publié avec des notes et éclaircissements, par M. Viollet Le Duc. Deux volumes in-16, ensemble de 27 feuilles 3/8. Paris, Jannet. Prix de chaque volume. (5 fr.)

Collection de la Bibliothèque elzévirienne. Ces deux volumes contiennent cinquante farces, soties, moralités, sermons joyeux, publiés d'après les exemplaires uniques faisant partie d'un recueil composé au musée Britannique, à Londres. Le tome III complétera la publication de ce recueil célèbre. (*Journal de la Librairie.*)

12. — *Anne de Beaujeu*, *Jeanne de France et Anne de Bretagne*. Esquisse des XVe et XVIe siècles; par le baron Trouvé. In-12 de 9 feuilles 1/2. Aux Batignolles, chez l'auteur, rue Puteaux, 17.

13. — *Armoiries de la maison de Bastard*, originaire du comté nantais,

existant encore en Guienne, au Maine, en Bretagne et en Devonshire. Deux cahiers in-8 de 9 feuilles. Imp. de Schneider, à Paris.

Extrait de la Généalogie de la maison de Bastard. (Paris, Schneider, in-8. 1847.)

14. — *Atlas chronologique* formant nomenclature de la carte chronologique de l'histoire de France, arrangée par siècles, d'après les ouvrages prescrits par le conseil de l'Université de France, pour l'enseignement de l'histoire, etc.; par le général Bem. Seize tableaux in-4° de 4 feuilles. Paris, chez Jules Renouard.

Méthode mnémonique franco-polonaise.

15. — *Brunehault*, étude historique. Thèse par Antoine Flobert, licencié ès lettres. In-8 de 9 feuilles. Imp. de Mme veuve Decker, à Colmar. 1853.

16. — *Charles-Édouard* (*Histoire de*), prince d'Écosse, le dernier prince de la maison de Stuart; par Mme R. M. Dubois, avec la collaboration de M. Merpan. In-12 de 11 feuilles 1/2, plus une gravure. A Fougères, chez Jumelais.

17. — *Charlemagne et sa cour*, par B. Hauréau (742-814). In-16 de 6 feuilles 3/8. Paris, chez Hachette (1 fr 50).

18. — *Charles-Quint*. Chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste; par Amédée Pichot. In-8 de 36 feuilles 1/4. Paris, Furne (8 fr.).

Ce volume sera suivi d'un autre intitulé : Histoire de la lutte de Charles-Quint contre le sultan des Turcs, les papes de Rome et les rois très-chrétiens.

19. — *Chroniqueur* (*le*) *du Périgord et du Limousin*, revue historique, artistique et religieuse, sous la direction de M. Armand de Siorac. 1re année. In-4 de 35 feuilles 1/2. Périgueux, chez Bouchardy. 1853.

Volume publié en 12 livraisons. Texte à deux colonnes avec planches et portraits lithographiés.

20. — *Derniers Valois* (*les*), les Guise et Henri IV; par M. le marquis de Saint-Aulaire, ancien député. In-18, format anglais de 11 feuilles 5/9. Paris, chez Michel Lévy frères (3 fr.).

21. — *Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône.* Recherches archéologiques sur l'état de la plaine de Lyon, ou îles du confluent, au temps de la domination romaine; par E. C. Martin Daussigny. 2e *édition*. In-8 de 3 feuilles 1/4. Imp. de Perrin, à Lyon. 1853.

22. — *Édouard III* et les bourgeois de Calais, ou les Anglais en France. Ouvrage revu par M. Guizot. (1346-1558.) In-16 de 3 feuilles. Paris, Hachette (1 fr.).

23. — *Éloge historique et biographique de M. de Belsunce, évêque de*

Marseille, suivi de notes et pièces justificatives; par M. l'abbé de Pontchevron. In-8 de 24 feuilles, plus un portrait et un *fac-simile*. Versailles, chez Kléfer (5 fr.).

24. — *Études sur les images du Christ* pendant les six premiers siècles. Thèse; par J. Ph. Anstett. In-8 de 3 feuilles 1/2. Imp. de Mme veuve Berger-Levrault, à Strasbourg.

25. — *E[illegible] historique* sur les deux communes de Quevilly, près Rouen; par J. C. Defosse, typographe. In-8 de 1 feuille 1/2. Impr. de F. et A. Lecointe frères, à Rouen.

26. — *Essai d'une philosophie de l'histoire;* par le baron Barchou de Penhoët, membre de l'Institut. 2 vol. in-8. Paris, chez Guiraudet et Jouaust (15 fr.).

27. — *Evvres de Lovize Labé, Lionnoize*. Petit in-8 de 12 feuilles 1/2. Imp. de Raçon, à Paris. 1853.

Cette édition a été publiée par les soins de M. L. Cavailha et de J. B. Monfalcon, bibliophiles. Elle a été tirée à 120 exemplaires numérotés à la presse, plus 2 exemplaires sur peau vélin.

28. — *Géronimo*, le martyr du fort des Vingt-Quatre-Heures à Alger. 1° La découverte de son corps; 2° sa vie, de 1542 à 1569; 3° pièces à l'appui. Par A. Berbrugger. In-8 de 4 feuilles 1/2, avec 3 planches : vues de la sépulture et un plan du fort et de ses environs, par M. le capitaine d'artillerie Suzzoni. Alger, Bastide; Paris, Challamel.

L'approbation de Mgr Pavy, évêque d'Alger, dit que l'auteur n'a fait que reproduire et traduire de l'espagnol en français le récit d'Haedo. (*Journal de la librairie*, n° 1189.)

29. — *Histoire chronologique et dogmatique des conciles de la chrétienté*, depuis le concile de Jérusalem, tenu par les apôtres l'an 50, jusqu'au dernier concile tenu de nos jours; par l'abbé André d'Avallon, chanoine de la Rochelle. Tome IV. In-8 de 36 feuilles 3/4. Paris, chez Louis Vivès, rue Cassette, 23 (6 fr.).

Les trois premiers volumes ont été rédigés par M. Roisselet de Sauclières.

30. — *Histoire du journal en France*. 1631-1853. Par Eugène Hatin. 2e édition, entièrement refondue et augmentée de plus du double. In-16 de 10 feuilles 1/4. Paris, chez Jannet (1 fr.).

31. — *Histoire de France*, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècle; par Léopold Ranke. Trad. de J. Jacques Porchat. Tomes 1 et 2. 2 vol. in-8, ensemble de 44 feuilles 3/4. Paris, chez Klincksieck, rue de Lille, 11.

L'ouvrage formera 4 volumes, chacun du prix de 5 fr.

32. — *Journal du syndic Jean Balard*, ou Relation des événements qui se sont passés à Genève de 1525 à 1531, avec une introduction historique et biographique, par le docteur J. J. Chaponnière. Genève, Jullien; 1854. In-8 de 432 pages (7 fr.).

Jean Balard était un bourgeois de Genève, un *ferratier* c'est-à-dire un simple marchand de fer; mais il était riche, instruit comme le prouve la rédaction de ce long journal, et il parvint, dans un temps bien difficile, à la p[illegible]e magistrature du pays auquel il appartenait. C'est le plus ancien des his[illegible] de Genève, car Bonivard, qui lui est bien supérieur, il est vrai, par le style et par les idées, a écrit ses *Chroniques* longtemps après les événements accomplis, tandis que Balard écrivait les choses à mesure qu'elles passaient sous ses yeux. L'intérêt principal de son livre est qu'il se rapporte à l'époque la plus agitée pour Genève par ses luttes avec la maison de Savoie et par les premiers efforts du protestantisme naissant. L'édition est faite avec tout le soin et toute la correction possible comme on peut en être assuré par le seul nom de M. Chaponnière qui s'est rendu si recommandable par sa collaboration aux travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève sous les auspices de laquelle est également faite cette nouvelle publication.

33. — *Langues romanes (des)*; par Michel de Yermoloff. In-32, une feuille. Imp. de Delcambre, à Paris.

34. — *Larmes (les)* de Jacques Pineton de Chambrun, pasteur de la maison de S. A. S. d'Orange et professeur en théologie, qui contiennent les persécutions arrivées aux Églises de la principauté d'Orange depuis l'an 1660; la chute et le relèvement de l'auteur avec le rétablissement de saint Pierre en son apostolat, ou Sermon sur les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ selon saint Jean, chap. XXI, v. 15. Réimpression d'après l'édition originale, annotée par A. Schœffer. In-18 anglais de 10 feuilles 1/9. A Paris, chez Charpentier (3 fr. 50 c.).

35. — *Marches (les) de l'Ardenne et des Woëpvres*, ou le Barrois, le Wallon et le pays de Chiny, étudiés sur le sol, dans les chartes et par les noms de lieux; par M. Jeantin, président du tribunal civil de Montmédy, etc. Tome II. In-8° de 44 feuilles 1/2. Nancy, Grimblot; Paris, Maison.

Fin de l'ouvrage. Prix : 14 fr.

36. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. Amiens et Paris; 1853 In-8 (12 fr.).

Ce volume, le douzième de la remarquable collection publiée par la Société des antiquaires de Picardie, contient d'abord quelques discours ou rapports sur les travaux de cette compagnie, entre autres le discours de son président, M. Guérard, « sur la nécessité de l'étude de l'histoire religieuse considérée dans ses rapports avec l'histoire civile. » Les travaux historiques qu'il renferme sont : 1° un « compte de la chevalerie de Robert, comte d'Artois, à Compiègne, en juin 1237, »

publié par M. Peigné-Delacourt; 2° la première partie d'un ouvrage important dû à M. Cocheris, de la bibliothèque Mazarine, et intitulé : « Catalogue analytique et raisonné des manuscrits conservés à la bibliothèque Impériale qui concernent l'histoire de la Picardie. » Ce travail, à lui seul, formera trois volumes. Il est précédé d'un rapport de M. Ch. Dufour par lequel on apprend qu'il avait été proposé comme sujet de prix par la Société et que M. Cocheris l'a traité avec un soin et une supériorité qui ont fait regretter aux savants picards de ne pouvoir plus généreusement récompenser ses efforts. Le rapport de M. Dufour fait très-bien ressortir en effet le mérite de l'auteur et les difficultés qu'il a eu à vaincre. Bornons-nous à dire que, loin de se renfermer dans les termes de son programme, il a dépouillé les manuscrits non-seulement de la bibliothèque Impériale, mais des autres bibliothèques de Paris et des dépôts d'archives où il a pu avoir accès; qu'il donne l'analyse des volumes cités par lui; si ces volumes sont des cartulaires, qu'il fournit la liste des chartes qu'on y trouve; qu'il cite les plans, cartes et dessins dont il rencontre l'indication; qu'il mentionne rarement d'anciens noms géographiques sans déterminer leur position; qu'il a disposé son livre suivant l'ordre alphabétique des noms de lieux et qu'il doit le terminer par d'amples tables des matières. Ce volume n'est pas seulement un service rendu à une province; les plaines de la Picardie sont un des principaux théâtres de l'histoire de la France, surtout pendant les premiers siècles, et c'est un grand service rendu à la science que cette publication d'un labeur si long, si pénible et d'une si incontestable utilité.

37. — *Mémoire historique sur l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, au moyen âge;* par Lorédan Larchey, ancien élève de l'École des chartes, attaché à la bibliothèque Mazarine, etc. In-8 de 4 feuilles. Imp. de Lamort, à Metz.

38. — *Mémoires inédits* sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, Paul Mantz, A. de Montaiglon, sous les auspices de M. le ministre de l'intérieur. Tome Ier. In-8 de 30 feuilles 1/2. Paris, Dumoulin (7 fr. 50 c.).

39. — *Monuments celtiques (des) et des ruines romaines dans le Morbihan*, par le docteur Alfred Fouquet. In-8 de 8 feuilles. Vannes, chez Cauderan. 1853.

40. — *Notes* extraites des registres du Consistoire de l'église de Genève. 1541-1814. Genève, septembre 1853. 1 vol. in-4 autographié, de 478 pages. (Introduction signée A. C.).

Ce livre, l'un des plus curieux qu'on ait jamais publiés sur l'histoire intime du XVIe siècle, renferme un extrait fait par une main très-intelligente de cent dix volumes que forme la série des procès-verbaux du consistoire de Genève, de ce corps mi-partie ecclésiastique et laïque qui pendant trois cents ans joua dans la cité de Calvin le rôle de censeur des mœurs. Il est facile de deviner tout ce que présen-

tent d'intéressant à lire ces comptes-rendus de séances où l'on jugeait et punissait tous les écarts de la conduite domestique aussi bien que de la vie publique, où l'on corrigeait ceux qui se laissaient gagner par des doctrines hétérodoxes, ceux qui consultaient les sorciers, ceux qui jouaient aux cartes, les femmes qu'on avait vues se livrer à la danse ou porter les cheveux frisés, les hommes qu'on avait surpris lisant Rabelais, Amadis des Gaules ou Catulle, ceux qui faisaient maigre, les gourmands qui mangeaient trop, les marchands qui vendaient trop cher, les insolents qui donnaient à un chien le nom d'une personne respectable ou à une vache le nom biblique de Rebecca et mille autres faits de tous les genres. De tels détails ne peuvent s'analyser en quelques lignes, mais voici un exemple relatif à un fait important, la conjuration d'Amboise, qui montre ce que sont ces registres et ce qu'était lui-même ce consistoire :

« Du 23 mars 1560, il a esté advisé de faire appeller au consistoire le sieur de Vérac demeurant en la maison de M. d'Anduze, maistre Guillet demeurant sur les ponts et tous les aultres qui ont esté en France à ceste dernière émotion, les uns desquels se sauvèrent on ne sçait comment, les autres furent détenuz prisonniers d'où ils furent libérez par protestation d'estre toujours subgects au Roy et vivre selon la foi et Esglise catholique et aultres choses qu'on sçaura d'eulx. — Du 28 dit, Claude d'Anduze, Jehan de Conamos, appellés pour ce que pour eschapper aux prisons ils ont passé quelque protestation qui n'estoit pas chrestienne. Jehan de Conamos respond que n'ayant pas esté prins aux armes et ayant dict d'où il estoit il fust élargi sans aucune protestation. Claude d'Anduze confesse et recognoit sa faulte. Advis quant à M. d'Anduze qu'on lui remonstre qu'il s'est porté laschement et qu'il a faict grand scandale et qu'il vauldroit mieulx qu'il y fust mort, et que il s'abstienne de la Cène pour l'exemple. Quant à M. de Conamos on reçoit sa response. Pierre Garran, Guill. Souchet, Claude Abri, Pierre Vigner, Jacq. Baillot, Jehan Barsonnay, Pierre Bataille appellés pour ce qu'estant prisonniers ils n'ont pas faict telle confession qu'ils debvoient; Pierre Garran respond qu'il est sorty de prison sans qu'il ait faict faulte. Claude Abri, item et qu'il n'a point esté interrogé de la foy et n'a promis de vivre selon l'Église catholique. Pierre Vigner dict qu'il fust relasché sans offenser Dieu. Pierre Bataille dict de mesme. Jacq. Baillot dict qu'il n'a point esté prisonnier. Jehan Barsonay dict qu'il n'a esté interrogé que bien peu de sa foy et qu'il a respondu selon Dieu. Advis qu'on les admoneste d'estre plus sages une aultre fois et qu'ils ne consentent à une folle entreprinse et que surtout Guill. Souchet soit redargué. »

41. — *Notice* sur différentes localités du Gard; par Eugène Trenquier, paléographe. Tome II. *Sernhac, Gallargues, Saint-Victor de Malcap, Saint-Denis et Robiac*. In-8 de 2 feuilles. Imp. de Ballivet, à Nîmes.

42. — *Notice des tableaux et objets d'art* composant le musée de la ville de Semur; par Horsin Déon. In-12 d'une feuille 1/2. Imp de Bonaventure, à Paris (1 fr.).

43. — ***Numismatique féodale du Dauphiné*. Archevêques de Vienne. — Évêques de Grenoble. — Dauphins viennois. Par H. Morin. In-4 de 50 feuilles 1/2, plus 23 pl. Paris, Rollin.**

44. — *Notice historique sur Livron (Drôme)*, par l'abbé A. Vincent. In-18 de 2 feuilles. Valence, chez Marc-Aurel. 1853.

45. — *Paix (la) faicte a Chambran entre lempereur et le tres crestien roy de France auec leurs aliez.* 1508. In-8 d'une feuille. Imp. de Prignet, à Valenciennes.

Reproduction, en caractères gothiques, d'un poëme composé à l'occasion de la ligue de Cambrai, avec une introduction par M. A. Dinaux.

46. — *Peuples primitifs de la race de Iafete (les)*. Esquisse ethno-généalogique et historique par F. G. Bergmann (de Strasbourg). In-8 de 4 feuilles. Imp. de Mme veuve Decker, à Colmar.

47. — *Précis analytique* des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pour l'année 1852-1853. In-8 de 572 p. Rouen, A. Péron.

Mémoires historiques renfermés dans ce volume : Considérations générales sur la musique religieuse. —La Barbacane par M. L. de Duranville. — Des sépultures romaines et mérovingiennes, par M. l'abbé Cochet. — Notes historiques sur le musée de peinture de Rouen par M. Ch. de Beaurepaire. — Nouvelles recherches sur les bibliothèques des archevêques et du chapitre de Rouen par M. l'abbé Langlois. — Du mysticisme du XVIIIe siècle par M. Lévesque.

48. — *Rapport sur l'origine de la confrérie des pénitents blancs de la très-sainte Trinité et de Notre-Dame d'aide*, pour la rédemption des captifs, fondée à Marseille en 1306 ; suivi de notes historiques sur l'origine des confréries de pénitents de Marseille et de la banlieue ; par une commission spéciale. In-8 de 2 feuilles. Imp. de Chauffard, à Marseille. 1853.

49. — *Recherches historiques sur la côte Saint-André*, pour servir à l'*Histoire générale du Dauphiné*; par l'abbé L. Clerc-Jacquier. In-8 de 12 feuilles, plus une lithographie. A la Côte-Saint-André, chez Jardinet. 1853.

50. — *Recherches numismatiques*, concernant principalement les médailles chrétiennes; par Gust. Dan. de Lorichs, chambellan et chargé de S. M. le roi de Suède et de Norwége près S. M. Catholique, etc. Tome Ier. In-4 de 31 feuilles 1/2, plus 81 planches. Paris, chez F. Didot. 1852 (40 fr.).

51. — *Recherches sur la vie et les écrits de Claude Deruet*, peintre et graveur lorrain (1588-1660) ; par E. Meaume. In-8 de 8 feuilles. Nancy, chez Lepage. 1853.

52. — *Recherches sur l'origine du blason*, et en particulier *sur la fleur de lis;* par M. Adalbert de Beaumont. In-8 de 9 feuilles, plus 22 pl. gravées. Paris, Leleux (6 fr.).

Voir sur l'histoire de la fleur de lys, un article de M. de Laborde, dans le dernier volume de la *Revue archéologique* de Leleux.

53. — *Recherches sur le commerce*, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge; par Francisque Michel. Tome II. In-4 de 36 feuilles 1/2. A Paris, chez Leleux. Prix des 2 volumes (50 fr.).

54. — *Religion (de la) du nord de la France avant le christianisme*; par Louis de Baecker. In-8 de 24 feuilles. Lille, Vanackère.

55. — *Rétif de La Bretonne*. Sa vie et ses amours; documents inédits, ses malheurs, sa vieillesse et sa mort; ce qui a été écrit sur lui, ses descendants; catalogue complet et détaillé de ses ouvrages, suivi de quelques extraits; par Charles Monselet. In-16 de 6 feuilles 1/2, plus un portrait et un *fac-simile*. Paris, chez Alvarès fils, rue de la Lune, 24.

56. — *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit* au droit désir ou du nœud, institué à Naples, en 1352, par Louis d'Anjou, premier du nom, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile. Manuscrit du XIVe siècle, conservé au Louvre dans le musée des souverains français, avec une notice sur la peinture des miniatures et la description du manuscrit; par M. le comte Horace de Viel-Castel, conservateur du musée des souverains français au musée impérial du Louvre. Paris, chez Engelmann et Graf.

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 4. — AVRIL 1854.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 AVRIL 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président, à l'occasion de la mort de M. Guérard, exprime les profonds regrets que cette perte doit inspirer à tous les amis des études historiques, particulièrement aux membres de la Société dont M. Guérard avait été l'un des principaux fondateurs. Il offre au Conseil de faire de l'éloge de notre savant confrère le sujet de son discours à l'assemblée générale, et le Conseil accueille cette proposition avec reconnaissance.

M. N. de Wailly donne quelques détails sur la pénible nécessité que lui a imposée la volonté la plus expresse de M. Guérard, volonté manifestée longtemps avant sa mort, alors vainement combattue par M. de Wailly lui-même, et enfin formellement écrite dans le testament qui désignait celui-ci pour son exécuteur testamentaire, de détruire la totalité de ses travaux manuscrits. M. Guérard n'a excepté de cette destruction, infiniment regrettable, qu'un travail terminé sur la vie politique de M. Daunou, faisant suite à une notice déjà publiée depuis plusieurs années sur ce savant. Le surplus des papiers, formant une masse de plus de 50 kilogrammes, a été livré au feu.

M. N. de Wailly espère que les cours de M. Guérard, à l'École des Chartes, ne seront cependant pas entièrement perdus pour l'étude de l'histoire du moyen âge, et qu'il pourra en être publié une analyse fort détaillée d'après les cahiers de notes recueillies par ses anciens élèves. Ces cours, entièrement rédigés de la main de M. Guérard, formaient un volume de plus de 900 pages, qui a été détruit comme les autres manuscrits.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

857. M. le comte DE BAILLON, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 61, présenté par MM. Barbery et Duchesne aîné.

858. M. FOURNIER, notaire à Bordeaux.

859. M. LOUVRIER DE LA JOLAIS (Auguste-Gaston), attaché au ministère des affaires étrangères, rue Neuve-Saint-Augustin, 11, présenté par MM. de Barante et le comte de Reizet.

860. M. C. BOULARD DE VAUCELLES, rue de Lille, 55, présenté par MM. de Barante et Monmerqué.

861. M. CHARLES BELLANGER, rue Taitbout, 44, présenté par MM. A. Passy et Duchesne aîné.

862. M. JULES TARDIEU, associé gérant de la librairie Renouard, rue de Tournon, 6.

863. M. le baron GUSTAVE DE CROZE, rue du Cherche-Midi, 15, présenté par MM. Monmerqué et J. Desnoyers.

Ces deux derniers membres présentés par MM. Duchesne aîné et J. Desnoyers.

M. le président dépose sur le bureau le volume du *Journal de François Ier*, qui complète les publications de 1853.

Ouvrages offerts.

Par M. le ministre de l'instruction publique :

Les quatorze volumes in-4° suivants de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés aux frais et sous la direction du ministre.

Volumes publiés en 1851 :

— *Procès des Templiers*, t. II (édit. M. Michelet).

Volumes publiés en 1852 :

— *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX (M. Weiss).

— *Chronique du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI*, t. VI (M. Bellaguet).

— *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III (M. Depping).

— *L'Éclaircissement de la langue française*, par Jean Palsgrave, suivi de la *Grammaire* de Giles du Guez (M. Genin).

— *Instructions du comité historique des arts et monuments : Architecture monastique*, (M. Alb. Lenoir).

Volumes publiés en 1853 :

— *Recueil des monuments de l'histoire du tiers état*, 1re série : région du Nord, t. II. Pièces relatives à l'histoire de la ville d'Amiens, depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIe (M. Aug. Thierry).

— *Recueil des Lettres missives d'Henri IV*, t. VI (1603-1606) (M. Berger de Xivrey).

— *Archives législatives et administratives de la ville de Reims*, Arch. législ., t. IV (publié en 1852), et Table générale des matières (M. L. Amiel, collaborateur de feu M. Varin).

— *Négociations de la France dans le Levant*, t. III (M. Charrière).

— *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. I (1608-1624) (M. Avenel).

— *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, suivi du *Petit Cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, 2 parties (M. Aug. Bernard).

— *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*. 1853. N° 6.

— *Bulletin des Sociétés savantes*, t. I, 3e livr. Paris, 1854.

De la part de diverses Sociétés savantes :

Annuaire de l'Institut des provinces. 1854. 1 vol. in-12.

Précis des travaux de l'Académie des sciences de Rouen pendant les années 1852-1853. 1 vol. in-8°.

Bulletin Monumental. 1854. Nos 2 et 3.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1853. N° 4.

Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie, par D. Grenier. 2e livr. Publiée par la même Société. in-4. Amiens, 1853.

Bulletin du Bibliophile. Janvier et février 1854.

De la part des auteurs :

Histoire du château et du bourg de Blandy en Brie, par M. Taillandier. 1 vol. gr. in-8°. Paris, Dumoulin, 1854.

Chroniques de Touraine, recueillies par M. Salmon, publiées sous les auspices de la Société archéologique de Tours. 1 vol. in-8°. Tours, 1853.

Histoire des plus célèbres amateurs italiens et de leurs relations avec les artistes, par M. J. Dumesnil, membre du Conseil général du Loiret, etc. Paris, 1853. 1 vol. in-8°.

Table, avec les prix de la vente, *du catalogue des monnaies seigneuriales françaises, de la collection de M. Poey d'Avant.*

Essai sur la multiplication des poissons par la méthode naturelle et artificielle; de son application sur les côtes et dans les rivières de la Manche, par M. Sivard de Beaulieu. In-8°. 1854.

Correspondance.

La Société reçoit une circulaire adressée par M. le ministre de l'instruction publique, aux Sociétés savantes de France, les invitant à lui envoyer, pour la bibliothèque des Sociétés savantes fondée au ministère, un exemplaire de leurs travaux.

—MM. Monmerqué, le comte de Reizet, Gust. de Croze, J. Tardieu, écrivent au Conseil pour proposer l'admission de nouveaux membres.

— M. le comte de Chabrillan offre au Conseil les remercîments de M. Courtet, récemment admis dans la Société.

— M. de Gaulle envoie sa démission de membre du Conseil et de la Société. Sa mauvaise santé, son absence habituelle de Paris et d'autres circonstances qui l'ont empêché depuis plusieurs années de prendre part aux travaux du Conseil paraissant devoir rester les mêmes, il se voit avec regret dans la nécessité de renoncer à ce titre.

— M. le président de la Société de Moulins demande que le Conseil veuille bien répondre à l'échange proposé par cette compagnie. Elle a été comprise au nombre de celles qui reçoivent l'*Annuaire* et le *Bulletin*.

— M. Jules Tardieu informe le Conseil que la perte récente qu'il a faite de son associé M. Jules Renouard le laisse seul à la tête de la librairie dont il était depuis longtemps le gérant. Il dirigera les affaires sous la même raison sociale, dans l'intérêt des enfants mineurs, en attendant que l'un d'eux, Jules-Raoul Renouard, puisse prendre part à ses travaux. M. J. Tardieu prie la Société de vouloir bien lui continuer la bienveillance que depuis l'origine elle avait accordée au chef de la maison, et il demande à être compté au nombre de ses membres.

Le Conseil décide que la maison J. Renouard et comp. continuera d'être dépositaire des ouvrages de la Société de l'Histoire de France.

— M. Aug. Le Prévôst exprime la vive douleur que lui a fait éprouver la perte irréparable dont la science et la compagnie viennent d'être

frappées par la mort de M. Guérard. Il rend hommage à la mémoire du savant, de l'ami, dans la personne duquel la véritable histoire de France semblait s'être incarnée, qui en a exploré avec tant de sagacité et de ténacité les filons les plus cachés à une érudition vulgaire, qui nous a appris à tous la marche loyale et consciencieuse à suivre dans ces études qu'il avait si parfaitement comprises, et qui n'a jamais professé d'autre culte que celui de la science pure et désintéressée.

M. A. Le Prévôst reproduit la demande qu'il a déjà faite au Conseil de vouloir bien lui associer M. L. Delisle pour terminer plus promptement la publication d'*Orderic Vital*. Il s'entendra avec lui pour ce qui doit composer le V[e] et dernier volume; il lui remettra les notes et documents qu'il n'a point encore utilisés, et il espère pouvoir répondre ainsi, par une plus grande activité, au vœu exprimé par le Conseil, et qui est le sien, de voir terminer un ouvrage dont il s'est occupé avec un vif intérêt depuis tant d'années.

M. N. de Wailly ajoute à cette communication du secrétaire que M. L. Delisle a accepté la proposition de M. Le Prévôst et du Conseil et que déjà les tables des douze premiers livres qui forment les quatre volumes imprimés sont à jour. Le Comité de publication est invité par le Conseil à fixer les émoluments qui doivent être alloués à M. L. Delisle.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Le secrétaire fera tout son possible pour que l'*Annuaire* puisse être mis en distribution avant l'assemblée générale.

M. Ch. Lenormant, président du Comité de publication, demande que le Conseil remplace M. Guérard dans le comité qui doit avoir à faire prochainement plusieurs propositions importantes au Conseil.

Il est procédé à ce remplacement; M. Magnin est désigné.

Le comité est composé pour l'année 1854 : de MM. Ch. Lenormant, président; Ravenel, de Wailly et Magnin.

M. de Wailly annonce que M. Quicherat est en effet très-disposé à reprendre de suite la publication des *OEuvres historiques de Thomas Basin*, ainsi que le secrétaire en avait informé le Conseil, et qu'il remettra très-prochainement le manuscrit du premier volume. Le Conseil décide cette publication et désigne M. Bellaguet pour commissaire responsable.

M. Ch. Lenormant appelle l'attention du Conseil sur un projet de publication déjà favorablement accueilli depuis plusieurs années, celui

d'une nouvelle édition des *Lettres de Mme de Maintenon*, qui serait dirigée par M. le duc de Noailles.

Le même membre rappelle que M. Taranne avait offert, il y a plusieurs années, à la Société de publier sous ses auspices *Frédégaire*, pour faire suite à son édition de *Grégoire de Tours*. Cette publication avait été décidée en principe. Elle est autorisée de nouveau.

M. Ravenel informe le Conseil que M. le ministre de l'instruction publique a autorisé la publication par la Société, des extraits des *Chroniques de Jean Waurin*.

M. Edm. Dupont, archiviste aux Archives de l'Empire, demande au Conseil de vouloir bien le désigner pour éditeur des *Extraits des Registres criminels du Parlement de Paris*, rédigés par Dongois, dans le cas où ces extraits, dont M. Taillandier a offert au Conseil une copie qu'il possède, seraient publiés par la Société.

Ces différentes propositions sont renvoyées à l'examen du Comité de publication.

M. le trésorier demande s'il ne conviendrait pas de réimprimer, en la complétant, une notice analytique des ouvrages publiés jusqu'à ce jour par la Société et de la répandre à un grand nombre d'exemplaires.

Sur la proposition de M. le président du Comité des fonds, le Conseil choisit pour composer le prix à distribuer au nom de la Société, dans le prochain concours général, les ouvrages suivants :

La Conqueste de Constantinoble, par Villehardouin.....	1 vol.
Mémoires de Commynes..........................	3
Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc.	5
Mémoires de Pierre de Fenin........................	1
	10 vol.

Le même membre fait connaître l'état financier de la Société au 1er janvier 1854, le nombre des membres, les recettes provenant des cotisations et de la vente des ouvrages, les exemplaires disponibles des ouvrages en magasin. Ces détails seront communiqués à MM. les censeurs pour leur rapport à faire à la prochaine assemblée générale.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Nous avons négligé en publiant ci-dessus (page 21) quelques vers latins sur la naissance d'un fils de Louis VIII, inscrits dans un registre du Trésor des chartes, de dire de quelle époque était ce registre. Ce détail était à peu près indifférent, car le registre et le passage que nous en avons extrait sont d'une écriture du xiv[e] siècle, c'est-à-dire de beaucoup postérieure à l'époque où les vers furent rédigés. Mais ce qui a plus d'intérêt, c'est que la même pièce se trouve aussi sur l'un des registres du Trésor conservés à la Bibliothèque impériale et qui portent le nom de Cartulaires de Philippe Auguste. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de notre confrère M. Léopold Delisle. C'est là sans doute l'édition originale de nos six vers; elle ne diffère d'ailleurs en rien de celle que nous avons donnée et achève seulement de montrer que c'est bien une composition contemporaine de l'événement qu'elle retrace.

Nous aurions dû insister aussi sur une observation à laquelle peuvent donner lieu ces mots du troisième vers : *Iterato nomine matris*, Blanche de Castille, mère une fois de plus. Ce fils, nommé Philippe, dont le poëte inscrit la naissance, n'était donc pas le premier enfant de Louis VIII? Les historiens et les chronologistes s'accordent presque tous à ne reconnaître à Blanche de Castille qu'un fils né avant saint Louis. Lenain de Tillemont seul a émis à ce sujet quelques doutes [1] qui se trouvent pleinement confirmés, à ce qu'il nous semble, par les vers dont nous parlons.

Correspondance des marquis de Praslin.

Sous ce titre : *Correspondance et papiers d'état des marquis de Praslin, lieutenants généraux au gouvernement de Champagne et gouverneurs de Troyes* (1596-1701), M. Ed. de Barthélemy, membre de la Société de l'Histoire de France, a composé une notice dont il a puisé les matériaux dans les archives du département de la Marne, et qu'il a bien voulu mettre à notre disposition pour le *Bulletin*. Nous n'en pouvons donner qu'un extrait.

La destruction du château de Praslin (arr. de Bar-sur-Seine), qui fut ruiné pendant la révolution, amena, dit l'auteur, la dispersion d'une

1. *Histoire de Saint-Louis* par Lenain de Tillemont, t. I, p. 421.

importante collection de papiers de famille qu'il renfermait. Il en reste un débris aux archives départementales de la Marne dans la liasse intitulée : *Pons-Praslin*, *émigré*, 1793. Cette liasse contient cent trente et une lettres originales adressées à divers membres de la maison de Choiseul-Praslin par les rois Henri IV (deux lettres), Louis XIII (quatre-vingt-douze), et Louis XIV (cinq), par Anne d'Autriche (une), Richelieu (deux), le président Jeannin (trois), le chancelier Bruslart de Puysieulx (deux), M. de Berny (une), Arnauld de Pomponne (une), Sublet de Noyers (huit), Charles de Lorraine, évêque de Verdun (trois), François de Vaudemont (sept), Henri de Lorraine (une), le cardinal de La Valette (une), le duc Charles de Mantoue (deux), et enfin Jean de Médicis (une). Les détails historiques se pressent dans cette correspondance importante et empruntent un vif intérêt à leur caractère officiel. On en pourra juger par quelques pièces relatives au règne de Louis XIII qui sont toutes adressées au marquis Roger de Choiseul-Praslin, fils aîné du maréchal Charles de Choiseul et l'un des plus braves officiers de son temps.

« Mons. le marquis de Praslin, dès lors que mon frère le duc d'Orléans se retira à Blois au mois de novembre dernier, sans prendre congé de moi, en sorte qu'au jugement de tout le monde j'avois sujet de douter de son intention, je crus bien que s'il avoit le soin qu'il devoit d'examiner les motifs de cette action arrivée immédiatement après lui avoir donné les plus confidentes marques qu'il pouvoit désirer de ma bienveillance dans un emploi où il avoit le commandement et la conduite des principales forces du royaume, il cognoistroit bientost que les advis et les mouvements qui estoient cause de son éloignement, estoient non-seulement contraires à la vérité, mais à son propre bien. Cette avance ne m'empescha pas de donner tous les ordres nécessaires pour prévenir les mauvaises suittes que pouvoit apporter cette séparation. Mais grâces à Dieu, ils n'ont servy qu'à me faire cognoistre de plus en plus la fidélité de tous mes subiects dont j'ay trouvé la constance inesbranlable. Et comme mon frère a bien jugé que l'union des cœurs est aussy nécessaire en ces temps comme celle des forces du royaume pour agir plus puissamment contre les ennemis de la grandeur de cette couronne et de son repos, il s'est porté de luy-même à tout ce que j'eusse pu désirer, et il n'a pas plustost recogneu sa faulte que je ne l'aye oubliée de bon cœur, adjoustant telle foy aux asseurances qu'il m'a données de son affection et de son zèle au bien de cest estat, que je m'en rends caution envers moy-mesme. Je me suis aussy résolu sur la supplication de mondit frère de pardonner à mon cousin le comte de Soissons la faute qu'il a commise non-seulement se retirant à Sédan sans

congé, mais se conduisant depuis ce temps-là tout autrement que je n'eusse pu me le promettre. Ce que je fais très volontiers, pourveu que mondit cousin se remette dans son debvoir quinze jours après que la déclaration que j'ay faicte de mes volontés sur ces graces sera publiée. Ce que j'ay bien voulu vous faire sçavoir par ceste lettre, afin que vous en donniez part à tous mes serviteurs et subjects de l'estendue de vostre charge. Et encore que j'estime que mondit cousin suivra le bon exemple de mon frère, néantmoins en attendant que cela soit, j'entens que l'on continue à faire très exactement les gardes extraordinaires establies sur l'occasion de la retraite de mondit cousin. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mons. le marquis de Praslin, en sa sainte garde. Escrit à Orléans le IX[e] jour de febvrier 1637.

« LOUIS.

« BOUTHILLIER. »

« Mons. le marquis de Praslin, les bénédictions qu'il plaist à Dieu de respandre continuellement sur mes desseins et la confusion qu'il envoye par sa justice et bonté sur ceux des ennemys de mon Estat m'obligent à en avoir des recognoissances continuelles et en louer incessamment sa divine bonté; je m'y sens d'autant plus obligé en l'occasion du succès qu'il luy a plû me donner en mes armées le XXIX[e] jour du mois passé contre l'entreprise des Espagnols qui assiégeoient ma ville de Leucate, que la victoire en est grande et signalée. Les ennemys ayant esté forcés dans leurs retranchements, leur armée entierrement deffaicte, trois mil cinq cens hommes tués sur la place, plus de cinq cens noyés, cinq cens faicts prisonniers, quarante-cinq pièces de canon de fonte verte prises, vingt-cinq qu'ils ont jettées eux mesmes dans le lac de Salces, toutes leurs autres munitions de guerres et leurs équipages et bagages y ayant aussy esté prises et leurs drapeaux nous estant demeurés pour marque entière de la victoire; laquelle ayant esté si sanglante pour nos ennemys, je n'y ay pas perdu, par la grâce de Dieu, plus de quatre cens hommes. En quoy j'ay grandement à me louer de la bonne conduite, de la générosité et du courage de mon cousin le duc d'Halluyn, pair de France, gouverneur et mon lieutenant général en ma province de Languedoc, lequel s'est acquitté du commandement que je luy avois faict d'assembler et recueillir en diligence les forces de la province pour l'exécution de ce qui s'est faict. Ce que je ne puis dire sans témoigner la satisfaction entière que j'ay de mes subjects, particulièrement de ma noblesse de ladicte province qui m'y a si bien servy, et du sieur de Bavry, gouverneur de ladicte ville de Leucate, lequel a tesmoigné une grande générosité en la défense de cette place, y ayant souffert pendant trente jours de siége, dix-sept mille coups de canon et grand

nombre de bombes, et s'estant résolu d'y mourir, s'il n'estoit secouru ; de sorte que par cet heureux succès non seulement la ville de Leucate est demeurée libre, mais encore madicte province de Languedoc garantie des entreprises que les Espagnols y préparoient et pour lesquelles ils avoient mis sur pied la plus grande armée qu'il leur avoit esté possible, laquelle est maintenant entièrement dissipée et deffaicte. Qui est l'advis que j'ay bien voulu vous donner par celle-cy pour en donner part à tous mes bons subjects de l'estendue de votre charge, afin qu'eux et vous en rendiez grâces à Dieu publiquement, assistans à un *Te Deum* que j'ay ordonné estre chanté ; et en mesme temps vous ferez faire des feux de joye en la manière accoustumée. A quoy m'asseurant que vous satisferez de bon cœur, je n'adjoucteray sinon que je prie Dieu qu'il vous ayt, monsieur le marquis de Praslin, en sa saincte garde. Escrit à Saint-Maur des Fossés, le VIII[e] jour d'octobre 1637.

« LOUIS.

« BOUTHILLIER. »

« Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous dire que les diverses plaintes que le roy a eues des grands désordres qui ont esté jusque icy dans ses armées l'ayant fait résoudre à tascher par tous moyens d'y apporter la reigle qui est nécessaire ; j'ay estimé vous devoir prier comme je faits, de faire tout ce qui est en vous à ce que la cavalerie vive à l'avenir avec plus de police et d'obéissance qu'elle ne l'a fait par le passé. Vous recevrez ceste prière et cet avis comme d'une personne qui vous ayme, et qui en use de la sorte avec vous sur la cognoissance qu'elle a que vous n'êtes pas si dévôt et si sainct que vous ne le puissiez estre d'avantage pour donner si bon exemple à ceux qui sont sous vostre charge, que vostre conduite soit une exhortation perpétuelle à faire leur devoir. Quand vous suivrez le conseil de vos amis en ce point, j'ose vous asseurer que vous vous en trouverez bien, et sans cela je craindrois en vérité que n'ayant pas la bénédiction du ciel, vous n'eussiez pas celle de la terre. Le roy a tant de desplaisir de sçavoir que toute sa cavalerie n'est pas armée comme elle le doit estre, qu'il a résolu de ne recevoir l'année qui vient aucune personne à estre enrollée qui n'aye des armes, et pour ceste année de faire chastier ceux qui en auront receu dans ceste campagne et qui ne les auront pas à la montre, n'ayant fait aucun voyage auquel ils ayent pu les perdre par autre voye que par pure négligence. Je vous prie de tenir la main à l'exécution de la volonté du roy : et afin que je luy puisse rendre un compte fidelle de vostre diligence, vous m'envoyerez, s'il vous plaît, un controolle de toute la cavalerie qui est sous vostre charge, la force de chaque compa-

gnie, l'estat auquel elle est, c'est-à-dire si elle est armée ou non et comme les cavaliers sont montez. Ce qu'attendant, je vous asseureray que je suis véritablement, monsieur, vostre très affectionné à vous rendre service. De Saint-Quentin, 5e sept. 1638.

« Cardinal de RICHELIEU. »

« Monsieur, le roy, désirant estre esclaircy particulièrement de tout ce qui s'est passé au combat de Thionville, m'a commandé de vous escrire à ce que vous me mandiez ceux de la cavalerie qui n'ont pas fait leur devoir, distinguant nommément les officiers qui auront refusé de combattre et ceux qui s'en seront enfuis laschement. Je m'asseure que vous n'y manquerez pas puisqu'il y va du service de Sa Majesté et de vostre honneur, dont je désire la conservation, comme estant, monsieur, vostre très affectionné à vous rendre service. D'Abbeville, ce 23 juin 1639.

« Le cardinal de RICHELIEU. »

« Monsieur,

« Le roy désire estre instruit par vous-mesme de ce que la cavallerie a faict à la malheureuse journée de Thionville, et je vous dirai en amy qu'il importe beaucoup aux gens de bien que les lasches soient cognus, parce que, dans une générale condamnation, les bons se trouvent enveloppés avec les mauvais. Mandés m'en donc, s'il vous plaist, au plus tost, vos sentiments, et vous assurez que le secret sera observé, comme je le doibz, et qu'en cette rencontre, comme en toutes, vous me trouverez, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

« D'Abbeville, ce 24e juin 1639.

« DE NOYERS. »

« Monsieur le marquis de Praslin, la crainte que j'ay que certains bruits qui s'espendent depuis quelque temps des nouvelles factions que quelques-uns de mes subjects taschent de faire pour troubler le repos de mon Estat, vous donnent de l'appréhension pour n'en sçavoir pas les particularités; je me suis résolu de vous en donner advis et vous faire cognoistre en mesme temps que la descouverte estant un des principaux remèdes de tels maux, vous n'avez, grâce à Dieu, rien à craindre des mauvais desseins qui se descouvrent maintenant.

« Dieu, qui a fait paroistre, en diverses occasions, la singulière protection qu'il prend de ce royaume, a permis que, depuis un an, quelques-uns de mes subjects qui ont esté envoyés par les sieurs de Soubize et de La Valette pour corrompre la fidélité de diverses personnes de mes subjects, soient tombés entre mes mains, et que par leur moyen j'ai appris que lesdicts sieurs de Soubize et de La Valette faisant croire au roy d'Espagne qu'ils pourroient faire soulever quelques-unes de

mes provinces, quoyque leur fidélité soit entièrement asseurée, traittoyent avec lui pour faire une descente avec des armes en Bretagne, en Aunis et en la rivière de Bordeaux. Qu'en mesme temps que ce projet ourdy dès le temps que la dame de Chevreuse estoit en Espagne, auroit son effet, on leur faisoit espérer que du côté de Sédan, une armée, conduite par d'autres de mes subjects, entrerait dans la Champagne, ensuite des négociations faictes à cette fin par l'abbé de Mercy, qui, sous divers prétextes, a faict diverses allées et venues en Allemagne, à Sédan et à Bruxelles.

« J'avois mesprisé et vu ces desseins comme impuissants, ainsi que j'ay faict depuis deux ans des sollicitations faites à des mestres de camp tant de pied que de cheval de mes armées ; les efforts pour brusler mes vaisseaux, l'envoy faict à Brest pour en recognoistre le moyen et une entreprise sur Metz, que le duc de La Valette vouloit faire tomber entre les mains des Espagnols au préjudice de son propre sang ; mon cousin le cardinal, son frère, dont la fidélité estoit telle, que beaucoup attribuent au desplaisir qu'il conceut d'une telle trahison, si leur continuation ne me faisoit cognoistre que ce que j'attribuois au commencement à une légèreté est une suite d'une malice noire et enracinée à laquelle je suis d'autant plus obligé de remédier, que ceux qui en sont autheurs ont tousjours abusé de mon indulgence.

« Je n'eusse jamais cru qu'après avoir pardonné au comte de Soissons, mon cousin, la mauvaise trame qu'il fit contre mon service, en 1636, lorsque je confiois mes armes entre ses mains, il se fust embarqué de nouveau dans des desseins pareils à ceux qui sont venus depuis quelque temps à ma cognoissance. Mais la capture de plusieurs esprits factieux envoyés dans mes provinces pour lever des gens de guerre contre mon service, desbaucher ceux qui sont enrollés dans mes troupes et esbranler la fidélité de mes subjects ;

« Les levées publiques qui se font au Liége sous le nom et les commissions de mondit cousin, les hostilités commises contre les corps de garde establys par mes gouverneurs dans mes frontières, jusques à tuer des soldats qui n'avoient d'autres ordres que d'empescher la sortie des bleds de mon royaume ;

« L'entreprise ouverte sur le mont Olympe, dont le complot a esté non-seulement faict dans Sédan, mais qu'on a tasché, par deux fois d'exécuter avec les troupes qui sont en ceste place, joinctes à celles du roy d'Espagne ; ce que la notoriété a faict cógnoistre à toute ma frontière de Champagne, et qui est authentiquement vériffié par lettres originales, par la capture de quelques prisonniers employés en ceste affaire, et par la déposition de ceux que l'on a voulu corrompre à ceste fin ;

« L'envoi d'un nommé Vauselle à mon frère le duc d'Orléans, qui

semble n'avoir esté permis que pour me donner lieu de recevoir de nouveaux témoignages de la fidélité de mondit frère, et des preuves d'autant plus notoires de la malice de ceux qui le vouloient perdre, que ledit Vauselle estant tombé entre mes mains lorsque, s'en allant à Sédan, il pensoit avoir esvité tout péril, recognoist avoir esté envoyé pour faire sçavoir à mondit frère que le comte de Soissons, le duc de Guise et le duc de Bouillon ont traicté avec le cardinal-infant pour le roy d'Espagne; que ledit cardinal leur promet de notables sommes de deniers, dont ils ont déjà tousché partye pour faire des levées de gens de guerre qui, joinctes à d'autres troupes, doivent agir contre la France, et qu'au cas que mondit frère refuse le commandement de ceste armée, ledit sieur comte de Soissons en doibt estre le chef;

« Le voyage public du duc de Guise à Bruxelles pour plus grande seureté de ce traitté, — m'ont donné une si claire cognoissance de ce dont j'estois bien aise de douter, que je n'ay pu, sans manquer à ce que je dois à mon Estat et à moy-même, différer à vous faire sçavoir que ledit comte de Soissons, les ducs de Guise et de Bouillon, s'estant déclarés mes ennemys par les actions cy dessus spéciffiées, actions d'autant plus infâmes qu'elles les unissent à ceux qui n'ont d'autre fin que la ruine de cest Estat, je veux qu'ils soient recogneus de tous mes subjects pour en estre ennemys déclarés, si dans un moys ils ne recognoissent leurs fautes et n'ont recours à ma clémence.

« Comme le soin que je doibs avoir de ce royaume m'oblige à n'oublier aucune précaution nécessaire à la conservation de son repos, l'assurance que j'ay de vostre fidélité faict que je ne doubte pas que vous faciés ce que je puis désirer de vostre vigilance à ce que, s'il se descouvre quelque suitte de ces malheureuses trames aux provinces où vous êtes, ceux qui y tremperoient soyent si promptement saisys, que leurs mauvais desseins ne soient pas plus tost esclos que chatiez : moyennant ceste conduite de vostre part et la bénédiction de Dieu, à qui je recognois debvoir tous les bons succès qui m'arrivent, je ne crains pas de vous asseurer que la malice de ces mauvais esprits ne fera tort qu'à eulx-mesmes, et que vous en retirerez un grand avantage en ce que les ennemys de cest Estat se destrompant à leurs dépens des espérances qu'ils ont peu concevoir des vaines propositions qui leur ont été faictes jusques à présent par les susnommés, se rendront aussy disposés à une bonne paix qu'ils s'en sont esloignés jusque à cette heure. Demandant ce bonheur à Dieu de tout mon cœur, je le prie qu'il vous ayt, monsieur le marquis de Praslin, en sa saincte garde.

« Escrit à Abbeville le 12e jour de juin 1641.

« LOUIS.

« BOUTHILLIER. »

« Mons. le marquis de Praslin, le notable et visible changement qui a paru depuis un an en la conduite du sieur de Cinq-Mars, mon grand-escuier, me fit résoudre aussy tost que je m'en apperçeus, de prendre soigneusement garde à ses actions et à ses paroles pour pénétrer et découvrir quelle en pouvoit estre la cause. Pour cet effect, m'estant résolu de le laisser agir et parler avec moy avec plus de liberté qu'auparavant, je descouvris par ce moïen qu'agissant selon son génie, il prenait un extrême plaisir à ravaler tous les bons succès qui m'arrivoient, relever les mauvais et publier les nouvelles qui m'estoient désavantageuses. Je conneus qu'une de ses principales fins estoit de blasmer les actions de mon cousin le cardinal duc de Richelieu, quoique ses conseils et ses services aient tousiours esté accompagnez de bénédictions et de succès, et de louer hardiment celles du comte duc Olivarez. Qu'il estoit favorable à tous ceux qui estoient en ma disgrâce, et contraire à ceux qui me servoient le mieux. Il improuvoit continuellement ce que je faisois de plus utile pour mon Estat, dont il rendit un notable tesmoignage quand nous fismes (les) sieurs de Guebrian et de La Motte, maréchaux de France, ce qu'il fit paroistre luy estre insuportable. Il entretenoit intelligence très particulière avec quelques uns de mes sujets mal intentionnez de la religion prétendue réformée par le moyen de Chavagnac, mauvais esprit nourry dans les factions et de quelques autres. Il parloit d'ordinaire des choses les plus saintes avec une si grande impiété qu'il estoit aisé à voir que Dieu n'estoit pas dans son cœur. Enfin son imprudence, la légèreté de sa langue, ses divers courriers qu'il envoyoit de toutes parts et les prattiques ouvertes qu'il faisoit en mon armée, m'aïant donné juste suject d'entrer en soubçon de luy, l'interest de mon Estat qui m'a tousjours esté plus cher que ma vie m'obligea à m'assurer de sa personne et de celles de quelques uns de ses complices. Ma résolution ne fût pas plus tost exécutée que par la bouche des uns ou des autres je n'aye eu connoissance que le déréglement de mauvais esprit l'avoit porté à former un party en mon Estat : que le duc de Bouillon avoit donné entrée aux estrangers à ce royaume par Sédan : que mon frère le duc d'Orléans devoit marcher à leur teste, et que ce misérable esprit devoit se retirer avec eux s'il voyoit ne pouvoir mieux servir ce party et ruiner mondit cousin le cardinal duc de Richelieu en demeurant auprès de moy.

« J'appris que le roy d'Espagne devoit fournir au party 12 000 hommes de pied et 5 000 chevaux ; qu'il lui devoit donner 400 000 escus pour faire des levées en France : qu'il donnoit à mon frère six vingt mil escus de pension, et au duc de Bouillon et au marquis de Cinq-Mars, mon grand-escuier, quatre vingt mil escus, et qu'en outre il de-

voit munir la place de Sédan et en payer la garnison. Cette connoissance me fit résoudre de faire arrêter le duc de Bouillon et avoir tellement l'œil aux déportements de mondit frère le duc d'Orléans, qu'il ne peust me faire le mal qu'il avoit projecté. Dieu bénit tellement mes résolutions et confond au contraire les mauvais desseins des mal affectionnés au bien de ces Estats que ledit duc de Bouillon aïant pressenty que j'avois avis de ses mauvaises intentions, n'a pu s'eschapper quoy qu'il se fust caché dans la ville de Cazal où il estoit pour se retirer ensuite dans le Milanois. Au mesme temps mondit frère le duc d'Orléans pressé par sa conscience et par le mauvais succès qu'avoient eu ses desseins, m'envoya l'abbé de La Rivière pour me dire en général qu'il avoit failly et avoit besoing de ma grace sans spécifier particulièrement en quoy. Je respondis que bien qu'il deust estre las de m'offenser et d'agir contre luy-mesme, agissant contre moy et contre l'Estat, je ne voulois pas me lasser d'user de ma clémence envers luy. Qu'en cette considération je désirois qu'il me donnast une entière et sincère confession de sa faute, une déclaration particulière de tous ses complices et de tous les desseins et projects qui avoient esté faits, auquel cas il recevroit des effects de ma bonté. J'auray l'œil à sa conduite et agiray avec luy selon que le bien de mon Estat le requerra, sans toutes fois me séparer du bon naturel dont il a tousjours resçu des preuves. L'importance de cette affaire m'a convié à vous en informer par cette lettre pour vous faire connoistre que Dieu par sa bonté m'assiste continuellement pour garantir ce royaume des mauvais desseins qui se font tant au dehors qu'au dedans pour en troubler la prospérité. L'affection et la fidélité que vous avez pour mon service, dont vous avez donné des témoignages en diverses occasions me rend très assuré que vous veillerez incessamment dans l'estendue de votre charge à ce qu'il ne s'y passe rien qui ne puisse préjudicier et que vous redoublerez vos soings, s'il est besoing pour cet effect, ce qui me convie de plus en plus à vous faire paroistre ma bonne volonté en vostre endroict; priant sur ce Dieu qu'il vous ait, mons. le marquis de Praslin, en sa sainte garde. Escrit à Versailles, ce VIII[e] aoust 1642.

« LOUIS.

« BOUTHILLIER. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

57. — *Ciboire d'Alpais (le)*; par Alfred Darcel. Musée du Louvre, nº 31 du catalogue. In-4 d'une feuille, plus une pl. — A Paris, chez Victor Didron. (2 fr.).

58. — *Histoire du château et du bourg de Blandy en Brie*; par A. H. Taillandier. — Paris, Dumoulin, 1854. Un volume in-8 de 208 pages avec des gravures et un plan.

L'aspect majestueux des ruines féodales du château de Blandy, a inspiré à l'auteur le désir d'en connaitre puis d'en écrire l'histoire. Ces vieilles murailles, qui tombent en ruines depuis plus de cent cinquante ans mais qui dureront longtemps encore, ont reçu dans leur enceinte Louis VIII, Henri IV, Philippe le Bon, duc de Bourgogne; elles ont été fondées par la famille des vicomtes de Melun et sont successivement passées par alliance dans les familles de Tancarville, d'Harcourt et d'Orléans-Longueville. Lorsque cette dernière s'éteignit en la personne de la duchesse de Nemours (1707), la terre de Blandy fut aliénée pour la première fois, depuis le XIe ou XIIe siècle, et passa entre les mains du maréchal de Villars. Ce courtisan avare qui avait déjà détruit les merveilleuses cascades de Vaux, afin de tirer 490 000 livres du plomb qu'elles contenaient, fit enlever la toiture des tours de Blandy, pour convertir en ferme l'antique manoir de tant de seigneurs. Par l'exactitude et le soin de ses recherches, M. Taillandier a su donner une véritable valeur à cette monographie, qui comprend : une notice géographique sur Blandy, la description archéologique du château, l'histoire et la liste de tous ses propriétaires, de 1450 à 1790, quelques détails sur l'administration seigneuriale et ecclésiastique du village de Blandy, enfin quatorze pièces justificatives des années 1209 à 1702.

59. — *Mémoires du sire de Joinville.* Nouvelle édition. In-18 de 9 feuilles 1/2. Impr. de Collin, à Plancy. — Paris, rue de Tournon, 16. (1 fr. 80).

60. — *Notice historique sur les origines municipales de la ville de Nîmes, sur l'église primitive de Sainte-Marie et sur l'église nouvelle de Saint-Paul;* par Philippe Eyssette, juge d'instruction au tribunal de l'Argentière (Ardèche), ancien maire de Nîmes, etc. In-8 de 12 feuilles. Impr. de Soustelle-Gaude, à Nîmes.

Ouvrage imprimé aux frais de la ville de Nîmes.

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 5. — MAI 1854.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 25 AVRIL 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la société, après leur admission par le Conseil :

867. M. DE COUSSEMAKER, juge au tribunal de Dunkerque, membre du Conseil général du département du Nord; présenté par M. Bellaguet. M. Didron sera son correspondant à Paris.

864. M. le marquis DE NADAILLAC, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 12, présenté par M. P. Mérimée.

866. M. DE FRÉMERY, membre du Conseil de la société asiatique, rue Bonaparte, 20; présenté par M. Lascoux.

865. Mme LEBE-GIGUN, ancienne directrice des études de la maison impériale d'éducation des orphelins de la Légion d'honneur à Saint-Denis, rue de Chabrol, 36.

801. Mme SÉLOBAS, directrice actuelle des études du même établissement, pour la bibliothèque, à Saint-Denis.

Ces deux dames présentées par MM. Magin-Marens et Bellaguet.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière :

Le tome VII, 1re livraison, de ses Mémoires (*Abhandlungen*, etc.), classe d'histoire. 1 vol. in-4. Munich, 1854.

— *Gelehrte Anzeigen.* Année 1853, nos de juillet à décembre. In-4.

— *Bulletin de l'Académie.* Année 1853. In-4.

— Trois dissertations historiques, publiées en 1853 et en 1854, sous les auspices de l'Académie, par MM. Wittmann, Fallmerayer et G. M. Thomas.

De la part de diverses autres sociétés savantes :

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 2e année. 1854, janvier-mars, nos 9, 10, 11. Paris. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers). 1er trimestre de 1854. In-8.

Annales agricoles, etc., publiées par l'Académie de Saint-Quentin. 2e série, t. IX et X. 1851-1852. In-8.

Correspondance.

M. le comte de Sclopis, sénateur du royaume de Piémont, informe le Conseil de la Société de l'histoire de France qu'il a été appelé à remplacer feu M. le chevalier César de Saluces dans les fonctions de président de la Commission royale des études de l'histoire nationale. Il sera heureux de continuer avec la Société les relations qui existent depuis nombre d'années, et il s'empressera de lui envoyer ceux des volumes de la collection des *Monumenta patriæ* qu'elle n'aurait pas encore reçus.

— M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, fait hommage des publications ci-dessus annoncées et accuse réception des derniers envois de la Société.

— M. de Chabrier, directeur général des Archives de l'empire, s'empresse de mettre à la disposition de la Société, pour son assemblée générale de 1854, la salle des cours de l'école des chartes.

— M. de Wailly, directeur de cette école, donne avec le plus grand plaisir, en ce qui le concerne, la même autorisation.

Travaux de la Société.

Le Conseil décide que la première partie de l'Annuaire de 1854, contenant le calendrier, le règlement et la liste des membres, sera mise le plus prochainement possible à la disposition des sociétaires, et que la

deuxième partie contenant la suite de la *Topographie ecclésiastique de la France* (archidiaconés, archiprêtrés, doyennés), sera distribuée un peu plus tard, aussitôt que l'impression des diocèses destinés à l'Annuaire de 1854 aura été terminée. La correction toujours très-lente et très-difficile des épreuves, ainsi que les desiderata de quelques diocèses des Germaniques, ne permettent pas encore à l'auteur, M. J. Desnoyers, d'achever ce travail, comme il l'avait espéré, pour la prochaine assemblée générale.

Le Conseil s'occupe de plusieurs projets de publication; le Comité chargé de les examiner et d'en donner son avis n'ayant pu se réunir, leur adoption définitive est renvoyée à une prochaine séance.

La copie du quatrième et dernier volume des Mémoires de l'avocat Barbier sera mise sous presse dans le courant du mois de mai; l'éditeur, M. de La Villegille, en prend l'engagement.

M. de Barante donne quelques détails sur les nombreux matériaux que M. le duc de Noailles avait rassemblés depuis longtemps pour la nouvelle édition de la correspondance de Mme de Maintenon, déjà accueillie avec faveur par le Conseil.

M. le président émet aussi l'opinion exprimée par plusieurs membres de la Société qu'il pourrait être utile de joindre une traduction aux œuvres historiques de Thomas Bazin, dont l'impression a été définitivement arrêtée.

Le Conseil décide l'impression d'une notice analytique très-abrégée des ouvrages publiés jusqu'ici par la Société, et qui reproduirait, en la complétant, celle publiée déjà en 1847. Cette notice, qui serait répandue à grand nombre, serait destinée à faire connaître davantage la Société et ses travaux. M. le rédacteur du *Bulletin* est invité à préparer cette notice.

Le Conseil fixe l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, qui aura lieu le 2 mai prochain. Après le discours du président, les rapports du secrétaire et des censeurs et les élections, la Société entendra la lecture d'une notice historique de M. V. Le Clerc.

La séance est levée à cinq heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 MAI 1854,

Dans la salle des Cours de l'École des Chartes, à l'hôtel des Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE,

Membre de l'Académie française.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Le Président, M. de Barante, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Le Conseil de la Société avait jusqu'ici chargé son président de vous rendre compte de celles des publications prochaines, qui lui avaient paru destinées à vous intéresser davantage. Aujourd'hui, il m'a confié l'accomplissement d'un devoir, dont vous ne vous étonnerez pas de nous voir préoccupés. Nous avons voulu vous entretenir de regrets que vous partagez, de sentiments auxquels vous vous associez, ainsi que tous les amis des lettres et des études historiques.

« Nous avons perdu un des fondateurs de notre Société, un des hommes que nous nous honorions le plus de compter parmi nous, qui nous encourageait et nous guidait dans nos travaux, qui nous donnait l'exemple de l'exactitude dans les recherches, de la sagacité dans l'interprétation des documents et des témoignages du passé.

« Vous voyez, messieurs, que je vous parle de M. Guérard; sa vie entière, qui s'est terminée avant la vieillesse, fut consacrée à l'étude. Dès son jeune âge il n'avait pas un autre goût, pas une autre ambition, pas même l'ambition du succès ni de la renommée; il aimait, pour sa propre satisfaction, à savoir, avec conscience, avec détail, avec certitude; il ne se lassait point de chercher tant qu'il n'avait pas atteint une conviction démontrée ; de sorte qu'en travaillant sans distractions et avec une patience infatigable, il a laissé peu d'ouvrages. Mais ce qu'il a publié a un caractère complet et achevé; les résultats de tant de recherches, d'un examen si réfléchi, ne ressemblent pas à des hypothèses

ingénieuses, à des systèmes plus ou moins bien conçus, ils forment un ensemble de faits constatés.

« M. Guérard était né à Montbard, le 15 mars 1797; son père était greffier de la justice de paix, et il eut pour parrain M. Nadault, conseiller au parlement de Dijon, beau-frère de Buffon. — Il fut élève du lycée de Dijon, depuis 1807 jusqu'à 1815; il y avait pour camarades M. Jouffroy et le P. Lacordaire. D'abord il se destina à l'École polytechnique, et, après avoir terminé son instruction classique, il se livra à l'étude des mathématiques. Une maladie grave l'empêcha de se présenter aux examens. Après avoir été deux ans professeur de basses classes au collége de Noyers, dans l'Yonne, il vint se fixer à Paris en 1818. Il y chercha une occupation, en hésitant sur la carrière où il entrerait; il voulut d'abord être élève du Muséum d'histoire naturelle dans une école destinée à instruire des jeunes gens pour les préparer aux voyages scientifiques : il essaya aussi de travailler chez un banquier. Enfin, en 1821, il fut admis comme surnuméraire à la Bibliothèque, et le savant M. Dacier l'employa au triage d'une masse énorme de parchemins.

« Dès ce moment M. Guérard reconnut sa véritable vocation; il suivit les cours de l'École des Chartes, qui venait d'être fondée, et en 1822 il y entra comme élève. Depuis ce moment jusqu'en 1832, il avança de grade en grade dans la conservation de la Bibliothèque royale et devint professeur de l'École des Chartes.

« C'était déjà beaucoup de travaux; il en avait accepté encore un autre. Plusieurs d'entre vous, messieurs, ont sans doute connu M. le marquis de Fortia, qui a présidé notre Société de l'Histoire de France. Il avait, comme vous savez, consacré sa fortune et toutes ses affections à la science historique. Sa bibliothèque nombreuse, sa collection de manuscrits, les éditions qu'il préparait, faisaient de sa maison comme un atelier de travaux d'érudition; il y employait des jeunes gens, afin de mettre un peu d'ordre parmi la confusion de cette masse de matériaux et parmi la variété de ses projets et de ses entreprises.

« Nul ne pouvait lui être plus utile que M. Guérard, dont l'esprit avait toutes les qualités qui manquaient au zèle de M. de Fortia. Il devint son collaborateur le plus assidu et son hôte; il contribua surtout aux nouvelles éditions de l'*Art de vérifier les dates*, de Jacques de Guise, et de l'*Itinéraire d'Antonin*.

« Cependant le nom de M. Guérard commençait à être connu dans le monde littéraire. En 1824, un discours sur la vie et les ouvrages du président de Thou obtenait une mention honorable à l'Académie française. Il était choisi pour coopérer au recueil des historiens des croisades.

« En 1830, l'académie des Inscriptions couronna un mémoire sur le

système des divisions territoriales de la Gaule, depuis l'âge romain jusqu'à la fin du règne de Charlemagne. Cet ouvrage annonçait quelles rares qualités M. Guérard apporterait dans l'étude des anciens temps de la monarchie française, et montrait combien de discernement il apportait dans le choix et la comparaison des autorités; avec quel soin il contrôlait les unes par les autres.

« En publiant l'*Essai sur les divisions territoriales*, il y joignit un appendice qui était, pour ainsi dire, une préface des travaux auxquels il avait commencé à se livrer entièrement et qui devaient être son titre de gloire. Cet écrit a pour titre : *Aperçu de la statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne*.

« L'histoire de France a été envisagée et explorée sous beaucoup d'aspects différents. Pendant longtemps on n'y a vu que les événements et les personnages. Les mémoires et les historiens contemporains les ont représentés avec le charme du récit, avec la couleur contemporaine; les histoires générales et les abrégés ont rapporté les faits de guerre, les traités de paix, la série des rois, des grands capitaines, des hommes d'État; ils les ont appréciés d'après la commune renommée, plutôt que d'après l'examen des témoignages écrits qui pouvaient mieux faire connaître leur caractère et les motifs de leur conduite.

« Plus tard, lorsque la politique intérieure commença à préoccuper les esprits éclairés, lorsqu'au XVIe siècle la magistrature et le barreau furent les gardiens et les interprètes du droit légal, les lois et les institutions devinrent l'objet d'une étude historique. On voulut savoir leur date et leur origine. En ce temps-là, le passé avait une autorité; la durée était une consécration; chaque droit dérivait d'un titre : le droit public comme le droit privé.

« Dès lors commencèrent les systèmes sur le gouvernement de la France et sa composition sociale. Comme tout système a besoin d'unité, comme il entraîne, par sa conception même, trop d'abstraction et d'absolu, les écrivains, même les plus distingués, ne cherchèrent dans l'histoire de France que les preuves de l'idée qu'ils s'étaient faite des origines de la nation française, de sa formation, de son gouvernement, de l'esprit de ses lois. Les uns dérivaient les pouvoirs, les droits, les mœurs et les institutions, de la conquête et du peuple conquérant; les autres, de la civilisation romaine, des formes de l'administration impériale des codes qu'on appelait la raison écrite.

« Quelle que fût l'opinion des écrivains, soit qu'elle inclinât vers le pouvoir royal ou l'aristocratie nobiliaire, soit qu'elle s'attachât à un gouvernement dans lequel l'intérêt public est garanti par un contrôle et une libre délibération, ils cherchaient dans les antiquités nationales une généalogie pour leurs idées. On peut lire dans M. Thierry l'histoire

des variations de la doctrine politique sur les origines françaises : variations qui sont expliquées par les circonstances où se trouvait placé chacun des publicistes; leurs opinions sur le présent déterminaient leur appréciation du passé. Tous trouvaient dans nos premiers siècles des témoignages pour leurs hypothèses : car dans le chaos où les Gaules furent dissoutes pendant quatre siècles, il n'y a pas un des éléments dont la France devait être composée qui ne puisse être perçu : c'est ce que M. Guizot et M. Thierry ont expliqué et raconté.

« Mais l'histoire de la formation et du gouvernement d'un peuple peut donner lieu à un autre ordre de recherches. A ses lois, à ses institutions, à sa hiérarchie sociale se rattachent, comme causes ou comme effets, le bien-être ou la détresse de ce peuple, l'état des personnes, les conditions de la propriété, l'existence ou la négation des droits privés.

« Telle a été la tâche que s'est donnée M. Guérard; il l'a accomplie de manière à prendre un rang distingué parmi les écrivains qui ont porté le plus de lumière sur l'histoire des anciens temps de la France. On comprend, en effet, qu'une statistique bien faite est le tableau le plus fidèle de l'état de la population.

« C'est ainsi que le principal ouvrage de M. Guérard, le *Polyptique d'Irminon*, doit être un livre classique pour quiconque voudra connaître ce qu'étaient les Gaules sous les Mérovingiens et la dynastie de Charlemagne.

« En publiant le dénombrement des terres, des manses, des colons, des serfs, des revenus de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, rédigé par les soins de cet abbé Irminon, qui vivait au IXe siècle, M. Guérard l'a fait précéder d'une Introduction, où sont clairement expliquées la situation géographique de chacun des domaines de l'abbaye, les provinces ou divisions territoriales d'où ils dépendaient; il calcule leur revenu, ce qui comporte une évaluation comparative des denrées et des monnaies déterminée plus exactement qu'elle ne l'a encore été; il constate quelles étaient les mesures employées à cette époque. Muni de ces connaissances, il a pu, avec certitude, décrire l'état de la propriété et de la culture.

« Mais un intérêt plus grand et plus général s'attache aux recherches sur l'état des personnes. C'est là qu'on voit la diversité, ou plutôt la confusion des classes qui possédaient ou cultivaient le sol; tous les degrés et variétés de la liberté, du colonage et de la servitude; tous les rapports de l'homme avec la terre; les différents modes de la propriété et de la possession; les changements et modifications successives d'où résulta le régime féodal; le respect et les garanties accordés à la propriété devenant progressivement la cause et l'origine de la liberté

ou de l'adoucissement du servage, et enfin de son abolition : de sorte que l'on peut comprendre la renaissance d'un ordre social et la possibilité d'un gouvernement régulier.

« C'est ainsi que M. Guérard trouve, dans des titres de propriété, dans des contrats, des donations, des testaments, la connaissance complète de ce qu'était la nation et de ce qu'elle a pu devenir. D'autres ont cherché dans les documents la preuve du système qu'ils avaient conçu ; son travail était le résumé des informations qu'il avait extraites des actes de la vie privée.

« Cependant il était résulté, pour lui, une pensée d'ensemble, ou plutôt une opinion, un sentiment général sur les origines de la nation française et sur l'histoire de sa constitution. D'accord, pour presque tous les points, avec les écrivains de notre génération, il se refusait à admettre que l'invasion des barbares eût été un remède nécessaire à la décadence de l'empire romain ; il ne pouvait accorder que l'idée fondamentale de la liberté eût été donnée à l'Europe par ses conquérants ; que le besoin, la passion de l'indépendance, de l'individualité eût été apportée par les Germains dans le monde romain.

« Le langage toujours ferme et net de M. Guérard s'animait dans ses protestations contre la barbarie. « L'esprit d'indépendance qui les « animait, dit-il, n'était autre qu'un penchant irrésistible à se livrer, « sans règles et sans frein, à leurs passions farouches, à leurs appétits « brutaux. La liberté qu'ils connaissaient, la liberté qui leur était chère « et pour laquelle ils bravaient les dangers, était la liberté de faire le « mal. Avides de posséder, ils s'efforçaient à tout prix d'acquérir davan- « tage, et lorsqu'ils bravaient la mort, c'était moins par dédain pour la « vie que par amour pour le butin. »

— Ce n'est pas qu'il se fît illusion sur l'état de l'empire romain. « Les « Gaulois, que les barbares assujettirent, étaient des peuples abâtardis. « De cette merveilleuse civilisation enfantée par Athènes et par Rome, « il ne subsistait plus que des mœurs dissolues et des institutions éner- « vées. Chez les vainqueurs, comme chez les vaincus, tout était en « désorganisation. »

« Dans le dégoût et l'aversion que lui inspirait cette barbarie anarchique, il n'y reconnaissait donc aucun principe de recomposition, aucun germe d'une société régulière. Il ne voulait pas confondre le sentiment d'indépendance individuelle avec l'amour de la liberté. A ses yeux, la liberté avait pour origine le sentiment du droit qui n'est point une inspiration de l'égoïsme, mais un instinct de la justice applicable aux autres comme à soi-même.

« Cette conviction lui était acquise, ainsi que toutes ses opinions, par l'étude des faits ; il prouvait, par des titres, comment le droit avait

reparu à mesure que la propriété était devenue plus fixe, les règles de la possession et de l'exploitation mieux déterminées.

« Il faisait aussi, dans la renaissance de la civilisation, une grande et juste part à l'influence de la religion chrétienne. L'Église, qui n'avait point cessé d'être un gouvernement régulier, même parmi les désordres de la conquête, agissait par ses préceptes et ses exemples; elle parlait au nom de la charité, de la justice et de la fraternité humaine; elle affranchissait ou allégeait le servage dans ses domaines. En conservant la tradition et les titres de la philosophie et des lettres antiques, elle préparait le retour des études et la résurrection de l'intelligence cultivée, qui devaient aussi adoucir les mœurs et donner le moyen de reconnaître, de réclamer ou de défendre le droit.

« On conçoit combien avaient d'intérêt et d'attrait, pour M. Guérard, des études et des travaux qui n'appartenaient pas seulement à la curiosité d'un érudit, mais à une vue supérieure de la civilisation et aux plus hautes pensées de la philosophie historique. Presque tout ce qu'il a publié se rapporte à ce vaste sujet. Il l'a résumé dans un article de la bibliothèque de l'École des Chartes, intitulé : « De la formation de l'état social politique et administratif de la France. » D'autres articles sur « les impositions publiques dans la Gaule et la monarchie des Francs; » sur le vrai sens du mot « terre salique; » sur le Capitulaire de Charlemagne, connu sous le titre « *de Villis*, » méritent aussi d'être remarqués; de même que la publication des Cartulaires de Saint-Bertin, de Saint-Père de Chartres, de Notre-Dame de Paris et du Polyptique de Saint-Remi.

« Sa vie fut ainsi consacrée presque entièrement à une même tâche. Aussi a-t-il réussi à porter la lumière sur l'histoire des deux premières races, et à tracer un tableau fidèle et, pour ainsi dire, vivant de cette époque, où il n'y avait pas encore une nation française, où la société et la civilisation nouvelles ne pouvaient pas même être entrevues dans le chaos dont elles devaient sortir; où, à la barbarie de la conquête, allait succéder le moyen âge.

« Pendant ce travail qui, de plus en plus, occupait sa pensée et employait son temps, la position de M. Guérard ne restait pas la même. Le public apprenait son nom, et il occupait maintenant une place considérable dans le monde savant et littéraire. Un des hommes les plus érudits et les plus spirituels de notre époque, M. Abel Rémusat, fut un des premiers qui reconnurent le mérite et la portée d'esprit de M. Guérard. Cette communication habituelle exerça sur lui une heureuse et utile influence. Elle encouragea la disposition philosophique de son esprit qui le portait à déduire, de l'examen des faits, une connaissance générale de leur liaison, de leurs causes et de leurs conséquences.

« Il perdit, en 1832, ce maître et cet ami; l'Académie des Inscriptions, comme si elle eût voulu accomplir une volonté de M. Rémusat, lui donna M. Guérard pour successeur.

« En 1833, il fut nommé conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale. Nous pourrions donner une longue liste des Sociétés savantes qui, en France et en Europe, le comptaient parmi leurs membres, ou l'associaient à leurs travaux. Il ne refusait jamais les emplois où il pouvait être utile, et trouvait du temps pour s'acquitter des devoirs qu'il acceptait. Il fit partie du Comité historique institué dans le ministère de l'Instruction publique pour surveiller la publication des documents de l'Histoire de France. Il était exact aux séances de notre Conseil où son absence laissera de longs regrets, et présidait votre comité de publication. Comme notre destination, comme la raison de notre existence consistent dans le choix des publications faites au nom de la société, dans la correction des textes, dans les notes, les éclaircissements, les appendices qui doivent les accompagner, vous pouvez penser combien nous avions à profiter du soin scrupuleux qu'il apportait à s'acquitter de cette mission. Il donnait à ses collaborateurs un exemple, dont ils conserveront la tradition.

« Les relations étaient douces avec lui; son naturel était bienveillant, son caractère plein de droiture; il aimait la conversation et la société intimes, mais ne s'attachait qu'à ceux qu'il estimait. Du reste, il était porté à l'indépendance, à la solitude, et se laissait absorber par ses occupations studieuses et quotidiennes. Il ne s'est point marié; peut-être même a-t-il rarement désiré ou regretté ce lien et cette affection; il laissait pourtant entrevoir, sous une apparence froide, une âme sympathique et tendre. L'étude et le calme ont suffi à rendre sa vie heureuse; elle a été honorable par les sentiments et la conduite, illustrée par des succès mérités et par de beaux et utiles travaux. Sa mémoire reste chère à ses amis, et subsistera dans la postérité. »

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE, M. J. DESNOYERS,

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN MAI 1852.

« Messieurs,

« Pouvoir vous offrir, chaque année, dans cette assemblée générale, la preuve certaine de ses efforts persistants à atteindre le but que vous vous êtes proposé en fondant une Société pour la publication des docu-

ments originaux de l'histoire de France, c'est pour votre Conseil administratif une bonne fortune qu'il ambitionne et dont il se félicite d'autant plus qu'elle est plus complète.

« Ce résultat en effet n'est pas unique. Des différents témoignages que le Conseil peut vous donner de son activité et de son dévouement, le plus évident est sans doute d'avoir terminé et de vous avoir fait distribuer avant le jour de cette réunion un ou plusieurs des volumes qui représentent votre souscription annuelle. Le but le plus apparent de notre association se trouve ainsi atteint et la tâche de votre Conseil administratif rigoureusement accomplie. Une autre preuve de zèle dont sa confiance m'impose chaque année, depuis près de vingt ans, l'honorable devoir de vous rendre compte, consiste dans la discussion et l'examen sévères auxquels il se livre des différents projets de publications qui lui sont soumis, et dans le choix qu'il fait chaque année de nouveaux ouvrages dignes d'être ajoutés à tous ceux qu'il a préparés de longue main, pour prendre rang, chacun à leur tour, dans votre collection.

« Ces deux premiers moyens de vous prouver notre zèle nous manqueraient à peu près aujourd'hui sans une bonne fortune toute récente. Nous n'avons pas d'ouvrage terminé à vous offrir et le Conseil n'a eu à examiner, depuis votre dernière assemblée, que deux projets nouveaux de publication. Le nombre considérable de ceux qu'il tient en réserve eût rendu, d'ailleurs, d'autres propositions à peu près surabondantes, et en eût rejeté la réalisation à un avenir peut-être fort éloigné.

« C'est surtout en reportant ses vues sur plusieurs de ces projets plus anciens, et en s'efforçant de les amener à maturité, c'est en stimulant le zèle un peu attiédi des éditeurs, que votre Conseil a cherché cette année à exercer son influence. Elle ne lui a pas fait défaut. Si votre association ne reposait pas sur les bases les plus solides, si l'expérience ne nous avait pas convaincus que ces lenteurs, fort regrettables assurément, mais plus apparentes que réelles, ne portent aucun préjudice à l'accomplissement définitif des engagements de la Société envers ses membres, nous nous ferions un devoir de vous en exposer, messieurs, les diverses causes. Il ne serait pas moins évident pour vous que ce n'est ni à l'indifférence du Conseil, ni le plus souvent à la négligence des éditeurs, que doivent être attribués des retards qu'on ne pourrait, le plus généralement, ni prévoir, ni éviter.

« Qu'il nous suffise de vous en indiquer, messieurs, deux des raisons les plus influentes.

« Lorsqu'en 1848, en face de l'incertitude et des inquiétudes générales, le Conseil, avec une prudence qui obtint votre approbation, voulut régler, sans les ralentir, ses travaux, il jugea nécessaire de suspendre

toute publication nouvelle et de reporter toutes vos ressources sur les ouvrages commencés depuis plusieurs années et alors en train d'exécution, tels que les *Procès de Jeanne d'Arc*, *Orderic-Vital*, *la Vie de saint Louis* et le *Journal de Barbier*. Il en résulta que les éditeurs de plusieurs des plus importants ouvrages ainsi ajournés en abandonnèrent momentanément les travaux préparatoires et dirigèrent leur activité vers d'autres sujets. Quand, plus tard, il parut possible et convenable de reprendre ces anciens projets de publication, il se trouva, en effet, que plus d'un éditeur avait donné à ses études une direction différente, et le Conseil dut alors adopter plusieurs autres propositions qui ne figuraient point dans les plans antérieurs. C'est ainsi que les *Mémoires de Cosnac* et le *Journal du règne de François Ier* ont vu le jour avant beaucoup d'autres ouvrages dont l'impression était depuis bien plus longtemps décidée. La publication si rapide et si régulière de la *Bibliographie* et du *Choix des Mazarinades*, dont les cinq volumes ont représenté presque entièrement la livraison des deux dernières années, a aussi laissé momentanément en oubli d'autres publications antérieurement examinées et décidées, telles que *Suger*, *Thomas Basin*, *Froissart* même.

« Outre cette cause particulière de lenteurs que nous regrettons tous, il y en a d'autres que nous voyons fréquemment se renouveler dans les associations littéraires, plus ou moins analogues à la nôtre, et même dans de plus considérables; il en est une surtout plus intimement inhérente encore à la nature même des travaux entrepris sous vos auspices. Les recherches sévèrement consciencieuses de l'érudition historique, les scrupules d'examen et de critique, indispensables à la publication des textes originaux ou des recherches dont ces documents sont la base la plus solide, diffèrent tellement des conditions propres à la plupart des œuvres littéraires dans lesquelles la pensée se développe libre de toute entrave, qu'il suffit de s'être occupé une fois dans sa vie de semblables travaux pour professer à cet égard une grande et légitime indulgence. Il n'en est pas un d'entre vous, messieurs, qui ne la comprenne, pas un peut-être qui n'y ait eu quelques droits.

« Rien ne serait donc moins fondé que le découragement inspiré par ces retards en présence de la riche réserve d'ouvrages si variés, si importants, dont la publication a été successivement depuis bien des années, pour votre Conseil, l'objet d'un examen approfondi et d'une décision plus ou moins définitive. Appropriés à la spécialité des connaissances d'éditeurs justement estimés, ils doivent vous garantir, messieurs, que ce ne seront ni les sujets, ni le savoir, ni le dévouement qui feront jamais défaut à votre œuvre. Le caractère seul et les difficultés des publications peuvent y apporter quelquefois des entraves

et des retards momentanés, mais l'équilibre ne tarde pas à se rétablir, et presque toujours la lenteur tourne au profit de l'ouvrage.

« Votre Conseil n'avait pas attendu que les trois volumes qui composent la livraison de 1853, c'est-à-dire le *Choix de Mazarinades*, édité par M. Moreau, et le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, édité par M. L. Lalanne, vous eussent été distribués pour s'occuper des volumes qui devront former le contingent de 1854. Plusieurs fois il avait réveillé le zèle et l'activité des éditeurs, et tout récemment, voyant avec regret que les volumes sur lesquels on comptait le plus pour cette année n'étaient pas encore entièrement prêts à mettre sous presse, il a choisi dans sa réserve, fait un appel à quelques-uns des éditeurs plus anciennement désignés, décidé l'impression aussi prompte que possible d'un nombre de volumes double au moins de celui qui est nécessaire pour former cette livraison. Les volumes terminés les premiers seront aussi les premiers distribués, et les publications de l'exercice de 1855 se trouveront ainsi assurées en même temps que celles de l'année courante.

« Quoique le plus grand nombre de ces ouvrages, ayant été depuis longtemps l'objet de l'examen du comité de publication et du Conseil, vous aient été pour la plupart indiqués avec détails dans mes précédents rapports, il m'a paru néanmoins indispensable de vous les signaler de nouveau aujourd'hui en vous rappelant l'époque de la délibération ou de la décision primitive, et en constatant les progrès faits dans les travaux préparatoires.

« Avant d'entreprendre à nouveau aucune autre publication, le Conseil, comme il le fait toujours, avait jugé indispensable de terminer les deux ouvrages qui restent seuls à compléter dans notre collection. Il a donc invoqué toute la sollicitude, tout le zèle des éditeurs d'*Orderic Vital* et du *Journal du règne de Louis XV, par Barbier*.

« Pour ce dernier ouvrage, M. de La Villegille a pris l'engagement le plus formel de mettre sous presse dans le courant de ce mois la fin du manuscrit qui doit en composer le quatrième et dernier volume. Proposé au Conseil en 1842, le *Journal de Barbier*, dont le succès a été plus rapide encore que l'impression, a eu ses trois premiers volumes publiés de 1847 à 1851. Le quatrième contiendra, outre le complément du récit, qui s'étend de janvier 1754 à la fin de l'année 1762, un résumé analytique de passages que l'éditeur avait jugé convenable de retrancher ou d'abréger dans les volumes précédents. Ce piquant recueil d'anecdotes est de toutes nos publications celle qui aura obtenu le plus grand succès, puisque le premier volume est depuis longtemps épuisé, et que le deuxième est bien près de l'être.

« Le cinquième volume d'*Orderic Vital* complétera aussi cette chronique monastique du XII[e] siècle, si riche de faits et de renseignements sur la féodalité anglo-normande, rendus plus utiles encore par les nombreuses annotations dont l'a enrichie son savant éditeur M. A. Le Prevost. Le Conseil tenait beaucoup à terminer cette importante publication, dont le premier volume a paru en 1838, et le quatrième en 1852, offrant ainsi un témoignage certain de l'avantage qui résulte pour les ouvrages d'érudition, de lenteurs qu'on regretterait davantage si la maturité du travail ne les rendait pas profitables à la science. Désirant vivement répondre le plus rapidement possible aux vœux du Conseil, M. A. Le Prevost a demandé qu'on lui adjoignît, pour la collation du treizième et dernier livre, ainsi que pour la rédaction des tables et des sommaires analytiques, son jeune et savant ami et compatriote, M. L. Delisle, dont les travaux ont mérité les plus honorables suffrages, et lui ont rendu ces sortes de recherches parfaitement familières.

« Le travail des tables est à jour pour tous les volumes déjà publiés; il nous paraît donc certain que l'impression du cinquième volume commencera sous très-peu de temps.

« Après le choix de ces deux volumes, dont le Conseil regarde l'achèvement prochain comme indubitable, il vient de décider l'impression immédiate d'un autre ouvrage de la plus grande importance, les *Mémoires* entièrement inédits de *Mathieu Molé*. M. le comte Molé, l'un des premiers fondateurs de notre Société, et des plus anciens membres du Conseil, a reconnu l'authenticité irrécusable et le vif intérêt de ces Mémoires du grand magistrat son ancêtre, conservés et trop longtemps oubliés parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale; il les fera précéder d'une introduction qui leur donnera un nouveau prix. Ces Mémoires, remplis de pièces originales annotées de la main même de Molé, et rédigés presque jour par jour sous l'influence des événements auxquels cet illustre magistrat prenait la plus grande part [1], formeront deux volumes. L'éditeur sera M. Aimé Champollion, qui a su, avec une persévérante sagacité, en retrouver les fragments épars dans un très-grand nombre de recueils manuscrits de la Bibliothèque impériale, et particulièrement dans le fonds Colbert. Le commissaire responsable sera M. Ch. Lenormant, qui apportera à cette surveillance le même dévouement et le même savoir qu'il a déjà montrés pour plusieurs de nos plus importantes éditions. Il va lui-même, comme président du Comité de publication, vous exposer avec plus de détails ce projet, tellement récent qu'il n'a pu figurer encore dans les procès-verbaux de

1. Mathieu Molé (1584-1656), procureur général au Parlement en 1614, premier président en 1641, garde des sceaux en 1650.

votre Conseil, la délibération dont il a été l'objet ayant eu lieu aujourd'hui même, avant cette assemblée.

« Cette décision ne doit apporter aucun obstacle à la détermination antérieure de mettre sans aucun retard sous presse, aussitôt que les éditeurs auront déposé leurs manuscrits, les quatre ouvrages suivants que j'énumère dans l'ordre probable de leur publication, ordre qui peut d'ailleurs être interverti par la plus ou moins grande activité des éditeurs.

« *Chroniques originales d'Anjou*, etc. (xe-xiiie siècles).

« *Chronique et autres écrits historiques de Thomas Basin* (xve siècle).

« *Chronique de Frédégaire* (vie et viie siècles) avec les continuateurs (viie et viiie siècles).

« *Mémoires de Beauvais-Nangis* (xvie et xviie siècles).

« Le recueil des *Chroniques et autres documents originaux relatifs aux comtes d'Anjou*, proposé à la Société en 1845, fut définitivement adopté en 1846. Depuis lors, les deux éditeurs désignés par le Conseil n'ont cessé d'enrichir et de compléter leur travail ; M. Marchegay, pour l'Anjou proprement dit, dont il a étudié, classé et même déjà publié en partie, pendant plusieurs années, les chartes historiques les plus anciennes et les plus variées ; M. Salmon pour les documents plus particulièrement relatifs à la Touraine, au Blaisois, au Vendomois dont il vient d'éclairer l'histoire par l'excellente publication de chroniques trop spéciales pour entrer dans le recueil de la Société. Les deux éditeurs ont profité, dans l'intérêt de cette publication, de voyages à Rome, où l'un d'eux, M. Salmon, a pu collationner au Vatican, dans les manuscrits de la reine Christine de Suède, une copie des *Gesta consulum Andegav.*; et en Angleterre, où M. Marchegay a étudié et copié dans la riche bibliothèque de sir Thomas Philipps, des Cartulaires et autres recueils de pièces fort importantes pour l'histoire d'Anjou.

« Les chroniques de Saint-Aubin d'Angers, des extraits d'obituaires, d'anciennes listes de comtes, d'évêques, d'abbés, quelques pièces de vers, et autres documents antérieurs au xiie siècle ; un choix de chartes fixant la généalogie des comtes d'Anjou, et servant à rectifier les *Gesta*, tels sont les principaux matériaux qui compléteront cet ouvrage.

« Les éditeurs renoncent à la chronique par extraits de chartes qu'ils avaient eu d'abord l'intention de composer, préférant réunir en un seul recueil, différent de celui-ci, la collection des Cartulaires d'Anjou qu'ils ont formée d'après les manuscrits les plus authentiques.

« Les textes ne seront point traduits, mais seulement accompagnés de sommaires analytiques bien suffisants pour mettre en relief l'ensemble des faits contenus dans les chroniques de ce recueil, en les disposant chronologiquement. Ainsi réduit, l'ouvrage ne devra former qu'un seul volume. M. Marchegay, en son nom et au nom de M. Sal-

mon, s'est engagé, dans les termes les plus formels, à mettre sous presse le manuscrit complet avant le 1er novembre prochain.

« Il est sans doute inutile de vous rappeler, messieurs, que si le comité a dérogé à ses habitudes en publiant un recueil de documents dont l'intérêt semble borné à une ou deux provinces, c'est parce qu'elles sont du nombre de celles dont les annales sont restées jusqu'ici privées des deux grandes sources historiques, du *Gallia Christiana* et des histoires de provinces, publiées par les Bénédictins.

« Les *Chroniques de Thomas Basin*, évêque de Lisieux depuis 1447 jusqu'à 1466, dont les écrits ont été longtemps attribués à un prétendu Amelgard, embrassent une grande partie des règnes de Charles VII et de Louis XI. L'utilité de cette publication avait été signalée pour la première fois au Conseil dès l'année 1842, par M. de Barante; de nombreux volumes étaient alors sous presse, et particulièrement le procès de *Jeanne d'Arc*, confié au même éditeur; les travaux préparatoires devant être longs, l'impression n'en fut décidée qu'en 1845, et M. Quicherat, qui, dans une excellente notice, avait fait connaître la vie et les œuvres de cet historien, en fut choisi pour éditeur.

« Les écrits divers de Thomas Basin, *l'histoire de son temps*, son *pèlerinage*, son *apologie*, tous inédits, précèdent et complètent les mémoires de Commines à un point de vue différent, car Basin fut toujours persécuté par Louis XI. Ils manquent à tous nos recueils de documents originaux. Le Conseil avait été d'avis, en 1845, de se borner à joindre au texte latin des sommaires analytiques semblables à ceux rédigés par M. Géraud pour *Guillaume de Nangis*. L'intérêt général de plusieurs événements comparativement modernes, dont le récit a été conservé par Th. Basin, déterminera sans doute le Conseil à y substituer une traduction, au moins pour la portion la plus importante. La copie du texte est presque terminée, les notes en partie rédigées; il ne reste plus qu'à collationner différentes copies. M. Quicherat promet de donner tous ses soins à cette publication, qu'il n'avait interrompue pendant plusieurs années que pour se conformer aux vœux du Conseil. La copie du premier volume doit être prochainement remise au Conseil.

« Cet ouvrage formera trois volumes, il sera la suite et le complément nécessaire de la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, sous le règne de Charles V, si bien éditée par M. Bellaguet, dans la collection des documents inédits publiés par le ministère de l'instruction publique. Aussi le Conseil a-t-il désigné celui-ci pour être commissaire responsable de la *Chronique de Thomas Basin*.

« La publication de *Grégoire de Tours* par la Société était à peine terminée (1836-1838), que l'un des éditeurs, M. Taranne, proposa au

Conseil celle de *Frédegaire*, le plus ancien et le plus authentique continuateur de *Grégoire de Tours*. La demande de M. Taranne fut mentionnée dès l'année 1839; mais la publication ne fut définitivement autorisée qu'en 1847. Il ne restait d'indécis que la question de savoir si le texte de cet historien serait publié isolément ou ferait partie d'un recueil général des chroniques originales du moyen âge. Le Conseil, sur la proposition de M. Ch. Lenormant, a été récemment d'avis d'en faire une publication distincte, accompagnée d'une traduction, comme pour *Grégoire de Tours*, dont *Frédegaire* sera le complément indispensable. Ce volume contiendra les deux parties de la chronique : la première, antérieure à l'an 583, quoiqu'elle ne soit qu'un abrégé un peu sec; la deuxième, vraiment originale, formant le cinquième et dernier livre, et qui s'étend de 583 à 641. On complétera *Frédegaire* par ses quatre continuateurs, qui ont écrit de 642 à 768; et, s'il était nécessaire, par quelques fragments originaux se rapportant à la période mérovingienne ou aux premiers temps carlovingiens.

« Une publication toute différente dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois et dont vous connaissez déjà, messieurs, quelques fragments lus par M. de Monmerqué, dans vos réunions générales, serait celle des mémoires de *Beauvais-Nangis*, qui commencent au règne de Charles IX, et s'étendent jusqu'au commencement de celui de Louis XIII.

« Il ne dépend que de l'éditeur, M. de Monmerqué, possesseur du manuscrit qu'il a bien voulu mettre à la disposition du Conseil, d'en commencer l'impression, aussitôt qu'il le jugera convenable et qu'il aura complété par quelques documents accessoires le demi-volume que doivent former ces mémoires inédits. La publication en est autorisée depuis l'année 1846.

« A côté de ces ouvrages dont l'impression a été de nouveau définitivement arrêtée par votre Conseil, il en est plusieurs autres, qui, depuis fort longtemps déjà, communiqués et favorablement accueillis, viennent d'être l'objet d'un plus récent examen, mais qui attendent encore l'opinion du Comité de publication et le vote définitif du Conseil.

« Des *Extraits des Registres criminels du parlement de Paris*, rédigés par le greffier en chef, Dongois, neveu de Boileau, avaient été, en 1845, proposés au Conseil par M. Taillandier, qui en possède une copie (copie ayant appartenu autrefois à Dulaure). Cette offre, récemment renouvelée, a été renvoyée à l'examen du Comité. Les extraits de Dongois s'étendent de 1312 à 1603; ils comprennent l'analyse de cent quarante-trois registres originaux, dont plusieurs et surtout les plus curieux, ceux dits de la *chambre ardente*, contenant les procès contre les calvinistes, n'existent plus au dépôt des archives judiciaires.

6

« On y rencontre en outre les récits d'un assez grand nombre de procès célèbres, ceux de Clisson, de Pierre de Craon, de Jacques Cœur, d'Olivier le Daim, d'Ant. Dolet, d'Anne Du Bourg et de Biron ; les détails de mœurs y abondent, et l'on y passe aussi en revue le mouvement des opinions politiques et publiques de la France pendant près de trois siècles.

« Le mode d'analyse de l'instruction de plusieurs milliers d'affaires criminelles y est à la vérité très-inégal et irrégulier ; tantôt ces analyses sont abrégées et rédigées en français, tantôt elles sont textuellement conformes à la rédaction originale en latin.

« Mais en prenant pour base le manuscrit de M. Taillandier, il serait sans doute possible d'en faire le sujet d'une publication intéressante dans laquelle viendraient se grouper et s'éclairer mutuellement d'autres extraits empruntés à ceux des registres originaux qui existent encore. On donnerait ainsi par ces rapprochements et cette vérification, un caractère plus certain d'authenticité qui manquerait peut-être autrement à quelques-uns des extraits de Dongois.

« Un éditeur, M. Edm. Dupont, s'est déjà offert au Conseil, avec l'assentiment de M. Taillandier ; sa parfaite connaissance des archives judiciaires, rendrait son travail plus sûr et plus facile. Les renseignements précieux que présente pour l'étude des mœurs et de l'état social la publication des *Olim*, ces plus anciens registres originaux du Parlement, publication faite il y a quelques années, avec tant de savoir, par M. le comte Beugnot, nous peuvent faire pressentir le genre d'intérêt qui s'attacherait à un ouvrage puisé aux mêmes sources pour des temps un peu postérieurs, quoique n'ayant pas le même caractère officiel.

« Dès l'année 1847, votre Conseil avait été informé par M. Lenormant des dispositions dans lesquelles était M. le duc de Noailles de publier sous les auspices de la Société une nouvelle édition des *Lettres de Mme de Maintenon.* Cette proposition a été renouvelée dans une de ses dernières séances par le même membre, président actuel du comité de publication. Elle ne pouvait qu'être accueillie dans l'un et l'autre temps avec une grande faveur. Sans la révolution de 1848, il est très-probable que cette édition eût été commencée. Trois ou quatre années semblaient devoir suffire pour terminer cet important ouvrage. Nulle autre édition de cette correspondance ne pouvait offrir de meilleures garanties ; M. le duc de Noailles possède un très-grand nombre de lettres inédites qui l'auraient enrichie ; celles non moins nombreuses qui proviennent de Saint-Cyr et qui sont conservées dans la bibliothèque du séminaire ou dans les archives de Versailles, devaient aussi faire partie de cette nouvelle édition. Elle aurait puisé dans les

archives particulières de la famille de Noailles d'autres documents précieux propres à leur donner encore un plus grand prix. L'édition de la correspondance de Mme de Maintenon avec Mme Des Ursins, publiée en 1826, étant devenue la propriété de M. le duc de Noailles, ne pouvait faire partie d'aucune autre édition nouvelle. Toutefois l'étendue considérable de l'ouvrage, qui ne devait pas comprendre moins de huit à dix volumes, présenta dès le premier abord au Conseil quelques difficultés, eu égard à la nécessité de ne point suspendre toutes les autres publications. Il n'a point encore été pris à cet égard de parti définitif; mais assurément aucune autre édition de cette correspondance ne saurait être entreprise sous de plus favorables auspices et présenter une plus grande valeur littéraire. Le Comité et le Conseil, qui devront s'en occuper prochainement, décideront de l'opportunité.

« Un autre projet, qui n'avait point encore été précédemment auprès du Conseil l'objet d'une proposition positive, lui a été soumis récemment par M. Ravenel, au nom de Mlle Dupont. Dès 1839 celle-ci avait demandé à M. le ministre de l'instruction publique l'autorisation de publier dans la collection des documents inédits des extraits de la partie originale la plus intéressante pour la France des *Grandes Chroniques d'Angleterre*, rédigées au xve siècle, par *Jean bâtard de Waurin*, seigneur de Forestel. Ces chroniques dont le manuscrit le plus complet existe à la Bibliothèque impériale de Paris, en douze volumes in-folio, sont le complément nécessaire des chroniques de Froissart, de Monstrelet et de Georges Chastelain. Une très-grande partie de ce volumineux recueil paraît être une compilation plus particulièrement intéressante pour l'histoire d'Angleterre; mais il en est une portion, celle embrassant l'intervalle de 1463 ou peut-être même de 1453 à 1472, qui est entièrement inédite, originale et plus directement relative à la France.

« L'ordre d'impression assigné à cet ouvrage dans la collection du gouvernement devant le reporter à une époque fort reculée, quoique le travail de l'éditeur fût très-avancé, Mlle Dupont a obtenu de M. le ministre de l'instruction publique l'autorisation de le publier pour la Société de l'Histoire de France.

« Cette proposition favorablement accueillie en principe par le Conseil, doit être prochainement l'objet d'un rapport définitif du Comité de publication. L'ouvrage formerait deux volumes. Le xve siècle a déjà été pour notre Société, de la part de Mlle Dupont, qui en a fait une étude si complète, le sujet de deux publications importantes, *Pierre de Fenin* pour le commencement du siècle (1407-1427), et surtout *Commines* pour la seconde moitié (1461-1482). Resterait l'époque intermédiaire, c'est-à-dire la plus grande partie du règne de Charles VII

et des premières années de Louis XI. *Jean de Waurin* comblerait en partie cette lacune.

« C'est aussi à cette période, mais surtout au point de vue du parti des ducs de Bourgogne, que se rapporterait une autre chronique fort mutilée jusqu'ici, dans l'état où on la connaît, celle de G. Chastelain, dont le Conseil s'est beaucoup occupé pendant les années 1842, 1843 et 1844. Une édition nouvelle en avait été alors positivement décidée; elle avait été confiée à M. Buchon, qui avait mis au jour les premiers fragments connus de cet historien, se rapportant au commencement et à la fin de la chronique (1419 à 1421; et 1461 à 1469). Les découvertes successivement faites de fragments inédits à Arras, par M. Quicherat, puis dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles par un autre de nos confrères, M. le général Renard, pour les années 1451 à 1458, et surtout à Florence, dans la bibliothèque Laurentienne, par M. Buchon lui-même, auraient beaucoup augmenté la première édition, puisque le fragment inédit de Florence, qui n'embrassait, comme celui d'Arras, que l'intervalle de 1428 ou 1429 à 1431 pouvait à lui seul former un volume.

« L'espoir de retrouver d'autres portions de cette chronique qui semble avoir embrassé la plus grande partie du XVe siècle, de 1407 à 1474, et qu'on pourrait supposer avoir été dispersée à dessein dès l'époque de sa rédaction primitive, avait engagé le Conseil à ne point en hâter la publication; la mort de M. Buchon l'a entièrement suspendue. Ses copies manuscrites sont restées la propriété de notre Société. L'annonce faite récemment au Comité historique du ministère de l'instruction publique par M. Vallet de Viriville de l'existence de ce même manuscrit de Florence, copié par M. Buchon, a dû nous rappeler les travaux préparatoires entrepris pour la Société de l'Histoire de France. Si le renseignement fourni au ministère était exact, ce ne serait pas seulement l'intervalle de trois années, mais toute la longue période du règne de Charles VII (1422 à 1461) que viendrait combler ce même manuscrit, de la bibliothèque Laurento-Florentine, étudié et signalé pour la première fois par M. Buchon. S'il en était ainsi, la découverte nouvellement annoncée aurait une très-grande importance, mais elle nous paraît avoir besoin d'être rigoureusement vérifiée (1). Plusieurs fragments de chroniques du XVe siècle ont déjà été attribués sans beaucoup de certitude à G. Chastelain. La publication des chroniques anglo-françaises de Jean de Waurin qui en auront peut-être conservé certaines parties, fournira sans nul doute à Mlle Dupont l'occasion de discuter à fond cet intéressant sujet d'examen.

(1) Il vient d'être reconnu que le manuscrit de Florence ne contenait en effet que le fragment copié par M. Buchon.

« Au moment où votre Conseil fait revivre une partie des projets de publication qu'il avait préparés depuis longtemps, il ne pouvait perdre entièrement de vue les écrits historiques de Suger.

« La publication de deux autres sources de documents non moins riches et bien moins explorées avait été, en 1845, proposée au Conseil par l'un de ses membres, dont l'opinion était, à juste titre, du plus grand poids, par M. Guérard lui-même, qui manque aujourd'hui à notre Société dont il était un des principaux fondateurs, l'un des conseillers les plus prudents, l'une des lumières les plus sûres; à cette École des Chartes, où nous nous réunissons aujourd'hui, dont il était le chef et dont il faisait la gloire; aux études historiques du moyen âge, dont il avait si vivement et si profondément éclairé les parties les plus obscures et les plus difficiles.

« Ces projets, vous vous en souvenez, Messieurs, consistaient en un *Recueil de Chroniques et d'Annales*, antérieures au XIVe siècle, dont on aurait écarté tout ce qui n'est pas véritablement original et contemporain des narrateurs; en un *Recueil d'extraits des Conciles et des Vies des Saints*, pour tout ce qui intéresse l'histoire et la géographie ancienne de la France.

« M. Guérard avait formé lui-même, pour son usage, une collection de ces extraits qui eût pu servir de base à la publication qu'il proposait. Leur destruction, imposée par sa volonté la plus positive à son meilleur ami, si bon juge de la portée d'un tel sacrifice, ajoute encore aux regrets profonds que la perte irréparable de notre savant confrère nous inspire à tous. Mais la pensée de ces deux recueils, si bonne en elle-même, ne doit pas être perdue pour la Société et pour la science.

« Je ne vous rappellerai pas, messieurs, d'autres projets accueillis aussi avec faveur, à différentes époques, par le Conseil, mais qui avaient encore à subir l'épreuve définitive de l'examen du Comité de publication. Ceux qui ont dans ces derniers temps fixé d'une manière plus particulière son attention et que j'ai eu l'honneur de vous exposer suffisent, et au delà, pour satisfaire pendant plusieurs années aux exigences de vos publications, dans les limites que vous imposent vos ressources actuelles, surtout si nous tenons compte de l'imprévu qui a souvent interverti l'ordre fixé d'avance.

« Avec une telle abondance de ressources, avec une si grande variété de documents embrassant toutes les périodes de notre histoire, avec un choix d'éditeurs si parfaitement préparés, chacun par la spécialité de ses études, à des publications auxquelles ils apportent cet amour littéraire qu'inspire toujours une œuvre de son choix, il ne vous paraîtra pas sans doute, messieurs, qu'il y ait à éprouver la moindre inquiétude sur votre avenir. Vous n'oublierez pas que déjà cinquante-sept

volumes, sans tenir compte des *Annuaires* et des *Bulletins*, se sont succédé avec une régularité non interrompue depuis l'origine de la Société; vous n'oublierez pas que les publications seules dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, et pour lesquelles des éditeurs sont tous à l'œuvre, formeront au moins douze volumes; que la *Correspondance de Mme de Maintenon* et les *Chroniques de Froissart* en formeraient seules quinze à vingt; que d'autres ouvrages tenus pareillement en réserve n'en présenteraient pas moins de huit à dix.

« Confiant en de telles garanties, fortifiées par l'estime que vos travaux ont acquise de plus en plus en Europe à notre Société, confirmées aussi par vos sympathies et votre bienveillance habituelles, nous devons espérer que le dévouement, l'intelligence, les talents divers mis en commun par tous les membres, sans aucune vue d'intérêt personnel, à l'exemple des anciennes corporations religieuses, consolideront de plus en plus une œuvre que des efforts individuels seraient insuffisants à soutenir et à poursuivre avec une telle persévérance.

« Cette communauté de vues et d'intentions qui crée entre tous les membres de notre société une confraternité réciproquement bienveillante, nous rend aussi communs à tous les regrets que nous inspire la perte de collègues et d'amis dont la mort vient nous priver chaque année. Ces pertes ont été grandes depuis votre dernière assemblée; plusieurs des fondateurs de cette Société lui ont été enlevés, et l'hommage si complet, si éloquent qui vient d'être rendu, au nom du Conseil et en votre nom, à la mémoire de celui dont l'absence est le plus sensible dans cette réunion, vous prouve, Messieurs, combien est grand le vide que M. Guérard laisse parmi nous. Si ses travaux nous restent comme des modèles achevés, son impulsion, le concours de ses avis et de sa précieuse critique qui n'ont jamais fait défaut à nos délibérations, nous manqueront désormais.

« Un autre membre du Conseil, M. Armand Bertin que nous avons aussi perdu depuis moins d'un an, avait, dès l'origine, compris le but et toute la portée de cette Société dont il fut l'un des fondateurs. Sans prendre une part active et directe à nos travaux qu'il suivait néanmoins avec beaucoup d'intérêt, il aimait à les aider de l'influence que lui donnait le puissant instrument de publicité dont il était le chef et le principal organe.

On pouvait s'étonner à bon droit que les difficultés infinies et les préoccupations incessantes des fonctions de rédacteur en chef du *Journal des Débats*, que M. A. Bertin a remplies pendant près de vingt années, avec tant d'honneur et de succès, lui laissassent encore assez de loisirs pour cultiver ses goûts d'artiste et de bibliophile. Cependant tous ceux qui ont connu sa bibliothèque, savent de combien de précieuses rare-

tés il s'était plu à l'enrichir, et quelle persévérance éclairée l'avait guidé dans le choix des éditions originales des principaux monuments de notre littérature.

« Le tableau des développements, des perfectionnements successifs qu'ont subis les œuvres de nos grands écrivains, depuis le premier jet de leur pensée, est une des branches les plus intéressantes de l'histoire littéraire : M. A. Bertin en avait rassemblé de nombreux éléments, dont il aimait à jouir, sans en avoir jamais fait l'objet de recherches destinées à la publicité.

« Il rendait d'ailleurs de plus grands services à la critique littéraire, par l'impulsion qu'il avait su lui donner ou lui continuer, par le choix des rédacteurs qui ont si bien concouru avec lui, au milieu des vicissitudes des partis, des événements et des goûts, à conserver au *Journal des Débats* le crédit et la réputation dont il n'a jamais cessé de jouir. C'est qu'en même temps qu'il restait, avec indépendance, fidèle à ses amitiés et à ses convictions, il ne l'était pas moins aux bonnes traditions littéraires, dont le journal qu'il dirigeait et dont il avait accepté l'honorable et difficile héritage, fut toujours l'un des plus sages et des plus fidèles organes.

« La Société a perdu dans M. Ozanam un membre dont les convictions n'ont été ni moins fermes, ni moins constantes, mais dans une toute autre sphère d'idées et sur un autre théâtre, quoique dans la même voie de saine critique littéraire.

« Les longues et profondes études qui ont prématurément dévoré cette âme ardente, ont toujours été pour M. Ozanam un instrument de sa foi chrétienne. Remarquables, pour la plupart, par une érudition sévère, que ne déparait pas un style chaleureux et quelquefois poétique et passionné, par une recherche consciencieuse de la vérité, par une intelligence parfaite des sujets qu'ils embrassaient, ses écrits le sont peut-être encore davantage par les convictions religieuses qui y prédominent, et dont l'expression semblait être le but principal de l'auteur. M. Ozanam mérite d'autant plus d'être loué de cette alliance profondément sincère, qu'elle ne causait aucun tort à l'indépendance de vues nécessaire à l'historien et au littérateur. S'il cherchait dans les monuments historiques la justification des dogmes et des traditions d'un ordre supérieur et les preuves des bienfaits du christianisme dans l'ordre social, sa foi profonde n'en récusait pas moins sévèrement les témoignages douteux, et rejetait comme la plus dangereuse méthode celle qui eût consisté à altérer ou à admettre légèrement les faits à l'appui des doctrines religieuses.

« La direction des études de M. Ozanam fut nécessairement influencée

par son professorat à la faculté des lettres de Paris, où il avait remplacé en 1844, dans la chaire de littérature étrangère, après une suppléance de quatre années, M. Fauriel, dont la mémoire vivra aussi parmi nous. Deux sujets de recherches semblent l'avoir plus particulièrement occupé, la littérature italienne au XIIIe siècle et dans ses origines, l'histoire de la Germanie antique et chrétienne.

« Le premier de ces sujets eut son point de départ dans la thèse que subit à la Sorbonne, en 1839, M. Ozanam, pour obtenir le grade de docteur ès lettres. Sa thèse française était un *Essai sur la philosophie de Dante ;* et sous le titre: *De frequenti apud veteres poetas heroum ad inferos descensu*, sa thèse latine envisageait une partie des sources antiques auxquelles Dante avait pu emprunter l'idée de son admirable poëme. Ce premier travail de M. Ozanam, agrandi, modifié depuis, eut une seconde édition en 1845 sous ce titre : *Dante et la Philosophie catholique au* XIIIe *siècle; — Études sur les sources poétiques de la divine Comédie*. Il fut plusieurs fois traduit en Italie et en Allemagne. L'étude de la littérature italienne qui avait inspiré ce premier ouvrage, fut aussi le sujet des deux derniers de M. Ozanam. Dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie depuis le* VIIIe *siècle jusqu'au* XIIIe (1 vol. in-8°, 1850), il traça sous un de ses aspects le tableau de l'instruction publique en Italie, pendant le moyen âge, à l'aide de documents originaux, chartes, obituaires, poésies. Le second de ces ouvrages intitulé : *Les poëtes franciscains en Italie au* XIIIe *siècle* (1 vol. in-8°, 1852), servit à M. Ozanam de cadre pour montrer les précurseurs de Dante et de Pétrarque dans les poëtes religieux italiens du XIIIe siècle, dont saint François d'Assise fut, par son génie et son influence, le type le plus illustre, quoique ayant beaucoup moins écrit que ses disciples et ses imitateurs, saint Bonaventure, Fra Jacomino de Vérone, et surtout le frère Jacopone de Todi, le poëte le plus fécond de l'ordre, l'auteur du *Stabat Mater*.

« L'occasion et les matériaux de ces deux ouvrages furent fournis à M. Ozanam par deux voyages en Italie, où, sous l'apparence d'un repos momentané, indispensable à sa santé, déjà si frêle, il allait créer de nouvelles fatigues à son ardente imagination.

« La seconde série de recherches qui ont aussi longtemps et activement occupé M. Ozanam consiste dans ses *Études germaniques pour servir à l'Histoire des Francs*. Deux parties, formant chacune un volume et un ouvrage distinct, ont été publiées, la première, en 1847, sous le titre de *la Germanie avant le christianisme*, ou recherches sur les origines, les traditions, les institutions des peuples germaniques et sur leur établissement dans l'empire romain; la seconde, en 1849, intitulée *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ou recherches sur l'histoire ecclésiastique, politique et littéraire des temps mérovingiens et sur le

règne de Charlemagne. Le mérite de cette nouvelle histoire d'Allemagne, étudiée dans ses plus anciennes périodes, empruntée aux meilleures sources et éclairée par les recherches de l'érudition moderne, a été suffisamment prouvé par le jugement de l'Académie des inscriptions qui lui a décerné, deux années de suite, en 1849 et en 1850, le grand prix Gobert.

« L'activité et le dévouement de M. Ozanam, non-seulement à l'étude, mais à l'accomplissement de tous ses devoirs étaient tels que ses travaux littéraires, quelque considérables qu'ils aient été, n'occupaient cependant, avec son cours à la Sorbonne, qu'une partie de sa vie. La rédaction de nombreux articles dans les revues les plus influentes, consacrées à la défense des doctrines catholiques, et surtout l'exercice de la charité chrétienne la plus ardente, étaient pour M. Ozanam autant de devoirs qu'il n'accomplissait pas avec moins de conscience; car l'instruction n'était à ses yeux qu'une des voies qui conduisent à la vertu. Il avait été à Paris, en 1833, l'un des jeunes fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paule, société qui depuis a fait tant de bien, soulagé tant de misères et placé la foi de la jeunesse chrétienne sous la protection de la charité.

« M. Ozanam avait beaucoup d'amis parmi les membres de la Société de l'Histoire de France. L'attachement le plus intime l'unissait surtout à M. Ampère, et le savant et respectable doyen de la faculté des lettres, M. Le Clerc, qui avait été l'un des juges de ses différents concours, où il obtint tant de succès, lui portait une affection toute paternelle.

« M. Ozanam était né à Milan, en 1813, d'une famille originaire de la Bresse; il avait fait à Lyon ses premières études; en 1836, il avait été reçu docteur en droit, à Paris; en 1839, docteur ès lettres, et agrégé de la même faculté en 1840. Il est mort à Marseille le 8 septembre 1853, soutenu par les sentiments de la piété la plus fervente qui avaient animé toute sa vie, au retour d'un voyage en Italie où il était allé, avec une épouse toute dévouée, chercher en vain quelque adoucissement à la maladie de poitrine qui le consumait depuis plusieurs années.

« Le nom de M. Jules Renouard est trop intimement uni à celui de notre Société pour que nous ne devions pas lui payer ici le tribut de regrets que sa mort prématurée et subite a inspirés à tous ceux qui l'ont connu. Dépositaire des publications de la *Société de l'Histoire de France*, depuis sa fondation en 1833, M. J. Renouard a justifié cette marque de confiance dès lors fort ambitionnée; il a contribué à son succès par l'excellente réputation dont il jouissait comme libraire éditeur, par ses nombreuses relations à l'étranger, et surtout par la régularité par-

faite que vos commissaires et censeurs ont toujours reconnue dans la gestion de ses comptes.

« Fils et successeur du célèbre bibliographe et bibliophile Antoine-Augustin Renouard, fondateur de cette maison de librairie vers la fin du dernier siècle, et dont la mort n'a été que de quelques mois antérieure à celle de l'honorable collègue que nous regrettons, il la dirigeait depuis 1826. Préparé à cette direction et aux relations étendues qu'elle entretenait en Europe, par des voyages répétés dans les principales villes d'Allemagne, de Hollande, de Russie et d'Angleterre, M. J. Renouard avait trouvé dans ses voyages de fréquentes occasions d'enrichir les collections bibliographiques qu'il avait su apprécier dans la maison de son père. Il a perpétué la bonne réputation que celui-ci s'était justement acquise par son expérience consommée comme éditeur, par ses nombreux travaux bibliographiques et littéraires, par les annales des Alde, des Estienne, et par l'élégante correction du texte des classiques de la littérature française. Enfin, un séjour plus longtemps prolongé en Italie avait inspiré à M. J. Renouard pour les beaux-arts, un goût très-vif qui n'a pas été sans influence sur le choix de plusieurs des éditions qu'il a plus particulièrement entreprises. *L'Histoire des peintres de toutes les époques depuis la renaissance jusqu'à nos jours*, curieux et très-intéressant recueil commencé en 1851, avec son concours comme libraire éditeur, par M. Charles Blanc, ancien directeur des Beaux-Arts, est une de celles qui lui feront certainement le plus d'honneur. Ce goût des belles gravures comme ornement des textes, goût dont on a si fort abusé depuis quelques années, était aussi pour M. J. Renouard une tradition paternelle. En effet, les belles éditions des classiques français avaient été aussi vraiment *illustrées* par les charmantes compositions de Moreau, de Desenne, de Prudhon et de Saint-Aubin.

« M. J. Renouard a été pendant plusieurs années juge au tribunal de commerce de la Seine et membre de la chambre de commerce, où son caractère ferme et conciliant lui mérita l'estime de ses collègues; il fut l'un des plus ardents défenseurs de la propriété littéraire et artistique. Né en 1798 en Picardie, il est mort subitement en février 1854. L'utile coopération de son estimable associé M. Jules Tardieu qui vient de remplacer dans notre Société le confrère que nous avons perdu et qui, depuis plusieurs années déjà, dirigeait très-activement cette librairie, nous doit être une garantie qu'elle continuera de mériter la bonne renommée et la juste confiance dont elle jouit depuis plus d'un demi-siècle. Un des jeunes fils de M. J. Renouard sera préparé avec le concours de M. J. Tardieu, à la carrière commerciale et perpétuera ainsi un nom fort honorable dans la librairie parisienne. »

M. Ch. Lenormant entretient l'Assemblée du projet de publication des *Mémoires de Mathieu Molé*, qui, après avoir été examiné par le comité qu'il préside, a reçu tout récemment l'approbation du Conseil de la Société. Les diverses parties de ces *Mémoires*, éparses dans plusieurs des anciens fonds du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, ont été réunies par M. Aimé Champollion. L'ensemble de ce travail forme un journal suivi de la vie politique du célèbre magistrat, la plupart du temps écrit de sa main, et entremêlé de pièces justificatives dont un grand nombre sont inédites. M. le comte Molé, l'un des fondateurs de la Société, et qui depuis l'origine fait partie de son Conseil, ayant pris connaissance de ce recueil, s'est montré frappé de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de son illustre aïeul; il a chargé M. Lenormant d'en recommander la publication à la Société, et s'offre même pour écrire le discours préliminaire qui devra être placé en tête de l'édition. Les *Mémoires de Mathieu Molé* formeront deux volumes. La copie du premier est prête, elle pourra presque immédiatement être livrée à l'impression, et par conséquent faire partie de la distribution de 1854. Le Conseil, sur l'avis du Comité de publication, après avoir admis la proposition qui lui était faite, a désigné M. Aimé Champollion pour éditeur des *Mémoires de Mathieu Molé*, et M. Lenormant pour commissaire responsable.

Cette communication est accueillie par l'Assemblée avec une évidente satisfaction.

RAPPORT DES CENSEURS.

« Messieurs,

« La mission que vous nous avez confiée s'est trouvée bien simplifiée par la clarté et la régularité des comptes qui nous ont été remis. Nous avons vérifié toutes les pièces, nous les avons contrôlées l'une après l'autre, et le résultat de la comparaison que nous avons faite des enregistrements avec les pièces justificatives a été une exactitude et une concordance parfaites.

« Ces comptes se résument ainsi :

Recettes.

Le premier janvier 1853, il restait en caisse	325 f. 55 c.	
Cotisations	9720 »	
Vente de livres	6698 »	16743 f. 55 c.
A reporter		16743 f. 55 c.

	Report.....		16743 f.	55 c.
Dépenses.				
Honoraires.....................	2772	50		
Impressions.....................	11640	»		
Frais divers, consistant en brochage, envoi de bulletins, droits de recette et remises, loyer et assurances de magasin, étrennes, gages, appropriation de la bibliothèque.....................	1427	57	15840	07
C'est donc une solde de.................			903 f.	48 c.

que vous portez à votre crédit de cette année.

« Ces chiffres, messieurs, parlent assez haut, et vous démontrent suffisamment l'état prospère de notre Société.

« Celui des cotisations est de très-peu inférieur à celui de l'année précédente, malgré les pertes nombreuses et bien regrettables que nous avons faites. D'ailleurs de nouveaux membres ont déjà comblé les vides faits dans nos rangs, et les demandes nombreuses qui nous sont adressées par des personnes qui désirent être admises dans notre Société nous permettent d'espérer que nous ne tarderons pas à atteindre le chiffre des années les plus prospères.

« Mais ce qui doit surtout attirer votre attention, c'est la vente de vos ouvrages qui dépasse de près de dix-huit cents francs celle de l'année dernière. Des recettes aussi brillantes ne sont pas un fait accidentel ; dans nos dernières assemblées annuelles, on les avait prévues dans un avenir prochain : elles trouvent naturellement leur explication dans le choix des ouvrages dont chaque année, depuis vingt ans, vous enrichissez votre fonds ; dans les soins assidus et intelligents que vous donnez à leur impression, à la correction des textes, à la beauté du papier et des caractères, qualités qui leur donnent place dans les bibliothèques les mieux composées.

« Ces succès, Messieurs, hâtons-nous d'en faire hommage aux membres du Conseil de la Société de l'Histoire de France, qui veulent bien consacrer leur temps à des travaux utiles, dont ils n'ont à espérer d'autre récompense que la satisfaction d'avoir contribué à la publication de livres ou mal édités jusqu'ici, ou qui n'avaient point encore paru, et dont quelques-uns ont jeté un jour nouveau sur des faits peu connus. N'oublions pas que c'est grâce à la bonne direction qu'ils ont imprimée à nos travaux, que nous pouvons aujourd'hui constater ces heureux résultats, et reconnaissons qu'ils les ont obtenus aussi par une bonne administration et une intelligente économie.

« Nous vous demandons, messieurs, de vouloir bien approuver les comptes de M. le trésorier, et de lui en donner décharge pour l'exercice de 1853.

« Les censeurs, DE BOUIS et BOCQUET, rapporteur. »

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées; la gestion et l'état des comptes de M. le trésorier, pendant l'exercice 1853, sont approuvés par la Société.

Lecture historique.

M. V. Le Clerc lit une notice sur les *OEuvres inédites de l'ancienne poésie française.*

Ce Mémoire, qui présente un grand nombre d'indications précieuses, et montre combien il reste encore à faire pour la publication des monuments de notre littérature du moyen âge, est écouté avec un vif intérêt.

Élections.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection de treize membres du Conseil; dix pour représenter le quart des membres à renouveler chaque année, et trois autres en remplacement de MM. A. Bertin et B. Guérard, décédés, et de M. de Gaulle, démissionnaire.

Sont élus à la majorité des suffrages :

MM. DE BOUIS.
DELISLE (Léopold).
DUCHESNE aîné.
GUIZOT.
HASE.
le comte DE MONTALEMBERT.

MM. LENORMANT (Charles).
NAUDET.
le duc PASQUIER.
TAILLANDIER.
TEULET.
THIERRY (Augustin).
VITET.

Sont élus censeurs : MM. BOCQUET et A. DUTENS.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Sociétés correspondantes de la Société de l'Histoire de France

En France.

Société impériale des Antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société française pour la conservation des monuments, à Caen.
Société Archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société Archéologique de Rambouillet.
Société Archéologique de Touraine, à Tours.
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Académie d'Arras.
Société d'Agriculture de l'Aube, à Troyes.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Académie des Sciences de Caen.
Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Académie des Sciences de Dijon.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.
Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Lille.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société Académique du Puy.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société Archéologique de l'Orléanais.

A l'étranger.

Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Bavière, à Munich.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Société historique de Bamberg.
Société historique et littéraire de Tournay.
Académie d'Histoire et Arts de Liége, Belgique.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE de la Suisse Romande, à Lausanne.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HISTORIQUE de la Suisse, à Zurich.
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES du Nord, à Copenhague.
SOCIÉTÉ HISTORIQUE de Pensylvanie, à Philadelphie.
INSTITUT HISTORIQUE de Rio-Janeiro, Brésil.

MM. les présidents des Sociétés ci-dessus indiquées, sont invités à vouloir bien faire connaître à la *Société de l'Histoire de France*, leurs correspondants à Paris.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

61. — *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne;* par M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Paris, Durand et Dumoulin, 1854. In-8 de 208 pages.

Ce travail est une thèse présentée à l'École des Chartes, puis couronnée par l'Académie des Inscriptions. L'étude des causes de la prospérité croissante de la ville de Narbonne depuis le temps des Romains jusqu'au milieu du XIVe siècle, puis de sa décadence rapide et complète, est un sujet plein d'intérêt encore aujourd'hui pour notre littoral de la Méditerranée. Voici le plan que M. Port s'est tracé et qu'il a développé, d'après le rapport de l'Académie, « avec autant de bon goût que de critique : »

Narbonne sous les Romains jusqu'au XIIe siècle. Consuls. Juridiction commerciale. Dettes. Impôts sur le commerce. Bourgeois; marchands. — Industrie : métiers; draps; vente des draps. — Commerce. Tableau de ce qu'il était au XIIIe siècle. Miel, huile, blé, vin; marins; clercs; marchands. — Commerce extérieur : consuls d'outre-mer; marques ou représailles; commerce avec l'Italie, Chypre, Rhodes, Constantinople, la Syrie et l'Asie; l'Égypte, Tunis, le Maroc; l'Espagne, l'Angleterre, la Flandre. — Décadence du commerce de Narbonne; ses causes : Aigues-Mortes, Montpellier, expulsion des juifs, changement du cours de l'Aude en 1320.

62. — *Précis chronologique de l'histoire de la ville de Saint-Dié*, département des Vosges; par M. Charles Chanzy, juge au tribunal de la même ville. In-8 de 13 feuilles 1/4. — A Saint-Dié, chez Freisz.

63. — *Recueil de chroniques de Touraine;* publié par André Salmon. — Tours et Paris, 1854. In-8 de CLII et 491 pages.

Ce recueil, publié sous les auspices de la Société archéologique de Touraine, précédé d'amples notices bibliographiques et critiques sur les documents qu'il renferme, se compose des chroniques dont voici la liste : 1° Chronique de Pierre Begin, depuis l'empereur Dèce jusqu'à l'an 1138. — 2° Grande chronique de Tours, depuis la Création jusqu'à l'an 1227. — 3° Chronique abrégée de Tours;

abrégé de la précédente continué jusqu'en 1338. — 4° Chronique des archevêques de Tours. — 5° Chronique de S. Martin de Tours, 542-1199; ce morceau n'occupe que deux pages. — 6° Histoire abrégée de S. Julien de Tours; xie siècle. — 7° Histoire rimée de S. Julien de Tours; œuvre jusqu'à présent inédite, d'un religieux de la fin du xie siècle. — 8° Histoire de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches; commencement du xiiie siècle. — 9° Traité de l'éloge de la Touraine, des évêques de Tours, des abbés et du monastère de Marmoutier; xiiie siècle. — 10° Chronique des abbés de Marmoutier; s'arrête en 1426. — 11° Dédicace de l'église de Marmoutier par le pape Urbain II en 1096, racontée par un témoin. — 12° Livre du rétablissement de Marmoutier par le comte Eude. — 13° Chronique de l'abbaye de Gatine. — 14° Chronique de l'église de Notre-Dame de Loches (inédite).—15° Supplément à la chronique des abbés de Marmoutier.—16° Chronique des prieurés de Marmoutier; xviie siècle (inédite).

64. — *Six femmes de Henri VIII* (*les*), scènes historiques; par M. Empis, de l'Académie française. Deux volumes in-8. — Paris, Artus-Bertrand. (15 fr.).

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 6. — JUIN 1854.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 JUIN 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. PASSY, VICE-PRÉSIDENT.

Les procès-verbaux de la séance du Conseil d'administration du 25 avril et de l'Assemblée générale du 2 mai sont lus par le secrétaire; la rédaction en est adoptée.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

867. M. le comte d'Houdetot, député, ancien pair de France, à Paris, rue de Londres, 10; présenté, au nom de M. de Barante, par M. Duchesne aîné.

868. M. François, maître des requêtes au conseil d'État, rue Saint-Sauveur, n° 6; présenté par MM. V. Le Clerc et Parent de Rosan.

870. Mme la baronne de Grafenried-Villars, place Vendôme, 10; présentée par les mêmes membres.

871. M. Hallays-Dabot, chef d'institution honoraire, rue des Fossés-Saint-Jacques, 18; présenté par MM. V. Le Clerc et J. Desnoyers.

872. M. Édelstand du Méril, rue de l'Odéon, 11; présenté par MM. V. Le Clerc et Aug. Le Prévost.



Ouvrages offerts.

De la part du Ministère de l'instruction publique :

Bulletin des Sociétés savantes ; t. Ier, 4e et 5e livraisons, 1853, in-8.

De la part de la Société d'histoire de la Suisse romande :

Supplément aux cartulaires de la Chartreuse d'Oujon et de l'abbaye de Haut-Crêt, par M. Hisely ; et *cartulaire de l'abbaye de Montheron*, par M. Fr. de Gingins. Complément du t. XII des Mémoires de cette Société. Lausanne, 1854, 1 vol. in-8.

— *Mémoires et documents*, publiés par la même Société ; t. XIII, 1re livraison. Lausanne 1853, 1 vol. in-8.

De la part de la Société impériale archéologique du midi de la France :

La 2e livraison du t. VII de ses *Mémoires ;* Toulouse, 1854, in-4.

De la part de la Société des antiquaires de Picardie :

Le n° 1 de son *Bulletin* pour l'année 1854. Amiens, in-8.

De la part de M. P. Marchegay :

Les Chroniques de Saint-Aubin d'Angers ; mémoire extrait de la *Revue de l'Anjou;* ann. 1854. Br. in-8.

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile ; nos de mars et avril 1854.

Correspondance.

M. le marquis de Pastoret exprime ses regrets d'être empêché par une séance du Sénat d'assister à celle du Conseil de la Société.

— M. le comte de Montalembert adresse des remercîments de sa nomination au nombre des membres du Conseil ; il a été très-sensible à ce témoignage de confiance de la Société.

— Mme la princesse de Halzfeldt, née de Castellane, écrit pour remercier le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

— MM. de Coussemaker et de Nadaillac écrivent pour le même objet.

— M. P. Marchegay renouvelle l'assurance que son manuscrit des *Chroniques et autres documents historiques de l'Anjou* sera prêt à être mis sous presse au 1er novembre prochain.

— M. Ch. de Bertrand, secrétaire archiviste de la Société Dunkerquoise, accuse réception des derniers numéros du *Bulletin.*

— M. Ch. Malo, directeur de l'agence générale des Sociétés sa-

vantes fait connaître les conditions auxquelles il met un local, rue Taranne, n° 12, à la disposition de ces sociétés, pour leurs séances.

Travaux de la Société.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, présente l'état des impressions :

Orderic Vital, t. V. Dix placards sont composés ; on a de la copie pour plusieurs autres feuilles.

Mémoires de Mathieu Molé. 137 p. in-folio du manuscrit ont été remises à l'imprimerie ; 9 placards sont composés et l'impression va être poursuivie rapidement.

Journal de Barbier. Le commencement de la copie du IV[e] volume a été remis à l'imprimerie ; M. de La Villegille en promet prochainement la suite.

Annuaire de 1854. 200 pages de la *Topographie ecclésiastique de la France* sont composées. M. J. Desnoyers ne négligera rien pour remplir le plus promptement possible les lacunes qui restent encore à combler dans un petit nombre de diocèses des Germanies, sur lesquels les documents originaux qu'il a pu consulter à Paris lui ont été jusqu'ici insuffisants.

En l'absence de M. Lenormant, président du Comité de publication, M. N. de Wailly donne quelques explications sur les *Mémoires de Mathieu Molé*. Le jour de l'Assemblée générale, aucun des volumes destinés à représenter la souscription de 1854 n'était encore sous presse ; le Comité de publication, s'étant réuni avant cette séance, proposa unanimement aux membres du Conseil, qui se trouvaient présents en assez grand nombre, l'impression de ces importants mémoires ; cette impression fut décidée avec la même unanimité.

Le Conseil sanctionne aujourd'hui officiellement cette décision, qui n'avait été prise en séance extraordinaire qu'afin qu'il pût en être donné avis à l'Assemblée générale, et que l'impression pût être commencée sans retard.

M. de Wailly informe aussi le Conseil que, pour faire droit au désir exprimé par plusieurs membres de la Société, l'avis du Comité de publication serait d'ajouter une traduction au texte latin des *OEuvres historiques de Thomas Basin*. L'éditeur, M. Quicherat, en sera informé, cette détermination étant contraire au projet primitivement adopté en 1845, qui remplaçait la traduction par des sommaires analytiques très-détaillés.

Le même membre informe encore le Conseil que la publication des Extraits des Registres criminels du parlement de Paris, d'après la copie de Dongois, mise par M. Taillandier à la disposition du Conseil, pa-

raît difficilement réalisable. Toutefois le Comité n'a point encore pris de décision.

M. Bordier est choisi par le Conseil pour remplacer M. Guérard dans les fonctions de commissaire responsable du dernier volume d'*Orderic Vital*.

Le tirage des *Mémoires de Mathieu Molé* est fixé à 750 exemplaires.

— M. Parent de Rozan communique et dépose les originaux des onze lettres inédites de Voltaire, dont il avait déjà donné connaissance au Conseil. Elles seront insérées dans l'un des prochains numéros du *Bulletin*, avec quelques notes et extraits de documents originaux relatifs à Voltaire, communiqués aussi par M. de Rozan.

— Le Conseil s'occupe de divers objets d'administration.

Élections.

Le Conseil procède, par la voie du scrutin, au renouvellement de son bureau et de plusieurs comités, pour l'exercice 1854-1855, sont élus :

Président.........	MM. DE BARANTE.
Vice-Présidents....	A. PASSY. BELLAGUET.
Secrétaire.........	J. DESNOYERS ; ses fonctions continueront jusqu'en 1857.
Secrétaire adjoint...	TEULET.
Trésorier-archiviste.	DUCHESNE aîné.

Comité de publication.

Par suite de la nomination de M. Magnin, faite dans l'une des précédentes séances en remplacement de M. Guérard, ce Comité est ainsi composé :

MM. CH. LENORMANT, président.
RAVENEL.
DE WAILLY,
MAGNIN.

Comité des fonds.

MM. DE LA VILLEGILLE, président.
TAILLANDIER.
DE CHABRILLAN.
DE BOUIS.

Comité de l'Annuaire.

MM. N. de Wailly, président.
J. Desnoyers.
Taillandier.
L. Delisle.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

La prochaine réunion du Congrès scientifique de France aura lieu à Dijon le 10 août. Voici le programme des questions d'archéologie et d'histoire qui seront soumises à la discussion dans le sein du Congrès.

1. — La dernière campagne de César dans les Gaules a-t-elle été toujours bien interprétée? et les opinions diverses qui ont été émises à cet égard ne doivent-elles pas mettre l'esprit en défiance sur certaines positions supposées de lieux historiques, dont les vestiges ne se trouvent point malgré d'actives recherches?

2. — Le plateau de Sainte-Reine, les lieux qui l'avoisinent, et leur situation par rapport aux grands mouvements des deux armées de César et de Vercingétorix, répondent-ils à toutes les données des Commentaires sur le siége d'*Alesia?*

3. — Où les *Boii* s'établirent-ils chez les Éduens quand César eut taillé en pièces l'armée helvétienne?

4. — N'y a-t-il pas dans nos contrées bourguignonnes des localités qui ont conservé des traces si profondes des mœurs et du langage des Gaulois, qu'elles percent encore malgré une longue civilisation? Le Morvan n'offre-t-il pas une ample récolte à cet égard?

5. — Les *déesses mères* trouvées en Bourgogne et sur les bords du Rhône ont-elles été suffisamment étudiées? les a-t-on décrites avec soin? Présenter une monographie de ces divinités gallo-romaines; indiquer leur rôle dans la théogonie païenne.

6. — Quelle est la signification du mot *Segomon* dans les inscriptions gallo-romaines? — Est-ce le nom d'une divinité gauloise, ou est-ce la qualification gauloise d'une divinité romaine?

7. — La Bourgogne a-t-elle eu une forme particulière sous la do mination romaine pour les monuments funéraires, ainsi que paraî

traient l'indiquer les aiguilles ou petits obélisques déposés au musée lapidaire de Dijon et dans le cabinet de M. H. Baudot?

8. — Quels sont les monuments romains les plus importants dont il existe encore des vestiges dans la Bourgogne, et particulièrement dans le département de la Côte-d'Or?

9. — Quels sont les caractères qui distinguent entre elles les sépultures romaines, gallo-romaines et mérovingiennes?

10. — Le style roman bourguignon est-il assez distinct des autres styles existant à la même époque pour former une classe particulière? — Les limites de la région monumentale formée par cette variété du style roman ont-elles été suffisamment indiquées par M. de Caumont dans son Abécédaire d'Archéologie?

11. — Trouve-t-on des indices qui fassent remonter certaines églises de la Côte-d'Or jusqu'au XIe siècle?

12. — Existe-t-il des peintures murales du XIIIe siècle dans quelques églises de la Côte-d'Or?

13. — Quelle influence ont eue les croisades sur la concession des chartes de franchise par les seigneurs? — De quelles législations antérieures dérivent les dispositions réglementaires de ces chartes?

14. — Quelle a été l'influence de saint Martin dans nos contrées?

15. — De l'emploi le plus ancien de l'ogive en Bourgogne. — Signaler avec soin les nombreux monuments dans lesquels l'ogive se trouve alliée aux formes les plus caractérisées, et même les plus anciennes du style roman; tâcher de retrouver la date de construction de ces monuments mixtes; indiquer dans quelles parties des édifices figure l'ogive, quelle est sa forme, si elle figure seule, ou si elle alterne avec des arcs en plein cintre. Ce mélange de l'ogive aux formes romanes les plus décidées n'est-il pas un des caractères de l'architecture bourguignonne au moyen âge? Ne s'y montre-t-il pas plus tôt et ne s'y prolonge-t-il pas plus tard que dans les autres provinces? A quelle époque le style dit ogival s'établit-il en maître, et se dégage-t-il complétement des traditions précédentes?

16. — Caractères propres à l'école bourguignonne, dans la forme générale des monuments et dans l'ornementation. — Ses limites géographiques. — Comparaison des produits de cette école, d'une part avec les édifices du nord de la France, et d'autre part avec ceux de la Provence et des provinces méridionales. La Bourgogne n'occupe-t-elle pas sur la carte archéologique une place analogue à celle qu'elle occupe sur la carte géographique?

17. — Rechercher les noms et tracer autant que possible les cir-

conscriptions des anciens *pagi* de la province; en rechercher la trace et le souvenir dans les noms modernes de plusieurs de nos villages.

Privilége de Domremy-la-Pucelle[1].

Les documents qui vont suivre paraissent avoir été ignorés jusqu'à ce jour des nombreux historiens de la Pucelle. Ils forment un dossier de dix pièces principales, sans compter quelques chemises ou notes purement administratives et dépourvues d'intérêt historique, qui font aujourd'hui partie des Archives de l'Empire (section domaniale, cote H, 1535[2]). Toutes ces pièces, sauf la première, sont, je crois, non-seulement inédites, mais à peu près inconnues[2]. La première est un document dont le texte a été publié depuis longtemps et à maintes reprises; mais la leçon que fournit le dossier H, 1535[2] est meilleure, sur certains points, que les transcriptions précédemment imprimées. Cette version nouvelle elle-même a été récemment insérée, avec quelques développements, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[3]. Toutefois, comme cette pièce est très-courte, et qu'elle est en quelque sorte la base de toutes celles qui la suivent, nous croyons devoir la reproduire également ici.

I. *Lettres patentes de Charles VII, qui exemptent d'impôts les habitants de Domremy et de Greux, à la requête et en l'honneur de la Pucelle;* 1429.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailly de Chaumont, aux eslus et commissaires commis et à commettre à mettre sus, asseoir et imposer les aides, tailles, subsides et subventions audit bailliaige, et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans, salut et dilection. Sçavoir vous faisons que, en faveur et à la requeste de nostre bien amée Jehanne la Pucelle, et pour les grands, hauts, notables et prouffitables services qu'elle nous a fait, et fait chacun jour, au recouvrement de nostre seigneurie, nous avons octroyé et octroyons, de grâce espéciale par ces présentes, aux manans et habitans des ville et villaige de Greux et Domremy, oudit bailliaige de

1. L'auteur de cette notice est M. Vallet de Viriville, professeur auxiliaire à l'Ecole des Chartes, auquel on doit déjà la publication de plusieurs documents très-intéressants sur l'histoire de Jeanne d'Arc.

2. La commune de Greux (qui comprend celle de Domremy), d'après des recherches toutes récentes et officielles, ne possède plus actuellement, dans ses archives, aucun titre quelconque relatif à son ancienne immunité d'impôt, ni au souvenir de la Pucelle.

3. Troisième série, tome V, pages 271 et suiv.

Chaumont en Bassigny, dont la dite Jehanne est natifve, qu'ilz soient d'ores en avant francs, quictes et exemptz de toutes tailles, aides, subsides et subvencions mises et à mettre oudit bailliaige. Si vous mandons et enjoingnons et à chacun de vous, si comme à l'un qu'il appartiendra, que, de nostre présente grace, affranchissement, quittance et exempcion vous faictes, souffrez et laissez lesditz manans et habitans joyr et user pleinement, sans leur mettre ou donner, ne souffrir estre mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire, lors ne pour le temps à venir; et en cas que lesditz manans soient ou seroient assis et imposés èsdictes tailles et aides, chacun de vous en droit soy les en faictes tenir quictes et paisibles. Car ainsy nous plaist et voulons estre fait, non obstans quelxconques ordonnances, restrictions ou deffences et mandemens à ce contraire. Donné à Chinon[1] le derrenier jour de juillet l'an de grace mil quatre cens vingt neuf et de nostre règne le septiesme.

« Par le roy en son conseil, BUDÉ.

« Pour copie collationnée sur les dites lettres patentes à nous représentées en parchemin par les habitans et communauté dudit Greux dépositaires d'icelles, ainsi que de différentes lettres patentes confirmatives des mêmes priviléges et exemptions énoncées aux lettres patentes ci-dessus collationnées, qui ont étés de suittes remises par nous au sindic, habitans et communauté de Greux; laditte collation faitte à la requette et dilligence des maire, sindic, habitans et communauté de Domremy la Pucelle, aux quels les présentes seront remises après que les droits dubs au roy seront acquittés, par nous, notaire royal et tabellion royal en la prévôté royalle d'Andelot, reçu au bailliage de Chaumont en Bassigny, exprès transporté audit Greux, à la réquisition desdits maire, sindic, habitans et communauté de Domremy la Pucelle, ce jour d'huy, huitième jour du mois de novembre mil sept cens soixante neuf. En foy de tout quoy, nous sommes soussignés. — VIVENOT, notaire royal.

« Controllé à Vaucouleurs le dix novembre 1769. Reçu six sol et six deniers. — FYOT.

1. *Sic* dans la copie. Cependant l'original devait porter *Donné ou Chasteau Thierry*. On a la preuve certaine que Charles VII, le 31 juillet 1429, était à Château-Thierry et non à Chinon. Charles du Lis qui, deux fois (*Discours sommaire*, 1612, in-12, p. 4, et *Traité sommaire*, 1628, in-4°, p. 4), a visé cette pièce, avait lu, ainsi que M. Jollois, d'après le *vidimus* de 1483 : donné au *Chasteau-Thierry*. J'estime que *Chinon* était une erreur du scribe, corrigée dans l'original par un renvoi : le notaire de 1769 aura copié l'erreur en omettant le renvoi.

« Nous, subdélégué au département de Vaucouleur, de l'intendance de Champagne, certifions que la signature ci-dessus est du sieur Vivenot, notaire et tabellion royal en la prévoté d'Andelot, reçu au baliage à Chaumont en Bassigny et que foy doit y estre adjoutée dans et hors jugement; en témoignage de quoy nous avons signées les présentes à Vaucouleurs, ce dix novembre mil sept cent soixante neuf. — DUPARGE. »

II. *Copie*[1] *d'une requête ou mémoire, rédigé par Leprince, avocat, et joint par les habitants à la pièce qui précède.*

« SUR LA REQUÊTE PRÉSENTÉE au roy en son conseil par les habitants et communauté de Dompremy la Pucelle, pays Barrois, annexe de la paroisse de Greux, terre de Champagne, CONTENANT qu'ils réclament avec confiance le privilége le plus intéressant pour eux et en même temps le plus honorable pour les rois de la reconnaissance desquels ils le tiennent; le recouvrement de la France en est le principe et l'époque auguste. Charles VII, au retour de son sacre à Rheims, où il avoit été conduit par Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans, dans le temps que le royaume étoit en proye aux Anglois, voulut reconnoître un service si important. Il annoblit la famille de la Pucelle, lui donna pour armoiries ses propres armes. Il fit placer sa statue et celle de la Pucelle, chacune d'un côté, à genoux, sur le pont d'Orléans, où on les voit encore, avec les inscriptions les plus honorables. Il ne borna point sa reconnoissance à la personne et à la famille de la Pucelle : il voulut l'étendre à sa patrie. Par des lettres patentes du 30[2] juillet 1429, il accorda aux villages de Greux et de Dompremy, bailliage de Chaumont en Bassigni, dont elle étoit native, l'exemtion à l'avenir de toutes tailles, aydes, subsides et subventions mises et à mettre audit bailliage. Ce privilége a été confirmé successivement par tous les rois à leur avènement au trône.

« LA PAROISSE de Greux comprenoit alors, comme aujourd'hui, des maisons situées sur le territoire de la province de Champagne et d'autres sur le territoire barrisien. Les habitants des unes et des autres n'avoient qu'une chapelle commune qui a été successivement augmentée et qui forme aujourd'hui la paroisse tant de Greux que de Donremy. Elle est située sur le territoire de Greux. Les suppliants ont joui des priviléges portés dans les lettres patentes jusqu'au 25 janvier 1571, que le Barrois et ses dépendances ont été cédés au duc de Lorraine, envers

1. Copie faite en la forme administrative dans les bureaux de l'intendance, à Paris.

2. Erreur pour 31.

lequel ils sont devenus contribuables. Le village de Greux, qui n'a jamais changé de domination, n'a point éprouvé d'interruption dans son privilége : il en jouit encore. Le village de Dompremy auroit dû rentrer dans son premier état lorsqu'il a été réuni à la France [1]. Mais ceux qui étoient à leur tête ont souffert d'être imposés aux contributions sans réclamer alors le privilége unique qui les en exempte. Les suppliants voyent subsister cette différence affligeante entre les membres d'une même communauté ayant tous le même droit, le même titre, qu'ils sont sujets à toutes les subventions dont les habitants de Greux sont exempts.

« Requierroient a ces causes les supplians qu'il plût à Sa Majesté ordonner que les lettres patentes du trente juillet quatorze cent vingt-neuf seront exécutées selon leur forme et teneur ; en conséquence, les maintenir et garder dans l'exemption de touttes tailles, aydes, subsides et subventions, mises et à mettre aux termes desdites lettres patentes ; ordonner que l'arrêt à intervenir sera inscrit sur les registres, tant du bailliage de Chaumont en Bassigny que de l'élection et partout ailleurs où besoin sera.

« Vu ladite requête signée Leprince, avocat des supplians, ensemble copie collationnée devant notaires desdites lettres patentes. »

Note ajoutée à la pièce qui précède :

« M. Barbier [2]. — Envoyer à M. Rouillé [3]. — Registré le 21 décembre 1769. »

III. *Lettre d'envoi du mémoire par l'intendant des finances à M. Rouillé d'Orfeuil* (minute).

« Paris, ce 24 décembre 1769.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une requête accompagnée d'une pièce présentée au Conseil, etc.

« Je vous prie de me marquer ce que vous pensez de cette demande afin de me mettre en état d'en conférer avec M. le contrôleur général.

« Je suis, etc. »

1. Voir le mémoire suivant, pièce n° V.

2. Premier commis de M. d'Ormesson, intendant des finances, à Paris, ayant les *tailles* parmi les attributions de son bureau ou de sa division. (*Almanach royal de* 1769.)

3. M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la généralité de Champagne.

IV. *Réponse de M. Rouillé d'Orfeuil à l'intendant des finances.*

« A Paris, le 15 juin 1770.

« Monsieur,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 24 décembre dernier, le mémoire, etc.

« J'ai vérifié que la communauté de DompRemy, dont il s'agit et dont il y en a plusieurs de ce nom en Champagne, dépend de la généralité de Lorraine, quoique la paroisse de Greux soit réellement de cette première province. En conséquence j'ai fait passer votre lettre et le mémoire qui l'accompagnoit à M. de La Galaizière [1], et je l'ai prié de vous procurer l'éclaircissement que vous désirez, etc.

« Je suis, etc.

Signé : ROUILLÉ D'ORFEUIL. »

Au dos :

« Dompremy, la Pucelle, etc. – M. Barbier.—Registré le 18 juin 1770. »

V. *Réponse de M. de La Galaizière à M. d'Ormesson.*

« ..... novembre 1771.

« Monsieur,

J'ai examiné la requête présentée au Conseil, et qui m'a été renvoyée parce que la communauté de Domremy est de mon département. Il résulte des éclaircissements que je me suis procurés sur cette affaire que Charles VII, voulant reconnoître les services importans que Jeanne d'Arc.... avoit rendus à l'État, accorda, à la prière de cette fille célèbre, aux villages de Greux et de Domremy, l'exemption de toutes tailles, etc.

La paroisse de Greux comprend deux villages, celui de Greux et celui de Domremy, qui dépendoient tous deux alors de la province de Champagne : Jeanne d'Arc est née dans celui de Domremy, ainsi le privilége accordé par Charles VII regarde principalement ce dernier village et n'a été étendu à celui de Greux que parce qu'il faisoit partie de la paroisse qui avoit donné naissance à cette fille illustre ; le village de Greux n'ayant point changé de domination, n'a jamais éprouvé d'interruption dans son privilége, qui a été confirmé successivement par tous les rois à leur avénement au trône. Le village de Domremy, à qui ce privilége étoit commun, a cessé au contraire d'en jouir depuis près

1. M. de Chaumont de La Galayzière, maître des requêtes, intendant de la généralité de Lorraine et Barrois. (*Almanach royal.*)

de deux siècles, parce qu'il a été démembré de la province de Champagne, pour passer sous la domination des ducs de Lorraine en leur qualité de ducs de Bar.

« Les difficultés qu'avoit fait naître en diverses circonstances la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois furent réglées par un concordat passé le 25 janvier 1571 entre le roi Charles IX et le duc de Lorraine Charles III. Il survint dans la suite de nouvelles difficultés et il restoit d'ailleurs beaucoup de confusion dans les limites de la Champagne et du Barrois. Le roi Henri III qui avoit succédé à Charles IX, et le duc Charles commencèrent par faire régler définitivement les limites de ces deux provinces, et pour achever de terminer les autres difficultés qui s'étoient élevées, Henri III donna le 8 août 1575 une déclaration par laquelle, en confirmant et expliquant le traité de 1571, il conserva au duc de Lorraine tous les droits de régale et de souveraineté sur le Barrois et en particulier celui d'établir dans cette province toutes tailles, aides et subsides.

« Ce règlement de limites ayant fait passer le village de Domremy sous la domination des ducs de Lorraine, il n'est point surprenant que les habitants de ce lieu aient cessé de jouir du privilége qui leur avoit été accordé. Les services importans que Jeanne d'Arc avoit rendus au roiaume dans le temps où il avoit été en proie aux Anglois, avoient déterminé Charles VII à ne pas se contenter d'accorder à la famille de cette fille illustre les distinctions les plus honorables. Pour conserver davantage le souvenir des services qu'elle lui avoit rendus, il voulut encore illustrer le lieu de sa naissance, en lui accordant un privilége que tous nos rois ont successivement confirmé. Mais les ducs de Lorraine que ces services ne regardoient pas, ne se crurent point obligés d'en partager la reconnoissance, et dès que les traités de 1571 et 1575 les eurent maintenus dans le droit d'imposer des subsides sur le Barrois, et que le village de Domremy eut fait partie de cette province, il se trouva confondu avec toutes les autres communautés et assujettit comme elles à toutes les impositions.

« Ce village étant rentré aujourd'hui sous la domination du roi, ses habitans réclament le privilége dont ils ont joui depuis l'année 1429 jusqu'au moment où il a été démembré de la Champagne pour être réuni au Barrois; cette demande me paroît devoir être accueillie très-favorablement.

« 1° Le village de Domremy est le même que celui qui est dénommé dans les lettres patentes du mois de juillet 1429; et ce qui le prouve, c'est que ce village dépend encore aujourd'hui de la paroisse de Greux, qui est également dénommée dans les mêmes lettres patentes; c'est que tous les historiens font naître Jeanne d'Arc à Domremy, près de Vau-

couleurs, et qu'il n'y a jamais eu près de cette ville qu'un seul village qui a emprunté d'elle son surnom de Domremy *la Pucelle;* c'est qu'enfin on y voit encore aujourd'hui la maison dans laquelle elle est née, et où elle a demeuré avec ses parens, jusqu'au moment où elle en partit pour aller trouver Charles VII à Chinon.

« 2° Lorsque les lettres patentes du dernier juillet 1429 accordèrent aux villages de Greux et de Domremy l'exécution de toutes espèces de subsides, Jeanne d'Arc avoit rendu à la France les services les plus importans en faisant lever le siége d'Orléans, en soumettant plusieurs villes au roi, et en le conduisant à Rheims, où il fut sacré le 17 juillet de la même année. Ce fut pour prix de ces services que ce prince voulut illustrer la patrie de la Pucelle, en lui accordant un privilége qui servît à conserver le souvenir de ses grandes actions et celui de la reconnoissance que lui devoit la France entière. Je sais que plusieurs écrivains ont cherché à jeter des doutes sur le merveilleux de l'histoire de la Pucelle; mais aucun n'a encore tenté d'affoiblir sa gloire, et tous nos historiens conviennent que, dans ce tems malheureux, ce fut elle qui, par son courage, son intrépidité et l'audace qu'elle sut inspirer à l'armée de Charles VII, changea absolument la face des affaires. Ce prince lui dut le commencement des succès dont son règne fut une suite continuelle, et le monument de sa reconnoissance envers elle paroît ne pouvoir pas être trop respecté.

« 3° Le village de Greux a joüi jusqu'à présent de l'exemtion contenue dans les lettres patentes du mois de juillet 1429. Ce privilége aiant été accordé par le même titre au village de Domremy, il paroît devoir en joüir également aujourd'hui. Il sembleroit même que s'il y avoit une préférence à accorder à l'un de ces deux villages, elle devroit l'être à celui de Domremy, puisque c'est dans ce dernier lieu que Jeanne d'Arc est née, et que le privilége accordé par Charles VII n'a été étendu au village de Greux que parce que c'est dans ce lieu qu'est située la paroisse de la quelle ces deux villages dépendent. L'interruption que celui de Domremy a éprouvée dans la jouissance de ce privilége ne me paroît pas devoir être un obstacle à son rétablissement, parce que les habitans ne l'ont perdu qu'en passant sous une domination étrangère; parce que la possession du village de Greux semble avoir réclamé dans tous les tems en faveur de celle de Domremy; et parce qu'enfin la confirmation, successivement faite par nos rois, d'un titre commun à ces deux villages, paroît avoir assuré à l'un et à l'autre la conservation du privilége qu'il contient.

« Ces motifs, monsieur, me déterminent à penser qu'il n'y a aucun inconvénient d'ordonner l'exécution des lettres patentes du dernier juillet 1429, et de maintenir en conséquence les habitans de Domremy

dans l'exemtion des subsides qui leur a été accordée par ces lettres patentes.

« J'ai l'honneur de vous renvoyer la requête des habitans de Domremy et les pièces qui y étoient jointes.

« Je suis avec respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE LA GALAISIÈRE. »

Au dos:

« Registré le 16 novembre 1771. — M. Dailly[1]. »

« Ne peut-on pas dire que le Roy a receu la Lorraine dans l'état où elle étoit, qu'il lui a conservé les priviléges dont elle jouissoit, et qu'il ne luy en doit pas d'autres? — Cependant cela est favorable; faire un extrait. »

VI. *Notes ayant servi au travail entre l'intendant des finances à Paris et le contrôleur général.*

« *Extrait.* — (Fait par ordre de M. d'Ormesson), novembre 1771.

« Le roi Charles VII, voulant reconnoître, etc. » (Ici un exposé succinct.)

« M. de La Galaisière regarde cette demande comme très-favorable. Dès que le village de Greux n'a point discontinué de jouir des exemptions portées par les lettres de 1429, cette possession semble avoir réclamé dans tous les tems en faveur des habitans de Domremy, puisque le titre est commun. Ces derniers paroissent même y avoir plus de droit, puisque c'est dans leur village que la Pucelle d'Orléans a pris naissance; que l'on y montre encore la maison qu'elle a habitée, et que les habitants de Greux ne doivent leur privilége qu'à l'avantage d'avoir été de la même paroisse. Il ne paroîtroit point juste de tirer de l'interruption que les habitans de Domremy ont éprouvée dans la jouissance de leur privilége un argument contre eux, et ce ne peut être un obstacle au rétablissement d'un privilége dont l'origine ne peut point être trop respectée. »

« *Observations* (de M. d'Ormesson). — Les édits de 1614 et de 1634 portent l'un article 10, et l'autre, article 7, que « les descendants des « frères de la Pucelle d'Orléans qui vivent à présent noblement, « jouiront à l'avenir des priviléges de noblesse, et leur postérité de « masle en masle vivant noblement, mesme ceux qui pour cet effet ont

1. M. d'Ailly, premier commis de M. d'Ormesson, ayant dans ses attributions les priviléges en matière de tailles et autres impositions, toutes les demandes et contestations relatives à cet objet. (*Almanach royal.*)

« obtenu nos lettres patentes et arrestz de nos cours souveraines. Mais « ceux qui n'ont vescu et ne vivent à présent noblement, ne jouiront « plus à l'avenir d'aucuns priviléges. Les filles et femmes aussi, descen- « dues des frères de la dite Pucelle d'Orléans, n'anobliront plus leurs « maris à l'avenir. »

« *Décision du contrôleur général*[1]. — M. le contrôleur général pense que cette demande ne peut être accueillie, les exemptions sont toujours à charge aux autres[2]. »

VII. *Note relative à une nouvelle réclamation des habitants de Domremy, après l'avénement de Louis XVI.*

« Les habitants de Domremy-la-Pucelle sollicitent la continuation du privilége d'exemption, qui leur a été accordé par Charles VII et qui leur a été confirmé par tous les rois successeurs.

« Registré le 15 février 1776. — M. d'Ailly.

« M. le contrôleur général a annoncé, ce me semble à M. Bertin, la suppression très-juste de ce privilége. Il paroît que M. Bertin n'en a pas encore prévenu ces habitants. On pourroit, je crois, lui envoyer leur nouveau mémoire à cet effet. »

VIII. *Autre note sur le même sujet.*

« Domremy (les habitants de) demandent le rétablissement des priviléges qui leur avoient été anciennement accordés en considération des services rendus à l'État par la Pucelle d'Orléans, qui a pris naissance dans ce village.

« Écrit à M. l'intendant de Lorraine le 18 février 1775. »

IX. *Lettre de M. d'Ormesson, annoncée par la pièce précédente, à M. de La Galaisière.* (Minute.)

« Paris, ce 18 février 1776.

« M.

« J'ai l'honneur de vous envoier ci-joint un mémoire par lequel les habitans de Domremy sollicitent le rétablissement des priviléges qui leur ont été anciennement accordés en considération des services ren-

1. L'abbé Terray.

2. Sous-entendu : contribuables. — Une chemise contient en outre un second extrait, analogue à celui que renferme la pièce VI. Il porte ce résumé :

« Décidé que toutes ces exemptions ont été révoquées par les édits de 1614 et 1634. »

dus à l'État par la Pucelle d'Orléans, qui avoit pris naissance dans ce village. Ils exposent que les habitans de Greux, qui n'ont d'autre titre que de dépendre de la paroisse de Domremy, ont été maintenus jusqu'à présent dans ces priviléges, dont eux n'ont cessé de jouir que lorsque la Lorraine passa sous une domination étrangère.

« La demande des habitans de Domremy a déjà été rejettée en 1771. Les édits de 1614 et 1634 ayant éteint les priviléges accordés à la famille même de la Pucelle, on n'a pas cru que les habitans du village dans lequel elle étoit née dussent être traités avec plus de faveur.

« C'est par ces mêmes motifs, monsieur, que tout récemment le Conseil a refusé d'accueillir la demande en confirmation de priviléges que renouvelloient les habitans de Greux, à l'avénement de S. M. à la couronne. Ainsi les habitans de Domremy ne verront plus avec envie cette différence qui ne faisoit que multiplier leurs vaines prétentions, sans leur donner plus de solidité.

« Je suis, etc. »

X. *Réponse de M. de La Galaisière à M. d'Ormesson.*

« Paris, 24 février 1776.

« Monsieur, conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois, j'ai fait prévenir les habitans de Domremy que les édits de 1614 et 1634 ayant éteint les priviléges accordés à la famille même de la Pucelle d'Orléans, le conseil avoit refusé d'accueillir la demande en confirmation de priviléges, que les habitans de Greux ont renouvelée à l'avénement de S. M. à la couronne, et que la différence dont la communauté de Domremy se plaignoit n'existant plus entre elle et celle de Greux, il étoit inutile qu'elle multipliât des prétentions à ce sujet.

« Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

« De La Galaisière. »

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 7. — JUILLET 1854.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JUILLET 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. PASSY, VICE-PRÉSIDENT.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, dont la rédaction est adoptée.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

873. M. Petersen, conservateur en chef de la bibliothèque de la ville de Hambourg, au nom de cette bibliothèque ; présenté par MM. Duchesne aîné et J. Desnoyers.

874. M. Dionis du Séjour, juge de paix du 7e arrondissement, rue de Vendôme, 10 ; présenté par MM. Ed. Laboulaye et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, publié par le Ministère de l'instruction publique, 1853, n° 7, Paris, in-8.
— *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 2e année, 1854, n° 12. Paris, in-8.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 2e série, t. II, années 1852-1853. Dijon, 1854, 1 vol. in-8.

— *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. XVIII, nos 29 et 30, 1er et 2e trimestres de l'année 1854. Troyes, in-8.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 2e année, 4e livraison, octobre-décembre 1854. Saint-Omer, in-8.

— *Société archéologique de Béziers :* séance publique du 5 mai 1853, in-8.

— *Congrès scientifique*. Programme de la XXIe session qui se réunira à Dijon le 10 août prochain (voir dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 101, les questions d'histoire et d'archéologie proposées).

— *Programme des questions mises au concours pour* 1855, par la Société des antiquaires de la Morinie. Une médaille d'or de 500 francs sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune des deux questions; les mémoires devront être adressés, avant le 15 octobre 1855, à M. H. de Laplane, secrétaire perpétuel de la Société, à Saint-Omer.

Première question. — « Les Saxons ont-ils étendu leurs établisse-« ments jusque dans la Morinie? Dans le cas d'une solution affirmative, « indiquer à quelle époque ils auraient envahi cette contrée, dans quelle « partie ils se seraient fixés, quelle influence ils y auraient exercée sur « les mœurs, sur la langue et sur les institutions. »

Deuxième question. — « Les représentations de Mystères furent très-« nombreuses dans les provinces de Flandre et d'Artois, pendant les « xve et xvie siècles. Composer une notice historique sur l'origine et les « progrès de l'art théâtral dans le nord de la France, en utilisant les « documents manuscrits déposés dans les archives communales et dans « les anciens Chapitres. »

— De la part de l'auteur : *Trois chants historiques*, publiés par M. S. de Coussemaker. Extrait des *Annales du Comité flamand de France*. Dunkerque, 1854, in-8.

Correspondance.

M. Guizot adresse des remercîments de sa réélection de membre du Conseil; il espère pouvoir, à l'avenir, prendre une part active à ses intéressants et utiles travaux.

— M. Bellaguet, empêché par une absence momentanée d'assister à cette séance, remercie le Conseil de l'avoir nommé l'un de ses deux vice-présidents pour l'exercice 1854-1855.

— MM. le comte d'Houdetot, député, ancien pair de France, Édélestand du Meril, et Hallays-Dabot, chef d'institution honoraire, expriment leur gratitude d'avoir été admis au nombre des membres de la Société.

— M. H. de Laplane, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, adresse le programme des prix proposés par cette Société pour l'année 1855.

— M. Petersen, conservateur de la bibliothèque de Hambourg, demande à être membre de la Société de l'histoire de France comme représentant cette bibliothèque, et à jouir des avantages attachés à ce titre pour l'acquisition des ouvrages publiés antérieurement. Le Conseil décide qu'en outre, la collection des Annuaires, dont la bibliothèque de Hambourg a déjà reçu de la Société plusieurs volumes, sera autant que possible complétée gratuitement.

— M. l'abbé Migne étant sur le point d'éditer, dans le tome CLXXXI de sa *Patrologie*, l'histoire ecclésiastique d'*Orderic Vital*, demande à reproduire le texte et les notes de l'édition publiée pour la Société de l'histoire de France, par M. Aug. Le Prévôt, édition qui n'est même pas encore terminée. Le Conseil, conformément à ses précédents, regrette de ne pouvoir accorder cette autorisation.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, t. I, cinq feuilles sont en bons à tirer à l'imprimerie ; la 6e feuille chez l'éditeur ; 22 placards sont composés ; on a de la copie pour 5 ou 6 placards.

Orderic Vital, t. V. Onze placards sont composés.

Journal de Barbier, t. IV. Trois feuilles sont composées.

Annuaire de 1854. 225 pages de la 2e partie de la *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge* sont composées. Cette partie comprend les Belgiques et les Germanies, c'est-à-dire les Archevêchés de Trèves, de Reims, de Mayence et de Cologne, et les Archevêchés de Cambrai, de Malines et d'Utrecht, qui en ont été détachés pendant le XVIe siècle. L'auteur, M. J. Desnoyers, ayant embrassé toute l'étendue de ces provinces ecclésiastiques, même hors des limites de l'ancienne Gaule, le nombre des diocèses qui y figurent est de cinquante-cinq, et le nombre des divisions territoriales, Archidiaconés, Archiprêtrés, Doyennés ruraux, etc., s'élève au delà de mille. M. J. Desnoyers attendait d'Allemagne, sur trois diocèses des deux Germanies, des documents et des ouvrages qui ne se trouvent pas dans les bibliothèques de Paris. M. le comte de Montalembert a même eu l'extrême obligeance, ainsi qu'il

le lui avait offert dans la dernière séance du Conseil, d'être son intermédiaire auprès de Mgr l'archevêque de Münster pour obtenir la communication des registres archidiaconaux de son diocèse. Si les documents et les ouvrages, qui seraient[1] encore nécessaires à M. J. Desnoyers ne lui parvenaient pas prochainement, il ne retarderait pas plus longtemps la publication de l'*Annuaire* trop longtemps différée. Il continue de corriger les deuxièmes épreuves et termine les notes qui manquent encore à plusieurs des tableaux topographiques depuis longtemps imprimés.

— M. de Wailly, président du comité de l'*Annuaire*, est autorisé à faire imprimer le calendrier, le règlement et la liste des membres de l'*Annuaire* de 1855. La notice, rédigée par M. Bordier, sur les publications de la Société, sera jointe à cet *Annuaire*, comme l'avait été celle de 1848, dont celle-ci sera le complément.

— Sur la demande de M. J. Quicherat, appuyée par plusieurs membres du comité de publication, le Conseil modifie la décision qui avait été prise dans la dernière séance au sujet des *Œuvres historiques de Thomas Basin*. Primitivement, dès 1845 (séance du 3 février), le Conseil avait été d'avis de ne point ajouter de traduction française à cet ouvrage, et de se borner à des sommaires analytiques semblables à ceux qui ont été rédigés par M. Géraud pour *Guillaume de Nangis*, et tels qu'ils doivent être joints aussi aux *Chroniques d'Anjou*, par MM. Marchegay et Salmon. Désirant se conformer au vœu exprimé par M. de Barante, au nom de plusieurs membres de la Société, le Conseil, dans sa séance du 6 juin dernier, sur la proposition du comité de publication, était revenu sur cette première décision, et M. J. Quicherat avait été invité à s'occuper

[1] Les principaux ouvrages que M. J. Desnoyers n'a pu consulter à Paris, ou qu'il n'a pu se procurer par la voie de la librairie, et dont il serait heureux d'avoir communication, sont les suivants :

1° *Hierarchia Augustana*, par P. C. Kham. Augsbourg, 1709, 4 vol. in-4 ; la Bibliothèque impériale, la seule qui le possède, n'en a que le premier volume. C'est l'ouvrage le plus complet sur l'histoire ecclésiastique du grand diocèse d'Augsbourg.

2° *Historia Episcopatus Curiensis*, par Ambr. Eichhorn, 1797. 1 vol. in-4 ;

3° *Episcopatus Constantiensis*, par J. T. Neugart, t. I, 1803, 1 vol. in-4.

Ces deux ouvrages ont été publiés à l'abbaye de Saint-Blaise, ainsi que les *Histor. Episc. Wirceburgensis* et *Bambergensis*, 1794 et 1802, qui existent à Paris.

4° V. Ledebur : *Allgemeines Archiv. für die Geschichtskunde des preussischen Staates*, 1830-1836. 21 vol. in-8.

Ce recueil historique, fort riche en documents sur la géographie de la Prusse et surtout de la Westphalie au moyen âge, manque à Paris, ainsi que la plupart des collections périodiques et académiques consacrées aux sciences historiques en Allemagne, et qui ont été publiées en si grand nombre depuis trente ans.

d'une traduction, au moins partielle, des principaux écrits de Thomas Basin. Cette demande modifiait grandement le premier plan de travail de l'éditeur. Les sommaires, d'abord demandés, étaient rédigés en partie. L'édition qui, avec le texte seul, devait former trois volumes, en aurait six avec une traduction, ce qui serait beaucoup trop considérable, trop coûteux pour un seul des nombreux ouvrages dont l'impression a été décidée. Enfin, ce surcroît de travail aurait pour résultat de retarder peut-être indéfiniment une publication dont M. Quicherat a repris depuis plusieurs mois les études préparatoires, l'éditeur préférant y renoncer que de se soumettre à la nécessité de traduire l'ouvrage. Ayant égard à ces différents motifs, le Conseil croit devoir revenir à sa première détermination de 1845, et invite l'auteur à s'occuper le plus activement possible de son travail, dans les termes fixés primitivement, en se bornant à des sommaires analytiques très-détaillés, et sans traduction.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, a lu le rapport suivant, à la séance du 14 juillet, sur les travaux de l'Académie :

« L'Académie, dans le cours du semestre qui vient de s'écouler, a augmenté la somme de ses publications de trois volumes, savoir :

« La deuxième partie du tome XX de ses *Mémoires ;*

« Le tome IV des *Mémoires de savants étrangers*, première série, sujets divers d'érudition ;

« Le tome III des *Mémoires d'antiquités nationales.*

« D'autres volumes ne tarderont pas à paraître,

« Presque aussitôt après la distribution du tome XXII, la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, ayant préparé d'avance la copie du XXIII, s'est mise à l'œuvre pour l'impression ; elle a déjà dix feuilles en épreuves, et elle a fourni de la matière aux imprimeurs pour les quatorze suivantes.

« Les tables du tome XXI du *Recueil des historiens de la France*, ce travail si utile, mais si difficile et si long quand on veut le pousser au degré désirable d'exactitude et de perfectionnement, sont prêtes en totalité pour être mises au jour ; la *Table géographique* s'imprime ; vingt placards sont déjà composés, plusieurs épreuves corrigées.

« Les collections des *Historiens des croisades* n'ont pas reçu le même avancement en général :

« 1° Un nouveau surcroît de fonctions dans le haut enseignement des lettres a forcé l'illustre éditeur des *Auteurs grecs* (M. Hase) à suspendre pour un temps le cours de l'impression, qu'il se propose de reprendre incessamment.

« 2° Des deux recueils de *Relations orientales*, l'un s'est arrêté, par la maladie du savant éditeur, à la cent vingt-deuxième feuille ; l'autre a pris un accroissement d'environ seize feuilles, en tout trente-deux.

« 3° La publication des *Écrivains occidentaux* se poursuit aussi activement que le permettent les occupations de l'imprimerie impériale ; le nombre des feuilles tirées ou bonnes à tirer s'est élevé de cent six à cent vingt ; l'imprimerie en a vingt-huit en composition ou en copie.

« La partie arabe du tome XIX des *Notices et extraits des manuscrits*, contenant la suite des Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, demeure à la trente-deuxième feuille, commencée depuis deux ans ; les trois volumes précédents, qui embrassent l'histoire d'Ebn-Khaldoun, imprimés il y a déjà plusieurs années, sont retenus par un scrupule de l'illustre éditeur dans les magasins de l'imprimeur, au grand regret du monde savant ; il est permis d'espérer que cette publication va reprendre son cours et se poursuivre avec activité.

« Le demi-tome XVII des *Notices et extraits des manuscrits*, qui se composera des papyrus recueillis et transcrits par Letronne, sera livré dans un très-bref délai à l'impression.

« Il y a maintenant vingt-deux feuilles tirées ou bonnes à tirer, quatorze de plus qu'à la fin du semestre précédent, et dix en épreuves, pour le tome VII de la *Table des chartes et diplômes imprimés*.

« Les recherches faites en divers cartulaires de la Bibliothèque impériale sur des indications laissées par notre regrettable confrère M. Guérard ; celles qu'on a faites aussi dans le fonds de l'abbaye de Saint-Denis aux Archives de l'Empire ; celles qu'on a poursuivies dans les archives du département de la Côte-d'Or, ont ajouté pour le contingent du semestre six cent quarante nouvelles pièces à la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe Auguste.

« La *table* de la partie orientale des quatorze premiers tomes des *Notices et extraits des manuscrits*, en ce qui concerne les mots et les noms orientaux, touche à sa fin, longtemps différée par la maladie du rédacteur et par les difficultés très-compliquées de la matière. Il promet d'entreprendre immédiatement la portion française de cette table.

« Le rédacteur de la *table* de la seconde décade des *Mémoires* de la compagnie a fait pendant ces six mois le dépouillement de la fin du tome XIII, du tome XIV tout entier et des cent quatre-vingts pre-

mières pages du XVe, toujours en méritant l'approbation de votre commission des travaux littéraires, qui elle-même n'a point cessé de surveiller, de diriger et de hâter le plus possible toutes les publications confiées par le gouvernement aux soins de l'Académie. »

— La classe des lettres de l'Académie de Belgique a mis au concours pour 1856 les questions suivantes :

I. « Faire l'histoire des anciens États d'une des provinces suivantes : Brabant, Flandre, Hainaut, Limbourg, Luxembourg et Namur. »

II. « Faire l'histoire du collége des Trois-Langues, à Louvain, et exposer l'influence qu'il a exercée sur le développement de la littérature classique ainsi que sur l'étude des langues orientales. »

III. « Quels ont été les rapports entre la littérature thioise (flamande) et la littérature française pendant le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle, et quelle est l'influence que l'une a exercée sur le développement de l'autre ? »

Les mémoires devront être remis avant le 1er février 1856.

Lettres de Duguesclin.

Le connétable Duguesclin n'a sans doute pas beaucoup écrit. Cependant il existe plusieurs pièces au Trésor des chartes (Archives de l'Empire) qui peuvent lui être attribuées, et l'on a vu figurer dans une vente, il y a quelques années, une lettre qui, si l'on s'en rapporte au catalogue, aurait été revêtue de sa signature et d'une formule de compliment tracée de sa propre main [1]. Une transcription de trois

[1] Le catalogue, qui est celui de la vente Laroche-Lacarel (1847, n° 219), donne les détails suivants sur cette lettre de Duguesclin :

Sa signature et le compliment autographe au bas d'une lettre à mon chier compaignon Nicholas de Mainegart ; datée de Villeneuve, le 15e jour de janvyer.

Il lui mande que les douze cents livres qu'il lui envoyait par Jean Paris, ont été *prinst* et pillés au passage par devers le fort d'Anet, par les habitants du dit fort qui s'estaient assemblés et avaient conçu le dit piége, sachant que le dit Paris n'avait autour de lui force suffisante pour se défendre, et qu'après avoir pillé le dit argent, ils l'ont pris et emmené prisonnier au dit fort et si grièvement *feru* qu'il est en péril de mort, et murmurant autour de lui « en leur ranceur et félon couraige de le vouloir pendre et mettre à mort si ne leur peut paier brevement cc livres pour sa raençon.... » que pour un tel méfait, il ne veut pas traiter avec eux, mais leur courrir sus ; et remettre le dit fort en l'obéissance du roi son seigneur, et a en attendant, fait savoir aux habitants que parti d'eux respondront pour le dit Paris, s'ils le *meffesaient en rien*.... Il termine en priant son *chier compaignon* de lui faire tenir sans nul délai, vu la grande et excessive nécessité où il se trouve, le *demouran* des subsides qu'il a encore charge de lui payer ; et l'envoyer en la ville de Breuil, sous la conduite des gens d'armes qu'il lui envoie, etc. Cette lettre a été adjugée au prix de 210 fr.

autres lettres de l'illustre guerrier, toutes trois d'une authenticité certaine, se trouve conservée dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Évroul, en Normandie, monastère rendu célèbre dans la littérature du moyen âge par le nom d'un de ses religieux, Orderic Vital. Ce cartulaire fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale, et porte la cote : *Cartul.* 185².

C'est à l'abbé de Saint-Évroul lui-même que sont adressées les trois lettres et elles ont été transcrites parmi les actes utiles de l'abbaye comme prouvant que le connétable n'exerçait le droit de chasse dans les bois de celle-ci qu'en demandant la permission de l'abbé.

Dans la première, Duguesclin recommande, en effet, à l'abbé l'écuyer Jehan de Bellemare, son veneur, qu'il envoie en son nom courir le cerf sur le territoire des religieux. Mais Jehan de Bellemare était en différend avec ceux-ci au sujet précisément de droits de chasse qu'il prétendait exercer dans leurs bois pour son propre compte. Afin de repousser cette dangereuse visite, l'abbé se saisit d'un prétexte ; il se prévalut de ce que la lettre du connétable n'était pas scellée, afin de dire qu'elle était sans valeur, s'opposa aux opérations de Jehan de Bellemare et le fit ajourner au parlement. Duguesclin écrivit de nouveau quelques jours après au sujet de cette procédure et pour recommander encore ses équipages de chasse. Cette fois, les religieux n'ayant plus à craindre de perdre leurs droits par suite d'une surprise, firent honneur à la demande.

Deux ans plus tard, le 1er juin 1380, en renvoyant le même officier exercer sur les terre de Saint-Évroul son emploi de veneur, Duguesclin prie l'abbé de le traiter aussi bien qu'autrefois, et il ajoute cette demande ou plutôt cet ordre, que quant au procès que l'abbaye soutient contre le seigneur de Boisguillaume et Jean de Bellemare, elle veuille bien l'abandonner pour le moment, attendu qu'il a décidé, dit-il, d'emmener son écuyer vers le milieu du mois d'août suivant en Languedoc, pour faire la guerre au service du roi. Les choses, en effet, se firent ainsi [1] ; Duguesclin partit pour le midi de la France, mais au

[1] On lit dans le cartulaire de Saint-Evroul :

« Es assisez du Pontantou tenues par nous Guy Crestien, balli de Roen et de Gisors, l'an mil ccc iiij^xx, le jeudi xxj^e jour de juing, après ce que Robert le Desguisé dit Belot atorné et procureur de religieux hommes et honnestez l'abbé et couvent et noble hommes mons. Guillaume de Bosc, Guillaume chevalier et Jehan de Bellemare escuier... D'autre se furent representez pour procéder entreulz comme raeson seroit sur certain empeeschement mis par les diz religieux sur ce que les dis chevalier et escuier avoient chassié ou sey efforchié de chassier en certains boys appartenant ės diz relig. et en fait avoit eu cri de haro. Apres pluseurs parolez dictez, pour ce que mons. le conestable de France avoit fait requeste sur ce et

milieu du mois d'août il n'existait plus. Il était mort le 13 juillet au siége du château de Randon en Dauphiné.

Voici ces trois lettres, dont la dernière tire de sa date un intérêt de plus :

Les lettres comme le connestable de France requist congié de chacier.

« Revérent père en Dieu et chier ami, Jehan de Bellemare nostre veneur s'en va par dela de nostre commandement et ordenanche pour chacier as chers en vos bois de S.-Evrol et partout ailleurs ou il en saira repéré. Si vous prions que vous leissiez ledit Jehan chacier en vos dis bois pour nous sans luy faire ne faire fere a luy ne aucun de compaignie a present ne pour le temps a venir aucun destourbier ne enpeschement, mes lui fetez comme se presens i estoions. Reverent pere en Dieu chier et grant ami, se aucune chose voulleis que nous puissons nous le ferons volentiers. Le saint esperit vous ait en sa garde. Escript au siége devant Mortaing, le xe jour de juillet, l'an lxxviij.

« Bertran de Guesclin, connestable de France. »

Au dos : A reverent père en Dieu cher et grant ami l'abbé de Sainct Evroul.

« Reverent pere en Dieu, chiers et grans amis, nous vous escreimes jà piecha comme c'estoit nostre entente d'aler ou envoier en vos boys de Saint Evrol pour chacier as chers, et pour ce que nous n'i povions aller avions ordené et commis nostre amé escuier et veneur Johan de Bellemaire à ce faire qui vous porta ou fist porter nos lettres lesquelles furent de nostre commandement non ostant que il n'estoient selées de nostre seel et ledit Johan et le porteur d'icelles en avouons. Et pour celle cause ou autre, aveis feit ajourner ledit Johan et Robinet son filx en parlement, qui sont a nous et de nostre hostel et d'euls nous appartient la connoissance. Si vous prions bien à certes ledit ajournement fère sessier et mestre hors de parlement et vous deporteir de lez travellier; si nous fereis plaisir; et se vous aveis que lour demandeir, envoiés devers nous et nous vous en ferons bonne reson. Et auxi vous prions que nostre dit veneur, que vous envoions en vos dis bois pour chacer, vous faichiés conforter et aidier en tout ce que il laira à fere; et se au-

pour certains autres causes resonnablez les dictez parties chescun de sey et pour tout comme a chescun touche furent mis hors de procez de cen et ourent congié de court tout auxi et en la manière comme se il n'eust rien estey ne advenu du dit cas. Et sans ce que aucunez des partiez quelle que elle soit à cause du dit fait puisse aquérir aucun droit sur l'autre ne que il puisse porter aucun prejudice aux unez partiez ne aux autres. Donné comme dessus. »

cune chose vouleis que nous puissons nous le ferons volentiers et de tout che que faire voudreis des choses desus dites nous rescriveis vostre volentey par le porteour de ces lettres. Révérent père en Dieu, chiers et grans amis, Dieu vous ait en sa garde. Escript à Pontorson, le tiers jour jullet[1] l'an lxxviij.

« BERTRAN DU GUESCLIN, connestable de France. »

La fourme et la maniere comme monsieur le conestable de France escript à l'abbé Philippe pour la cause devant ditte chest assavoir de Bosc Guillaume et de Belemare.

« Reverent pere en Dieu, chers et grant amis, nous avons ordené nostre amé escuier et veneour Jehan de Belemare chassier pour nous as cherfz en vos bois et allours ou il en sesra haut[2] et repéré. Si li vuilliez fere garder aucun bou bisson afin quant il y a que il truisse a quoy chassier et li faictez fere aide et reconfort comme se present y estions et comme autrefoiz avoiz fait, et en ce nous ferez plesir. Et quant est du procez que vous avez au segnour de Bosc Guillaume et a nostre dit escuier, nous en avons parlé de bouche a nostre amé le balli de Roen afin que il meste la besoigne en l'estat ou elle estoit au devant de ce que le procez commenchast, lequel le nous a acordé. Si n'en vuilliez plus proceder as dessus diz, quer[3] nous avons ordené nostre dit escuier de venir après nous en païz de la langue d'ot en service du roy et en nostre apres cheste miaust[4] prochain venant. Si voulons que il soit hors de procez a vous et a touz autres. Et afin que vous soiez certain que chest nostre volenté d'estre ainsi fait et de nostre propre mouvement nous avons sineez ces lettres de nostre mein. Si nous en rescripvez par le porteour ce que fere en voudreiz. Reverent pere en Dieu chers et grant amis, se aucune chose voulez que nous puissons escripvez le nous et nous le ferons très volentiers. Nostre Seigneur vous ait en sa guarde. Escript en Seelangue[5] à la Ferté Nebert, le premier jour de juing l'an, etc. iiij^{xx}.

« BERTRAN. »

[1]. Cette pièce serait datée du 3 juillet et la précédente du 10; il y a eu erreur, à ce qu'il nous semble, dans la transcription faite par l'auteur du cartulaire; car la lecture de ces deux pièces démontre bien qu'elles doivent être placées dans l'ordre où nous les avons mises.

[2] Sera eu. — [3] Car. — [4] Mi aoust. — [5] Sologne.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

65. — *Journal d'un bourgeois de Paris sous François* Ier; publié par M. Lud. Lalanne pour la Société de l'Histoire de France.

On n'avait pas encore publié cette chronique bien qu'elle embrasse l'histoire d'une époque sur laquelle on n'a pas de documents du même genre. L'auteur, resté inconnu malgré les recherches de M. Lalanne, n'est pas un écrivain piquant comme Lestoile; il enregistre très-simplement les événements parvenus à sa connaissance dans l'intervalle des années 1515 à 1535; mais parmi les faits qu'il cite, il en est un grand nombre sur lesquelles il apporte des lumières nouvelles, principalement pour ceux qui se sont passés à Paris. Grâce à la connaissance qu'il possède des documents manuscrits renfermés dans nos bibliothèques publiques, l'éditeur s'est appliqué à remplir ce volume de notes qui contiennent presque à chaque page l'indication de mémoires, de lettres autographes et de pièces originales de tout genre se rapportant aux faits cités par le chroniqueur. De plus, il a fait suivre sa publication d'une liste des documents originaux relatifs au règne de François Ier, rangés année par année, et d'un certain nombre de notes sur divers points importants, tels que la bataille de Marignan et l'ambassade envoyée par François Ier à Soliman. Un sommaire chronologique des faits est placé en tête, et une table alphabétique des noms et des matières termine le volume.

66.— *Arts somptuaires* (*les*) du ve au xviie siècle. Histoire du costume et de l'ameublement en Europe et des arts et industries qui s'y rattachent; par Ferdinand Seré, auteur de la partie artistique du grand ouvrage : *Le Moyen âge et la Renaissance*, petit in-4.— Paris, Martinon.

67.— *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France;* par M. le comte d'Haussonville, t. Ier. In-8 de 36 feuilles 3/4.— Paris, Michel Lévy frères. (7 fr. 50.) L'ouvrage aura 2 volumes.

68.— *Histoire des livres populaires*, ou De la littérature du colportage depuis le xve siècle jusqu'à l'établissement de la commission d'examen des livres du colportage (30 novembre 1852), par M. Charles Nisard, secrétaire-adjoint de la commission. Deux volumes in-8, ensemble de 75 feuilles 1/2, avec 160 vignettes.— Paris, Amyot. (20 fr.)

69.— *Rapport sur l'origine de la confrérie des pénitents blancs de la très-sainte Trinité et de Notre-Dame d'Aide, pour la rédemption des captifs*, fondée à Marseille en 1306, suivi de notes historiques sur l'origine des

confréries de pénitents de Marseille et de la banlieue. Par une commission spéciale. In-8 de 2 feuilles. Imp. de Chauffard, à Marseille.

70.— *Recherches sur la ville de la Bassée et ses environs;* par E. Mannier. In-8 de 14 feuilles 1/4, plus une carte. Imp. de Carion père, à Paris.

71.— *Remarques sur la dénomination celtique de quelques cours d'eau de l'Alsace;* par Aug. Stœber. In-8 de trois quarts de feuille. Imp. de Mme veuve Decker, à Colmar.

72.— *Résumé historique des progrès de l'art militaire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours;* avec des applications aux différents cas de la guerre, tirées des faits d'armes et des campagnes les plus célèbres, servant de base à un cours pratique de tactique à l'usage des officiers, des sous-officiers et des élèves des écoles régimentaires; par M. Ph. de Fonscolombe, ancien officier de cavalerie. In-8 de 21 feuilles, plus 14 pl. explicatives.— Paris, Dumaine. (6 fr.)

73.— *Somme de la foi catholique contre les gentils;* par saint Thomas d'Aquin, le Docteur Angélique; traduction avec le texte latin, accompagnée de notes nombreuses, et suivie d'une table analytique complète, par M. l'abbé P. F. Écalle, t. Ier. In-8 de 30 feuilles 1/2.— Paris, Louis Vivès. (5 fr. 50.)

74.— *Vie de Jeanne d'Arc;* par A. P. Lafontaine, conseiller municipal et ancien adjoint au maire d'Orléans. In-8 de 14 feuilles 1/3. — Orléans, Gatineau.

75.— *Mémoires sur la vie de M. Jean Levasseur,* mayeur de la ville de Lille, au XVIIe siècle, et sur la fondation de la chartreuse de la Boutillerie; par dom Michel Cuvelier, religieux de ladite chartreuse. In-8 de 11 feuilles 1/2.— Lille, Lefort.

76.— *Notice historique sur la paroisse de Lapalud* (Vaucluse), pour servir à l'histoire religieuse de ce département; par M. l'abbé Rose. In-8 de 10 feuilles 1/2.— Imp. de Devillario, à Carpentras.

77.— *Notice historique sur Nogent-sur-Marne;* par le marquis de Perreuse, maire de cette commune. In-8 de 8 feuilles 1/4.— Impr. de Gros, à Paris.

78.— *Histoire de la chambre des comptes de Bretagne;* par H. de Fourmont. In-8 de 28 feuilles 1/2.— Paris, Signy et Dubey. (7 fr. 50.)

79.— *Histoire de la municipalité de Cambrai, depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*. Extraits et analyse de ses délibérations importantes; par Eugène Bouly, 2 vol. in-8.— Imp. de Lévêque, à Cambrai.

80.— *Histoire du siége d'Orléans et des honneurs rendus à la Pucelle*; par Jules Quicherat. In-16 de 64 pages.— Paris, Hachette. (50 c.).

Éditeur des *Procès de Jeanne d'Arc* et auteur du curieux ouvrage intitulé : *Aperçus nouveaux sur l'histoire de la Pucelle*, M. Quicherat raconte dans ce petit volume tous les détails de la célèbre défense d'Orléans contre les Anglais, en 1429, avec la supériorité d'un historien qui possède mieux qu'aucun autre les éléments d'un tel sujet.

81.—*Notice historique et archéologique sur le château de Langeais* (Indre-et-Loire). In-8 d'une feuille, plus 5 lith.— Imp. de Maulde, à Paris.

82.— *Notice sur une inscription découverte dans le faubourg Saint-Allyre, et sur l'église de Notre-Dame-d'Entre-Saints*, où cette inscription était autrefois placée ; par M. Peghoux. In-8 de 2 feuilles, plus une pl. — Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot.

83.— *Normandie souterraine*, ou Notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie, par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure. In-8 de 28 feuilles, plus 17 pl.— A Rouen, chez Lebrument ; à Paris, chez Derache.

84 — *Notice historique sur la bibliothèque La Valette*; par M. Aug. Bernard. In-8 de 3 feuilles 1/2.— Imp. de Vingtrinier, à Lyon.

85.— *Parlement (du) de Toulouse et de ses jurisconsultes*. Arrêts remarquables du parlement de Toulouse, recueillis par messire Jean de Catellan, écuyer, etc.; par messire François de Catellan, chanoine de Toulouse, président aux enquêtes ; et par Jacques de Catellan, seigneur de La Masquere, conseiller au même parlement. Quelques mots sur ces magistrats et sur plusieurs autres membres de leurs familles. Vie et habitudes des parlementaires. Utilité de connaître les vieux auteurs et les anciens recueils de jurisprudence ; par le vicomte de Bastard d'Estang, conseiller à la Cour impériale de Paris. In-8 de 2 feuilles 1/2.— Imp. de Dubuisson, à Paris.

86.— *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII*; par M. Bertrandy, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste paléographe. In-8 de 72 pages. — Imprimerie de F. Didot, à Paris.— A Paris, chez Treuttel et Würtz.

Récit vif et bien conduit d'événements liés d'une manière très-intéressante à l'histoire de la France au commencement du XIVe siècle. Le travail de M. Bertrandy se distingue, comme la plupart des ouvrages sortis de l'École des Chartes, par la mise en lumière et la saine critique d'un grand nombre de documents nouveaux ou jusqu'à présent mal appréciés. Nous devons lui recommander cependant de veiller à la pureté des textes qu'il publie, car il s'est glissé des incorrections dans ceux que contient sa brochure, notamment *apoué* (p. 59) pour *apoüé*.

87.— *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins, et description de jetons divers;* par Ch. Robert. In-4 de 11 feuilles. Impr. de Nouvian, à Metz.— Paris, Rollin.

88.— *Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries*, par L. A. Labourt. In-8 de 25 feuilles.— Paris, Guillaumin. (6 fr. 50.)

89.— *Récits de l'histoire de France;* par J. A. Courgeon, professeur agrégé d'histoire. 2e période. *Les Mérovingiens.* In-12 de 17 feuilles, plus 5 tableaux.— Paris, Hachette. (3 fr. 50.)

90.— *Saint Norbert*, archevêque de Magdebourg et fondateur de l'ordre des chanoines prémontrés. In-12 de 8 feuilles, plus une gravure.— Lille, Lefort.

91.— *Maine (le) et l'Anjou* historiques, archéologiques et pittoresques. Recueil des sites et des monuments les plus intéressants sous le rapport de l'art, de l'histoire et des traditions des départements de la Sarthe, de la Mayenne, et de Maine-et-Loire, dessinés, d'après nature, par le baron de Wismes. Planches lithographiées par MM. Arnoult fils, Bachelier, Ph. Benoist, Cicéri, Dauzats, etc., et autres principaux artistes de Paris. Texte historique, archéologique et descriptif, par le baron de Wismes et les principaux écrivains des provinces de l'Ouest. In-folio de 2 feuilles.— A Nantes, chez Forest.

92.— *Catalogue des monnaies bysantines* qui composent la collection de M. Soleirol. In-8 de 20 feuilles 1/2.— Imp. de Lamort, à Metz.

93.— *Histoire de Châteaubriant et de ses barons*, suivie d'une notice sur la ville et ses environs; sur Derval, La Meilleraye, etc., Nort et les bords de l'Erdre. Par Dulaurens de la Barre. In-12 de 7 feuilles, plus une vignette.— A Châteaubriant, chez Chevalier.

94.— *Louis de France ou le Dauphin*, père de Louis XVI. In-12 de 7 feuilles.— Limoges, Barbou.

95. — *Histoire de la ville et des évêques de la ville de Béziers;* par E. Sabatier, avocat. In-8 de 21 feuilles 1/2, plus 3 lith. A Béziers, chez Carrière ; Paris, Dumoulin.

96. — *Histoire du séminaire de Besançon;* par M. l'abbé Jacquenet, directeur et professeur de dogme dans cette communauté. Tome I. 1re livraison. In-8 de 15 feuilles 1/2. Imp. d'Outhenin-Chalandre, à Besançon.

97. — *Histoire générale de l'Église*, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours; par M. l'abbé J. E. Darras. Tomes I et II. Deux volumes in-8, ensemble de 80 feuilles. Paris, Vivès.

98. — *Notice sur l'église de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges*. In-8 d'une feuille. Imp. de Manceron, à Bourges.

Par M. H. Rochereau, curé de Saint-Pierre-le-Guillard.

99. — *Saint Bernard*, abbé de Clairvaux. Sa vie et extraits de ses écrits. In-8 de 20 feuilles, plus un portrait. Paris, Ad. Leclère, Sagnier et Bray.

100. — *Nouvelles recherches sur la famille et sur le nom de Jeanne Darc*, dite *la Pucelle d'Orléans*, accompagnées de tableaux généalogiques et de documents inédits; par A. Vallet de Viriville. Paris, Dumoulin; 1854; 52 pages in-8.

Cet écrit est une nouvelle édition, plus considérable et fort améliorée, d'un travail publié, il y a quinze ans, par le même auteur, pour démontrer qu'il faut écrire le nom de la Pucelle sans apostrophe. Quelque intérêt qui s'attache aux recherches si louables et si persévérantes de M. Vallet de Viriville sur l'histoire de Jeanne, nous ne saurions entrer dans ses vues à l'égard de cette petite question. Son principal argument est que l'apostrophe a été introduite dans le nom de l'héroïne par un poëte orléanais qui écrivit *d'Arc*, pour la première fois, en 1576. A la vérité, remarque-t-il lui-même, l'apostrophe n'était pas encore imaginée au milieu du XVe siècle. Des auteurs modernes ont voulu voir un nom de lieu dans le nom de famille de Jeanne, et ils ont dit que ses aïeux étaient probablement originaires d'Arc en Barrois; mais M. Vallet de Viriville rejette leur opinion, par la raison que les habitants de cette petite ville n'ont jamais revendiqué un tel honneur. Enfin, lorsqu'il en vient à analyser la forme *Darc* (*Darcus* dans Robert Gaguin), pour laquelle il combat si vivement, il passe en revue les différentes significations que cette forme peut faire supposer, et note comme méritant la préférence celle de l'arme antique, l'arc. Son choix est dicté par une tradition, suivant laquelle la famille de Jeanne aurait porté, dès le XIVe siècle, non pour armoiries, mais comme symbole de son nom, un arc et des flèches. En supposant toutes ces considérations parfaitement justes et bien prouvées, que reste-t-il donc à réformer, après cette déclaration dernière? L'orthographe *d'Arc* ne traduit-elle pas aussi bien, pour le moins, que *Darc*, le latin DE ARCU?.

101. — *Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville;* par Ernest Prarond. Tome I. Grand in-16 de 14 feuilles 3/8. Abbeville, chez Jeunet.

102. — *OEvvres poétiqves* (*les*) de Vavqvelin-des-Yveteavx, révnies, povr la première fois, annotées et publiées par Prosper Blanchemain, bibliothécaire-adjoint au ministère de l'intérieur. In-8 de 11 feuilles. Paris, Aubry.

Ce volume, édité avec le plus grand soin dans le style du XVIIe siècle, est imprimé à 300 exemplaires : 2 sur peau vélin; 9 sur grand papier vélin chamois, prix : 16 fr.; 15 sur grand papier vélin blanc, prix : 14 fr.; 274 sur papier vergé de Hollande.

103. — *Pierre l'Hermite* et les croisades, ou la Civilisation chrétienne au moyen âge, par Michel Vion. In-12 de 22 feuilles. Amiens, Lenoël-Hérouart; Paris, Dentu.

104. — *Bondues*. Histoire de cette commune depuis son origine jusqu'à nos jours; par Louis Dervaux. In-8 de 14 feuilles, plus 9 lith. et un tableau. Lille, Lefort.

105. — *Histoire de la ville de Vienne,* de l'an 1040 à 1801, contenant l'histoire de Vienne sous les archevêques seigneurs suzerains, sous les rois de France et la république; par M. Mermet aîné, avocat, etc. In-8 de 33 feuilles 3/4, plus un portrait. Vienne, Grenoble, Lyon et Paris.

Ouvrage posthume publié par Mlles Mermet. — M. Thomas Mermet, né à Vienne, le 12 décembre 1780, est mort le 31 mars 1846. (*Journ. de la Librairie.*)

106. — *Mémoire historique* sur l'abbaye de l'île Chauvet, ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon; par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison; publié et annoté par Armand Guéraud. In-8 de 4 feuilles. Nantes, Guéraud.

107. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord,* séant à Douai. IIe série, t. II, in-8. Douai, 1854.

Ce volume contient, mêlés à d'autres travaux, une note sur les restaurations exécutées au beffroi de l'hôtel de ville de Douai, par M. Meurant (avec pl.); un mémoire de M. Leglay sur les archives de l'abbaye de Marchiennes, une description des curiosités du musée de Douai, par M. Cahier (avec 11 belles planches), enfin un compte de l'an 1331 et quelques autres pièces intéressantes publiées par M. Brassart.

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8.) — AOUT 1854.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1[er] AOUT 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BELLAGUET, L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

875. M. Minoret-Audé, fils, rue des Trois-Pavillons, n° 1, à Paris; présenté par MM. Louvrier de Lajolais et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

De la part de sociétés savantes et de la part des auteurs :

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, deuxième série, t. III. Amiens, 1854, 1 vol. in-8.

— *Mémoires de la Société Philomatique de Verdun*, t. V. 1853, 1 vol. in-8.

— *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai*, département du Nord ; 2e série, t. II, 1852-1853, 1 vol. in-8.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (à Poitiers); deuxième trimestre de 1854, in-8.

— *Les Chroniques de Saint-Aubin d'Angers*, par M. Marchegay. Br. in-8. Extrait de la *Revue d'Anjou*, 3ᵉ liv. de 1854, in-8.

— *De la légende de Robert le Diable*, par M. Édélestand Du Méril. Extrait de la *Revue contemporaine*; livraison du 15 juin. Paris, 1854, in-8.

— *Dissertation sur un autel et un cippe votifs, avec leur inscription*, par M. C. de Saint-Amans. Agen, 1854, in-8.

— *Nouvelles recherches sur Henri Baude, poëte et prosateur du* XVᵉ *siècle*, par M. Vallet de Viriville. Paris, 1853, in-8.

— *De la Législation française et belge, de la propriété littéraire et artistique*, par M. Delalain. Paris, 1854, 1 vol. in-12.

— *Annuaire du département de la Manche*; XXVIᵉ année. 1854. Saint-Lô, 1 vol. in-8 (de la part de M. Travers, principal rédacteur).

— *Bulletin du Bibliophile*, nᵒˢ de mai et juin 1854.

Correspondance.

— M. de Barante, empêché par son éloignement passager de Paris, de présider les séances du Conseil, adresse une lettre qu'il a reçue de M. Kerwyn de Lettenhove, relative aux *Mémoires de G. Chastelain*. Cette lettre, écrite à l'occasion de plusieurs fragments manuscrits de ces chroniques, signalés par le secrétaire, M. J. Desnoyers, dans son dernier rapport annuel (*Bulletin* de mai 1854, p. 84), et qui en fait connaître de nouveaux, sera imprimée dans le prochain numéro du *Bulletin*, à la suite du procès-verbal.

— M. Ch. Petersen, conservateur en chef de la Bibliothèque de la ville de Hambourg, adresse des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société. Il indique un certain nombre de volumes publiés par la Société qu'il désire acquérir pour la Bibliothèque publique qu'il représente.

— M. Dionis du Séjour, juge de paix du 6ᵉ arrondissement de Paris, remercie le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

— M. Sainte-Marie Mevil annonce la perte que la Société vient de faire de M. Natalis Bourdon, mort jeune encore, il y a quelques jours, à Caen, des suites de la petite vérole.

— M. le comte de Chabrillan témoigne ses regrets d'être empêché par une absence momentanée d'assister aux prochaines séances du Conseil.

— M. F. Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomatique de Verdun, en faisant hommage du cinquième volume des Mémoires de cette compagnie, demande à entrer en échange de publications avec la Société de l'Histoire de France. Cette proposition est renvoyée au Comité des fonds.

— M. Garnier, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, dont il est secrétaire perpétuel, demande la suite des Annuaires depuis 1848, et les compléments de plusieurs autres ouvrages. Renvoi au Comité des fonds.

— Un ancien membre de la Société réclame plusieurs volumes, et entre autres le premier du *Journal de Barbier*, qu'il a négligé de faire retirer à l'époque où il y avait droit. Le Conseil, conformément à une décision prise depuis plusieurs années et qui fixe une limite de temps à ces réclamations, ne peut autoriser que la remise des volumes qui ne sont point encore épuisés.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Orderic Vital, t. V. Les feuilles 1 à 5 sont en 2e épreuve chez M. L. Delisle ; la feuille 6 est en 1re.

Mémoires de Mathieu Molé, t. Ier. Le bon à tirer des 6 premières feuilles a été donné par l'éditeur, M. Champollion fils, et par le commissaire responsable, M. Ch. Lenormant ; les feuilles 7 à 11 sont en 4e épreuve chez l'auteur, et les feuilles 12 à 14 en 1re.

Journal de Barbier, t. IV. Les feuilles 1, 2 et 3 sont en 1re épreuve chez M. de La Villegille.

Annuaire de 1854, 2e partie, *suite de la Topographie ecclésiastique de la France au moyen âge*. 250 pages sont composées.

Annuaire de 1855. L'impression en est commencée.

M. L. Delisle a reçu de M. Marchegay la copie manuscrite de la 1re partie des *Chroniques d'Anjou*. Ce volume pourra être mis sous presse après les vacances, au retour de l'éditeur.

— Le Conseil s'occupe de diverses questions d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.



Note de M. Kervyn de Lettenhove, sur quelques fragments inédits des Mémoires de G. Chastelain, extrait d'une lettre adressée à M. de Barante, président de la Société.

« ... J'avais appelé, à diverses reprises, l'attention de l'Académie royale de Bruxelles sur l'importance d'une nouvelle édition de Chastelain (voyez *Bulletins de l'Académie*, t. XIX, p. 300, le rapport de M. le baron de Stassart). Je regrette que cette publication semble ajournée, et il ne me reste qu'à former le vœu, comme membre de la Société de l'Histoire de France, que cette association littéraire, placée si haut dans l'opinion des savants, ne tarde point à faire pour Chastelain ce qu'elle a fait pour Philippe de Commines, ce qu'elle se propose de faire pour Froissart.

« On conserve à Bruxelles quelques manuscrits de Chastelain dont il n'est pas fait mention dans le dernier rapport de M. J. Desnoyers, sur les travaux de la Société (assemblée générale de mai 1854). Je crois devoir les signaler aux éditeurs futurs du célèbre chroniqueur.

« Le plus important e t le livre IV de la chronique de Philippe le Bon, qui s'étend depuis l'année 1454 jusqu'au procès du duc d'Alençon. J'ai emprunté dans le tome V de mon *Histoire de Flandre* quelques notes fort intéressantes aux pages de ce manuscrit, qui se rapportent à l'exil du Dauphin, depuis Louis XI. Il n'y existe qu'une seule lacune au folio 166, et les corrections qui y ont été faites en plusieurs endroits, notamment au folio 317, verso, semblent démontrer que ce manuscrit a été écrit sous les yeux de l'auteur, s'il n'est pas autographe (n° 15843 de la Bibliothèque de Bourgogne).

« La Bibliothèque de Bourgogne possède aussi un magnifique manuscrit des *Remontrances par manière de consolation*, adressées à Marguerite d'Anjou.

« Je ne rappellerai point le manuscrit n° 16881, déjà publié par M. le général Renard.

« Je crois que l'on retrouverait un fragment considérable des œuvres historiques de Chastelain dans un manuscrit de la Haye, que je ne connais que par l'analyse qui en a été faite dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, deuxième série, II, p. 11, sans que le nom de l'auteur y soit indiqué. Ce fragment, qui se trouve placé à la suite de la *Chronique de Flandre*, ne serait rien moins que la chronique de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, c'est-à-dire la première partie d'un vaste monument historique qui embrasserait toute l'époque des quatre grands ducs de Bourgogne, comme les appelle Brantôme, en donnant Chastelain pour continuateur à Froissart et Philippe de Commines pour continuateur à Chastelain.

« Ne serait-ce pas là une admirable suite d'historiens illustres, reproduisant d'une manière complète le tableau de deux siècles féconds en événements? »

II.

VARIÉTÉS.

Divers changements ont eu lieu récemment à la Bibliothèque impériale. Par un décret daté du 31 août 1854, le département des estampes, cartes et plans, a été divisé en deux départements distincts dont chacun a été confié à l'un des deux conservateurs actuels, MM. Jomard et Duchesne aîné : 1° le département des cartes et collections géographiques; conservateur, M. Jomard; 2° le département des estampes, conservateur, M. Duchesne.—Le cabinet des Antiques a perdu son premier employé, Adolphe Duchalais, enlevé à la science par une mort prématurée. C'est une perte sensible pour l'archéologie et la numismatique; Duchalais avait constamment fait preuve, dans l'étude des monuments de tout genre, soit de l'antiquité, soit du moyen âge, de l'imagination la plus ingénieuse et d'une pénétration singulière. C'était chez lui un don naturel fortifié par des travaux qui ne s'étaient jamais écartés de leur voie et dont la *Revue de la numismatique française*, la *Bibliothèque de l'É ole des chartes*, la *Revue archéologique* de Leleux, et bien d'autres ouvrages, ont recueilli les fruits. Il a aussi laissé un monument durable de son passage à la Bibliothèque, dans le volume intitulé : *Description des monnaies gauloises de la Bibliothèque royale*, un vol. in-8, 1846. M. Lavoix a été nommé en remplacement de M. Duchalais, avec le titre de conservateur-adjoint. — Au département des manuscrits, M. B. Guérard a eu pour successeur son collaborateur et son ami, M. Nat. de Wailly. M. Lacabane, premier employé, a été nommé conservateur-adjoint, et, tout récemment, M. Reinaud, conservateur. Aujourd'hui, le personnel de ce département de la Bibliothèque impériale est composé de la manière suivante :

Conservateurs.	MM. Hase (manuscrits grecs et orientaux). de Wailly (manuscrits latins et français). Reinaud (manuscrits arabes).
Conservateurs-adjoints	MM. Paris (manuscrits français). Julien (manuscrits chinois). Berger de Xivrey (manuscrits latins et français). Lacabane (cabinet des titres généalogiques).

Premier employé. . . . MM. Claude (manuscrits latins et français; administration; prêt des manuscrits au dehors).
Second employé . . . . Renan (manuscrits grecs et orientaux).
Troisième emyloyé. . . Delisle (manuscrits latins et français).
Quatrième employé. . . Michelant (manuscrits latins et français; manuscrits étrangers en langues vivantes; direction des travaux du catalogue).

— L'Académie des inscriptions a tenu sa séance annuelle le 18 août. Elle a décerné la première médaille du concours sur les antiquités de la France, à M. l'abbé Cochet, pour son ouvrage intitulé : *la Normandie souterraine;* la seconde à M. Bouthors pour ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens;* la troisième à M. Maury pour son mémoire manuscrit sur les *Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge*. M. d'Arbois de Jubainville a obtenu la première mention très-honorable pour la publication du *Pouillé du diocèse de Troyes*. Dix-neuf autres mentions ont été accordées par l'Académie à MM. Rossignol, Salmon, Taillandier, A. de Barthélemy, Morin, Pascal, Auber, Baudot, A. Bernard, Boulangé, Boutaric, Chambeyron, Combes, Gomart, Lecaron, Lepage, Daussigny, Mignard et Coutant, enfin à M. de Soultrait. L'*Histoire des réfugiés protestants de la France*, par M. Weiss, et les *Recherches sur le commerce de la soie,* par M. Fr. Michel, ont obtenu le premier et le second prix Gobert.

— M. de Pastoret, vice-président et M. de La Villegille, secrétaire du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, ont adressé au ministre de l'instruction publique et des cultes, sur les travaux du Comité pendant l'année 1852-53, un rapport dont voici les principaux résultats :

« Lorsque le Comité a commencé à se réunir au mois de novembre 1852, douze volumes des Documents inédits *relatifs à l'Histoire de France*, étaient sous presse, savoir :

« 1° *Recueil des monuments inédits de l'Histoire du Tiers État*, publié par M. Augustin Thierry, tome II;

« 2° *Cartulaire du monastère de Saint-Victor de Marseille*, publié par M. Guérard, tome Ier;

« 3° *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, tome VI;

« 4° *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel, tome Ier;

« 5° *Négociations de la France dans le Levant*, publiées par M. Charrière, tome III;

« 6° *Archives législatives et administratives de la ville de Reims* (volume de tables);

« 7° *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, etc., publié par M. Aug. Bernard (un volume en deux parties);

« 8° *Histoire de la guerre de Navarre de* 1276 *et* 1277, *par Guillaume Anelier*, publiée par M. Francisque Michel;

« 9° *Correspondance et négociations de la reine Catherine de Médicis*, publiées par M. Busoni, tome Ier;

« 10° *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, par M. le général Pelet, tome IX;

« 11° *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss, tome X;

« 12° *Architecture monastique*, par M. Alb. Lenoir, tome II.

« Les sept premiers volumes ont été terminés dans le courant de l'année 1853, et deux autres, les n°s 8 et 9, auraient pu l'être sans le retard que les éditeurs ont apporté à la remise de leurs introductions.

« Les sept volumes terminés appartenant presque tous à des collections qui sont encore loin d'être complètes, des suites sont venues nécessairement prendre le tour d'impression qu'elles attendaient. Cependant l'achèvement du *Cartulaire de Savigny* et du volume des tables des *Archives de Reims* permettra de commencer la publication de deux nouveaux ouvrages parmi ceux dont les manuscrits ont été adoptés par le Comité.

« A ces volumes de texte, il convient encore d'ajouter deux livraisons d'estampes :

« La cinquième livraison de la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. Lassus et Amaury Duval;

« La trentième livraison de la *Statistique monumentale de Paris*, par M. Albert Lenoir.

« Les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* ont paru au Comité pouvoir, sans inconvénient, subir une réduction dans le nombre des volumes qui leur avait été primitivement attribué. Ce nombre a été limité à onze au lieu de treize, et l'éditeur a été invité à ne donner *in extenso* que les pièces qui intéressent directement et réellement l'histoire nationale. Il devra se borner pour les autres à l'indication sommaire de leur contenu, de façon à faire entrer dans le onzième volume la matière des trois volumes qui restaient à imprimer.

« Pareille invitation avait été adressée à M. Charrière, afin que le quatrième volume des *Négociations dans le Levant* pût comprendre toutes les dépêches des ambassadeurs jusqu'en 1640, époque fixée par l'éditeur comme étant celle où devait s'arrêter l'ouvrage. Mais M. Charrière ayant réclamé avec insistance contre cette mesure et objecté l'im-

possibilité absolue de faire entrer dans un seul volume des documents qui embrassent une période de plus de soixante années, le Comité a modifié sa première décision. Après avoir consulté de nouveau les commissaires à l'examen desquels il avait renvoyé la réclamation de M. Charrière, il a autorisé ce dernier à publier un quatrième volume dans les mêmes conditions de distribution de matières que les précédents. Seulement le Comité a décidé en même temps que la publication s'arrêterait, avec ce volume, au commencement du XVIIe siècle et laisserait, par conséquent, en dehors la correspondance de Philippe de Harlay, comte de Cézy.

« Le Comité s'est livré à un nouvel examen des ouvrages adoptés par ses devanciers et qui n'avaient pas encore reçu un commencement d'exécution. Ces ouvrages étaient au nombre de vingt-huit. Les décisions primitives ont été maintenues à l'égard de vingt et un d'entre eux. En voici l'indication :

« 1° *OEuvres de Chrestien de Troyes*, par M. Michelant. Cette publication a été maintenue dans les limites d'un volume qui ne comprendra que les poésies bien authentiquement reconnues pour être l'œuvre du célèbre trouvère. Le Comité a décidé en même temps que l'éditeur joindrait à ce volume une Table des mots employés par Chrestien de Troyes qui ne se rencontrent pas dans les dictionnaires usuels.

« 2° *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, par M. Mary-Lafon. Le Comité, sans prendre quant à présent de décision définitive relativement au recueil dans son entier, a été d'avis cependant qu'il fallait commencer immédiatement la publication par le roman de *Girard de Roussillon*. Le Comité a écarté la proposition de joindre à ce roman une traduction en français moderne; mais il a reconnu qu'il y aurait un véritable intérêt dans la comparaison du texte provençal du poëme avec le texte en français du nord. Il a décidé, en conséquence, que ces deux textes seraient imprimés en regard l'un de l'autre. Le volume sera complété par le roman de *Ferabras*, imprimé également dans les deux dialectes du nord et du midi de la France.

« 3° *Trésor de Brunetto Latini*, par MM. J. Desnoyers et Chabaille. Le Comité a décidé qu'un volume de la collection des Documents inédits serait consacré à cet ouvrage, que recommande à un haut degré la popularité dont il a joui du milieu du XIIIe siècle à la fin du XVe. Un bien plus grand développement aurait été nécessaire si l'on avait voulu tenir compte de toutes les leçons fournies par les nombreux manuscrits du *Trésor* qui nous sont parvenus; mais le Comité a pensé qu'il importait seulement de relever les variantes de rédaction, et que celles de dialecte n'offraient qu'un intérêt secondaire pour cette publication.

« 4° *Cartulaire de saint Hugues de Grenoble.* L'impression de ce volume commencera aussitôt que le Cartulaire de saint Victor de Marseille sera terminé.

« 5° *Extraits des chroniques de Jean de Waurin*, par Mlle Dupont. Cette publication forme un volume.

« 6° *Cartulaire de Redon*, par M. de Courson, un volume. L'impression de ce cartulaire avait été ajournée pendant longtemps par suite de la difficulté de faire la collation sur le manuscrit original. Aussitôt que ce travail aura pu être exécuté, rien ne s'opposera plus à ce que le cartulaire de Redon soit mis sous presse.

« 7° *Inventaire du Trésor des Chartes.* Le Comité a vivement insisté sur l'utilité qu'il y aurait à publier cet inventaire, et l'examen du plan à adopter a été confié à une commission spéciale. Le Comité eût préféré l'impression intégrale des pièces mêmes dont se compose le *Trésor des Chartes;* mais l'étendue de cette publication permettrait difficilement de l'entreprendre.

« 8° *Histoire des familles d'outre-mer*, de du Cange. Cet ouvrage a également été maintenu par le Comité; mais M. de Mas-Latrie, l'un des éditeurs précédemment désignés, ayant fait connaître, dans le courant de l'année, qu'il lui était impossible de continuer à s'occuper de la préparation du volume, M. Taranne est resté seul chargé de la publication.

« 9° *Recueil de documents pour servir à l'histoire des établissements français dans l'Amérique du nord*, par M. Margry. L'intérêt des documents que doit renfermer le premier volume de ce recueil n'a pas paru douteux au Comité; seulement le nombre et l'étendue de ces documents dépassant les limites ordinaires d'un volume de la collection, le manuscrit a dû être remis à M. Margry, pour qu'il en détachât les pièces qui offrent le moins d'importance.

« 10° *Mémoires de Claude Haton*, par M. F. Bourquelot, un volume. Le nouvel examen dont cette publication a été l'objet a montré au Comité que l'éditeur s'était renfermé rigoureusement dans les conditions de son programme ; qu'il avait mis en première ligne, comme on le lui avait recommandé, les faits propres à présenter le tableau complet des mœurs, des habitudes et des institutions d'une province au XVIe siècle.

« 11° *Correspondance des princes de la maison de Lorraine*, par M. de Croze, un volume. Cette correspondance devait dans l'origine former deux volumes, mais en dernier lieu un seul a été jugé suffisant. Le Comité a recommandé en conséquence à l'éditeur d'user du mode de publication par extrait et analyses adopté pour le dernier volume des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle.*

« 12° *Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. Chéruel, deux volumes.

Le Comité, en confirmant la décision précédemment prise à l'égard de cette publication, a suffisamment fait voir qu'il lui reconnaissait l'importance qui avait déterminé l'ancien Comité des monuments écrits à l'adopter.

« 13° *Dépêches des ambassadeurs florentins*, par MM. Abel Desjardins et Canestrini. Ce projet de publication a été, comme l'*Inventaire du Trésor des Chartes*, l'objet d'une approbation toute spéciale. Le Comité a placé les deux ouvrages en première ligne, et exprimé le vœu de les voir entreprendre de préférence à toute autre publication nouvelle, lorsque les manuscrits en auront été déposés. M. Abel Desjardins, professeur d'histoire à la Faculté de Dijon, et M. Canestrini ont été désignés pour être les éditeurs de ce recueil; mais rien n'a encore été décidé quant au nombre de volumes qui devront être consacrés à cette publication. M. Desjardins en avait d'abord proposé trois; depuis il a restreint cette demande à deux volumes. L'examen des diverses questions qui se rattachent à l'exécution du recueil des dépêches des ambassadeurs de la république de Florence a été renvoyé à une commission dont le Comité n'a pas encore entendu le rapport.

« Le Comité a pareillement maintenu dans la catégorie des ouvrages en projet dont l'adoption définitive est subordonnée à la remise des manuscrits :

« 14° Les *Actes relatifs à la conférence de Loudun*, par M. Bouchitté, un volume;

« 15° Les *États généraux de la première moitié du* XIV*e* *siècle*, par M. Eug. de Stadler, un volume;

« 16° Les *États généraux de la seconde moitié du* XIV*e* *siècle*, par M. Auguste Bernard, un volume.

« Quelques ouvrages n'ont pas semblé à la section justifier parfaitement les décisions dont ils avaient été l'objet. D'autres n'offraient pas une étendue suffisante pour former des volumes à eux seuls; en conséquence, la section a proposé au Comité, qui a émis un avis conforme, de renvoyer aux *Mélanges* pour y être insérés, soit en entier, soit par extraits seulement :

« 17° Les *Documents relatifs à la captivité des enfants de François Ier*;

« 18° Les *Actes du concile schismatique tenu à Perpignan en* 1408 *par Benoît XIII*;

« 19° Les *Documents relatifs à l'ambassade de Siam*.

« 20° La publication d'une nouvelle série de *Mélanges* faisait partie des projets auxquels l'ancien Comité des monuments écrits avait donné son adhésion; mais les importantes modifications qui ont été apportées au plan de cet ouvrage en font une publication nouvelle, qui doit être

rangée parmi les travaux propres au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

« Le Comité a adhéré à la proposition faite par la section d'histoire d'abandonner la publication :

« 1° Des *Documents tirés des archives de Venise;*

« 2° De la *Chronique de Martin de Colignies.* Il ne s'est présenté aucun éditeur pour remplacer M. Yanoski, à qui la préparation de ce dernier ouvrage avait été confiée, et qui est mort au commencement de 1851;

« 3° Des *Lettres de Calvin*, et 4° du *Journal du marquis de Dangeau*, dont les éditeurs ont préféré s'adresser à la librairie.

« Le Comité a maintenu au nombre des publications à exécuter :

« 1° *Instructions sur l'iconographie du moyen âge*, par M. Didron, un volume, ouvrage faisant suite à l'*Histoire de Dieu*, et comprenant l'iconographie des anges et des démons, les représentations de la création, des signes du zodiaque, des arts et métiers, des travaux de la campagne, des vertus et des vices. Aussitôt après sera mis sous presse le deuxième volume de l'*Architecture monastique*, de M. Albert Lenoir.

« 2° *Instructions sur la numismatique française*, par MM. de La Grange, de Saulcy et de La Saussaye;

« 3° *Instructions sur les armoiries et le blason*; par M. de La Grange;

« 4° *Instructions sur l'intérieur et l'ameublement des églises*, par M. Lassus;

« 5° *Instructions sur la recherche des inscriptions*, par MM. Mérimée et de Saulcy.

« La section d'archéologie a au contraire proposé de différer la publication d'un *Recueil de documents inédits sur les anciens artistes français*. Elle a surtout été déterminée à cet ajournement par le désir de rendre le recueil plus complet, en se réservant la possibilité de l'enrichir de toutes les indications qui sont fournies journellement par les correspondants.

« Voici enfin les nouvelles publications adoptées par le Comité :

« 1° Les anciens Mélanges publiés sous le titre de *Documents historiques tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, formaient un recueil exclusivement réservé au Comité des monuments écrits. A l'avenir, les trois sections dont se compose le Comité seront appelées à concourir, chacune pour leur part, à la formation des volumes de la nouvelle série. Il a été décidé en même temps que les rapports sur des archives départementales ou étrangères seraient exclus de ces volumes, qui demeureront uniquement consacrés à l'insertion de documents originaux;

« 2° *Recueil d'inscriptions trouvées sur le sol de la Gaule.* Il en est de ce recueil comme des *Mélanges* : les décisions dont il a été l'objet en ont fait un projet nouveau, bien que la pensée première en remontât à l'année 1839. L'espèce de conflit qui s'était élevé alors entre le Comité des chartes et le Comité des arts avait empêché jusqu'ici tout commencement d'exécution. Le Comité a enfin arrêté un plan définitif pour cette publication. Elle embrassera deux divisions principales : la première comprendra les inscriptions de la période gallo-romaine ; la seconde s'étendra depuis l'établissement de la monarchie des Francs jusqu'à l'an 1328, date de l'avénement de Philippe de Valois. On admettra dans chaque division, pour le classement des inscriptions, des subdivisions analogues à celles des grands recueils déjà publiés, mais en réduisant le nombre de ces subdivisions et faisant surtout prédominer la classification topographique. Les volumes, pour lesquels le Comité a adopté le format in-4° des autres ouvrages de la collection des Documents inédits, se publieront à mesure que l'on aura réuni les matériaux nécessaires à leur composition. Ils devront être accompagnés de *fac-simile* toutes les fois que les inscriptions offriront un intérêt paléographique suffisant pour motiver cette dépense.

« 3° Le *Recueil général des poésies populaires de la France* prescrit par le décret du 14 septembre 1852, et dont l'art. 3 de ce décret a confié l'exécution au Comité ;

« 4° Un *Recueil de pièces relatives à l'ancienne Université de Paris*, etc. Adoptant les conclusions d'un très-remarquable rapport fait à ce sujet par M. Le Clerc, la section d'histoire a autorisé M. Taranne à continuer de préparer, pour la publication dont il demandait à être chargé, les copies des pièces inédites sur l'Université de Paris conservées dans les archives du ministère de l'instruction publique, et à y joindre les actes du même genre que pourraient contenir les autres dépôts. Ce recueil, qui formera un volume dans lequel les pièces seront rangées suivant leur ordre chronologique, peut à juste titre être considéré comme un complément nécessaire de l'*Historia Universitatis Parisiensis* de du Boulay.

« 5° Le *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Beaulieu*, *en Bas-Limousin*. abbaye fondée vers l'an 845, a été jugé digne de faire partie de la collection des Documents inédits, en raison de l'ancienneté et de l'importance des actes dont il se compose. Près des deux cinquièmes des chartes, en effet, appartiennent au IXe siècle, et, réunies aux pièces du Xe siècle, leur nombre s'élève à 134 environ, sur un chiffre total de 197. Quant à la valeur du cartulaire, au point de vue des différentes sortes d'éclaircissements qu'on recherche dans les recueils de cette nature, la section s'est assurée que le cartulaire de Beau-

lieu présentait un intérêt tout particulier pour l'histoire de la société carlovingienne et féodale dans le centre de la France. M. Deloche, ancien secrétaire général de la province de Constantine, a été chargé de cette publication, qui formera un volume.

« 6° Les *Inventaires des meubles et joyaux de Charles V et de Charles VI*. Ces inventaires formeront un volume accompagné de gravures sur bois qui offriront les types des principaux objets mentionnés dans le texte. Un dictionnaire des anciens termes latins et français usités dans les comptes et inventaires complétera cette publication confiée à M. de Laborde.

« 7° La *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. Pie, évêque de Poitiers, Lassus et Didron.

Tablettes de cire.

L'abbé Lebeuf a inséré au t. XX des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions, p. 267, une notice dans laquelle il a répandu les lumières de son érudition sur une petite classe de monuments historiques dont les savants de son temps ignoraient presque entièrement l'existence. Il est vrai que ces monuments, les tablettes de cire, après avoir été d'un usage extrêmement répandu dans l'antiquité romaine, n'avaient guère été l'œuvre que des comptables, durant le moyen âge, et ne renfermaient que des comptes de recette et de dépense, car, sans la facilité particulière que la cire présente à ceux qui ont souvent besoin de raturer et de refaire leurs écritures, les tablettes auraient probablement disparu beaucoup plus tôt. Mais, à l'époque où l'abbé Lebeuf rédigeait ses excellents ouvrages, il n'y avait déjà plus d'écrits indifférents pour les historiens, et l'on sait toutes les ressources que de simples comptes, que les nomenclatures les plus maigres et les plus arides ont fournies aux savants modernes pour pénétrer dans la connaissance du passé. Les études de B. Guérard sur le Polyptique d'Irminon en sont le dernier et le plus frappant exemple.

L'abbé Lebeuf fit donc, autant que la poussière coagulée dans les creux de l'écriture lui permit de lire, la description d'un certain nombre de tablettes qu'il avait vues à Paris, soit à la Bibliothèque du roi, soit dans différents monastères. En 1779, un érudit génevois, Sénebier, publia le texte de six tablettes contenant onze pages de comptes de la maison du roi Philippe le Bel conservées dans la Bibliothèque de la république de Genève. D'autres travaux sur le même sujet furent imprimés à l'étranger, notamment en Italie.

L'extrême difficulté que présentait la lecture de ces textes devenus si fragiles qu'à peine peut-on les toucher sans faire tomber des frag-

ments soit de la cire, soit du bois vermoulu sur lequel elle est étendue, s'était toujours opposée à ce que ces travaux fussent ni assez sûrs ni assez complets. M. N. de Wailly est parvenu à un résultat plus satisfaisant en préparant pour le tome XXII du recueil des *Historiens des Gaules* la publication d'un registre de ce genre qui existe aujourd'hui aux Archives de l'empire, et qui n'a cessé de faire partie du Trésor des chartes depuis l'époque où il fut rédigé. Ce registre contient des comptes de la maison du roi saint Louis. On l'avait toujours regardé comme appartenant au temps de Philippe le Bel, mais, dans une notice insérée au tome XVIII des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions (1849), M. de Wailly démontra qu'il se rapporte aux années 1256 et 1257. L'auteur expose dans cette notice qu'il lui fut donné d'obtenir ce résultat par suite de l'habileté avec laquelle un employé des Archives, M. Lallemand, parvint à rendre les tablettes lisibles en les délivrant de l'antique poussière qui les recouvrait, et en restituant presque partout à l'écriture la netteté qu'elle avait au moment où elle fut tracée. Voici d'ailleurs la description qu'il fait de l'état matériel de ce précieux document :

« Ces tablettes se composent de quatorze feuilles en bois de platane enduites de cire sur le recto et sur le verso, excepté la première et la dernière, qui en portent seulement sur leur surface intérieure, parce que l'autre côté n'était destiné qu'à servir de couverture au registre. Ces feuilles, arrondies par le haut, ont 20 centimètres et demi de largeur sur 47 centimètres et demi de hauteur, y compris la partie cintrée qui commence à peu près à 39 centimètres de la base. Sur chaque feuille, l'espace réservé à la cire est environ de 18 centimètres sur 43; cet espace est entouré d'une marge qui a un peu plus de 1 centimètre à la base et sur les deux côtés, mais qui s'augmente graduellement sous la partie cintrée en formant sous le cintre principal deux courbes intérieures dont le point d'intersection est à 3 centimètres du haut de la feuille. Cette forme élégante est exactement dessinée sur toutes les feuilles; en outre, l'espace circonscrit par les marges a été légèrement creusé, et avec tant de précision que la couche de cire, qui n'est guère que de 1 millimètre, se trouve parfaitement de niveau avec la marge qui l'entoure. L'épaisseur de chaque feuille varie entre 7 et 8 millimètres, et celle du registre tout relié (au moyen de bandes de parchemin passées dans le dos des tablettes) n'excédait guère 10 centimètres; c'est-à-dire qu'on avait réussi à réunir ces quatorzes feuilles de bois et à les rapprocher avec une exactitude presque mathématique. »

Lorsque M. B. Guérard devint conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, entre autres objets sur lesquels

il porta son attention, furent les tablettes de cire de la bibliothèque. Elles sont au nombre de cinquante-sept dont voici la liste :

1°	Suppl. lat.,	n° 1385.	16 tablettes provenant du couvent des Carmes déchaussés.
2°	—	n° 1386.	14 tablettes provenant de l'abbaye de Saint-Victor de Paris.
3°	—	n° 1384.	11 tablettes provenant du collége des Jésuites.
4°	—	n° 1388.	4 tablettes provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.
5°	—	n° 1387.	1 tablette; provenance inconnue.
6°	—	n° 1389.	1 tablette; *id.* (Compte d'une commune).
7°	—	n° 1390.	2 tablettes allemandes percées de trous de manière à pouvoir être portées à la ceinture, et contenant des comptes écrits dans le duché de Brunswick vers la première moitié du XVIIe siècle.
8°	—	n° 8727.	8 tablettes provenant de l'ancien fonds du roi.

Le succès obtenu par M. Lallemand, sur les tablettes des Archives, engagea l'administration de la Bibliothèque impériale à lui confier aussi le soin de restaurer les siennes. C'était une entreprise périlleuse à cause de l'état déplorable où la plupart d'entre elles se trouvaient; mais l'habile archiviste qui s'en était chargé vient d'achever, de la manière la plus heureuse, cette opération qui a duré dix-huit mois. M. Lallemand a d'abord rendu à la cire tout son brillant et à l'écriture toute sa netteté; puis, avec l'aide d'un artiste en tabletterie, M. Payrolle, qui a fait preuve aussi dans ce travail d'une adresse et d'une conscience à toute épreuve, il a réemmargé chaque tablette d'un cadre en bois de cèdre et bouché avec le même bois, sans porter atteinte au texte, tous les trous et toutes les rigoles que les vers et la moisissure avaient pratiqués. Désormais les cinquante-sept tablettes de la Bibliothèque impériale, aussi bien que celles du Trésor des chartes sont assurées, pour nombre de siècles encore, de ne pas périr de leur vétusté.

Cette sorte de documents historiques est rare assurément; cependant on en connaît un certain nombre outre celles de Paris. J'ai cité tout à l'heure celles de Genève; il en existe aussi à Florence qui se rapportent également aux comptes de la maison des rois de France vers la fin du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle. On cite les bibliothèques de Rouen et de Dijon comme en possédant aussi et il s'en trouve probablement d'autres encore dans des bibliothèques de moindre importance. J'ai vu dans la petite ville de Senlis, fort soigneuse il est vrai de

ses livres et de ses archives qui sont confiés aux soins d'un bibliothécaire très-éclairé, M. Cultru, un registre composé de dix tablettes de cire qui contiennent les comptes de recette et de dépense de la commune de Senlis pour les années 1309 à 1313. Ce précieux document, qui mériterait certainement une étude spéciale, n'est pas très-loin de tomber en poussière, et peut-être n'en restera-t-il bientôt plus que la copie qu'en avait fait, au dernier siècle, un érudit de la ville, le chanoine Afforty, qui fut le plus zélé collaborateur de dom Grenier, dans ses recherches sur l'Histoire de la Picardie; mais les difficultés de cette lecture étaient trop grandes et la copie de M. Afforty est très-inexacte. Tout en les conservant comme objets de curiosité, l'on est généralement disposé à considérer les tablettes comme une lettre morte dont il n'est plus possible de rien tirer. Il faut cependant reconnaître qu'il n'en est pas ainsi puisque dans les deux principaux établissements littéraires du pays ces textes de cire friable ont pu être parfaitement consolidés et éclaircis. C'est donc une invitation tacite à toutes les personnes qui gardent aujourd'hui des débris de ce genre de les conserver quels qu'ils soient avec l'intérêt le plus attentif, car la même opération réparatrice peut facilement s'étendre de Paris aux départements.

Le but de la présente note serait parfaitement atteint si cette invitation était entendue.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

108. — *Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain;* par A. M. A. Sirand, juge au tribunal de Bourg, etc. 4e partie. In-8 de 12 feuilles, plus 10 pl. Imp. de Milliet-Bottier, à Bourg.

109. — *Épisodes de l'histoire de l'abbaye de Saint-Humbert de Maroilles, en Hainaut;* par Michaux aîné. In-8 de 2 feuilles. — Au Quesnoy, chez Préseau.

110. — *Histoire de la vie et des écrits de Pierre Gassendi;* par M. l'abbé A. Martin. In-12 de 14 feuilles. — Paris, Ladrange. . . . . (2—00.)

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 9.) — SEPTEMBRE—OCTOBRE 1854.

AVIS.

L'Annuaire historique pour 1855 vient de paraître. Une circulaire a a été adressée aux membres de la Société de l'histoire de France pour le leur faire savoir et les prier de retirer promptement ce volume chez M. Renouard et Cie, libraires, rue de Tournon, n° 5.

L'Annuaire historique pour 1854 (2e partie) sera distribué vers la fin du mois de décembre prochain; une nouvelle circulaire sera adressée aux membres de la Société.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 OCTOBRE 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. VICTOR LE CLERC.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Conseil est informé que le prix d'histoire fondé par la Société de l'histoire de France en faveur de l'élève de rhétorique qui aurait remporté le 1er prix d'histoire au grand concours des colléges de l'académie de Paris, a été obtenu cette année par l'élève POIRRÉ, du lycée Bonaparte [1].

[1] Ce jeune homme est fils de feu M. Poirré, longtemps sous-chef de bureau au ministère de la marine, et petit-fils de M. Bajot, qui a été pendant plus de trente ans attaché au même ministère, commissaire de la marine, conservateur général, inspecteur des bibliothèques de ce ministère, et fondateur des *Annales maritimes et coloniales*, très important recueil dont la collection, depuis 1816 jusqu'à 1847, forme 68 volumes in-8°.

Le jeune Poirré a obtenu depuis 1849, quatorze prix ou accessits au grand concours, et vingt-cinq prix au lycée Bonaparte.

Le sujet de la composition d'histoire pour 1854 était : *Développement et caractère du système colonial des temps modernes. Dire le rôle et l'influence des colonies dans les événements politiques et militaires des trois derniers siècles.*

Ouvrages offerts.

— *Recherches sur une ancienne galerie du palais Mazarin où se trouve maintenant le département des estampes de la Bibliothèque impériale*, par M. Duchesne aîné, conservateur de ce département ; extraites de la *Notice des estampes exposées à la Bibliothèque impériale*, éd. de 1854. In-8.

— *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. Rossignol, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, etc. Beaune, 1854, 1 vol. in-8, fig.

Ouvrage offert à la Société de l'histoire de France par M. Batault-Morot, libraire-éditeur ; remis par M Dumoulin.

— *Jules de Blosseville.* (Notice biographique par M. E. de Blosseville). 1 vol. in-8. Évreux, 1854.

— *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.* T. II, n° 1, ann. 1853-1854.

— *Académie des sciences de Bavière. Gelehrte Anzeigen.* T. XXXVIII, 1854 (janvier-juin), in-4.

— *Société archéologique de Touraine.* T. VI, 1er et 2e trimestres de 1854. In-8. A Paris chez Dumoulin.

Les t. IV et V n'ont pas paru.

Les t. I et II des *Documents pour l'histoire des Beaux-Arts* sont annoncés comme devant paraître prochainement.

— *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.* Ann. 1853, t. XX. Poitiers, 1854. A Paris, chez Derache.

— *Bulletin monumental.* XXe vol., nos 5 et 6, Caen 1854, in-8.

— *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 3e ann., 1854, nos 3 et 4, juillet-août. In-8.

— *Bulletin du bibliophile.* Juillet-août 1854.

— *Société dunkerquoise*, programme de prix à décerner en 1855. Le seul sujet qui se rattache aux études historiques est une *Histoire littéraire de la Flandre maritime.*

— *Catalogue d'une jolie collection de livres.* Paris, 1854, chez E. Caen, libraire.

Correspondance.

M. Bellaguet, l'un des vice-présidents de la Société, exprime au Conseil ses regrets d'être empêché d'assister à la séance de ce jour par suite d'une maladie qui le retient à la chambre depuis plusieurs semaines.

M. de La Villegille, membre du jury pendant la première session d'octobre, s'excuse aussi de ne pouvoir assister à la séance.

MM. A. François et Minoret-Aubé fils témoignent leur reconnaissance d'avoir été admis au nombre des membres de la Société.

—M. le marquis de Blosseville fait hommage de la Notice biographique qu'il vient de publier sur M. Jules de Blosseville, son frère, lieutenant de vaisseau, dont la carrière honorable, l'instruction et la mort prématurée ont inspiré des sympathies générales. M. Jules de Blosseville commandait le brick de guerre *la Lilloise* envoyé en 1833, par le gouvernement français, dans les mers du nord pour y protéger la pêche de la baleine, et y recueillir en même temps des observations scientifiques. Il périt, probablement en 1834, dans cette expédition, sans qu'on ait su avec certitude le lieu ni les circonstances de sa mort et de la perte de son bâtiment.

M. le marquis de Blosseville espère présenter bientôt à la Société un essai qui rentrera davantage dans la nature de ses travaux.

—M. le baron de La Fons de Mélicocq adresse plusieurs extraits des archives de l'hôtel de la ville de Lille, relatifs à Philippe de Commynes et à divers autres sujets historiques. (Voy. plus loin.)

—M. le baron de Gingins, membre de la Société, résidant à Lausanne, ayant vu, dans le dernier n° du Bulletin, le désir exprimé par M. J. Desnoyers d'avoir communication, pour la suite de son travail sur la *Topographie ecclésiastique de la Gaule*, entre autres ouvrages rares qui manquent aux grandes bibliothèques de Paris, de l'*Histoire de l'évêché de Constance*, par A. Eicchorn, s'empresse de mettre à sa disposition cet ouvrage qu'il possède.

—M. de Wailly informe le Conseil qu'ayant été sollicité de nouveau par M. l'abbé Migne d'obtenir pour lui l'autorisation de reproduire dans sa collection des Pères l'édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, dont les quatre premiers volumes ont été publiés pour la Société de l'histoire de France, par M. Aug. Le Prévost, et dont le cinquième volume est sous presse, il a dû se borner à lui rappeler le refus formel exprimé par le Conseil, dans sa séance du 4 juillet dernier, et dont le Secrétaire lui avait déjà donné avis.

—M. le Bibliothécaire de l'Académie royale de Munich, en accusant réception des derniers Bulletins, informe la Société qu'un arrêté du gouvernement bavarois a réuni à la Bibliothèque royale la bibliothèque de l'Académie, et que les deux locaux étant très-distants l'un de l'autre, l'usage des publications offertes à l'Académie par les sociétés littéraires correspondantes devient extrêmement difficile. L'Académie désirerait recevoir à l'avenir un exemplaire double des publications de la Société.

—M. le président de la Société des sciences et arts d'Angers demande à entrer en échange de publications avec la Société de l'histoire de France.

—Le Secrétaire rappelle qu'une omission regrettable a eu lieu à l'égard de la *Société archéologique de l'Orléanais*, et de la *Société philomatique de Verdun*, dans la dernière liste imprimée des sociétés qui reçoivent, à titre d'échange, certaines publications de la Société.

Ces deux compagnies savantes lui ont envoyé plusieurs de leurs travaux et devraient figurer sur cette liste.

Renvoi de ces diverses demandes au Comité des fonds.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé. T. I, feuille 13 en bon à tirer; feuilles 14 à 21, et placards 41 à 45 chez l'auteur.

Journal de Barbier. T. V, trois feuilles composées sont chez l'auteur.

Orderic Vital. T. V, cinq feuilles sont tirées; la sixième est chez l'auteur, avec le placard 11.

Annuaire de 1854. 260 pages sont composées; l'auteur, M. J. Desnoyers, s'occupe de relire en 1re et en 2e épreuves une grande partie de son travail et à remplir quelques lacunes.

Annuaire de 1855. Toute la copie a été donnée; elle comprend la *Liste chronologique des grands feudataires*, extraite de l'*Art de vérifier les dates*. Quatre feuilles sont rendues en bon à tirer à M. de Wailly.

Le Conseil décide que le Secrétaire écrira à MM. les éditeurs et aux commissaires responsables des trois ouvrages qui sont sous presse et qui doivent former la livraison de l'année courante, afin qu'ils apportent la plus grande célérité possible à leur travail.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Mélanges extraits des archives de la ville de Lille, communiqués par M. de Lafons de Melicocq.

Document inédit relatif à Philippe de Commines.

1476-77. A Wallerand Waucquet, messagier de piet, pour son sallaire d'avoir esté en la ville de Gand porter lettres closes aux dépputés de cette ville de Lille estant illeucq, adfin qu'ilz advertissent le conseil de Mademoiselle de Bourgogne de la prinse faite en ycelle ville de ung homme, qui portoit lettres de par messire Ph. de Comisnes à ung prebstre estant audit lieu de Gand, lequel Waucquet retourna dud. voyaige le xxviie jour dud. moix de janvier, pour ce à lui payé, considéré son seiour qu'il fist aud. lieu de Gand, attendant sa response xxx s. (Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. IIII^xx^XVIII, r°).

Défenses aux prédicateurs de nommer Luther.

1545. Au procureur, qu'il a desboursé au siége de la gouvernance *pour la coppie du placquart par lequel estoit déffendu aux prescheurs de, en leurs sermons et prédications, faire mention de Martin Luter*, xvi^s. (Fol. XII^xx^ V, v°.)

Pour unes lettres closes aux colléges *des meurdans, lesquels taxoient journellement en leurs sermons la loy de la ville comme négligence de pugnir les luthériens*, xxIIII^s. (Fol. XIII^xx^ XVII, r°.)

Dons à des savants.

1599. A Me Pierre Le Monnier, la somme de seize livres, que Messrs de la loy luy ont accordé le jour d'huy VIIIe de mars, XVe IIII^xx^ XIX, *pour par luy avoir escript sur vellin, en grosses lettres, certaine prosopopée ou rime, faicte et récitée au banquet du jour de la dédication de la maison eschevinalle de cette dite ville*, y comprins les armoiries et painctures y faictes. (Fol. III^eLI, v°.)

A Allard Van Hove, clercq besongnant au greffe eschevinalle dud. Lille, pour avoir, par charge de Messrs du magistrat, avec l'aide de Jehan le Pippre, tiré et translaté en franchois hors de certain livre en langue espaignol, intitulé *le Voiaige de don Philippe, fils de Charles V^e, le triumphe qui se feit en cested. ville à la venue dud. don Philippe, qui fut nostre bon roy et prince*, la somme de XVIII l. — A Jehan Le Pippre, marchant, pour avoir esté présent et assisté aud. translaté, la somme de XXIIII l. (Fol. IIIe LVII, r°.)

Prix aux élèves des jésuites.

1599. Au Père recteur du collége de la Sochiété de Jhesus en ceste ville, que accordé leur a esté par Mess[rs] de la loy de ceste ville, pour ceste fois, et sans tirer en conséquence, la somme de quarante florins, pour estre emploiez à l'achat des prix quy debvoient donner ceste année IIII[xx] dix-neuf auz escolliers dud. collége premiers de chacque classe, tant à la renovation des études au mois de septembre qu'à aultres prix au courant de l'année, pour ce IIII[xx] l. (Fol. IIII[c] LXIIII, v°.)

1600. Au s[r] George Coppay, Hongrois, la somme de soixante florins carollus pour semblable somme à luy accordée par Mess[rs] du magistrat, pour aulcunement recognoistre les labeurs et travaulx par luy employez en la description des expéditions faictes par Sa Majesté Catholique, depuis la mort de Henry III[e], roy de France de ce nom, dédiée à Mess[rs] du magistrat, CXX l. (Fol. IIII[c]XLVII, v°.)

De La Fons b. de Melicocq.

Deux lettres de Louis XI sur l'entrevue de Péronne[1].

Le caractère actif et infatigable de Louis XI se manifeste bien dans la multitude de lettres et d'ordres qui sortaient, chaque jour, de son cabinet et qui nous permettent, aujourd'hui, de compléter et de rectifier, les pièces en main, le récit des chroniques contemporaines. Des correspondances assez nombreuses de ce roi se trouvent encore dans les archives des villes d'Italie et méritent d'être tirées de l'oubli et d'être consultées par les historiens. Sans descendre, comme le firent plus tard ses successeurs, dans ce pays plein de séductions et de dangers, Louis y veillait avec le plus grand soin sur les intérêts de la France et intervenait, par la voie de négociations, dans toutes les affaires importantes de la péninsule. Mais il y poursuivait, en même temps, un autre but d'une utilité plus immédiate. Comme le Breton et le Bourguignon lui suscitaient des ennemis dans l'Angleterre, l'Allemagne et la Savoie, il cherchait des alliés hors de la France et voulait s'assurer le secours de princes étrangers dans la lutte engagée avec ses vassaux rebelles, devenus déjà des rivaux redoutables. En Italie, il briguait surtout l'alliance des ducs de Milan, qui pouvaient facilement contenir les princes de Savoie et qui eux-mêmes se trouvaient puissamment aidés par l'amitié

[1] Nous devons cet article à l'obligeance d'un savant étranger, M. Th. Sickel.

du roi de France, Bien que Galéas parût fortement attaché à la politique et à la personne de Louis XI, qu'il fût lui-même venu le secourir dans la guerre du bien public, le roi n'ignorait pas les efforts tentés par Charles le Téméraire pour gagner le Milanais et qui aboutirent même, en 1475, à l'alliance éphémère conclue par le traité de Montcalier. Louis ne négligeait donc aucun moyen pour s'assurer l'alliance de Galéas : il le soutenait dans ses projets et entreprises, il le flattait, il le conseillait, il était plein d'égards pour lui et surtout il lui écrivait ou lui faisait écrire le plus souvent possible. « Et par ainsi luy (au secrétaire du roi, Magelot) avons donné charge de vous escripre et faire *chacun* jour savoir de nos matieres par deça, » écrit-il au duc dans une lettre datée de Péronne le 13 octobre 1468.

Dans l'année qui précède l'affaire de Péronne, les relations entre Louis et Galéas sont déjà très-fréquentes. Le roi, craignant qu'un orage plus terrible que celui de 1465 ne vînt à fondre sur lui, n'épargnait aucune sollicitation pour obtenir le secours du duc de Milan. Ses lettres au duc se suivent jour par jour; dictées par le sentiment et le besoin du moment, elles se contredisent souvent et trahissent l'inquiétude, l'hésitation et l'impatience qui dévoraient le roi. Il y engageait d'avance le duc à prendre part à la guerre qu'il prévoyait et à se tenir prêt pour divertir et occuper les Savoiens, aussitôt que les hostilités auraient commencé en France. Toutefois, son principal désir était de conserver la paix aussi longtemps que possible, et il redoutait qu'une incursion trop hâtive de Galéas dans la Savoie ne donnât à son adversaire fougueux et intraitable un prétexte bienvenu. Aussi, il pousse le duc et le retient; il lui conseille à la fois la hardiesse et la prudence. En bon allié, il lui faisait immédiatement part de tout ce qui arrivait d'important en France : des menées et des menaces de ses adversaires, des conférences et des négociations, enfin de la conclusion des traités d'Ancenis et de Péronne qui écartaient le danger de la guerre. Nous choisissons dans cette correspondance, que nous avons trouvée dans les archives de Milan, deux lettres[1] que Louis écrivit à son allié sur l'entrevue de Péronne.

« Ludovicus Dei gratia Francorum rex : illustrissime cognate et frater noster carissime salutem. Habiamo ricevuta la lettera vostra de di 19° del passato per laquale al modo usato ne significate el bono animo vostro prompto ad ogni nostro favore dicendone che per rompere con-

[1] Ces lettres sont écrites et contresignées par Albertus Magelot, Milanais que Galéas avait envoyé à la cour de Louis XI. Celui-ci qui « l'avait bien agréable » se servit de lui, pendant quelque temps, pour faire la correspondance avec le duc.

tra Savoyni altro non aspectavati che lo aviso nostro, etc. Regratiamovi de tucto quanto possiamo et veramente comprendiamo che a le vostre bone parole et demostratione de prompto animo deverso noy non manchariano in ogni bisogno li effecti. Ma per avisarve de le occurrentie de qua como per una lettera ultima nostra ve habiamo scripto noy siamo in termine de concludere per de qua faciente altissimo bona pace et pero ve replicamo che necessario non e che dal canto nostro voy ve movate altramente contra Savoyni. Noy venissimo el giorno de domenica passata con alcuni pochi de li nostri in questa terra de Perona quale e in la provincia di Piccardiae quale loco tene Mons. lo duca de Borgogna et qui habiamo trouato dicto duca col el quale gia ne siamo alcune volte abocchati per el tractato de la pace. Speriamo adtucto dare inbreui bone termine et conclusione de la quale noy ve daremo pieno aviso al partire che facemo de questo loco.

« Cet. Maestro Johanne Philippo [1], nostro secretario et ambassatore el quale crediamo che in questhora sia in via per retornarsene da noy como li habiamo scripto tra le altre chose che luy ne ha scripto in testificatione de la bona vostra dispositione verso de noy ne ha dato aviso. »

(Suivent quatorze lignes en chiffres dont nous n'avons pas encore découvert la clef.)

« Dat. Perone, 13e octobre 1468 [2].

« Louys »

La seconde lettre est datée du 5 novembre, lors que le roi effectua son retour de Liége [3].

« Ludovicus, etc. Ve scripsemo da Perona ali giorni passati per aviso vostro del tractato de la pace nel quale noy eravamo con Mons. lo duca di Borgogna. Ma per questa ve significamo che quasi inmediate da poy laltra nostra sequito la conclusione del bono accordio et pace fra noy et lo duca predicto stabilita et firmata per buono communo del una et laltra dele parte et deli amici nostri. Demostrose dicto duca verso de noy tucto bene disposto et perfino... non ne habiamo ad persuadere si non bene et perseverantia de satisfare al continuo al debito suo verso de noy. Siamo andati in persona con esso duca al impreso contra Le-

[1] Maître Jean Philippe, président de la chambre des comptes du Dauphiné, secrétaire et notaire du roi, fut envoyé plusieurs fois à Milan.

[2] Une seconde lettre de la même date, écrite en français, qui se trouve dans les archives de Milan se rapporte seulement à la personne de Magelot.

[3] Le secrétaire milanais déforme tellement les noms français, qu'il ne nous a pas été possible de reconnaître l'endroit d'où il écrit cette lettre.

giesi per casone de la rebellione loro et offensione gli havevano facta : et essendosi reducta la citta perforzo in potate desso duca lassato luy in quelle parte de Legia ne siamo aviati al ritorno nel regno nostro de Francia dove speriamo al tucto da ciascun canto quieta et tranquilla pace al piacere de Dio et de sua Matre. Del che al consolatione et piacere vostro ve habiamo voluto dare, per questa nostra, aviso.

« Louys. »

L'un des plus beaux ouvrages historiques publiés dans ces dernières années : Le Moyen Age et la Renaissance (5 vol. in-4°, 1848—1851; prix 375 fr.) commence à devenir rare. La liste des articles qu'il contient peut être utile aux abonnés du *Bulletin*. La voici :

Tome I. — De l'état des personnes et des terres, par M. B. Guérard, conservateur à la Bibliothèque nationale.

Superstitions, croyances populaires, par M. P. Lacroix.

Fête des fous, par le même.

Priviléges et droits féodaux, par M. Mary-Lafon.

Priviléges des villes, communes et bourgeoisies, par M. Henry Martin.

Chevalerie. Institutions chevaleresques; duels, tournois, joutes et pas d'armes, par M. Philarète Chasles.

Universités, colléges, écoliers, par M. Vallet de Viriville.

Races maudites, par M. Francisque Michel.

Bohémiens, mendiants, gueux, cours des miracles, par le même.

Juifs, par M. Depping.

Vénerie, fauconnerie, oisellerie, par M. Elzéar Blaze.

Nourriture et cuisine, repas et festins, par M. F. Seré.

Tome II. — Sciences philosophiques et scolastiques, par M. B. Hauréau, conservateur à la Bibliothèque nationale.

Chimie et alchimie. par M. E. Bégin.

Chirurgie et pharmacie, par le même.

Marine, art nautique, par M. Jal.

Langues, par M. Fr. Wey.

Patois, par M. Mary-Lafon.

Proverbes, par M. Le Roux de Lincy.

Chants populaires, par M. Fertiault.

Romans, par M. Paulin-Paris.

Manuscrits, par M. Champollion-Figeac.

Peinture des manuscrits, par M. Aimé Champollion.

Parchemin, papier, par M. Gabriel Peignot.
Cartes à jouer, par M. P. Lacroix.
Horlogerie, par M. P. Dubois.
Tapisseries, par M. Jubinal.

Tome III. — Cérémonies ecclésiastiques, par M. de Varennes.
Cérémonial, étiquette, par M. Vallet de Viriville.
Corporations de métiers, par MM. A. Monteil et Rabutaux.
Commerce, par M. Ch. de Grandmaison.
Pénalité, par M. de La Villegille.
Tribunaux secrets, par M. G. Brunet.
Vie privée dans les châteaux, dans les villes, dans les campagnes, par M. Le Roux de Lincy.
Modes et costumes, par M. H. de Vieilcastel.
Orfévrerie, par M. J. Labarte.

Tome IV. — Sciences naturelles, par M. E. Bégin.
Sciences occultes, par M. P. Denis.
Science héraldique, par M. E. de La Bédollière.
Instruments de musique, par M. P. Lacroix.
Poésie nationale, par M. Ch. Nisard.
Eloquence sacrée, par M. C. Louandre.
Eloquence civile, par le même.
Théâtre, par le même.
Ameublement religieux et civil, par le même.
Armurerie, par M. de Saulcy.
Céramique, par MM. Riocreux et Jacquemart.
Sellerie, lormerie et carrosserie, par M. de Varennes.

Tome V. — Architecture religieuse et civile, par MM. Lassus et Alf. Michiels.
Architecture militaire, par M. P. Mérimée.
Sculpture, par M. Jean du Seigneur.
Peinture sur bois, sur cuivre, sur toile, par M. Alf. Michiels.
Peinture murale, par M. E. Breton.
Gravure, par M. Duchesne aîné.
Peinture sur verre, mosaïque, émaux, par M. Champollion-Figeac.
Imprimerie, par M. P. Lacroix.
Reliure des livres, par le même.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

111. — *Histoire du concile de Trente;* par Félix Bungener. 2 vol. in-12, ensemble de 35 feuilles 1/2. — Paris, Cherbuliez. (6 fr.)

112. — *Nobiliaire universel* (le), ou Recueil général de généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe, publié par M. le vicomte de Magny, chambellan d'honneur de S. S. le pape Pie IX, directeur de l'Institut héraldique. Ier volume. In-4 de 45 feuilles 1/2, plus un frontispice (tiré à 5000 ex.). — Paris, à l'Institut héraldique, rue Buffault, 2. (40 fr.)

113. — *Recherches historiques sur le système de Law;* par E. Levasseur, ancien élève de l'École normale. In-8 de 26 feuilles 1/2. — Paris, chez Guillaumin. (6 fr.)

114. — *Charles-Quint.* Son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste; par M. Mignet, membre de l'Académie française, etc. In-8 de 30 feuilles 1/4. — Paris, Paulin.

115. — *Formules wisigothiques inédites,* publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Madrid, par M. Eugène de Rozière. In-8 de 4 feuilles. — Paris, Durand.

116. — *Notice historique sur Neuville-en-Laonnois;* par M. Melleville. In-8 d'une feuille 3/4. — Paris, Dumoulin; à Laon, Baston et Marchal.

117. — *Vie et miracles de saint Bertrand,* avec une notice historique sur la ville et les évêques de Comminges, la légende des saints du pays et la description de l'église cathédrale; par Louis de Fiancette d'Agos. In-12 de 16 feuilles 1/6. — A Saint-Gaudens, chez Abadie.

118. — *Histoire de Charleville,* depuis son origine jusqu'en 1854; par Jean Hubert, professeur de rhétorique, etc. In-12 de 13 feuilles 1/3, plus 2 pl.—Charleville; Reims.—Paris, Dumoulin. (3 fr.)

119. — *Histoire de Saint-Louis des Français à Madrid;* par l'abbé Frédéric Humphry. In-8 de 15 feuilles. — Imp. de Durand, à Bordeaux.

120. — *Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines qui forment actuellement le département du Gard;* par Michel Nicolas. Trois volumes in-12. A Nîmes, chez Ballivet et Fabre.

121.— *Notice historique et statistique sur la ville de Dôle;* par A. Rousset. In-8 de 18 feuilles 3/4. Besançon, Bintot.

122.—*Notice sur Notre-Dame de Bourisp, dans la vallée d'Aure, ancien diocèse de Comminges;* par Louis de Fiancette d'Agos. In-12 de 4 feuilles 1/2. Saint-Gaudens, Abadie. (1 fr. 25 c.)

123.—*Rational*, ou Manuel des divins offices de Guillaume Durand, évêque de Mende au XIIIe siècle, ou Raisons mystiques et historiques de la liturgie catholique; traduit pour la première fois du latin en français, par M. Charles Barthélemy (de Paris); précédé d'une Notice historique sur la vie et les écrits de Durand de Mende; suivi d'une Bibliographie chronologique des principaux ouvrages qui traitent de la liturgie catholique, avec un grand nombre de notes à la suite de chaque volume. Cinq volumes in-8. Imp. à Dijon. Paris, Vivès. (25 fr.)

124.— *Ancienne (l') bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor;* par J. A. B. Mortreuil, juge de paix. In-8 de 4 feuilles. Imp. de Mme veuve Marius Olive, à Marseille.

125.—*Histoire de Saint-Étienne et de ses environs*, avec 12 planches lithographiées; par Eugène Bonnefous. In-8 de 26 feuilles, plus 10 lith. —Saint-Étienne, Delarue. Paris, Dentu.

126.—*Flodoardi historia remensis ecclesiæ.* Histoire de l'église de Reims, par Flodoard, publiée par l'Académie impériale de Reims, et traduite, avec le concours de l'Académie, par M. Lejeune, professeur au lycée de la même ville. Deux volumes in-8. Reims, Regnier.

La *Chronique de Flodoard*, texte latin, avec une traduction nouvelle, par feu M. l'abbé de Bandeville, formera un volume in-8. Elle sera suivie de la *Chronique de Richer*, complétant et continuant celle de Flodoard. Un volume in-8.

127.— *Châteaubriant, ses archives et ses institutions municipales.* In-8 de 2 feuilles 1/2. Imp. de Guéraud, à Nantes.

128.—*Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de La Fons*, intitulé : *Histoire particulière de l'église de Saint-Quentin*, publiés, pour la première fois, par Ch. Gomart, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc. Tome Ier. In-8 de 33 feuilles, plus 4 pl. et *fac-simile*. Imp. de Doloy, à Saint-Quentin. Paris, Derache, Dumoulin, Didron. (10 fr).

Quentin de La Fons, né vers la fin du XVIe siècle (1591-2), à Saint-Quentin, est mort le 4 avril 1650. L'ouvrage aura deux volumes. Le premier renferme l'histoire particulière de l'église de Saint-Quentin; le deuxième l'histoire particulière de la ville de Saint-Quentin.

129.—*Livre d'or des métiers* (*le*). Histoire de l'imprimerie et des arts et professions qui se rattachent à la typographie. (Calligraphie, enluminure, parcheminerie, librairie, gravure sur bois et sur métal, fonderie, papeterie et reliure) Comprenant l'histoire des anciennes corporations et confréries d'écrivains, d'enlumineurs, de parcheminiers, d'imprimeurs, de libraires, de cartiers, de graveurs sur bois et sur métal, de fondeurs de caractères, de papetiers et de relieurs de la France, depuis leur fondation jusqu'à leur suppression en 1789. Par Paul Lacroix (bibliophile Jacob), Edouard Fournier et Ferdinand Séré. In-8 de 19 feuilles 1/4, plus 19 pl. Paris, Séré.

130.—*Esquisse historique sur la ville de Craponne;* par M. l'abbé Adr. Maitrias. In-8 de 11 feuilles 3/4.—Imprimerie de Marchessou, au Puy. Craponne, Savinel.

131.—*Chroniques du château de Gironville*, extraites de la Chronique latine de Turpin, de la chronique arabe de Ben Thamar et d'un poëme norvégien du IXe siècle. Grand in-8 de 26 feuilles, plus 24 vignettes. Paris, Plon frères.

132.—*Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne*, suivi du poëme de *Sainte Léochade*, par Gauthier de Coinsi; par l'abbé Poquet. In-8 de 4 feuilles 3/4. Imp. à Laon. Paris, Didron.

133.—*Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Epigraphie antique du département du Rhône; par le docteur A. Comarmond, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, etc. Grand in-4 de 64 feuilles, plus 19 pl. Imp. à Lyon. Lyon, Dumoulin.

134.—*Ducs* (*les*) *de Lorraine*. 1048-1737. Costumes et notices historiques. Le tout recueilli, dessiné, écrit et gravé sur cuivre, d'après les sceaux, les monnaies, les tombeaux de ces princes, les vitraux, les peintures murales ou autres, les manuscrits et les documents authentiques, pour servir à l'histoire de Lorraine proprement dite, et généralement aux amis des arts et des études archéologiques; par Jean Cayon. In-4 de 9 feuilles 1/2, plus 35 pl. Nancy, Cayon-Liébault. (20 fr.)

135.—*Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, depuis son origine jusqu'en* 1789; par M. Edouard de Barthélemy. In 8 de 23 feuilles, plus un plan. Châlons, Laurent. (6 fr.)

136.—*Monographie de la cathédrale de Nevers*, suivie de l'histoire des évêques de Nevers; par M. l'abbé Crosnier, vicaire général. In-8 de 27 feuilles, plus 7 pl. Nevers, Morel.

137. — *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'ouest; année 1853. Poitiers; 1854. Paris, Derache. Gr. in-8.

Étude sur une figurine en or représentant Angérone, déesse du Silence, par M. Ch. Calmeil (1 pl.). — Notice descriptive sur le portail de l'église de Saint-Hilaire de Foussay (Vendée), par M. de Longuemar (4 pl.). — Notice sur le monastère de Montazai, par M. Faye (1 pl). — Notice sur le château et les seigneurs de Marmande (Vienne), par M. d'Argenson. — Inauguration des foires et marchés de Beaumont, près Poitiers, par M. Rédet. — Notice sur Châtel-Aillon et Rochefort, par M. l'abbé Cholet (1 pl.). — Nouvelles recherches sur l'ancienne maison de Chatel-Aillon en Aunis, par M. Faye.

138. — *Recherches* sur une ancienne galerie du palais Mazarin, où se trouve maintenant le département des estampes de la Bibliothèque impériale, par Duchesne aîné. Paris, Renouard. 1854. In-8.

Cette brochure est un extrait de l'édition nouvelle (1854) de la *Notice des estampes* de la Bibliothèque, extrait dans lequel M. Duchesne aîné, conservateur du département des estampes, fait connaître l'intéressante découverte et la restauration toute récente d'une des plus belles parties de l'hôtel qu'habitait le cardinal Mazarin.

139. — *Histoire de Beaune* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Rossignol, conservateur des archives du département de la Cote-d'Or. In-8° de 512 pages. Beaune, Batault-Morot.

Origines celtiques ou gauloises; romaines; chrétiennes. — Invasions des barbares. — Situation vers l'an 1000, d'après les chartes du roi Rotbert et de l'évêque d'Autun. — Construction de l'église Notre-Dame; ses revenus. — Affranchissement de la commune en 1203. — Impôts au XIIIe siècle. — Progrès des ducs. — Les églises de 1200 à 1300. — Population extérieure, XIIIe siècle. — Guerres du XIVe siècle. — Beaune au XVe siècle. — Guerres de religions. — Beaune aux XVIIe et XVIIIe siècles.

140. *Esquisses historiques de l'ancien comté de Ferrette*, dans la Haute-Alsace; par Ch. Goutzwiller. In-8° de 5 feuilles 1/4. Imp. Decker, à Colmar.

141. *Histoire du Jubilé séculaire de Notre-Dame de la Treille;* par C. de Franciosi. 1254-1854. In-4° de 26 feuilles, plus des gravures, des *fac-simile* et 2 pages de musique. Lille, Vanackère.

142. *Description historique de Rouen et des principales villes du département de la Seine-Inférieure;* par P. V. Morainville. In-18 de 8 f. 1/9. Imp. de Saint-Evron, à Rouen.

143. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale;* par Ibn-Khaldoun; traduite de l'arabe par M. le baron de

Slane, interprète principal de l'armée d'Afrique. Tome II. In-8° de 40 feuilles. Imp. du gouvernement, à Alger.

144. *Ménage et finances de Voltaire*, avec une introduction sur *les mœurs des cours et des salons au XVIIIe siècle;* par Louis Nicolardot. In-8°, Paris, Dentu. (7 fr. 50 c.)

145. *Vie de Jeanne d'Arc;* par Abel Desjardins, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon; d'après les documents nouvellement publiés. In-18 de 11 feuilles. Paris, F. Didot.

146. *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des belles-lettres de Caen*, annotés et publiés par M. de Formigny de La Londe. In-8° de 9 feuilles 1/4. Caen, chez Hardel.

147. *Histoire littéraire française et étrangère*, ou *Analyse raisonnée des œuvres choisies de tous les écrivains qui se sont fait un nom dans les sciences et dans les lettres*, terminée par *la bibliographie de l'histoire littéraire et des journaux consacrés spécialement à la critique de tous les genres de littérature;* par Girault de Saint-Fargeau. 2e édition. Paris, Delahays. (2 fr. 50 c.)

148. *Henri de Gissey, de Paris, dessinateur ordinaire des plaisirs et des ballets du roi* (1608-1673); par Anatole de Montaiglon, ancien élève de l'Ecole des chartes. In-8° de 2 feuilles. Paris, Dumoulin.

149. *Histoire de la littérature française*, suivie d'un *précis de l'histoire des littérateurs modernes du Midi et du Nord* (*Italie et Espagne*, *Angleterre et Allemagne*); par M. l'abbé Drioux. in-12 de 18 feuilles 3/4. Paris, chez Eug. Belin.

150. *Précis historique et chronologique de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours;* par Alfred Bougeault. In-12 de 15 f. 1/2. Paris, Maire-Nyon.

151. *Recherches archéologiques sur Notre-Dame de Fontenay* (*Vendée*); par M. F. Boncenne, juge au tribunal civil de Fontenay-le-Comte. In-8° de 6 feuilles Imp. de Bideaux, à Luçon.

152. *Journal du marquis de Dangeau,* publié en entier, pour la première fois, par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec les *additions inédites du duc de Saint-Simon*, publiées par M. Feuillet, de Conches. Tome Ier. 1684, 1685, 1686. In-8° de 34 feuilles 1/2. Paris, chez F. Didot frères. (6 fr. 60 c.)

153. *Notice historique sur la ville de Marans* (*Charente-Inférieure*); par Alfred Etenaud. In-8° de 2 feuilles. Imp. Noblet, à Paris.

154. *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques poëtes provinciaux de l'ancienne France;* par Ph. de Chennevières-Pointel. In-8° de 21 feuilles 1/2, plus une vign. Paris, Dumoulin. (5 fr.)

155. *Catalogue du musée de Dunkerque*, précédé d'une notice historique sur cette ville, et suivi de notes biographiques sur quelques peintres dont le musée possède des œuvres. In-8° de 2 feuilles. Imp. de Vanderest, à Dunkerque.

156. — *Châtelet (le) de Paris*, son organisation ; par Ch. Desmaze, procureur impérial près le tribunal de Laon. In-8° d'une feuille. Paris, Cosse.

157. — *Ecrivains (les) pseudonymes et autres mystificateurs de la littérature française pendant les quatre derniers siècles, restitués à leurs véritables noms*. Par J. M. Quérard. Avec des notes inédites de MM. Boissonnade, de l'Institut; F. Bovet, bibliothécaire de la ville de Neuchâtel (Suisse); U. Capitaine, de Liége; de Courtière, bibliothécaire du ministère de la marine; Fél. Delhasse, de Bruxelles; Edm. de Manne, conservateur-adjoint de la Bibliothèque impériale; Eug. de Froberville, de la Société de géographie; Fr. Grille, ancien biblioth. d'Angers; Justin Lamoureux, l'un des rédacteurs du Supplément à la *Biographie universelle de Michaud;* Georg. Mancel, biblioth. de la ville de Caen; Mercier, abbé de Saint-Léger (sur la France littéraire de 1769); Serge Poltoratzky, membre honoraire de la biblioth. impériale publique de Saint-Pétersbourg; feu le baron de Reiffenberg, et de plusieurs autres bibliophiles. In-8°. Paris, chez l'éditeur, rue de Seine, 36.

ERRATUM.

Page 133, lig. pénult. Département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale : conservateur-adjoint, M. Lacabane, (cabinet des titres généalogiques) *lisez :* conservateur-adjoint, M. Lacabane, (titres, chartes et diplômes),

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 10. — NOVEMBRE 1854.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 NOVEMBRE 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. PASSY, L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

876. — M. de Laverne, employé à la bibliothèque du Louvre, présenté par M. Rathery.

877. — M. Read, président de la Société d'histoire du protestantisme français, rue Cuvier, n° 31, présenté par M. J. Desnoyers. — M. Read représentera cette Société.

878. — M. Andrieux (Paul), rue Joubert, n° 33, présenté par M. Dard.

879. — M. Delaroque, libraire, quai Voltaire, n° 31, présenté par M. Aug. Durand.

880. — M. Brun-Meyney (Adrien), rue du Hasard, n° 1, présenté par M. Duchesne aîné, pour 1855.

Ouvrages offerts.

La Société reçoit les ouvrages suivants :

Mémoires d'histoire orientale, suivis de mélanges de critique, de philologie et de géographie, par M. C. Defrémery, membre du Conseil de la Société asiatique, 1re partie. Paris, 1854, in-8°.

Henri IV et le ministre Daniel Chamier, d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour en 1607, par M. Ch. Read, chef du service des cultes non catholiques au ministère de l'instruction publique, président de la Société d'histoire du protestantisme français. Paris, 1854, in-8°.

Histoire de la commune de Boury (Oise) et de ses seigneurs, par M. Hersan, instituteur. Beauvais, 1846, in-8°.

Bulletin des Sociétés savantes, t. 1, 9e liv. in-8°. Septembre 1854.

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par M. Renier Châlon, 2e supplément, in-4°. Bruxelles, 1854. (Prospectus.)

Correspondance.

M. le duc de Luynes et M. Bellaguet expriment leurs regrets d'être empêchés d'assister à la séance du Conseil.

— MM. Rathery et Dard écrivent pour proposer l'admission de M. de Laverne et de M. P. Andrieux.

— M. Brun Meyney témoigne le désir de faire partie de la Société.

— M. le général Renard, aide de camp du roi des Belges, membre de la Société de l'Histoire de France, adresse de Bruxelles une réclamation au sujet de la lettre de M. Kerwyn de Lettenhove, autre membre de la Société, lettre qui a été insérée dans le numéro d'août du Bulletin, p. 132. Les fragments de la chronique de G. Chastellain, conservés dans la bibliothèque royale de Bruxelles (fonds de la Bibl. de Bourgogne), sur lesquels M. Kerwyn appelait l'attention du Conseil avaient tous été précédemment signalés par M. le général Renard, et communiqués à la Société, de 1842 à 1844, soit dans des notices imprimées, soit même en manuscrit. Le secrétaire qui avait signalé, dans plusieurs de ses rapports annuels, les communications de M. le général Renard sur G. Chastellain, prévoyait sa réclamation; mais il avait cru devoir lui en laisser l'initiative. L'omission de M. Kerwyn de Lettenhove provient sans doute de ce que ne faisant point encore partie de la Société quand furent adressées les premières communications de M. le général Renard, il n'en avait pas eu connaissance.

Le Conseil décide que la lettre de M. le général Renard sera imprimée à la suite du procès-verbal de cette séance, comme l'a été précédemment celle de M. Kerwyn de Lettenhove.

— M. Hippolyte Ferry, membre de la Société de géographie, adresse de Sancerre la copie d'une lettre de Jeanne d'Arc conservée dans les archives de la ville de Riom; il accompagne la copie de cette

lettre, qu'il croit inédite, d'un commentaire historique pour en fixer la date à l'année 1429 et pour en démontrer l'authenticité.

Cette lettre est parfaitement connue, elle a été publiée plusieurs fois depuis la découverte qui en fut faite en 1844 par M. Tailhand, président à la cour de Riom. Elle a été insérée textuellement, avec un *fac-simile*, dans le tome V, p. 147, des *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publiés par M. Quicherat pour la Société de l'Histoire de France, de 1841 à 1849.

Travaux de la Société.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, fait connaître l'état des impressions.

L'*Annuaire* de 1855 est terminé et mis en distribution. Il en est déposé un exemplaire sur le bureau.

Mémoires de Molé. T. I; la feuille 15 est en bon à tirer à l'imprimerie; les feuilles 16 à 23 sont en 1re, 2e, 3e et 4e épreuves chez l'éditeur ou le commissaire responsable. Le placard 45 est composé.

Le Conseil exprime le désir que MM. les éditeurs évitent, autant que possible, de demander des 4es épreuves.

Orderic Vital. T. V; la feuille 5 est en bon à tirer; la feuille 6 et les placards 13 et 14 sont en épreuves chez l'éditeur.

Journal de Barbier. T. IV; la feuille 1 est en bon à tirer; les feuilles 2 et 3 sont en seconde épreuve,

Annuaire de 1854. 265 pages de la 2e partie de la *Topographie ecclésiastique de la France* sont imprimées. 1 feuille est en bon à tirer; mais les caractères manquant pour composer une partie de la copie déjà remise qui doit remplir plusieurs lacunes, il a fallu attendre pour continuer que les caractères employés à l'Annuaire de 1855 fussent décomposés. M. J. Desnoyers s'engage, en ce qui dépend de lui, à ne rien négliger pour que cet annuaire puisse être distribué avant le mois de janvier prochain.

—M. N. de Wailly communique, au nom du Comité de publication, et soumet à l'approbation du Conseil le projet d'un nouvel ouvrage : la collection complète des *OEuvres diverses de Grégoire de Tours*, autres que son histoire ecclésiastique des Francs. Des fragments du texte seul des traités intitulés : *Gloria Martyrum*, *Gloria Confessorum*, *Vitæ Patrum*, et *Miracula sancti Martini* ont été insérés dans le quatrième volume de l'édition de l'*Historia Francorum* publiée en 1838, pour la Société, par MM. Guadet et Taranne. Mais le Comité a pensé qu'il ne fallait rien négliger d'une source aussi antique et aussi précieuse pour l'histoire et la géographie de la France. En conséquence, il a adopté unanimement l'offre de cette publication qui lui a été faite

par M. Douët-d'Arcq. Une traduction serait jointe au texte, et placée en regard, ainsi que cela a eu lieu pour l'*Histoire ecclésiastique des Francs*. L'ouvrage devrait former quatre volumes, comme l'Histoire ecclésiastique, mais il n'y aurait pas de tirages distincts pour le texte sans traduction et pour la traduction à part du texte. Les notes et la table des matières seraient rédigées en français. L'impression ne serait commencée que lorsque la copie et la traduction seraient entièrement prêtes.

Cette proposition est discutée et favorablement accueillie par le Conseil. Un membre (M. secrétaire), tout en reconnaissant l'importance et l'utilité, demande si le nombre de quatre volumes n'est pas trop élevé et s'il ne pourrait pas être réduit à trois. L'ensemble des *Opera minora* de Grégoire de Tours ne forme pas beaucoup plus de la moitié du texte de l'Histoire ecclésiastique, qui n'a cependant fourni que quatre volumes avec la traduction, et même les extraits des autres ouvrages remplissent environ 150 pages du dernier volume. M. de Wailly répond que, d'après un calcul rigoureusement fait, ce nombre de quatre volumes paraît nécessaire.

Un Traité d'astronomie récemment publié en Allemagne et attribué à Grégoire de Tours pourra en faire partie.

M. de Monmerqué possédait un manuscrit du XIVe siècle contenant plusieurs opuscules de Grégoire de Tours. Ce manuscrit, qui appartient maintenant à la bibliothèque de la ville de Tours, devra être aussi consulté.

En conséquence, le Conseil adopte ce projet dans les conditions proposées par le Comité, sans fixer encore l'époque de la publication; il désigne M. Douët-d'Arcq pour éditeur et M. Bordier pour commissaire responsable. Un exemplaire du Grégoire de Tours de D. Ruinart sera mis à la disposition de l'éditeur.

— M. L. Delisle a entre les mains la copie de la première partie du texte des *Chroniques d'Anjou* que doit publier M. Marchegay.

— M. de Monmerqué remettra au commencement de 1855 la copie complète des *Mémoires de Beauvais-Nangis*.

— M. Quicherat a promis de livrer au commencement du mois prochain la copie du premier volume des *OEuvres historiques* de *Thomas Basin*, volume dont il s'engage à terminer l'impression dans le courant de l'année 1855.

— M. de La Villegille, au nom du Comité des fonds, fait un rapport sur plusieurs demandes d'échange de publications renvoyées à son examen.

Le Conseil adopte les propositions du Comité. Il décide aussi qu'à

l'avenir, tout en respectant les droits acquis par ses décisions antérieures, les Annuaires et les Bulletins seront seuls échangés avec les sociétés qui en feraient la demande.

Le Conseil procède au renouvellement du Comité de l'Annuaire pour 1836.

Sont élus MM. N. de Wailly.
Taillandier.
L. Delisle.
J. Desnoyers.

La séance est levée à cinq heures.

Note de M. le général Renard, aide de camp du roi des Belges, membre de la Société de l'Histoire de France, relative à divers manuscrits des Mémoires de G. Chastellain. (Extr. d'une lettre adressée à M. J. Desnoyers, secrétaire de la Société.)

« Le Bulletin de la Société de l'Histoire de France (août), qui me parvient à l'instant, contient un fragment de lettre de M. Kerwyn de Lettenhove à M. de Barante. Cet écrivain désigne quelques manuscrits de Chastellain, qui, selon lui, ne seraient pas mentionnés dans votre dernier rapport. Il cite, entre autres, un document de la plus haute importance, à savoir le livre IVe de la *grande chronique de Philippe le Bon.* M. Kerwyn fait évidemment erreur. Il s'en serait lui-même aperçu s'il avait remarqué que les découvertes que vous m'attribuez comprenaient les années 1451 à 1458.

« Ces découvertes consistent en *deux* manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne. L'un (le n° 16881) est relatif à la guerre de Gavres, et j'en ai publié les fragments inédits. L'autre (le n° 15843) a été décrit et commenté par moi en 1842, dans une brochure intitulée : *Nouvelles observations historiques à propos du 4e volume inédit de Georges Chastellain.* Cette brochure a été transmise à la Société de l'histoire de France avec ma lettre du 1er mars 1843, que le Conseil a daigné faire insérer textuellement dans le Bulletin du mois d'avril suivant. Il y a plus : si M. Kerwyn avait parcouru la collection de nos bulletins, il aurait pu se convaincre, en lisant vos communications de 1843 et 1844, que ce même livre IVe auquel il fait allusion a été textuellement copié sur l'original à Bruxelles, et se trouve déposé dans vos archives.

« Avant de s'adresser à M. de Barante, M. Kerwyn de Lettenhove avait déjà signalé à la Commission royale d'histoire de Belgique le livre IVe de Chastellain comme une découverte nouvelle. Je n'avais pas

relevé cette erreur, parce que les membres de la Commission savaient parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard. En effet, ils avaient fortement appuyé en 1843 la demande que j'avais faite au gouvernement de publier ce fragment, publication qu'un changement de garnison et des occupations nombreuses m'ont empêché de réaliser. (*Bulletin de la Comm. d'hist.*, tom. VI, 299.)

« En somme, tous les fragments inédits de la *grande chronique de Chastellain* que possède la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, sont connus de la Société de l'Histoire de France depuis plus de onze années, et le texte de ces fragments est même en sa possession.

« Maintenant, je me joindrai à M. Kervyn lorsqu'il signale l'importance historique de ces documents. Et, comme la collection complète de Chastellain paraît pour longtemps impossible, je forme des vœux pour que la Société de l'Histoire de France donne ce livre IVe comme annexe à la chronique du *Bâtard de Vaurin*. Si le comité chargé de la publication de ce dernier ouvrage daignait examiner le fragment auquel je fais allusion, j'ai la conviction qu'il partagerait mon opinion, tant il renferme de choses neuves et jette de jour sur deux des plus grandes figures de l'époque, Louis XI et Philippe le Bon.

« Je saisis avec empressement cette occasion, monsieur et cher collègue, pour vous réitérer l'assurance de ma haute estime et de mes sentiments les plus distingués. »

Le Général, aide de camp du roi,

B. Renard.

II.

VARIÉTÉS.

D'importants documents historiques auraient été récemment découverts, de la manière la plus inespérée, dans les démolitions du quartier Sainte-Geneviève, d'après ce qu'ont rapporté le *Moniteur universel* et les autres journaux. Voici l'une des notes qui ont couru à ce sujet :

« Le 18 novembre, ont été découverts à Paris, dans les arêtes de la voûte du second étage de la tour de Saint-Jean de Latran (dite tour Bichat), dont on poursuivait la démolition, un grand nombre de parchemins ; ils ont été recueillis avec soin par les ouvriers et remis à l'Hôtel de Ville le même jour par l'architecte, M. Van Cleemputte. On a reconnu qu'ils appartenaient généralement aux XIIIe et XIVe siècles ; on a remarqué cependant une quittance du XVIe siècle. On s'attend que

la démolition du premier étage découvrira un nombre plus grand encore de manuscrits; des ordres ont été donnés pour qu'ils soient exactement conservés. Dès qu'on aura pu en achever le classement à l'Hôtel de Ville, ils seront communiqués à M. le ministre de l'instruction publique. »

Les espérances que cette note a pu faire naître sont complètement illusoires. Nous avons pu, grâce à la bienveillance de l'administration de la ville, examiner ces titres trouvés, non *dans les arêtes* d'une voûte, ce qui n'eût guère été possible, mais entre la voûte du second étage de la tour de Saint-Jean et le plancher qu'elle supportait. Le tout a été renfermé dans trois cartons, et bien que toutes ces pièces, tant celles en parchemin que celles en papier, se trouvent réduites par la poussière de plâtre et par l'humidité à un état de détérioration voisin d'une destruction complète, nous pouvons affirmer que pas une d'elles n'est antérieure au milieu du XVIe siècle. Ce sont des pièces de procédure passées par-devant le parlement de Paris, des requêtes, des mémoires, des sentences et des extraits des registres du parlement, le tout compris entre les années 1570 et 1600. La plupart de ces actes se rapportent aux affaires de particuliers tout à fait inconnus. Nous en avons cependant remarqué un petit nombre qui paraissent offrir quelque intérêt par les noms qu'on y voit figurer, par exemple :

Quelques pièces relatives à un procès soutenu par messire Jacques de Besze, trésorier provincial des guerres de Picardye et Isle de France, contre madame Jehanne de Hangest, dame de Vienne, comme tutrice de Charles sire de Créqui, 1589.

Mémoire présenté à maître Jehan Barjot, conseiller au parlement, pour Loys de La Boissière, contre Aloph de l'Hospital, chevalier, seigneur de Soysy.

Note écrite par maître Brisard, conseiller au parlement, pour une de ses parentes, madame de Touvoye, au sujet des droits de celle-ci sur les fiefs du Haut-Poré, du Bas-Poré et de la Chevalerie.

Arrêt relatif à un procès entre Pierre Roquemolle et messire Henry de Montmorency, sieur de Dampville, mareschal de France, 1577.

Requêtes et autres pièces concernant un procès soutenu par Antoine Verdot et sa femme contre Genevief ve Poussemye, damoiselle, femme de maître Jacques Loisel, advocat du roy à Senlis, et Anne Poussemye, aussy damoiselle, femme de maître Nicolas Fragnier, auditeur des comptes, 1589, etc., etc.

La tour de Saint-Jean de Latran, qui datait du XIIIe siècle, avait été depuis son origine jusqu'en 1792 le principal manoir de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, puis de l'ordre de Malte, à Paris. On voit cependant que la trouvaille faite le 18 novembre n'offre absolument

rien qui paraisse avoir aucun rapport avec les institutions chevaleresques du moyen âge. Ces titres, mêlés encore avec les sacs de toile dans lesquels ils étaient renfermés, ne sont que le résidu des archives de quelque procureur du temps de Henri IV. Leur présence dans la cachette où ils se trouvaient, entre la voûte du second étage et le plancher du troisième, est certainement ce qu'ils présentent de plus étonnant. On espérait, en démolissant la voûte du premier, faire une découverte analogue, mais cette espérance a été déçue. La tour de Saint-Jean de Latran était un édifice quadrangulaire à quatre étages, qui avait servi d'asile, depuis un temps immémorial, aux malades et aux pauvres pèlerins; elle formait le principal bâtiment du cloître Saint-Jean, qui, à l'époque de la révolution, n'avait pas cessé, depuis l'année 1180, d'appartenir aux Hospitaliers de Saint-Jean, et ensuite aux chevaliers de Malte.

— Nous avons parlé plus haut (*Bulletin* de l'année 1853, p. 143), des papiers du prince Xavier de Saxe conservés dans les archives du département de l'Aube, et du projet qu'on avait de les transporter à Paris. Voici le texte de la délibération qui a été prise à cet égard par le conseil général du département.

« La commission des vœux divers a eu à examiner les réclamations de LL. Exc. les ministres de l'intérieur, de l'instruction publique et de la guerre, ayant pour objet la restitution et le transfèrement, dans divers établissements publics de Paris, des papiers du prince Xavier de Saxe, qui, sous le nom de comte de Lusace, habita le château de Pont-sur-Seine. Ces papiers, qui sont relatifs à la guerre de sept ans, ont été catalogués par M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon et ancien archiviste de la préfecture de l'Aube, à la suite d'un rapport imprimé adressé à S. Ex. le ministre de l'instruction publique et des cultes; la commission s'est émue à juste titre de ces réclamations. Elle les a examinées avec la plus scrupuleuse attention, et elle a été amenée à penser qu'il convenait de distinguer les papiers se rattachant à la guerre de sept ans, dont le prince ne pouvait être légitime détenteur, de ceux concernant ses archives et sa correspondance.

« Elle propose, en conséquence, de déclarer qu'il n'y a pas lieu de se dessaisir des papiers provenant du prince Xavier de Saxe, et d'accéder aux demandes de LL. Exc. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique.

« Mais à l'égard des documents qui peuvent se rapporter à la guerre de sept ans, la commission, en l'absence d'intérêt direct pour l'histoire locale, et en présence d'un intérêt plus élevé, estime que rien ne s'oppose à ce que le département s'en dessaisisse au profit du dépôt du mi-

nistre de la guerre, et elle en fait la proposition, sous la réserve expresse qu'un triage préalable de tous les papiers sera fait par M. l'archiviste départemental, sous la surveillance d'une commission nommée par M. le préfet, et qui désignera les documents qui pourront être remis à l'État et ceux qui devront rester au département.

« Un membre repousse la distinction proposée par la commission. Dans son opinion, tous les papiers du prince appartiennent légitimement et au même titre au département de l'Aube.

« Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres et M. le préfet, les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

158. — *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Louvre, contenant les fragments de l'Histoire universelle de d'Aubigné qui se réfèrent à ses Mémoires et les complètent, et accompagnés de pièces inédites. Par M. Ludovic Lalanne. Paris, Charpentier, 1854. 468 pages in-12. (3 fr. 50 c.)

D'Aubigné, l'un des écrivains français les plus remarquables de la fin du XVI° siècle, et comme prosateur et comme poëte, est aussi l'un des hommes dont les éditeurs ont le plus défiguré les Mémoires par des changements arbitraires. Il est vrai que son style, à côté de couleurs énergiques d'une incontestable beauté, renferme des passages ou d'une faiblesse incroyable ou alambiqués au point d'être parfois inintelligibles. M. Ludovic Lalanne n'a pas craint d'affronter les difficultés que rencontre en pareil cas un éditeur consciencieux, et, grâce à lui, nous pouvons enfin prendre connaissance des Mémoires du célèbre huguenot qui fut l'aïeul de madame de Maintenon, dans un texte exact et différant à chaque phrase, de ceux qu'on avait imprimés jusqu'ici. Très-souvent d'Aubigné abrége ses Mémoires en renvoyant le lecteur à son *Histoire universelle ;* M. Lalanne a joint à son édition tous les passages au nombre de près de cinquante, qui sont l'objet de ces renvois. Il l'a de plus enrichie du testament de d'Aubigné, et de plusieurs autres pièces inédites recueillies soit en Poitou, lieu de sa naissance, soit à Genève, lieu de sa mort.

159. — *Théodore Agrippa d'Aubigné*. Sa vie, ses œuvres et son parti. Thèse pour le doctorat, par M. A. Postansque, professeur agrégé d'histoire. In-8° de 12 feuilles. Imp. de Martel aîné, à Montpellier.

160. — *Essais de Montaigne*, suivis de sa correspondance et de la

servitude volontaire d'Estienne de La Boétie. *Edition variorum*, accompagnée d'une notice biographique, de notes historiques, philologiques, etc., et d'un index analytique; par Charles Louandre. Quatre volumes in-18. Paris, Charpentier. (15 fr.)

161. — *Essais de Michel de Montaigne.* Nouvelle édition, précédée d'une lettre à M. Villemain sur l'éloge de Montaigne, par P. Christian. In-18 anglais de 20 feuilles. Paris, Victor Lecou. (3 fr. 50 c.)

162. — *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Saint Amand en Pevèle;* par M. Le Glay, garde des archives du Nord, correspondant de l'Institut. In-8° de 2 feuilles. Imp. de B. Henri, à Valenciennes.

163. — *Etude sur l'Eglise franke au temps des Mérovingiens.* (Fragment); lu par M. Poinsignon, dans la séance annuelle de l'Académie impériale de Reims. In-8° d'une feuille. Imp. de Regnier, à Reims.

164. — *Etudes historiques sur le Forez.* Chronique des châteaux et des abbayes; par M. de La Tour-Varan, bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne. 1re série. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Montagny, à Saint-Etienne.

165. — *Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, avec des notes et des pièces justificatives, par D. Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin. Traduite de l'italien par l'abbé Marie Duclos. Deux volumes in-8°, ensemble de 64 feuilles, plus une lith. Imp. de Poisson, à Caen. Paris, Louis Vivès.

166. — *Histoire des colonies françaises.* Etablissements dans l'Inde, Madagascar, Saint-Pierre et Miquelon, le Sénégal; par Mme la comtesse Drohojowska. In-8° de 37 feuilles. Imp. de Sauzon, à Roanne. A Lyon et à Paris, chez Périsse frères.

167. — *Inscriptions concernant la célèbre maison de Port-Royal-des-Champs.* In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Desoye, à Paris.

168. — *Journal de Jean Migault*, ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, avec des notes; par D. de Bray, pasteur; d'après un manuscrit trouvé en Angleterre, entre les mains d'un des descendants de l'auteur. Avec des additions tirées d'un autre manuscrit appartenant à M. H. Houël, pasteur, à Groote-Lindt, en Hollande. In-12 de 8 feuilles 2/3. Paris, Grassart. (1 fr. 50 c.)

169. — *Mauzé-sur-le-Mignon* (Deux-Sèvres). Notice historique; par M. l'abbé Dubois. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Favre, à Niort. (1 fr. 50 c.)

170. — *Notice historique et archéologique sur l'église abbatiale de Saint-Julien de Tours*. In-4° d'une feuille. Imp. de Bénard, à Paris.

171. — *Notice historique sur la tapisserie brodée de la reine Mathilde*, épouse de Guillaume le Conquérant, exposée dans la galerie Mathilde de la bibliothèque de Bayeux. In-12 d'une feuille. Imp. de Delarue, à Bayeux.

172. — *Poésies inédites du moyen âge*, précédées d'une histoire de la fable ésopique ; par M. Edélestand du Méril. In-8° de 28 feuilles 3/4. Paris, Franck. (8 fr.)

173. — *Poésies latines de Rosvith*, religieuse saxonne du Xe siècle, avec une traduction libre en vers français; par Vignon Rétif de La Bretonne. Grand in-8° de 25 feuilles 1/2. A Paris, chez Chaix, et chez Mme Combe.

Les œuvres de Rosvith n'ont eu que deux éditions : la première fut publiée en 1501, à Nuremberg, et la seconde en 1707, à Wittemberg, avec des commentaires latins. En 1845, M. Charles Magnin, de l'Institut, traduisit les comédies saintes que Rosvith a écrites simplement en prose, et fit imprimer cette traduction avec le texte en regard, uniquement pour compléter la collection des théâtres étrangers. M. Rétif de La Bretonne se propose de traduire et de publier ce théâtre, avec le panégyrique des Othons, écrit en vers, et qui contient des documents historiques très-curieux sur le Xe siècle. (*Journal de la Librairie*.)

174. — *Rerum engolismensium scriptores*. Nunc primum in unum corpus collectos animadversionibus notisque fusioribus illustravit Joan. Franc. Eusebius Castaigne, Bussacensis, Engolimensi præfectus bibliothecæ. Sumptibus societatis monumenta majorum et gesta regione Carantonensi religiose investigantis. In-8° de 6 feuilles. Imp. de Grobot, à Angoulême (1852).

Fasciculus primus : 1° Chronicon Engolismense, ab anno D.CC. XIV ad annum D.CCCXCI; 2° Historia pontificum et comitum Engolismensium, ad annum usque M.C.L.IX.

La publication sera divisée en 5 ou 6 livraisons, et formera un volume de plus de 30 feuilles. Elle reproduira, avec les éclaircissements nécessaires, les chroniques latines originales de l'Angoumois, depuis les commencements de la monarchie jusqu'à l'année 1308. L'histoire hagiologique du diocèse sera publiée dans un appendice, intitulé : *Acta sanctorum Engolismensium*; et le volume sera terminé par trois tables alphabétiques : des noms de lieux; des noms de personnes; des faits principaux. (*Journal de la Librairie*.)

175. — *Chronique sur la chapelle Saint-Gilles de Bellême et ses chapelains*; par le docteur Jousset, médecin de l'hôpital de Bellême, etc. In-8° d'une feuille 3/4. Imp. de Loncin et Daupeley, à Mortagne.

176. — *Essai sur les musiciens bourguignons*, comprenant une esquisse historique sur les différentes transformations de l'art musical en France du IXe au XIXe siècle ; par Charles Poisot, de Dijon. In-8° de 4 feuilles. Dijon ; Lamarche et Drouelle.

177. — *Testament de Samuel Majou et de Marguerite Desmé*. 12 janvier 1696 ; publié par Paul Marchegay. Angers ; Cosnier ; broch. gr. in-8°.

On fait chaque jour l'histoire des villes, des châteaux, des villages ; on ne s'occupe guère de celle des familles, qui cependant nous touche de bien plus près. Le testament de Samuel Majou est le premier chapitre de l'histoire d'une vieille famille protestante de la Vendée, d'une de ces races plus nombreuses qu'on ne croit, qui conservent religieusement aujourd'hui le souvenir, non pas des titres seigneuriaux et des hauts emplois mais des vertus publiques et privées de leurs ancêtres. Cette pièce renferme, dans son austère simplicité, de beaux et intéressants passages dont voici un exemple : « Nous avons encore à rendre des grâces singulières à ce bon Dieu, de nous avoir fait naître dans sa sainte religion et d'en toujours avoir les sentiments dans le cœur, quoiqu'elle ne se professe plus publiquement en ce royaume depuis l'an mil six cent quatre-vingt-cinq, en laquelle année notre roi cassa tous nos édits, chartes et priviléges, et fit abattre nos temples. Il envoya des régiments de dragons exercer des cruautés incroyables sur ceux qui ne voulurent pas donner des actes devant les curés, portant qu'ils renonçaient à l'hérésie et erreurs de Calvin et qu'ils embrassaient les cérémonies de l'Eglise romaine. La violence du dragon nous fit tomber en cette lâcheté, comme les autres, dont nous demandons pardon à Dieu. Nous n'avons point assisté au service, ce qui a attiré à moi Majou, dix-huit mois de prison à la Bastille, à Paris ; mais mon Dieu m'a soutenu contre les menaces, maux et promesses qu'on m'a faits : en sorte que j'en suis sorti sans avoir rien accordé aux religieux destinés à me rendre, et aux autres en même état, des visites de remontrances et de menaces... »

178. — *Monuments religieux de Cambrai avant et depuis* 1789 ; par A. Bruyelle. In-8° de 17 feuilles 1/4, plus 6 gravures. Imp. de Prignet, à Valenciennes.

179. — *Troyes depuis le Ve siècle jusqu'au XVIIIe*. Notes de J. B. Breyer, trésorier et chanoine de l'église papale et collégiale de Saint-Urbain, et de Hugot, chanoine de l'église collégiale de Saint-Etienne ; recueillies et mises en ordre par Michel Sémilliard, avocat, à Troyes. In-4° de 3 feuilles 1/2. Troyes, Varlot père, antiquaire, éditeur.

Publié d'après les manuscrits conservés à la bibliothèque de Troyes. Tiré à 8 exemp. (*Journal de la Librairie.*)

180. — *Cathédrale* (*la*) *d'Aoste*. Etude archéologique ; par Ferdinand de Lasteyrie. In-8° de 3 feuilles 1/4. Paris, Victor Didron.

Premier morceau d'une série intitulée : *Etudes archéologiques sur les églises des Alpes*.

181. — *Histoire des troupes étrangères au service de France*, depuis

leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première république et sous l'empire; par Eugène Fieffé, commis principal aux archives du ministère de la guerre. Deux volumes in-8°, 24 pl. coloriées. Paris, Dumaine. (20 fr.)

182. — *Monographie d'un peintre-verrier du XVe siècle*, et description du vitrail de la sainte Vierge de l'église de Cravan (Yonne); par M. Emile Amé, architecte. In-4° d'une feuille, plus une pl. Imp. de Mme Jardeaux-Ray, à Bar-sur-Aube. Paris, Victor Didron. (1 fr. 25 c.)

183. — *Notice sur le château d'albâtre*, ou palais gallo-romain de Soissons; par M. Jules Leclercq de Laprairie. In-8° de 3 feuilles 1/2. Imp. de Fleury, à Laon.

184. — *Recherches sur les anciens vitraux incolores du département de l'Yonne*; par Emile Amé, architecte, etc. In-4° d'une feuille 1/2, plus 6 pl. Paris, Victor Didron. (2 fr. 50 c.)

185. — *Serrurerie du XVe siècle*. Bâtons de procession de l'église de Cravan (Yonne); par M. Emile Amé, architecte. In-4° d'une demi-feuille, plus 2 pl. gravées. Paris, Victor Didron. (2 fr. 50 c.)

186. — *Adam*, drame anglo-normand du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours, par Victor Luzarche. Tours, 1854; in-8 de LXXVI et 102 pages.

Cette composition tirée d'un volume dramatique, qui fut écrit en partie à la fin du XIIe siècle, en partie au commencement du XIIIe et qui contient plusieurs autres pièces dont deux poëmes de Robert Wace, est d'un très-vif intérêt. Par son âge elle se place au nombre de nos textes français les plus anciens, par son style et sa facture au nombre des meilleures pièces du moyen âge, et par les conseils que l'auteur donne sur la tenue des acteurs, sur leurs costumes et jusque sur la scène ou les décors, elle fournit à l'histoire du théâtre des détails d'une entière nouveauté. Elle nous paraît si intéressante que nous en reproduirons les premières lignes qui montreront mieux que nos paroles combien l'éditeur de ce poëme a bien mérité des lettres en l'offrant au public.

Ordo representacionis Ade.

Constituatur paradisus loco eminenciori; circumponantur cortine et panni serici, ea altitudine ut persone que in paradiso fuerint possint videri sursum ab humeris. Sernantur odoriferi flores et frondes; sint in eo diverse arboris et fructus in eis dependentes, ut amenissimus locus videatur. Tunc veniat Salvator indutus dalmatica; et statuantur choram eo Adam (et) Eva. Adam indutus sit tunica rubea, Eva vero muliebri vestimento albo, peplo serico albo, et stent ambo coram Figura [1]; Adam tamen propius, vultu composito, Eva vero parum demissio-

[1] *Figura*; dans tout le cours de la pièce, ce mot désigne le personnage de Dieu.

ri; et sit ipse Adam bene instructus quando respondere debeat, ne ad respondendum nimis sit velox aut nimis tardus. Nec solum ipse; sed omnes persone sint, instruantur ut composite loquantur, et gestum faciant convenientem rei de qua loquuntur; et, in rithmis, nec sillabam addant nec demant, sed omnes firmiter pronuncient, et dicantur seriatim que dicenda sunt. Quicumque nominarunt paradisum, respicia(n)t eum et manu demonstre(nt). Tunc incipiat lectio : « *In principio creavit Deus celum et terram* »..... Qua finita, corus cantet : R. « Formavit igitur Dominus....» Quo finito, dicat figura :

« Adam. » Qui respondeat : « Sire. »

Figura.

Adam.

Adam.

Sire.

Figura.

Fourmé te ai
De limo terre.

Adam.

Ben le sai.

Figura.

Je te ai fourmé à mun semblant.
A ma imge ne t'ai feit de terre.
Ne moi devez jà mais mover guere.

Adam.

N'en frai-ge, mais te crerrai;
Mun creatur obe(i)rai.

Figura.

Je t'ai duné bon cumpainun :
Ce est ta femme, Eva a noun;
Ce est ta femme e tun pareil.
Tu le devez estre ben fiel.
Tu aime lui, e ele ame tei,
Si serez ben ambedui de moi.
Ele soit a tun comandement,
E vus ambedeus à mun talent.
De ta coste l'ai fourmée,
N'est pas estrange, de tei est née.
Jo la plasmai de ton cors;
De tei eissit, non pas de fors.
Tu la governe par raison;
N'aît entre vus jà tençon,

Mais grant amor, grand conservage :
Tel soit la lei de mariage [1].

(*Ad Evam.*)

A teï parlerai, Evain.
Ço garde tu, ne l' tenez en vain,
Si vos faire ma volenté,
En ton cors garderas bonté.
Moi aim, e honor ton creator;
Et moi reconnis à Seignor;
A moi servir met ton porpens,
Tut ta force e tot tun sens.
Adam aime, e lui tien chier :
Il est marid e tu sa mullier;
A lui soies tot tens incline,
Ne n'issir de sa discipline;
Lui serf e aim par bon corage,
Car ço est droiz de mariage.
Se tu te fais bon adjutoire,
Jo te mettrai od lui en gloire.

Eva.

Jo l' frai, Sire, à ton plaisir,
Jà n'en voldrai de rien issir;
Toi conustrai à Seïgnor,
Lui à pareille; e a forzor
Jo lui serrai tot tens feel;
De moi aura bon conseïl;
Le ton pleisir, le ton servise
Frai, Sire, en tote guise.

187. — *Mémoires* de la Commission des Antiquités du départ. de la Côte-d'Or. Tome IV, 1re livr. 1853-1854. Dijon, Lamarche et Drouelle; Paris, V. Didron; 132 pages in-4 et 16 planches.

Cette livraison contient trois mémoires : I. Rapport de MM. Mignard et Coutant, sur les fouilles de la colline de Vertaut. Cette colline située à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Châtillon-sur-Seine, dans les limites du pagus Latiscensis, avait été remarquée par les antiquaires, dès le XVIIe siècle, comme renfermant de nombreux vestiges romains. Là se trouvait une ville, détruite et brûlée par les barbares et que les auteurs appellent Landunum ou Gergovia Boiorum. La commission des antiquités de la Côte-d'Or y entreprit en 1846

[1] L'éditeur n'a pas toujours bien lu; ici et quatorze vers plus bas, il a mis *manage* au lieu de mariage.

des fouilles qui se continuent encore et qui ont produit des résultats fort importants, bien qu'elles soient encore très-incomplètes. Les savants qui dirigent ces recherches ont déjà mis à nu plusieurs tronçons de rues de la ville antique, et trente à quarante maisons particulières ou édifices publics dont les substructions et l'étage inférieur sont seuls restés debout. Les maisons particulières sont serrées fort près les unes des autres et très-petites, car elles n'ont, au rez-de-chaussée, que deux chambres. On estime que la ville entière pouvait contenir dix à douze mille habitants. Le plus important de tous les bâtiments découverts est un bel et vaste établissement thermal. On n'a point encore trouvé d'inscriptions à Landunum ; mais les fragments de sculptures, les statuettes, les poteries, les médailles depuis Auguste jusqu'à Constantin, abondent dans ces ruines et sont décrits avec soin par MM. Mignard et Coutant dont le rapport est, en outre, accompagné de treize belles planches. — II. Mémoire sur Epoisses situé entre Semur et Avallon, par M. l'abbé Breuillard. — III. Notice sur les fragments romains découverts dans les substructions de l'ancien palais ducal de Dijon, par M. Frantin (2 pl.). — IV. Rapport sur un dé à jouer, par M. Protat. Ce dé, trouvé à Autun, était regardé par quelques archéologues comme un dé romain. Cependant, au lieu des points marquant sur ses six faces les nombres 1 à 6, il portait des lettres combinées de la manière suivante :

I,	VA,	EST,	OR, TI,	CA, I, VS,	VOL. OTE.

M. Protat éclaircit cette énigme en démontrant que le dé en question provenait des moines de l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun, et qu'il a plus particulièrement rapport à leur église de Cussey-les-Forges, dans laquelle on voyait gravé au XVIIe siècle, un écusson portant trois dés avec la devise : *Ut sors volet*. Suivant une ingénieuse supposition de l'auteur, le dé trouvé à Autun était accompagné de deux autres et c'était la réunion des trois dés qui pouvait seule offrir un sens aux lettres gravées sur leurs faces. M. Protat donne comme certain qu'on y lisait : « Cusiacum vocabile est sancti Martinis ordinis. Benedictus caput est ordinis Martini sancti. Vel Badilo ut sors volet. » Ces diverses phrases ne nous paraissent qu'en partie acceptables.

H.-L. B.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 11.) — DÉCEMBRE 1854.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 DÉCEMBRE 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et sa rédaction est adoptée.

Le Conseil est informé de la perte douloureuse que la Société vient de faire dans la personne d'un de ses membres les plus anciens et les plus distingués, M. le comte de Sainte-Aulaire, membre de l'Académie française, ancien ambassadeur de France à Londres.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

881. — M. E. de FROIDEFOND DES FARGES fils, rue de la Ville-l'Évêque, 42 *bis*, présenté par M. de Monmerqué.

882. — M. HAVARD (Urbain-Charlemagne), greffier de la justice de paix à Londinières (Seine-Inférieure), présenté par M. de Roissy.

Ouvrages offerts.

De la part des auteurs :

Notice historique sur MM. Burnouf père et fils, par M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lue dans la séance publique annuelle de cette académie, tenue le 18 août 1854, br. in-4.



Adam, drame anglo-normand du XIIe *siècle*, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque de Tours, par M. Victor Luzarche. Tours, 1854, in-8.

L'église Saint-Germain d'Amiens, par M. l'abbé Jules Corblet. Amiens, 1854, in-8°.

Monnaies gauloises de Tournai, par M. J. de Witte. Bruxelles, 1854, br. in-8.

Bulletin du Bibliophile, septembre-octobre 1854. Paris, Techener, in-8.

De la part de Sociétés savantes :

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers) : 3e trimestre de 1854. In-8.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. VI, 3e trimestre de 1854. Tours. In-8.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1854, n° 2. Amiens. In-8.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, année 1853 : 2e livraison, p. 95 à 202. — Année 1854 : nos de janvier, de mars, de juin et d'août; 5 in-8°. Moulins, 1853-1854.

Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. T. IV, 1re livraison, 1853-1854. In-4.

Correspondance.

M. Ch. de Laverne adresse au Conseil des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société.

M. de Froidefond des Farges demande à en faire partie.

M. Soyer-Villemet, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy, réclame pour cette bibliothèque le *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, auquel lui donne droit la souscription de l'année 1853, au nom de cet établissement.

M. Bajot, ancien conservateur et inspecteur général des bibliothèques de la marine, exprime le désir que la Société veuille bien faire imprimer dans le Bulletin mensuel, mais à ses propres frais, le travail sur le *système colonial des peuples modernes*, qui a valu à son petit-fils, M. Félix Poirré, au dernier concours général des lycées de Paris, le premier prix d'histoire, de rhétorique, et celui fondé par la Société de l'Histoire de France. Plusieurs membres du Conseil qui connaissent ce mé-

moire, et particulièrement M. Naudet, en font le plus grand éloge. Toutefois, le Conseil n'est pas d'avis d'autoriser cette impression extraordinaire; parfaitement justifiée par le mérite du discours couronné en 1854, elle pourrait créer un précédent regrettable en faveur de travaux d'une moindre valeur.

Travaux de la Société.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, t. Ier, feuilles 24 à 26, en troisième épreuve, 27 à 30 en deuxième, chez M. Champollion. Ce volume contiendra 34 feuilles.

Journal de Barbier, t. IV, feuille 7, en bon à tirer; feuille 8, en deuxième épreuve, feuilles 9 et 10, en première épreuve, chez M. de La Villegille.

L'éditeur remettra les tables pour la fin de janvier. Il ne pourra joindre à ce volume l'analyse des passages du manuscrit retranchés dans les volumes précédents. Le travail qui en résulterait augmenterait et retarderait trop la publication de ce dernier volume. D'ailleurs, les passages supprimés sont sans importance réelle.

Orderic Vital, t. V, feuille 5, en bon à tirer; feuilles 6 à 9, en première épreuve, chez M. L. Delisle.

Celui-ci n'a plus que la table à rédiger; il la remettra un mois après l'impression des appendices.

Annuaire de 1854, 300 pages environ de la *Topographie ecclésiastique de la France*, 2e partie, sont imprimées. Une feuille est tirée. A défaut de caractères, on a été obligé de suspendre momentanément la composition de copie remise depuis longtemps déjà à l'imprimerie par M. J. Desnoyers, et qui doit remplir des lacunes laissées dans plusieurs diocèses pour lesquels manquaient les documents. Aussitôt que des caractères vont être rendus libres, on composera cette copie.

M. Lahure, présent à la séance, ne pense pas que le volume puisse être terminé avant la fin de janvier au plus tôt, tant la lecture et la correction des tableaux exigent de temps et d'attention à l'imprimerie, indépendamment du travail de l'auteur.

M. J. Desnoyers renouvelle l'assurance qu'il ne néglige absolument rien pour terminer cette publication retardée par des difficultés de recherches et de vérifications beaucoup plus multipliées qu'il n'était possible de le prévoir, surtout pour les diocèses des Germanies. L'absence dans les bibliothèques de Paris de documents indispensables et de plusieurs ouvrages très-rares que M. J. Desnoyers n'a pu se procurer que

tout récemment en Allemagne, a été une autre cause inévitable de retards. Entre autres ouvrages spéciaux, manquant aux plus riches bibliothèques de Paris, figurait le volume de la précieuse collection, malheureusement restée fort incomplète, de la *Germania Sacra* des bénédictins de Saint-Blaise, qui concerne le diocèse de Coire (*Episc. Curiensis*). M. de Mohr, avocat à Coire, dans les Grisons, fils de feu M. Th. de Mohr, récemment enlevé aux études historiques qu'il avait enrichies par la publication de divers *Regesta* ecclésiastiques des archives de Suisse et par plusieurs autres ouvrages importants, vient d'adresser à M. J. Desnoyers ce volume, qu'il a eu l'extrême obligeance de faire rechercher pendant plusieurs mois dans les librairies de la Suisse et de l'Allemagne méridionale.

Les trois volumes de *Molé*, d'*Orderic Vital* et de *Barbier*, faisant tous trois partie de la souscription de l'année 1854, qui est sur le point de finir, M. le trésorier appelle de nouveau l'attention du Conseil sur l'indispensable nécessité d'en activer autant que possible l'achèvement. La lettre d'avis annonçant la distribution du premier volume de *Molé* ne peut être conservée telle qu'elle avait été d'abord rédigée.

M. le secrétaire est invité par le Conseil à écrire à MM. les éditeurs et commissaires responsables, afin d'activer de nouveau leurs travaux. M. l'imprimeur de la Société est aussi invité instamment à ne rien négliger, de son côté, pour terminer ces publications, et faire en sorte que le volume de *Molé* puisse être distribué avant le mois de janvier prochain.

Le secrétaire rappelle au Conseil que les matériaux destinés à composer les volumes de l'exercice de 1855 sont à peu près rédigés et préparés pour l'impression. La copie du premier volume des œuvres historiques de *Thomas Basin*, comprenant les cinq premiers livres des *Historiæ de rebus gestis temporibus Caroli VII et Ludovici XI, Francorum regum*, c'est-à-dire toute l'histoire de Charles VII, est déposée aujourd'hui même par l'éditeur, M. J. Quicherat, et renvoyée à l'examen du commissaire responsable, M. Bellaguet. L'introduction est aussi en grande partie rédigée et entrera dans ce premier volume. L'impression pourra commencer dès que l'un des volumes actuellement sous presse sera terminé.

M. Marchegay a remis depuis quelques semaines à M. L. Delisle, commissaire responsable, la copie des textes de la première partie des *Chroniques historiques d'Anjou.* Il doit prochainement en remettre le complément et les notes.

L'impression du deuxième volume des *Mémoires de Mathieu Molé* pourra commencer presque immédiatement, une grande partie de la copie étant déjà remise à l'imprimerie.

M. de Monmerqué tient toujours à la disposition de la Société la copie toute préparée des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, dont l'impression a été depuis longtemps décidée. Toutefois, il prévient le Conseil que les *Mémoires du maréchal d'Estrées*, sur lesquels il comptait pour compléter ce volume, devant être bientôt publiés séparément par M. Chéruel, il va s'occuper de rechercher un autre document destiné à entrer dans le même volume que les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, qui sont trop peu étendus pour le composer uniquement. Le Conseil autorise de nouveau l'impression des premiers Mémoires, dès que l'éditeur sera suffisamment en mesure.

Les impressions de l'année 1855 ne sont donc pas moins assurées que celles de l'année 1854; MM. les éditeurs sont invités à ne leur point faire subir de semblables retards, que le Conseil regrette vivement et auxquels il désire obvier désormais autant qu'il sera possible.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Supplique à Louis VIII pour la ville de Caunes.

Les historiens rapportent que lorsqu'en 1226, Louis VIII, après d'immenses préparatifs de guerre, descendit à la tête de son armée dans les plaines du Dauphiné et s'avança vers les terres de Provence et de Languedoc pour extirper l'hérésie albigeoise, la terreur le précéda, et sauf la ville d'Avignon, tout se soumit sur son passage. Avignon emporté de vive force, les troupes royales se répandirent sur la rive droite du Rhône; Louis VIII occupa le pays pendant deux mois (septembre-octobre) et jusqu'à quatre lieues de Toulouse, le réduisit sans coup férir en son obéissance, laissant garnison dans les places principales et rasant les fortifications de celles qu'il ne gardait pas. Voici une pièce relative à cet épisode et qui nous a semblé remarquable par le langage dans lequel elle est écrite. C'est une lettre adressée au roi par les supérieurs des différents monastères du diocèse de Narbonne dans l'espoir de sauver les remparts de la ville et de l'abbaye de Caunes qui avaient été marqués pour la destruction. La grandeur de ce roi du Nord dont la seule présence courbait les populations devant lui est bien exprimée par le style oriental de cette pièce que nous traduisons le plus littéralement qu'il nous est possible.

« A l'excellent seigneur Louis, par la grâce de Dieu, illustre roi des Francs [1], l'abbé de Saint-Pons de Thomières, l'abbé de Saint-Paul de Narbone, l'abbé des Crante, l'abbé de Saint-Jacques de Béziers, l'abbé de Saint-Tibery, l'abbé de Ville-Magne, le prieur de Saint-Guillelm, l'abbé de Cassan, l'abbé d'Aniane, l'abbé de Saint-Gilles, tous abbés de la province de Narbone, salut et gloire dans le ciel pour son bon gouvernement sur cette terre. Le frère protégé par son frère ressemble, suivant le témoignage de l'Écriture, à une forte cité; c'est pourquoi nous rendons avec confiance témoignage à la vérité, sachant que beaucoup de prières sont facilement exaucées auprès du Seigneur et qu'il en est de même, par conséquent, auprès du ministre béni du Seigneur le Très-Haut. Ayant donc appris, ô roi béni, qu'un ordre émané de Votre Hauteur commandait la destruction de la ville de Caunes, les fidèles sont frappés d'étonnement; car il ne se lit nulle part qu'on décore du même privilége les vices et les vertus ou qu'on les frappe du même supplice. Il est certain, ô roi magnifique, que dans ladite ville est situé un monastère de religieux où la religion et les droits spirituels jouissent de l'extension qui leur est due, où des moines font dévotement le service du Seigneur. Il est soumis à l'évêché de Narbone et beaucoup de gens, soit laïques soit clercs, sont accourus avec leurs biens au moment de la guerre pour y chercher un refuge avec d'autant plus de sécurité qu'un certain nombre des ennemis de la foi et du royaume ont été pris et sont retenus captifs en ce lieu. Mais détruire les remparts de la ville, c'est exposer les moines et leurs hommes à l'ennemi; leurs hommes même se disperseront pour fuir, et ce monastère sera ainsi bien appauvri. Si ses défenses étaient solides, il serait certainement redouté; mais sans elles, Caunes est livrée par un destin semblable au même châtiment que

[1] Excellentissimo domino Ludovico Dei gratia regi Francorum illustri, Sancti Poncii Tomerii, Sancti Pauli Narbonæ, de Quadraginta, Sancti Jacobi de Biterris, Sancti Tiberii, Villæ Magnæ, Sancti Guillelmi prior; de Cassiano, Anianæ, Sancti Egidii Cendracensis, abbates provinciæ Narbonensis, salutem, et pro felici regimine temporali regnum consequi sempiternum. Frater qui vivatur (nitatur?) a fratre firmæ civitati scripturæ testimonio comparatur et idcirco fiducialiter veritati testimonium perhibemus scientes multorum preces apud Dominum de facili exaudiri et per consequens apud benedictum ministrum Altissimi Domini nostri. Intellecto itaque, o benedicte rex, a Vestra Celsitudine emanasse mandatum de diruenda villa Caunensi, mirantur fideles, cum nusquam legatur virtutes et vitia pari privilegio decorari vel supplicio denotari; certum est, o rex magnifice, in villa prædicta religiosorum monasterium esse situm ubi fruatur religio et cætera spiritualia cum debito incremento, ubi monachi devote Domino famulantur, et subest ecclesiæ Narbonæ; ibique tam laici multi ac clerici cum rebus suis hostilitatis tempore pro refugio confugerunt, nempe inimici fidei et regni ibi aliqui detenti sunt atque capti. Verum si villæ diruatur clausura, hoc est monachos eorumque homines ex-

les infidèles, cette ville qui, gardant la foi du Christ dans le temps de la subversion, ne s'est pas écartée de la dévotion qu'elle vous devait ainsi qu'à la sainte Église, bien que par la mort ou la mutilation de leurs membres elle ait perdu un grand nombre d'habitants, bien que des contributions et beaucoup d'autres dommages lui aient été imposés par ceux qui vous ont trahi. Ne faites pas, ô glorieux roi, que des fidèles éprouvés par leur constance reçoivent une injure pour prix de leurs services et pour récompense une punition, ce qui serait détourner leurs cœurs et provoquer en eux la rage de la révolte; cela tournerait en grand scandale pour plusieurs. Mais que le châtiment frappe ceux qui en sont dignes et que ceux qui sont fidèles puissent se réjouir de votre munificence, afin que d'autres les imitent et que ce soit un exemple pour la postérité. Nous supplions donc humblement Votre Hauteur afin que vous daigniez exaucer nos prières et que l'abbé de Caunes qui est demeuré constant et fidèle pendant les troubles, admis en votre présence, obtienne votre grâce et votre faveur; et afin que sa ville soit fidèlement conservée en son état pour l'honneur du Dieu tout-puissant et le vôtre. »

Nous ignorons le résultat de la requête. Ni dom Vaissete dans son *Histoire de Languedoc*, ni les auteurs du *Gallia christiana* dans l'article consacré par eux à l'abbaye de Caunes n'ont mentionné cette pièce ni parlé de ce qui put se passer à Caunes en l'année 1226, mais il est certain, quoi qu'en disent les religieux vénérables qui prenaient sa défense auprès du roi de France, que cette petite ville était un refuge d'hérétiques, car en 1231, le sénéchal de Carcassonne fit adjuger pour 60 liv. melg. à l'abbé de Caunes les biens qu'un certain nombre de ces malheureuses victimes y possédaient (dom Vaissete, t. III, *pr. col.* 356).

ponere inimicis; quin etiam homines dicti loci aufugientes et sic monasterium depauperabitur antedictum; si esset firma munitio, posset utique formidari, quod cum non sit, ut qui pari casu sive fortuna pœnam cum infidelibus sortietur, hæc est villa quæ subversionis tempore fidem Christi tenens a vestra devotione et sanctæ Ecclesiæ non discessit, licet complurimos homines morte et membrorum mutilatione amiserit talas et alia damna plurima a vestris proditoribus sit perpessa. Absit hoc, o gloriose rex, quod si fideles pro sua constantia demeritum pro merito eligerentur et pœnam pro præmio hoc esset corda eorum pervertere et ad infidelitatis rabiem provocare, quod cederet in grave scandalum plurimorum : pœna itaque suos autores teneat et fideles a vestra magnificentia se gaudeant ut sic cæteri ad melius imitentur et sit posteris in exemplum. Celsitudini igitur Vestræ humiliter supplicamus quatinus preces nostras dignemini exaudire, ita quod abbas dicti loci qui in dicta adversitate constans extitit et fidelis ad vestram accedens præsentiam gratiam vestram obtineat et favorem; ac villa sua ad honorem omnipotentis Dei et vestrum in suo statu fideliter conservetur. (Bibl. imp. Original en parch. aux archives de l'abb. de Caunes, transcrit dans le fonds Doat, t. 58, f. 256).

II.

BIBLIOGRAPHIE.

184. — *Notice historique et descriptive sur le château de Bussy-Rabutin ;* par M. le comte de Sarcus. Grand in-8° de 9 feuilles 1/4. Imp. de Tricault, à Dijon.

185. — *Notice historique sur l'abbaye d'Almenêches;* par M. H. Beaudouin. In-8° d'une feuille 1/4. Imp. de Poulet-Malassis, à Alençon.

186. — *Notice sur Bapaume,* temps anciens et temps modernes; par Brussel de Brulard, ancien officier supérieur d'artillerie. In-8° de 3 feuilles 1/4. Meaux, Le Blondel.

187. — *Notice sur Notre-Dame de Saint-Acheul,* ancienne cathédrale d'Amiens. In-18 d'une feuille 1/3. Amiens, chez Caron et Lambert.

188. — *Lettres sur l'éducation des filles ;* par Mme de Maintenon. Publiées pour la première fois, d'après les manuscrits et copies authentiques, avec un commentaire et des notes; par M. Th. Lavallée. In-18 de 11 feuilles. Paris, Charpentier. (3 fr. 50 c.)

Les OEuvres de Mme de Maintenon, publiées pour la première fois par M. Th. Lavallée, comprennent en 10 volumes : Lettres sur l'éducation des filles; — Entretiens sur l'éducation; — Conseils aux jeunes filles; — Lettres édifiantes, 2 volumes; — Correspondance générale, 4 volumes; — Mémoires, conversations, récits, etc.

189. — *Essai sur la vie d'Antoine du Prat,* chancelier de France, archevêque de Sens, cardinal, légat *à latere,* etc.; par le marquis du Prat. In-8° de 11 feuilles 1/2. Versailles, Dagneau jeune.

190. — *Livre (le) du chevalier de la Tour-Landry,* pour l'enseignement de ses filles; publié d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par M. Anatole de Montaiglon. In-16 de 11 feuilles 1/2.......... 5 fr.

191. — *Notice historique sur Hauterive (Drôme)*; par A. Lacroix. In-18 d'une feuille. Valence, Marc Aurel.

192. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre,* ordre de Saint-Benoît, et de la congrégation de Saint-Maur, ornée de plusieurs plans et vues de l'abbaye; par V. B. Henry, curé doyen de Quarré-les-Tombes, etc. In-8° de 38 feuilles, plus 7 pl. Auxerre, Gallot.

193. — *Histoire, description et annales de la basilique de Notre-Dame de Paris;* par M. Dubu. In-12 de 16 feuilles 1/2. Paris, Ambroise Bray. (4 fr.)

194. — *Mémoires historiques sur la ville de Seignelay, département de l'Yonne*, depuis sa fondation, au VIIIe siècle, jusqu'en 1853; précédés de recherches sur l'état du pays du temps des Gaulois et des Romains, et suivis d'une notice sur les communes environnantes, avec les principales pièces justificatives; par M. Waast Barthélemi-Henry, curé doyen de Quarré-les-Tombes, etc. 2 vol. in-8°. A Seignelay, chez les dames de charité; à Auxerre, chez Gallot-Fournier.

195. — *Fontainebleau. Précis historique.* (1169-1854.) Par E. Jamin. In-18 d'une feuille 1/2, plus une pl. Fontainebleau, Lhuillier.

196. — *Histoire de Jean Bart*, chef des escadres françaises sous le règne de Louis XIV. In-18 de 3 feuilles. Imp. de Gaittet, à Paris.

197. — *Portraits historiques*; par M. Pierre Clément. In-8° de 34 feuilles. Paris, Didier. (7 fr.)

Suger — Sully. — Le président de Novion. — Le comte de Grignan. — Le garde des sceaux d'Argenson. — Jean Law. — Machault d'Arnouville. — Les frères Paris. — L'abbé Terray. — Le duc de Gaëte. — Le comte Mollien.

198. — *Histoire des rues d'Amiens*; par M. A. Goze, D. M. P. Tome Ier. *Anciens Gaulois.* In-12 de 8 feuilles 2/3. Amiens, Caron.

199. — *Lanternes* (*les*), histoire de l'ancien éclairage de Paris, par Édouard Fournier, suivi de la réimpression de quelques poëmes rares. In-8° de 4 feuilles. Paris; Dentu, Jannet.

Les Nouvelles lanternes, 1745. — Plaintes des filoux et écumeurs de bourses contre nosseigneurs les réverbères, 1769. — Les Ambulantes à la brune contre la dureté du temps, 1769. — Les Sultanes nocturnes, 1769. Cette brochure a été tirée à petit nombre.

200. — *Liste des portraits dessinés, gravés et lithographiés des députés à l'assemblée nationale de* 1789, avec l'indication de leur format et le nom des artistes auxquels ils sont dus, précédée d'une courte notice biographique sur chaque personnage, par Soliman Lieutand. In-8° de 14 feuilles. A Paris, chez l'auteur, rue de Seine, 23; chez Rapilly, Guillemot. (6 fr.)

201. — *Mémoires du président Hénault*, de l'Académie française, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre par son arrière-neveu, M. le baron de Vigan. In-8° de 27 feuilles 3/4. Paris, Dentu. (6 fr.)

202. — *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare.* Thèse; par Gandar, ancien membre de l'École française d'Athènes. In-8° de 13 feuilles 3/4. Imp. de Blanc, à Metz.

203. — *Somme théologique de S. Thomas d'Aquin*, traduite en français

et annotée par F. Lachat, renfermant le texte latin avec les meilleures commentaires. Tome Ier. In-8° de 35 feuilles. Imp. d'Outhenin-Chalandre, à Besançon. A Paris, chez Louis Vivès.

L'ouvrage aura 14 volumes. (Prix du volume : 5 fr. 50 c.)

ERRATA.

1853. P. 30, les auteurs de la *Bibliothèque universelle*, *lisez :* de la *Biographie universelle*.

P. 47, l. 20, charte de Saint-Michel, *lisez :* de Saint-Michel-la-Palud.

Ibid., l. 21, par M. S. Marchegay, *lisez :* M. Paul Marchegay.

P. 101, l. 24, Dieppe, *lisez :* Gournay et Forges.

P. 133, l. pénult. M. Lacabane (cabinet des titres généalogiques), *lisez* : M. Lacabane (titres, chartes et diplômes).

1854. P. 160, l. 1, poëtes provinciaux, *lisez :* peintres provinciaux.

H.-L. B.

TABLE DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CE VOLUME.
ANNÉES 1853-1854.

Objets d'administration.

Documents ou travaux historiques insérés dans le Bulletin.

Bibliographie.

Académies. — Sociétés savantes.

Notes et nouvelles relatives à l'histoire et à l'archéologie.

FIN DE LA TABLE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9.

